

CCO

HENRI MALO

LES CORSAIRES

Les

Corsaires Dunkerquois et Jean Bart

I

DES ORIGINES A 1662

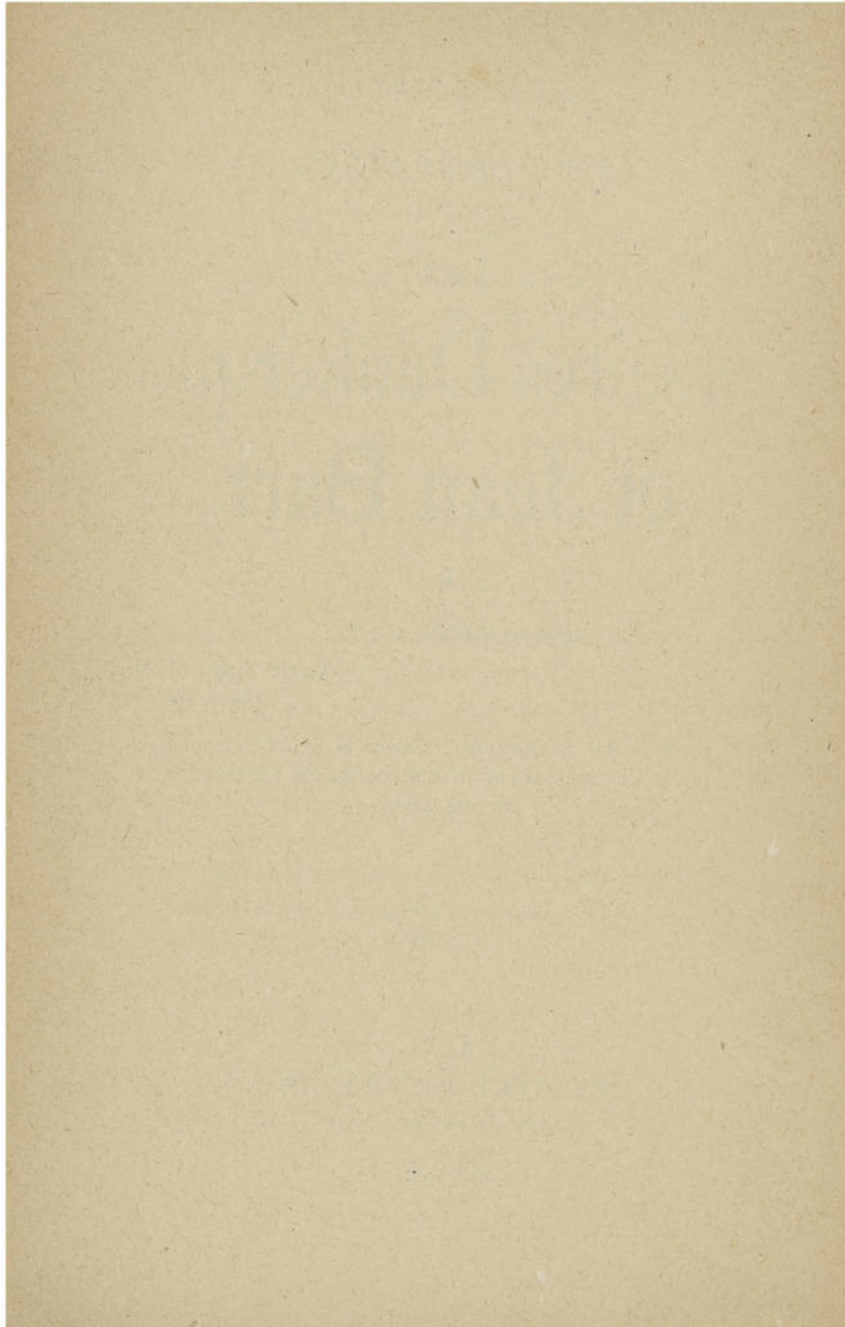
Dunkerque, aigle de la mer.
SCARRON.

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE
POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES ARTS.



PARIS
MERCURE DE FRANCE

XXVI, RUE DE CONDÉ, XXVI



INTRODUCTION

Jérôme Pontchartrain avait l'esprit caustique et le goût des belles-lettres. Ministre de la Marine, il appréciait fort le talent poétique de l'un des commissaires de son Département, Vergier, en résidence à Dunkerque. Il lui décerna le titre de Prince de la poésie maritime. Il excita sa verve à plusieurs reprises. En particulier, il lui proposa pour motif d'inspiration la campagne de 1697, « sans compter, ajoutait-il, ce que vous voyez arriver actuellement à Dunkerque, qui seul mériterait un poème épique ». Vergier se contenta de composer une ode. Mais Jérôme Pontchartrain avait raison. L'histoire de la Course à Dunkerque est, en effet, une merveilleuse épopée.

L'un de ses traits les plus caractéristiques, les plus frappants, est le puissant déterminisme, à la fois historique et géographique, qui la domine et lui confère sa belle unité.

Dunkerque ne pouvait devenir un grand port de guerre : la trahison des bancs de Flandre le défendait ; ces parages n'offrent aux gros vaisseaux que des

passes dangereuses à qui n'en possède pas la science profonde : mais ils assurent la sécurité des escadres légères. Le Zwin ensablé, les ports de Zélande et de Hollande aux mains des rebelles, Anvers embouteillée par Flessingue, il ne resta au roi d'Espagne dans ses Pays de Par-deçà qu'un port militaire possible, Dunkerque... Dunkerque forcément port de corsaires.

Pour le succès de la course, nul point n'était stratégiquement mieux placé : les richesses du monde entier convergent successivement dans les ports de Hollande et dans la rivière de Londres, dans les opulentes villes hanséatiques toutes voisines. La proie abondante passe donc à bonne portée : elle est guettée entre les têtes de la Manche, à la sortie du Pas-de-Calais, à l'orée des détroits de la Baltique, et traquée dans sa marche.

Quant au personnel, il pullule. Les événements qui marquent la politique européenne ont attiré dans la Flandre maritime des hommes de toutes les races, et non des moins aventureux. Une activité maritime incessante, tant guerrière que marchande, y est, depuis le haut moyen âge, l'école de gens de mer hors ligne. Les constructions navales, l'emploi de l'artillerie, la tactique des escadres volantes y accomplissent des progrès constants, et servent de modèles aux autres marines.

Les marins dunkerquois se sont au début tournés vers la pêche. Le danger les a transformés en combattants. La guerre atroce que, pendant quatre-vingts ans, leur mènent les Etats-Généraux des Provinces-Unies transforme ces combattants en héros : les sentiments

humains se résolvent, pour les gens d'affaires, en un compte de Doit et Avoir, et la cruauté froide des marchands hollandais, tapis derrière leurs comptoirs, égale dans ses effets la haine sectaire du duc d'Albe. La première a sa source dans l'âpreté des intérêts, la seconde dans l'ardeur du fanatisme. Mais Albe vouait à la mort des hérétiques ou des bandits : les Etats infligèrent la noyade et la pendaison à des combattants réguliers, parce que ces derniers, connaissant les secrets de leur commerce, tarissaient la source de leurs richesses.

Des hommes qui se battent « à la désespérade » donnent le maximum de leur effort physique et intellectuel. Ainsi la guerre de Quatre-vingts ans fit germer à Dunkerque une extraordinaire floraison d'admirables familles de grands marins. On en verra les noms et les hauts faits. Il est caractéristique que chacune ait fourni quelques gouttes du sang qui coulait dans les veines de Jean Bart. De sorte que l'instinct, la tradition, le génie qui étaient en elles se retrouvent en lui, portés à leur plus haut degré de puissance et de développement.

La corruption espagnole aurait anéanti la course si Dunkerque n'était opportunément passée au pouvoir de Louis XIV. On ne sait ce qu'il faut le plus louer de la clairvoyance dont le gouvernement royal fit preuve en discernant tout le parti qu'il pouvait tirer de l'arme tombée entre ses mains, ou de la souplesse avec laquelle il adapta son autorité et ses vues à l'utilisation d'un organisme existant, sans le bouleverser, ni lui imposer des règles rigides non faites pour lui. Le résultat fut ce que l'on pouvait prévoir : il se mesure

à l'inflexible volonté de l'Angleterre d'annihiler, en le comblant, le port de Dunkerque, à l'humiliante obligation imposée à la France de subir la présence d'un commissaire anglais chargé d'empêcher qu'il ne fût remué sur ce sol français une pelletée de terre française.

L'Angleterre était devenue, à ce moment, la grande puissance maritime qui faisait la loi sur les flots. Elle avait anéanti pour longtemps la force navale française. Ce n'est donc pas la valeur militaire des corsaires qui l'inquiétait : par contre, elle savait que la guerre de course provoque, chez un peuple marchand, des désastres plus graves qu'une bataille navale perdue.

Bien qu'elle ait été l'école de guerre où s'instruisirent des meilleurs parmi les officiers de l'ancienne marine, la course n'a pas de valeur militaire : elle n'obtient même son plein effet qu'appuyée sur une force militaire sérieuse. C'est une lourde erreur que de la considérer à un autre point de vue. Mais, utilisée logiquement et comme elle doit l'être, elle constitue une arme terrible entre les mains de qui sait la manier ; elle donne des résultats décisifs. Une escadre de six navires légers suffit pour immobiliser cinquante vaisseaux de guerre et ruiner le commerce d'un pays.

Pour expliquer la genèse de la course sur les mers étroites, celle de Dunkerque comme port de corsaires, et leur évolution ultérieure, la nécessité s'est imposée de retracer l'histoire, d'ailleurs fort peu connue jusqu'ici, de la marine flamande depuis ses origines. Cette histoire ne perd rien de son ampleur le jour

où elle se localise à Dunkerque, dont on voit la prédominance se dégager peu à peu : en matière maritime, il n'y a pas à proprement parler d'histoire locale. Les petits bateaux qui vont sur l'eau ont des jambes, dit la chanson : l'historien s'en aperçoit ; il lui faut beaucoup courir pour les rattraper et retrouver les traces de leurs navigations.

Ici, leur port d'origine fut en outre maintes fois pris, repris, pillé, incendié. Il appartient à des maîtres divers, comtes de Flandre, ducs de Bourgogne, rois d'Espagne, archiducs d'Autriche, rois d'Angleterre, rois de France, jusqu'à passer successivement en un même jour au pouvoir des trois plus grandes puissances de l'Europe.

Par suite, les sources de cette histoire sont très dispersées, et multiples les langues en usage. Le français domine ; il demeure dès l'origine la langue du gouvernement, dans les actes législatifs ou administratifs, les correspondances, les comptes, les délibérations des divers conseils. Les placards sont publiés en flamand et en français. Les comptes communaux, au moins pour Dunkerque, ont été rédigés dans les deux langues. Les correspondances de ville à ville et celles des gens de mer sont généralement en flamand. A partir du règne de Philippe II, quelques correspondances et certains comptes apparaissent en espagnol. Au cours de l'audience qu'il accorde à Jacques Colaert, Philippe IV lui adresse la parole en français : preuve que tous deux connaissaient cette langue, et indication que sans doute le roi ignorait le flamand, tandis que l'amiral était peu familiarisé avec l'espagnol. Les docu-

ments italiens composent à peu près entièrement les dossiers des galères sous le régime espagnol. Les documents néerlandais et anglais sont nombreux. Beaucoup d'autres sont en latin, et quelques-uns en allemand.

Les origines diverses de gens prononçant et écrivant les mêmes noms produisent dans la graphie une extraordinaire fantaisie, qui rend parfois peu commode l'identification des personnes et des lieux. *Uic* n'est autre que l'île de *Wight*; *Yan Yance* est *Jean Jansen*; *Van der Haeghen* devient *Vandrague* et *Vrague*. Le plus étrangement défiguré est *Josse Pieters*, que les scribes espagnols transforment en *Jupiter*.

Les sources demeurent en abondance, malgré de lamentables disparitions. Il est triste de constater que les pires vandales ne sont pas les soudards entrés dans la ville l'épée nue d'une main et la torche allumée de l'autre. Il en est, proches de nous, qui ont causé des pertes irréparables.

En 1869, les archives de l'amirauté de Dunkerque existaient au complet aux bureaux de la Marine de ce port, de 1666 à 1790. Un commissaire de la Marine en tournée d'inspection survint, qui les dispersa aux quatre vents : il en laissa une partie sur place, en expédia une deuxième à Paris, en fit vendre une troisième, en envoya au pilon une quatrième. D'ailleurs l'état qu'il a laissé de ces opérations est matériellement inexact : il indique comme vendus les registres où sont consignées les déclarations des capitaines; or, il s'en trouve cinq sur place, trois aux archives du greffe du tribunal de commerce de Dunkerque, huit

aux Archives Nationales, et un à la bibliothèque du Musée de la Marine, au Louvre. Et ainsi du reste.

Ce n'est là qu'un exemple. Aussi combien doit-on de reconnaissance au clerc de la ville de Dunkerque, Pierre de Huvette, qui expédia ses archives à Bruges lorsque les troupes du maréchal de Termes furent sur le point d'entrer à Dunkerque en 1558, et qui les réintégra au bercail une fois la tourmente passée !

Les archives de l'amirauté espagnole de Dunkerque flambèrent en 1643. Elles ne furent pas reconstituées : de 1646 à 1662, le port appartint six ans aux Français, six ans aux Espagnols et quatre ans aux Anglais, avant de retomber définitivement au pouvoir des Français. Mais les archives centrales nous en ont heureusement conservé le contenu.

Les principales sources inédites de ce premier volume sont les suivantes : à la Bibliothèque Nationale, les Mélanges et les Cinq Cents Colbert, et les papiers de Jal où se trouvent les copies faites pour lui aux archives de Simancas (nouv. acq. franç., 4976 et 4977); aux archives communales de Dunkerque, les Comptes, depuis 1519, et la Correspondance; à la Bibliothèque communale de cette ville, les Recueils de Documents formés par Faulconnier; aux archives communales de Bergues, une curieuse liasse provenant de l'amirauté qui fonctionna en cette ville de 1624 à 1626; aux archives communales de Nieuport, la série des Chartes, et plusieurs registres communaux; aux Archives de l'Etat à Bruges, le fonds des Jésuites; aux Archives Royales de Belgique, les divers

fonds de la Chambre des Comptes, du Conseil d'Etat, du Conseil des Finances, du Conseil Privé, les Papiers d'Etat et de l'Audience, les registres mémoriaux du Grand Conseil de Malines, les Lettres des Seigneurs, et surtout le fonds très riche et encore inexploré de l'Amirauté : placards, arrêts et ordonnances; lettres écrites; lettres reçues; inventaires; pièces de procédure; liquidations; registres criminels; commissions; documents provenant des prises, etc...; une grosse liasse contenant les documents de l'amirauté de Bergues; plusieurs autres contenant ceux des galères et des divers armements autonomes faits par des Italiens; la correspondance du greffier de l'amirauté de Dunkerque, Jean Penincq, qui s'étend, sauf quelques lacunes, de 1628 à 1646, est une mine de renseignements précieux.

Les principales sources imprimées sont : les divers inventaires et cartulaires des archives communales de Bruges publiés par M. Gilliodts Van Severen, particulièrement détaillés et contenant souvent les pièces entières; les collections des placards de Flandre et de Brabant; les travaux de la Commission Royale d'Histoire de Belgique sur les sources de l'histoire de la Belgique dans les dépôts d'archives étrangers, particulièrement en Angleterre; les *Calendars of State papers*; les nombreuses pièces d'archives espagnoles publiées par Fernandez Duro; les divers inventaires d'archives départementales et communales; le cartulaire d'Ostende de M. Vlietinck, etc... La partie maritime de l'ouvrage consacré par Commelin au prince Frédéric-Henri de Nassau est pour cette période une

analyse minutieuse des archives des amirautés hollandaises et zélandaises, dont il était intéressant d'établir la concordance avec celles de Belgique.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, en contient plusieurs d'un haut intérêt pour notre sujet : une *Histoire de l'Amirauté des Pays-Bas* établie sur pièces d'archives ; une curieuse *Historia residentiae Dunckerkanæ Societatis Jesu*, et différents mémoires et informations sur la situation politique et économique des Flandres à la fin du régime espagnol et au début du régime autrichien.

Pour ne pas grossir ce volume, le détail des sources qui ont servi à l'établir et la bibliographie figurent au bas des pages. Les compositions d'escadres, certaines pièces inédites, dont il était bon de publier la teneur intégrale pour l'intelligence du texte, se trouvent également rejetées en note.

A la fin du volume, il a paru bon de dresser une table spécialement consacrée aux capitaines de mer de Dunkerque.



Il m'est agréable d'adresser maintenant des remerciements aux personnes qui m'ont facilité l'élaboration de cet ouvrage. Je suis resté particulièrement sensible au bon accueil que j'ai reçu en Belgique, où M. Henri Pirenne, l'éminent historien, professeur à

L'Université de Gand, a bien voulu m'encourager activement et me donner les plus utiles directions; à Bruxelles, je dois l'expression de ma reconnaissance au personnel des Archives Royales, et surtout à MM. J. Cuvelier, Edouard Laloire et Emile Lefèvre; à la Bibliothèque Royale, à M. Bacha, du Département des Manuscrits; aux Archives de l'Etat, de Bruges, à MM. le baron de Zuylen de Nyevelt et C. Van den Haute; à Furnes, à M. Maton, bibliothécaire de la Ville; à Nieuport, à M. Dobbelaer, secrétaire communal; à Gand, à M. Paul Frédéricq, professeur à l'Université, et à mon ami M. Pierre Maës.

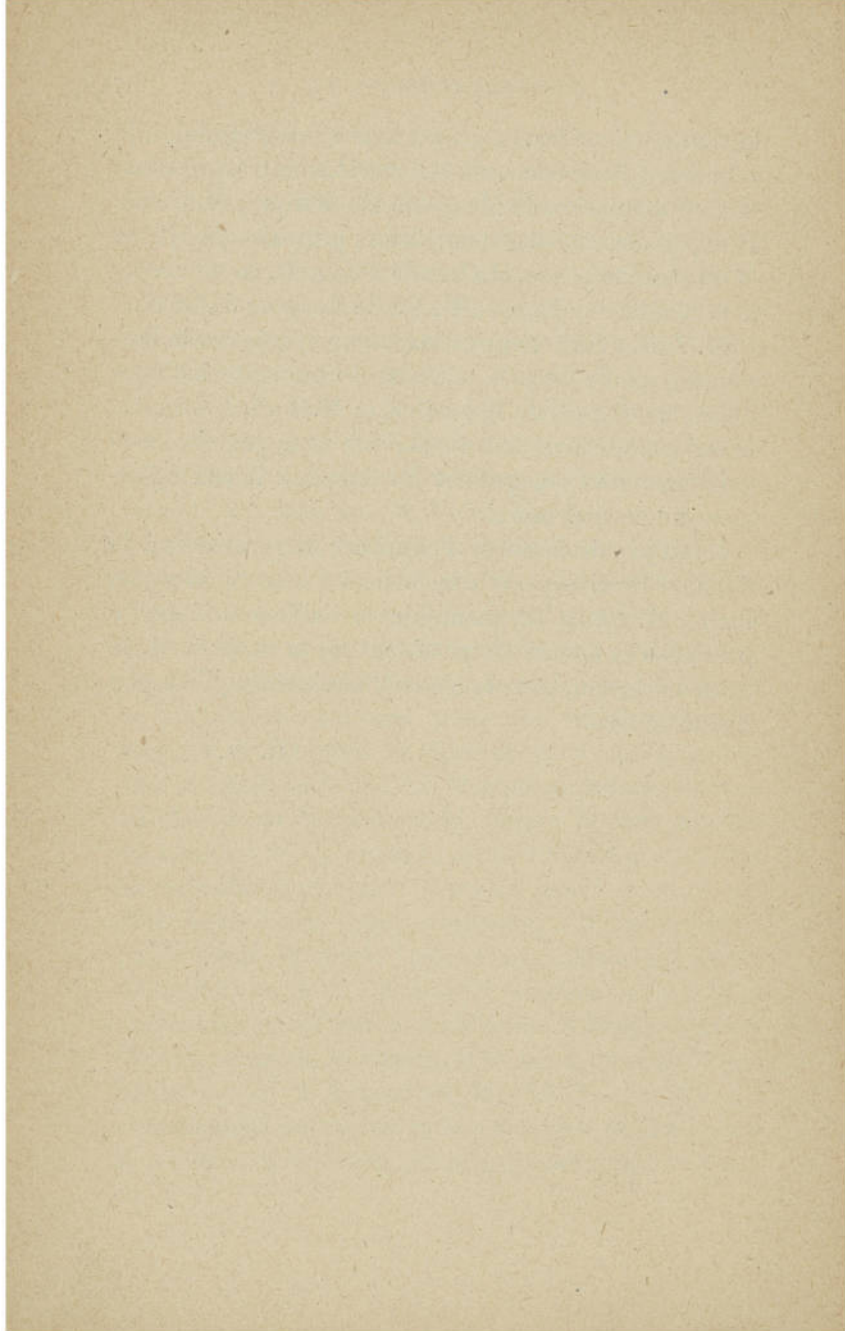
A Dunkerque, MM. le docteur Louis Lemaire et Charles Desplanque, bibliothécaire-archiviste, m'ont apporté de sérieuses contributions, et m'ont secondé avec un dévouement et une activité qui ne se sont jamais démentis; le docteur Lemaire a bien voulu en particulier examiner pour moi les intéressantes archives de l'Hôpital, et faire de fructueuses recherches à l'Etat-civil; M. Le Marquand, administrateur en chef de la Marine, et M. Pierre Michel, greffier du tribunal de Commerce, m'ont libéralement ouvert leurs dépôts d'archives: je les en remercie, ainsi que MM. A. de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille; Emile Bouchet; Henri Durin; Bossaud, ancien bibliothécaire de la Chambre de Commerce; A. Montador, administrateur de la Marine; à Bergues-Saint-Winoc, le maire, M. Claeys, et M. Lecœuche, secrétaire de la mairie; à Gravelines, M. Ad. Torris, qui m'a aimablement ouvert ses riches archives de famille, et à Rosendael, M. Liénart, qui m'a donné accès à sa col-

lection particulière. Pour la partie iconographique, je remercie de leur concours M. Henri Lemattre, président de la Commission du Musée de Dunkerque; M. Claude Beck, possesseur des deux beaux portraits de Michel et de Jean Jacobsen, M. Camille Piton, M. A. de Rosny à Boulogne-sur-Mer, et M. Emile Lesueur à Arras.

M. Julien Sacré, ancien traducteur-juré pour la langue espagnole près le tribunal de première instance et la Cour d'appel de Bruxelles, et M. Emile Coornaert m'ont grandement fait profiter de leur parfaite connaissance de l'espagnol et du flamand. A eux également un cordial merci.

Enfin je suis heureux d'exprimer ma gratitude à la Ville de Dunkerque et à la Société Dunkerquoise; au maire, M. Henri Terquem, dont la vieille amitié me fut précieuse et fidèle; au président de la Société, M. le docteur Duriau, pour le bienveillant intérêt qu'il a pris à mon œuvre.

H. M.



CHAPITRE PREMIER

LA DOMINATION DES COMTES DE FLANDRE

I

LES PREMIÈRES ARMES DE LA MARINE FLAMANDE

La faible ondulation des dunes ne rompt pas la monotonie des côtes basses, à peine visibles à dix milles de distance. La mer se retire loin; l'estran s'étale à perte de vue, vaste plaine de sable dont rien ne détruit l'uniformité. Le ciel est souvent couvert, les brouillards intenses. Pendant les mois d'hiver, de terribles coups de vent balayaient violemment les flots devant eux.

Une échancrure dans la côte, un havre. Le chenal pénètre dans les terres, fait un coude, se prolonge et s'élargit derrière les dunes, qui brisent un peu l'effort des vents : là, l'eau est calme. Vers la mer, il donne sur une fosse profonde qu'un banc sépare du large, de manière à former une rade sûre.

Près du havre, quelques cabanes de pêcheurs se groupent autour d'une église qui dresse son clocher plus haut que les monticules de sable : c'est Duyn-Kercke, l'église des Dunes.

Le navigateur qui s'approche de cette terre par des

fonds au-dessus de trente-six mètres ne cesse de marcher d'embûches en embûches. Du Gris-Nez à l'embouchure de l'Ems, c'est une succession ininterrompue de bancs. Devant Dunkerque, ils s'étagent en six lignes pressées les unes contre les autres, comme des murs séparés par des ruelles. Ils donnent au sol sous-marin l'aspect d'un vaste champ labouré de vingt kilomètres de large, aux gigantesques sillons.

« Tout se réunit pour rendre la navigation de ces parages la plus délicate, peut-être, qui soit au monde. La sonde est le seul guide sur lequel on puisse compter (1). »

Mais ces embûches de la mer, si dangereuses pour qui les ignore, constituent une admirable protection pour quiconque en a pénétré les secrets. Les légers flibots se feront un jeu de voler par-dessus les bancs, narguant les gros navires lancés à leur poursuite, qui devront virer de bord, ou s'échouer. Devant le port, les vaisseaux de blocus ne pourront garder que les passes, sous peine de toucher le fond : entre leurs lignes, les frégates légères glisseront comme de souples anguilles.

En temps de guerre, la rade et le havre deviendront une position stratégique de premier ordre. Ils commandent les *mers étroites*, la mer du Nord, le Déroit et la Manche : en face, la rivière de Londres ; au nord-est, l'Escaut et Anvers, puis Amsterdam, Rotterdam et les villes de la Hanse, où vont affluer des flottes de navires aux flancs bondés de toutes les richesses du globe. Bruges, toute voisine, va se déve-

(1) Amiral Jurien de La Gravière, *les Gueux de Mer*, Paris, 1893, in-18, p. 138. — Raoul Blanchard, *la Flandre*, Dunkerque, 1906, pp. 122 et suiv..

lopper merveilleusement; elle se mire à la large nappe des eaux du Zwin, comme Venise aux lagunes de l'Adriatique; l'île de Cadzand en protège l'entrée, jusqu'au jour où elle sera reliée au continent : car la mer recule sur certains points du littoral; le port de Bruges sera Dam, puis l'Ecluse, et le phare du Zwin se trouvera devenir un jour, en pleine terre, la tour de l'église d'un petit village, Oostkerke.

Les échancrures de Dunkerque, de Nieuport, d'Ostende et le Zwin interrompent la ligne continue des côtes. Immédiatement au-dessus, le dédale des îles de l'Escaut ménage des repaires excellemment situés. A portée des terrains de pêche d'une inépuisable fécondité, à proximité d'une des populations les plus denses, les plus industrieuses, les plus actives qui soient, pêcheurs et écumeurs de mer se fixent. Avec les ports flamands, voici surgir Flessingue, Middelbourg, La Vere, La Briele, Gorée, Zierickzée.

Dès l'époque romaine, cette région est infestée de pirates. C'est surtout contre eux que le préfet de la Classis Britannica, dont Boulogne est le port d'attache, a pour mission d'opérer. Lorsque la puissance de Rome s'affaiblit et que les schismes se préparent, il se garde de les attaquer avant qu'ils soient gorgés de butin : il le leur reprend et se l'adjuge.

Là, navires de toutes sortes et de toutes formes abondent. Ils servent pour la pêche, le commerce ou la guerre, suivant le cas. Nul seigneur n'a de marine; mais a-t-il besoin d'une flotte? Il en affrète les unités aux propriétaires, quitte à s'en saisir s'il essuie un refus (1).

(1) Van Bruyssel, *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, Bruxelles, 1861-1865, in-8, t. I, pp. 114, 115, 129, 135.

Ainsi en use le comte de Flandre lorsqu'il intervient dans les affaires d'Angleterre. En général, ces armements se concentrent au Zwin, d'où ils mettent à la voile.

Tostig, frère de Harald et gendre de Baudouin de Flandre, rassemble en ces parages une soixantaine de navires, les monte d'aventuriers flamands, hollandais et frisons, et ravage les côtes d'Angleterre (1060). De là part la flotte qui conduit à la baie de Saint-Valery, point de ralliement de l'armée d'invasion du duc Guillaume, les contingents du comte. De là, un peu plus tard, les nefes flamandes emportent les corps de Croisés courant à la délivrance du Saint-Sépulcre, et qui prendront Laodicée en 1097.

Du jour où le comte est grand propriétaire de l'autre côté du détroit, le mouvement de navigation s'accroît entre la Flandre et l'Angleterre; mais ce sont des vaisseaux anglais, et non flamands, qui viennent à Gravelines et Wissant quérir les troupes que le comte s'est engagé à fournir au roi, suzerain de ses fiefs d'outremer (1101) (1).

Alors, l'espoir du butin attire les fils des Northmans, les seigneurs de Normandie qui se livrent à la piraterie. Ils osent arrêter les navires qui de Portugal amènent à Philippe d'Alsace sa fiancée, et pillent la princesse et ses gens. Un armement est en hâte réuni à Dunkerque, d'où le comte le lance à leur poursuite: il réussit à s'emparer d'eux, et les condamne au dernier supplice (1186) (2). Lorsqu'il a décidé de partir à la Croisade, il équipe une nouvelle flotte: vingt-sept vais-

(1) Rymer, *Foedera*, I, in init.

(2) Faulconnier, *Description historique de Dunkerque, Bruges*, 1730, 2 vol. in-f., I, pp. 11 et 12.

seaux de Flandre et cinquante de Hollande. Tandis que Philippe gagne la Palestine par la voie de terre et meurt après la prise d'Ascalon (1192), sa flotte vogue vers les Lieux Saints, et cette expédition prend d'assaut, en cours de route, une ville espagnole aux mains des Sarrasins.

Au début du XIII^e siècle, l'échiquier européen est constitué sur ses bases féodales : désormais, les plus formidables parties qui s'y engagent recevront leur dénouement dans la région des Flandres. Là se frapperont les coups décisifs, de Bouvines à Waterloo. Lorsque éclate la première grande conflagration entre Occidentaux, c'est là que Philippe-Auguste vient chercher son point d'appui contre le plus dangereux de ses adversaires, Jean-Sans-Terre : sa flotte se concentre à Dam, en 1213. Elle y est surprise et en partie détruite par la flotte anglaise, et le roi de France se voit contraint d'incendier lui-même ceux de ses navires qui ont échappé au désastre. L'année suivante, il prend sa revanche sur terre, écrase la coalition, et assoit du coup la puissance de la monarchie française.

Un fait donne l'idée de la quantité de navires hantant alors la côte flamande (1) : en 1215, l'aventurier picard Hugues de Boves peut en réunir à Calais un nombre suffisant pour transporter outre mer, au dire des chroniqueurs, 40.000 personnes, mercenaires, femmes et enfants. Il voulait coloniser avec cette population les comtés de Norfolk et de Suffolk, que Jean-Sans-Terre venait de lui concéder. En vue de Douvres, cette flotte est assaillie par une épouvantable tempête

(1) L'abbaye des Dunes elle-même est armateur. En 1209, le comte de Flandre demande pour elle au bailli des Cinq-Ports l'autorisation de construire et de réparer ses navires dans les ports anglais. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, t. I, p. 204.

qui la submerge sur les bas-fonds de Godwin-Sands : tant de cadavres sont rejetés à la côte anglaise que l'air en demeure longtemps infecté. Le corps d'Hugues de Boves s'échoue sur la grève, près d'Yarmouth (1).

Tous ces navires qui sillonnent les mers étroites, pêcheurs et marchands aussi bien que pirates professionnels, sont armés : ils s'attaquent les uns les autres au petit bonheur des rencontres, sans souci des négociations entamées à leur sujet par les princes (2), qui s'efforcent de conclure et de faire respecter les trêves, d'assurer et de protéger le commerce d'où ils tirent une bonne part de leurs revenus. Cependant, en règle générale, Anglais et Gascons tiennent le même parti contre Français et Flamands (3).

Marguerite de Flandre prend des mesures pour que les marchands qui trafiquent entre la Flandre et l'Angleterre ne soient pas troublés dans leur négoce, et elle supplie Henri III de l'imiter sitôt que les troubles auront cessé dans son royaume (1264) (4).

Le 24 juin 1274, Edouard I^{er} et Gui de Dampierre signent une trêve : cinq jours plus tard, les Flamands assaillent les pêcheurs anglais et en tuent douze cents (5). Le 28 juillet, traité de Montreuil,

(1) Henri Malo, *Renaud de Dammartin et la coalition de Bouvines*, Paris, 1897, in-8, p. 218.

(2) Jean-Sans-Terre restitue des prises à des marchands de Bruges, 18 juillet et 7 août 1205; négociations entre Henri III et la comtesse de Flandre pour fixer les indemnités au sujet des prises réciproques. — Gilliodts Van Severen, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, Bruges, 1908, 5 vol. gr. in-8, I, 23, 33.

(3) Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, Paris, 1896, in-8, p. 32.

(4) Elle réclame des navires pris par les Anglais, et, n'obtenant pas satisfaction, confisque des laines anglaises. — Gilliodts Van Severen, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, I, 49, 50, 57. — *Bullet. Com. roy. d'hist. de Belgique*, 2^e série, t. XII, p. 34.

(5) Champollion-Figeac, *Lettres de rois, etc.*, Paris, 1839-1847, 2 vol. in-4.

suivi de massacres et de pillages qui nécessitent la conclusion d'un nouvel accord en 1286. En 1290, des marins de l'Ecluse rencontrent à La Rochelle des Bayonnais, sujets du roi d'Angleterre : une rixe s'élevé ; un Flamand donne du couteau dans le ventre d'un Bayonnais, et l'on s'en va vider la querelle en Bretagne, à la pointe Saint-Mathieu. Des Anglais se portent au secours des Bayonnais ; des Bretons, des Français et des Picards accourent à la rescousse des Flamands, qui gagnent la partie.

En 1291, deux accords interviennent pour ordonner encore une fois le respect des marchandises ; les princes font procéder à un certain nombre de restitutions. Mais les méfaits et les plaintes recommencent aussitôt. En 1293, les Anglais pillent toute une flotte flamande richement chargée (1).

Espérant en finir, on fixe un rendez-vous général : un navire ancré en mer marque le lieu où tous ceux ayant quelque représaille à exercer pourront venir vider leur querelle. Les deux partis se livrent le combat : Anglais et Bayonnais l'emportent. Et presque aussitôt, le 26 mai, ils recommencent à la pointe Saint-Mathieu ! Cette fois, la victoire change de camp.

Le plan consistant à utiliser les ports de Flandre comme base d'opération contre l'Angleterre devient traditionnel pour la monarchie française. Après Philippe-Auguste, Philippe le Bel le reprend, avec plus de succès. Il ordonne au comte Gui de surveiller les côtes, d'empêcher l'exportation des armes et des chevaux, et d'arrêter l'exode des hommes en Angleterre (2).

(1) Rymer, *Foedera*, II, 607.

(2) 12 juillet 1294. En août, le comte impose les établissements religieux, « comme il est convenu faire grans frais et grandes contenghes mettre à warder les termes de la marine de Flandre ». — J. de Saint-

En 1295, il équipe à Bruges une flotte qu'il confie à Montmorency et à Harcourt; elle est montée en grande majorité par des Flamands. Ils cinglent droit sur Douvres, brûlent la ville, pillent un couvent de cisterciens voisins dont ils égorgent les moines, et, leur exploit accompli, font voile vers la Normandie. Le roi de France vient à Fécamp les féliciter de ce succès; non content de cette marque de satisfaction, il indemnise ceux qui ont éprouvé quelque dommage (1). Et chaque fois que les Flamands naviguent en compagnie de l'armée navale de France, ils marchent avec l'amiral et les gens de Seine à l'avant-garde, à cette place d'honneur que les Espagnols n'oublieront jamais de leur réserver exclusivement plus tard, et pour cause (2).

Deux ans après cet épisode, le jeu des alliances a mis le comte de Flandre aux côtés du roi d'Angleterre, tandis que ses sujets combattent avec les Ecosais contre les Anglais. S'en prenant au comte, Philippe le Bel envahit ses états et gagne la bataille de Furnes, qui lui vaut la soumission de Dunkerque, de Gravelines et de Bourbourg.

Dunkerque est alors une des villes subalternes (*smalle steden*) ressortissant à Bruges, dont elle suit les destinées (3). Philippe d'Alsace s'est efforcé d'aider au développement de ce petit port en lui accordant une exemption de tonlieux (1186); la comtesse

Génois, *Inv. des chartes des comtes de Flandre*. — Charles Piot, *l'Armement des côtes de Flandre en 1294*, dans *Com. roy. d'Hist. de Belgique*, 4^e série, XI, 169.

(1) Frunck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, pp. 32 et suiv.

(2) Ch. de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, Paris, 1899, I, 423.

(3) Gilliodts Van Severen, *Inventaire des Archives de Bruges*, Bruges, 1871-1878, 7 vol. in-8, t. IV, p. 285.

Jeanne a confirmé ce privilège (1218), mais elle ne favorise encore qu'un assez mince groupement de pêcheurs, dont le nom ne figure pas sur la liste des vingt-quatre villes belges qui s'associent en 1220 pour commercer avec l'Angleterre (1).

Vers le milieu de ce XIII^e siècle, des murs ceignent la cité, et des ouvrages d'art améliorent le havre; mais ces travaux sont abandonnés ou négligés, et, cent ans plus tard, Philippe le Hardi rétablit les phares « si comme souloient estre en vieux temps »; deux *vierboets* s'érigent, où s'allument la nuit le *Noort* et le *Zud Fouier* (2).

L'aube du XIV^e siècle éclaire la grande lutte des Flamands contre Philippe le Bel, et bientôt les débuts de la Guerre de Cent ans. Les marins flamands combattent alternativement les Anglais et les Français, souvent les deux à la fois, et s'attaquent même entre eux d'un port à l'autre. La partie est belle pour les écumeurs de mer. Les marchands, constamment lésés dans la bagarre, s'avisent de chercher des recours pécuniaires, et des communes s'obligent à répondre des méfaits de leurs « bourgeois » : les cinq bonnes villes de Flandre font restituer à un maître de navire de Plymouth son bâtiment indûment pris comme ennemi par des marins de Nieuport; elles contraignent un maître qui causa des dommages à leurs marchands à verser une indemnité, et, après avoir incarcéré à Bruges six maîtres nieuportais coupables de pillages, poursuivent au nom des parties lésées les

(1) Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, I, p. 247.

(2) Arch. Dép. Nord, B 1599 4^e reg. des Chartes, f. 33 v., et B 1556, 6^e cartul. de Flandre, f. 34 v. — Le comte Gui de Dampierre éleva les vierboets de Nieuport, dont l'un subsiste, restauré de nos jours.

échevins et la commune de Nieuport, qui doivent s'engager jusqu'à concurrence de 3.000 livres parisis (7-15 juin 1303) (1).

De là naît l'idée de l'assurance : parer aux risques de mer par le paiement de quelque denier pour cent. A la demande des bourgeois de Bruges, le comte installe dans la grande cité commerciale une chambre d'assurances maritimes, et prescrit les règles auxquelles assureurs et négociants seront tenus de se soumettre (1310) (2).

Au moment où se livrent sur le continent les batailles de Courtrai et de Mons-en-Puelle, l'amiral Renier Grimaldi appuie avec un corps de galères les opérations de l'armée française. En 1303, il reçoit le commandement des forces françaises et hollandaises réunies, et inflige une sanglante défaite aux quatre-vingts nefes des Flamands. Voilà comment ce nom génois figure en tête de la liste des amiraux des Pays-Bas (3).

En 1315, le roi Louis X tente à son tour une expédition contre les Flamands : elle échoue. Mais son amiral, Bérenger Blanc, pourchasse leurs navires marchands jusque dans les eaux britanniques. L'année

(1) Gilliodts-Van-Severen, *Inv. Arch. Bruges*, I, 164, n° 186 ; VI, 525, et III, 524, pour un fait analogue de 1405.

(2) *Chronyk van Vlaenderen*, ch. XL, p. 462. — Sur la question des assurances maritimes cf. Charles-Ferdinand Reatz, *Ordonnances du duc d'Albe sur les assurances maritimes de 1569, 1570, 1571, avec un précis de l'histoire du droit d'assurance maritime dans les Pays-Bas*, dans *Com. Roy. d'hist. de Belgique*, 4^e série, V, 41. Les débuts de l'assurance maritime sont insuffisamment exposés. — Gilliodts Van Severen, *Cartulaire de l'Ancien Consulat d'Espagne à Bruges*. Bruges, 1902, 1 vol. in-8. Voir à la table *Assurances et Avaries*.

(3) *Histoire de l'Amirauté des Pays-Bas*, Bib. Roy. de Belgique, ms. 16038. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, I, pp. 367-369, 377. — Antoine Thys, *Historia navalis sive celeberrimorum praeliorum*, Leyde, 1657, in-4, p. 17.

suivante, plusieurs navires capturés dans ces conditions sont conduits dans les ports de Hollande, où, sur la réclamation du comte Robert de Béthune, ils sont restitués par ordre du roi de France (1). C'est alors Philippe le Long, qui veut la paix : il défend à ses marins toute déprédation au préjudice des Flamands, et, le 1^{er} septembre 1316, signe un traité avec Robert de Béthune. A peine cet accord est-il conclu, que Flamands et Bayonnais, associés cette fois, brûlent quatre nefes de Normandie dans la baie de Bourgneuf, où elles avaient été armées pour les combattre (2). Et en juin 1318, Béranger Blanc, installé à Calais, fond sur les navires d'Ypres et de Bruges qui passent à sa portée ; il prend même un navire espagnol (3).

Les Français envahissent à nouveau la Flandre en 1328, sous Philippe VI de Valois. Pendant qu'ils gagnent la bataille de Cassel, l'amiral Pierre Miège s'empare de Dunkerque, et le roi reçoit la soumission de cette ville avec celles de Nieuport et d'Ypres (4). Mais les marins de ces ports se sont allés joindre aux Anglais ; ils opèrent de concert une descente à Dieppe : ils ravagent la ville, qui n'est pas fortifiée, et ne se rembarquent qu'à l'arrivée des garnisons d'Arques et des places voisines (5).

Flamands et Anglais ont pu s'entendre pour exécuter ce coup de main : le reste du temps ils se combattent, sans souci de la paix signée par leurs princes.

(1) Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, I, 319.

(2) Asseline, *les Antiquités et chroniques de la ville de Dieppe*, Dieppe, 1874, 2 vol. in-8, I, 108.

(3) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, I, 379.

(4) Bib. Nat., *Mélanges Colbert*, 352, charte 152.

(5) Asseline, *ibid.* — Bouteiller, *Hist. de Dieppe*, 1878, in-8, 293.

Les plaintes s'élèvent de part et d'autre : des shériffs de Londres aux échevins de Bruges à cause des courses de leurs armateurs (9 septembre 1306); des marchands de Winchester dont les navires ont été capturés en vue de Gravelines (25 juillet 1308). Le roi Edouard intervient en faveur de ses sujets anglais et bayonnais (12 mai et 16 décembre 1309). Il requiert le comte de Flandre de chasser de ses terres les pirates de Hollande qui s'y sont réfugiés après avoir semé l'inquiétude sur la mer du Nord, au point que les navires envoyés en Ecosse pour amener des vivres à l'armée anglaise n'osent plus s'y aventurer. En même temps il le prie d'empêcher les Ecossais de s'approvisionner en Flandre (1).

Il adresse la même requête au duc de Brabant, aux Magistrats de Bruges, Dam, Nieuport, Ypres, Malines et Dunkerque. Le comte de Flandre veut bien s'engager à ne pas encourager les Ecossais dans leur rébellion, mais il refuse de rompre les relations commerciales de la Flandre avec l'Ecosse (2). Lorsque les gens de Nieuport élèvent la voix contre les marins de Winchelsea et de Sandwich, ceux de Dunkerque, Ostende, Blankenberghe, Dam, l'Ecluse, Sainte-Anne-Ter-Muyden, Ardenbourg, Oostbourg, Biervliet et Lombardzyde se joignent à eux. Les pêcheurs de harengs de Dunkerque, Lombardzyde et Blankenberghe, établissent que, de 1297 à 1310, les Anglais leur ont tué quatre cents hommes et volé pour 4.000 livres de maté-

(1) Rymer, *Foedera*, III, 230 (10 novembre 1310). — Record Office, *Rotuli Scotiae*, 78 b, n° 2, 136 a, n° 3, 194 a, n° 4.

(2) 25 mars 1319. — Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, I, 150. — Le 15 février 1313, treize navires flamands partis du Zwin ont porté en Ecosse des vivres et des munitions. — Rymer, *Foedera*, III, 386, 387, 402.

riel et 1.706 livres sterlings de harengs. Guillaume de Nevele est chargé de mener une enquête (1311); des négociations s'engagent; Robert de Béthune désigne les procureurs qui recevront les plaintes des Anglais, et un accord est conclu le 1^{er} janvier 1312 (1). Le 2 juin, Flamands et Anglais se livrent à Crawdon un combat naval acharné (2)! Nouvelle enquête, nouvelles négociations (3), qui ne vont point sans peine: le 14 novembre, au grand mécontentement de leur maître, les envoyés de Robert de Béthune auprès d'Edouard III les interrompent brusquement par un départ subit. Pour les renouer, Edouard envoie le 26 du même mois des délégués en Flandre. Et bientôt, alors que la lutte n'est encore qu'indirecte entre la France et l'Angleterre, les Anglais, peu inquiets que le peuple de Flandre ait embrassé leur parti, n'hésitent pas à saisir en mer les navires de Bruges, à confisquer ceux que la tempête jette sur leurs côtes, et à justifier la validité de ces prises en les prétendant au service des Ecossais rebelles (1318 à 1333) (4).

Tout cela cependant que les Calaisiens, soit sous leur propre pavillon, soit masqués en Flamands, Brabançons ou Zélandais, se jettent sur les riches cargaisons qui passent d'Angleterre à Bruges et réciproquement. Les sentences d'interdit lancées contre les villes qui brisaient la paix ne se montrent guère efficaces (5).

(1) Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 26.

(2) Bulet. Com. Roy. d'hist. de Belgique, 3^e série, I, 106.

(3) Ceux qui ont subi des dommages en Flandre sont invités à en faire la déclaration (26 juin-26 novembre 1312). — J. de Saint-Génois, *Inv. des Chartes de Ruppelmonde*, p. 358.

(4) Bulet. Com. Roy. d'hist. de Belgique, 2^e série, XII, 43, et 3^e série, I, 101.

(5) *Lettre d'Edouard III au Chancelier*, 26 février 1339, Record Office,

De ce chaos d'attaques, de pilleries et de massacres, de ce concert de récriminations et de plaintes (1), surgissent des noms d'hommes de mer flamands : Jean de Biervliet, Hugues de Gavre et Jean Crabbe, lequel, entre autres exploits, s'empara, à mi-chemin de Boulogne et de Wissant, des bijoux d'Alice, femme de Roger Bigot, comte de Norfolk (2).

Edouard III a arrêté l'exportation des laines anglaises, affamé les métiers flamands, et soulevé les Gantois à la voix de Jacques Artevelt. Il s'efforce d'attirer dans ses états le trafic que font les Castillans avec les Pays-Bas (3). Le comte Louis de Male riposte en accordant des privilèges aux « amiraux, maîtres de nef, mariniers et sujets de Castille » venant commercer dans son comté (4), et il se jette dans le parti du roi de France.

La grande guerre, la guerre de Cent Ans, éclate enfin directement. Elle s'engage sur mer. Mardick, Dunkerque, Nieupoort, Ostende ont été visitées par des espions venus de Calais « pour savoir tut la vérité et che reporter à Callays (5) ». En avril-mai 1339,

Privy Seals, 251, n° 11529, d'après E. Déprez, *la Papauté, la France et l'Angleterre* (1328-1342), Paris, 1902, in-8, p. 248. — Gilliodts Van Severen, *Inv. des Arch. de Bruges*, I, 406. Sentence contre Dunkerque, Bruges, Calais, Nieupoort, etc., 1328; levée le 8 janvier 1329.

(1) A signaler encore : réclamations du comté de Flandre pour plusieurs navires de Bruges pillés par des pirates anglais (9 avril 1313); du Magistrat de Bruges au roi d'Angleterre (25 avril 1322); représailles exercées sur des marchands anglais, négociations (6 et 27 mai 1322), restitutions (8 septembre 1333). Le 28 septembre 1337, des corsaires flamands munis de lettres de marque délivrées par le comte de Namur prennent un navire portugais au large de Calais. — *Bullet. Com. Roy. d'hist. de Belgique*, 3^e série, I, 100, 101, 105. — Rymer, *Foedera*, IV, 576. — Gilliodts Van Severen, *Carl. de l'estaple de Bruges*, I, 158.

(2) Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 26, note.

(3) Rymer, *Foedera*, II.

(4) Wielant, *Recueil des Antiquités de la Flandre*, Bruxelles, 1875, IV, p. 271.

(5) Compte du bailli de Calais, de la Toussaint 1338. — *Arch. Dép.*

Antoine d'Oria croise avec dix-huit galères dans les eaux des Pays-Bas, en avant-garde de la flotte de l'amiral Béhuchet qui se met en route au mois de juillet : quatre cents nefes anglaises de l'amiral Morley la pourchassent, la dispersent, et brûlent Boulogne et plusieurs villes de Normandie. En 1340, c'est l'amiral Hue Quiéret qui concentre la flotte française au Zwin, devant l'Ecluse ; à ses deux cents nefes s'ajoutent les galères de Charles Grimaldi et de Barbavera. Ce dernier, « grant pillard de la mer », avec ses gens « moult convoiteux », commet la faute, à l'arrivée, de piller des habitants de la côte et de tuer trois cents hommes de Cadzand : le 24 juin, au crépuscule, au moment où commencent à s'éteindre les bruits du combat, des ombres se profilent dans la passe de Cadzand, nefes et embarcations de toutes sortes portant 8.000 Flamands accourus de tous les points de la côte ; ils prennent à revers les soixante navires de la troisième ligne française, et déterminent la débâcle.

En manière de reconnaissance, au cours de l'été de 1345, l'amiral bayonnais Pierre de Vynam enlève une flotte de vins hispano-flamande dans les parages des îles anglo-normandes : Edouard III la déclare de bonne prise, en dépit des réclamations de Gand, Bruges et Ypres. Aussi ne néglige-t-il pas de faire surveiller les côtes de Flandre par Jean Hastings avec dix-huit barges et d'autres nefes, lorsqu'il va débarquer en Normandie l'armée qui devait vaincre à Crécy (juillet 1346). En 1350 l'espagnol Charles de La Cerda pense prendre une revanche ; il conduit d'Espagne en Flandre une flotte marchande, et s'arrête à Guérande : il s'y em-

du Pas-de-Calais, A 571^b, cité par F. Lennel, *Calais au Moyen Age*, Calais, 1909, in-8, p. 78.

pare de douze vaisseaux anglais qu'à son arrivée à l'Ecluse il vend avec une dizaine d'autres prises ramassées en cours de route. Ce haut fait l'incite à craindre une attaque au retour, et il renforce ses équipages de marins, d'archers et d'arbalétriers flamands. Suivant ses prévisions, il se heurte en vue de Winchelsea à la flotte anglaise, montée par le roi en personne, qui venait de faire avorter la tentative de Geoffroi de Charny pour reprendre Calais, et était accompagné de Robert de Namur et d'autres seigneurs flamands. Les Anglais perdent la *Sale du Roi*, mais prennent ou coulent quatorze navires hispano-flamands : le reste s'enfuit à toutes voiles (29 août) (1). Et Edouard III ne se contente pas de se venger avec sa flotte de guerre : il transporte dans onze villes anglaises et quatre irlandaises l'estaple des laines qu'il enlève à Bruges (2).

Le chroniqueur Jacques Meyer gémit sur la félonie des Anglais : « Ils ne respectent pas la foi des traités ; nos marchands et nos pêcheurs n'ont en mer aucune sécurité. » Et c'est vrai. Le capitaine Jean Pietersen ramène de La Rochelle la flotte des vins : il est attaqué dans la baie de Bourgneuf par Gui de Brienne qui conduisait des contingents anglais au duc de Bretagne. Suivant l'usage, les navires sont attachés l'un à l'autre par des chaînes de fer, et forment une masse compacte où l'on combat comme en terre ferme. Après trois heures de lutte, les Flamands auraient perdu 4.000 hommes et vingt-cinq vaisseaux. Jean Pietersen, fait pri-

(1) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, I, 430, 444, 452, 473, 478, 498. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, I, 357. — F. Lennel, *Histoire de Calais*, Calais, 1911, in-8, t. II, p. 70.

(2) 2 août 1353. — Walsingham, *Historia Angliæ brevis*, p. 170.

sonnier, est enfermé dans la Tour de Londres (1).

Une escadre anglaise s'établit alors entre Douvres et Calais, et arrête tout le commerce des Pays-Bas. Gand, Bruges et Ypres réclament la paix à grands cris; leurs ambassadeurs vont à Londres déclarer qu'ils ne veulent avoir guerre avec les Anglais pas plus à cause du roi de France que du comte de Flandre. Ils obtiennent satisfaction, et l'élargissement des prisonniers.

Mais cette paix ne peut être que relative (2) : ce sont alors les écumeurs français (3) qui s'en prennent à la marine flamande, allemande, zélandaise et hollandaise, tandis que les Ecosseis capturent les navires de la Hanse. Le comte Louis de Male doit faire des levées d'hommes à Dunkerque, Nieuport, Ostende et dans les villes du Franc, pour défendre les côtes et équiper des navires de guerre chargés de protéger le commerce (4). En 1381, le roi Charles VI ordonne la restitution des biens enlevés, et poursuit la punition des « robeurs » (5). Hélas! l'autorité des princes est si précaire sur les capitaines de mer que l'un d'eux, Arnoul Jansoone, qui a capturé sept nefes marchandes

(1) Jacques Meyer, *Commentarii sive Annales rerum flandricarum*, Anvers, 1561, in-4, f. 165. — Froissart, éd. Luce, t. VIII, 19, XXV. — Van Bruyssel, op. cit., II, 13. — L'estaple des laines sera aussi transférée à Calais. Cf. F. Lennel, *Histoire de Calais*, II, 95.

(2) Des navires de blés venant de la Somme et allant au Zwin sont pris à l'entrée du golfe. Richard II ordonne une enquête et la restitution s'il y a lieu (20 mars 1380). — Varenbergh, *Relations diplomatiques entre la Flandre et l'Angleterre*, p. 460.

(3) Le conseil de la Hanse demande aux trois chefs-villes de Flandre de prendre des mesures efficaces pour réprimer les pirateries des Normands dans le Zwin (9 mars 1382). — Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, I, 327.

(4) 24 mai 1378. — Van den Bussche, *Inv. des Arch. du Franc de Bruges*, Bruges, 1881-1884, 2 vol. in-4, I, n° 248.

(5) Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, II, 471-473; et *Cart. de l'estaple de Bruges*, I, 207.

de Flandre, ne consent à les rendre que contre paiement par le comte d'une créance de 900 livres de gros qu'il prétend avoir contre lui (1)!

II

LA LOI DE LA MER

Dès le haut moyen âge, l'activité maritime apparaît donc très grande sur les côtes de Flandre. De bonne heure, le commerce a pris dans ce pays un développement à peu près unique en Europe; seul peut y être comparé celui de certaines cités italiennes. Ce trafic s'étend à toutes les parties du monde connu, et se fait par mer. Il alimente en matières premières les industries locales, dont il exporte les produits manufacturés. Des flottes marchandes viennent à époques régulières d'Orient, de Venise, de La Rochelle, de Bordeaux, d'Espagne, de Portugal; il en va vers le Nord concurrencer les Hanséates dans les pays scandinaves et la Moscovie. Avec les pays limitrophes, et particulièrement l'Angleterre, le mouvement d'échanges est ininterrompu.

De tous les ports, de toutes les criques sortent des barques de pêche. Pour elles, les bancs sont un inépuisable réservoir de poissons; elles courent au-devant des migrateurs qui arrivent par bandes, et s'acharnent à les poursuivre.

Et ces gens de mer qui naviguent au commerce ou à la pêche se transforment en combattants avec la

(1) 3 août 1386. — Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, cart. B, 517.

même facilité que leurs bâtiments. A vrai dire, ils sont toujours prêts à la lutte. La piraterie est de pratique courante.

Il n'est plus étonnant que l'art des constructions navales ait accompli dans les Pays-Bas des progrès plus rapides qu'ailleurs. Sitôt connues, les armes à feu sont en usage sur les navires flamands. On y trouve entre autres ces ribaudequins, sortes de mitrailleuses « de trois à quatre canons rangés de front, sur hautes charrettes en manière de brouettes devant, sur deux ou quatre roues bardées de fer, à tout longues piques devant à la pointe », ainsi que les définit Froissart. La marine française s'approvisionne en Flandre de pierriers et de canons portatifs à balles, et, en 1352, le vicomte de Montivilliers y achète d'un seul coup quinze nef, ou coques, qu'il emmène à Harfleur (1).

Nous connaissons l'organisation d'une petite flotte de guerre flamande au milieu du xiv^e siècle, celle que le comte Louis de Male avait fait équiper devant Anvers sous la gouvernance de Jacques Buuk (juillet-août 1356).

Elle comprenait huit grands bâtiments de guerre et quatre petits, placés sous les ordres d'un commandant ou maître. Chacun des grands était équipé de trois compagnies ou connétablies de marins, sous les ordres de capitaines ou connétables. Chacun des petits ne portait que deux compagnies. Aux équipages de marins s'ajoutaient des corps d'archers, d'arbalétriers, et des détachements des milices bourgeoises, tailleurs, cordonniers, chaussetiers, fondeurs, serruriers, maçons, merciers, brodeurs de pourpoints, barbiers, etc...

(1) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, I, 501, et II, 490.

Asse, fils d'Adam, commandait la nef amirale, que montaient trois compagnies de marins et leurs connétables; vingt arbalétriers et leur connétable, suivis de dix valets chargés de les couvrir pendant le combat avec des targes pouvant protéger deux hommes à la fois; vingt-sept bouchers et poissonniers, et leur connétable; trois ménestrels; deux maîtres des engins, chargés de l'artillerie; deux cuisiniers; deux canotiers, deux pages : en tout, 148 hommes.

Les autres commandants s'appelaient Hugues Bueresen, ayant sous ses ordres 103 hommes; Pierre Beveland, avec 64 hommes; Everdey van Inghelant, avec 115; Jacques, fils de Roger, avec 115; Jean, fils de Jacques, avec 64; Henri Clissen, avec 98; Jean Loofs avec 118. Les capitaines des quatre petits bâtiments se nommaient Chrétien Cortroc, Guillaume Acker, Pierre Quareyt, Guillaume van Penage.

Un corps spécial était fort de 46 archers, 10 arbalétriers hollandais, et 216 sergents d'armes. La flotte portait au total 1.316 hommes.

Outre l'armement courant de ce temps, elle pouvait mettre en batterie quatre ribaudequins de une à deux livres de balle, et des springales, engins qui lançaient de gros dards.

Quatre cents rames étaient réparties entre les douze navires, pour aider à leur marche en cas de calme, et faciliter les virages.

Sur l'ensemble claquait au vent une profusion de bannières, pennons, banderoles et étendards.

Le voisinage d'un armement de ce genre n'allait pas sans inconvénients, même pour ceux qu'il avait mission de protéger. Celui-ci ne demeura devant Anvers que du 7 au 17 août; en ce court laps de temps, il

fournit prétexte au Magistrat de la ville de porter plainte au comte, et de supplier l'amiral de faire cesser les ravages exercés par ses gens.

A la même date, Pierre Buuk commandait une autre flotte qui coopéra à la prise de Lillo (1).

L'existence de ces flottes est temporaire.

A la tête de l'armée navale est placé l'amiral, avec le titre de « lieutenant et capitaine général », muni de pleins pouvoirs et d'une autorité absolue.

Chaque commandant est réellement « seul maître à son bord après Dieu ». Lui et les rudes gens qu'il commande ne reconnaissent qu'une règle : la terrible loi de la mer. La légende de Brabon, seigneur d'Anvers, en perpétue le souvenir : un géant, un pirate, nommé Druon, terreur de la contrée, avait coutume de couper les mains de ses prisonniers. Un beau jour, Brabon lui rendit la pareille ; et c'est pourquoi une main coupée figure dans les armes d'Anvers (2).

Déjà, sur les navires des Northmans, on coupait et on clouait au mât la main de quiconque l'avait portée sur le patron, et on plongeait dans la mer les séditionnaires et les querelleurs (3). A partir du XIII^e siècle, les gens de mer des Pays-Bas méridionaux se conforment aux Jugements de Dam, appelés aussi Lois de Westcapelle. Ceux des Pays-Bas septentrionaux obéissent à la coutume de Wisby, compilation des coutumes d'Amsterdam et d'Enkhuysen. Il paraît à peu près certain que les Flamands empruntèrent leur loi de mer aux Anglais, qui eux-mêmes la tenaient des Français. En

(1) Goovaerts, *la Flotte de Louis de Male devant Anvers*, dans *Bullet. Com. Roy. d'Hist. de Belgique*, 1886, t. XIII, 33.

(2) Georges Eckhoud, *les Libertins d'Anvers*, Paris, 1912, in-18, p. 10, conte cette légende.

(3) Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, I, 75.

effet, les vingt-quatre articles des Jugements de Dam reproduisent textuellement les vingt-quatre articles des Jugements d'Oléron : pour seule différence, on s'est borné à ajouter le nom de l'Ecluse à celui des ports français (1).

Il y est dit qu'aux armées navales le général est le chef; après lui viennent l'amiral, le vice-amiral et le capitaine-major qu'on nomme chef d'escadre. Dans chaque navire, le capitaine est le premier, le pilote est le second, soit en guerre, soit en marchandises; le maître commande à l'équipage, le capitaine et son lieutenant aux soldats.

Le maître ne doit rien entreprendre de grave sans l'avis de l'équipage et des marchands, s'il en est à bord. Il leur demande : « Seigneurs, que vous haïste ce temps? » Il est libre de composer son équipage comme il lui plaît; nul ne peut le contraindre à prendre un marinier dont il ne veut pas.

Les matelots doivent dormir vêtus: ceux qui découchent sont réputés déloyaux et coupables de parjure. Le maître doit tenir à la boucle les délinquants pour les remettre à la justice dès son arrivée au port. Il ne doit pas « expeller le marinier sur sa chaude », mais attendre d'être redevenu de sang-froid. Le marinier doit souffrir le soufflet ou le coup de poing du maître; mais si le maître le poursuit, il peut se réfugier derrière la chaîne, et s'y mettre en défense en

(1) Cleirac, *Us et coutumes de la mer*, Bordeaux, 1647, in-4. — Pardessus, *Collection de lois maritimes antérieures au XVIII^e siècle*. Paris, 1838, 2 vol. in-4. — Rymer, *Fœdera*, I. — *Livre de droits maritimes, contenant l'ancien et éminent droit maritime de Gothland, que les marchands et maîtres de navires ont arrêté en la ville de Wisby*, Amsterdam, 1635; Harlem, 1646; Middelbourg, 1664. — F. Van Glins, *Traité du droit maritime de Wisbuy, et remarques sur le droit maritime*, Amsterdam, 1710, in-4.

requérant le témoignage de ses camarades. S'il frappe le maître ou lève sur lui une arme, « il est attaché avec un couteau bien tranchant au mât du navire par une main, et contraint de la retirer, de façon que la moitié lui en demeure au mât attachée ».

Les injures sont punies d'amendes. Le voleur a la tête tonsurée, puis arrosée de poix bouillante. Qui-conque a tué un de ses compagnons à bord est lié à sa victime et jeté dans les flots; à terre, tous deux sont ensevelis ensemble.

Ces coutumes sont demeurées en vigueur jusqu'à une époque peu éloignée de la nôtre (1).

(1) Sur certains traits de mœurs maritimes, cf. entre autres *Arch. Com. Dunk.*, 189, V.

CHAPITRE II

LA DOMINATION DES DUCS DE BOURGOGNE

I

LES DÉBUTS DE LA GUERRE DE COURSE

La longue trêve signée en 1375 entre la France et l'Angleterre arrête à peine les hostilités. Car une nouvelle insurrection des Gantois les rejette aux bras de Richard II, tandis que leur comte, grâce à l'intermédiaire de son gendre, le duc de Bourgogne, obtient l'appui de Charles VI : l'armée française écrase les milices flamandes à Roosebeke (27 novembre 1382).

Au printemps suivant, une division navale française de deux barges, deux galères, et trois navires chargés de vins, s'est arrêtée au port de Gravelines : les croisés du jeune et ardent évêque de Norwich, Henri le Dépensier, la surprennent, capturent seize pêcheurs, et prennent terre. Ils repoussent les gens du comte, s'emparent sans difficulté de Dunkerque encore mal protégée et insuffisamment fortifiée, de Bourbourg, Cassel, Saint-Venant, Nieuport, qu'ils ravagent, et mettent le siège devant Ypres. Mais l'armée française approche. Ils décampent, évacuent les places où ils se sont établis, et se retranchent dans

Gravelines, d'où finalement l'amiral Jean de Vienne les déloge (septembre 1383) (1).

Le jour où la Flandre entre dans le domaine de la maison de Bourgogne (1384), dont le chef est l'oncle de Charles VI, la France l'utilise plus que jamais comme base d'opérations contre l'Angleterre. Le 20 mai 1385, Jean de Vienne sort du Zwin avec cent quatre-vingt-trois voiles, et gagne Dunbar. En 1386, une autre flotte française se concentre à l'Ecluse; mais, cette fois, elle s'y trouve bloquée par le capitaine gantois François Ackerman, qui s'est emparé de Dam par surprise. Comme Charles VI ne parvient à reprendre la place qu'en septembre, il doit disloquer sa flotte sans l'avoir utilisée. En 1387, les Français mobilisent tous les navires disponibles de Séville jusqu'en Prusse, et échelonnent cet immense armement entre l'Ecluse et Blankenberghe : les vents contraires ne leur permettent même pas de sortir, et l'expédition avorte (2).

Afin d'éviter une nouvelle surprise de Gravelines, le roi de France l'a fortifiée; ses corsaires y prennent position pour menacer la navigation de Calais.

Le duc de Bourgogne suit la même politique à Dunkerque. Il confirme en 1403 l'ordre donné (1400) par le seigneur de la ville, Robert de Marle, d'élever de nouvelles murailles. Pour subvenir aux frais de ces travaux, le Magistrat est autorisé à lever une aide sur les vins et les bières à l'importation, sur les harengs

(1) Jacques Meyer, *Ann. Fland.*, f. 194. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 77. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, II, 23. — *Mémoires du trésorier Barbason*, dans Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, IV, 9. — Pauwel Heindricx, *Jaerboeken van Veurne en Veurnambacht*, Furnes, 1853, 2 vol. in-8, I, 58.

(2) Ch. de La Roncière, *op. cit.*, pp. 78 et suiv.

et le poisson frais à l'importation et à l'exportation, sur les diverses autres marchandises qui alimentent le commerce local, et sur les navires fréquentant le havre : cogghes, eschuttes, pleytes, crayers ou bombes, même sur les houcheniers et les barques de faible tonnage (1). Justement une ère de prospérité s'ouvre pour la grande pêche : Gilles Beuckels, de Biervliet, et Jacques Kien, d'Ostende, viennent de découvrir un nouveau procédé pour encaquer le hareng et lui assurer une plus longue conservation (2). Et tout en mettant le port à l'abri des ennemis, on le protégera aussi contre le flux dont le littoral de Flandre souffre, tandis que chaque marée améliore les ports de Hollande, et les rend accessibles aux gros navires (3).

Malgré la paix, les pirates continuent à foisonner, confondus avec les corsaires, auxquels la caution ne sera imposée par traités internationaux qu'en 1414. Les Normands courent contre les Anglais, les Zélandais contre les Flamands. Les gens de mer enrôlés précédemment par Lubeck contre le Danemark, sans emploi depuis la paix de 1395, se sont groupés sous deux chefs, Stortebeker et Godeke Michelsen, et sillonnent les mers du Nord. Ils s'appellent les Frères Ravitailleurs. Stortebeker massacre quiconque ne peut d'un trait vider son verre, qui contient quatre bouteilles; son grand mât est creux, et rempli de barres d'or. L'amiral de Hambourg, Simon d'Utrecht, déloge ces bandits de leurs repaires de Gothland et de Frise, et s'empare de leurs chefs, en 1402 et 1403. Le danger est devenu tel que, pour se garantir, Bruges doit

(1) Faulconnier, *Descr. Hist. de Dunk.*, I, 27.

(2) Ch. de Zuttere, *Enquête sur la pêche maritime en Belgique*, Bruxelles, 1909, in-8, p. 54.

(3) Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, II, 43.

entretenir une garnison à l'Ecluse et payer le loyer de deux navires de garde (1).

De leur côté, les Anglais ne chôment pas. Ils attaquent indifféremment les navires battant pavillon de France ou pavillon de Bourgogne. Leurs croiseurs enlèvent les pêcheurs, même s'ils amènent leurs voiles à la première sommation, et les conduisent à Hull, où le Magistrat de Bruges les réclame en vain à Henri IV (1402). Leurs partis opèrent des descentes à Cadzand. Pour leur résister, Dunkerque, Nieuport, Biervliet, Ostende, l'Ecluse arment en course. Gilbert de Frethun, écuyer du comte de Guines, favorisé en sous-main par Waleran de Saint-Pol, dont la garnison de Calais ne cessait de ravager le comté, saccage Aurigny, et les navires que Waleran entretient à Gravelines opèrent de concert avec les Flamands. L'amiral de Flandre, Jean Van Blanckaert, ayant sous ses ordres Louis Van Aertrike et Jacques de Graeve, dirige une expédition contre l'ennemi commun (mai 1402-1403) (2). On compte bientôt dans la seule prison de Dunkerque cent soixante-six pêcheurs anglais.

Il est de plus profitables captures. Des Dunkerquois, armés en guerre et « gisantz en agait » sur la mer, prennent une nef transportant de Middelbourg en Angleterre frère Robert Marskall, confesseur du roi : ils jettent ses serviteurs par-dessus bord, l'emènent à Dunkerque, et refusent de le relâcher à moins d'une forte rançon. Henri IV insiste auprès de la duchesse de Bourgogne pour que son religieux soit

(1) Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, III, 459. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 161.

(2) Six caisses de pièces d'artillerie et deux bateaux de munitions sont affectés à cette expédition. — Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, I, 419.

élargi sans conditions; il rappelle les précédents accords, « car vraiment, haulte et puissante princesse, ajoute-t-il, nous ne porrons ne ne volons tiels horribles faits plus longuement endurer (1) ». Il se gardait d'insister sur la prise par ses sujets de dix-sept navires de la flotte des vins venant d'Espagne, que le vent contraire arrêta en vue de Calais. Un corsaire de Nieuport ripostait d'ailleurs, en ramenant une crayer anglaise qu'il vendit plus de cent nobles de monnaie d'Angleterre (2).

De riches cargaisons françaises arrivent à l'Ecluse : la nouvelle en parvient à Thomas de Lancastre ; il prend la mer avec une flotte nombreuse, et commence par menacer Dunkerque et Nieuport ; les garnisons qu'y vient d'envoyer le duc de Bourgogne sous les ordres de Jean Van den Walle montent bonne garde, et les Anglais passent outre. Le 22 mai 1404, ils pénètrent dans le Zwin, ravagent Cadzand et Ter Muyden, où ils réalisent un butin de 120 à 200.000 ducats d'or, incendient quatre nefes de Hambourg, et assiègent la citadelle de l'Ecluse. La résistance de la garnison permet à Jean-Sans-Peur d'accourir. Les Anglais se rembarquent, défont à l'entrée du Zwin trois énormes carraques génoises puissamment armées qui venaient à l'Ecluse, et se hâtent vers La Hougue-Saint-Vaast. Ils ont perdu le comte de Pembroke, tué d'un coup de baliste devant l'Ecluse et enterré à Muyden, et le comte de Kent, tué dans l'affaire des carraques.

Alors les corsaires d'Ostende, de Nieuport, de Dunkerque, les harcèlent dans leur retraite. Un Dunker-

(1) British Museum, ms. 14820, bibl. addit., *Lettre* du 10 septembre 1404. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce*, II, 41. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 29.

(2) Jacques Meyer, *Ann. Fland.*, f. 219 v.

quois, Wouter Janssen (1), monté sur un bateau équipé de quarante hommes, poursuit jusque dans la Tamise un des navires anglais pressé de mettre son butin en sûreté. Il le rejoint, lui tue huit hommes, fait douze prisonniers, et récupère une quantité d'objets précieux, parmi lesquels la table de l'autel de Saint-Anne-Ter-Muyden, qu'il restitue à son église.

Malgré ces hostilités, le roi d'Angleterre, depuis le printemps, ne cesse de témoigner de son désir de traiter. Il souhaiterait voir des commissaires anglais et bourguignons chargés de prononcer sur les réclamations réciproques au sujet des prises. Ses envoyés, Thomas Swynburn, Jean de Croft et Richard de Rishsheton, débarquent à Calais en septembre. Pour preuve de son bon vouloir, il accorde des privilèges aux pêcheurs flamands dans les eaux de sa domination.

Mais comment la paix pourrait-elle régner en ces quartiers ? Amsterdam et Campen arment pour l'escorte des marchands deux vaisseaux portant chacun, outre l'équipage, cent trente-six soldats ; les frais sont couverts par un droit prélevé sur les cargaisons (1408). Jean-Sans-Peur tente un essai analogue : il confie le soin d'assurer le commerce flamand à une escadre aux ordres de l'amiral de Flandre, Jean van Blanckaert. Les capitaines sont Sigher de Gand, Jean Vilain, Victor et Hector Voorhoute, tous deux fils de Louis de Male, et Philippe, commandant de la place de Saefthinghen. Or, leurs navires, non contents de courir sus à ceux d'Angleterre et aussi d'Anvers, attaquent même les marchands qu'ils ont pour devoir de protéger ! si bien que les Magistrats des trois villes,

(1) Que Faulconnier appelle Jean Gaultier. — Jacques Meyer, *Ann. Fland.*, f. 222 v.

Bruges, Ypres et Gand, assaillis de réclamations et de demandes d'indemnités, traitent ces capitaines du duc en pirates, et les condamnent à l'exil (1).

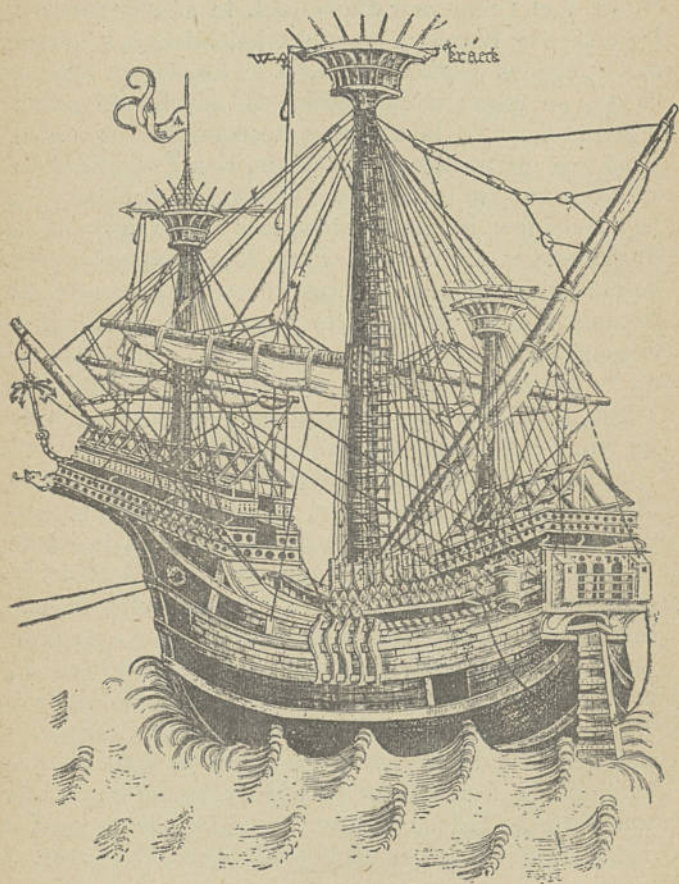
Et toujours, malgré les trêves renouvelées pour ainsi dire d'année en année entre Anglais et Flamands, entre Flamands et Hollandais ; malgré l'alliance entre France et Bourgogne, la mer demeure le théâtre d'une lutte incessante, d'un brigandage en règle. Les trois chefs-villes de Flandre paient des indemnités aux Hanséates et aux Portugais, lésés par des pirates d'Ostende et de Nieuport, tandis que les Quatre-Membres délivrent des lettres de marque et de représailles aux marchands flamands détournés par les Biscayens et les Espagnols, qui leur enlèvent jusqu'à quarante navires d'un seul coup. Mais cette mesure arrêtant le commerce de Castille et Léon, à la demande même des Quatre-Membres le duc ordonne la surséance des lettres de marque, et accorde le libre trafic aux Espagnols, qui ne seront pas molestés pour leurs prises ; une commission fonctionnera à La Rochelle ou en Bretagne pour fixer les indemnités.

L'entrée du Zwin est toujours le rendez-vous de tous les pirates d'Occident, qui jour et nuit sont au guet des flottes marchandes affluant à Bruges (2). Des Normands pillent des Flamands en vue de Dunkerque, au moment même où une puissante hourque flamande

(1) Dujardin et Sellius, *Histoire générale des Provinces-Unies*, Paris, 1757-1770, 8 vol. in-4, I, 265. — British Museum, ms. 14820, bibl. addit. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, II, 44, 141. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 181.

(2) 26 janvier 1405, février 1408, 29 juin 1410, 1^{er} novembre 1411, 4 septembre 1414, 16 juillet 1418, 18 janvier et 17 avril 1420, 14 avril 1423, 11 octobre 1428, 1^{er} juillet 1441. — Edmond Vlietinck, *Cartulaire d'Ostende*, Anvers, 1910, in-4, p. 97. — Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, I, 438, 476, 482, 502, 527, 537, 538, 557, 567, 643.

sombre, en combattant avec les navires français de



CARRAQUE FLAMANDE

Guillaume de Narbonne au chef de Caux contre les Anglais (15 août 1416). Une grande carraque de

l'Ecluse passe en vue de Calais, où se trouvaient alors Henri V et l'empereur Sigismond, le 24 septembre : le comte de Warwick lance six baleiniers à sa poursuite ; elle les défait un à un, et la tourmente détruit ce qui en reste ; mais l'affaire fut si chaude qu'en arrivant au port la caraque ne compte plus à son bord que quatre hommes valides. Des Ecossais enlèvent des navires en rade de Nieuport. Des Zélandais capturent des bâtiments brugeois qu'ils amènent à Flessingue et à La Vere. Pero Nino, capitaine des galères d'Espagne, croise sans interruption contre les Anglais dans les mers du Nord, se réfugiant à Gravelines si quelque danger le presse. Et, pour signifier qu'ils ont nettoyé les mers des Ostrelins qui les infestaient, les Hollandais arborent un petit balai au haut de leur grand mât (1409-1420) (1).

Survient l'assassinat de Jean-Sans-Peur au pont de Montereau : son successeur, Philippe le Bon, s'associe à Isabeau de Bavière pour consentir au traité de Troyes, qui donne la couronne de France à Henri V d'Angleterre (21 mai 1420). Cependant cette bonne intelligence entre Anglais et Bourguignons ne dure pas. Le mariage du duc de Gloucester, frère de Henri V, avec l'héritière des provinces de Hainaut, Hollande et Zélande, Jacqueline de Bavière, qui vient d'abandonner Jean IV de Brabant, son mari, ne peut laisser Philippe le Bon indifférent : le Bourguignon réunit une flotte à l'Ecluse (septembre 1423) ; le 19 janvier 1426, il défait 2000 Hollandais qui cherchaient à

(1) Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, IV, 37-41, 43, 70, 138, 330. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 186, 222, 225. — J.-F. Le Petit, *Grande Chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, etc... jusqu'à la fin de l'an 1600*, Dordrecht, 1601, 2 vol. in-4, I, 400. — F. Lennel, *Hist. de Calais*, II, 124.

joindre les forces anglaises. Henri VI, ou les régents qui agissent en son nom, a toutefois un intérêt capital à le conserver pour allié : il s'efforce de le ménager, et par lettres-patentes interdit à ses marins de faire des prises sur les Flamands (1). Car les Anglais ont une singulière façon de comprendre leur rôle de neutres : lorsqu'ils découvrent sur un navire ami, flamand ou allemand, des marchandises ennemies, et que le maître refuse de les leur délivrer, ils font main basse sur le navire et tout son chargement, maintenant « que l'avoir qui appartient à ceulx qui ainsi se sont contre eulx combatus pour saulver et retenir l'avoir de leurs dis ennemiz, est fourfait contre eulx, et les tiennent en ce pour leurs ennemiz (2) ».

Après un court répit, leurs courses recommencent : cette fois, le duc de Bourgogne rompt complètement avec leur roi, et conclut avec Charles VII le traité d'Arras (21 septembre 1435). Au printemps suivant, il entreprend le siège de Calais par terre avec les milices flamandes, et par mer avec sa flotte sous Jean de Horne, seigneur d'Hondschoote et « garde des Oostdunes de Flandre ». L'amiral flamand a concentré à l'Ecluse les divers éléments de sa flotte. Il se présente devant Calais le 25 juillet, quinze jours environ après que l'armée de terre en a commencé le siège. Le duc de Bourgogne, impatient de son arrivée, l'attend sur le rivage. Le soir même et le lendemain, voulant obstruer le chenal comme jadis fit le roi Edouard III, Horne lance sur l'entrée du havre

(1) Gilliodts Van Severen, *Inv. arch. Bruges*, IV, 483. — Ch. de La Roncière *Hist. Mar. franç.*, II, 250. — Antoine Thys, *Historia Navalis*, 30.

(2) Compte du bailli de Bruges, 5 mai-22 septembre 1427, Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 13926.

quatre hourques chargées de pierres ; il en coule deux à coups de canons ; mais les deux autres s'échouent sur la grève, où les Anglais, profitant de la marée basse, les détruisent. Cette tentative manquée, Horne, craignant l'arrivée d'une puissante flotte anglaise, se retire. Les gens des communes, se disant abandonnés des nobles, contraignent le duc à lever le siège.

Les Anglais prennent aussitôt leur revanche. Ils saccagent la basse Flandre à deux reprises ; leur flotte menace le Zwin ; elle débarque trois cents hommes près d'Adinkerke, où ils pillent plusieurs maisons, et massacrent quelques habitants (1). Horne ne quitte pas pour cela son mouillage de l'Ecluse. Exaspéré, le peuple se soulève, et une troupe de paysans, rencontrant l'amiral dans les dunes, le massacre (2).

Un banni de Gand, Jean Lion (3), profite des circonstances pour prendre la mer avec plusieurs navires armés en guerre, se rend forban, et sème la terreur jusqu'aux mers d'Espagne. Il s'intitule « l'ami de Dieu » ; les populations maritimes préfèrent l'appeler « l'ennemi des hommes » ; ce qui suggère à l'historien Faulconnier cette judicieuse réflexion : « Ces deux titres si différents et si incompatibles semblent marquer la différence qu'il y a entre l'opinion que nous avons de nous-mêmes, et celle qu'en ont les autres » (4). Il fallut une tempête pour délivrer les mers de ce redoutable pirate.

D'autres surgissent ; une démonstration de la flotte

(1) Janvier 1437. — Heindricx, *Jaerboeken van Veurne...*, I, 128. — *Hanserecesse*, I, 503. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 259. — F. Lennel, *Hist. de Calais*, II, 144.

(2) Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, II, 109.

(3) Faulconnier, qui le fait naître à Dunkerque, l'appelle Jean Léon ; c'est Yoens et Hannequin Leeuw de Van Bruyssel.

(4) Faulconnier, *Descr. hist. Dunk.*, I, 33.

française contre Nieuport les intimide à peine (décembre 1439). Des marins de Hollande et de Zélande attaquent Espagnols, Bretons, Normands, les réputant ennemis. Un de leurs capitaines, Guillaume Gheerbertszone, d'Amsterdam, croise avec une escadre de neuf nefes « estofféz de gens d'armes » ; il emmène à Ermuyden les prises bretonnes qu'il fait en vue d'Ostende. D'autres enlèvent un navire entrant à Nieuport, et conduisent en Angleterre les bâtiments génois de Benoît Spinola et Antoine Gentil, capturés à la sortie du Zwin (1). Le duc de Bourgogne tente d'enrayer le mal en interdisant à ses sujets l'achat des marchandises de prises, à peine de confiscation. Mais la confusion est telle que les Magistrats de Dunkerque et de Nieuport envoient des délégués à Bruges demander comment ils devront recevoir les navires de guerre de Dieppe et de Saint-Malo (2). En fait, ce sont les Dieppois qui font la police de la Manche ; ils pourchassent les Hollandais, Zélandais et Frisons qui portent des marchandises en Angleterre, et, dans Nieuport même, saisissent deux pêcheurs flamands (1444) (3).

Comment le commerce pourrait-il prospérer dans de telles conditions ? L'Écluse et les autres ports de Flandre en souffrent cruellement (4). Le duc Philippe, qui a naguère envoyé une grande nef, un baleinier et une caravelle sous Geoffroy de Thoisy à Rhodes au secours du grand-maître de l'ordre de Jérusalem, cherche à prendre pied en Méditerranée à des fins plus pratiques : il obtient d'Amédée

(1) 20 décembre 1439, janvier 1440, 1^{er} mars et 2 mai 1441.

(2) Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, V, 191, 197 ; *Cart. de l'estaple de Bruges*, I, 622, 623, 640-642.

(3) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 262.

(4) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, n° 22597, 16 et 17.

de Savoie l'autorisation d'installer à Villefranche une station navale de trois navires marchands et quatre navires de guerre (1). Ses sujets pouvaient en espérer plus de profit que de l'expédition manquée du grand bâtard Antoine de Bourgogne, amiral des Pays-Bas : douze galères partent de l'Ecluse sous ses ordres en 1463, portant l'avant-garde de l'armée bourguignonne, qui, elle, ne partit pas. Après quelques succès sur la côte d'Afrique, l'amiral est contraint, par la peste et la mort du pape Pie II, de regagner Marseille, puis les Pays-Bas (1465).

Au temps où le duc donnait asile au dauphin Louis, une sérieuse alerte avait tenu en éveil les marins de Gravelines, Dunkerque et l'Ecluse : ils apprenaient que soixante bâtiments français sortaient de la fosse de Leure. Mais cette flotte passe sans s'arrêter, et ils en sont quittes pour la peur (août 1457).

Ils connaissent alors quelques années relativement calmes : Louis XI se préoccupe avant tout de développer le commerce de la France, attire les étrangers, abolit en faveur des Hollandais et des Flamands les droits d'aubaine et de naufrage. Henri VI d'Angleterre ordonne la répression de la piraterie, accorde des sauf-conduits à Antoine de Bourgogne, Thibaut de Neufchâteau et Jean de Créquy, porteurs des doléances des armateurs flamands, et confirme les privilèges accordés en 1406 à leurs pêcheurs (1458-1462) (2). Parmi les pirates on pouvait ranger Warwick, le faiseur de rois, qui, de Calais, s'élançait sur les flottes marchandes de France et d'Espagne, et attaquait aussi

(1) Arch. Dép. du Nord, B 1976, 1997, 1999.

(2) Van Bruyssel, *Hist. du commerce*, II, 141. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 290, 314.

celles de la Hanse malgré les traités de paix. Il dut venir à Westminster se justifier devant un Conseil (8 novembre 1458) (1).

Mais les hostilités se déchaînent à nouveau. Thomas de Faucambergue, commandant la flotte qui emporte Warwick, fugitif cette fois, rencontre un convoi flamand, le capture malgré l'escorte de quatre navires de guerre battant pavillon de Bourgogne, et conduit ses prises aux Dunes, où l'amiral anglais Scales lui en reprend quarante (avril-juin 1470). Calais les ayant repoussés, Warwick et Faucambergue n'ont d'autre ressource que de se réfugier à Dieppe et à Honfleur : sur l'injonction du Téméraire, Louis XI les oblige à reprendre le large. C'est le moment de la foire d'Anvers : Faucambergue prend une quinzaine de navires qui s'y rendent, attaque ceux de l'Ecluse et butine le long des côtes de Zélande. Un pirate nommé Colombus-pense le moment venu de s'emparer de la flotte des galères vénitiennes. Le consul de Venise à Londres est informé à temps que Colombus se tient à l'affût au Pas-de-Calais : les galères reçoivent l'ordre de rallier celles de Flandre et de rester sous le commandement de leur amiral, jusqu'à ce que le danger soit passé (2). Le fils de Colombus réussira plus tard le coup dans d'autres parages contre quatre de ces galères (22 août 1485) : embusqué au cap Saint-Vincent avec sept navires de guerre sous pavillon de France, il les attaque peu après leur sortie de Cadix, et, après un combat acharné de plusieurs heures, parvient à s'en emparer : il dépouille les équipages, conduit les galères

(1) F. Lennel, *Hist. de Calais*, II, 169.

(2) 20 juillet 1469. — Arch. Venise, *Senato Mar.*, V, 9, p. 13. — Record Office, *Calendar of State Papers*, Venetian, I, 122, n° 49.

à Lisbonne, et pille les marchandises qu'il charge sur ses propres vaisseaux (1).

Le duc de Bourgogne ordonne de son côté à son lieutenant général et amiral de la mer, Henri de Borseele (2), de chasser Warwick. Trente-six vaisseaux bourguignons, portant cent trente-et-une bouches à feu et 5 à 6000 hommes de troupes, se lancent à sa poursuite, parviennent à l'enfermer dans Harfleur, et somment le gouverneur de le livrer. Louis XI négocie : il défend à ses navires d'attaquer les Bourguignons, indemnise les Flamands des pertes qu'ils viennent de subir, et décide enfin Warwick à remettre en mer, couvert par l'amiral de France. Henri de Borseele l'attaque en flanc, lui prend ou coule bas dix navires, et, tandis que les autres gagnent Honfleur, La Hougue et Barfleur, il retourne se ravitailler et chercher des ordres à Boulogne. Le 20 août, il revient devant Barfleur, bloque quelque temps la flotte de Warwick, et enlève plusieurs navires à la marine normande. Pour se débarrasser de l'hôte encombrant qui lui vaut ces mécomptes, Louis XI doit payer la solde des marins anglais, qui, à défaut, refusent de regagner l'Angleterre. Une tempête vient de chasser les Flamands jusqu'en Ecosse : la route est libre ; les Anglo-Français en profitent, et, au hasard d'une rencontre, se rendent maîtres de seize bâtiments flamands d'une flotte marchande. Le roi saisit l'occasion de s'indemniser de ses débours, et les déclare de bonne prise. Il a rompu le traité de Péronne ; il met en œuvre la diplomatie, les mesures économiques et la force des

(1) Calendar of State Papers, *Venetian*, 1202-1509, nos 498-510.

(2) Comte de Grandpré, seigneur de La Vere, Westcappelle et autres lieux.

armes pour accabler son rival. Des ports anglais et hanséatiques, des ports de Normandie et de Castille, de Dunkerque, d'Ostende et de Nieuport, sortent des nuées de corsaires (1). Le vice-amiral de France Coulon et les Castellans s'efforcent de protéger leurs nationaux (1471). Aidé de onze corsaires français, Coulon pourchasse les Hanséates, puis se retourne contre les pêcheurs des Pays-Bas occupés à la harengaison, leur saisit dix-huit barques, et exige cent couronnes pour la rançon de chaque patron : l'amiral de Flandre Paul, bâtard de La Vere, est impuissant à l'en empêcher (1472). Au printemps de 1473, quinze corsaires français croisent dans le Détroit et la mer du Nord, coupant le commerce d'Angleterre avec les Pays-Bas. Ils réussissent à enlever le grand bâtard Antoine de Bourgogne, envoyé en ambassade par le duc. C'est l'année où le corsaire de Dantzig Paul Beneke, ou Beenkin, trouve sur une galère florentine le Jugement Dernier de Memling : il l'offre à l'église Sainte-Marie de Dantzig, d'où ce tableau n'a plus bougé. Enfin cinq cents escutes de Hollande et de Zélande transportent de Douvres à Calais les troupes avec lesquelles Edouard IV tente l'expédition infructueuse que Louis XI arrête par la paix de Picquigny (29 août 1475). Le Téméraire se trouve contraint de signer à son tour la paix avec la France à Soleure. Après quoi, il va se faire battre à Granson et à Morat, et tuer devant Nancy (5 janvier 1477) (2).

(1) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franc.*, II, 339 et seq. — Gachard, *Doc. inédits*, I, 226. — *Preuves de Commines*, III, 120-134. — D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, preuves, IV, 261-274. — Antoine Thys, *Historia navalis*, p. 37.

(2) Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, IV, 410. — Henri Pirenne, *Hist. de Belgique*, Bruxelles, 1900, in-8, II, 431.

Le mariage de sa fille Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien rallume la guerre. L'abolition des lettres de marque par Marie à son avènement demeure platonique. Au début, l'amiral Antoine de Bourgogne ne dispose que de six gardes-côtes flamands pour résister aux Français (1); il menace leurs ports à son tour, une fois renforcé de navires hollandais et zélandais. Il s'attaque plus particulièrement aux Normands. En délivrant de son côté des lettres de marque, Louis XI a dit à ses corsaires : « A tous les Hollandois et Flamens que vous trouverez su la mer, que vous leur fassiez la meilleure guerre que vous pourrez. » Ils esquissent une tentative de descente à Zuydcoote(2). Le vice-amiral Coulon prend quatre-vingts escutes de la flotte de grains de la Baltique pour la Hollande (1479), et renouvelle cet exploit l'an d'après, à la barbe de la flotte bourguignonne renforcée de trois navires armés par Gand et Bruges, et secourue par les Anglais. Jusqu'en 1482, les corsaires français croisent par escadrilles qui s'appuient sur l'escadre de Coulon, et cent cinquante escutes armées en Frise et en Zélande par Maximilien ne peuvent rien contre eux (3).

Tout le monde est en guerre : les Bretons seuls se proclament en paix avec tout le monde; ils comptent profiter de cette situation exceptionnelle pour se livrer

(1) Quatre de ces navires sont équipés par le maître du tonlieu de Bruges, et deux par l'amiral. Ils sont de 200 tonneaux et 150 hommes au moins. — *Lettres-patentes* de Marie de Bourgogne accordant des privilèges à la ville de Bruges, 2 avril 1477, art. 5, dans Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, II, 228.

(2) Heindricx, *Jaerboeken van Veurne...*, I, 164. — Gilliodts Van Severen, *ibid.*, 234.

(3) Gilliodts Van Severen, *Inv. Arch. Bruges*, IV, 125, 147. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, II, 381 et seq.

fructueusement à la contrebande, et même au commerce. Ils n'y parviennent pas sans dommage; les réclamations de leur duc au roi de France et à Maximilien le montrent assez. Deux corsaires du sieur d'Esquerdes, armés à Boulogne, la *Marie* et la *Gouvernante*, de trois cents tonneaux, happent au passage les Bretons qui transportent des marchandises de l'Ecluse à La Rochelle et autres lieux; les prisonniers sont « robez et envoyez touz nuz en grande povreté », retenus en une dure captivité, et, quand on les relâche, les infortunés retombent malencontreusement aux griffes d'autres « robeurs de mer ». Des corsaires de Honfleur, des Sables d'Olonne, de Saint-Valery, suivent l'exemple des Boulonnais (1), et opèrent jusque sur les côtes de Bretagne. A leur tour, les Flamands se mettent de la partie. Yvon Mallet, marchand de Pontivy, embarque à La Rochelle soixante tonneaux de vins et dix-huit charges de sel sur sa caravelle; il va les vendre en Flandre. Au point de gagner l'Ecluse, il est rencontré par une barge flamande armée en guerre, montée de soixante-dix-huit hommes, « lesquels par voie hostile assaillirent et habourdèrent ladite carvelle, la prindrent, ravirent, et menèrent avec eulx environ soixante-dix lieues en mer loing du lieu où ils prindrent ladite carvelle, et illecq mirent les dits marchans au bateau d'icelle carvelle sans leur bailler aulcune provision de boire ou de mengier, et ainsi furent habandonnez en la mer... et plusieurs aultres excès et outrages leur furent faiz par lesdits subjectz de mondit seigneur, nonobstant

(1) Arch. Dép. de Loire-Inférieure, E, 106, cart. 39, et B 1171, *Reg. de Chancellerie*, f. 176, cité par La Nicollière-Teijeiro, *la Course et les corsaires du port de Nantes*, Paris-Nantes, 1896, in-8, p. 124.

qu'ils les eussent avertiz des amitiés, alliances et confédérations estans entre mondit seigneur et ledit duc de Bretagne (1) ».

La paix entre la Bourgogne et la France fut signée le 23 décembre 1482.

Quatre ans plus tard, nouvelle guerre, entre Flamands cette fois. Ostende prend le parti de Bruges révoltée contre Maximilien ; Dunkerque et Nieuport tiennent celui de l'archiduc. Jusqu'en 1490, ces voisins devenus ennemis s'enlèvent réciproquement leurs navires en une série de coups de main (2). « Le détroit est infesté des pirates (3). » L'alarme est constante sur la côte, et souvent le tocsin sonne furieusement aux cloches de toutes les paroisses. En mai 1491, une flotte française tente un débarquement à Oostduynkerke ; mais le gouverneur de Dunkerque, Charles Van Halewyn, fait monter la garde le long de la côte ; jusqu'à Furnes et Nieuport, la population est prête à se mettre sous les armes au premier coup de tocsin. Lorsqu'il sonne, les gens du pays accourent au rivage, et repoussent les Français, qui cherchent, sans plus de succès, à prendre terre à Westende pour piller le territoire du Franc (4).

Le quinzième siècle se clôt cependant sur une œuvre de paix, l'Intercursus Magnus (24 février 1495). Ce traité permet aux sujets des Pays-Bas de pêcher sur les côtes d'Angleterre, et la liberté du trafic réciproque est assurée. Une disposition de l'acte interdit

(1) Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, reg. 2127, f. 204.

(2) Antoine Thys, *Historia navalis*, p. 42.

(3) 9 mars 1490. *Lettre de Lionel, évêque de Concordia, au pape Innocent VIII*, dans *Calendar of State Papers, Venetian, 1527-1533*, appendice, p. 458.

(4) Heindricx, *Jaerboeken van Veurne...*, I, 219.

la confiscation de tout vaisseau naufragé sur les côtes, « s'il y reste en vie homme, chien, chat ou coq ».

Cette fois la signature du bourgmestre de Dunkerque figure au bas de l'acte, à côté de celles des Magistrats de Gand, Ypres, Nieuport, Anvers, Bergues, Dort, Delft, Leyde, Amsterdam, Middelbourg, Zierickzée, La Vere, Mechelen, Bruxelles et La Briele. Passée à Londres, la convention fut confirmée à Anvers. Peu après se fonda la *Compagnie des marchands aventuriers*, sorte de hanse qui établit ses comptoirs dans ces deux grands ports, et prospéra (1).

II

LA MARINE FLAMANDE S'ORGANISE

Sous les ducs de Bourgogne, l'organisation de la marine des Pays-Bas se précise. Le duc, qui est aussi comte de Flandre, agit comme ses prédécesseurs lorsqu'il a besoin d'une flotte : il s'adresse aux armateurs particuliers. Le gouverneur de la province convoque les députés des villes et de la noblesse, qui autorisent la mise sous séquestre des bâtiments visés par le duc. Des navires étrangers peuvent être ainsi réquisitionnés (2). A ses officiers, les armateurs et les patrons

(1) Van Bruyssel, *Hist. du commerce....* II, 213, 219, 234, 304. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, Bruxelles-Leipzig, 1853, 10 vol. in-8, t. I, p. 39. — John of Witt, *The true interest and political maxims of the Republic of Holland and West-Friesland*, London, 1702, in-16, p. 236.

(2) Au cas où les navires de Biscaye fussent ainsi « arrestez pour servir en guerre » par ordre du prince, de son amiral ou de ses officiers, et où dans les trois ou quatre jours dudit arrêt ils ne fussent pourvus « de leurs gaiges et victuailles », le Magistrat de Bruges promet de

sont tenus de déclarer le tonnage, l'artillerie et les munitions de leurs navires. Le contrat d'affrètement passé, le duc fait procéder à l'armement et à l'équipement de ceux qu'il a retenus. Pour le recrutement des marins, Arnemuyden, et plus tard Dunkerque sont de véritables entrepôts d'hommes.

L'amiral des Pays-Bas, qui a sous ses ordres plusieurs vice-amiraux affectés aux diverses provinces maritimes (1), est investi d'une autorité absolue sur les choses de la mer. Il est choisi dans la maison de Bourgogne. Il juge au civil et au criminel, délivre les lettres de sûreté, etc..., et perçoit le droit du dixième sur toutes les prises faites par les gens de mer. Plus on avance, plus cette puissance sans contrôle est restreinte par les ordonnances (2).

faire toutes démarches pour les libérer et assister, sous peine de les indemniser en cas de négligence. — *Lettre de privilège du Magistrat de Bruges aux consuls et supports de la nation de Biscaye à leur retour en cette ville, 1^{er} septembre 1493, dans Gilliodts van Severen, Cart. du Consulat d'Espagne à Bruges...*, I, 153.

(1) Henri de Borseele, le comte de Horne, Cornil de Berghes, seigneur de Gembloux, Simon de Lalaing. — Arch. dép. du Nord; *Chambre des Comptes*, 2141. — Gilliodts van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, II, 38, et I, 619.

(2) *Histoire de l'Amirauté des Pays-Bas*, Bib. Roy. de Belgique, ms. 16038, et *Mémoire d'Ernest de Castillon*, *ibid.*, ms. 12306. — Louis Guichardin, *Description de tout le Pays-Bas, autrement dit la Germanie inférieure*, éd. franç., p. 49. — Jarien de La Gravière, *les Gueux de Mer*, Paris, 1893, in-8, p. 117. — Le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne, fils naturel du duc Philippe le Bon, était seigneur de Beveren et amiral des Pays-Bas; il mourut à Bruges, le 4 août 1498. Trois amiraux des Pays-Bas lui succèdent, qui sont ses descendants en ligne directe: Philippe de Bourgogne, qui épousa Anne de Borseele, dame de La Vere et de Flessingue; Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, La Vere et Flessingue, mort en 1540; et Maximilien de Bourgogne, nommé amiral en 1542, et mort sans postérité. La charge d'amiral passa alors en d'autres mains. Mais de hauts grades dans la marine furent maintenus à une branche bâtarde d'Antoine I^{er} de Bourgogne: son fils naturel, Antoine II de Bourgogne, seigneur de La Capelle et de Wacken, eut pour fils Adolphe de Bourgogne-Wacken, vice-amiral de Flandre, mort le 22 mai 1568, auquel succéda son frère, Antoine III, de Bourgogne-Wacken, tué au service de Philippe II; Antoine IV, fils du

Le duc n'a guère de navire à lui qu'un baleinier (1456) (1). A la reprise des hostilités de 1471, il demande aux Etats d'équiper, aux frais de la généralité, cinq vaisseaux de guerre à Dunkerque et à Nieuport pour garder en permanence la côte, où il exécute des travaux défensifs (2).

Les escadres sont soumises à un règlement précis. A la tombée du soir, édicte le vice-amiral de Borseele, tous les bâtiments serrent sur le vice-amiral en évitant de naviguer sous le vent de son navire. On jette un cri différent chaque jour de la semaine : le dimanche *Jésus-Christ*, le lundi *Sainte-Marie*, le mardi *Saint-Marc*, le mercredi *Saint-Jean-Baptiste*, le jeudi *Saint-Jacques*, le vendredi *Sainte-Croix*, le samedi *Saint-Nicolas*.

Voici qu'un des navires de l'escadre hisse une lanterne : son capitaine vient d'apercevoir une ou plusieurs voiles, et la lanterne monte et descend autant de fois qu'il en peut compter. Le vice-amiral a vu ce signal. Il donne aussitôt ses ordres. Un premier appel de trompettes retentit : tout le monde court aux armes ; un deuxième : chacun gagne son poste de combat ; un troisième : on remplace à l'avant des navires le pennon par le drapeau de guerre. A partir de ce moment, il est enjoint aux équipages de lutter

précédent, également vice-amiral, mourut en Espagne à la suite de sa campagne de l'an 1600 contre la pêche des rebelles ; il eut un fils, Charles de Bourgogne, pour qui la seigneurie de Wacken fut érigée en comté, qui fut capitaine de vaisseau, puis lieutenant-général d'un armement naval fait à Dunkerque, et qui mourut le 28 septembre 1631. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, I, 254. — *Het Leven van Willem de I, prins van Oranje, Graf van Nassau*, etc. Leyde et Middelbourg, 1732, 2 vol. in-12, I, 283-303 ; II, 371.

(1) Arch. dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B, 2023. « Jean Perge, portugalois, maistre du baleinier de Monseigneur. »

(2) Gilliodts van Severen, *Inv. Arch. de Bruges*, VI, 31.

vigoureusement « pour l'honneur de leur très redouté prince Monsieur le Duc », et de remporter la victoire. Quiconque se retire du combat sans ordre ou exécute une manœuvre contraire à celle ordonnée est puni de mort. La même peine attend le malavisé qui commence le pillage des prises avant la défaite totale de l'ennemi (1).

Plusieurs navires trafiquant dans le Levant ayant été pris par les Barbaresques, le duc, en 1475, défend aux armateurs d'entreprendre ce voyage autrement que groupés en flottes pourvues d'armes et de munitions, et commandées par un amiral de leur choix (2). En mer, ils n'arboreront plus le lion rouge de Néerlande ni le lion noir de Flandre, mais le pavillon de Bourgogne. Des officiers de l'amiral les inspectent avant le départ, pour s'assurer qu'ils sont suffisamment munis de moyens de défense ; dans le cas contraire, la confiscation est prononcée, et un tiers prélevé au profit du duc (3).

Un curieux conflit de juridictions, surgi en 1484, souligne les défauts du fonctionnement de la justice en matière maritime, et montre la confusion qui y règne. L'année précédente, un navire, chassé par la tempête, avait été contraint, pour ne pas périr, de se réfugier à Dunkerque. A bord se trouvaient précisément six « larrons et pirates » qui avaient attaqué en mer et noyé plusieurs marchands de ce port, et s'étaient emparés de leurs marchandises; ils en avaient pillé d'autres encore, dont les propriétaires portèrent plainte.

(1) J.-G. de Jonghe, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeewegen*, Haarlem, 1858-1862, 2^e éd., 1^{re} partie, P. J., IV, p. 567.

(2) L'usage pour les flottes de pêche de la mer du Nord de se choisir un amiral persiste de nos jours.

(3) Commelin, *Beschryving van Amsterdam*, bl. 915, 916, d'ap. Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, II, 196.

Le bailli de Dunkerque, représentant le seigneur foncier de la ville et du port, alors Marie de Luxembourg, emprisonna les six bandits, enquêta, et commanda aux bourgmestre et échevins d'instruire le procès. Le capitaine commandant pour le comte de Flandre, en même temps duc de Bourgogne, intervint, se fit délivrer les prisonniers, les envoya à Gand, et saisit de l'affaire le Conseil de Flandre.

De là le conflit, qui fut porté au Parlement de Paris. D'un côté, le seigneur de Dunkerque prétendait être compétent, parce que le navire avait abordé à Dunkerque, et que ceux qui le montaient étaient emprisonnés pour des méfaits commis au préjudice d'habitants de Dunkerque, où de toute ancienneté il possédait le droit de haute, moyenne et basse justice, qu'un officier exerçait en son nom ; d'autre part, le comte arguait, en faveur de la compétence du Conseil de Flandre, de ce qu'il ne s'agissait pas en l'espèce d'un délit commun, mais d'un délit commis en mer, par des gens de guerre, et touchant à l'intérêt public du comté, aux marches duquel Dunkerque se trouvait situé (1).

Les preuves de cette confusion de pouvoirs en matière maritime ne manquent pas. L'amiral Antoine de Bourgogne, en croisière avec ses navires de guerre, trouve sur une prise anglaise des draps qui sont réclamés par des marchands de la Hanse allemande à Bruges : le conflit est porté devant le Grand Conseil (2). Le duc se plaignant au roi de France de captures opérées à l'entrée du Zwin par des corsaires

(1) Arch. Nat., X^{1A} 4826, f. 68, *Plaidoiries*.

(2) 13 août 1467. — Gilliodts Van Severen, *Cartulaire du Consulat d'Espagne*, I, 93.

français, les ambassadeurs des deux princes décident que ces faits seront de la compétence du Magistrat de Bruges : or, le capitaine d'une caravelle de Dieppe qui a visité un peu violemment un navire flamand revenant d'Angleterre, est jugé par François de Wispelaer, lieutenant de l'amiral de Flandre, Simon de Lalaing (1). Le duc de Bourgogne s'efforce de sauvegarder son autorité : il annule des lettres de représailles délivrées par le Magistrat de Gand, en spécifiant que non seulement ces lettres ne peuvent être données qu'après « sommations et requestes sur ce dûement faites aux seigneurs et lois dont sont subgietz ceulx qui ont fait et portié le domaige, et non autrement », mais encore que lui seul a le droit de les délivrer en tant que souverain (2). Et cependant le Magistrat de Bruges, dans les chartes de privilèges qu'il accorde aux gens d'Espagne et de Biscaye, leur promet d'empêcher de tout son pouvoir qu'ils souffrent quelque dommage du fait de lettres de marque données par l'archiduc Maximilien, et s'engage même à ne pas permettre que les Biscayens qui auraient des lettres de marque contre les Flamands soient molestés (3)!

Guerres avec les puissances voisines, révoltes en Flandre, dissensions en Hollande, Gueldre et Frise, rarement la situation des Pays-Bas se montre aussi troublée qu'à l'avènement de Maximilien et pendant les années qui suivent. Le concert de clameurs, de plaintes, de récriminations est tel qu'il doit prendre des

(1) Octobre 1455. — Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'estaple de Bruges*, II, 38.

(2) Arch. Com. Nieuport, ch. n° 94, 31 août 1432.

(3) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du Consulat d'Espagne*, I, 159, 181, 1^{er} septembre 1493 et 1^{er} septembre 1494.

mesures pour l'apaiser. Il rend à Bruges, le 8 janvier 1487, la première ordonnance sur l'Amirauté (1). Les considérants disent assez le lamentable état de choses auquel on cherchait remède :

« ... Comme il est venu à nostre connoissance que sous umbre de guerre et divisions qui par ci-devant ont esté et sont encore regnans en nos pays de par deçà, aucuns de leur autorité privée se sont ingérés et ingèrent encore journellement de mettre sus et armer navires par mer, desquelles ont esté et sont journellement faictes plusieurs emprinses, pilleries, roberies et aultres damages, et griefs innumérables aussy bien à la charge et damage de nos propres subjects et à ceulx de nos alliés et bienveillans, comme d'aultres, qui sur lettres de seureté et sauf-conduicts de nostre admiral hantent et fréquentent marchandement nosdits pays par ladite mer, et que plusieurs abus, excès, délicts, crimes énormes et maléfices se commettent par ceulx qui hantent et fréquentent la mer, sans ce que d'iceulx aucune punition ou correction en soit faite, qui n'est pas seulement à la foule, lésion, et contempnement de nostre Hauteur et Seigneurie, mais aussy au détriment et damage irréparable de la marchandise, laquelle est le principal fundament et entretenement de la chose publique de nosdits pays et seigneuries, et singulièrement de nos pays de Flandre, de Hollande, Zélande, Frise et aultres, séans sur ladite mer, et ausquels ne peut advenir bien, proufit ni utilité aucune sinon par le faict et moyen d'icelle mer... Considéré qu'il n'est permis et licite à nul de

(1) Ces ordonnances sont inscrites sur des diptyques en bois, pour être affichées. Il en existe un exemplaire bien conservé au Musée communal de Nieupoort.

prendre les armes sans nostre congïé, licence et ordonnance et permission... Nous avons, etc... »

Les dispositions de cette ordonnance sont la base où évoluera la législation maritime des Pays de Pardeçà.

L'amiral est le lieutenant-général et souverain officier de l'archiduc « en la mer et ès grèves d'icelle sous le grand flot de Mars ». Il connaît de tous délits de guerre ou autres, du fret des navires, des gages des mariniers, etc... Nul ne peut mettre en mer sans son congé ou celui de son lieutenant. Il connaît le chef du navire, qui sera suffisamment équipé et armé. Le chef, le maître, le quartier-maître prêteront serment de ne faire la guerre qu'aux ennemis, et répondront de leurs gens. Le même serment sera juré par les chefs, maîtres et quartiers-maîtres des navires de l'archiduc, lorsqu'il aura une « armée en entreprise de guerre sur mer ».

Les prisonniers seront amenés dans un des ports de l'obéissance de l'archiduc, pour y être interrogés, et les marchandises de prises pour être restituées si la prise n'est pas jugée valable. Ces marchandises seront gardées par l'amiral pendant un délai donné. Si l'équipage de la prise s'est sauvé avant la capture, l'amiral doit incontinent procéder à une enquête qui servira de base au jugement de validité ou d'invalidité.

Il est formellement interdit aux capteurs de briser les « coffres, fardeaux et balles » contenant les marchandises, et celles « à main » : ce serait un larcin. S'ils rançonnent ou exactionnent sans cause, l'amiral exigera les dommages-intérêts dont ils seront passibles.

« Comme de tous temps », l'amiral prélève le dixième

du produit des prises, et les « droits accoutumés » sur les sauf-conduits des prisonniers de guerre, les congés, les passages. Lui seul peut y prétendre.

Outre leurs propres bannières, les chefs des navires sont tenus d'arborer les bannières, pennons et étendards de l'amiral, qui a la faculté de créer un lieutenant et des officiers de justice aux lieux où il le juge utile. Une moitié des amendes lui appartient, l'autre à l'archiduc. Il a le droit d'enfermer ses prisonniers dans les villes, forteresses et forts proches de la mer, sous l'autorisation des capitaines des places, et en acquittant les dépens. La surveillance du guet le long des côtes et celle des phares lui incombe; les bourgmestres et échevins des ports en ont la charge : il peut les y contraindre. Tout ce qui concerne le lagan lui compète, les épaves étant la propriété de l'archiduc.

L'amiral a l'armement et l'équipement des flottes. Il arbore la lanterne sur sa nef, qui doit lui appartenir.

Il procède — ou ses officiers — à la vente et à la répartition des prises. Ses officiers seront des gens « notables, de bonne vie, sages et bien renommés », et assermentés, pour que son dixième ne soit pas indûment augmenté. Il prononce en appel de leurs jugements, et demeure responsable des siens devant l'archiduc. Il se contentera de son dixième, sans que, « soubz ombre de sondit office, il prenne d'autres droits à la foule de nos subjects ». Sur les prises de victuailles, poudres, canons et autres artilleries, il perçoit son dixième, et a ensuite le droit de les réquisitionner pour le service du prince. S'il a pourvu d'artillerie les navires de l'archiduc, il profite du gain des artilleries de prises, au prorata de sa mise de fonds.

En campagne, il prononce ses jugements sur place

sans attendre le retour au port d'attache ; quand le cas ne se peut régler par la coutume, il se réfère au droit écrit.

Ces dispositions portent une première atteinte à la puissance souveraine de l'amiral. Elles consacrent une véritable organisation maritime. L'Amirauté devient une administration que le pouvoir central s'efforcera de développer en la dominant, et qu'il dotera de Conseils dont l'autorité diminuera celle de l'amiral ; elle s'efforcera d'empiéter sur les justices particulières, et cet effort, commencé sous les archiducs, se continuera jusque sous la monarchie française.

Quelques mois après la publication de l'ordonnance, l'archiduc créait huit stations de pilotes sur les côtes de Flandre (14 juin 1487) ; l'une d'elles fut installée à Dunkerque (1).

(1) *Hist. Amirauté des Pays-Bas*, Bib. Roy. Belgique, ms. 16038.
— Sur le service du pilotage à cette époque, cf. Gilliodts van Severen, *Cart. du Consulat d'Espagne*, 1.

CHAPITRE III

LA DOMINATION D'ESPAGNE

I

LES FLAMANDS CONTRE LES DANOIS, LES GUELDRUIS, LES HANSÉATES. — LES EXPÉDITIONS D'ALGER ET DE TUNIS

Au début du xvi^e siècle, les Dunkerquois tournent leurs efforts vers la pêche. Ils arment annuellement de quatre à cinq cents busses en moyenne, chacune de cinquante à soixante tonneaux; elles rapportent pour 400.000 ducats de poisson, soit environ 4.700.000 francs de notre monnaie. Cette industrie est également prospère à Nieupoort et à Ostende : cent ans plus tard, elle aura disparu dans ces trois ports, et Dunkerque l'aura remplacée par la Course.

Charles-Quint lui prodigue ses encouragements; il lui consacre des articles spéciaux dans ses traités avec François I^{er}; il visite solennellement le tombeau de Gilles Beuckels, et rend de nombreuses ordonnances sur la matière. Il cherche à supprimer les motifs de conflits entre pêcheurs, trop facilement enclins à en venir aux mains les uns avec les autres : la nuit, les lanternes deviennent obligatoires au haut des mâts, comme les feux sur l'emplacement où sont jetés les

filets ; il est formellement interdit à quiconque de s'approprier ceux abandonnés en mer. Puis les pêcheurs ont ordre de s'armer, pour pouvoir se défendre ; beaucoup ne tarderont pas à délaisser les lignes et les filets pour les piques et les canons, et à attaquer à leur tour (1).

Les troubles de Gueldre motivent la première expédition navale de ce siècle. Quarante navires espagnols et flamands prennent la mer, le 10 juin 1506, sous le vice-amiral Floris d'Egmont, seigneur d'Iselstein ; il monte la *Juana*, une nef de 500 tonnelades frétée à un marchand de Zélande, et considérée comme la plus belle qu'on ait encore vue sur la mer du Nord. La flotte porte 2.000 fantassins allemands, un corps d'archers de la garde royale, et bon nombre d'aventuriers. L'amiral Philippe de Bourgogne, gouverneur de Gueldre, dirige les opérations. Mais Iselstein est jeté aux côtes d'Angleterre par la tempête ; dix-sept navires seulement l'accompagnent encore lorsqu'il doit se réfugier à Falmouth (2).

Louis XII ne veut la paix avec Maximilien que pour se garder les mains libres en Italie. Il ne peut empêcher les sympathies françaises d'aller au duc de Gueldre, Charles d'Egmont. Deux gentilshommes

(1) Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç., 9388, f. 38 v. — *Placcaetboek van Vlanderen*, Gand, 1763, in-4, I, passim. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 45. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...* II, 325. — De Zutere, *Enquête sur la pêche en Belgique*, p. 57.

(2) Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2296. — Fernandez Duro, *Armada Española*, Madrid, gr. in-8, t. I, p. 25. — Sur l'ensemble des opérations, cf. Antoine Thys, *Historia navalis*, pp. 45-56. Un acte de piraterie commis entre Dunkerque et Nieupoort par un navire de guerre de Hambourg qui s'empare d'une schute chargée d'artillerie, de munitions et harnais de guerre, décide l'archiduc à mettre l'embargo sur les navires hambourgeois qui se trouvent dans les ports des Pays-Bas. (27 juillet 1512.) — Gilliodts van Severen, *Cartulaire de l'establissement de Bruges*, II, 409.

français d'Aunis et de Saintonge rassemblent 500 hommes, qu'ils embarquent sur une nef de 400 tonneaux et un bâtiment de 60, pour voler au secours du duc. Ils ont capturé et rançonné plusieurs navires flamands, lorsqu'ils apprennent que Philippe de Bourgogne lance contre eux six vaisseaux de guerre. Cette fâcheuse nouvelle interrompt leur croisière. Pour leur malheur, ils ont négligé de se conformer aux ordonnances : le vice-amiral de Normandie ne voit en eux que des forbans, et la colère du roi s'appesantit sur leur tête pour avoir contrarié sa politique (1).

Cette attitude pacifique de Louis XII n'empêche pas Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, de vouloir une revanche. Lorsque la guerre éclate entre la France et l'Angleterre, les Flamands témoignent aux Anglais d'actives sympathies, et réciproquement (2). Louis XII s'en plaint; la régente confesse qu'à la vérité « plusieurs, pour leur gain et profit particulier, à leurs risques et périls, estoient allés au service du roi d'Angleterre, et que d'autres lui avoient vendu ou loué des bateaux », mais ils ont agi spontanément; elle n'a pu les en empêcher, et, ajoutait-elle, il serait fort possible de trouver pareillement de ses sujets au service du roi de France (3).

La lutte continue entre Hollandais et Zélandais d'une

(1) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, III, 75 et suiv.

(2) De nombreux navires flamands se joignent aux navires anglais pour transporter d'Angleterre à Calais des troupes de Henri VIII (juin 1511). — F. Lennel, *Hist. de Calais*, II, 203. — Le roi d'Angleterre accorde des lettres de sauvegarde aux pêcheurs des Pays-Bas pour leur permettre de mener leur poisson en France et en Bretagne, et ramener au retour telles marchandises que bon leur semblera (3 octobre 1513). — Ed. Vlietinck, *Cartulaire d'Ostende*, p. 136.

(3) Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, II, 9.

part, Gueldrois et Frisons de l'autre : elle commence entre les marins des Pays-Bas et les Danois. Christiern II, à qui l'escadre de Gaston de Brézé vient d'amener (1519) des renforts de troupes françaises pour l'aider à combattre les Suédois, prive les Pays-Bas des arrivages de grains en fermant le Sund à leur commerce, et ordonne la saisie de ceux de leurs marchands et de leurs pêcheurs qui se trouvent dans ses ports.

Les bourgeois de Dunkerque vivaient depuis quelque temps en une sécurité relative. Ils ont négligé le service du guet. La nouvelle que les Danois sont sur mer « à la guerre » les surprend le 26 août 1519. En hâte, ceux de la Loy ordonnent à deux sergents et treize « compagnons » de veiller cette nuit même, « afin que le lendemain on peut adviser sur la garde de la ville ». Et l'on décide, conformément aux ordonnances, que bourgmestre, échevins et conseillers assureront le guet la nuit (1).

L'émoi est plus grand encore quand on apprend que des pêcheurs ont été capturés. Ceux des trois villes maritimes, Dunkerque, Nieuport et Ostende, naviguent généralement de compagnie : à laquelle appartiennent les prisonniers ? Un échevin et un conseiller, accompagnés du messenger de la ville, sont députés de Dunkerque aux deux ports voisins pour obtenir confirmation de ces bruits alarmants (20 août). A la nouvelle que des pêcheurs viennent de rentrer à Nieuport, un autre messenger se met en route le 23. Et députés et messagers continuent à circuler pour

(1) Arch. Com. Dunk., 310, I. « Pour le bois bruslé par les bourgmestre, échevins et conseillers quand ils ont fait le guet la nuit, 45 l. 6 s.; pour la chandelle, 43 l. 5 s. »

s'informer, donner avis et négocier. Les uns vont prier le capitaine de Flandre, de la part de Messieurs de la Loy, de venir « avec eux communiquer touchant les prises que aulchuns navires de guerre journallement fesoient sur les pescheurs des trois villes ». D'autres sont convoqués à Bruges par le receveur général des Flandres « pour ouïr ses remontrances pour le bien de leurs trois villes et de leurs pescheurs ». Le 9 septembre, un messenger apporte à Dunkerque une information précise : ce sont quatre pêcheurs de Nieuport que les Danois ont arrêtés. Le Pensionnaire de cette dernière ville va conférer de l'événement avec Marguerite d'Autriche ; à Dunkerque comme à Nieuport il rend compte de son entrevue (1). Il a obtenu l'autorisation d'accompagner l'ambassadeur que la Régente envoie à Christiern prendre connaissance de ses griefs, et « seurement savoir se on pourroit seurement à la mer aller à la prochene harenguaison ». Jacques Bolle, conseiller de Dunkerque, est adjoint à la mission. C'est sans doute parce qu'aucun des leurs n'en fait partie que, l'an d'après, ceux d'Ostende refusent de payer leur quote-part des frais du voyage.

Les 12, 18 et 20 février 1520, trois messagers annoncent coup sur coup que le traité avec le Danemark est signé, « au moyen de quoy on peut paisiblement aller à pescherie. » Les quatre maîtres de busses arrêtés dans le port de Copenhague avec leurs gens au nombre de soixante-douze sont élargis après une captivité de huit mois, et reçoivent 2.700 livres d'indemnité. Ils s'appellent Jehan Baert, Govaertson,

(1) Arch. Com. Dunk., 310, I. — Le 22 octobre, le Magistrat de Dunkerque lui présente 2 cannes de vin à 9 sous le pot (une canne contient 2 pots).

Clément Oudegot et Georges Maque. L'équipage d'un zélandais arrêté en même temps qu'eux était parvenu à jeter ses garnisaires à la mer, et à regagner La Vere (1). Dix-huit mois plus tard, le jeu de la bascule politique veut que Charles-Quint envoie six vaisseaux de guerre à Christiern pour résister à la Suède (2).

A peine est-on rassuré du côté du Danemark qu'il faut songer à protéger les pêcheurs de harengs contre les Français (3), auxquels le Danemark ne témoigne nulle reconnaissance des services qu'il en a reçus.

Un lastgeld, impôt sur chaque last de hareng, est levé en Hollande et en Zélande : il produit 17. 573 l. 3 s. 6 d., qui permettent à l'amiral Adolphe de Bourgogne d'équiper dix navires de guerre. Cette escadre prend la mer en août, sous le vice-amiral Willem Van Cats, monté sur le *Jésus*, de 510 hommes (4). La Zélande a encore voté 21. 000 et 42. 000 l. pour un autre armement : Henri VIII devant escorter de ses vaisseaux Charles-Quint se rendant en Espagne, l'empereur s'est engagé à fournir les bâtiments nécessaires pour transporter à Calais les troupes, l'artillerie et les munitions destinées à combattre François I^{er}. Wolsey, qui mène les négociations entre Calais où sont venus les ambassadeurs du roi de France, et Bruges où se trouve alors Charles-Quint, souhaiterait une suspension d'hostilités pour permettre la pêche du hareng ; l'empereur n'en veut pas. « Notre

(1) Arch. Roy. Belg., *Reg. des revenus et dépenses de Charles-Quint*, 1520-1530, f. 134 v^o.

(2) Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint*, III, 14.

(3) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, III, 183.

(4) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26103. — La dépense s'éleva à 18.457 l., 6 s. 3 d. L'ordre d'équiper fut donné le 14 avril.

amiral de Flandre fait dresser d'après nos ordres et avec l'assistance de nos pays de Hollande, de Zélande et autres voisins de la mer, une bonne armée navale forte d'un bon nombre de vaisseaux. La dépense est faite, et l'armée prête à mettre à la voile. » Mais il donne un premier contre-ordre, puis un second ; la flotte rentre au port, en ressort : le temps passe, et la saison du hareng finit sans que les Flamands aient pu pêcher (1).

L'année suivante (1522), les Etats de Flandre votent une aide de 150.000 l. pour l'entretien de 1.000 chevaux, 800 piétons et six navires de guerre pendant six mois, à la condition de gérer eux-mêmes ces deniers. Mais ils souhaitent la paix avant tout ; en janvier 1523, ils décident de traiter directement avec la France pour la sûreté de la pêche ; dans le même but, les Etats de Hollande députent Adolphe de Bourgogne auprès de Henri VIII et de François I^{er}. Pendant qu'on négocie, les navires de guerre de l'empereur sont en croisière. Le capitaine Gérard Stragiers, qui en a quatre sous ses ordres, prend devant Etaples trois navires français ; le fait soulève un point de droit international : un bateau armé en guerre par le député de Calais, Robert Donington, se trouvait en vue, et réclame sa part de prise. Or Stragiers, qui avait collaboré effectivement à des prises faites par des Anglais, n'en avait jamais rien pu tirer. Le conflit est résolu à l'amiable, mais il demeure enten-

(1) Arch. Roy. Belg., *Compte d'A. Van Heilwygen 15752*, et *Revenus et dépenses de Charles-Quint, 1520-1530*. — Henne, *Hist. de Charles-Quint*, II, 375 et suiv. — Le traité assurant la liberté de la pêche aux harenguiers français et flamands ne fut signé à Calais que le 2 octobre 1521. — Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, I, p. 352. — Sur les négociations de Wolsey, cf. F. Lennel, *Hist. de Calais*, II, 215-216.

du que, les coutumes d'Angleterre et de Flandre différant sur ce point du partage du butin, on réglera la question par un accord (7 mai 1523). De son côté, Gérard Van Meckeren, qui commande les vaisseaux de guerre équipés par les Quatre-Membres, surveille les côtes avec son escadre, et arrête les navires qui, malgré la défense de l'empereur, portent des munitions de guerre en France (août 1524) (1). Les négociations n'aboutissent qu'en 1525 : une sorte de trêve générale pour la pêche et le commerce maritime est consentie du 26 juillet au 31 décembre. Elle est bientôt suivie de la signature du traité de Madrid (2).

A peine ce traité est-il signé que les affaires se gâtent à nouveau en Danemark, où Frédéric de Holstein détronait Christiern. Le roi déchu a épousé Ysabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint : il vient chercher un asile dans les Pays-Bas, et arme des corsaires contre son rival. La régente Marguerite leur interdit l'accès de ses ports : elle tient avant tout à ce que le Sund reste libre (1523). Elle répudie comme forbans ceux qui sont sortis de Zélande et d'Amsterdam ; Christiern lui-même est contraint de les désavouer. Les Hambourgeois en capturent trois (février 1524 et 1526), et pendent sans rémission capitaines et équipages. Et Frédéric de Holstein n'en ferme pas moins les détroits (3).

L'importance militaire des ports de Flandre est

(1) Gilliodts van Severen, *Carl. de l'estaple de Bruges*, II, 479, 580. — Sur Gérard van Meckeren, cf. L. de Baecker, *Etude biographique sur Gérard van Meckeren, vice-amiral de Flandre*, Bruges, 1849, in-8. — Arch. Com. Dunk., 310, IV, 29. — Donington centralisait les rapports des espions pour Wolsey. — F. Lennel, *Hist. de Calais*, II, 218.

(2) Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2325.

(3) Henne, *Hist. de Charles-Quint*, IV, 13, 49, 151. — Pirenne, *Hist. de Belgique*, III, 94.

encore peu de chose, comparée à celle des ports de Zélande. Pour ces derniers, Charles-Quint éprouve le plus de craintes lorsqu'il déclare une deuxième fois la guerre à François I^{er}. C'est là qu'il fait ses armements les plus importants et recrute le plus de marins. Aussi confie-t-il la capitainerie de la province à l'amiral Adolphe de Bourgogne. Il lui donne des instructions précises : protéger étroitement avec la flotte Middelbourg et Arnemuyden; envoyer journellement deux ou trois jachts au guet pour s'informer des navires courant la mer; tenir, pour résister à une descente possible, 110 piétons en armes à Middelbourg, Flessingue, La Vere, Zierickzée, Cortkove, et fournir des armes aux paysans. En décembre, il réunit une deuxième flotte sur le Zuyderzée pour garder Muderkerke et les Wateringues (1527-1529) (1).

La Flandre ne se trouve pas directement mêlée à l'expédition de Christiern II pour reconquérir son trône, ni aux suivantes (1531-1542), jusqu'à la reconnaissance de la liberté des détroits pour les marins des Pays-Bas; mais elle souffre des incursions des Hanséates, que les Hollandais finissent par supplanter dans le commerce du Nord. Les Lubeckois lui enlèvent d'un coup vingt-quatre navires (1533) au large de son propre littoral, si bien que le Magistrat de Dunkerque, inquiet pour ses gens, envoie en mer Pierre Nyssen, le doyen des pêcheurs, surveiller les mouvements des ennemis, et en rendre compte.

La régente, après avoir mis l'embargo sur les navires marchands des Lubeckois, arme une première

(1) Arch. Roy. Belg., *Papiers d'Etat*, 802, f. 1. — Arch. dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2352.

flotte (1) pour les chasser de ces parages (1532), puis une deuxième (1533). Cette fois, l'armement lui coûte 50.000 florins : les provinces sont rétives à consentir les subsides nécessaires ; chacune s'efforce de rejeter sur la voisine sa part de frais. La flotte appareille le 18 août sous le vice-amiral de Flandre, Gérard Van Meckeren, qui conduit en même temps en Danemark les ambassadeurs chargés de négocier le mariage de la fille du roi, nièce de Charles-Quint, avec le duc de Milan. A son approche, les Lubeckois, abandonnés de leurs alliés, se réfugient dans l'embouchure de l'Elbe, et n'osent plus en sortir. Le vice-amiral se contente de croiser dans la Baltique ; il est à Copenhague le 28 septembre, et le 28 octobre se met en route pour regagner la Hollande. La paix est alors signée (2).

Charles-Quint en profite pour entreprendre sa première expédition contre les Barbaresques (1535). Il préparera la seconde trois ans plus tard. De nombreuses hourques flamandes (3), hollandaises et zélandaises y prennent part. La concentration a lieu à Anvers, où l'on dirige les matelots levés à Bruges, l'Ecluse, Ostende, Nieupoort et Dunkerque par des rabatteurs, en compagnie de la tourbe des mendiants et vagabonds valides ramassés en chemin. Ce recrutement est pittoresque : tandis qu'on enrôle matelots et pilotes, il est enjoint aux officiers de justice « de faire

(1) Quarante navires de guerre et 4.000 hommes. La Hollande couvre le quart des frais ; on compte sur les prises pour récupérer les trois autres quarts.

(2) Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2379. — Arch. Com. Dunk., 310, I. — Pirenne, *Hist. de Belgique*, III, 105 et suiv. — Henne, *Hist. de Charles-Quint*, VI, 20, 53. — L. de Baecker, *Etude sur van Meckeren*.

(3) Parmi les capitaines flamands : Cornil Jacobsen, Jean Simoens, Jean Dobber.

appréhender au corps prisonniers tous malfaiteurs forts et rudes, disposés et non affolés, ayant aucunement desservi la mort, hoiseux et vagabonds; de les garder en bonne prison; de les faire accoustrer, si accoustrés n'étoient, de vieil drap gris, et de les envoyer enfermez, sous bonne et seure garde, en la ville d'Anvers (1) ».

Ce sinistre gibier ne manque pas : en ce moment, le rebut de la population espagnole se déverse sur les Flandres; les misérables échappés des galères de France y cherchent du service; par bandes de huit ou dix, les gens de guerre sans emploi foulent le pays. Les pauvres, les ouvriers, les matelots prêtent l'oreille aux prédications anabaptistes, et l'autorité commence à les traquer. Les espions se déguisent en « pouvres prestres ou religieux et gens de guerre, ou sous ombre de bliterie », et sillonnent le pays. Les placards ten-

(1) *Lettres-patentes* du 9 décembre 1538. — Arch. Roy. Belg., *Compte de Jean de Bonnot*, n° 1503, f. 6. — Le 6 novembre, le sieur de Boussu, conseiller et grand écuyer, recevait de Bruxelles les instructions suivantes : l'empereur voudrait avoir 80 à 100 gros navires pour une entreprise qu'il a sous main. Se renseigner sur ceux qui existent dans les ports de Par-deçà. Choisir en Hollande les plus favorables au dessein projeté. Il faut qu'ils fassent voile vers Espagne avant le 4 décembre prochain. Les acheter ou les louer. Accorder une gratuité aux marinières. Faire l'armement à Arnemuyden, où rejoindront soixante navires de Hollande. En 1536, les navires frétés pour l'expédition de Copenhague reçurent 24 livres de 10 livres de gros pour cent de *brouaige* par mois, et les navires hollandais de l'expédition de Tunis 11 patards par tonneau. Les équipages recevront la même solde que pour l'expédition de Copenhague : maître, 30 fl. ; pilote, 20 fl. ; bosseman, quartier-maître, canonnier à tirer pièces de fonte, charpentiers, *upper-stierman*, 8 fl. ; le connétable des canonniers, 10 fl. ; canonnier à tirer pièces de fer, et *onder-stierman*, 6 fl. ; bouteiller, 9 fl. ; gabiers, 5 fl. ; *boitsgesellen*, 3 philippus d'or de 25 patards ; gormettes, 48 patards ; pages, 23 patards. Ceux qui refuseront seront contraints. On leur donnera un chef qui leur plaise, et auquel ils adresseront leurs réclamations. Si les maîtres déclarent que le recrutement n'est pas possible, on publiera un placard. Les marinières que les maîtres voudront engager, sous salaire, et qui refuseront, auront leurs biens confisqués. — Arch. Roy. Belg., *Papiers d'Etat*, 803, f. 2 v.

dant à réprimer le vagabondage contiennent des dispositions rigoureuses : « L'oisiveté de ceulx qui n'ont aucun revenu ou service, et non exerçant mestiers, est indice souffisant à torture et question. » On ira jusqu'à les punir de mort (1).

L'expédition d'Alger avait été un désastre : celle de Tunis réussit complètement (2). Elle finit à peine, que l'incendie reprend en Occident.

II

LES FLAMANDS CONTRE LES NORMANDS ET LES BRETONS

En 1535, la régente a chargé Adolphe de Bourgogne de s'entendre avec le vice-amiral de France « touchant le congié de pouvoir aller à la pescherie » ; la neutralité des pêcheurs est admise, mais n'empêche pas les corsaires français de menacer les ports des Pays-Bas ; en même temps, les Gueldrois infestent le Zuyderzée (1536). Contre les uns et les autres, Marie de Hongrie délivre des lettres de marque (3) ; les Fla-

(1) Placards des 8 janvier 1529, 30 avril et 9 mai 1537, 11 avril 1540. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 23336. — Pirenne, *Hist. de Belg.*, III, 112. — Henne, *Hist. de Charles-Quint*, VIII, 204.

(2) Arch. Roy. Belg. *Cartulaires et manuscrits*, n° 805, p. 167, *Expédition de Charles-Quint à Tunis*.

(3) Ordonnance du 21 juillet 1536, autorisant les habitants de Flandre à équiper des navires pour résister aux corsaires français qui se montrent le long des côtes et à faire des prises, sauf à bailler caution, à ne rien entreprendre contre les sujets de l'empereur, ni ses alliés, à dresser l'inventaire des prises, à en faire la vente publique dans la première bonne ville de Par-deçà où ils aborderont, à moins que la tempête ne les jette en Espagne ou en Angleterre, auquel cas ils afficheront l'inventaire de la prise à la porte de la maison de ville de la ville de Flandre où ils retourneront ; les maîtres jureront d'obéir à l'amiral ou à ses commis, et l'assisteront, sur sa réquisition ou celle des vaisseaux de guerre de l'empereur ; ils auront alors droit à leur part de butin. — Gilliodts

mands s'empresment d'en profiter, et l'agent anglais à Anvers prévient lord Cromwell qu'ils se disposent à courir sur les navires français, ce qui doit engager les sujets anglais à « agir avec prudence dans leurs relations avec les Pays-Bas » (6 août 1536) (1). De plus, toutes les provinces maritimes contribuent à l'équipement d'une flotte sous la haute autorité de l'amiral. Elle est destinée contre le Danemark, et confiée à Gérard Van Meckeren. La chute de Copenhague (29 juillet) la rendant inutile de ce côté, Gérard la retourne contre les Français (2).

Au cours de cette guerre, l'empereur envisage pour la première fois la nécessité d'une garde permanente sur les côtes de Flandre : Bruges, Ypres, le Franc et les trois villes maritimes doivent payer une aide de 5.000 carolus d'or par mois pendant six mois, pour l'entretien des quatre navires de guerre qui assureront ce service ; l'un d'eux est à la charge du Magistrat de Dunkerque, qui, en compensation de ses débours, a droit à sa part dans les prises ; il ne tardera pas à

Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, II, 663. — Le commis pour la Flandre, vice-amiral et lieutenant-général, est alors Pierre Candt, seigneur de Brouckerke. Cornil Pietersen se fait prendre par un petit galion de Dieppe. Jan Van Doolaghe, dit Backere, capitaine de la *Marie*, prend le *Lupaert*, de Dieppe. — Priem, *Précis analytique des Archives de Flandre occidentale*, Bruges, 1845, in-8, 2^e série, t. III, pp. 187, 189, 193, 203.

(1) Arch. dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 239^a, f. 393 v. et 403. — Duro, *Armada española*, II, 449. — Bull. Com. Roy. d'hist. de Belgique, 3^e série, f. 152 (citant *State Paper Office*).

(2) Elle comprenait 41 vaisseaux : douze de 400 tonneaux, huit de 300, treize de 200, huit de 100, et portait : 2996 officiers et marins, 4495 soldats, 182 pièces d'artillerie prêtées par les Villes, 875 arquebuses à crochet et à queues de fer, 5400 dards et lances, 2200 piques. Les Villes avaient encore fourni des munitions. Van Meckeren et Nicolas Dhaisnes avaient veillé en personne à l'armement des navires de Dunkerque. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26104. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce*... II, 330. — Henne, *Hist. du Charles-Quint*, IV, 153. — L. de Baecker, *Etude sur Van Meckeren*.

en équiper plusieurs autres (1). Ces quatre gardes-côtes furent placés sous les ordres d'Henri de Douvryn, écuyer, seigneur de Flers, amiral de l'Ecluse (2).

Une trêve est signée à Bomy, le 30 juillet 1537 ; Charles-Quint la ratifie le 10 septembre. Des commissaires s'installent à Dunkerque et à Boulogne, pour régler les contestations sur les prises irrégulières (3), ce qui n'empêche pas les navires de l'amiral de Bourgogne de continuer à en faire ; la régente le blâme vertement, il faut l'avouer, et lui demande « ce qu'il a à dire pour sa défense (4) ». Les Français ne se privent pas davantage d'attaquer les navires flamands sur les côtes de Norvège, en se fondant sur ce que la trêve ne s'étend pas hors des limites des Pays de Pardeçà. Le Grand Conseil de Malines, consulté par la régente, répond que les contractants n'ont pu vouloir empêcher leurs sujets de commercer dans les pays neutres tels que la Norvège : le bien public étant le

(1) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26107. — Fauconnier, *Descr. Hist. de Dunk.*, I, 49. — *Lettres-patentes* du 13 août 1536, accordant 20.000 liv. de 40 gros pour l'équipement des navires de guerre, et lettres du 21 mai 1537, Priem, *Précis analytique*, 2^e série, III, pp. 229, 247. — Henri de Douvryn, amiral de l'Ecluse, en commandait deux, lorsqu'il fut pris en rade des Dunes le 14 mars 1537 par l'amiral anglais Dondelay, bien qu'on fût en paix avec l'Angleterre. Sa capture permit aux Français de courir les côtes de Flandre et d'y opérer impunément quelques descentes. La régente réclama par le canal de son ambassadeur auprès de la Cour de Londres, le 26 mai 1537. — Arch. Etat Bruges, *Rec. de Règlements*, etc..., 617. — Priem, *Précis analytique des Archives de Flandre Occidentale*, Bruges, 1845, in-8, 2^e série, t. III, p. 179.

(2) Sa Commission, dans Priem, *ibid.*, p. 171.

(3) Réclamation pour un navire de Schiedam, pris bien que muni d'un sauf-conduit de l'amiral de France. — Arch. Dép. du Nord, B 2398, f. 300.

(4) Arch. Dép. du Nord, B. 2410, f. 204. — Une résolution des Quatre-Membres ordonne la restitution des prises faites sur les habitants de Deventer. — Priem, *Précis analytique*, 2^e série, III, 198.

but des traités, il faut en élargir l'esprit, et non pas le restreindre (1).

La trêve est rompue en 1542 (2). Le bruit courant d'une jonction des forces françaises et danoises, l'amiral Maximilien de Bourgogne (3) fait garder les passes du Texel et du Vlie, enlever les fanaux et les balises, et monte la garde le long des côtes. Christiern III ayant manqué de parole aux Français, leur flotte ne peut rien tenter : alors la mer reste libre aux vaisseaux de guerre flamands. Deux d'entre eux croisent dans les parages des îles anglo-normandes ; apercevant deux navires marchands de Bretagne, ils leur donnent chasse (14 février 1543) jusqu'à la Roque-Blanche : l'un parvient à s'échapper et se met en sûreté près de Cherbourg, l'autre s'échoue. Canonné à outrance, son équipage l'abandonne, s'enfuit à terre et court demander du secours. Le peu de profondeur de l'eau ne permet pas aux vaisseaux flamands d'approcher la prise, et deux capitaines de guerre, deux maîtres de navires et vingt-cinq hommes doivent embarquer dans une chaloupe pour aller l'amariner. Soudain, arrivent en hâte le capitaine de Cherbourg, les seigneurs du Maresq et du Coudray, à la tête d'une troupe de bourgeois armés de piques, hallebardes, arquebuses « et autres pièces d'artillerie, lesquels firent bien leur devoir par l'espace de trois ou quatre heures », tant que les Flamands entrés dans le navire breton y furent pris, et conduits au château

(1) Arch. Roy. Belg., *Registres mémoriaux du Grand Conseil de Malines*, IV, f. 49. — Henne, *Hist. de Charles-Quint*, VI, 205.

(2) Le 7 août, aide de 160.000 carolus d'or levée en Flandre pour la défense du pays et des côtes, et l'armement de navire de pierres. — Priem, *Précis analytique*, 2^e série, III, p. 255.

(3) Seigneur de Beveren, La Vere, Flessingue et Tournehem.

de Cherbourg. La vue de tant de monde sur la côte décida leurs compatriotes à faire « haut la voile (1). »

L'échec du plan de campagne maritime de François I^{er} engage Charles-Quint à en tenter la contrepartie ; il envoie Maximilien de Bourgogne à Londres proposer la jonction des flottes anglaises et impériales contre la France et l'Ecosse (2). Le roi d'Angleterre n'a cessé de faire parvenir à Marie de Hongrie des renseignements opportuns sur les forces navales des Français et sur leurs desseins (3). L'accord est vite conclu : Maximilien et Gérard Van Meckeren se mettent en campagne le 18 mai avec onze navires (4) ; ils se dirigent sur La Rochelle, où les Anglais doivent venir les renforcer. Ils prennent ou coulent une flotte marchande à l'embouchure de la Gironde, opèrent une descente en Guyenne, pillent plusieurs villages, emportent les cloches des églises, et regagnent la Zélande avec dix-sept navires chargés de vins et de pastel. Gérard Van Meckeren repart presque aussitôt en croisière avec dix navires ; parmi ses capitaines, il compte les seigneurs de Hams-

(1) Etienne Dolet, *les Faicts et gestes du roy François I^{er}*, s. l., 1544, in-8, Appendice, f. 73. « Déffaicte des Flamens devant la ville et le chasteau de Cherebourg. »

(2) Bullet. Com. Roy. d'*Hist. de Belgique*, 3^e série, I, 159.

(3) 1 mai 1543, *Lettre de Marie de Hongrie à Eustache Chapuys*, dans *Calendar of State Papers, Spanish, 1542-1543*, pp. 311, 321. — Les Dunkerquois profitent de ses dispositions bienveillantes ; une députation qu'ils lui envoient obtient pour eux l'autorisation d'acheter en Angleterre et d'en exporter les bois nécessaires au sorissage de leurs harengs, « pour sorriger harengs ». — *Lettres d'Eustache Chapuys à Marie de Hongrie*, 2 juillet 1541, 31 juillet 1543, dans *Calendar of State Papers, Spanish, 1538-1542*, p. 334, et 1542-1543, p. 451.

(4) *L'Ursule*, 250 hommes ; la *Trinité*, 230 hommes ; le *Salvator*, 210 hommes ; la *Marie de La Vere*, 120 hommes ; la *Marie de Middelbourg*, l'*Ange*, l'*Adolphe*, le *Romain*, le *Boot*, le *Cœur-Volant*, le *Cygne*, de 40 à 115 hommes et autant de tonnelades. — Arch. Roy. Belg.. *Audience*, liasse 1145, *Dép. de Guerre*, 367, f. 103 v^o. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 18.

tede, de La Capelle et de Hamme. Il capture quatre terreneuviers français, et au retour ajoute à ce butin un galion d'Espagne repris sur les Français. L'objectif de la campagne, la prise de La Rochelle, n'en était pas moins manqué (1).

Le 18 mai 1544, Maximilien de Bourgogne mène sa flotte renforcer les escadres anglaises (2). Le 21, la régente demande l'accès des ports anglais pour ses navires (3) : elle l'obtient, mais n'en retire pas les avantages qu'elle espérait ; en effet, quatre vaisseaux de guerre français parviennent à enlever onze navires hispano-flamands réfugiés à Falmouth (4). Par réciprocité, les ports des Pays-Bas accueillent les armateurs anglais qui y entrent avec des prises françaises, cependant que l'amiral recommande à Gérard Van Meckeren de bien veiller à la défense des côtes de Flandre (5).

C'est que cette bonne harmonie ne va pas sans de furieuses discordances : les Anglais n'ayant pas hésité à ramasser dans un coup de filet toute la flotte des Pays-Bas chargée des vins de France, la régente riposte en saisissant les navires anglais ancrés au port d'Anvers, et l'empereur n'autorise leur relaxation qu'après avoir obtenu satisfaction pour les siens (janvier-février 1545) (6). Marchands et pêcheurs sont moles-

(1) Henne, *Hist. de Charles-Quint*, VIII 104. — Ch. de la Roncière, *Hist. Mar. franç.*, III, 404.

(2) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26109. — Arch. dép. du Nord, B 2442 f. 351.

(3) *State Paper Office*, d'ap. *Bullet. Com. Roy. d'Hist. de Belg.*, 3^e série, I, 163.

(4) *Calendar of State Papers, Venetian (1534-1544)*, n^o 312.

(5) L. de Baecker, *Etude sur Gérard Van Meckeren*.

(6) *Bull. Com. Roy. d'Hist. de Belg.*, 3^e série, I, 165, 166, 171, 174. — Henne, *Hist. de Charles-Quint*, VIII, 269. — Un flessinguois transportant des harengs pour compte d'un marchand de Bruges est jeté à

tés des deux parts, les Anglais se montrant particulièrement violents. Et c'est ensuite le roi de France qui met l'embargo sur tous les navires flamands dans ses ports, ce qui incite naturellement la régente à rendre la pareille aux navires français (24 mai 1546-mars 1547).

Entre temps, une escadre flamande de cinq navires, sous Etienne Diericksen, enlève un gros navire de Hambourg et un de Copenhague. Elle recommence une croisière l'année suivante, sous les ordres de Jan Breydele (1).

Pour subvenir aux frais des armements maritimes, Marie de Hongrie impose une nouvelle assise sur les vins, et un nouveau lastgeld de cinq sous par last de hareng caqué, et de six sous trois deniers par last de hareng frais (2). Elle peut alors confier une flotte à André de La Capelle (3) en septembre 1547 pour convoier les harenguiers, une autre de onze vaisseaux (4) à Jean de Croesere en 1548, une troisième de huit

Douvres par le vent contraire : on saisit ses harengs « pour le besoing et l'usage du roy d'Angleterre », et on les lui paie 10 liv. sterl. le last, alors qu'ils lui ont coûté 13 liv. 14 s. de gros de Flandre (1^{er} décembre 1547). — Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, III, 58.

(1) 21-22 septembre 1547. Elle comprend alors la *Marie*, navire-amiral, la *Bonaventure*, l'*Anna*, le *Truerniet*, le *Serpent*. En 1543, le navire-amiral et la *Marie*, de Dunkerque tous les deux, le *Serpent*, un yacht de Zélande, le *Rynsch boot*. — Priem, *Précis analytique*, 2^e série, III, 265, 284.

(2) En 1547-1548, ce lastgeld produit à Dunkerque 697 liv. 0 s. 5 d.; à Ostende, 556 liv. 16 s. 9 d.; à Nieuport, 712 liv. 10 s. 4 d. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce*..., III, 32.

(3) Arch. Com. de Nieuport, ch. 317.

(4) Ce sont : le *Dragon*, de 125 tonneaux ; le *Renard* ; le yacht l'*Aron-delle* ; le *Salvator* ; le *Bocq* ; le *Faucon* ; la *Frégate* ; l'*Esprit-Volant* ; le *Jonas* ; le *Rosignol d'Anvers* ; l'*Aigle*. Les capitaines : Adolphe de Hamstede, Jehan Gillot, Louis Van der Binschorst, Christoffle Vranx, Joos Olivers, Joos Van Dorp, Dierick Sluymer, Robert de Cuyper, Popins Sybrantsen.

vaisseaux (1) à Gérard Van Meckeren, qui a couru les mers d'avril à septembre 1549, avant d'aller escorter les pêcheurs.

En 1550, l'empereur ordonne un nouvel armement, toujours « pour résister aux robberyes, pilleries et incursions des Escossois, de plusieurs pirates et aultres estrangers hantans la mer ». Au mois de mai, Charles-Quint ayant rappelé François Van Dilft, son ambassadeur en Angleterre, Meckeren reçoit l'ordre d'aller immédiatement à l'embouchure de la Tamise pour le convoier, afin qu'il ne tombe pas aux mains des Ecossois. Mais, cette année, tous les navires que l'on devait mettre en mer grâce au produit des impôts levés sur les provinces maritimes ne sont pas sortis, et les Hollandais accusent l'empereur d'avoir simplement voulu leur soutirer de l'argent. Les Ecossois cependant souffrent assez de dommages de leur côté pour que Henri II juge à propos d'intervenir en leur faveur auprès de Marie de Hongrie : elle argue de ce que tous les vaisseaux de la flotte n'ont pas quitté le port pour chercher à faire croire qu'aucun n'est sorti.

Malgré ses instructions, les capitaines flamands ne se font pas faute d'attaquer à peu près tout ce qu'ils rencontrent en mer, Ecossois ou non ; et, en dépit de la paix avec la France, ils s'en prennent aux Français comme aux autres. La régente est bien obligée de le

(1) Le *Faucon*, 300 tonneaux, 200 hommes, vice-amiral ; l'*Aigle*, 100 hommes, cap. Nicolas Dhaisnes, lieutenant du vice-amiral ; le *Jonas*, 165 hommes, cap. Christoffle Vranx ; le *Dragon*, 126 hommes, cap. Joos Olivers ; la caravelle ou boyer le *Lion-Mugissant*, 90 tonneaux, 65 hommes, cap. Popins Sybrantsen ; l'*Esprit-Volant*, 65 hommes, cap. Arnoul de Nederbeen, puis Cornelis de Ryswych ; le jacht ou pinasse écossaise l'*Aronnelle*, 45 hommes, cap. Jehan Gillot ; l'*Epervier* (d'abord appelé la *Rose*), 55 hommes, cap. Adolphe de Hamstedé (pris par les Dieppois en 1549).

reconnaître ; elle le fait en des termes d'une savoureuse ironie, qui permettent de douter de ses regrets, même concernant les infractions portées aux ordres qu'elle-même a donnés :

« Encoires que la paix, amitié et bonne intelligence d'entre nostre tres chier et très amé bon frère et cousin le roy tres chrestien de France et nous, soit tellement sy entière et parfaite que chacun sçait, au moyen de laquelle nos subjects d'une part et d'aultre deussent commerser, traffiquer et negocier ensemble en bonne et réciproque amitié sans se porter dommaige ni ennuy les ungs aux aultres, néantmoings nous sont venues et viennent chacun jour plusieurs plainctes des pilleries, déprédations et prises qu'ils font par mer les ungs sur les aultres, dont se sont meus et meuvent journellement procès et différens, lesquels par la malice des partyes et pour les grans empeschemens qu'ont les juges ausquels la cognoissance de telles choses appartient, sont en si grande longueur que le plus souvent les partyes intéressées consomment beaucoup de tems et le surplus de leurs biens à la poursuyte, à la grande ruyne et domaige de nos subjects... »

Et pour remédier à ces difficultés de procédure, les deux gouvernements, d'un commun accord, instituent une commission chargée de juger la validité des prises réciproques. Pour la France, le roi désigne deux conseillers du Parlement de Rouen, deux du Parlement de Bretagne et deux du Parlement de Bordeaux ; pour les Pays-Bas, Marie de Hongrie désigne deux conseillers du Grand Conseil de Malines (1), deux du Conseil de Flandre, et deux du Conseil de Hollande (2).

(1) Jehan Baert et Antoine de Muellenære.

(2) Arch. Roy. Belg., *Registres mémoriaux du Grand Conseil de Malines*, V, f. 51 v^o.

Il ne semble pas que cela change en rien les dispositions de la régente, car c'est toujours sous prétexte de pourchasser les pirates écossais que Gérard Van Meckeren vient faire une démonstration navale devant le Conquet, où il réussit plusieurs prises (1). De son côté, l'amiral d'Annebault prépare en Normandie un armement : pour que Marie de Hongrie n'en ait vent, il arrête à Dieppe trois navires des Pays-Bas. Cette mesure n'empêche pas la régente d'être informée : elle se venge en saisissant les navires français qui se trouvent dans ses ports. Aussitôt, le baron de la Garde sort du Havre avec onze galères, et, sur vingt-deux hourques flamandes à destination de Lisbonne et de Cadix qu'il rencontre en vue de Falmouth, il en prend vingt. Il réussit ce coup grâce à un stratagème : prétendant avoir à son bord la reine d'Ecosse, il oblige les hourques à le saluer de leur canon, et les enlève avant qu'elles aient eu le temps de recharger (2).

Gérard Van Meckeren, Jean de Croesere (3) et leurs capitaines éprouvent les plus grandes difficultés à protéger les flottes marchandes contre plus de quatre-vingts navires français embusqués le long de leur route. La régente se résout à augmenter à nouveau ses forces navigables, « afin, dit-elle, d'éviter les inconvénients jà advenus au moien des déprédations, inva-

(1) Cornille de Scheppere lui demande des explications à ce sujet, sur les plaintes du gouvernement français. — L. de Backer, *Etude sur G. Van Meckeren*.

(2) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, III, 480.

(3) Il commande en 1551 une division de six navires : le *Dragon*, 120 hommes d'équipage, portant son pavillon de vice-amiral ; l'*Aigle*, 90 hommes, cap. Adolphe de Hamstede ; le *Gheest*, 80 hommes, cap. Christoffle Vranx ; une hulque de 60 hommes sous Arnoul de Nederbeen ; le *Rosignol d'Anvers*, 60 hommes, cap. Popins Sybrantsen ; l'*Aron-delle*, 41 hommes, cap. Jehan Gillot. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 23337.

sions, et prises faites par le roy de France sur nos subjects et autres bons marchans, soubz umbre d'amitié et avant que de nous déclairer la guerre ». Elle demande les ressources nécessaires à un droit du demi-centième sur les marchandises, à l'importation et à l'exportation (1).

Le 21 mars 1552, le guetteur, du haut de la tour de Dunkerque, voit les vingt-cinq vaisseaux du baron de La Garde s'emparer d'une flotte d'Anvers. Pour éviter pareille mésaventure l'année suivante, les vingt-trois navires de la flotte d'Anvers en Espagne sont convoyés par une escadre, que conduisent en personne l'amiral Adolphe de Bourgogne-Wacken et les deux vice-amiraux, Gérard Van Meckeren sur l'*Aigle*, et Antoine de Leu sur le *Cerf-Volant* (23-mars 1553) (2). En vue de Lisbonne, ils prennent un bâtiment français, que Roland de Ghisteltes est chargé de ramener en Flandre (3).

Le 16 avril 1554, l'amiral va renforcer avec quatorze vaisseaux de guerre l'armée navale d'Angleterre que commande lord William Howard d'Effingham. Comme de coutume, dès que la flotte impériale s'éloigne, que ce soit pour une campagne ou pour conduire en Espagne quelque grand personnage, les petits corsaires Français s'abattent comme des mouches le long de la côte de Flandre, s'en prenant même aux vaisseaux flamands qui portent en Angleterre les ambassadeurs de l'empereur.

(1) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 23431, à la date du 26 octobre 1551. — Cornil de Scheppere à Marie de Hongrie, *Lettres des Seigneurs*, VI, f. 19. 19 juillet 1552.

(2) De 154 hommes d'équipage.

(3) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26113-26116; — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, III, 484. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 37.

Une flotte anglaise observe le détroit, cependant que les Flamands ripostent avec vigueur. Ils canonnent Jean de Sotringham à sa sortie de Nieuport sous pavillon écossais, blessent tout son équipage, et jettent son chargement à la mer (22 septembre 1553). Un des leurs, Adrien Crole, d'Enkhuysen, surprend en octobre l'île de Serk, d'où le gouverneur de Normandie, Martin du Bellay, le déloge ; mais l'été suivant, il emporte un navire de guerre français et un bâtiment marchand. « Chaque jour il s'en prend d'autres », écrit le conseiller Cornil de Scheppere (1). Un corsaire de Flessingue, dont les six canons sont de bois peint, prend à l'abordage un navire breton, puis un normand revenant du Brésil ; le pilote de cette prise connaissait à fond les mers des Indes et de Chine : la France en offre une riche rançon ; la régente préfère le garder ; elle l'établit pilote sur le navire qui l'a pris, et l'envoie en Extrême-Orient. En septembre, une escadre française profite de l'éloignement des vaisseaux de guerre pour disperser la flotte de pêche ; les équipages de deux des busses montrent qu'ils savent se servir des armes qu'on les oblige maintenant à tenir à bord : après douze heures de lutte contre quatre adversaires, ils parviennent à se tirer de leurs griffes.

Du 21 septembre 1553 au 30 juin 1554, Gérard Van Meckeren, qui gère à Bergues-Saint-Winoc la vice-amirauté de Flandre, y procède à la liquidation de

(1) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26119. — *Lettre de Marie Stuart à Marie de Hongrie*, dans L. de Baecker, *Etude sur Gérard Van Meckeren*, p. 84. — Arch. Roy. Belg., *Papiers d'Etat de Granvelle*, IV, 134, 137, 321. — *Lettre de Marie Tudor au docteur Wotton* 29 mai 1554, dans *Calendar of State Papers, Foreign, Mary*, p. 88.

vingt-huit prises, sur lesquelles il prélève, pour le droit du dixième, 80 liv. 13 escalins 6 deniers de gros. Du 1^{er} juillet 1554 au 30 juin 1555, ce droit, pour plus de trente prises importantes, s'élève à 259 liv. 5 escalins de gros (1).

Cette lutte entre Flamands et Normands est dominée par le mémorable combat naval du 11 août 1555 (2). A l'aube de ce jour, une flotte de vingt-quatre bâtiments — vingt hourques flamandes de quatre à cinq cents tonneaux, la plupart de Dunkerque et d'Ostende (3), portant 350.000 couronnes que l'empereur envoyait en Flandre ; trois navires de Civita-Vecchia chargés d'alun ; un navire sous pavillon anglais qui ne prit pas part à l'action, — louvoyait au vent pour passer le Déroit. Exactement entre Douvres et Calais, Louis de Bure, seigneur d'Espineville, amiral de dix-

(1) Arch. Roy. Belg. *Lettres des Seigneurs*, VIII, 335, 423 ; XI, 224, 178, 401 ; XII, 147, 207. — L. de Baecker, *Etude sur Van Meckeren*, 76 et 83. Les corsaires cités par L. de Baecker sont : Philippe de..., cap. du *Cerf-Volant* ; Jehan Gillot, cap. de l'*Aigle* ; la *Lievrière* (ces trois navires sont de Dunkerque) ; Janssen de Rosendael, cap. de l'*Arondelle*, également de Dunkerque ; Cornil de Hachlaet, cap. du *Scrym* de Flessingue ; Josse Jacobsen de Thourout, cap. de l'*Etalon* de Middelbourg ; Josse Franz, cap. de l'*Epervier* de Bruges ; Arnoul Antheunissen, cap. de la *Petite Aventure* de Flessingue ; Janssens, cap. d'une busse de Flessingue ; Martin Michels, cap. du *Griffon* de Flessingue ; Willem Gheersten, cap. du *Bondelynt* de Dunkerque ; Gérard Van Den Henne, cap. du *Pauvre...* de Flessingue ; Jacobsen, cap. de la *Bonne Aventure de Bruges* ; Cornil Hendricx, cap. de la *Bonne Aventure de Flessingue* ; Cornil Pietersblyl, cap. de la *Gabane* de Middelbourg ; Jean Jacobsen, cap. du *Cygne* d'Ostende ; Cornil Hendricxen Van Alcmar, de Flessingue ; Theutsen, cap. de la *Forêt* ; Pieter Pietersen, cap. de la *Raie* ; Adrien Janssen, cap. du *Dogue* d'Ostende ; François de Loere, commandant une chaloupe de Flessingue. Plusieurs pêcheurs de Dunkerque ont également ramené des prises. Les navires capturés sont de Dieppe, Fécamp, Le Tréport. Le vice-amiral liquide aussi des marchandises anglaises. Sept pêcheurs normands enlevés d'un coup sont relâchés.

(2) M. Ch. de La Roncière en a donné un récit définitif dans son *Hist. Mar. franç.*, III, 494. Nous suivons son texte, et celui de la relation de 1557 qui lui a servi de base, *Histoire de la bataille navale, faite par les Dieppois et Flamens*, Paris, 1557, in-8.

(3) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, VI, 147.

huit navires de Dieppe (1) de quinze à cent quarante tonneaux, la guettait au passage.

Les galions et les flouins dieppois semblent si petits auprès de la masse imposante des hourques, que l'amiral Herman Hens ne croit pas à une attaque, et ne daigne pas se déranger de sa route. A sa grande surprise, il voit les Normands foncer sur lui, leurs ponts-volants dressés ! A peine lui reste-t-il le temps de se préparer au combat.

Pendant que le commandant de la *Levrière*, Adrien Le Comte, enlève une hourque isolée, d'Espineville, son pavillon flottant sur le *Saint-Nicolas*, charge le vice-amiral Martin Claissen, dont un boulet emporte la tête. Mais aussitôt, deux au trois hourques entourent le *Saint-Nicolas*; à force d'énergie, le lieutenant-amiral Denis Guillas, sur l'*Emerillon*, décide ses hommes à secourir d'Espineville, et les commandants de la *Barbe* et de l'*Ange* le suivent. Alors tous les Dieppois, sauf le *Soleil*, le *Saint-Jean* et l'*Once*, qui préfèrent rester spectateurs, sont aux prises avec quatorze des vaisseaux flamands. Ils s'en rendent maîtres, y compris l'amiral, après deux heures d'un combat furieux. Vincent Bocquet, commandant la *Barbe*, est tué.

Les Flamands, « après avoir combattu en lions, font la guerre en renards ». Ils étalent leurs richesses sur leurs tillacs, pour exciter les Dieppois au pillage, et donner le temps d'arriver aux six hourques restées en arrière. Les voici, en effet : Guillas en attaque

(1) Ils étaient amateLOTés deux à deux : le *S. Nicolas* (amiral) et l'*Emerillon* (lieutenant-amiral); l'*Ange* et le *Faucon*; la *Barbe* et la *Comtesse*; le *Soleil* et la *Gentille*; le *S^t-Jean* et l'*Once*; la *Lévière* et la *Belette*; la *Palme* et le *Petit-Cog*; le *Redouté* et le *Dragon*; le *Ryais* et la *Frégate*.

deux à lui seul ; d'Espineville, la *Barbe* et l'*Ange* se chargent des quatre autres. Dans cette attaque, l'amiral dieppois est tué d'un coup d'arquebuse ; près de lui, le sieur de Domménil, une jambe emportée, se couche sur le dos, et continue à tirer des coups de pistolets dans les hunes, d'où les gabiers ennemis cherchent à l'assommer avec des pierres, dont il se garantit de son mieux en manœuvrant sa rondache. Guillas tient ferme sur son tillac, entouré de huit à dix hommes seulement ; atteint de deux blessures, il repousse les assaillants avec une lance à feu depuis qu'un boulet a emporté le fer de sa pertuisane. Jean le Roux, capitaine de l'*Ange*, et son enseigne Claude Doublet sont tués. Jacques du Bois, lieutenant de la *Barbe*, reçoit une blessure à la jambe.

Suivant la tactique habituelle, amis et ennemis sont étroitement agrippés les uns aux autres : les hommes du *Saint-Nicolas*, de la *Barbe*, de la *Levrière* et de l'*Ange*, qui ont sauté à l'abordage des premières hourques prises, bondissent de l'une à l'autre pour prendre à revers les défenseurs des six dernières. Les Flamands commencent à plier : ils ne peuvent plus opposer à l'ennemi que trois hourques intactes. Or, le *Soleil*, le *Saint-Jean* et l'*Once* n'ont pas pris part à l'action, et sont frais pour attaquer ; mais leurs équipages préfèrent piller les prises, et se battre entre eux pour se disputer le butin. Le capitaine de la *Palme* les entend sans les voir, dans la chambre d'une des hourques : il croit avoir affaire à des ennemis et y jette des lances à feu, qui incendient la hourque. Le feu gagne la *Palme*, puis douze navires des deux partis, si bien rivés les uns aux autres qu'ils ne peuvent se détacher pour échapper au danger. Le

Redouté s'approche pour porter secours; trois cents hommes y sautent d'un coup : il chavire et sombre. Les plus chargés de butin coulent à pic. Louis Beau-cousin, capitaine de la *Palme*, et Adrien le Vilain, capitaine du *Soleil*, se noient. Le *Ryais*, le *Petit Dragon*, le *Faucon* périssent par le feu ou crevés, écrasés par la masse des hourques.

La *Frégate* de Denis Dujardin recueille les hommes qui surnagent, pendant que le feu gagne toujours, et atteint l'une des quatre hourques accrochées à l'*Emerillon* de Guillas : les cinq bâtiments flambent et coulent de compagnie. Guillas a pu sauter sur l'une des prises, où il n'a vu que des corps morts de Flamands, et de là sur le *Saint-Nicolas*, où il songe enfin à se faire panser.

Cinq hourques prises, puis abandonnées pendant l'incendie, parviennent à s'échapper en compagnie des trois demeurées intactes : nul ne les poursuit. Quatre navires français ont brûlé, un a coulé à pic. Il est quatre heures de l'après-midi, et l'on se bat depuis huit heures du matin. Guillas donne ses ordres pour garantir des flammes les bâtiments encore indemnes, et procéder de suite aux réparations urgentes. Le soir tombe. Un vent favorable permet au lieutenant-amiral de faire route sur Dieppe avec cinq prises chargées de sel et d'alun, et trois à quatre cents prisonniers. Il touche au port le lendemain 12 août. On débarque les blessés des deux partis : ils sont si nombreux que « les barbiers n'y peuvent fournir ». Le 13 survient une autre hourque, dont on ignorait le sort, et où plus de quatre cents hommes s'étaient réfugiés.

Le lieutenant-général de l'Amirauté de Dieppe, Charles de Ponsard de Fors, chargea son greffier de

porter à Henri II la relation de cette sanglante affaire. Le roi écrivit de Vigny aux Dieppois le 25 août ; il les félicita de leur victoire, et les pressa de remettre en mer un nouvel armement pour suivre leur intention première : protéger la pêche française et détruire celle des Flamands.

Dans ce but, Jean Ribaut sort de Dieppe à la tête de vingt-huit navires de guerre, et cingle vers Yarmouth, où six cents barques des Pays-Bas se livrent à la pêche sous la protection de dix-huit vaisseaux d'escorte. Mais une tempête jette plusieurs dieppois à la côte, et disperse les autres, qui, chacun de leur côté, pourchassent quelques corbes flamandes, font quelques prises, et rentrent au port.

En revanche, les Flamands opèrent un débarquement dans le pays de Caux, et menacent Rouen (1). Le 5 février 1556, la trêve de Vaucelles suspend les hostilités ; l'empereur peut s'embarquer paisiblement le 17 septembre sur le *Spiritu-Santo*, qu'Antonio de Bertendona mène vers Espagne, où Charles-Quint se retire au fond d'un cloître pour attendre l'ultime repos (2).

En janvier 1557, la lutte recommence : l'Espagne et

(1) Henne, *Hist. de Charles-Quint*, X, 215.

(2) La hourque flamande l'*Eléphant*, choisie d'abord, parut trop vieille. Les deux reines s'embarquèrent sur le *Faucon*, de 200 hommes d'équipage, appartenant à l'amiral Adolphe de Bourgogne-Wacken, qui ne le monta pas, l'empereur lui ayant donné l'ordre de rester dans son gouvernement. Les autres navires de la flotte étaient : l'*Eléphant*, 195 hommes, sous Gérard Van Meckeren; le *Vénusberg*, 180 hommes; le *Chevalier de Mer*, 148 hommes; *Twilde Woodt*, 140 hommes; la *Cateline*, 138 hommes; les *Quatre-Fils-Aymon*, 127 hommes; le *S^t Pierre*, 123 hommes; le *S^t Martin*, 120 hommes; la *Marie*, 114 hommes; le *Bocq*, 90 hommes; l'*Ysaac*, 88 hommes; le *Dragon*, 88 hommes; le *Salvator*, 87 hommes; le *S^t Jean-Baptiste*, 80 hommes; l'*Aigle*, 80 hommes; le *Cerf-Volant*, 80 hommes; le *Tigre*, 60 hommes; la *Licorne*, 45 hommes. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26115.

l'Angleterre se sont liguées contre la France. Adolphe de Bourgogne, avec onze navires, rejoint vingt-deux croiseurs anglais ; ils attendent de compagnie l'amiral Luis de Carvajal (1) et quarante bâtiments basques. L'Espagnol fait manquer la campagne : en cours de route, il s'attarde à combattre les Bretons de Belle-Ile, de Guérande et du Croisic ; il est reçu de la belle manière, et tourne les talons (2).

Un événement retentissant marque le début de l'année 1558 : Calais fait retour à la France. Carvajal est à Dunkerque depuis le 27 septembre précédent ; avec l'escadre basque, il a pour mission de protéger le commerce de Flandre dans le Pas-de-Calais. La flotte anglaise étant immobilisée par une tempête, il répond à l'appel de Marie Tudor, et s'apprête à venir embarquer en Angleterre des troupes destinées à tenter un effort pour reprendre Calais. A son tour, Carvajal subit l'assaut des éléments, perd deux vaisseaux et ne peut que se réfugier en Hollande. Lorsque les amiraux Clinton et de Bourgogne-Wacken parviennent à se joindre, les Français ont poursuivi leur marche victorieuse, et le maréchal de Termes s'est emparé de Dunkerque : il a trouvé dans le port deux vaisseaux du Magistrat, l'*Aigle* et le *Chien* ; ses gens y entassent une partie de leur butin, et les utiliseront ensuite comme corsaires. Les Français, en effet, ne disposent dans ces

(1) Déjà commissionné le 10 juin 1552 en qualité de capitaine général d'une armada de dix navires, deux zabres et 1600 hommes de guerre, pour convoyer la flotte marchande de Flandre. — Arch. Simancas, *Coll. Sans de Barutell*, art. 2, n° 18.

(2) L'escadre flamande comprenait : le *Faucon*, 400 tonneaux, 250 hommes ; le *Cheval-Marin*, 400 t., 250 h. ; la *Marie*, 300 t., 200 h. ; le *Dragon*, 200 t., 150 h. ; l'*Aigte*, 150 t., 110 h. ; le *Tigre*, 150 t., 110 h. ; le *Cerf*, 120 h. ; le *Salvator*, 120 h. ; le *Lion*, 110 h. ; le *Cerf-Volant*, 100 h. ; le *Petit-Oiseau*, 60 h. — Jurien de la Gravière, *les Gueux de Mer*, Paris, 1893, in-18.

parages d'aucune autre force maritime ; Carvajal peut tout à son aise, avec dix vaisseaux, prendre part à la bataille de Gravelines (13 juillet), et coopérer efficacement à la défaite du maréchal de Termes, qui se retire sur Calais, après avoir évacué Dunkerque. C'est qu'à ce moment même Brest était sérieusement menacé : Clinton manœuvrait pour s'en emparer, avec ses 120 navires et les 30 de la flotte des Pays-Bas, que commandait l'amiral de Bourgogne-Wacken en personne, ayant, pour second, le vice-amiral Gérard Van Meckeren (1).

Après un coup de main sur Sercq et Aurigny, les alliés surprennent, pillent et incendient de fond en comble le Conquet et se rembarquent en hâte à l'arrivée de 9.000 Bretons rassemblés par Guillaume du Chastel. Gérard van Meckeren protège la retraite : il y perd 340 hommes et le capitaine de Bosschuysen. Clinton tente plusieurs autres débarquements, mais du Chastel fait bonne garde, et Brest demeure indemne. Les opérations sont arrêtées par l'ouverture des négociations qui aboutissent au traité de Cateau-Cambrésis (2-3 avril 1559). L'escadre flamande « avait subi tout le faix de la campagne » (2). Elle n'accomplit plus guère d'exploits jusqu'en 1566, où éclatent la Guerre des Gueux et la Révolution des Pays-Bas. Son rôle se borne à escorter les marchands, les pêcheurs, et les nefes qui transportent de grands personnages : en 1563, de Wacken va chercher la princesse de Portugal ; en 1565, il est envoyé au-devant du roi

(1) Sur l'organisation de cette flotte, voir plus loin, p. 117.

(2) Charles de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, III, 555 et suiv. — Duro, *Armada Española*, II, 7. — Arch. Com. Dunk., 310, I. — Derode, *Hist. de Dunkerque*, Dunkerque, 1852, in-8, p. 157.

que l'on attend d'Espagne (1). Les seuls événements de mer sont les actes de piraterie des Anglais, enhardis par l'approbation tacite d'Elisabeth. La reine ne tient nul compte des conventions portées à l'*Inter-cursus Magnus*. Elle frappe des taxes sur les marchandises importées. Philippe II interdit de son côté le transport des munitions de guerre en Angleterre (2), ses réclamations n'étant suivies d'aucun effet. Les pêcheurs de Dunkerque, de Nieuport et d'Ostende dressent la liste de leurs griefs contre les Anglais, et énumèrent les dommages qu'ils en ont reçus; ils obtiennent « lettres closes de son Altesse adreschantes à l'ambassadeur de Sa Majesté résident en Angleterre, afin de faire restituer et corriger » les déprédations dont ils furent victimes, et envoient ensuite des députés à cet ambassadeur « pour obtenir deffense et provision sur les pillages et roberies que les Anglois faisoient sur les pescheurs de la coste de Flandre venant de la pescherie des mollues ». Ces démarches demeurent parfaitement vaines (3).

(1) Son escadre comprend : le *Lion d'Or*, battant pavillon amiral; le *Jonas*, cap. Nicolas Dhaisnes; la *Pucelle d'Anvers*, cap. Dierick van Westcaple; le *S^t Georges*, cap. François de Steelandt; le *David*, cap. Jean de Vichte; la *Barque Latine*, cap. Robert Vaes; le *Sans-Peur*, cap. Jean Gillot; le *Cygne*, cap. Michel Jacobsen; l'*Emerillon-Volant*, cap. Louis de Steelandt. Ces navires sont équipés au total de 800 hommes. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26119, compte de Jacques Clozman.

(2) Arch. Com. Dunk., 310, III, 14.

(3) Arch. Com. Dunk. Ibid. — State Paper Office, d'ap. Bull. Com. Roy. d'hist. de Belgique, 2^e série, XII, 318, et 3^e série, I, 196. — Pirrenne, *Hist. de Belgique*, III, 428.

III

LES ORDONNANCES GÉNÉRALES SUR LA MARINE

Sous le règne de Charles-Quint et pendant les premières années du règne de Philippe II, l'armement et l'équipement des flottes se pratiquent comme précédemment. Le roi convoque les États des provinces, de toutes ou de quelques-unes seulement suivant le cas, et leur demande le vote d'un impôt, assise sur les vins, lastgeld, etc., dont le produit sera affecté à l'armement, auquel procède un fonctionnaire de la cour, commissaire général, avec le concours de l'amiral et de ses officiers (1). Les navires sont achetés ou loués à des particuliers ou à des villes; ceux dont le roi s'est rendu acquéreur sont revendus à la fin de la campagne. Capitaines, gouverneurs de villes ou de provinces se livrent volontiers à ce trafic, ordinairement peu profitable au roi. Les arsenaux et magasins des villes sont souvent mis à contribution pour l'artillerie et les munitions, qu'on leur achète ou qu'on leur emprunte (2).

(1) Heene, *Hist. de Charles-Quint*, III, 223, 224. — Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2267, f. 240 v.. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 23336, 23337.

(2) Le *Faucon*, de 300 tonneaux, que monta Gérard Van Meckeren, en 1549, était un navire de Königsberg, qui fut acheté, tout armé et équipé, 4.700 l. de 40 gros, monnaie de Flandre, à un marchand d'Anvers. Un bourgeois de Hambourg vend au prix de 4.400 l., le *Jonas*, de 250 tonneaux, armé et équipé. A Adrien de Croy, comte de Roeulx, gouverneur d'Artois, de Lille, Douai et Orchies, le roi achète pour 5.200 l. son navire le *Dragon*, équipé et armé d'un tiers de canon de métal, deux faucons de métal, cinq doubles basses avec douze chambres, et douze doubles arquebuses. La *Rose*, de 60 tonneaux, qui s'appela plus tard l'*Épervier*, achetée 893 l. 6 s. au bougmestre de Flessingue et consorts, est revendue 300 l. au bailli de La Vere. Deux navires de 90 tonneaux

L'escadre de Flandre est concentrée à Dunkerque quand elle doit naviguer isolément. Le plus souvent et pour tous les navires des Pays de Par-deçà, le point de concentration est La Vere. La fréquence des guerres, la piraterie incessante nécessitent maintenant des armements presque tous les ans, quelquefois même deux dans une année. La garde des côtes par des stationnaires devient permanente, et les pêcheurs de hareng ne font plus leur campagne sans vaisseaux de guerre d'escorte. De là la nécessité d'une organisation maritime de plus en plus forte, de plus en plus complète.

Aussi, en ce xvr^e siècle, le souverain déploie-t-il son énergie à imposer — et les difficultés qu'il rencontre ne sont pas minces, — et à faire sentir son autorité aux gens de mer. Des ententes internationales lui permettent d'exiger des propriétaires de navires armés en guerre une caution égale à la valeur du navire équipé; elles établissent la responsabilité du maître d'équipage. Les actes de l'amiral sont soumis à un contrôle de jour en jour plus sévère : la régente exige des explications lorsqu'il s'avise de frapper, sans la prévenir, un impôt de 30 sols sur chaque personne allant à la pêche du hareng (1).

Charles-Quint eut de bonne heure l'idée de reviser

non équipés, le *Brieschende Leuw* et la *Vliegende Gryp*, achetés 866 et 580 l. au capitaine Popins Sybrantsen, sont revendus 486 et 420 l. à Jacques Patersen, auquel on achète pour 3.000 l. le *Jésus*, de La Vere, et pour 23 l. un boot pour le navire du capitaine Foppe. *L'Aigle* est acheté 1.400 l. aux bourgmestre et échevins de Dunkerque, et *l'Aron-delle* 180 l. à Denis Nayman, bourgeois de cette ville. On achète encore des navires et des boots pris sur l'ennemi. Le *Saint-Georges*, convoi de la pêcherie, est loué au bailli de Flessingue, le *S^t Christoffle*, le *Salvator*, le *Vlek*, le *Rave*, à des bourgeois de Middelbourg et de Flessingue, etc., etc... — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 23336.

(1) Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2392, f. 421 v.

et de refondre les textes de législation maritime. Dès 1522, il prescrit à la régente de réunir une commission, composée de personnages compétents, pour étudier les ordonnances sur la marine rendues en France, en Angleterre et en Espagne (1). Cependant, à l'exception d'une interdiction de composer avec les pirates publiée le 20 décembre 1527, et de l'ordonnance du 21 juillet 1536 visant les corsaires français, aucun texte général n'intervient avant l'ordonnance sur l'Amirauté du 26 décembre 1540 (2). Les rédacteurs se sont bornés à la calquer sur celle de 1487; les seules modifications apportées restreignent les pouvoirs de l'amiral: les congés sont désormais délivrés au nom de l'empereur; les capitaines sont tenus d'arborer sa bannière à côté de celle de l'amiral; les jugements rendus en appel par l'amiral sont susceptibles d'un nouveau recours, au-dessus de lui, par-devant le Grand Conseil de Malines, lequel consulte l'empereur dans les cas épineux (3).

Une série de placards viennent ensuite réglementer l'armement et l'équipement des navires, les associations de marchands, les assurances, le pilotage, la pêche, bref, recherchent tout ce qui peut « perfectionner le grand ouvrage du commerce et de la navi-

(1) Henne, *Hist. de Charles-Quint*, III, 231.

(2) Arch. Roy. Belg. *Registres Mémoires du Grand Conseil de Malines*, IV, 363. — Elle ne fut publiée à Dunkerque que le 30 juillet 1542. — *Hist. de l'Amirauté des Pays-Bas*, Bib. Roy. Belg., ms. 16038.

(3) Arch. Roy. Belg., *Registres Mémoires du Grand Conseil de Malines*, VI, f. 87 v. — Dans une espèce de marchandises de prise réclamées par des neutres et que les capteurs affirment appartenir à des belligérants, le comte de Lalaing répond au Grand Conseil, au nom du roi dont le Conseil a sollicité l'avis, qu'il faut sauvegarder le droit de Sa Majesté, et s'en tenir strictement aux prescriptions des placards (25 octobre 1557). Le roi indique la solution qui lui est le plus avantageuse, ainsi qu'aux gens de guerre.

gation (1) ». Des mesures de circonstance en complètent les dispositions; lorsque la Zélande est inondée (1549), l'empereur donne l'ordre de respecter les tours et les clochers servant de phares : les habitants voulaient les abattre pour que les Ecossais ne les pussent utiliser. Pendant cette même guerre, les pirates de toutes nations déploient une activité redoublée. Il n'est pas jusqu'à de minuscules embarcations qui ne se mêlent de harceler les pêcheurs. Charles-Quint est assailli de doléances. Il envoie des inspecteurs contrôler sur place la vérité des plaintes et le bien-fondé des demandes d'indemnités. En fait, les escadres de guerre sont employées à combattre celles de l'ennemi, et les navires de convoi sont insuffisants pour la protection du commerce et de la pêche : ordre est donné à chaque bâtiment, marchand ou pêcheur, d'assurer sa propre défense, de s'armer et de s'équiper en proportion de son tonnage, et suivant le voyage auquel il est destiné.

Pour aller en France, en Angleterre ou dans les pays du Nord, le navire doit jauger au moins 40 tonneaux. Ce chiffre est doublé pour le voyage d'Espagne ou du Levant. La proportion des hommes d'équipage est la suivante :

40 à 50 tonneaux	exigent	8 hommes,	le plus jeune ayant 18 ans.
50 à 80	—	—	12 —
80 à 100	—	—	16 —
100 à 150	—	—	20 —

(1) Edits, ordonnances et lettres des 30 octobre 1543, 18 mai 1544, 30 septembre 1545, 29 janvier 1549, 19 juillet 1551, 30 octobre 1563, 8 octobre 1565, 20 janvier 1570, 5 août 1579. Ces documents sont les plus importants. D'autres s'occupent de la harengaison, de la pêche côtière, de la pêche sur l'estran, etc. — *Placcaet-Boek*, passim. — *Histoire de l'Amirauté des Pays-Bas*, Bib. Roy. Belg., m. 16038. — Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç., 9382, f. 148.

150 à 200 tonneaux exigent	24 hommes, le plus jeune ayant 18 ans.
200 à 250 — —	— 28 —
250 à 300 — —	— 36 —
300 et au-dessus	— 44 sans compter les garçons et les pages ayant moins de 18 ans.

Voici maintenant la répartition proportionnelle des armes :

40 à 50 tonneaux exigent	6 simples ou doubles basses, 6 arquebuses à croc, 6 piques.
50 à 80 — —	2 doubles basses, 6 simples, 6 arquebuses à croc, 12 piques.
80 à 100 — —	4 fauconneaux ou demi-couleuvrines, 6 doubles basses, 12 arquebuses à croc, 18 piques.
100 à 150 — —	6 fauconneaux, 2 doubles basses et 6 simples, 6 arquebuses à croc, 6 mousquets, 24 piques.
150 à 200 — —	8 fauconneaux, 4 doubles basses et 8 simples, 8 arquebuses à croc, 8 mousquets, 30 piques.
200 à 250 — —	10 fauconneaux, 6 doubles basses et 6 simples, 18 arquebuses à croc, 18 mousquets, 36 piques.
250 à 300 — —	12 fauconneaux, 12 doubles basses, 24 arquebuses à croc, 48 piques.

Chaque pièce d'artillerie est approvisionnée à 25 coups. L'armement est complété par des fusées, des dés de fer, des dards, des pierres, des corselets, des armures, des casques, des rondaches, etc...

La busse de pêche est armée de 1 fauconneau, 2 ou 3 basses, 5 ou 6 arquebuses à croc, une douzaine de piques ou bâtons pouvant en tenir lieu. La barque de pêche emporte 1 double basse, 4 arquebuses à croc ou à main, 8 à 10 piques. Ainsi accoutrés, les pêcheurs dunkerquois se mettent à prendre des navires au lieu de prendre du poisson.

Avant le départ, des officiers de l'amiral s'assurent

que ces prescriptions sont observées, et que le chargement ne peut nuire à la défense. Ils délivrent au maître un certificat de visite.

Le maître dont le navire est pris après une défense suffisante est autorisé à traiter de sa rançon, qui ne doit jamais dépasser la valeur du navire. Le propriétaire du chargement rentre en possession de ses marchandises en acquittant la rançon, et en payant une indemnité aux mariniers.

On considère comme pirate quiconque n'a pas de lettres de mer, ni de connaissements, ou est trouvé porteur de doubles connaissements; pirate encore quiconque est surpris jetant des papiers à la mer, ou découvert porteur de pavillons doubles, s'il ne prouve pas s'en être emparé sur des ennemis.

La fraude s'est rapidement introduite dans l'assurance maritime. Les marchands n'ont aucun scrupule à faire de fausses déclarations qui leur permettent d'obtenir de fortes assurances, pour des navires qu'ils livrent eux-mêmes à l'ennemi, ou à des pirates avec lesquels ils se sont mis d'accord au préalable.

L'empereur défend d'assurer plus des neuf dixièmes de la cargaison, et plus de la moitié de la valeur du navire, de son grément, de son chargement. Il permet l'assurance de la quille, de la cale, de l'artillerie, des munitions; il interdit celle des mâts, des cordages, de tout ce qui appartient à l'équipage, y compris son salaire, à l'encontre des Ecossais, tant que dure la guerre. Lorsqu'il est dûment reconnu que le navire n'est ni gréé, ni équipé conformément aux ordonnances, le contrat d'assurance est déclaré nul. L'ordonnance du 31 octobre 1543 va même jusqu'à imposer un modèle de police, auquel il est expressément

défendu d'ajouter aucune clause (1). Il est typique qu'elle assure même contre les amis !

En matière de liquidation de prises, la coutume prévaut du partage par tiers, deux pour l'armateur et les intéressés, un pour l'équipage. Dans le cas de prise faite par les vaisseaux de guerre aux ordres de

(1) En voici le texte : « Nicolas Van Emeren, demourant en Anvers, se fait assureur à l'usance et coutume de la bourse d'Anvers, et ordonnance de Sa Majesté, sur marchandises et biens, par luy ou aultre, pour luy et en son nom chargées, ou à charger en la Navire appelé *Saint-Jacques*, dont est maître Pieter Heerinck d'Amsteleredam, ou aultre, du port, havre ou plage de Séville, pour ou vers ladite ville d'Anvers, alement de tous risques, perilz et aventures qui pourroient advenir, lesquels coureront à la charge des sousignéz assureurs, dès l'heure et jour que lesdicts biens et marchandises seront menez audict port, hable ou plage, pour les charger dedens ladicte Navire, ou mettre en barques, bateaux ou souleges pour estre menez et chargez en icelle Navire, afin de faire ledict voyage. Et durera ladicte assurance, jusques à ce que lesdicts biens et marchandises soyent arrivez audict Anvers, et deschargez illec en terre, en bon saulvement, sans quelque perte ou dommage; et est convenu qu'en ceste assourence, participera tant le dernier assureur comme le premier; et pourra ladicte Navire naviger avant, arriere, à dextre, à sinextre, et à tous endroits, et faire toutes escales et demeures forchées, nécessaires et volontaires, comme bon semblera au Gouverneur d'icelle, et assurent lesdicts assureurs audict assureuré de mer, de feu, de vent, d'amis, d'ennemis, de lettre de marque, et contre-marque, d'arrestz et détention, des Rois, des Princes, et Seigneurs quelconques, et de tous aultres perilz et fortunes que pourroient advenir en quelque manière que ce soit, et qu'on pourroit imaginer, et de tout l'assurent, et se mettent en la propre place et lieu de l'assuré pour le garantir de toutes pertes et dommages. Et advenant aultrement que bien (que Dieu ne veuille) ausdicts biens et marchandises, lesdicts assureurs s'obligent de payer audict assureuré, chacun à l'advenant de son obligation, et ce en dedens deux mois premiers subséquentz après estre deüement advertiz de la perte et dommage, et audict cas de péril, lesdicts assureurs ont donné et donnent pouvoir audict Nicolas Van Emeren, assureuré, et ses commis, qu'ils puissent au prouffit et dommage d'iceux assureurs, mettre la main à la salvation desdicts biens et marchandises, promettans payer tous despens qui seront faiz pour icelle salvation, soit que quelque chose se recouvre ou non, desquels despens sera ajouté foy au compte et serment de celuy ou ceux qui les auront faits. Et confessent lesdicts assureurs estre payés du coust ou prys de cette assurance, par les mains de Jan Enriques, à raison de sept pour cent, et veuillent et consentent lesdicts assureurs, que cette police d'assurance soit d'aussi grande valeur comme si elle fust faicte et passée pardevant Eschevins, Notaires publicqz ou aultrement, le tout sans fraude ou malengin.

l'amiral, et que l'empereur a fait « équiper, armer et accoustrer, payer et entretenir à ses dépens », le produit est partagé par moitiés, l'une pour l'empereur, l'autre pour l'amiral et ses gens ; le partage n'a lieu qu'après prélèvement du dixième sur l'ensemble du butin. S'il s'y trouve de l'artillerie de métal, elle revient de droit, avec ses appartenances, à l'empereur ; toutefois, l'amiral peut en prélever une pièce par navire pris. Enfin il est spécifié qu'en « cas de bataille et que le chef de l'armée ennemie sera pris, Sa Majesté aura le droit de le laisser au butin, ou de le racheter dix mille florins qui seront versés audit butin (1) ».

La même règle de partage par moitié est adoptée pour les prises faites par les vaisseaux de guerre armés et équipés par le Magistrat de Dunkerque : l'une est pour la Ville, l'autre pour les capteurs (2).

Lorsque le capteur n'est pas un navire commissionné en guerre, mais un marchand ou un pêcheur, après le prélèvement du dixième de l'amiral le produit de la prise est divisé en trois parts : deux pour le capteur, et une pour l'église du lieu où aborde la prise.

Malgré les pirateries et les guerres, la marine ne cesse de progresser sur ces côtes. On y rencontre des flottes de trois cents bateaux pêcheurs ; celles qui viennent d'Espagne sont fortes de quatre-vingts à cent navires ; de Hollande ou de Zélande arrivent jusqu'à deux cents bâtiments de compagnie, qui déchargent des marchandises dans les ports de Flandre. Ces bâtiments jaugent en moyenne de soixante à cent tonneaux (3). A Dunkerque, à l'Ecluse, à Ostende, on

(1) Arch. Roy. Belg., *Papiers d'Etat, Reg. aux Actes*, II, f. 264 v^o (18 mai 1544).

(2) Arch. Com. Dunk., 310, II, 8.

(3) En lourd. Le tonneau pèse dix-neuf à vingt quintaux.

trouve en quantité corbes, heus, bodequins, escutes et autres petits pêcheurs (1). L'art des constructions navales s'est développé au point que les Anglais achètent aux Pays-Bas des vaisseaux et des munitions (2).

Les gens de mer sont aussi nombreux que jamais, et, s'il en défaut lors de l'équipement des flottes de l'empereur, c'est qu'ils préfèrent tout autre service à celui du prince. On comble le déficit avec des prisonniers et des vagabonds, bien que certains commissaires refusent d'accepter à bord aucuns délinquants (3). La flotte, réunie par les soins du commissaire général nommé par l'empereur, armée par lui avec la collaboration du chef qui la commandera, — auquel on remet, lors de la passation du contrat pour les vivres, une gratuité d'une centaine de livres avec promesse d'un sifflet de métal précieux (4), — est prête : c'est le moment où « l'on est accoutumé de donner aux matelots quelques tonneaux de bière (ce que l'on appelle la *foys*) en récompense du grand travail qu'il y a aux apprests que l'on fait pour la sortie des batteaux, à les monstrier, esquiper et y mettre les vivres et munitions (5) ». Telle est l'origine du *foys*, qui deviendra un festin suivi de bal. Quand l'heure est venue d'appareiller, le tambour parcourt les rues et les quais pour rappeler les équipages, et on procède à l'embarquement (6). Puis la flotte prend la mer, tou-

(1) Antoine de Conflans, *Faits de la marine et du navigaige*, dans *Annales maritimes*, juillet 1842, 2^e série, partie non officielle, II, p. 38.

(2) Henne, *Hist. de Charles-Quint*, III, 226. — Un placard l'interdit en 1559. — Arch. Com. Dunk., 310, III.

(3) Arch. Com. Dunk., 310, V, 24.

(4) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 2336.

(5) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e inventaire, 2.

(6) Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2392, f. 401 v.

tes enseignes déployées : deux bannières carrées au château d'avant, cinq ou six sur les côtés du château d'arrière, et, tout à fait à l'arrière, au-dessus du gouvernail, « une grande bannière quarrée plus grande que nulle des autres (1) ».

Pour les flottes qui convoient les pêcheurs, l'amiral Maximilien de Bourgogne élabore des règlements qui peuvent sembler sévères, mais sont strictement conformes au but à atteindre, et adéquats aux mœurs du temps. L'esprit qui présida à la rédaction des Jugements de Dam et à l'établissement des Coutumes de la mer y est vivace.

La flotte est placée sous les ordres d'un lieutenant de l'amiral et capitaine général. Elle est divisée en trois escadres, de Flandre, de Hollande et de Zélande, chacune commandée par un vice-amiral. Les équipages sont engagés pour trois mois, du 25 août au 25 novembre.

Sous aucun prétexte, les navires d'escorte ne doivent quitter le convoi, pas plus pour poursuivre l'ennemi après le combat que pour mener dans un port les prises qu'ils pourraient faire. Sur ces dernières, les capitaines se contenteront de mettre un commis pour veiller au butin et faire les démarches nécessaires auprès du stathouder du port où il abordera, et un équipage de quelques hommes. Si l'ennemi s'empare d'un des pêcheurs confiés à leur garde, ils sont tenus de tout risquer pour le délivrer, mais avec défense de rien réclamer pour ce service : ils se tiendront pour satisfaits de ce que le pêcheur leur donnera de son plein gré. L'ensemble du butin est partagé entre tous

(1) De Jonghe, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeewegen*, I, 231.—
Bib. Nat., *Estampes*, V a 127.

à la fin de la campagne, déduction faite du dixième de l'amiral.

Les hommes des équipages restent à bord pendant toute la durée de leur engagement, sous peine d'être privés de solde et punis comme parjures. Ils reçoivent des avances avant le départ; certains s'engagent à plusieurs capitaines pour en toucher de plusieurs côtés, et ne rallient pas le bord à l'appel du tambour : leur signalement est envoyé dans tous les ports, et ceux que l'on prend sont châtiés dans leur corps. Quiconque, par conseil, action, geste ou parole, secrètement ou publiquement, suscite une mutinerie ou une infraction aux ordonnances, quiconque refuse d'obéir à ses chefs, est jugé par le conseil de guerre, qui a toute latitude pour punir, en se basant sur les coutumes de la mer.

Le matelot querelleur est enfermé au cachot, au pain et à l'eau, aussi longtemps que le quartier-maître le juge à propos. S'il en blesse un autre avec la main, on la lui coupe ; s'il tue, on l'attache vivant à sa victime, et on le jette par-dessus bord ; si, étant en colère, il ne fait que tirer le couteau sans blesser personne, on lui cloue la main au grand-mât avec un couteau, et on l'y laisse jusqu'à ce qu'il arrache sa main de lui-même. En cas de rixe, lorsque deux hommes en viennent aux coups, le plus rapproché de la scène doit s'efforcer de leur faire jurer la paix, et il peut poignarder celui des deux qui la refuse. La paix une fois jurée ne doit plus être rompue tant que dure l'engagement à bord, à peine de la vie, ou tout au moins de grave punition corporelle.

A la réquisition du prévôt, on lui doit mainforte ainsi qu'à ses hallebardiers, pour l'arrestation ou la

punition des délinquants. Qui la leur refuse, ou leur résiste, ou les injurie, ou les frappe, est châtié dans son corps ou dans ses biens suivant la coutume.

En cas de rencontre avec l'ennemi, celui qui ne fait pas son devoir, se cache ou se retire du combat est jeté par-dessus bord. La mort punit également l'homme qui, pendant la nuit, engagerait la conversation avec l'ennemi, ou donnerait l'alarme et le signal du feu, sauf en cas d'extrême urgence.

Il est défendu de blasphémer, de jurer par Dieu ou par ses saints. Il est interdit d'obliger un camarade à boire contre son gré. L'homme qui renverse de bière plus qu'il ne peut couvrir avec la main est attaché au grand mât, où il reste tant qu'il plaît au quartier-maître ; s'il en renverse plus qu'il ne peut couvrir avec le pied, il est attaché à une corde et plongé dans la mer. Celui qui jette à l'eau sa ration ou celle d'un camarade est condamné à passer trois fois sous la quille du navire. Si la nourriture n'est pas mangeable, on doit, sans tapage, en aviser son chef immédiat (1).

A bord de ces navires, le fait devait souvent se produire, et le confort de la table comme celui du coucher laissaient à désirer même aux moins délicats. Le poète Eustache Deschamps, qui en avait tâté lorsque son roi armait des flottes sur la côte de Flandre, exhala ses plaintes en plusieurs ballades. Celle des *Souhais aux marins*, qu'il leur adressa de Paris,

(1) Voici la liste des denrées embarquées : pain et biscuit de froment, fèves, pois, chair fraîche, chair salée, lard fumé et salé, poisson salé et sec, harengs salés et secs « dit merlu ou vulgairement stocvis », fromage de Hollande et de Flandre, beurre, cervoise ordinaire, cervoise d'Angleterre, chandelle, sel, vinaigre, bois. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26136. — Cf. encore sur la solde et les vivres, Arch. de l'Etat à Bruges n. 617, f. 23 v.

brosse un tableau vécu, et suffisamment réaliste, des maux qu'il souffrit à bord d'un navire de guerre.

Je vous souhaide entre vous, gens de mer,
 Qui avez chaut dedens vostre galée,
 De ce bon vin frisque, friant et cler
 Dont à la Court est ma gueule arrousée,
 Poucins, perdriz, connins à la gelée,
 Et de ce pain légier de Carpentras,
 Lit et coissins, la lavande et blans draps,
 Beau couvrechief pour couvrir vostre teste,
 Eau douce, gésir hault et non bas ;
 Qui ainsi fait, ce n'est pas sens de beste.

Le patron fait le timon gouverner :
 A ponge, a ourse est leur chanson chantée,
 Et proue fait les undes trescouper ;
 Deux mas y a, mainte antene aprestée,
 Becuit vireux, et poux, puces et ras,
 Le vermical, les vers en l'eau à tas,
 Au mieulx venir un pou de charmal preste :
 A Paris sui en joie et en soulas :
 Qui ainsi fait, ce n'est pas sens de beste (1).

A l'heure du couvre-feu, chacun va se coucher ou gagne le poste qui lui est assigné pour la nuit. A partir de ce moment, il est formellement interdit de porter à la main aucun feu ni lumière, à moins d'en avoir reçu l'ordre, et encore la lumière doit-elle être enfermée dans une lanterne. Le délinquant passe trois fois sous la quille. Ce même châtiment frappe celui qui, sans ordre, s'aviserait de tirer une arme à feu, ou de mettre les pieds dans les chambres à poudre, ou de prendre de la poudre.

L'entrée de la cuisine, de la cambuse et de la bouillèrie est fermée à tous autres qu'au maître-coq, au

(1) Eustache Deschamps, *Œuvres*, éd. du marquis de Queux de Saint-Hilaire, Paris, 1878, 8 vol. in-8, t. 1, p. 187.

bouteiller ou à leurs aides ; l'infraction à cette prescription, le vol de vivres ou de boisson sont punis de trois jours de fers, au pain et à l'eau. Au cas où le personnel des cuisines serait molesté, la victime doit immédiatement se plaindre au capitaine, à peine de confiscation d'un demi-mois de solde. Quant au maître-coq, défense lui est faite de s'approprier la graisse ou le saindoux qui tombent des viandes : il doit les utiliser à faire des potages. Les futailles vides ne sont pas la propriété du bouteiller. Ni l'un ni l'autre ne peuvent emporter quoi que ce soit hors du navire, ni se livrer à aucun trafic, sous peine d'être considérés et punis comme voleurs.

Nul ne peut recevoir de lettre qu'ouverte ; si la lettre est cachetée, l'amiral seul a le droit de faire sauter le cachet. On s'en rapporte à la coutume pour châtier la réclamation injustifiée d'une dette ancienne. Les malades et les blessés sont entretenus jusqu'à la fin de leur engagement.

L'homme de quart qui se laisse surprendre endormi est, la première fois, attaché au grand mât et châtié par le quartier-maître ; la deuxième fois, cette peine s'aggrave d'un triple plongeon dans la mer ; la troisième fois, l'homme est exécuté. Les soldats sont tenus au service de quart comme les matelots, et astreints à la manœuvre en cas de mauvais temps. Les uns et les autres sont traités comme voleurs s'ils gaspillent de la poudre ou toute autre munition de guerre. En cas de relâche (et il n'en peut être que de forcée), nul ne quittera le navire qu'autorisé par le capitaine et envoyé en corvée. En ce cas, on devra s'absenter le moins longtemps possible.

L'ordonnance renvoie aux coutumes de la mer

pour les cas non prévus. Et, pour rappeler les prescriptions et les pénalités qu'elle édicte, les capitaines sont invités à en donner souvent lecture aux équipages rassemblés au grand mât (1).

Les instructions du vice-amiral en 1547 portent qu'il doit combattre les Ecossois (2) et protéger la navigation contre tous pirates. Pas plus que ses gens, il ne doit piller les sujets de l'empereur, ni les neutres, ni les navires munis de sauf-conduits ou de passeports. Il avisera l'amiral de toutes les prises qu'il fera, et lui obéira conformément à son serment. Il se montrera impitoyable envers les pirates pris les armes à la main, sur lesquels, à la fin de sa croisière, il fournira un rapport à la régente et à son Conseil; il doit « les punir exemplairement dans leurs vies ». Quant aux sujets de Par-deçà trouvés à bord d'un navire anglais, ils seront « mis comme traistres en quatre quartiers et tous délaissés sur le grand chemin tirant vers Engleterre (3). »

A côté des règlements interviennent des ordres spéciaux : par exemple l'interdiction à toute personne

(1) Arch. Com. Nieuport, *charte* 317, Orig. parchemin, deux morceaux, s. Max [imilien] de Bourg [og] né. Donné au château de Sandenbourg, 1^{er} septembre 1547.

(2) Les hostilités contre les Ecossois duraient depuis longtemps : le 9 avril 1530, Thomas Goutson, capitaine de corsaire qui aide à prendre en vue de Dunkerque une barque de Sandwich appartenant à des Ecossois, reçoit pour sa part 600 carolus d'or de 40 gros de Flandre ; le 15 avril 1547, un mandement de l'empereur défend l'achat ou le transport des marchandises de prises faites par les Ecossois ou autres pirates ; les seigneurs de Berneville et Du Pré, et autres de leur compagnie, se disant « serviteurs de la reine d'Ecosse », munis de lettres de marque du roi de France, prennent le 23 juillet 1549 un navire de l'Ecluse en rade de Camaret ; l'affaire est jugée par le Parlement de Paris. — Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, II, 594 ; III, 31, 54, 66.

(3) 24 novembre 1549. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 23336, 23337. — L. de Baecker, *Etude sur Gérard Van Meckeren*.

de l'escadre de vendre par jour plus d'un sou d'eau-de-vie ou de victuailles, sous peine de retenue de la ration d'eau-de-vie et de treize jours de solde, le tout au profit des pauvres; la défense au prévôt de donner ou de recevoir en prêt plus de vingt à vingt-quatre sous, sous peine de confiscation de l'argent emprunté. Afin d'éviter autant que possible les rixes pendant les relâches, et les désertions en armes, l'amiral Adolphe de Bourgogne interdit aux simples matelots de s'en rendre à terre armés de mousquets, dagues, poignards, couteaux, haches, etc..., sous peine de retenue d'un demi-mois de solde, et de confiscation des armes.

Adolphe de Bourgogne édicte aussi un règlement pour les flottes de guerre. Il y indique les signaux par lesquels les vaisseaux communiqueront entre eux, correspondant à ce que chacun aura à faire dans les différentes circonstances qui peuvent se présenter : à l'appareillage, en ordre de marche, par temps calme ou par brouillard (on sonnera de la trompette, on battra du tambour, et l'amiral tirera un coup de canon de minute en minute), à l'entrée au port. Dès qu'on vient en vue de l'ennemi, l'amiral veut que sur chaque vaisseau l'on place aussitôt à la proue deux tonneaux remplis d'eau, deux à la poupe, et sept à côté du grand mât, pour combattre l'incendie possible.

Les mesures sont en somme prises au mieux pour assurer l'ordre en cours de route et en cas de combat (1).

Au cours de cette seconde moitié du xvi^e siècle, l'or-

(1) L. de Baecker, *ibid.*, p. 70, donne le texte en 24 articles du *Règlement* du 1^{er} juillet 1558.

ganisation de l'Amirauté se complète : un siège est créé à Gand le 25 août 1560 ; Philippe de Montmorency, comte de Horne, amiral de la mer, chevalier de l'ordre, est autorisé, lui ou son lieutenant, à s'y faire assister par deux conseillers du Conseil de Flandre (1). Dunkerque est placée dans le ressort de ce siège jusqu'en 1576, année où la ville passe sous la domination du Prince d'Orange ; les États-Généraux y ordonnent la création d'une Amirauté en décembre 1579, mais cet organisme disparaît bientôt dans la tourmente des événements. C'est le 1^{er} septembre 1583, six semaines après que Dunkerque a fait retour au roi d'Espagne, qu'Alexandre Farnèse, duc de Parme, y installe un siège composé de deux membres et d'un greffier (2). Farnèse rend l'ordonnance en qualité de capitaine général de Par-deçà, et déclare d'emblée se réserver « le pouvoir suprême et la première charge de la navigation » ; le roi et lui ont seuls qualité pour délivrer des lettres de mer ; les jugements du Conseil d'Amirauté susceptibles d'appel seront portés devant Baltbasar Davila, conseiller et commis des finances du roi, auquel il adressera directement son rapport. Le Conseil fixera le droit du dixième, et le percevra pour le roi : il n'est plus question de le faire percevoir par un officier de l'amiral, il n'est même plus question de l'amiral. C'étaient là des mesures de circonstance. On va revenir à une législation plus régulière, mais l'autorité de l'amiral en souffrira encore (3).

(1) Bull. Com. Roy. d'*Hist. de Belgique*, 3^e série, XII, 188.

(2) Un conseiller du Conseil de Flandre, Peter Huysman, et Gaspard Beliver, auditeur des garnisons de Dunkerque, Nieuport et autres places voisines.

(3) Bib. Com. Dunk., ms. *Rec. sur Dunk.*, I, 138.

Après l'ordonnance de 1540, les placards sur la marine s'accumulent. L'amiral Emmanuel-Philibert de Lalaing, marquis de Renty, estime une codification nécessaire, et conseille la rédaction d'une ordonnance générale. Bien que mort à trente-trois ans, en 1590, après de brillantes actions de guerre contre les rebelles, il put mener son projet à bonne fin : l'ordonnance fut rendue le 2 août de cette même année.

En général, elle consacre la législation en vigueur ; elle précise certains détails ; les nouveautés qu'elle introduit sont commandées par les événements contemporains : les officiers des Amirautés doivent être « catholiques, de bonne vie, sages et réputés ». Les blasphèmes sont plus gravement punis. Le rôle d'équipage doit être déposé à l'Amirauté avant le départ.

L'amarinage des prises donne lieu à des formalités minutieuses : le tillac sera fermé et cacheté ; la peine de mort punit tout acte de pillage, et les objets détournés seront restitués au quadruple de leur valeur.

Il est interdit d'élargir les prisonniers de grande valeur sans l'autorisation du roi, de couler les navires, de noyer les prisonniers ou de les débarquer sur des côtes lointaines. A cette même date, d'ailleurs, des ordres secrets prescrivent exactement le contraire.

Les mesures pour la garde des prises, la procédure des interrogatoires et des enquêtes touchant leur validité, sont arrêtées.

L'ordonnance de 1590 régleme le pluntrage, ou petit butin réservé aux équipages, qui est autorisé. La question demeura souvent obscure et toujours irritante ; les mœurs furent plus fortes que la loi, et ce curieux passage du texte du xvi^e siècle aurait encore

été d'actualité dans bien des cas à la fin du XVIII^e :

« Pour obvier aux noises, et débats, et contentions qui pourroient sourdre entre soldatz et matelots à cause du menu pillage et despouille, et afin de leur donner meilleure occasion et volonté de bien faire, et eulx vaillamment employer au fait de la guerre, sera mis par inventaire tout tel butin, meubles et acoustremens, armes et harnois des ennemys, or et argent, monnoye avec les bagues trouvez sur eulx, pour en cas que le navire soit jugé de bonne prinse, estre répartiz entre lesditz soldatz et matelotz seuls, comme l'on est accoustumé. Bien entendu que desdits bagues, or et argent, monnoye et choses semblables, que l'on peult dire estre despouilles de personnes, comme aussy vasselle estant parmy le navire à l'usaige des capitaines et semblables personnes, sans est reempacquées ou enfermées, les soldatz et mariniers auront seulement pour chascune pièce, ou boursse, la valeur de dix escus, à repartir entre eulx tous en général. Et le surplus de la valeur sera rapporté pour estre divisé comme cy après, avec la généralité du butin. Et toutesfois en cest endroict sera gardé le devoir d'humanité, et usé de courtoisie et discrétion chrestienne envers lesdits prisonniers, sans les mettre à nuds... Et parce qu'il est souvent advenu que les mariniers et soldatz estans esditz navires font complots, et à la part avec serment solempnel, que de tout ce qu'ils pourront prendre, piller et desrober des prises faictes, soit or, argent monnoyé ou à monnoyer, bagues, perles, joyaulx ou aultres choses de valeur, ne révéleront rien à Justice, ny aux propriétaires ou advitailleurs des navires, ains qu'ils butineront et partiront le tout entre eulx, chose inique, et de très mauvoise conséquence, défense

estroite de faire tels sermens et pilleries, sous peine de confiscation et punition arbitraire. » Il s'agit là des fameux sermens sur le pain, sur le vin et sur le sel, souvent prononcés devant un prêtre, par quoi les équipages s'astreignaient au secret sur les événements du bord et le partage de tous objets de valeur dérobés des prises (1).

Le Roi Catholique n'oublie pas le cas où l'on trouvera sur la prise des ornements d'église : si l'on ne peut les rendre aux églises spoliées, ils seront remis à des églises pauvres, et l'Amirauté octroiera une récompense gracieuse aux preneurs. Lorsque le duc de Parme se fut rendu maître de Dunkerque, en 1583, l'Amirauté préleva sur les prises amenées au port et liquidées par elle un denier à Dieu dont elle fixait le taux, affecté au rétablissement de l'église Saint-Eloi, saccagée par les huguenots. A la même époque, un denier à Dieu est également prélevé sur les ventes de navires, et versé aux mains des gouverneurs des Pauvres (2).

La répartition du provenu des prises, le dixième de l'amiral déduit, se fait toujours par tiers, au propriétaire, à l'avitailleur et à l'équipage en sus du pluntrage. En cas de recousse, les capteurs ont droit au quart si le bâtiment recous est demeuré plus de quatre jours aux mains de l'ennemi, au cinquième seulement s'il y est resté moins de quatre jours, ou s'il a été pris dans un port.

(1) Henri Brongniart, *les Corsaires et la guerre maritime*, Paris, 1904, in-8, p. 36. Il cite Valin.

(2) Arch. Com. Dunk., 310, VI, 35. — Victor Derode, *Notice sur l'église Saint-Eloi*, Dunkerque, 1857, br. in-8, 47 et 77, note. — Victor Derode, *Quelques mots sur les Jacobsen*, dans *Mém. Soc. Dunkéroise*, 1857-1858, p. 77, d'ap. *Reg. des Comptes de l'église paroissiale de Dunkerque*.

Les capteurs de bonne foi, lorsque la prise n'est pas reconnue valable, ont droit à la moitié, sans prélèvement du dixième. Pour participer au bénéfice d'une prise faite par un autre corsaire, il ne suffit pas de s'être trouvé en vue ou d'avoir entendu le canon : il est nécessaire d'avoir combattu ou d'avoir été appelé à l'aide. Les navires masqués sont toujours de bonne prise, et ceux qui les montent passibles de pénalités lorsqu'ils dissimulent un commerce avec les rebelles. Les sauf-conduits pour commercer en pays ennemi sont délivrés par le roi seul ; l'amiral se contente de percevoir son droit d'attache, et huit sous par tonneau de charge, lest non compris. Une liste des sauf-conduits accordés est remise avant le départ à chaque capitaine de navire de guerre, pour lui permettre d'éviter plus facilement les ruses ; on lui recommande de saisir tout navire rencontré sans papiers.

Ces principes du droit de la Course n'ont guère varié depuis. Ils se sont maintenus à Dunkerque sous la domination française ; le plus souvent, lorsqu'ils ne concordèrent pas avec le droit français, le roi les admit à titre d'exception. Ces divergences furent d'ailleurs peu fréquentes et peu importantes, car le droit de la Course, depuis l'origine jusqu'à la fin de l'institution, offre un caractère nettement international, et l'on était plutôt tenté de prendre modèle sur ce qui se faisait à Dunkerque.

« Considérant que le fait de la marine et la bonne conduite de l'armée de mer est la chose la plus importante d'ung Estat et par le moyen de quoy particulièrement les Pays-Bas en toutes leurs misères et afflictions présentes peuvent estre uniquement soulagez, veoir jusques à se redresser et remettre à leur ancienne

grandeur et prospérité », l'archiduc Albert renouvelle en février 1594 l'ordonnance de 1590. Il en accentue l'esprit en enlevant à l'amiral la plupart de ses pouvoirs par un acte du 4 novembre 1596, qui crée et dresse en face de lui le Conseil d'Amirauté Suprême. En France, il fallut Richelieu pour atteindre un résultat semblable.

Le Conseil, placé sous la dépendance immédiate de l'archiduc, est ainsi constitué : un chef et six conseillers, le chef étant amiral de la mer, le premier conseiller vice-amiral ; les cinq autres sont choisis : deux parmi des lettrés, dont l'un est le fiscal ; deux parmi des hommes expérimentés aux choses de la mer ; un Espagnol remplit les fonctions de contador. Un greffier et un huissier complètent ce personnel. Le Conseil, qui se tient en Cour, reçoit des armoiries, et l'amiral « ainsi que de tous temps », ajoute aux siennes l'ancre (1).

Après la réforme de l'armée navale opérée en janvier 1592 sur l'ordre du comte de Mansfeld, le haut personnel de l'Amirauté comprend en outre : un receveur de l'armée et pagador général (2) ; un commissaire général (3) résidant aux côtes de Flandre ; un tenedor des munitions (4) qui réside à Dunkerque où se trouve son magasin général, et qui est autorisé à entretenir à ses frais un délégué à Anvers ; un prévôt

(1) L'amiral, après le comte Charles de Mansfeld, qui succédait au marquis de Renty, fut le comte d'Arenberg ; le vice-amiral, Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken ; les conseillers, Ferdinand de Salinas ; Charles de Malines, licencié en droit, bourgmestre d'Anvers et prévôt général ; Jean Guerra de La Vega, contador ; Martin de La Faille, sieur de Revele ; Pierre Van Opmeer ; le greffier François de Groote ; l'huissier Claude Lefebvre. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., 3.

(2) Don Jérónimo Capata, puis Diégo de Péralta.

(3) Jean-Baptiste de Tassis.

(4) Michel Foureaux.

pour les exécutions de justice; un chef chirurgien.

Le roi accordait 25.000 florins par mois pour l'entretien de l'armée navale et des services de l'Amirauté; les droits d'attache, du dixième et du trentième devaient y pouvoir. L'armée navale est alors répartie sur trois stations ou équipages: l'équipage de Dunkerque, le plus important depuis que les rebelles ont occupé La Briele et Flessingue; l'équipage d'Anvers; l'équipage du Rhin. Ces deux derniers ne comportent guère que des bâtiments de faible tonnage. Les corps de galères génoises qu'on y adjoint à plusieurs reprises jouissent de l'autonomie administrative, sous les ordres de leurs chefs directs.

L'amiral comte d'Arenberg témoigna suffisamment de ses sentiments à l'égard du Conseil suprême: il n'y parut jamais, et les séances furent en général présidées par le vice-amiral de Wacken.

A peine constitué, le Conseil demandait (26 janvier 1597) la création à Dunkerque d'un ou deux subdélégués, avec un greffier, pour accélérer la marche des affaires, en évitant aux parties des voyages en Cour.

CHAPITRE IV

UN NID DE CORSAIRES

I

LA GENÈSE D'UN PORT DE CORSAIRES

C'est entre 1520 et 1550 que Dunkerque se transforme ; cette « petite ville assise ès frontières sur la mer contre la coste d'Angleterre (1) » cesse d'être un port de pêche, pour devenir le redoutable nid de corsaires qui s'acharna à ruiner le commerce hollandais, puis le commerce britannique. Au début du siècle, la pêche avait pris un merveilleux essor ; la guerre des Danois, la lutte entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, et la piraterie qui sévit sur toutes les mers lui portent les premiers coups ; la guerre contre les Ecossais et les Normands lui est fatale, et la prise de la ville par le maréchal de Termes l'achève : elle est inexistante pendant les années qui suivent immédiatement 1558. Elle se reprend à vivre vers 1566, quand survient la guerre des Gueux : cette fois, elle succombe définitivement. En 1594, les pêcheurs vendent un peu de poisson frais, mais le poisson salé fait complètement défaut ; les fonctionnaires municipaux char-

(1) Edit de Charles-Quint du 26 août 1531, sur la supplication des bourgmestre, échevins et conseil de la ville de Dunkerque, dans Gilliodts van Severen, *Cart. du Grand Tonlieu de Bruges*, V, 129.

gés de surveiller leur commerce (1) ont si peu d'occupation que le budget de la ville porte la mention *néant* au chapitre de leurs « gages et pensions (2) ».

Pour répondre à la nouvelle destination de la place et aux nécessités auxquelles elle doit se soumettre, de nouveaux aménagements deviennent indispensables. A partir de 1538, de grands travaux sont entrepris au port et aux remparts (3). Bellandriers et charretiers amènent des monceaux de pierres, de ciment, de briques, de chaux, de bois, etc..., et le Magistrat procède à des expropriations (4). L'empereur lui procure les ressources nécessaires, soit en accordant des remises d'impôts à condition de les consacrer aux travaux entrepris, soit en fournissant des subsides. Le gouverneur de Flandre, le comte de Roelx, accompagné par une suite de gentilshommes, inspecte les fortifications (1550); un peu plus tard, ce sera le tour des ingénieurs de l'empereur, Jean Maria de Milan et Sébastien d'Utrecht (1553). Des tempêtes retardent la besogne (1551), et obligent à la recommencer sur plusieurs points : c'est la tâche la plus urgente recommandée à M. de Nieuverlet, à son entrée en fonctions comme capitaine de la ville. Et bientôt la physionomie du port et de la cité change à vue d'œil.

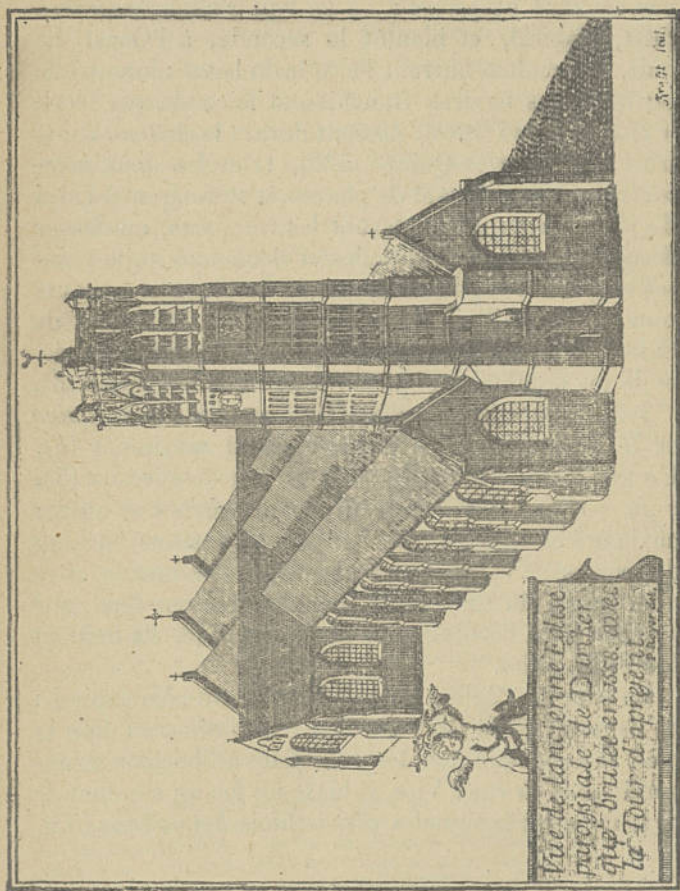
Aucun tonneau ne signale les bancs qui délimitent la fosse de Mardick; aucune indication ne révèle aux

(1) « Eswardeurs » et autres.

(2) « Veu que nul poisson salé n'est venu. » — Arch. Com. Dunk., 310, VII, 38. — Tous les détails de ce chapitre qui ne portent pas de référence sont empruntés aux *Comptes communaux*: Arch. Com. Dunk., 310, I, II, III, et IV.

(3) « Le port de Dunkerque fortifié vers 1538 », dans H. Durin, *Dunkerque à travers les siècles*, collection en photogravure inaltérable des vues, plans, estampes, etc..., concernant Dunkerque, 2 albums, 1897-1899.

(4) Expropriation de la maison des arbalétriers et de leur court, qui se tenait dans les fossés du rempart (1548).



Vue de l'ancienne Eglise
paroissiale de Damber
qui fut brulée en 1550. avec
la Tour d'apprès
1692.

300 21. 1001.

LA TOUR.

non-initiés les dangers de la côte. Le chenal n'était pas encadré de jetées : on en voit s'allonger une à l'Est, d'abord, et bientôt la seconde, à l'Ouest. La nuit, des chaînes barrent l'entrée du havre; lorsqu'elle est libre, les navires franchissent le coude que décrit le chenal vers l'Ouest, passent devant le château construit par Charles-Quint (1538) (1) et les deux *vierboets* (2), tours servant de phares, et se rangent à l'abri derrière les dunes et devant les remparts, au-dessus desquels se dressent tourelles et clochetons, toits pointus et girouettes, dominés par le Stathuys et la haute tour de Saint-Eloi. Au fond se profile la colline de Cassel, avec la silhouette de la petite ville haut perchée. et de ses nombreux et pittoresques moulins à vent (3),

Pour l'entretien des deux vierboets, le *Noordfouier* et le *Zuudfouier*, les navires paient un impôt (4). Un gardien y allume, la nuit, un feu de roseaux (5), « au secours et sollagement des pescheurs et autres navigans et poissonniers hantans et passans au long des costes de la mer de Flandres ». Pendant le premier quart du xvi^e siècle, on n'allume ces feux que « quant il est besoing ». A partir de 1548, ils brillent toutes les nuits.

La tour de l'église joue désormais un rôle capital : de ce point élevé, son gardien (6) domine au loin la mer. Il a constamment les yeux fixés à l'horizon. L'ennemi est-il en vue? Vite, il hisse un foc au sommet de la tour : c'est le signal « dit en thiois *het vakenzeil* »,

(1) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I., 50.

(2) Vierboot, vierbout.

(3) Bib. Nat., *Estampes*, Va 127.

(4) La ville l'affirme : 283 l. 10 s. en 1551 ; 226 l. en 1553.

(5) Et aussi de charbon ; en 1651, de chandelles.

(6) Sozyme Quaets, en 1551.

annonçant la venue du danger. D'autres indiquent l'arrivée des prises que les vaisseaux de guerre du roi, du Magistrat ou des particuliers, ramènent à leur suite ou envoient sous la garde de l'équipage qu'ils y ont jeté. Les appels de sa trompette (1), concurremment avec le « bassin » de métal du clinqueur tintant aux carrefours et sur les quais, sonnent le ralliement des équipages de corsaires pour l'embarquement et l'appareillage; ils sonnent encore le guet : le guet assuré en ville par les bourgeois, et le *seurawet*, qui se fait la nuit, à cheval, le long de la mer, d'accord et en liaison avec les ports voisins.

L'ancienne prison est en mauvais état; elle devient trop petite pour contenir les prisonniers de jour en jour plus nombreux. Le Magistrat la restaure et l'agrandit, « afin que les prisonniers y puissent estre sainement et assurément gardez sans les perdre et laisser eschapper comme puyt le huyct mois en ça il est advenu trois à quatre fois, au grant deshonneur de la justice ». Les chirurgiens de la Ville y donnent leurs soins aux prisonniers qu'on amène blessés (2). Car les services de secours et de bienfaisance sont organisés, et les gens de mer n'ont que trop souvent l'occasion d'en profiter. Le Magistrat prend à sa charge le soin des marins et des soldats blessés à bord de ses navires soit en combattant (3), soit par suite d'un

(1) 8 l. 8 s. pour une trompette neuve en 1551.

(2) Josse de Ewygherie, maître chirurgien; Jehan Daniels, Jehan Vanderame, François Bérot, Charles de Busières, Guillaume Staf, chirurgiens. — « A cause de plusieurs et diverses cures par luy faiz sur aucuns Franceis prisonniers prins avec le *Mercur* de Dieppe, detenuz es prisons de la ville.... D'avoir guerry le Franceis prisonnier lequel avoit rompu son piet. »

(3) Quatre chirurgiens vont à Anvers donner leurs soins au capitaine Charles Dauwere, mortellement blessé, et à un soldat de Gravelines, tous deux sur le *Chien*, navire de guerre de la Ville (janvier 1588). — 18 l.

accident (1). Le Gouverneur des Pauvres (2) a le devoir d'y veiller. Ces malheureux sont transportés à l'hôpital Saint-Julien, et confiés aux mères religieuses que l'on indemnise de leurs dépens. Elles reçoivent d'autres indemnités « en aulmosne au secours de la multitude des povres » que la guerre force à leur demander asile (1553). Aumônes encore aux marins qui passent, prisonniers flamands ou hollandais élargis par les Français et regagnant leur port, et aux équipages ruinés par un naufrage. Enfin dans un but utilitaire et charitable à la fois, les enfants trouvés sont confiés « à des mariniers pour en faire des pescheurs ».

En ce temps où chacun, l'empereur compris, se procure matériaux, navires, armes et munitions au hasard de la rencontre, le Magistrat a constitué pour son usage un organisme maritime et militaire complet. Il dispose d'un arsenal et de magasins; il s'en faut que ce soit l'Arsenal tel que le réaliseront Colbert et ses successeurs : vivres, matériaux, munitions, armes, s'entassent dans des locaux de fortune (3), mais le nécessaire s'y trouve, et la « provision » de la ville ne manque de rien : pain, bière, vinaigre; bois pour la construction des navires, roseaux pour les calfater, ancres, liège, etc...; poudre à canon, « grosse poudre et fine poudre », « plombs et galletz », boulets de fer, de plomb et de pierre; pièces d'artillerie de toutes

à celui qui guérit un « compaignon sur le navire de guerre... blessé de l'arthillerie faisant quelque prise » (septembre 1553). — 6 l. à François Bérot, « cyrurgien pensionnaire de ceste ville, pour cure d'un matelot d'Ostende qui a perdu les deux jambes ». Un Français, trouvé en mer « hors des sens », est conduit sur un chariot à Gravelines pour être « remis en France ».

(1) Neuf hommes brûlés par une explosion de poudre à canon.

(2) Jehan Livens. Il y a aussi un Gouverneur des ladres.

(3) La grange de la rue des Pierres (1559), le couvent des frères Mînimes, les tours du rempart, la cave « admonitionnaire » (1588). — Arch. Com. Dunk., 310, II, VI, 36, VII, 38.

formes et de tous calibres, basses, demi-basses, fauconneaux, slanghes, serpentines, arquebuses, pistolets; piques longues et moyennes, épieux, hallebardes, corselets, morions, etc...

On achète de la poudre à Malines, à Bruges, à Anvers, à Bergues-Saint-Winoc (où le délégué de la ville se présente quand le stock est déjà vendu). Si le possesseur de la poudre prévoit qu'il en aura besoin plus tard, il la prête sous engagement qu'elle lui soit rendue à date fixe.

Le chaudronnier de la ville fournit la mitraille. Quant aux pièces d'artillerie, elles proviennent des sources les plus diverses : du « maistre febvre » de la ville (1), des capitaines de navires, des prises (2). En 1548, la Ville achète d'un coup vingt-sept basses, fauconneaux et autres grosses pièces provenant des prises amenées au port; en mars 1553, toute l'artillerie du *Mercure* de Dieppe, pris par ses deux navires, l'*Aigle* et la *Lievrière*: « dix pieches d'arthillerie de fer nommées basses, deux autres pieches couchantes en layettes, deux basses de fonte de fer, deux serpentines et une aultre grosse pieche à part avec tous les chambres et aultres appertenances... cinq petites harquebuses avec dix chambres pour faire deffense hors des hunes avec tous les appertenances y requises »; au même lot figure « une quantité de pompes à feu, piques et aultres munitions ». La même année, le Magistrat se rend acquéreur de l'artillerie d'un yacht de Fécamp également pris par ses navires, soit : une double-basse et trois demi-slanghes, avec leurs chambres. Ce ne sont là que des exemples.

(1) Jaspas de Vloghe (1548).

(2) L'empereur s'est réservé l'artillerie des prises. Celle qu'il n'utilise pas est mise en vente publique par les soins du vice-amiral.

A côté des achats, la Ville profite des dons gracieux de l'empereur (1), ou emprunte à d'autres villes, quitte à rembourser au prix coûtant, après accord, les pièces qui se rompent ou se gâtent (2).

Elle n'est pas seule à utiliser sa « provision ». Les armateurs particuliers, les autres villes (3), l'empereur y ont recours. De 1561 à 1565, plusieurs conseillers font à Bruxelles, Malines, Anvers, Gand et Bruges, des tournées d'achats, et les armes qu'ils rapportent sont aussitôt revendues à des « bourgeois et inhabitants ». Pour les pièces d'artillerie prêtées que les mariniers perdent, qui « demourent à la mer », on exige une indemnité (4). Si le comte de Rœulx rend sans difficulté les basses qu'on lui prête pour « conduire et mener » son navire jusqu'à Biervliet (1549), le Magistrat éprouve plus de peine à recouvrer son bien lorsque l'emprunteur est l'empereur : il envoie jusqu'en Zélande, pour le réclamer, son garde et maître de l'artillerie, qui revient les mains vides ; il l'adjoint l'année suivante au Pensionnaire, et tous deux vont à Bruxelles : là, le connétable des munitions, Erasmus de la Cuvelerie, étant absent, ils doivent s'adresser à l'amiral, qui finit par leur donner satisfaction. Mais avant de recevoir leurs canons, ils ont soin de s'assurer qu'on les leur rend en bon état ; dès qu'ils sont rentrés en possession, ils les ramènent à Dunkerque « en diligence ».

(1) Expédition de lettres-closes à l'Ecluse pour savoir si l'artillerie et les munitions que l'empereur envoie à Dunkerque sont arrivées à l'Ecluse (1551). — « Au commis de l'artillerie délivrant ici par charge de la cour quatre bonnes pièces d'artillerie avec pouldre et galets » (1552).

(2) Remboursement de fauconneaux rompus et gâtés, prêtés par la ville de Bergues-Saint-Winoc (1549).

(3) Le navire de guerre d'Ostende s'y procure une pièce de bois pour se réparer.

(4) 15 l. 10 s. pour une pièce d'artillerie de fer pesant 155 livres ; 15 l. pour une autre.

Ce « maistre canonier et garde de l'arthillerie, pouldres, gallets et aultres munitions de guerre de la ville » (1) a en ce temps deux collègues ; à eux incombe la charge « d'icelle arthillerie garder, nectoyer et tyrer quand besoin sera », sans qu'ils soient encore outillés pour effectuer les grosses réparations : lorsque des pièces de fonte sont « rompues et cassées », ils les envoient à Malines pour être refondues (1549).

A côté d'eux, le maître arbalétrier de la Ville (2) a pour fonction « d'assister les arbalestriers en leur court ». Arbalétriers jurés (3), archers jurés (4), coulevriniers jurés doivent, en effet, s'exercer toutes les semaines ; afin de les y encourager, la Ville, « par chacun dimenche », leur offre du vin de « huyt gros le pot... pour par ce moyen les tenir uniz et assemblez en leur court et y tirer leurs dizaines selon coustume ».

Le Magistrat de Dunkerque non seulement équipe des navires, mais encore en construit, pour lui ou pour d'autres. En 1548, il lance deux navires de guerre, l'*Aigle*, de 150 tonneaux, destiné à l'escorte des pêcheurs de hareng, et le *Dragon*, de 200 tonneaux, construit pour le comte Rœulx, dont le « secrétaire et maistre canonnier » prend livraison après mensuration. Le Magistrat en arme généralement deux à son compte, ce qui ne l'empêche pas de prendre des intérêts dans plusieurs autres (5). Ils escortent les

(1) 24 l. annuellement pour gages et pensions.

(2) 60 l. par an pour gages et pensions, et 18 l. de drap.

(3) 41 en 1548.

(4) 30 en 1548.

(5) C'est ainsi qu'une année les comptes mentionnent les « six navires de guerre de la ville ». Les noms qu'ils reçoivent indiquent suffisamment leur vitesse, et leur destination : le *Rosignol*, l'*Aigle*, la *Lievrière*, le *Chien*, le *Cerf-Volant*, la *Mouette*, l'*Arondelle*, la *Bateau-Volant*. Le même nom est porté successivement par des navires différents, quand l'un est pris ou perdu, ou mis hors d'usage.

pêcheurs hauturiers, veillent sur la pêche côtière de la Flandre et, entre temps, croisent en course.

Le Magistrat les vend ou les affrète. Au début de 1549, maître Mathieu de La Helle (1), « commis à l'administration et esquipaige » des navires de guerre en armement à Dunkerque pour l'empereur (2), achète le boot de la ville et des matériaux à l'arsenal. Le 4 janvier 1550, Gérard Van Meckeren et Nicolas Dhaisnes sont députés par l'amiral pour « savoir l'extresme pris et estimation » auxquels le collège de la ville vendrait à l'empereur ses navires, que réclame l'amiral. On se met d'accord pour l'*Aigle*, et Maximilien de Blyeul, « receveur général de l'impôt sur les vins à cause et pour l'entretien et esquipaige des navires de guerre de Sa Majesté », effectue le premier paiement. Le solde, 1.400 florins, n'est pas encore réglé en 1551, où le Pensionnaire va le réclamer à Bruxelles : il obtient une ordonnance sur les fermiers des vins, qui se refusent, et doit revenir trois semaines plus tard toucher enfin la somme (6-20 avril 1551) (3). En 1528, le Magistrat prête la *Marie* aux Quatre-Membres, qui, en cas de prise par l'ennemi ou de perte du navire, s'engagent à rembourser sa valeur, 470 l. 2 escalins de gros (4).

Le jour où le *Rossignol* mérite tout à fait son nom, le Magistrat en décide la vente aux enchères; un piéton se met en route pour Nieupoort et Ostende, où il « affixe aux huys de l'église et des maisons de ville

(1) Conseiller et receveur du duc de Vendôme, seigneur foncier de Dunkerque; il fut plus tard bourgmestre.

(2) Ce sont les huit navires que commanda cette année-là Gérard Van Meckeren.

(3) Et récupérer en même temps l'artillerie prêtée à l'empereur.

(4) Diegerick, *Inventaire des Chartes et documents appartenant aux Archives de la ville d'Ypres*, VII, 234.

les lettres de vendition » de ce navire (1548). L'acquéreur est Mathieu Claissen, qui commande la *Lievrière* en 1552 et 1553. L'acquéreur de l'*Arondelle*, vendue avec trois ancres en 1551, est Pierre de Huvette, greffier de la ville (1); une des ancres avait été prêtée par un bourgeois, qui la réclame : on doit la lui restituer, et indemniser d'autant l'acheteur (2).

Ces navires, légers, rapides et bien armés, des flibots en général, et plus tard des frégates, sont particulièrement propres à transporter les hauts personnages chargés de mission. De Coursières, ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, demande pour le mener à Douvres la *Lievrière*, tout équipée, pendant dix ou douze jours ; il veut « l'avoir par emprunt » ; Messieurs de la Loy, craignant également les conséquences d'un refus et le mécontentement de leurs mandants, sollicitent du comte de Rœulx « un petit mot de lettre que ladite navire seroit ainsi accordée par son adveu et ordonnance, pour contenter la bourgeoisie à laquelle appartient ladite navire » (3 février-4 avril 1552). Le comte d'Egmont, qui, moyennant 600 livres par mois, « l'a prins en ferme avec tout l'équipage, arthillerie et aultres appertenances », l'obtient dans ces conditions sans difficulté pour faire le voyage d'Espagne (1554). De même le conseiller d'Assoneville, ambassadeur de Philippe II à Londres, se fait transporter en Angleterre par les navires du Magistrat (3).

La Ville, à son tour, quand ses propres vaisseaux

(1) Et « commissaire receveur des deniers provenant des pescheurs pour le convoy des navires de guerre ». Il sauva les archives de la ville en 1558, et devint ensuite échevin, bourgmestre et conseiller. — Henri Malo, *Un sauvetage d'archives en 1558*, Dunkerque, 1911, in-8.

(2) Elle pesait 400 livres, et fut estimée 28 livres, 2 s., 6 d.

(3) Moyennant 163 l., 11 s., 11 d. (1557-1558).

ne suffisent pas aux nécessités du moment, affrète ceux des particuliers, ou indemnise les propriétaires si elle leur confie une mission spéciale : avis urgents à communiquer au large, soit aux navires de guerre, soit aux pêcheurs, soit aux marchands ; ou encore service de découverte ou de guet en mer. Lorsque l'empereur vient d'Espagne en Flandre, la Chambre du Conseil envoie au Magistrat l'ordre d'assurer le service du pilotage de la flotte impériale dans les mers de Flandre. A partir du moment où la flotte quitte les côtes d'Espagne, coureurs et messagers annoncent presque journellement les étapes du voyage, et les prévisions de sa durée suivant le vent. Dès qu'elle touche la côte anglaise, elle est rejointe par Pierre Nayman, sa barque et ses gens, que le Magistrat a expédiés « pour enseigner les mariniers de la flotte de fuir les improfondeurs et aultres dangiers de ces parages ». C'est la première indication des services immenses que, pendant cent cinquante ans, les pilotes flamands rendront à la marine espagnole.

A cette marine de la Ville, il faut un ministre : c'est le poortmestre (1), pris parmi les échevins (2). Il est choisi pour sa compétence en matière maritime (3),

(1) Etymologiquement : « maître de la bourgeoisie », et non « maître de port », comme on serait tenté de le croire. « Poort » en flamand signifie « ville fermée » et non « port ». *Nieuport* correspond à *Nieubourg* et non à *Newhaven*. Les fonctions du poortmestre ne sont pas nettement définies, mais toutes les questions de marine rentrent dans ses attributions.

(2) Jehan Bergaert en 1550. Après lui, Nicolas Lauwereyns. Il reçoit 72 l. de gages annuellement. Le musée de Dunkerque possède la pierre tombale de Jan Meese, conseiller d'Amirauté, poortmestre et échevin, mort à Dunkerque le 12 mars 1594. Cette pierre, de 2 m. 70 X 1 m. 36, est placée dans le jardin du Musée. Elle a été relevée par le docteur Louis Lemaire, dans *les Inhumations dans l'église Saint-Eloi et les cimetières particuliers à Dunkerque de 1452 à 1777*, Dunkerque, 1910. in-8, p. 60. — Jean Meese arme en course pour son compte personnel. — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 34.

(3) Sous ce rapport, les hommes ne manquent pas à l'échevinage :

indispensable afin de mener à bien les armements dont il a la charge. Gérard Van Meckeren fut poortmestre de Bergues avant de devenir l'un des plus hauts officiers de la marine impériale. La construction d'un navire est-elle décidée ? Le poortmestre est « commis par la loy sur l'ouvraige et carpentaige dudit navire ». C'est lui qui a « l'administration de l'appareil et esquipaige » des vaisseaux de guerre sur le point de mettre en mer. Il dispose d'un budget spécial : il paie à la Ville les matériaux et les vivres pris dans ses magasins, les armes tirées de son arsenal ; il verse leur solde aux équipages, et les avances (1). Il est « compteur » de ces deniers, qui proviennent de quatre sources différentes : les subsides de l'empereur, le produit du lastgeld ou convoigeld, le produit des prises, et les emprunts, les uns à court terme (2), les autres donnant lieu à la constitution de rentes sur l'hôtel de ville (3).

Les prises faites par les vaisseaux de guerre du Magistrat sont fréquentes et diverses ; elles n'empêchent pas ces vaisseaux de remplir leur principal objet : l'attaque des vaisseaux de guerre ennemis ; dans cette chasse ils sont heureux, sauf le *Cerf-Volant* (n° 1), qui se laisse prendre en 1551. Ils ramènent un navire de guerre écossais en 1549 ; en 1553, l'*Aigle* et la

Antoine de Briarde, vice-amiral pour la Flandre maritime, est bourgmestre, et c'est un autre bourgmestre de Dunkerque, Mathieu de La Helle, que l'amiral indique à Gérard Van Meckeren comme substitut en cas d'empêchement, lorsqu'il confie à Meckeren la charge de de Briarde. Antoine Van Rye fait une campagne comme capitaine sur un navire du Magistrat.

(1) Avances à Michel Jacobsen, commandant la *Mouette*, à Charles Dauwere, commandant le *Chien*, et à leurs matelots, avril 1587. — Arch. Com. Dunkerque, 310, VI, 35.

(2) Le 12 août 1553, obligation à Jehan Monstrelet de 48 l. de gros prêtées au denier douze. Elle lui est remboursée sept mois plus tard 50 l. 6 s. 8 d., faisant 604 l. en monnaie du compte de la ville.

(3) Par autorisation de l'empereur. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 53.

Lievrière, capitaines Jehan Gillot et Mathieu Claissen, réussissent une fructueuse croisière : ils s'emparent d'un navire de guerre et de plusieurs bâtiments français, d'un jacht de guerre de Fécamp, et du *Mercure* de Dieppe, en mars ; ils arrêtent en avril un bâtiment chargé de morues en baril qu'il transportait en Angleterre malgré les défenses de l'empereur, et dont le chargement fut confisqué à leur profit ; enfin, le 17 novembre, en compagnie du navire de guerre de Nieuport, le *Lion*, capitaine Joos Meyne, ils capturent encore un navire de guerre de Dieppe, le *Tigre*.

Lorsqu'une prise va être vendue aux enchères, un messager court l'annoncer à Nieuport, Ostende et Bruges, en affichant des « billets » aux portes des maisons de ville (1). Au produit de la vente s'ajoute celui de la rançon des prisonniers (2). Le partage s'opère par moitié entre les capitaine, maîtres et gens de guerre d'une part, et la Ville d'autre part. Le Magistrat profite de ces liquidations pour recouvrer les sommes que lui doivent ses gens : lorsque le *Cerf-Volant* (n° 1) fut pris par l'ennemi, le Magistrat acquitta la rançon de l'équipage, et celle du capitaine Claes Anthuenissen (3) ; à ce dernier, dès son élargissement, il confie la *Lievrière*, mais sous condition d'encaisser la « part, contingent et portion » d'Anthuenissen dans les trois premières prises ramenées au port. En cas de recousse par ses navires, la Ville a droit à une indemnité des propriétaires des marchandises recouvrées ; en cas de contestation, le procès se plaide devant le Conseil de

(1) Joos Francq, marchand de Bruges, et trois marchands d'Ostende viennent à Dunkerque prendre part aux enchères (avril 1553).

(2) Pour sa part de la rançon des capitaine, maîtres et garçonniers du *Mercure*, la ville encaisse 180 l.

(3) 2 l. de gros.

Malines ; l'argent encaissé, les capitaines réclament leur part, qu'on leur verse.

II

LE CONVOI DE LA PECHERIE

Le convoi des pêcheurs de hareng de tous les ports de Flandre, naviguant de compagnie, est assuré par les navires de guerre de Dunkerque, de Nieuport et d'Ostende ; on partage le produit des prises communes au prorata des « port et grandeur » de chacun. Les années où les navires de guerre de Zélande sont de la partie, on convient que le quart de leur butin appartiendra aux trois villes maritimes. L'apurement des comptes communs se fait à Nieuport.

En 1536, année qui précéda la trêve de Bomy, l'amiral des Pays-Bas et le vice-amiral de France s'étaient entendus pour que les pêcheurs des deux pays pussent aller à la harengaison munis de sauf-conduits, et sans navires d'escorte (1). Dix ans plus tard, il n'y faut plus songer ; chacun se refuse à l'accord, que souhaiteraient cependant les villes intéressées. On armera

(1) Les marchands ne sont pas compris dans cette trêve pêcheresse. Bruges et le Franc arment des navires de guerre pour protéger les leurs. Charles-Quint fournit des subsides. Le receveur général de Flandre a ordre de remettre aux Quatre-Membres pour ces équipements 20.000 l. de 40 gros, puis encore 3.000 livres en 1536 ; 5.000 carolus d'or par mois pendant six mois pour des constructions en 1537 ; 160.000 carolus en 1542. L'Empereur autorise les Magistrats du Franc à dépenser 4.000 livres pour ce même objet le 16 septembre 1543, et sur requête des Quatre-Membres, 4.600 livres le 19 octobre. En 1543 et 1544, deux petits bateaux de guerre, ayant l'Ecluse pour port d'attache, surveillent la pêche côtière. — Comptes de Gaspard de Briarde et d'Adrien de Pape, dans Van den Bussche, *Inventaire des Chartes du Franc de Bruges*, Bruges, 1881-1884, 2 vol. in-4, t. II. Equipages de la flotte.

donc des navires de guerre. Les comptes du Magistrat précisent que les pêcheurs « par commun accord, ont libéralement consenty quelque charge et imposition sur chacun lest de herrengs » pour être gardés contre « les prises et destrousses des Escossois, pirates et aultres escumeurs de mer » : c'est le lastgeld demandé aux Etats par la régente, avec une assise sur les vins, pour se procurer les ressources nécessaires à la mise en mer d'une flotte. Une part de ce lastgeld est abandonnée aux trois villes, parce qu'elles assurent la garde de la pêcherie, tandis que la flotte impériale s'attaque aux escadres ennemies.

L'impôt en question est récolté par un commissaire receveur (1) qui en reverse les deniers aux mains du receveur général des aides de Flandre (2). Les trois villes, convoyant en même temps que leurs pêcheurs ceux du Franc de Bruges (Blankenberghe, Dam, l'Ecluse, Biervliet), leurs délégués perçoivent le lastgeld en ces petits ports. Après discussion (3), on en fait une masse partagée ensuite comme le produit des prises communes, au prorata du tonnage des navires d'escorte.

Les villes mettent, au début, peu d'empressement à ces armements ; en 1549, l'amiral doit leur écrire une lettre impérative pour qu'elles envoient au moins

(1) En 1548, c'est Pierre de Huvette, greffier de la ville. Il est payé en monnaies variées, angelots, écus d'or, sols, écus esterlings d'Angleterre ; il perd sur le change en les remettant au receveur général des aides, et la Ville l'indemnise de la différence.

(2) Jehan Van Rooden.

(3) Les navires de Dunkerque étant les plus forts, cette ville se trouvait avantagée au partage. Le navire de guerre de Nieuport, brisé au début de décembre 1542 par une tempête à la côte de Douvres, n'est qu'un petit bâtiment à deux mâts. Il a pour capitaine Jean Van den Vichte et pour skipper Michel Meyne. — Arch. Com. Nieuport, *Lettres et Chartes*, 312, 10 décembre 1542. — Priem, *Précis analytique*, 2^e série, III, 274 et suiv.

deux navires en mer. Bientôt il y en a quatre (1), puis six, sans compter ceux affectés à la sûreté de la pêche côtière. Les ressources précédentes ne suffisant plus, l'empereur accorde des subsides qui montent rapidement à 8.000 livres pour la garde de la pêche côtière (2) et 12.000 livres pour le convoi des harenguiers. Chacun s'efforce d'en accaparer pour soi le plus possible, et l'on n'aboutit à une entente pour la répartition qu'après de longues négociations.

La question se pose chaque année au printemps. Dès le mois de mars, les députés des villes se mettent en mouvement (3). Leurs premiers conciliabules se tiennent à Nieuport, située entre les deux autres villes, et longtemps le plus important marché de poissons de la côte ; de plus, depuis le 6 mars 1489, l'archiduc Maximilien, reconnaissant aux Nieuportais d'avoir tenu son parti, y a transféré l'estaple des harengs jusqu'alors fixée à Ostende ; tous les pêcheurs flamands doivent au moins une fois l'an y vendre leur poisson ; sur le marché, un emplacement est réservé à chaque port, et le grand bailli de Dunkerque veille à ce que celui de ses « bourgeois » ne soit pas envahi par d'autres : le jour où des Anglais s'avisent d'en occuper une partie et de mêler leurs harengs saurs à ceux des Dunkerquois, il les déloge vivement (1553) (4).

(1) Deux pour Dunkerque, un grand pour Nieuport, un terreneuvier pour Ostende.

(2) Dunkerque touche 5.862 l. 12 s. ; Bruges et le Franc, 1.500 l. — Sur les subsides et aides votés, Cf. Priem, *Précis analytique*, 2^e série, III, pp. 203 à 300 (1536-1544).

(3) Pour Dunkerque, Antoine de Briarde, Jehan Bergaert, échevins ; Antoine Van Rye, pensionnaire, Pierre de Huvette, greffier.

(4) Le 17 janvier 1560, un marchand de Dunkerque, qui transporte et vend des harengs anglais dans des tonneaux de marque flamande, est condamné à l'amende. — Arch. Com. Dunk., *Reg. Criminel*, I, f. 115. — Arch. Com. Nieuport, *Charte*, 191.

La discussion porte régulièrement sur les mêmes points : à quelle date fixera-t-on le départ pour la harengaison ? Ira-t-on sous sauf-conduit ou sous escorte ? Dans ce dernier cas, quels seront le nombre, la grandeur et la force des navires de convoi ? Seront-ils armés par les Villes, ou acceptera-t-on ceux de l'amiral ? Et comment s'opérera la répartition des fonds dont on dispose ?

Les députés des trois villes une fois d'accord, il leur faut s'entendre avec Bruges et le Franc, puis engager les pourparlers avec l'amiral et avec la Cour. Ils se promènent à Gand, à Bruxelles, à Malines, à Tournai. Là, ils ont à se défendre contre les prétentions de la Cour, et à régler le mode d'action commune avec les Hollandais et les Zélandais.

Chacun tire à soi. Si l'empereur, averti des préparatifs des Français pour tenter quelque coup de main sur la côte flamande (1552), se décide à accorder 5.000 florins pour protéger la petite pêche, Nieuport veut le faire avec un petit bâtiment, Ostende en réclame un grand, sur quoi les Dunkerquois déclarent qu'ils « feront garder leur petite pescherie par telle navire comme bon leur sembleroit ». Les trois villes, cependant, aboutissent sans trop de peine à une entente. Mais Bruges et le Franc sont moins accommodants ; ils ont trop peu de pêcheurs pour armer un vaisseau d'escorte, et se contentent de les ranger sous la protection des autres : néanmoins, ils ne se font pas faute de soulever des objections, et la manœuvre finit par tourner à leur profit. Ils s'opposent à la levée du lastgeld si on ne leur accorde pas un navire de guerre spécialement destiné à protéger les pêcheurs de l'Ecluse, et ne se soumettent qu'à bout de mau-

vaises raisons. Ils changent ensuite leurs batteries, et adressent requêtes sur requêtes à Marie de Hongrie pour être dispensés de l'impôt. Sitôt qu'il est bruit de subsides accordés par l'empereur pour le convoi de la grande pêche, ils intriguent en Cour afin d'en accaparer le plus possible; de 8.000 florins, ils réclament 2.000, et, malgré les résistances, réussissent à détacher 1.500 livres qui leur bénéficient.

L'antagonisme est plus sérieux entre Flamands et Hollando-Zélandais. On perçoit les premiers symptômes d'une hostilité qui se résoudra quarante ans plus tard en une haine farouche. Un fait significatif : en 1549, les députés des trois villes se concertent pour protester contre l'exaction du tollenaer de Flessingue, qui prétend lever un baril de poisson sur chaque bateau de pêche flamand jeté à la côte par la tempête sur son territoire. Quand une date est fixée pour le départ du convoi général, les Zélandais n'hésitent pas à se mettre en route sans l'attendre. S'ils demandent l'escorte des navires de l'amiral, les Flamands la refusent, et n'acceptent que celle de leurs propres vaisseaux (1). Si les Hollandais insistent pour que la Cour négocie avec les Français afin que la pêche se fasse sous sauf-conduit, les Flamands (2) assurent que les corsaires ne respectent nullement les sauvegardes,

(1) « Madame, j'ai communiqué avec les députez des villes maritimes de Flandres sur le fait de la pescherye, et trouvé iceulx estre assez enclins d'aller à ladite pescherye, du moins la pluspart, avec convoy de leurs navires propres, qu'est conforme à l'intention de Vostre Majesté. Mais quant à ceulx de Zélande, ils désirent et supplient Vostre Majesté que son plaisir soit de faire l'esquipage de sa main, à quoy lesdits de Flandres se démontrent contraires, allégans qu'ils ont leurs propres bateaux et gens propices auxquels ils se fyent, et aimeroient mieulx de laisser la pescherye que d'esire conduitz d'autres navires que de leur esquipage ». — *Lettre de Cornil de Scheppere à Marie de Hongrie*, Arch. Roy. Belg., *Lettres des Seigneurs*, VI, f. 27.

(2) Arch. Roy. Belg., *Lettres des Seigneurs*, VI, 19; VII, 167.

et déclarent tenir à la protection des navires de guerre. Le commissaire de Marie de Hongrie se flatte d'accorder les pêcheurs de Walcheren avec les Flamands, mais en ce qui concerne les Hollandais, il n'ose rien promettre.

L'amiral se pose en médiateur, comme Perrin Dandin entre les plaideurs : il offre d'assurer le service d'escorte, moyennant un impôt supplémentaire de cinq sous par last de hareng pour se couvrir de ses frais. La première fois qu'il avance cette nouveauté (1550), les Flamands se concertent, et le greffier Pierre de Huvette témoigne suffisamment de leurs sentiments à cet égard en consignant sur son registre que ce projet « n'a aucunement esté accepté ne agréable ». L'amiral revient à la charge l'année suivante : nouveau refus des Flamands ; mais comme ils ne veulent pas mettre en mer plus de trois navires, l'amiral leur en refuse à son tour l'autorisation. La discussion s'envenime, et se prolonge tant que les pêcheurs partent sans être gardés. Les trois villes essaient d'entraîner dans leur querelle Ypres, Gand, et les Quatre-Membres de Flandre : on leur répond qu'elles sont seules intéressées dans l'affaire. Pour les réduire, l'amiral fait prononcer une interdiction de transporter le hareng en pays neutres : les villes cèdent à ce coup, et paient l'impôt. En 1552, elles supplient la Cour d'accorder des modérations aux taxes sur les harengs ; elles obtiennent satisfaction, d'autant que la régente préfère maintenant les voir assumer la charge des navires d'escorte. Le danger pour les pêcheurs est devenu tel (1553) que l'empereur leur donne le choix : il assurera leur protection moyennant un impôt spécial, ou accordera 12.000 florins pour l'armement de six vaisseaux.

Les villes n'hésitent pas, choisissent les florins et arment les six vaisseaux. Ce fut tout bénéfique pour Dunkerque, dont l'*Aigle* et la *Lievrière* réussirent la fructueuse croisière que l'on a vue. En 1554, la régente préfère interdire pendant un certain temps la pêche dans les mers du Nord, comme plus tard (1564) elle interdira aux bâtiments marchands le voyage de l'Ouest.

Après que les Français ont pris, en même temps que la ville, les deux navires du Magistrat restés au port (1558), les rares barques de pêche qui ont échappé au désastre se rangent sous le convoi des Nieuportais (1560). Dans les comptes de la Ville, il est encore question en 1562 des subsides de l'empereur : c'est pour relater les longues et nombreuses démarches du Magistrat qui tâche de recouvrer sa part dans les 12.000 livres de gros accordées pour la harengaison de 1557.



Le « nid de corsaires » est bâti. L'organisme d'attaque est constitué.

Il grandit vite sous l'aiguillon du danger. Le péril imminent tient la population constamment en éveil, attentive aux moindres nouvelles : un messenger est toujours prêt à les aller quérir, non sans risques (1) ; un cheval est toujours prêt à être sellé pour ce service. Ce péril est partout : on ne sait de quel côté il va fondre. Les royaumes de France et d'Ecosse signent la paix avec l'Angleterre : cette paix donne-t-elle

(1) « A Jehan Plouvier, messenger de ceste ville, en récompense de la perte de son manteau et quelque argent au voyage qu'il avoit fait à Bruxelles et Gand, en se sauvant des mains de quelques voleurs, 44 livres. » 27 août 1588.

toute sûreté aux pêcheurs flamands? Le pensionnaire court à Saint-Omer le demander au gouverneur; le comte de Roeux (1) avoue n'en savoir rien lui-même. Le pensionnaire se remet en route, cette fois en compagnie de ses collègues de Nieuport et d'Ostende; tous trois vont s'informer en Cour: ils « ne peuvent rien sçavoir de précis », avoue le registre des comptes. Le capitaine de Gravelines sera peut-être mieux renseigné? Hélas! Il n'est même pas sûr de la paix (2)!

L'été suivant, voici une information trop certaine: les autorités de Dieppe et du Havre, après avoir tout d'abord simplement arrêté les Flamands qui se trouvaient dans ces ports, les ont tout à coup « boutez en prison close, sans leur déclarer la cause pourquoy » (22 août 1551). Le pensionnaire en personne avise le comté de Roeux, qui promet d'arranger l'affaire par l'entremise de la Cour, et de faire tenir aux Dunkerquois les nouvelles qu'il recevra. Mais les Dunkerquois connaissent avant lui l'élargissement des prisonniers, et ce sont eux qui le lui apprennent. En effet, des pêcheurs de Normandie sont arrivés à Calais; avant de pousser leur voyage plus avant, ils ont jugé prudent d'entamer des négociations avec les Flamands. Ils certifient par lettre que si on leur accorde toute sûreté pour se livrer à leur pêche, le roi de France concédera la réciproque. Jehan Bergaert, le poortmestre, dûment accompagné de gens d'armes, se rend à Calais pour s'expliquer de vive voix avec eux, et, après qu'il s'est assuré de leurs intentions, bourgmestres et échevins des trois villes les discutent en commun. Un accord

(1) Adrien de Croy, comte de Roeux, gouverneur d'Artois, de Lille, Douai et Orchies.

(2) 26 avril, 9 juin, 26 juillet 1550.

sourirait aux Flamands; ils y sont « totalement enclins en tant que la chose eust esté acceptable devers Sa Majesté ». Et les voilà députant vers le gouverneur, vers l'amiral, vers la régente. Ils ne reçoivent aucune réponse, « sous ombre que la poste ne fust point encore de retour des Allemaignes », et s'en reviennent. Ils ne peuvent qu'engager les pêcheurs normands à attendre que cette poste soit revenue. Ils repartent en Cour s'en assurer : cette fois, ils essuient un refus catégorique. La régente n'octroiera pas la sûreté demandée, sur ce que ces Normands ne sont nullement accrédités par l'amiral de France, qui seul aurait qualité pour traiter pareille affaire. D'ailleurs, l'heure était singulièrement mal choisie pour parler accord, alors que l'on prenait de rigoureuses mesures économiques contre la France, et que les placards défendaient d'y exporter le hareng, le poisson salé et le blé.

Aussi les prochaines nouvelles de Calais n'ont-elles plus rien de pacifique : dix-sept gros navires de guerre « fort munis de gens et d'artillerie », avec mille soldats, y attendent sept à huit vaisseaux du Havre, pour, de concert, tenter une surprise sur les côtes de Flandre (mars 1552); également à l'affût, d'autres navires français se tiennent à Douvres, raconte un « compagnon » qui en arrive (20 avril 1552). A peine le Magistrat a-t-il averti les gens de Bergues, du Berchaint et le capitaine de Gravelines d'avoir à se tenir sur leurs gardes, que le bailli de Bourbourg l'informe de l'orage qui gronde du côté de terre. Les Français font à Ardres des préparatifs secrets pour passer la rivière et mettre le siège devant Théroouanne. Le capitaine de Dunkerque, M. de Nieuverlet, est au camp, et renseigne aussi sur les mouvements des

Français (1); quel beau vacarme le jour où il annonce la prise de Théroouanne par l'armée impériale ! Les trois maîtres de l'artillerie tirent tous les gros canons de la ville ! Et quinze pionniers sont désignés pour aller aider à démolir et raser la malheureuse cité, qui ne s'est jamais relevée de cette destruction totale infligée par l'empereur.

L'attention est ramenée du côté de Calais : un délégué hollandais, chargé d'obtenir l'élargissement de ses compatriotes emprisonnés à Boulogne et à Dieppe, demande l'aide du Magistrat pour lui faciliter sa tâche ; on se renseigne sur le sort des prisonniers auprès du trompette de Calais (2), après quoi le délégué hollandais se met en route, accompagné par le messager de Dunkerque.

Les allées et venues fréquentes au port voisin, qui depuis longtemps est un véritable bureau central d'espionnage (3), ont permis d'y nouer des intelligences ; le poortmestre s'est abouché avec un patron de barque anglais, qui explore les côtes de Normandie et rapporte la situation exacte des navires français tenant la mer, et de ceux en armement. L'orage éclate soudainement : le Magistrat envoie « incontinent » en mer deux boots légers de pêcheurs (4), avec mission d'y « demourer nuyt et jour au passaige tirant vers France, pour advertir les navires marchands » de Flandre, allant dans cette direction, que les hostilités

(1) On l'en remercie et on excite son zèle par des envois de couples de « conins ». Il y avait tant de lapins dans les dunes que cela valut aux Dunkerquois le surnom de « conineeters ». — Ed. Vlietinck, *Cart. d'Ostende*, p. 45.

(2) Les trompettes des villes font office de hérauts. Ils portent les propositions d'échange ou de rachat des prisonniers.

(3) F. Lennel, *Hist. de Calais*, II, 209, 212, 218.

(4) Mathieu Ghys et Cornil Wren.

sont ouvertes ; sur quoi les uns rebroussement chemin, et les autres se mettent à l'abri à Dunkerque. Cette alerte précède de peu la marche victorieuse des Français sur Calais, qu'ils arrachent définitivement aux Anglais, et sur Dunkerque.

Après l'évacuation de la ville par le maréchal de Termes et ses troupes, les conférences recommencent à Nieuport entre les députés des trois villes : c'est des Anglais qu'il faut maintenant se garer ; ils attaquent les marchands ; ils « destroussent journallement » les « povres pescheurs ». Les soudards de Calais qui regagnent l'Angleterre enlèvent « indûment » au passage le navire de Michel Dauwere, qu'ils emmènent prisonnier avec tout son équipage ; il faut de longues négociations pour les délivrer. La procédure est une arme que les Anglais manient judicieusement, et qui n'est pas moins efficace que les autres : leurs Amirautés profitent de la moindre circonstance pour prononcer des arrêts de saisies sur les navires et les marchandises appartenant à des bourgeois de Dunkerque, et qui touchent à leurs ports (1560-1562) (1). Ils commencent à pratiquer magistralement la tactique en partie double qui sera par la suite si funeste à la marine française.

Comment remédier à ces pillages ? De jour en jour, les « larrecins, pirateries, forces et violences exercés sur la mer par les subjects du royaume d'Angleterre » se font plus nombreux, et la plainte des villes maritimes plus instante auprès de la régente (1563-1564).

Comme si l'ennemi extérieur ne suffisait pas,

(1) Voyage du pensionnaire à Rye pour obtenir annulation d'arrêts de ce genre.

pêcheurs flamands et pêcheurs hollandais se coupent réciproquement leurs filets (1). Enfin il n'est pas jusqu'aux voisins de Mardick qui « n'endommagent » les pêcheurs de Dunkerque, au point qu'un échevin doit aller demander au bailli de Mardick de donner des ordres pour faire cesser ce scandale (2).

La situation était devenue intolérable pour les gens de mer dunkerquois : l'énergie et les qualités nautiques dont ils étaient doués leur indiquèrent le vrai remède.

III

LES CAPITAINES DE MER

En ce temps où le Magistrat offre à tous propos des vins d'honneur et des banquets, sans s'oublier soi-même afin « d'entretenir amitié et bon accord » entre ses membres, il ne néglige pas les capitaines de mer. Aux siens, il donne des gratuités le jour de leurs noces (3). Lorsque ceux de l'empereur, qui sont souvent des enfants de la cité, viennent procéder à un armement, entreprennent le voyage de Zélande ou d'Espagne, partent pour convoier les pêcheurs ou les

(1) Des députés de Hollande viennent négocier à Nieuport à ce sujet.

(2) Un pilote de Dunkerque, Jacob Meinaert, dit Baselaer, pour avoir jeté des pierres et du gravier dans les filets placés devant Oye, à l'ouest de la rivière de Gravelines, est condamné à être lié à un poteau, en chemise, sur un échafaud, en face de l'hôtel de ville ; il est recouvert de verges, à cause de son grand âge, autrement il aurait mérité d'être fustigé. — Arch. Com. Dunk., *Reg. Criminel*, I, f. 98.

(3) 20 l. à François Colaert, officier sur la *Mouette*, « en don au jour de ses nocces ».

ramènent au port après avoir fait « leur bon devoir », « aucuns de la Loy », avec le bailli, leur « tiennent compagnie », à titre de bienvenue ou de remerciement, et « despendent un escot » dans l'une des principales hôtelleries de la ville, à la Teste Noire, à l'Ange, à l'Estoile, à la Pucelle de Malines, ou à la Clef (1). Si d'aventure des capitaines anglais se sont joints aux Flamands pour escorter des marchands, on les convie à la fête.

Vin d'honneur quand un capitaine est reçu au service de la Ville; vin d'honneur à l'échevin Antoine Van Rye au retour d'une expédition pour laquelle il s'est embarqué comme capitaine sur l'un des navires de guerre du Magistrat; vin d'honneur à l'arrivée d'une prise sensationnelle, ou quand le capitaine du navire de Nieupoort vient retirer sa commission des mains du vice-amiral de Flandre; vin d'honneur à Jehan Gillot pour avoir promptement armé la *Lievrière* qui doit conduire en Angleterre le comte d'Egmont, et cette fois-là vin d'honneur aussi à l'équipage; vins d'honneur à l'amiral, et au procureur général de l'Amirauté, et au secrétaire de l'amiral à leur passage à Dunkerque, ... nombreuses sont les *cannes* de vin vidées en ces agapes, et longue l'addition sur les registres de comptes.

Si le vin coule en abondance, le blé se raréfie. La guerre empêche la récolte. Il faut en importer d'Angleterre, d'où les arrivages sont fréquents. Le capitaine Jehan Gillot accomplit un exploit précieux, le jour où, commandant le *Cerf-Volant* (n° 2), il réussit à s'emparer d'une flotte de grains (1557). A l'entrée des

(1) Les tavernes se multiplient. Les taverniers qui contreviennent aux ordonnances du Magistrat sont interdits à temps.

Français, Gérard Van Meckeren a grand soin de mettre tout d'abord en sûreté à Ostende des approvisionnements de grains demeurés litigieux entre marchands de Dunkerque et gens de guerre de Hollande (1).

Cette année 1558 mérite bien le nom qu'on lui donne d'« année de la désolation », et Dunkerque est bien alors « la povre désolée ville ». Les routes sont défoncées au point qu'on n'y peut plus circuler qu'à pied, et si peu sûres qu'il est imprudent de s'y aventurer sans escorte. La peste sévit. La criminalité augmente (2). Les coupeurs de bourse et les larrons pullulent, bien que l'on « examine » à la torture ceux qui se laissent prendre. Les pirates sont impitoyablement exécutés (3). Bon nombre de bourgeois émigrent lors de l'entrée des Français : à Nieuport, le Magistrat défend aux habitants de les héberger et de les protéger (4) ; ils se réfugient à Bruges, malgré le courageux exemple donné par les échevins, qui décident de rester à leur poste (5). La caisse du trésorier est vide : elle ne subvient aux besoins les plus urgents que grâce aux avances consenties par des particuliers. Une fois la tourmente passée, les impôts augmentent ; les échevins ont toutes les peines du monde à apaiser le peuple qui se soulève ici, comme dans toute cette région où

(1) Il procède alors à la vente. Les deniers sont consignés entre ses mains.

(2) Victor Derode, *De la pénalité chez les Flamands de France et particulièrement à Dunkerque au XVI^e siècle*, dans *Ann. du Comité flamand de France*, t. III, p. 304.

(3) Pirates anglais pris par Nicolas Dhaisnes et Jehan Gillot (mai 1557). « Guillaume Staessin et deux aultres ses compères pirates » (28 mai 1561).

(4) Camille Wybo, *Nieuport ancien et moderne*, Lille-Paris-Bruges, in-8, s. d. (1904), p. 28.

(5) Un seul y manqua, un vieillard, Denis Nayman. La peine qu'on lui infligea, l'entretien d'une lanterne devant sa maison, constitue la première tentative d'éclairage public à Dunkerque.

règne la disette. Le roi accorde un adoucissement à ces maux : 40.000 florins au secours des pays de Flandre occidentale ruinés par la guerre. Aussitôt, les discussions de ville à ville recommencent pour le partage, et l'éternel désaccord reparaît entre les trois ports et Bruges et le Franc. Dunkerque, si durement éprouvée, ne se voyait abandonner que 4.000 livres; il faut les réclamations énergiques du Magistrat pour obtenir 12.162 l. 7 s.

Aux Pays de Par-delà s'entendent maintenant les premiers grondements de l'orage. Depuis 1560, les corps de troupes espagnoles se succèdent de plus en plus fréquemment à Dunkerque, où ils s'embarquent pour la Zélande : nouvelle charge imposée à la ville; le Magistrat proteste, adressant à la Cour supplique sur supplique pour qu'on dirige ces troupes par d'autres voies. Pour comble, voici venir à demeure des soudarts « ordonnez pour la plus grande seureté de ceste ville contre les desseings forcés et voleries des gens sectaires, ennemis à Dieu, au Roy et à leur Magistrat »; ils se comportent comme en pays conquis, et assassinent les habitants au petit bonheur. On est contraint d'organiser une garde bourgeoise. En décembre 1560, le vin d'honneur, exceptionnel désormais, est offert à un sinistre personnage, « Monsieur l'Inquisiteur de la Foy », et le 19 avril suivant, pour la première fois à Dunkerque, deux hérétiques disparaissent dans les flammes d'un bûcher. Emprisonnements, perquisitions, conversions font rage. La guerre de Quatre-vingts ans va commencer : ce seront pour les provinces de Flandre quatre-vingts ans d'une effroyable misère.

La lutte sur mer sera terrible, et les gens de mer de

Dunkerque y tiendront le premier rôle. On sait déjà ce dont ils sont capables : ces pêcheurs, qui unissent leurs forces en 1557 pour enlever un navire de guerre de Dieppe, sont susceptibles de déployer toutes les audaces (1). Il faut plus que du courage pour vaincre dans les combats acharnés qui se livreront sur les flots.

La plupart des capitaines vivent du métier de la mer. L'empereur loue leurs services et les licencie sitôt la campagne terminée. « Capitaines, maîtres et guarsonniers, et aultres officiers et gens de guerre », passent alternativement au service de l'empereur ou à celui du Magistrat, ou même à celui d'autres princes, à moins qu'ils ne naviguent pour leur propre compte, en course ou au commerce (2). Les échevins de Bergues, désireux de faire engager le bâtard de Warhem comme capitaine sur un navire de guerre de Dunkerque, résumant ainsi sa carrière de marin dans la lettre de recommandation qu'ils adressent au vice-amiral de Flandre, Antoine de Briarde, en même temps bourgmestre : « Et espérons que le trouverez prompt et diligent à faire le service tel qu'il y appartient, mesmes attendu qu'il a tousjours depuis sa jeunesse fait la guerre tant par mer que par terre, ayant fait le voyage d'Argier (3), hanté les Espagnes, France et Angleterre au service de bons maîtres (4). »

Ce mode de recrutement fournit d'intrépides cor-

(1) L. de Baecker, *Etude sur Gérard Van Meckeren*, p. 105.

(2) Jehan Gillot et Jehan Samson, deux Français, naviguent pour l'empereur ou pour le Magistrat ; Joos Meyne commande tantôt le navire de guerre de Nieupoort, tantôt celui de Dunkerque.

(3) L'expédition d'Alger.

(4) Publiée par Kervyn de Lettenhove, *Bull. Comité flamand de France*, II, 137.

saires (1), et cette existence forme des hommes capables de traits d'énergie surprenants : un capitaine d'Ostende perd d'un coup d'artillerie le bras dont il tient la barre de son navire; sans s'émouvoir, il continue à la diriger avec l'autre bras (2). Ils ne sont pas toujours exclusivement marins, comme leurs hommes dont on en voit cultiver le lopin de terre entourant leur cabane. Antoine Van Rye, longtemps échevin et bourgmestre, fait une campagne comme capitaine sur un navire de guerre de la Ville, de même que Jehan de Wostine. Il épousa la seconde femme d'Antoine de Briarde (3). Celui-ci appartenait à l'une des premières familles de la région ; outre la résidence de Bauvoorde (4), il possédait à Dunkerque une maison que le Magistrat acheta à ses héritiers pour y loger le gouverneur ; il y avait hébergé Marie de Hongrie en 1537 et 1546, puis Charles-Quint et le prince des Espagnes, le futur Philippe II, en 1549. Echevin à partir de 1521, bourgmestre à plusieurs reprises de 1534 à 1549, il est nommé stathouder et vice-amiral de Flandre le 8 juin 1534 par l'amiral Maximilien de Bourgogne. Cette charge purement administrative ne comporte aucun commandement sur mer : le vice-amiral de Flandre liquide les prises, perçoit les amendes, les attaches et le dixième, pour le compte de l'amiral (5).

(1) Jurien de La Gravière, *les Marins du XV^e et du XVI^e siècle*, Paris, 1879, in-8, I, p. 181.

(2) Adrien de Boufflers, *Histoires mémorables tant anciennes que modernes*, Paris, 1608, in-8, p. 527.

(3) Ecuyer, seigneur de Locres, à Lincques sous Loogerghé. — Arthur Merghelynck, *le Fiefmanoir dit le château de Beauvoorde, à Wulveringhem*, Bruges, 2 vol. in-4, 1900-1902, II, 302.

(4) Admirablement restaurée et meublée dans le style original par feu M. Arthur Merghelynck.

(5) Il sera remplacé par le Conseil d'Amirauté, qui possédera de plus une autorité judiciaire en matière criminelle. Jusqu'à la création de ce

Antoine de Briarde remplit son office jusqu'à sa mort (20-24 novembre 1553).

Des « armateurs particuliers » de cette période (ainsi désigne-t-on les corsaires), il ne nous est guère parvenu que des noms : Wilhem Gheertsen (1), commandant le *Bondelynt* ; Cornil Pietersen, commandant la *Chouette* ; Pierre Myns, commandant la *Trinité*. Cornil Pietersen fit, en 1557, la prise la plus considérable de la guerre en cours (2).

On a vu à l'œuvre les autres, ceux qui commandèrent les navires de guerre de l'empereur. En eux se révèle et se précise la physionomie des corsaires dunkerquois, à ce moment où la pratique de la course va prendre son essor. Chacun discerne le bénéfice, ou l'utilité, ou la gloire qu'elle peut procurer : le roi, les villes, les grands seigneurs, les gouverneurs de provinces, les capitaines des villes, les bourgeois, les capitaines de navires, les gens de mer de toutes catégories.

Gérard Van Meckeren inaugure la série des grands corsaires, qui se poursuit sans interruption à Dunkerque pendant trois cents ans d'histoire. Il est né à Bergues-Saint-Winoc. En 1528, on le trouve à la tête de l'équipage de la Flandre maritime, en qualité de stathouder et capitaine général. Quatre ans après, il exerce à Bergues les fonctions de poortmestre. En 1536, avec

Conseil, l'instruction des faits de piraterie et le châtement des coupables sont réservés au Magistrat, que l'on verra protester lorsque l'Amirauté s'avisera de dresser un pilori devant le lieu de son siège. — Les vice-amiraux sur mer portent le titre de « stathouder et capitaine général de la flotte, lieutenant de l'amiral ».

(1) Né à Delft, pris par les Anglais en 1554 sur une chaloupe armée en guerre. Gérard Van Meckeren demande l'intervention de l'ambassadeur à Londres pour obtenir son élargissement. — L. de Baecker, *Etude sur Van Meckeren*.

(2) Faulconnier, *Descr. Hist. Dunk.*, I, 56.

son lieutenant Nicolas Dhaisnes, qui fut le compagnon d'armes de toute sa vie, il dirige l'armement et l'équipement, à Dunkerque, de l'escadre flamande placée sous ses ordres ; il la joint à la flotte des Pays-Bas que commande Maximilien de Bourgogne, et fait avec lui l'expédition de Danemark. Lorsqu'il n'est pas en campagne lointaine, il assure la sécurité des côtes de Flandre, et quitte fréquemment le port pour de courtes croisières. Il participe à toutes les expéditions de la guerre contre les Ecosseis et contre les Français.

Il instaure à Dunkerque la tradition de la guerre de course par escadres de bâtiments d'un tonnage faible ou moyen, mais rapides et bien armés : ce sera la tactique invariable de tous les corsaires dunkerquois ; ils la portèrent à son plus haut degré de perfection. Il sillonne les mers étroites dans tous les sens, enlève les bâtiments de commerce de l'ennemi, ruine ses pêcheries, attaque ses vaisseaux de guerre, l'inquiète jusque sur son territoire, où il opère des descentes, et réussit les coups de mains les plus imprévus ; il est agile, rapide, insaisissable. *L'Aigle*, le *Dragon*, l'*Hirondelle*, l'*Epervier*, ces noms de ses navires sont suffisamment caractéristiques ; leurs randonnées sont bien le « vol de gerfauts » qu'un poète a chanté. Celui qu'il monte de préférence porte le nom d'un rapace, le *Faucon*, et c'est un symbole exact. Sa poupe peinte en rouge flamboie sur les flots ; le vivant coloris des pavesades chatoie au soleil ; au vent claquent pavillons, pennons et flammes : ceux de l'empereur, de l'amiral, de Van Meckeren lui-même, de Bourgogne, de Dunkerque ; il y en avait au moins sept réglementaires. A son bord s'entasse un personnel bigarré : valets, gentilshommes ordinaires et

extraordinaires, maîtres marinières, pilotes, quartiers-maîtres, le contre-maître et son aide, le *schuman* (*stierman*?) et son aide, les gabiers, le connétable des canonnières, les uns sur métal et les autres sur fer, le charpentier et son aide, le bouteiller et son aide, les *putgers*, les garçons ou mousses, le prévôt général et ses hallebardiers, les fifres, les tambourins, les trompettes, le chirurgien principal, le clerc, et la masse des matelots et des soudards (1).

Du plus grand au plus petit, chacun avant le départ a prêté le serment de se conformer aux ordonnances, d'obéir au roi et aux instructions de l'amiral... Une fois au large, autant, hélas ! en emporte le vent de mer ! Sans doute par mégarde, les neutres sont traités en ennemis, les étrangers munis de sauf-conduits pourchassés et pillés comme des pirates, et les sujets de l'empereur inégalement épargnés ! Les instructions que reçoit le vice-amiral lui rappellent, pour qu'il ne soit pas tenté de l'oublier, qu'il doit aviser l'amiral de toute prise régulièrement faite. Qui sait où peut entraîner l'ardeur de la poursuite ? L'escadre de Van Meckeren appuie une chasse à des Ecossais jusqu'en vue du Conquet : les Ecossais échappent, et les Flamands se rabattent sur quelques bâtiments français que la malchance fait tomber sous leurs grappins (1550). La cour de France, en paix avec l'empereur, récrimine, sur quoi le conseiller Cornil de Scheppere est simplement chargé de demander au vice-amiral de « l'informer des faits ».

L'année précédente, Gérard Van Meckeren avait soulevé un tolle général ; ce fut à qui, parmi les propriétaires des navires affrétés par l'empereur pour

(1) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 23336.

constituer son escadre, se plaindrait le plus : le comte de Roeulx, parce que le sien est endommagé; le bailli de Flessingue pour le même motif, et avec menace de procès; le bailli d'Ermuyden se défend d'avoir fourni des câbles de mauvaise qualité : s'ils sont gâtés, c'est que Van Meckeren les a « laissés traîner dans la fange ». Quant au bailli de La Vere, « il soutient, écrit Scheppere, que vous avez compté pour despens au prouffict de ladite navire aultant que monte le fret d'icelle, de sorte que là où Monseigneur espéroit recevoir onze à douze cents florins, pour ledit fret, il n'a rien reçu; ainsi son navire aura servi pour rien ».

Ce sont là vétilles en un temps où les capitaines laissent en otages leurs pièces d'artillerie; l'administration espagnole ménage d'autres surprises, et le xvi^e siècle, au beau milieu duquel nous sommes, passe justement pour le siècle des condottieri par excellence.

En 1553, Gérard Van Meckeren commande l'escadre de Flandre depuis vingt-cinq ans. Le vieux loup de mer, « travaillé de maladies », ne peut plus supporter la rudesse de cette vie de combats. Il songe à prendre sa retraite. Antoine de Briarde vient à mourir : il a exprimé l'intention de résigner entre les mains de Van Meckeren son office de vice-amiral, fonction de tout repos, et l'amiral y a consenti. Gérard Van Meckeren reçoit donc sa commission de vice-amiral de Flandre (1^{er} décembre), et le même jour un contrat séparé règle les conditions qui lui sont consenties ; pour l'indemniser des frais de perception du dixième, des amendes et des attaches, l'amiral lui abandonne trois pour cent sur la totalité de la recette ; il rendra ses comptes chaque semestre. Afin d'assurer le service au cas où sa mauvaise santé

le rendrait indisponible, l'amiral l'engage à se précautionner d'un substitut, et lui désigne précisément le bourgmestre de Dunkerque, Mathieu de La Helle, « qui connaît depuis longtemps les affaires de l'Amirauté ». Et Van Meckeren s'installe à Bergues, sa ville natale.

Afin d'ajouter aux revenus de sa charge, il achète l'*Hirondelle*, l'arme en guerre, la confie à un capitaine et l'envoie en course pour son compte.

Il est dérangé de sa retraite à la fin de l'année 1555 : un ordre de Philippe de Beveren l'appelle à La Vere pour aider à l'armement des navires qui transporteront en Espagne Charles-Quint, dépouillé du fardeau du pouvoir, et les deux reines. Van Meckeren accomplit ce voyage sur l'*Eléphant*, dont le nom et l'allure contrastent avec ceux de ses navires d'antan. Revenu à Bergues, il y perd son fils au début de la grande tourmente (1558); Maximilien de Bourgogne, dans un billet de condoléances daté du 6 février, glisse cette phrase : « Vous viendriez bien en aide à Sa Majesté en armant vingt à vingt-trois navires. » Il ne peut que sauver une provision de grains à l'arrivée des Français. Toutefois on n'a pas fait en vain appel à son énergie; il s'embarque une dernière fois pour accompagner Maximilien de Bourgogne et Clinton dans leur expédition de Bretagne, où il trouve une dernière occasion de se distinguer (1). Après quoi, il regagne sa ville natale pour ne la plus quitter. Il meurt en 1562, résignant son office de vice-amiral de Flandre aux mains de son vieux et fidèle compagnon d'armes, Nicolas Dhaisnes, qui prenait à son tour un repos relatif, mais bien gagné.

(1) Voir plus haut p. 100.

CHAPITRE V

LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS

(1566-1588)

I

LES GUEUX DE MER

A la faveur des années de paix qui suivent le traité de Cateau-Cambrésis, la pêche s'est relevée; cent vingt busses sortent du port en 1566 : en 1574, il n'en restera plus une seule (1).

Cette même année 1566, la révolte des Gueux éclate; sur mer, les pêcheurs flamands en sont les premières victimes. Car ce ne sont pas seulement les Gueux des Villes et les Gueux des Bois qui tentent un effort suprême pour s'arracher à l'étau de l'absolutisme sectaire de Philippe II : d'autres cherchent un refuge sur les flots, et, dans les méandres des côtes, les Gueux de Mer commencent à pulluler. Aux

(1) *Octroi pour raffiner le sel* accordé par Philippe II (10 mars 1574), dans Faulconnier, *Deser. Hist. Dunk.*, I, 70. — Même octroi pour Nieuport : « Les rebelles se sont à toutes saisons ruez sur les povres pescheurs dudit Nieuport, en ayant diverses fois prins, emmené, noyé et massacré bon nombre, tellement que les pescheurs ne s'y osent plus hasarder » ; la ville est de plus chargée de garnison ; « ayant aussi pour nostre service contre les rebelles subministré maistres, officiers et matelots en l'esquippage de notre armée de mer dressée en notre ville d'Anvers ». — Arch. Com. Nieuport, *Chartes*, n° 348.

proscrits, aux errants, aux sans-asile des Pays-Bas accourent se joindre, d'Angleterre, de France et des pays du Nord, les aventuriers et les écumeurs avides de pilleries (1).

Ils disposent bientôt d'une cinquantaine de navires, mais n'ont pas de port où s'abriter. Le prince d'Orange n'ose encore les avouer : ils sont réduits à courir constamment les mers. La marine de Flandre est leur proie (2). Ils vendent leurs prises dans les ports d'Oostfrise et d'Angleterre, et dans les ports protestants de France (3). Là, on les accueille : ailleurs, on les pend comme pirates. Les Hambourgeois capturent Jean Broeck, et l'exécutent par le glaive (4). Aucun de ceux qui tombent aux mains du duc d'Albe n'échappe à son sort : le duc les traite en hérétiques. Malgré la proscription et les supplices, leur nombre grossit de jour en jour : huguenots flamands et liégeois,

(1) Les rebelles attirent à eux les marins les plus expérimentés des districts méridionaux. — Michel Huisman, *la Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI, la Compagnie d'Ostende*, Paris-Bruxelles, 1902, in-8, 4. — Nombreux sont les placards défendant aux skippers de servir à l'étranger.

(2) Faulconnier, *Descr. Hist. Dunk.*, I, 68.

(3) Emden, La Grète, petite ville ayant un château sur l'Ems, Douvres, Londres, La Rochelle. — Bizot, *Histoire métallique de la République de Hollande*, Amsterdam, 1867, in-f. — J.-J. Altmeyer, *les Gueux de mer et la prise de La Briele*, dans *Revue trimestrielle*, vol. 36, 37, 38, Bruxelles, in-18. — Nouvelles de La Rochelle qu'on y arme plus de trente navires, dont le capitaine serait le prince Louis en personne. « Ces gens rêvent d'attaquer Dunkerque. » — *Lettre de Guerau de Spes au Roi*, 10 mars 1571, dans *Calendar of State Papers, Spanish, 1568-1579*, p. 296. — Plaintes de l'ambassadeur d'Espagne en France au Cardinal de Lorraine, sur ce que les corsaires de La Rochelle attaquent journellement les navires flamands. — *Lettre d'Alvise Contarini*, ambassadeur de Venise en France, au doge et au Sénat, 12 février 1570, dans *Calendar of State Papers, Venetian, 1558-1580*, p. 444.

(4) Il a, contrairement à ses pouvoirs, attaqué des gens et des places de l'Empire, d'Angleterre, de Danemark, de Suède, de France. — Altmeyer, *les Gueux de Mer...*, I, 6. — Jurien de La Gravière, *les Gueux de la Mer*, Paris, 1893, in-18, p. 167. — Van Groningen, *Geschiedenis der Watergeusen*, Leyde, 1840.

huguenots français les rallient, ardents à la lutte contre le papisme. Un navire envoyé contre eux par le duc d'Albe passe de leur côté (1). Quelque mépris qu'ils lui inspirent, le lieutenant de Philippe II, qui s'est contenté d'abord de permettre aux particuliers d'armer en course contre les Gueux (2), est bien forcé d'envoyer des vaisseaux de guerre à leur poursuite. Par une singulière illusion, le vice-amiral de Wacken, l'amiral Maximilien de Hennin, comte de Boussu, le confirment dans ce dédain ; ils s'imaginent, avec une demi-douzaine de navires, venir facilement à bout de ces « boots » montés par des matelots en désordre, conduits par des chefs sans expérience maritime (3). Ils ne tarderont pas à se convaincre que leur flotte est absolument insuffisante contre un ennemi déterminé, marin accompli, et qui se bat en désespéré, sûr de n'obtenir aucun quartier s'il est pris (4). Avant deux ans, un mémoire réclamera « de vingt à trente bateaux ou navires grandes, moyennes et petites » toujours en action, en paix comme en guerre, pour protéger le commerce et la pêche. L'auteur affirme que les ressources ne manqueront pas, et que l'on aurait pu facilement entretenir cette flotte avec les « biens et richesses que les vassaux et subjects de Sa Majesté ont perdu seulement depuis sept ans en çà en la mer par la volerie et larrechin de la nation angloise (5) ». Il faudrait que dans chaque port on armât de petits navires que

(1) Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*, Amsterdam, 1723, I, 23.

(2) Edit du 15 mars 1568.

(3) Altmeyer, *les Gueux de Mer...*, II, 112, citant Arch. Roy. Belg., *Corresp. du duc d'Albe*.

(4) Emmanuel van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, liv. 111, f. 66.

(5) *Mémoire et recueil des XIV points et articles fort nécessaires et*

l'on enverrait constamment à la découverte pour reconnaître l'ennemi. L'idée était bonne : on put s'en apercevoir par la suite.

Le 5 mai, puis le 12 juin 1568, l'amiral avise le duc d'Albe, prévenu également par ailleurs, que l'un des Gueux, Jean Abels, se tient devant Delfzyl, à l'embouchure de l'Ems occidental, avec deux ou trois bateaux armés, portant chacun une quarantaine d'hommes, et qu'il empêche les arrivages de marchandises et de vivres à Groningue (1). Le vice-amiral de Flandre, François de Bosschuysen, reçoit l'ordre de chasser Jean Abels avec les navires armés à Dunkerque ; il y réussit, et s'établit à son tour devant Delfzyl, d'où il coupe les vivres à Louis de Nassau. Ce prince délivre alors pour la première fois des lettres de marque, au nom de son frère le prince d'Orange, aux deux chefs que les Gueux de Mer ont reconnus, Henri Thomas et Didier Sonoy (1^{er} juillet 1568) (2). Mais à ces gens qui vont à la mort en chantant des chansons satiriques (3), en attendant que ce soit le grave « *Wilhelmus lied* », il ne faut pas songer à imposer d'emblée une discipline, et le contrôle de la vente des prises ne serait guère pratique dans des ports de domination étrangère : Guillaume d'Orange leur abandonne le butin, et ne retient que l'artillerie. En 1569, il se décide à suivre les conseils de Coligny, qui l'engage à armer des vaisseaux pour courir les mers. Les armements sont

convenables d'estre effectuez en la calamité et extrémité de ce présent temps en ce Pays-Bas... Arch. Com. Bruges, *Reg. Secrete Resolutions*, 1565-1569, f. 266 v., n° 2.

(1) Bull. Com. Roy. d'Hist. de Belgique, 1^{re} série, XVI, 342. — Alt-meyer, *les Gueux de Mer...*, II, 112, citant la *Correspondance du duc d'Albe* aux Arch. Roy. Belg.

(2) Jurien de La Gravière, *les Gueux de la Mer*, 167.

(3) Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 90.

tout faits; Orange n'a qu'à nommer les chefs : l'amiral, Adrien de Berghes, sieur de Dolhain; des capitaines, Guislain de Fiennes, sieur de Lumbres; Lancelot de Bréderode; Albert d'Egmont; Guillaume d'Hembyze, qui se noie en 1572 pour n'être pas pris et pendu; Guillaume de La Marck, baron de Lumay, arrière-petit-fils du fameux Sanglier des Ardennes; Nicolas Ruychaever; Adrien Manning; Dirks de Brême, etc. (1).

Il est bien convenu, en principe, qu'après prélèvement du dixième de l'amiral, le produit des prises sera divisé en trois parts : une au prince, une aux officiers, une aux équipages. Mais le contrôle est toujours aussi illusoire. Orange espérait trouver là des ressources : il ne lui revient que quelques pièces de canon. Ne parvenant pas à obtenir de comptes de Dolhain, le prince se décide à le remplacer par Lumbres comme amiral et capitaine général (10 août 1570) (2).

En attendant d'avoir un port, les Gueux sont les maîtres de la mer. Ils enlèvent les navires de commerce (3), et augmentent leur flotte de combat des bâtiments qu'ils prennent. Ils ravagent audacieusement les côtes. Anvers et Gand reçoivent du duc d'Albe l'ordre d'armer de petits bateaux à voiles avec six ou huit hommes munis d'arquebuses, pour purger les

(1) Antoine Thys, *Historia navalis sive celeberrimorum praeliorum*, etc...Leyde, 1657, in-4, 59. — Texte des lettres de marque dans *Het Leven van Willem de I*, t. II, 158.

(2) Emm. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, liv. 111, f. 66. — Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies des Pays-Bas*, I, 21, 23. — Du Jardin et Sellius, *Hist. générale des Pays-Bas*, Paris, 1757-1770, 8 vol. in-4, I, 265. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce*..., III, 90. — Altmeyer, *les Gueux de mer*..., II, 54. — A. P. Van Groningen, *Geschiedenis der Watergoueusen*. — Texte de la nomination de Lumbres dans *Het Leven de van Willem de I*, t. II, 173.

(3) Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, III, 214. — Thys, *Hist. Navalis*, 59.

rivières des Gueux qui les infestent (1) : ce remède anodin ne les empêche pas d'opérer impunément des descentes le long de la côte flamande. En novembre 1570, ils sont signalés dans les parages de Dunkerque ; le Magistrat craint qu'ils ne s'introduisent dans la place par surprise, et, pendant vingt-trois jours et vingt-trois nuits, deux guetteurs visitent tous les navires entrant au port, « tant sur la plus grande seureté de la ville que pour empescher que nul des refugez mettroit icy pied à terre (2) ». Ce point étant surveillé, les Gueux, au début de janvier 1571, prennent terre à Mardick (3), d'où ils se retirent nantis de butin ; en mai, à Oostduynkerke ; puis à Kerke-Panne (4), d'où ils poussent une pointe sur Adinkerke : ils pillent plusieurs maisons, et se rembarquent sans avoir été inquiétés (5). En 1572, leurs quatre-vingts navires de guerre commencent à éveiller les susceptibilités des Anglais (6) ; lorsque Lumay se présente avec quarante vaisseaux pour entrer dans les ports d'Angleterre, la reine Elisabeth, qui peu auparavant envoyait des fonds aux rebelles (7), lui en défend l'entrée

(1) Altmeyer, *les Gueux de mer*, I, 36.

(2) Arch. Com. Dunk., 310, IV, 23.

(3) *Ibid.*

(4) Les plans du XVII^e siècle que nous avons vus ne portent pas d'indication de nom de lieu à l'emplacement de Kerke-Panne, aujourd'hui La Panne ; mais les fouilles que nous avons entreprises avec le docteur Louis Lemaire nous ont permis de déterminer les restes de maisons que leurs briques vitrifiées datent du XVII^e siècle. La chronique d'Heindrycx est donc exacte. Le docteur Lemaire a entrepris une étude de cette côte, dont il a consigné les premiers résultats dans : *la Zone interdunale de Dunkerque à La Panne*, note préliminaire, Lille, 1912, in-8, extr. des Mém. de la Commission historique du département du Nord.

(5) Pauwel Heindrycx, *Jaerboeken van Veurne en Veurnambacht*, éd. par Ed. Ronse, Furnes, 1853, 2 vol. in-8, II, 84.

(6) *Lettre de Thomas Parkers à Robert Hoggyns*, dans Com. Roy. d'Hist. de Belgique, 3^e série, I, 231.

(7) Altmeyer, *les Gueux de mer...*, II, 116.

(1^{er} mars 1572) ; et des marins anglais arrachent de ses mains ses prisonniers flamands (1), tandis que d'autres demandent et obtiennent de don Luis de Requesens, successeur du duc d'Albe, des lettres de marque contre les Gueux (2). En ce même temps, le roi de Navarre en délivrait (3) aux capitaines de La Rochelle accourus renforcer les Gueux, qui se sont enfin rendus maîtres d'un port par la surprise de La Brielle (1^{er} avril 1572).

Il ne devaient pas s'en tenir là, et leurs projets ne sont pas un secret. Le 28 mars, le Magistrat de Dunkerque est avisé qu'ils méditent un coup de main contre l'une des villes maritimes de Flandre (4) : une de leurs flottes se présente, en effet, le 26 juillet, devant Nieuport, mais trouve la ville sur ses gardes, lève l'ancre et quitte la rade. En mars 1573, ils reviennent sur de petits bâtiments ; Nieuport est encore une fois leur objectif. Ils s'y introduisent individuellement, comptant prendre armes et munitions sur un de leurs navires qui tente subrepticement, la nuit du 23 mars, l'entrée du havre ; ce navire est découvert, et confisqué. Les Nieuportais se décident à suivre l'exemple des Dunkerquois, et à visiter tous les bâtiments qui demandent l'entrée (5).

Leur coup manqué, les Gueux débarquent à Coxyde : les Nieuportais accourent, et les obligent à se rembarquer. Ils réapparaissent au même point le 20 avril, pour piller l'abbaye des Dunes : la garnison de Fur-

(1) Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies des Pays-Bas*, I, 25. — Com. Roy. d'Hist. de Belgique, 3^e série, I, 231.

(2) Guillaume Cotton et Henri Careu. — Camille Wybo, *Nieuport ancien et moderne*, p. 29.

(3) Altmeyer, *les Gueux de mer...* I, 21.

(4) Arch. Com. Dunk., 310, V, 25.

(5) Camille Wybo, *Nieuport ancien et moderne*, p. 29.

nes sort à leur rencontre, et les contraint à reprendre la mer (1). Cependant, Nieuport, pas plus que Dunkerque, Ostende, ni l'Ecluse, n'étaient en état de résister à un effort sérieux ; ces ports avaient fortement souffert d'un raz-de-marée en 1570, et malgré les ordres donnés en 1574 par Luis de Requesens, celui de Dunkerque était si peu amélioré l'année suivante qu'une tempête y fracassa, au cœur de l'hiver, une flotte de zabres espagnoles qui venaient d'y débarquer des troupes et de l'argent (2).

En fait, la supériorité maritime des rebelles est écrasante. A leurs quatre-vingts navires, l'amiral comte de Boussu, nommé gouverneur de Hollande, en oppose une vingtaine. Ce sont six grands vaisseaux de guerre et six à sept jachts, qu'il arme à Amsterdam d'abord, puis à Anvers, pendant que le vice-amiral de Flandre, François de Bosschuysen, en arme de son côté cinq ou six à Dunkerque (3). Ces forces aident aux

(1) Pauwel Heindrycx, *Jaerboeken van Veurne*, II, 94, 95.

(2) Faulconnier, *Descr. Hist. de Dunk.*, I, 68, 72. — Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies des Pays-Bas*, I, 47.

(3) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26119 à 26126. — Arch. Dép. du Nord, B 2608, f. 245, B 2626, f. 300 v. — Voici la composition de la flotte commandée en 1570 par le comte de Boussu, pour conduire en Espagne Anne d'Autriche, fiancée de Philippe II : 90 bâtiments marchands profitent de sa sortie pour prendre la mer sous son escorte ; les chevaux de la maison royale sont sur le *Janssen*, de 1400 tonneaux : le *Saint-Philippe*, sous l'amiral comte de Boussu ; la *Sainte-Anne*, sous François de Bosschuysen, vice-amiral ; l'*Aigle-Noir*, capitaine Etienne Ditter, qui naufragea ; le *Faucon-blanc*, cap. Egbert van Wyck ; le *Grand-Reynauls*, cap. Henri de Seraerts ; le *Saint-André*, cap. Adolphe de Hamstede ; le *Saint-Georges*, cap. Josse Olivers ; le *Saint-Christophe*, cap. Paul van Loo ; le *Salvator*, cap. Jean de Bourgogne, dit de Beveren, sieur de Lingham ; le *Chevalier-de-Mer*, cap. Jean-Simon Roll, ancien bourgmestre d'Anvers ; le *Saint-Antoine*, cap. Véronne Hollants ; le *Lion-Rouge*, cap. Focke Sybrantsen ; le *Chat*, cap. Louis de Steelandt ; le *Notre-Dame*, cap. Dierick Cornelissen, dit le Beau Dierick ; la *Court-de-Bourgogne*, cap. Jean Vesterman ; le *Vert-Bois*, cap. Cornil Antheunissen ; l'*Epervier*, yacht royal, cap. Jacob van Schulenburch ; l'*Aigle-Volant*, yacht royal, cap. Jean Deyk. — Altmeyer, *les Gueux de Mer*, II, 68, a puisé dans

opérations de terre, convoient les marchands, gardent les côtes ou font la course, le tout sans grand résultat, car elles sont totalement insuffisantes. Les entreprises qu'elles réussissent, ce qui n'est pas toujours le cas, sont sans portée. En février 1570, Bosschuysen, avec dix navires, poursuit les Gueux jusque dans l'Ems, leur prend deux bâtiments et met le reste en fuite; mais presque aussitôt ils râlent vingt-quatre busses de pêche et deux navires espagnols richement chargés, tandis que Lancelot de Bréderode fait à lui seul vingt prises ou rançons. Alors l'espoir du butin, s'ajoutant à la haine contre les

Arch. Roy. Belg., *Corresp. de Hollande et de Zélande*, XIII, 3, 10, 28, 29, les renseignements suivants sur la décoration du navire qui portait Anne d'Autriche : « Comme il sera besoing de tendre les chambres de la Royne, plaise à Vostre Excellence mander de quoy icelle teneur devra estre et de quelle couleur. Celle des feues Roynes de France et de Hongrie estoit de drap vert, attachée avecq petits clous, et celle de la princesse de Parme estoit de satin ou caffra cramoyzin. Les peintres disent que les freinges rouges ne duisent point sur le damas de mesme couleur, et qu'il monstreroit mieulx que lesdictes freinges fussent de couleur jauné ou blancq » (Wacken au duc d'Albe, 1^{er} juin 1570). — « Les peintures du navire destiné à la Royne seront avecq les images de Nostre-Seigneur, de Nostre-Dame, Saint Andrien, Saint Jacques et aultres saintz, avec les armes du Roy et de la Royne. Que Son Excellence advertisse si elle veult changement, aussy de quelles couleurs l'on debvra paindre les pouppes des navires, et de quelles couleurs les bannières de taffetas, dont chascune navire doit avoir une, et l'admirale deux » (Wacken au duc d'Albe, 1^{er} juin 1570). — « Et comme Vostre Excellence a déclaré à moy de Boussu que icelle entendoit que tous les matelotz du bateau de la Royne debvroient estre accoustrez d'une mesme couleur, seroit temps que Vostre Excellence ordonnast son bon plaisir, prenant esgard qu'il semble qu'il y doit avoir quelque différence entre les officiers principaux, comme mariniers, pilotes et les matelotz. L'on est aussy accoustumé, en semblables esquippages, faire couvrir la poupe du boot de quelques drapz ou aultre chose, et pareillement doit avoir huict trompettes pour les trois batteaulx de la Royne, et son train, qui doivent estre accoustrez de quelque drap de soie » (Boussu au duc d'Albe, 19 juin 1570). — Cet armement coûta 56.931 livres de gros; celui des six grands navires et des sept yachts, en 1571, 75.552 livres, et celui des navires de Flandre la même année, 42.118 livres. Les armements de 1572 en Hollande revinrent à 39.367 liv., et l'approvisionnement de la flotte d'Anvers à 40.651 liv., toujours en monnaie de gros. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26119 à 26126.

Espagnols, contribue à leur attirer les meilleurs marins : en 1573 « on ne trouve personne qui veuille servir sur mer : tous les marins sont avec les rebelles (1) ». Bosschuysen réussit un coup de main en juin 1571. Boussu venant de perdre sa femme, le vice-amiral de Flandre prend le commandement de onze navires armés en hâte (cinq autres n'ont pu l'être à temps), et fonce sur seize navires des Gueux allant à Emden vendre des prises : il en prend huit, torture les équipages prisonniers à la vue des habitants et du comte Edzard indignés, et les pend ensuite à ses vergues. Aux réclamations du comte, il répond en l'engageant à s'adresser au duc d'Albe (2). Boussu donne en personne contre les rebelles l'année suivante : il les rencontre au Zuyderzée, le 12 octobre, est battu et fait prisonnier (3).

Les escadres qui arrivent d'Espagne n'apportent qu'un secours inefficace ; il en coûte plus pour les réparer à l'arrivée « qu'il n'en eût coûté pour armer des navires du pays ». Les navires de guerre de Dunkerque sont envoyés à leur rencontre dans la Manche, pour les conduire en sûreté en Flandre (4). Profitant de la méfiance du gouvernement à l'égard des Flamands,

(1) Thys, *Historia navalis*, 60, 61. — Pirenne, *Hist. de Belgique*, IV, 42, citant Gachard, *Correspondance de Philippe II*, V, 306.

(2) Altmeyer, *les Gueux de mer...*, II, 97.

(3) Pirenne, *Hist. de Belgique*, IV, 44. — *Het Leven van Willem de I*, t. II, 80, 411.

(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, III, 404. — Sur les opérations de don Juande la Cerda, duc de Médina-Celi, en 1572, cf. Duro, *Armada española*, II, 269, et sur l'armada préparée à Santander en 1574 pour le canal de Flandre et confiée à Pero Menendez de Avilès, cf. *ibid.*, citant Ruidiaz y Caravia, *la Florida reconquista...*, II, 394. — La flotte de Recalde, manquant de vivres, touche à l'île de Wight, où elle est l'objet de démonstrations hostiles ; les navires de guerre de Dunkerque accourent pour la sortir de ce mauvais pas. — *Lettres d'Antonio de Guaras à Zayas*, 29 octobre, 29 novembre 1575, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, 1568-1579, pp. 507-510.

d'Espagne arrivent aussi, de plus en plus nombreux, des fonctionnaires habiles à occuper les postes rémunérateurs ; à Dunkerque, ils président maintenant aux armements maritimes, et le Magistrat ne s'en félicite guère (1).

Les infortunés pêcheurs dunkerquois sont livrés à leurs propres ressources. Ils ont commencé par se plaindre (2). Maintenant, ils se défendent avec énergie. Au printemps de 1569, ils ramènent prisonnier l'équipage d'un navire de pirates français et anglais, avec les cadavres de deux tués dans l'affaire ; le Magistrat donne sentence contre ces « corps morts » (3) ; le bailli poursuit l'instruction criminelle des survivants ; pour le prononcé de la sentence, il faut aux bourgmestre, pensionnaire et échevins, l'autorisation du roi, qui met comme condition une consultation des « praticiens » du Conseil de Flandre ; et encore le Magistrat a-t-il dû négocier avec l'amiral et le vice-amiral pour maintenir sa prérogative. Il

(1) Jean d'Ymaura, général des galères, proveedor, le 10 janvier 1573 ; Jean Lopez Moscozo, le 23 juin 1575. Le Magistrat a monté à ses frais la maison du premier, qui ne se tient pas pour satisfait. Quant au second, le butin fait sur les rebelles est pour lui l'occasion de désordres tels que le pensionnaire va s'entendre avec le Conseil d'Amirauté de Gand pour « conjointement rechercher le remède convenable ». — Arch. Com. Dunk., 310, V, 25, 27.

(2) Pétition des bourgmestres de Dunkerque, Nieuport et Ostende, aux commissaires séant à Bruges (1565) : leurs pêcheurs de harengs sont attaqués par des pirates, spécialement par un navire peint en jaune et blanc et portant comme enseigne une coupe ornée de fleurs. — Calendar of State Papers, *Foreign*, 1564-1565, p. 470.

(3) Sur les sentences contre corps morts, cf. Gaston Libersat, *la Justice criminelle du Magistrat de Boulogne-sur-Mer, de 1670 à 1690*, Paris, 1910, in-8, pp. 322, 329, et Derode, *De la pénalité chez les Flamands de France...*, Ann. Comité flamand de France, III, 359. — Le 10 mars 1571, Guéreau de Spes écrit au Roi : les gens du Prince d'Orange ont équipé leurs navires avec deux ou trois Flamands dans chaque, et le reste sont des Anglais. — Calendar of State Papers, *Spanish*, 1568-1579, p. 296.

ordonne la remise de deux mousses, après punition, aux mains du prieur des chartreux anglais de Bruges, et condamne à mort les autres prisonniers. Un cordelier français de Saint-Omer, deux cordeliers anglais de Bruges et de Dixmude, sont appelés pour les « réduire à l'Eglise catholique et les réconcilier à Dieu » ; après quoi, entre deux haies de trente-six confrères des trois confréries, arquebusiers, arbalétriers et archers, ils sont conduits aux dunes de l'Ouest du port où se dressent les potences, et où ils sont « pendus et estranglez », sept le 9 juin et quatre le 13 juin 1569 (1).

Le Magistrat doit cependant se préoccuper du sort de ses pêcheurs. Il obtient le renvoi de la garnison espagnole, et se réapprovisionne en armes et en munitions. Il emprunte de la poudre à Bruges et des canons à Anvers ; il achète des pièces d'artillerie à Gravelines et à Bourbourg, et le sieur de Zwinlande, capitaine de la ville, lui accorde celles qui défendent le château. Morions, corselets, poudre, etc... affluent à l'arsenal, et un navire de guerre est équipé pour protéger la pêcherie (automne 1569) (2). Les négociations reprennent comme jadis avec Nieuport et Ostende dans le but d'aboutir à une organisation commune. Les députés des trois villes, rapidement d'accord, s'efforcent de convaincre les collègues de

(1) Les confrères des trois confréries reçoivent chacun six sous pour ce service : les cordeliers reçoivent du vin et de la bière après l'exécution ; ils sont descendus au couvent des cordeliers flamands de Dunkerque : leur dépense, soldée par le Magistrat, monte à 61 l. 11 s.— Arch. Com. Dunk., 310, IV, 22.

(2) Il a pour maître Antoine Baert. Le capitaine est Cornil Wien. L'année suivante, Wien, avec Jean van Memniste, échevin, et Jean Weinaert, va à Bruges examiner un navire qui est en vente. L'échevin Memniste, élu capitaine, se démet presque aussitôt en faveur de Ryswyck, lieutenant du gouverneur.

Gand, Bruges, Ypres et du Franc, de l'impérieuse nécessité de défendre contre les pirates les marchands et les pêcheurs de toute la côte, et pour cela de demander des subsides aux Etats de Flandre. Mais l'amiral de Boussu intervient : il convoque tout le monde à Middelbourg, où les députés s'entendent lire les intentions du roi : on n'équipera que trois navires. Les rebelles pourront descendre à leur guise le long de la côte, et enlever les barques des pêcheurs, pendant que la flotte royale sera occupée ailleurs (1571) (1).

L'année suivante, le résultat est encore plus mince : les Etats réunis à Gand ne parviennent pas à un accord, et on ne fait rien (2). Les pêcheurs sont réduits à se garder eux-mêmes. Il n'en reste plus que sept à Dunkerque : armateurs et maîtres signent un traité de compagnie pour naviguer en commun, et se prêter mutuellement aide et assistance contre les Français et autres pirates (3). Au retour, ils sont chargés de prisonniers et de butin : mais la saison de pêche est manquée ; pour les indemniser, le pensionnaire obtient de l'amiral, après ample distribution de pourboires du haut en bas de l'échelle administrative, la surséance de son droit du dixième sur le produit de ces prises (4).

Pourchassés par les rebelles, attirés par la course

(1) Arch. Com. Dunk., 310, IV, 23, 24.

(2) Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'estaple de Bruges*, IV, 358.

(3) Bib. Com. Dunk., ms. *Rec. sur Dunk.*, I, 130. — Les hôtes sont Geraert Weyns, Cornélis Vaillant, Mathieu Van Hulst, Jean Bouvreel, Jan de Washtere, Philippe Boudeloot, et la veuve de Pieter de Winter ; les pilotes, Pieter Lieven de Jonge, Lauwer Vync, Jean Reuse, Aernouldt Michielsen, Franque Rool, Vincent Van Clythove, Franque Naeltgenen. Ils choisissent pour amiral Vincent Van Clythove.

(4) Arch. Com. Dunk., 310, V, 26.

levés pour le service du roi (1), les pêcheurs ne pêchent plus. Le Magistrat supplie en vain l'amiral de permettre à ceux qui servent sur les navires d'Anvers de revenir pour la harengaison; Nieuport et Ostende n'ont pas plus de succès. Quelques-uns de ces matelots sont bien revenus chez eux sans permission ni passeport (2) : mais trop peu pour assurer la harengaison, qui, en 1574, est nulle. Par contre, ils ont recommencé leur exploit de 1569, et ramené des prises (3). Un pirate de Lubeck, Hans Scra, tombe entre leurs mains : il est pendu avec le cérémonial accoutumé, le 27 novembre 1572; quatre autres en mai 1573, et cinq le 2 octobre 1574.

Le Magistrat semble embarrassé de sa situation dans ces circonstances nouvelles. Les faits de piraterie sont de sa compétence criminelle ordinaire, malgré des cas douteux, comme celui de 1484; mais la question est autre, et beaucoup plus complexe, aujourd'hui où l'autorité souveraine étouffe peu à peu les justices particulières, et où les espèces offrent un caractère politique indéniable. Il s'en présente d'inédites :

(1) Enrôlements en avril et juillet 1572; 25 matres réquisitionnés d'un coup le 6 février 1573 pour l'armement auquel procède Jean d'Ymaura. — Arch. Com. Dunk., 310, V, 25.

(2) Le Magistrat les excuse auprès de M. de Beauvoir. Il réclame en même temps le remboursement des deniers qu'il a avancés aux marins levés pour le roi. — Arch. Com. Dunk., 310, V, 35.

(3) Prise du *Grandville*, gros vaisseau dont le capitaine, Hans Van Uytlaet, est tué. Reprise de l'*Elisabeth d'Angleterre*, un navire dunkerquois richement chargé, ramené au port avec son capteur. — Prise de sept bâtiments anglais sur une flotte de vingt-deux chargés de sel à destination de Hollande. A l'occasion de la prise de deux navires chargés de laines, venant de Middelbourg et Rotterdam et allant à Rouen, faite par les pêcheurs, les consuls d'Espagne à Bruges font un accord avec le Magistrat : ils paieront la moitié des frais « raisonnables », et recevront la moitié du produit des prises (23 novembre 1574). — Faulconnier, *Descr. Hist. Dunk.*, I, 69 à 72. — Gilliodts Van Severen, *Cart. du consulat d'Espagne à Bruges*, I, 478.

des Anglais entrent au port avec deux prises, dont ils remettent les équipages prisonniers au Magistrat, en se disant au service du roi : est-ce vrai ? Si oui, comment se comporter à leur égard ? On députe à Bruges auprès du gouverneur des Flandres pour le prier d'indiquer une ligne de conduite. Dans l'espoir de s'éclairer, on envoie en outre à Bergues-Saint-Winoc prendre copie de la nouvelle ordonnance sur l'Amirauté auprès du vice-amiral Nicolas Dhaisnes. Ce dernier s'inquiète de la procédure suivie par le receveur des deniers des prises (1) pour la vente des marchandises ramenées par les pêcheurs, et demande communication de celle qui précéda l'exécution des pirates. Il y en eut d'emprisonnés à Gravelines, où un échevin dut aller enquêter. Le Magistrat, ne sachant plus trop où il en est, prend conseil des gens de loi de Bruges, et informe des captures le nouvel organisme judiciaire et administratif installé à Gand depuis 1560, le conseil d'Amirauté. En même temps, espérant se débarrasser de toute responsabilité, il supplie le gouverneur des Flandres de charger son prévôt du procès des pirates.

Mais voici que l'Amirauté de Gand en revendique la compétence ; son procureur général, au nom du président et des conseillers, intente un procès au Magistrat de Dunkerque (octobre 1573), pour avoir pris « coignoissance des exploitz des pescheurs d'icelle ville executez en la mer à charge des rebelles du Roy et leurs adhérens » ! Encore pendant en décembre 1575, ce procès est perdu par la Ville peu après : le 21 février 1576, elle détache un délégué à Gand « com-

(1) Cornil Martin.

municquer informations, examens et confessions de plusieurs prisonniers, tant pirates que aultres, recouverts en la mer par les pescheurs de cette ville ».

Du reste, visiblement, le Magistrat répugne à ces exécutions. Peut-être demande-t-il par humanité au Grand Conseil de Malines « provision de Justice contre la rigueur tortionnaire » ; à coup sûr, en ce qui concerne les pendaisons de pirates, l'intérêt de ses bourgeois est directement en jeu : de jour en jour, il en tombe aux mains de l'ennemi, pris sur des corsaires ou des pêcheurs, ou sur les vaisseaux du roi, et le sort des otages est très aventureux (1).

Lorsque les Français s'emparent de gens de Dunkerque, ou lorsque le navire de guerre de la Ville leur occasionne quelque méchef, on envoie un député à Calais, et l'affaire s'arrange. Avec les rebelles, il n'en va pas de même. On a tout lieu d'être inquiet sur le sort des prisonniers qu'ils font. Le duc d'Albe a ordonné la torture et la mort sans rémission pour tous les Gueux(2) : afin de « l'esmouvoir à ne point pendre et à mener une plus douce guerre », les Gueux, à leur tour, pendent sans rémission les Espagnols dont ils s'emparent. Albe rappelé, ils continuent, et du haut des remparts de Flessingue, dont ils sont maîtres, ils précipitent dans les flots leurs prisonniers espagnols, liés dos à dos(3). Car leur haine exaspérée ne connaît plus de bornes : un matelot de Zélande ouvre la poitrine d'un Espa-

(1) Arch. Com. Dunk., 310, V, 22 et suiv. — Dunkerquois pris sur les navires d'Anvers tombés aux mains des rebelles à Flessingue, en même temps que les vaisseaux de guerre espagnols (1572), et sur la flotte du comté de Boussu, qui essuie un désastre en 1573.

(2) On a vu plus haut les exécutions de Bosschuysen. — Van Bruysel, *Hist. du Commerce...*, III, 89.

(3) Emm. van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 73 a. — Jurien de la Gravière, *les Gueux de la Mer*, 283.

gnol, en arrache le cœur, y mord à belles dents, puis le jette aux chiens. Le fait inspira au seigneur de Noortwijck, un humaniste, ce distique latin :

*Macra caro est, nuper cum cor gustasset Iberi
Respuit et canibus, nauta vorare dedit.*

Emmanuel de Meteren (1) en donne cette élégante traduction française :

Naguère un matelot arracha par envie
Le cœur d'un Espagnol, et puis l'ayant gousté,
Le cracha de sa bouche, et tout d'une furie
Il le donna aux chiens, pour estre dévoré.

Le Magistrat de Dunkerque concevait donc des craintes légitimes sur le sort de ses gens, et ce fut une manifestation de joie très explicable que l'offrande d'un vin d'honneur, le 11 juin 1572, à Mathieu de Keyser, « marrinier, lequel, estant au service du Roy sur les batteaux armés en Anvers et prins à Flessingues, s'estoit fort dextrement sauvé (2) ». Il craint des représailles, et c'est pour ne pas avoir à prononcer des condamnations de rebelles, qu'il demande au gouverneur des Flandres de les faire prononcer par son prévôt; il propose à M. de Beauvoir de recevoir dans son armée les prisonniers que les pêcheurs lui amènent (25 octobre 1573); il sollicite du gouverneur des Pays-Bas l'autorisation de les échanger contre les Dunkerquois détenus à Flessingue, et négocie avec l'amiral de Flessingue (15 avril-10 mai 1575); il va même jusqu'à présenter une requête au Conseil en faveur des prisonniers, « afin que Sa Majesté leur

(1) Emm. van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 105 d.

(2) Arch. Com. Dunk., 310, V, 25.

voldroit octroyer pardon et les recevoir en grâce » (21 février 1576) (1).

L'Espagne commence à jouer de malheur dans cette lutte impitoyable : ses escadres, battues par les Gueux, le sont aussi par la tempête ; elles arrivent désespérées, et ont grand'peine à débarquer des troupes et de l'argent à Dunkerque. C'est là où elles sont dirigées, là que, désormais, se font les armements de Flandre, depuis que les Gueux installés dans les ports de Walcheren ont rendu Anvers à peu près inutilisable (2). Le Prince d'Orange s'efforce de troubler ces armements : sur son initiative et celle de son amiral Boisot, les agents qu'il a dans la place (il en a d'ailleurs partout) (3) provoquent une trahison qui « cause le degast » de la flotte armée par Moscozo, laquelle ne peut sortir cette année-là (10 janvier 1576) (4). Aussi, lorsque Orange poste une douzaine de vaisseaux aux avenues de Zierickzée pour empêcher les arrivages de vivres aux Espagnols qui assiègent la place, tout ce qu'on peut faire à Dunkerque est d'expédier en hâte vingt petits bateaux de guerre chargés de quatre compagnies d'infanterie, pour tenter le déblocus des passages (4 avril). Cette escadrille n'est pas de force : repoussée par l'ennemi, elle perd sa plus grosse unité, le *Chien*, et s'estime heureuse de regagner son port. Le mois suivant, une autre a plus de chance : sous le

(1) Arch. Com. Dunk., 310, V, 26, 27.

(2) Outre les armements déjà mentionnés, le commissaire Moscozo en prépare d'année en année ; il met l'embargo sur les trois ports de Flandre pour lever les équipages nécessaires (juin 1575). — Jean Pardo, bourgmestre de Bruges, prépare à Dunkerque le logement des gens de guerre et des mariniers attendus d'Espagne. — Arch. Com. Dunk., 310, V, 37. — Arch. Dép. du Nord, B 2638, f. 324, v.

(3) Altemeyer, *les Gueux de Mer...*, III, 105.

(4) Arch. Com. Dunk., 310, V, 27.

vice-amiral Cornil Wien, elle réussit à introduire à Brauwershaven quarante tonnes de munitions. Wien rentre sans encombre à Dunkerque le 20 septembre(1).

II

DUNKERQUE AUX MAINS DES REBELLES

Le mois suivant, en exécution de la Convention de Gand, Dunkerque est remise en otage au Prince d'Orange, qui y établit un gouverneur et une garnison (2). Toujours en quête de ressources, il installe à Calais, avec l'approbation tacite du roi de France, un bureau d'assurances maritimes où, sans que son nom soit ouvertement prononcé, on délivre des passeports que respectent les rebelles. Les Italiens, les Espagnols et leurs sujets des Pays-Bas en obtiennent moyennant un paiement de dix pour cent de la valeur de leur cargaison, les Portugais moyennant huit pour cent, les Français moyennant cinq pour cent. Mais l'avidité des gens de mer de Guillaume tarit bientôt cette source de revenus, d'abord abondante (3). C'est que les Hollandais et les Zélandais voient passer aux

(1) Cette escadre comprenait : le *Lévrier*, sous Cornil Wien, vice-amiral ; le *Cochon-maigre*, cap. André Janssen ; le *Cerf-Volant*, cap. Aert Jonghe ; le *Petit-Chien*, cap. Jacques Bau ; le *Grave*, le *Chasseur*, le *Cheval-noir*, le *Cochon-gras*, la *Poste*, le *Jeune-Chien*. — Faulconnier, *Descr. Hist. Dunk.*, I, 73, 74. — « Ceux de Dunkerque ont ordre d'armer six navires pour ravitailler Brouwershaven, et tenter un coup sur la Bricle ». — *Lettre de Daniel Rogers à Burghley et Welsingham*, 13 mars 1576, dans *Calendar of State Papers, Foreign*, 1575-1577, p. 268.

(2) Gachard, *Actes des Etats-Généraux des Pays-Bas*, I, 24.

(3) Dujardin et Sellius, *Hist. générale des Pays-Bas*, I, 266. — Le Clerc, *Histoire des Prov. Unies des Pays-Bas*, I, 48, 49.

mains des Français, des Bretons et des Anglais un commerce maritime qu'ils détenaient. Les marchands d'Anvers, craignant les coureurs de mer, envoient leurs marchandises par terre à Dunkerque, à Calais et jusqu'en Bretagne, où ils les embarquent sous le nom de marchands français, bretons ou anglais. Les Flessinguois sont vite au courant de cette navigation masquée. Ils lancent des flibots de 100 à 140 tonneaux, montés de dix à vingt canons ou même davantage, et d'un équipage uniquement composé de marins, mais « ayant chacun leur arquebuse de laquelle ils se sçavoient aider ». Ces flibots attaquent indifféremment tout ce qu'ils rencontrent, et conduisent leurs prises à l'Amirauté de Flessingue, qui décide de la validité. En cas de mainlevée, les intéressés réclament des dommages-intérêts : quant à les toucher, « cela n'avoit pas beaucoup de lieu parmi ces rudes mariniens (1) ». Les passeports délivrés à Calais ne constituant plus une garantie, les marchands cessent d'en user, et le bureau de fonctionner (2).

Les Pays de Par-Deçà traversent une des périodes les plus anarchiques de leur histoire. La piraterie sévit sur le détroit. On fortifie Dunkerque « avec une hâte furieuse ». Le chef des troupes des États-Généraux en Flandre occidentale, le célèbre La Noue, réquisitionne la grosse artillerie de Dunkerque pour coopé-

(1) Emm. van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 117 a.

(2) Les corsaires de Flessingue ne sont pas le seul risque de mer : des pirates anglais se mettent de la partie. Le 18 août 1577, quarante-cinq d'entre eux prennent un navire d'Ostende venant de Königsberg chargé de blé et de bois. Ils le pillent, enlèvent aux hommes de l'équipage leurs vêtements, et les jettent « en une barque voguant à la miséricorde de Dieu ». Les États-Généraux demandent réparation à la reine Elisabeth. Ils n'en tirent que de bonnes paroles. — Gachard, *Actes des États-Généraux des Pays-Bas*, I, 243. — Ed. Vlietinck, *Cartulaire d'Ostende*, Anvers, 1910, in-4, p. 298.

rer au siège du fort de Boesinghe, et cherche à s'opposer aux progrès du gouverneur de Gravelines (1), Valentin de Pardieu, sire de la Motte, qui vient d'embrasser le parti des Malcontents. La Motte le bat, ce dont les gens de Gravelines profitent pour s'en prendre aux barques de Dunkerque, Nieupoort et Ostende (mai-juillet 1579) (2). Les Magistrats des trois villes se concertent avec le nouveau gouverneur de Dunkerque et superintendant de la Flandre occidentale, le vice-amiral de Zélande Guillaume de Blois, surnommé Treslong (3). Treslong commence par installer le Conseil d'Amirauté de Flandre, dont les Etats-Généraux ont ordonné l'érection (décembre 1579-janvier 1580). Six conseillers, dont un fiscal, et un greffier, le composent (4); les gens de Furnes et de Bergues-Saint-Winoc y sont en majorité, et le lanthouder du Veurnambacht le préside (5). En même temps Treslong équipe trois navires de guerre et un jacht pour

(1) Nommé en 1574.

(2) *Lettre du marquis de Havrech et d'Adolphe de Meetkercke aux Etats-Généraux*, 17 octobre 1577, dans *Calendar of State Papers, Foreign*, 1577-1578, p. 244, et *Lettre de Bernardino de Mendoza à Zayas, 16 mai 1578*, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, 1568-1579, p. 584.

(3) Commissionné par le prince d'Orange le 24 août 1579. Il reçoit 400 fl. par mois de la généralité, et 200 des villes de son gouvernement. — Arch. Com. Dunk., 310, V, 28, 29. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 77. — Pauwel Heindrycx, *Jaerboeken van Veurne...*, II, 151.

(4) Jacob Marchand, lanthouder du Veurnambacht, président; Jacques de Briarde; Arnoul de Zegherscappelle; Antoine de Briarde, sieur de Beauvoorde; Philippe Boudeloot; Antoine Baltin, fiscal; ... Burghraeve, greffier. — Pauwel Heindrycx, *Jaerboeken van Veurne...*, II, 165.

(5) Les bureaux du vice-amiral de Flandre sont restés à Bergues-Saint-Winoc depuis Gérard Van Meckeren et Nicolas Dhaisnes; c'est là qu'on apure les comptes, et que sont prélevés les divers droits. Le 18 février 1580, le Magistrat de Dunkerque député un des siens à Bergues « pour faire le compte des despens pour l'esquipation des navires de guerre ». — Arch. Com. Dunk., 310, V, 29.

garder la côte (1580) (1), et prépare contre Gravelines une expédition qu'il n'exécute pas (1581). Mais déjà les Dunkerquois ont pris leur revanche, et volé les filets des pêcheurs de Gravelines. Les gardes-côtes de Treslong se contentent de croiser en course. Or, le butin qu'ils ramènent attise la cupidité du commandant de la garnison française envoyée récemment par le duc d'Anjou; les bourgeois s'opposent aux prétentions de ce commandant, nommé Chamois, et une bagarre s'ensuit (janvier 1583). Le jour où Chamois s'empare de la place par un coup de surprise pour le compte de son maître, il met l'embargo sur les navires des Etats-Généraux qui se trouvent dans le port. Le traité provisionnel du 26 mars l'oblige à en donner mainlevée, et à leur assurer l'entrée et la sortie libres. Ces navires n'ont à leur tour rien de plus pressé que de se poster entre Dunkerque et Gravelines, pour saisir au passage les bâtiments qui viennent ravitailler la garnison française en vivres et en munitions. Le duc d'Anjou s'est réfugié à Dunkerque : lorsque les troupes espagnoles, commandées par Alexandre Farnèse, duc de Parme, menacent la ville d'un siège, Anjou se hâte de déguerpir, laissant Chamois se tirer d'affaire comme il pourra. Alexandre Farnèse mène vivement les opérations : il bombarde le port, contraint les vaisseaux qui s'y abritent à gagner le large, et entre dans la ville le 16 juillet, tandis que Chamois l'évacuait (2).

(1) La *Dune*, cap. Hermanssen de Calis, le *Jacht* admiracl, cap. Quirin Querinssen, la *Non-Parvaille*, cap. Jan de Loy, un *Jacht*, cap. Eustache Van Tylsteyn. — Arch. Com. Bruges, *Résol. des Etats de Flandre*, 1581-1583, f. 84, 108, 117.

(2) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, 1, 79 et suiv.

III

FARNÈSE ET L'INVINCIBLE ARMADA

Depuis 1576, Philippe II n'avait plus de port dans les Pays-Bas, ni de marine : navires et marins s'étaient dispersés. En exprimant à Jean Fonck, garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas à Madrid, les craintes que lui inspiraient la possibilité d'occupation d'un port par les Anglais ou les Français, qui, disait-il, s'y incrusteraient « comme la gale sous un ongle », Loevinus Torrentius lui écrivait : « Vous sçavez combien peu nous sommes prêts en matière de marine militaire, et combien au contraire nos ennemis y sont experts (1). »

Sitôt maître de Dunkerque, c'est la marine que Farnèse s'attache à réorganiser. Les navires de guerre dunkerquois, réfugiés à Gravelines pendant l'occupation des rebelles, sont revenus. Nieuport vient d'être reprise. Le duc de Parme promulgue, le 1^{er} septembre 1583, du camp devant Ypres, un règlement provisoire applicable aux ports reconquis, et concernant la navigation commerciale aussi bien que la marine de guerre. Il prend au service du roi les capitaines, maîtres et mariniers réfugiés à Gravelines ou autres localités, et leur prescrit la résidence à Dunkerque ou Nieuport, où ils devront se trouver dès qu'ils en recevront l'ordre. Le commerce maritime est déclaré libre, sous condition de passeports que le

(1) Liège, 22 septembre 1584. — Com. Roy. d'Hist. de Belgique, 3^e série, II, 49.

duc seul peut délivrer. Enfin, un siège d'Amirauté est créé à Dunkerque pour juger des prises et percevoir le droit du dixième (1).

Farnèse ne reprendra Anvers qu'en 1585, et Blankenberghe en 1587. Quant à Ostende, que l'arrivée d'une flotte des Etats, destinée à secourir Dunkerque, l'a empêché de recouvrer, ce devient un véritable repaire de brigands, d'où s'élancent des expéditions qui razzient le plat-pays environnant jusqu'à Bruges, et poussent même jusqu'à Menin et Lille (2). La force des choses impose de plus en plus Dunkerque comme centre d'armements en guerre.

Le premier soin de Farnèse est de remettre le port en état. La châtellenie de Bergues-Saint-Winoc devait au roi 20.000 florins : il en ordonne le versement aux mains du Magistrat de Dunkerque pour subvenir aux dépenses des travaux (3). Des navires de guerre sont mis en chantier, pour le roi, pour la Ville, et pour des particuliers. Le provedor Francisco de la Mata équipe une escadre royale qui croise en course. Le 4 février 1585, le duc délivre au Magistrat des lettres de marque. Les navires de guerre de la Ville ne sont plus armés pour la protection de la pêche, mais uniquement pour la course. Ils (4) naviguent seuls, ou en société avec ceux du roi et des armateurs particuliers, suivant la tactique constante des Dunkerquois. Le Magistrat prend à son compte l'armement entier pour une croisière, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, ou s'associe de moitié à moitié avec

(1) Bib. Com. Dunk., ms. *Rec. sur Dunk.*, I, 138.

(2) E. Vlietinck, *Carl. d'Ostende*, 47.

(3) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 91 et suiv.

(4) Le *Schuerwater* (mot-à-mot le *Fend-l'Eau*), la *Mouette*, le *Chien*, le *Saint-Michel* ou le *Lévrier-Blanc*.

le gouverneur Francisco d'Aguilar Alvarado ; on le verra s'intéresser pour un tiers dans un navire du roi (1). Le trésorier Jean Batten, Francisco Gonzalès, le receveur général des prises pour la Ville Jean Meeze, Denis de Brier, s'intéressent dans des armements ou en prennent entièrement à leur charge. Ce sont six à sept flibots qui s'ajoutent à ceux de la Ville. De ces derniers, les capitaines sont Pierre Pauwels, Charles Dauwere, Michel Jacobsen, Eloi Colaert, Daniel Cornelissen, Antoine Rycx. Ils concertent des expéditions avec les corsaires de Gravelines, non sans difficultés à l'heure du partage du butin (2). Soit à Dunkerque, soit à Nieuport, ils commencent à mener des prises de toutes sortes, pelletteries, draperies et passementeries, toiles, et surtout des grains (3) qui s'amoncellent dans les greniers de la Ville, et, quand ceux-ci sont remplis, dans ceux des bourgeois. Si les prises contiennent des marchandises anglaises, le duc de Parme, qui déjà semble vouloir incliner Elisabeth à la paix, ordonne à l'Amirauté d'en prescrire la restitution (4).

L'importance grandissante du port de Dunkerque lui vaut la visite du marquis de Renty, récemment nommé amiral (10 mars 1587). Ce jour-là, le conné-

(1) 1333 l. 6 s., 8 d., pour l'achat du tiers du *Saint-Eloi*, et 1398 l. 1 s. 4 d. pour le tiers des frais d'armement et mise-hors. — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 33-40.

(2) Le bailli, le bourgmestre et un échevin sont envoyés à Gravelines pour y traiter avec le gouverneur de La Motte « aulcunes affaires concernant le service de ceste ville, et aussy appointier avec le capitaine La Rivière de certain différent d'une prise litigieuse » (9 mai 1588). *Ibid.*

(3) Entre autres deux navires hollandais nommés la *Fortune*. Sept corsaires (la *Mouette*, à la Ville et au gouverneur, et 6 particuliers) prennent un navire de blé.

(4) Com. Roy. d'*Hist. de Belgique*, 3^e série, III, 333, citant *State Paper Office* (20 août 1585).

table de l'artillerie et ses cinq compagnons font des « devoirs extraordinaires » pour saluer son entrée, et le Magistrat lui souhaite la bienvenue avec un copieux vin d'honneur. Au début de 1588, le vice-amiral Antoine de Wacken s'y établit à demeure (1). Les expéditions se succèdent : de Wacken, avec quatorze vaisseaux, va, sur l'ordre du duc de Parme, qui assiège Anvers, aider à la fermeture de l'Escaut (1585); une flotte de dunkerquois réussit, malgré l'effort des Hollandais, à ramener une ample provision de blé qui supplée à la disette provoquée par la sécheresse en basse Flandre (1586); c'est par Dunkerque que le duc fait venir de France et d'Angleterre les provisions que consomme son armée (2). De La Motte, qui a manqué un coup de main sur Ostende, réussit à s'établir à Blankenberghe, d'où il coupe les communications d'Ostende avec l'Ecluse (3) (21 mai 1587). Tout en faisant des prises, les capitaines de la Ville se distinguent : Michel Jacobsen sauve un navire du roi, le *Saint-Nicolas*, auquel les rebelles ont mis le feu (22 janvier 1586) (4); Charles Dauwère, commandant le *Chien*, prend part à l'expédition de l'escadre de Dunkerque contre la flotte de Flessingue chargée de garder l'entrée de la Meuse : les rebelles sont complètement battus et perdent plus de cinq cents hommes; mais Charles Dauwère reçoit au cours du combat un coup d'arquebuse à la jambe,

(1) Le Magistrat l'installe dans la maison de demoiselle Marie Franco, veuve de Laurens de Brouwere. La maison est réparée et adaptée à sa nouvelle destination. Le vice-amiral est fourni de meubles, de linge de table, de vaisselle d'étain, etc. — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 36, 37.

(2) Faulconnier, *Descr. Hist. Dunk.*, I, 91-93.

(3) Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 130.

(4) Il reçoit du Magistrat une gratification de 250 liv. — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 33.

et, malgré les soins de quatre chirurgiens envoyés pour le sauver, meurt peu après à Anvers, où on l'a transporté : le Magistrat lui fait de solennelles funérailles (1).

Ces courses paralysent le commerce hollandais dans son premier essor. Les Etats-Généraux cherchent à couper le mal dans sa racine, et envoient quelques vaisseaux de guerre bloquer Dunkerque ; le remède se montre inefficace : les rebelles s'avisent d'un stratagème. Ils essaient d'incendier les navires de guerre dans le port même : une première tentative est déjouée par six matelots qui préviennent la garde en temps utile (1^{er} avril 1587) (2). Un an après, le coup réussira. Depuis lors, deux petits heus montent constamment la garde à l'entrée du chenal (3).

Le 28 août 1587, les Etats-Généraux prennent une résolution terrible : ils donnent l'ordre de traiter les Dunkerquois comme pirates, et de jeter par-dessus bord tous ceux qui seront pris, ce qu'on appela leur « laver les pieds ».

En reconquérant les Pays de Par-deçà, Alexandre Farnèse avait pratiqué le contrepied de la politique du

(1) 280 l. 12 s. pour les frais (13 janvier 1588). — « Payé à la veuve de Jacques de Crois, hostesse en Anvers, dedans ceste ville, pour la despense faicte par maistre François Bérot, chirurgien sermenté d'icelle ville avecq trois aultres cirurgiens, après qu'ils avoient démis la jambe de Charles Dauwere, ayant esté capitaine sur la navire de guerre de la part de ladite ville, ensemble la jambe d'un soldat de Gravelinghes ayant esté en mer avecq ladite navire, 24 liv. » — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 36, 37. — Charles Dauwere fut inhumé au couvent des Récollets. — *Comptes de Saint-Eloi*, n° 20 (1^{er} mars 1587-février 1588). Note communiquée par le D^r Louis Lemaire. — *Lettre de Bernardino de Mendoza au Roi*, 18 novembre 1587, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, 1587-1603, p. 162.

(2) François Maere le Vieu, Cornil Vouter, Georges Bree, Mathieu Loot, Pierre Cornelissen. Le Magistrat leur accorde 30 liv. de gratification. — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 35.

(3) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24788.

duc d'Albe. Les prisonniers des rebelles amenés au Magistrat de Dunkerque ne sont plus pendus comme aux premiers temps de la révolte, à cette époque où les Gueux faisaient justement retomber le poids des représailles sur les véritables auteurs des exécutions, sur les Espagnols. De plus, les premiers pris furent nettement des pirates. Depuis 1583, les prisonniers étaient échangés ou rançonnés; les chirurgiens de la Ville donnaient leurs soins aux ennemis blessés (1). La résolution des Etats, exécutée à la lettre, car les Amirautes de Hollande et de Zélande ordonneront la pendaison des Dunkerquois amenés vivants, va soulever les haines farouches qui donnent à cette guerre son exceptionnel caractère d'atrocité. La lutte est sans merci, « à mort ». Plus de prisonniers : les rebelles ne tiennent pas la promesse de « bon quartier ». Les capitaines préfèrent « voler en l'air » plutôt que se rendre. Les Etats comptaient décourager l'ennemi en le terrorisant, intimider les sujets de Hollande et de Zélande qui à leur tour, souffrant du fanatisme huguenot, passent à l'ennemi ou sont bannis, ou qu'attire simplement l'espoir du butin. Quelques-uns des meilleurs de leurs marins viennent renforcer les équipages de Dunkerque. Les Jacobsen sont des émigrés de

(1) Trois prisonniers d'Ostende sont rançonnés en 1586; la ville touche pour sa part 219 liv. 15 s. Elle paie 600 liv. pour la libération de deux prisonniers hollandais, l'un détenu à Nieuport, l'autre appartenant au gouverneur d'Aguilar et à Denis de Brier, et les échange ensuite contre François Castier et Laurens Houch, détenus à Rotterdam. Le 4 mars 1588, onze soldats pris par Pierre Pauwels, capitaine du navire du gouverneur, et plusieurs particuliers, sont remis au Magistrat pour servir de matière d'échange, et procurer la délivrance d'un charpentier de navires, bourgeois de Dunkerque, détenu à Ostende. — Le 22 mars 1588, six livres à François Bérot, « chirurgien pensionnaire de ceste ville, pour cure d'un matelot d'Ostende qui a perdu les deux jambes ». — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 35, 36.

Rotterdam (1). Le duc de Parme ne demande qu'à les accueillir ; il recrute des marins partout où il en trouve : en ces années 1587 et 1588, il prépare les armements avec lesquels il doit renforcer l'immense armada qui va partir d'Espagne pour détruire les flottes britanniques, et, comme jadis le duc Guillaume, s'emparer du royaume d'Angleterre (2).

Depuis 1585, Alexandre Farnèse connaît le plan de Philippe II. Il a pris aussitôt ses mesures pour en réaliser la part qui lui incombe. Le 24 décembre 1586, il a déjà réuni à Dunkerque et à Nieupoort soixante-quatorze embarcations de mer, cent cinquante pleytes et soixante-dix heus de rivière (3). Il fait faire des levés en Angleterre pour y préparer la descente. Le gouvernement espagnol réussit pendant quelque temps à tenir cachés ses préparatifs d'invasion. Mais pour une entreprise aussi vaste, le secret est matériellement impossible à garder longtemps. Outre les avis que la reine Elisabeth reçoit de la Cour de France, en Flandre même des agents secrets la renseignent ; elle sait

(1) Arch. Etat-Civil de Dunkerque, *Reg. naissances*, 1619. — De Jonge, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeewegen*, I, 328. Haarlem, 1858 à 1862. — Postérieurement à la venue à Dunkerque des frères Michel et Mathieu Jacobsen, un Jean Jacobsen abjure entre les mains du curé de Saint-Eloi, prête serment de fidélité devant le Magistrat, et reçoit de l'archiduc Albert des lettres d'abolition et de pardon avec permission de demeurer dans quelque ville de son obéissance. — Arch. Com. Dunk., *Renouveaulement du Magistrat de 1584 à 1633*, f. 208 (année 1623), cité par V. Derode, *Quelques mots sur les Jacobsen*.

(2) Sur l'Armada, cf. Fernandez Duro, *Armada Espanola, et la Armada Invencible*. Madrid, 1884, 2 vol. in-8. — Parme a grand besoin de marins ; il contraint les Flamands et ceux d'autres nations à servir ; les déserteurs sont nombreux ; on les punit rigoureusement et on les menace de la corde. — *Intelligence*, Spanish (Advices (S. P. Dom. CCIII, 33), *Rapport de Gilbert Tyson* (1587), d'après Julian S. Corbett, *Papers relating to the navy during the Spanish War* (1585-1587), London, 1898, in-8, p. 194.

(3) Lettre d'Alexandre Farnèse à Alvaro de Basan, marquis de Santa-Cruz. — Arch. Simancas, *Estado, Fland.*, liasse 592.

ce qui se passe à Dunkerque, à Anvers, et jusque dans l'entourage de Farnèse (1). La publicité de l'expédition ne laissant plus aucun doute, le duc, en politique avisé, discerne combien il serait avantageux de pousser les négociations pendantes avec l'Angleterre depuis 1586, et de profiter de la crainte provoquée par les immenses armements en cours, pour obtenir des conditions de paix avantageuses, plutôt que de « courir à un désastre » ; ce sont ses propres termes. Il expose son plan au roi, et fait ressortir le côté aventureux d'un débarquement en Angleterre. Il est confirmé dans ses vues par les retards que provoque la mauvaise volonté du marquis de Santa-Cruz, et qui donnent aux Anglais le temps de préparer la résistance (2).

Ses avis sont la sagesse même : il n'est pas écouté. Il invoque de nouvelles raisons : la question d'argent, l'impossibilité de rompre le blocus de Dunkerque pour faire sortir la flotte, le peu de profondeur des ports de Flandre, inaccessibles aux gros vaisseaux de l'armada : rien n'y fait. Philippe II se moque de l'ar-

(1) D'Anvers, 2 novembre 1587 : 40 navires de guerre sont en armement à Dunkerque et autant à Anvers ; de Dunkerque, 22 juin 1588 : ordre d'embarquement aux marins pour le 24 ; 30 navires de guerre, et 240 barques sont rassemblés avec de grands approvisionnements de vivres et de munitions. Le duc compte s'emparer de trois forts mal défendus aux Dunes. De Bruges, 26 juin : le duc, surpris de n'avoir pas de nouvelles de l'armada, envoie le capitaine Morosino en chercher à Dunkerque. 13 septembre : la flotte de Dunkerque n'était pas complètement équipée à l'arrivée de l'armada. Rapport complet sur l'état des forces navales et des approvisionnements à Dunkerque après la défaite de l'armada. Annonce d'envois d'argent. — Com. Roy. d'Hist. de Belgique. 3^e série, III, 247, 255, 257, 258, 259, d'ap. *State Paper Office*. — « Moyens à employer pour se tenir au courant des préparatifs maritimes de Farnèse à Anvers et en Flandre », *Agenda pour le Conseil*, autographe de Burghley (30 octobre 1587, S. P. Dom. CCIV, 2), d'après Julian S. Corbett, *Papers relating to the navy*, p. 198.

(2) *Lettres de Farnèse*. — Arch. Simancas, *Estado, Fland.*, liasse 594, f. 3, 27, 28, 51, 79, 123.

gent dépensé; il est sûr que sitôt le duc de Médina-Sidonia, — qui a succédé à Santa-Cruz, — entré dans la Manche, le détroit sera libre, et le passage ouvert aux forces de Flandre. A partir de ce moment, Farnèse continue pour la forme les négociations avec Elisabeth, et consacre toute son activité aux préparatifs de l'expédition.

L'un et l'autre apprécient la valeur réelle de ces négociations : Elisabeth espérait suspendre les préparatifs des Espagnols, qui se flattaient de l'espoir de la prendre au dépourvu. Des deux côtés « on allongait la peau du lion avec la queue du renard ».

L'amiral Howard arme à Rochester sept vaisseaux de guerre avec lesquels le capitaine Frobisher a ordre de croiser dans les parages du détroit, contre les corsaires dunkerquois spécialement, pour les empêcher d'enlever les navires anglais allant à Emden, en Hollande et en Zélande (1). Farnèse donne des lettres de marque à des corsaires dieppois, ligueurs ardents à venger la mort de Marie Stuart (2). Pour assurer au mieux ses bases navales, il s'empare de l'Ecluse le 5 août 1587, et souhaiterait que Philippe II, qui s'y refuse, lui laissât le temps de reprendre Flessingue (3). Une armée de pionniers, qu'il compte

(1) *Lettres de Bernardino de Mendoza au Roi*, 28 mars et 26 août 1587, dans *Calendar of State Papers, Spanish, 1587-1603*, pp. 48, 127. — Lediard, *Histoire Navale d'Angleterre*, 1734, in-4, I, 508.

(2) D'Epéron les fit saisir, crainte d'offusquer l'Angleterre (1587). — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, IV, 217.

(3) Pirenne, *Hist. de Belgique*, IV, 97. — « Je vois que l'on dit que le duc est prêt à nommer des commissaires pour conclure une bonne paix. En attendant il emploie toutes ses forces à assiéger, prendre, mettre à feu et à sang une ville gardée par des gens de Sa Majesté... je veux dire l'Ecluse. » — Burghley à André de Looe, 28 juillet 1587 (S. P. Flanders, n° 32), d'après Julian S. Corbett, *Papers relating to the navy*, p. 147.

emmener en Angleterre, creuse un canal du Sas de Gand à Bruges, et approfondit l'Yperlée de Bruges à Nieuport, pour amener sans danger à la côte les bateaux plats construits à Anvers, Gand, Bruges, Termonde et Watten. Des charpentiers de navires sont expédiés de Dunkerque pour travailler aux constructions là où on en manque (1). Le provedor Francisco de La Mata met l'embargo sur les navires des particuliers pour se procurer des marins (octobre 1587); successivement dix vaisseaux entrent à Dunkerque bondés de matelots levés un peu partout, à Brême et jusqu'à Gènes; la moitié provient d'Emden et de Hambourg (2).

Les Hollandais s'efforcent de troubler ces préparatifs : le 6 avril 1588, vers huit heures du soir, un flibot sous pavillon ami demande l'entrée du port; les gens de garde l'interrogent sur sa provenance; il dit venir de Nieuport, avec un chargement de beurre, fromage et avoine. On le laisse passer : outre les marchandises annoncées, il contenait de la poudre, du goudron, de la térébenthine, et d'autres matières inflammables. A trois heures du matin, il explose, incendiant les vaisseaux de guerre voisins, en endommageant plusieurs autres. Les hommes qui le montaient s'étaient sauvés dans leur chaloupe (3).

(1) Arch. Com. Dunk., 310, VI, 35.

(2) *Ibid.*, 36. — Faulconnier, *Desc. hist. de Dunk.*, I, 95. — Le commandant des vaisseaux qui amenèrent les marins de Hambourg mourut à Dunkerque; il s'appelait Goldsmit, et fut enterré dans le chœur principal de l'église Saint-Eloi. — *Comptes de l'Eglise Saint-Eloi*, n° 20 (1^{er} mars 1587-février 1588). — Note communiquée par le docteur Louis Lemaire.

(3) Le *Ghysbercht Willemsen*, chargé de munitions, fut entièrement brûlé, « et les ancres, câbles, mâts et voiles emportez sans qu'on pût savoir ce qu'ils estoient devenus ». Un flibot de 40 lasts chargé de marchandises pour Espagne, et le *Christophe*, également brûlés. La *Vache*

Au mois de juin, le duc de Parme a réuni sur la côte de Flandre les forces prévues. 30.000 hommes de troupes de terre sont répartis ainsi : trente compagnies d'Italiens, dix de Wallons, huit d'Écossais, huit de Bourguignons, soit 5.000 hommes, campés dans les dunes entre Dunkerque et Nieupoort, quatre-vingts compagnies de Flamands, soixante d'Espagnols, soixante d'Allemands, sept d'Anglais près de Dixmude ; 4.000 chevaux dans les faubourgs de Courtrai, 900 à Watten, outre la cornette du marquis du Guast, général de la cavalerie. Des gentilshommes de tous pays (1), avides de gloire ou venus là simplement par dilettantisme guerrier, des réfugiés anglais (2) avaient rallié cette armée. Quant aux forces de mer, c'étaient, dans la rivière de Watten, 70 bateaux plats, chacun pouvant contenir trente chevaux, et portant un pont mobile pour l'embarquement et le débarquement ; 200 autres, un peu plus petits, à Nieupoort ; à Dunkerque même, 28 flibots de guerre, et 17 pleytes réquisitionnés à des particuliers. Pour constituer la flotte des flibots, on a ajouté les corsaires particuliers aux navires composant précédemment l'escadre royale. Il y avait encore une dizaine de cauras et chaloupes

Peinte, la *Province-Dorée*, le *Rossignol*, le *Faucon*, la *Perle*, atteints et très endommagés. — Ministère de la Guerre, *Arch. hist.*, 945, pièce 110. — Faulconnier, *Descr. hist. Dunk.*, I, 94. — Un matelot de la *Mouette*, blessé, reçoit de la ville 24 liv. le 13 avril. — *Arch. Com. Dunk.*, 310, VI, 36.

(1) Au siège d'Ostende, il se trouva des gentilshommes français dans les deux camps, protestants d'un côté, ligueurs de l'autre ; mais lorsqu'ils n'étaient pas satisfaits de ceux pour lesquels ils combattaient, ils passaient sans difficulté dans le camp adverse. — Général P. Henrard, *Hist. du siège d'Ostende (1601-1604)*, Bruxelles-Leipzig, 1890, in-8.

(2) 700 fugitifs d'Angleterre, commandés par Stanley. Le comte de Westmoreland en faisait partie. — Lediard, *Hist. navale d'Angleterre*, I, 502, note.

montées par des Espagnols (1). Le chiffre des équipages s'élevait à neuf cents hommes. A Gravelines, 20.000 tonneaux vides sont prêts pour former d'immenses radeaux; fascines et matériaux de siège, s'entassent à Nieuport.

Une flotte des Etats-Généraux, avec les escadres de lord Henry Seymour et de William Winter, bloque Dunkerque et Nieuport. Lord Seymour s'est vanté

(1) Flibots : le *Tobias*, cap. Laurens Goldsmit; la *Colombe blanche*, cap. Hans Endeman; le *Boucq de Norwegue*, cap. Jan Claessen; le *Cherf-Volant*, cap. Jan Wilshuysen; la *Mouette*, cap. Meinaert Hermansen; l'*Enfant-Prodigue*, cap. Jan Heelenburch; le *Çaçador*, cap. Egbert Gheertsen; le *Santa-Anna*, cap. Pedro de Retache; le *Saint-Alexandre*, cap. Francisco de Sobrado; le *Saint-François*, cap. Jacques Lamedy, boulonnais; le *Saint-Gosme*, cap. Adrien Diericksen; le *Saint-Jean*, cap. Willem Pietersen Hoppesacq; le *Saint-Philippe*, cap. Vincent Rouff; le *Saint-Pierre*, cap. Jean Lopez; le *Saint-Nicolas*, cap. Alonso Garcia; la *Victoire*, cap. Gilles-Cornil Wittebole; le *Croix-Saint*, cap. Jan Roelofsen; le *Chasseur* (60 hommes d'équipage), cap. Ghys Beeren; la *Fortune*, cap. Eloi Colaert. Le *Cherf-Volant* est aussi commandé par Frédéric Sloucq et Pierre Volders, le *Tobias* par Pierre Jaspersen. Le 26 juin, le *Cherf-Volant* et le *Croix-Saint* rentrent d'une mission à Hambourg. — Capitaines sans commandement : Jacob Cornelissen, Ysebrandt Janssen, Cornil Wilsen, Egbert Ghelitsen. — De plus : Pierre Pauwels, cap. de la *Mouette*, armée par le gouverneur de Dunkerque et le Magistrat; Jean Rombout, maître marinier d'un bateau de guerre armé par le gouverneur de Gravelines. Parmi les connétables, Jean et Cosme Jacobsen. — Pleytes : le *Saint-Pierre*, maître Jean Egbert; l'*Espérance*, maître Ybon Coo; l'*Aigle*, maître Charles Breton; la *Luisa*, maître Elbin Leque(n); la *Maria de Alona*, maître Jacques Tencren; les *Trois-Gens*, maître Pierre Lefebvre; la *Bonaventure*, maître Jean Gillaerts; le *Saint-Pierre*, maître Dyonis Poissola; la *Maria de Conquete*, maître Jean le Rosicque; la *Poste*, maître Adrien Boga; le *Theift-Petit*, maître Andries Galon; l'*Espérance de Dunkerque*, maître Jean Pauwels; le *Pélican*, maître Jean Janssen; la *Grâce-de-Dieu*, maître Pieter Rycx; le *Lion*, maître Laurens le Benit; la *Fleur-de-Mai*, maître Guillaume Hey, écossais, qui reçut le 1^{er} août l'ordre de conduire en Angleterre le colonel Simple. — Cauras : la *Conception*, maître Jean de Balmazeda; le *San-Estasio*, maître Jean Antonio Monaco; la *Santa-Catherina*, maître Jean de Oronoas; la *Santa-Anna*, maître Martin de Solorcena; la *Sainte-Trinité*, maître Domingo de Larredo; la *Notre-Dame de Vadelupe*, maître Pedro Desgalante; la *Sainte-Madeleine*, maître Santiago de Monza; deux chaloupes : Pedro de Villamaca et Vincentio de Monaco. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26136. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, 194 et 195.

auprès de la reine d'empêcher Parme de mettre en mer. Lorsque Médina-Sidonia entrera dans la Manche, Howard et Drake rappelleront Seymour et Winter, la flotte des Etats étant jugée suffisante pour assurer le blocus (1).

Le 22 juin, le duc de Parme est donc prêt. Les soldats sont répartis sur les navires auxquels ils sont affectés (2) ; l'ordre est donné à tous mariniers d'avoir à rallier leur bord le surlendemain 24 juin, sous peine de mort (3). Le 26, le duc est à Bruges ; surpris de n'avoir encore reçu aucune nouvelle de Médina-Sidonia, il envoie à Dunkerque le capitaine Morosino pour en quérir (4). Adrien Diericksen sur le *S. Cosme*, Pierre Pauwels sur la *Mouette* du Magistrat et du Gouverneur de Dunkerque, Jean Rombout sur le bateau de guerre du Gouverneur de Gravelines, sont envoyés en mer à la découverte de l'armée navale d'Espagne (5).

Médina-Sidonia ne devait arriver en rade de Calais

(1) Duro, *la Armada Invencible*, I, 94. — Les forces maritimes des rebelles sont alors de 38 vaisseaux de guerre en Hollande, 12 en Zélande, 18 en Frise, et autant sur les rivières pour la garde des villes. — Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 312 a. — *Lettre de Bernardino de Mendoza au roi*, 26 juin 1588, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, 1587-1603, p. 319.

(2) Le sergent-major (lieutenant colonel) de la garnison de Dunkerque, Jean Pelegrin, distribue les soldats espagnols. Jean Claessen et G.-C. Wittebole embarquent à leur bord les soldats du régiment du marquis de Renty en garnison à Furnes (compagnie du capitaine Adrian Overschelde, caporal Michel le Roy), sur le navire de Claessen ; les soldats de la compagnie ordinaire de M. de La Motte, gouverneur de Gravelines (caporaux Nicolas Musbecq et Antoine Lymoïse) sur le *Saint-Cosme* de Diericksen, etc. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24788.

(3) L'ordre est donné à Dunkerque. Farnèse est tantôt à Dunkerque, tantôt à Nieuport, et le plus souvent à Bruges. — Com. Roy. d'*Hist. de Belgique*, 3^e série, III, 255.

(4) *Ibid.*, 257.

(5) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26136. — Le *Saint-Cosme* porte 68 matelots et soudarts.

que cinq semaines plus tard. A ce moment, Parme ne sera plus prêt : une grande partie de ses approvisionnements en vivres sera consommée ; la désertion aura créé des vides dans l'armée, et la maladie aura fondu les effectifs des troupes campées dans les dunes et sur la plage (1).

La grande Armada ne sort de la Corogne que le 22 juillet. Le 25, Médina-Sidonia expédie don Rodrigo Tello à Dunkerque, pour aviser le duc de Parme de son départ, s'informer de l'état des armements en Flandre, et demander l'endroit le plus propice à la jonction de leurs forces. Le 30 juillet, l'Armada pénètre dans la Manche, et le 1^{er} août un détachement part en avant-garde pour prendre contact avec la flotte flamande. Lord Howard et Drake entrent alors en scène ; quatre jours plus tard le pilote Domingo Ochoa prend l'avance sur une felouque, avec mission de demander à Farnèse un réapprovisionnement en boulets de 4, 6 et 10 livres de balle, dont il vient d'être fait une grande consommation, et de l'inviter à se tenir prêt à prendre le large sitôt l'Armada en vue de Dunkerque. Don Rodrigo Tello n'a pas reparu ; aucun message de Farnèse n'a touché Médina-Sidonia, que ce silence inquiète. Le 6, il mouille en rade de Calais, et dépêche son secrétaire Jérónimo de Arceo à Dunkerque, presser Farnèse de sortir. Le 7, Rodrigo Tello apporte enfin des nouvelles : Farnèse est à Bruges ; il a témoigné sa joie de l'arrivée de l'Armada, mais n'a pas encore commencé l'embarquement de son monde. Le

(1) Duro, *Armada Espanola*, III, 18. — Il reste cependant encore 4.000 Espagnols, 9.000 Allemands, 8.000 Wallons, 3.000 Italiens, 1.000 Bourguignons, 1.000 Anglais, Ecossais et Irlandais, soit 26.000 hommes. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 96.

même jour, le secrétaire Arceo envoie dire qu'il lui paraît impossible que l'embarquement des munitions s'opère en moins de quinze jours.

Farnèse prend cependant ses mesures : Arceo est arrivé à Bruges le 7 août au soir : le 8, Farnèse est à Nieuport, où il procède dans la journée à l'embarquement de 16.000 hommes. Il arrive à Dunkerque à l'aube du 9 : les troupes sont sur le quai prêtes à embarquer, quand, à dix heures et demie, arrive don Georges Manrique, qui joint le duc après l'avoir cherché où il n'était pas. Manrique apporte un message qui contient la nouvelle du désastre. Profitant du vent et de la marée, les Anglais ont chargé sur l'Armada, contre laquelle ils ont lancé huit brûlots : Médina-Sidonia n'a que le temps de couper ses câbles et de leur faire face, autrement, de l'avis des pilotes flamands, il court se jeter sur les bancs. La tempête achève l'œuvre des Anglais : la débâcle commence. La galéasse capitane d'Hugo de Moncada, « une merveille » (1), le gouvernail brisé, s'échoue devant Calais ; quatre cents marins sont noyés ; les trois cents rameurs de la chiourme recouvrent la liberté en touchant la terre de France ; quelques-uns sont repris et gardés dans les prisons de Dunkerque : les Anglais font 50.000 ducats de butin. Le galion *San-Felipe* se perd devant Nieuport. Poursuivis, galions et galères se dispersent : les uns se réfugient dans les ports de Normandie ou se brisent sur la côte : d'autres tombent aux mains de l'amiral Justin de Nassau, qui croise au long des côtes de Zélande, et du vice-amiral Pieter Does, qui suspend

(1) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, IV, 218. — *Lettres de Parme au roi, à don Juan de Idiaguez*, 10 août-30 décembre 1588, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, 1587-1603, pp. 371, 502.

aux voûtes du temple de Leyde un drapeau espagnol d'une grandeur extraordinaire.

Farnèse veut tenter un effort suprême pour donner la main à Médina-Sidonia : il réunit les capitaines de sa flotte, et s'efforce de les décider à rompre le blocus ; contre son ordinaire, dit-on ensuite, il s'emporte furieusement, et jusqu'à frapper ceux qui prétendent impossible de s'ouvrir le passage. Par des promesses, par des menaces, il décide mille arquebusiers d'élite à risquer la partie : malgré leur élan et le mal qu'ils font à l'ennemi, presque tous sont tués. Médina-Sidonia n'a plus qu'à entreprendre sa longue et pénible retraite par le Nord (1). Pour lui montrer la route, le gouverneur Francisco d'Aguilar a mis à sa disposition comme pilotes François Ryndt, Jacques Rycx, et en tête le capitaine de la *Mouette*, ce Michel Jacobsen que l'on appellera plus tard le Renard de la Mer, et dont la fille Agnès sera la grand'mère de Jean-Bart (2).

Sur le rivage, avec les épaves rejetées par la mer, les brisants roulent plus de cent cinquante cadavres d'Espagnols qu'il faut enterrer sans perdre de temps, car la peste qui s'était mise dans l'armée a facilement gagné une ville où l'on n'enlevait les immondices des

(1) Duro, *la Armada Invencible*, II, 228 et suiv., « Journal du voyage d'Angleterre du duc de Médina-Sidonia », et p. 460, app. 1, « Relacion de la sucedido a la real armada del Rey ». — Thys, *Hist. navalis*, 105-107. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des comptes*, 24788, 26136.

(2) A Michel Jacobsen « au respect et considération que au commandement de monseigneur le Gouverneur de ceste ville, il avoit esté enchargié par la Loy, au mois d'aoust 1588, d'aller pour pilote dedens l'armade d'Espagne, 77 livres. » — A François Ryndt, « en récompense des despens et aultres incommodités, si comme de aucun danger de sa personne pour le péril du chemin que aultrement par luy supporté à son retour de l'armade, 96 livres. » — A la femme de Jacques Rycx, qui n'est pas encore de retour le 30 décembre 1589, 72 livres « pour s'en pouvoir aydier avecq ses enfans ». — Arch. Com. Dunk., 310, VI, 36, 37.

rues que pour les porter sur les remparts, et où le tueur de chiens, le hondslaagher, en abattait jusqu'à quatre-vingt-dix en trois mois. Les religieuses de l'hôpital Saint-Julien parcourent les rues et les caves, où elles ramassent pour les ensevelir les habitants terrassés par le fléau (1).

A l'automne et pendant l'hiver, arrivent à Dunkerque des bandes de matelots espagnols rançonnés ou échappés d'Angleterre, entre autres, d'un coup, tout ce qui reste de l'équipage de la *Santa-Anna de Castro* (2); l'Amirauté leur distribue des rations et les réexpédie en Espagne, malgré les neuf vaisseaux de guerre du capitaine Winter envoyé pour bloquer Dunkerque et les empêcher de passer. Un lot de prisonniers espagnols, portugais et italiens, est racheté des Hollandais et des Zélandais, et le capitaine Eloi Colaert reçoit la mission de les transporter également en Espagne, sur son navire la *Fortune* (3).

(1) *Ibid.*, 310, III, 11 et VI, 37.

(2) Il y eut quatre *Santa-Anna* dans l'Armada. Celle de l'escadre de Castille parvint seule à se sauver. — Duro, *Armada española*, I, 170.

(3) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26136, 26137. — *Lettre de Bernardino de Mendoza au Roi*, 27 décembre 1588, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, 1587-1603, p. 500.

CHAPITRE VI

LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS

(1588-1609)

I

L'ESCADRE ROYALE ET LES ARMATEURS PARTICULIERS

Les rebelles, qui déjà se sont acharnés en vain contre Dunkerque, incapables de s'en rendre maîtres par leurs propres moyens, supplient la reine d'Angleterre de profiter du désastre de l'Armada et de la concentration de ses propres escadres, pour s'emparer de la place de vive force. Mais l'effort des corsaires flamands a porté surtout sur la marine des Confédérés, et le commerce britannique n'en a pas encore souffert un préjudice grave ; Elisabeth juge plus à propos de porter la guerre aux portes de l'Espagne. Farnèse n'en sent pas moins la nécessité de veiller à la sûreté de son principal port de guerre ; il envoie un de ses ingénieurs inspecter les fortifications de Dunkerque. La visite est minutieuse et solennelle ; le vice-amiral de Wacken, le gouverneur, le bailli, le bourgmestre, les échevins y prennent part. Les travaux commencent aussitôt après. Quant au duc, il n'a per-

sonnellement plus rien à faire à Dunkerque, et va tenter la conquête de Berg-ob-Zoom : mais en partant, il laisse aux Dunkerquois l'ordre d'armer en course le plus qu'il leur sera possible (1).

Ils ne s'en font pas faute. La course va prendre un essor extraordinaire, et la destinée de Dunkerque s'affirmer avec éclat. L'escadre royale ne recevra pas d'autre destination ; plus tard seulement, elle renforcera les escadres espagnoles et combattra dans leurs rangs. Commandée par des marins accomplis, des Flamands, elle sera par contre déplorablement administrée, sa comptabilité livrée à des officiers espagnols.

Des vingt-huit flibots de guerre armés par Farnèse en 1588, ceux qui appartiennent à des particuliers font retour à leurs propriétaires ; quelques autres demeurent inemployés ; en 1590, il en reste dix en service actif à Dunkerque, plus deux petits heus de garde à l'entrée du chenal ; l'un de ces flibots est affecté à Nieuport (2). L'escadre entretenue sur la rivière d'An-

(1) Arch. Com. Dunk., 310, VI, 37. — Duro, *Armada española*, III, 41. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 97, 98.

(2) Voici l'état de l'équipage de Dunkerque à cette date :

Navires.	Lasts.	Hommes d'équipage.	Capitaines.
La <i>Conception</i>	60	60	Jan Wilshuysen
La <i>Victoire</i>	60	50	Jan Roelofsen
Le <i>Saint-Cosme</i>	40	40	Adrien Diericksen
Le <i>Saint-Nicolas</i>	40	40	G.-C. Wittebole
Le <i>Chien-Noir</i>	90	60	François Andriaensen
Le <i>Saint-Pierre</i>	35	35	Michel Soetendaele
Le <i>Boucq-de-Norwegue</i>	56	45	Jan-Claissen Dix
Le <i>Saint-Laurens</i>	35	35	Alonso Garcia
Le <i>Saint-Philippe</i>	45	40	Vincent Rouff
L' <i>Alexandre</i>	60	50	Francisco Sobrado
Le <i>Saint-Jérosme</i> , heu		25	Mahieu Bloucq
La <i>Bonne-Aventure</i> , heu		25	Andries Diericksen

Le *Saint-Nicolas* s'appelle aussi la *Roue-de-Fortune* ; en l'absence de Wittebole, il est commandé par Pieter Claissen, lieutenant de Jan Roelofsen. L'*Alexandre* est à Nieuport. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Registre des Ordonnances et placards.

vers est inférieure en force, et surtout en homogénéité (1). Les deux heus de Dunkerque et l'un des flibots ne valent plus rien ; quatre des bâtiments d'Anvers sont inutilisables. Quant aux capitaines, généralement employés dans le même port, ils peuvent être déplacés ; outre ceux pourvus d'un commandement, il en reste vingt-et-un, sans affectation, mais à la disposition du roi (2).

Les flibots inemployés pourrissent lentement au port, en compagnie de la flottille des bateaux de munitions, que nul ne songe à utiliser. On se décide à les mettre en vente le 2 juillet 1592, pour payer les

(1) Etat de l'Equipage d'Anvers :

Navires.	Lasts.	Hommes d'équipages.	Capitaines.
Le <i>Saint-Antoine</i> , crommesteren	100	60	Jacob-Janssen Booy
La <i>Santa-Anna</i> , flibot	90	50	Pieter Janssen
Le <i>Saint-Christofle</i> , flibot	30	35	Cornil Hendricx
La <i>Sainte-Catherine</i> , flibot	80	50	Antoine de Meestere
Le <i>Saint-Charles</i> , flibot	80	50	Jacob Bay.
La <i>Fortune</i> , heu	15	30	Marcq Adriens
Le <i>Saint-Thomas</i> , crommesteren	25	35	Jan - Janssen Van Schoonheven
Le <i>Saint-Philippe</i> , heu	15	30	Pieter Van den Camere
Le <i>Saint-Andrien</i> , crommesteren	30	35	Adriaen Jacobsen
Le <i>Saint-Augustin</i> , flibot	18	25	Pieter Cornelissen
L' <i>Aigle</i> , petite caravelle	16	30	Foppe Janssen
Le <i>Saint-Jean</i> , heu	16	30	Pieter-Willemsen Cocq

(2) Reynier France, Sébastien Janssen, Train Mint, Herman Pauwels, Cornil Paelix, Pieter Claissen, Aris Cocq, Focx Jacobsen, Claes Janssen, Willem Creuraerts, Pedro de Retache, Hendrick Heyler, Wibrant Janssen, Jacob Cornelissen, Jehan Blanco, Jehan Lopez, Francisco de La Villa, Jacques Lamedy, Cornil Thielmans, Jan Janssen Schoosove, Foppe Janssen. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Registre des Ordonnances et Placards.

arrérages de solde dus aux orphelins et aux veuves des marins tués au service. Le *Chien-Noir*, vendu 2.600 livres à Denis l'Hermite, d'Anvers, lui est presque aussitôt racheté 3.000 livres pour servir de navire-amiral, en place de la *Conception* que Jan Wilshuysen a jetée à la côte. Il est revendu plus tard avec ses agrès 3.449 livres 14 sous. Quatre chaloupes pourries sont laissées pour 29 liv. 10 s... Voilà les opérations que l'on faisait pour le compte du roi (1).

L'escadre, cependant, se maintient à peu près au même chiffre de navires (2). La déclaration du 4 novembre 1596 le fixe à douze, pour le moins : si l'on ne peut l'atteindre, on fera appel aux armateurs particuliers. Dans cet acte, l'archiduc Albert, qui succède à Farnèse, exprime son désir de l'augmenter, recommande l'économie, et manifeste son intention de payer la solde tous les mois, *infailliblement* (3). On va voir combien le fait demeura loin de l'intention !

(1) La vente des flibots et de 28 pleytes est ordonnée par « Ferdinand de Salinas, Conseiller et maître des requêtes ordinaires du Conseil Privé de Sa Majesté, et Anthoine de Bourgoigne, sieur de Wacken, Cattgem, Capelle, etc..., viz-admiral de la mer, commissaires de par S. M. ordonné au service, administration et conduite de son armée navale en ces Pays-Bas ». Jan Wilshuysen, mis à pied pour incapacité, s'associe avec Philippe Raulces pour acheter la *Colombe Blanche* 1700 liv., et croiser pour son compte personnel; un serrurier, Nicolas Wilsen, achète le *Saint-Cosme* et le *Saint-Nicolas*, 1400 et 571 liv. Le heu la *Fortune* est vendu 1700 liv. au Magistrat de Furnes, et affecté à la garde de Nieuport, où les Ostendais avaient l'audace de venir s'amarrer. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24788, 24790, 24791.

(2) Onze en 1595 et en 1596. Capitaines employés : François Adriaensen, Pedro de Retache, Willem-Pietersen Hoppesacq, Michel Soetendaede, Alonzo Garcia, Vincent Rouff, G.-C. Wittebole, Ghys Beerens, Francisco Sobrado, Andries Diericksen, Mahieu Bloucq (28 mai 1595); Gaspard Rombout, Antoine Jacobsen, Mahieu Jacobsen, Jan Roelofsen, Pieter Gasparsen, Pedro de Retache, François Andriensen, Mahieu Bloucq, Francisco Sobrado, Alonzo Garcia, G.-C. Wittebole (1596). — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, Acquits, 4886. — Faulconier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 103.

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inventaire, 3.

En 1597, l'équipage de Dunkerque est scindé : quatre navires à Dunkerque et le reste à Calais, tous sous l'autorité directe du lieutenant-amiral à Dunkerque, Adrien Diericksen (1). A Calais même, quelques armements sont ordonnés, des flibots, des zabres; lorsqu'y parvient en désarroi l'armée navale du général Martin de Bertendona, partie d'Espagne comme tant d'autres sans pain ni poudre, l'Amirauté de Dunkerque en retient les navires pour le service, ou les met en vente, suivant l'opportunité (2). Des charpentiers et des calfats viennent de Gand et d'Anvers en remettre quelques-uns en état (3). En août 1600, l'amiral comte d'Arenberg peut en confier neuf à de Wacken envoyé en expédition. L'année suivante, un bon nombre des marins qui y ont pris part sont morts ou déserteurs, et deux navires ne peuvent être équipés; l'archiduc en ordonne la vente, « pour ce que batteaux sans estre employés à la navigation ne font gueres plus de prouffict que maison inhabitée (4) ».

(1) Navires à Dunkerque : le *Saint-Albert*, 80 hommes, cap. Adrien Diericksen; le *Chat*, 60 h., cap. G.-C. Wittebole; l'*Aigle*, 60 h., cap. Jan Claissen; le *Saint-Pol*, 70 h., cap. Gaspard Rombout; on donne à Diericksen comme capitaines de prises et « pour l'aider à se faire obéir » : Vincent Rouff, Pedro de Retache, Andries Diericksen, Michel Soetendaele. Adrien Diericksen a été envoyé commander l'équipage d'Anvers, réduit à 5 navires et 5 capitaines non employés, quand de Wacken est venu commander en personne l'escadre de Dunkerque pour coopérer au siège de Calais. Il est rappelé sitôt la ville prise. — Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, 3^e Inv. 3; Résolutions du Conseil Suprême; Correspondance.

(2) Arrivée de 40 navires de guerre de S. M. à Calais le 27 février 1598. La grosse artillerie est réservée; les menues pièces pour les chaloupes de guerre (25 août 1598). — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp., Résol. du Conseil Suprême; et *Chambre des Comptes*, 26136, 26137.

(3) 4 mai 1599: tous les charpentiers d'Anvers, sauf deux; 19 juillet: les charpentiers et les calfats italiens de Frédéric Spinola; 20 octobre 1600: 13 charpentiers et calfats d'Anvers; 11 octobre: 12 charpentiers de Gand. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Résol. Cons. Supr.

(4) Beaucoup de marins de l'équipage de Dunkerque vont sans congé s'engager sur les galères de Spinola: on lui interdit de les recevoir. — Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Corresp., 5 mai, 14 juin, 24 septembre 1601.

En 1602, l'escadre des Archiducs — elle porte ce titre depuis l'avènement d'Albert et Isabelle, — est toujours à dix navires; on n'en équipe que six en 1603, cinq en 1604 (1). Après la mort de Diericksen (1605), il n'en reste que trois, et les Archiducs ne peuvent même pas subvenir aux frais de l'armement; des particuliers s'en chargent : ce sont le gouverneur, le grand bailli, le capitaine Pedro-Hieronimo Caro, Jacques Van de Walle et consorts (2). Grâce à eux, les gens de mer auxquels le gouvernement ne peut payer leur solde se trouvent occupés. A la signature de la trêve, on compte sept capitaines des Archiducs en service (3). A ce moment le roi d'Espagne projetait la mise en mer d'une flotte de trente navires de cent à trois cents tonneaux; cinq cents hommes travaillaient aux unités mises en chantier (1607), dont dix se trouvèrent achevées deux ans plus tard; avec deux autres que l'on y joignit, cette escadre sortit du port le 18 octobre 1609, sous les yeux du marquis Ambroise Spinola, accouru exprès pour assister à ce spectacle avec une nombreuse suite de gentilshommes. Par la même occasion, il étudia la question de l'approfondissement du port (4).

(1) Adrien Diericksen, devenu vice-amiral de Flandre, les commande : ses capitaines sont : Vincent Rouf, Jean Claissen, Andries Diericksen, Willem Janssen, Jacques Thomassen, Antoine Rycx, Gaspard Rombout, Hans de Cuyper, Michel Jacobsen, Corin Pietersen, Vibrant Pietersen, François Pleyte, Franz Willemsen, Raoul Colaert, Egbert Willemsen, G.-C. Wittebole, Jan Roelofsen, Pedro de Retache. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24793.

(2) Ils obtiennent la remise du quint, mais paient le dixième. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., 2 f. 146 v. et Actes.

(3) Egbert Willemsen, Andries Diericksen, Michel Jacobsen, Mahieu Bloucq, Jean Claissen, Willem Janssen, Vincent Clythove.

(4) Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 473 c., et 410 b. — Le *Saint-Albert* réarmé par Nicolas Van Merstraten est retenu en Espagne pour le service du roi; en récompense, et pour la mise en état et l'avitaillement du petit navire qui a transporté le capitaine Buldez et le secrétaire de l'Amirauté d'Aragon, Merstraten reçoit 4000 liv. (1611). — Arch. Dép. du Nord, *Chambre des Comptes*, B 2848, f. 532.

L'escadre est complétée par une demi-douzaine de chaloupes de guerre; celles des particuliers reçoivent l'ordre de les joindre, dûment fournies d'hommes et de tout le nécessaire, quand une expédition est décidée. Elles réussissent de nombreux coups de main : en une course, celle du capitaine Cordua enlève jusqu'à sept prises (1).

En 1593, on lance une galère, la *Sainte-Isabelle* (2) : elle ne rend guère de services, sans doute parce que les Flamands ne sont pas accoutumés à son usage, et l'archiduc ordonne à l'Amirauté de Dunkerque de prendre l'avis des meilleurs capitaines et charpentiers, pour la transformer en pinasse (3). Puis il pense mieux faire en s'adressant à des marins habiles à manier ce genre d'embarcations. Farnèse avait déjà eu recours à un Génois, lorsque par contrat devant notaire il engageait Baptista Contardino avec ses deux galiotes (4). Cette fois, l'archiduc Albert traite avec Frédéric Spinola, qui, de 1599 à 1603, amène dans les eaux flamandes tantôt six, tantôt huit galères. Il porte le titre de « chef des galères d'Espagne armées ès costes de Flandres au service et secours des païs de par de çà ». Lui et ses gens, au regard du commandement et de la juridiction, demeurent indépendants du reste de l'armée navale (5).

(1) Elles sont prises en charge par un capitaine entretenu. Ceux qui les commandent se nomment : Lespine, Fodrin, Chiape, Rol, Otto Wilsen et Cordua. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24793 ; *Amirauté*, Corresp. 22 août 1601.

(2) Mise en chantier en juillet 1592.

(3) 28 mai 1598. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24788, 24791 ; *Amirauté*, Corresp.

(4) 9 mars 1592. Pedro-Jeronimo Caro, qui bientôt comptera parmi les gros armateurs de Dunkerque, était venu avec lui. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, *Registre des Ordonnances et Placards*.

(5) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Résolutions du Conseil Suprême. —

A côté de la flotte des Archiducs, les armements particuliers occupent une place prépondérante; ils constituent, pour le gouvernement toujours à court d'argent, une marine gratuite et de bon rapport (1). La course va produire des résultats inespérés; d'énormes fortunes en jailliront; tout le monde arme, ou prend des parts d'intérêt dans des corsaires. Cependant l'insurmontable défiance du gouvernement espagnol à l'égard des gens du pays se fait jour ici encore, et les Flamands sont les seuls auxquels il n'accorde des lettres de marque qu'avec une certaine parcimonie (2).

Et d'abord vient le Magistrat de Dunkerque: il a désormais constamment un ou deux navires en mer, de compte à demi avec le gouverneur (3). Leurs capitaines ont des patentes du roi, et passent dans la marine royale; ce sont: Daniel Cornelissen, dit de Koster; Antoine Rycx; Mathieu Colaert; Michel Jacobsen; Mahieu Pietersen. Les navires s'appellent le *Saint-Michelou* le *Lévrier Blanc*, le *Saint-Eloi*, le *Chien*, la *Perle*, le *Grand-Chien*. La Ville obtient remise du droit du quint, à condition de l'employer aux réparations du port et des remparts; elle empoche le droit, sans faire les travaux. L'exemption est révoquée; mais tous les concours maritimes sont précieux, et l'Archiduc la

Lettres de Marc-Antonio Correr au Doge, 3 septembre, 12 novembre 1609, dans *Calendar of State Papers, Venetian*, 1607-1610, n° 600 et p. 380.

(1) « Il faudroit autant que possible employer pour faire la guerre aux rebelles des officiers volontaires, sans que les rôles de nos capitaines de l'armée en souffrent ». — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, 4 septembre 1599.

(2) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, éd. Robaulx de Soumoy, Soc. d'Hist. de la Belgique, III, 103.

(3) Diego Ortiz après d'Aguilar. Jacques Van de Walle s'associe quelquefois avec eux. Un de leurs armements se répartit ainsi: 2/3 à la Ville, 1/3 au gouverneur, 1/5 à Michel Jacobsen qui commande le navire.

lui accorde à nouveau (1). Pour ce motif, les commissions en guerre sont délivrées sans trop de difficultés : il est vrai que ceux qui n'en ont pas ont une tendance évidente à s'en passer. Le capitaine italien Chiape équipe une chaloupe de l'Ecluse, et extorque 5.000 florins de rançon à deux pêcheurs des rebelles. L'Amirauté liquide le compte comme si les rançons étaient régulières. Le long de la côte, les gouverneurs des forts, utilisant des lettres de marque périmées, ou même sans aucune lettre de marque, envoient en mer des embarcations sous prétexte de prendre langue de l'ennemi, et s'appliquent le produit des prises sans en rendre le moindre compte (2). Ce sont là des exceptions. Des commissions sont régulièrement données au gouverneur de Nieuport, Diego Rodriguez de Olivares (10 février 1597) ; au gouverneur de Calais, Baptista Soto, et à un échevin de ce port, Jehan de Maseda (17 mars 1597) ; à Christoffle de Hannoy, à condition de n'enrôler ni officiers, ni matelots du service du roi, sauf du consentement du vice-amiral, et de former les rôles de ses bateaux de guerre sur le pied des bateaux de guerre du roi (17 janvier 1597) ; aux capitaines des forts de l'Ecluse

(1) Arch. Com. Dunk., 310, VII, 38-43. — Bib. Com. Dunk. ms. *Rec. sur Dunk.*, II, f. 40. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp. ; 3^e Inv. 1 et 2. « Combien que le peu d'apprests et debvoirs que les suppliants ont faicts jusqu'à présent pour remplir les conditions ausquelles ils sont obligez, ont donné plus que juste occasion à S.A. de revocquer la grace et quittance icy mentionné, toutefois Elle leur permet par grâce espéciale de joyr de l'entier effect d'icelle » à charge de satisfaire aux conditions de l'acte, de faire fabriquer un bateau de guerre nouveau dans le terme fixé, à peine de rendre l'an prochain à S. A. le droit du quint (20 septembre 1602). Ordre de rendre compte de l'emploi du quint (5 avril 1604).

(2) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Corresp., *Lettres de l'archiduc* à de Wacken, et aux gouverneurs des forts de Cadzand et d'Ysendicque, 2 juin et 4 septembre 1597.

(4 mai 1599). En 1605, le *Saint-Philippe* a comme armateurs et intéressés : Laurens de Niélis pour un huitième, la comtesse d'Uzeda pour un huitième, l'amiral d'Arenberg pour un quart, le baron d'Hobocque pour la moitié (1). Le bruit court que l'archiduc lui-même a part dans certains armements particuliers, ainsi que les Jésuites, « estimant que c'estoit une sainte guerre (2) ». La comtesse d'Uzeda, dame d'honneur de l'Infante, fait construire un bateau de guerre à Dunkerque ; elle obtient l'exemption du quint pour trois ans, « en considération des bons et agréables services qu'elle rend actuellement à la Sérénissime Infante » (24 février 1602). Le portier de la salle de l'archiduc prétend au droit des prises d'un navire auquel il a part. Il n'est pas jusqu'au sommelier de l'archiduc qui n'arme la *Notre-dame-du-Rosaire* (3), et réussit à se faire « prester » deux ancres et toute l'artillerie de son navire, « sur ce qui est en trop » de ceux de l'escadre (24 décembre 1603).

Parmi les capitaines de l'escadre, Michel Jacobsen, lorsque le blocus empêche la sortie du navire de guerre de la Ville ou de celui des Archiducs qu'il commande, lance de petits corsaires qui passent facilement, et sur lesquels il court les côtes de Flandre et d'Angleterre ; il est astreint à la caution comme les particuliers, et ne peut embaucher les marins du roi. Jacob-Janssen Boey, qui a en charge plusieurs chaloupes et une frégate des Archiducs, se fait adjoindre un renfort de chaloupes et d'équipages pour « certain exploit de guerre » qu'il propose (13 mars 1604) ; il

(1) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Corresp., 3^e Inv., I.

(2) Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 487 a.

(3) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Corresp. ; 3^e Inv., I ; Actes.

ramène des prises à Ostende et Blankenberghe, et en obtient le tiers pour l'entretien des bâtiments de sa charge : un de ces nombreux expédients suggérés au gouvernement par sa perpétuelle détresse financière (1). P.-J. Caro, venu comme capitaine avec Contardino en 1592, devient l'un des plus forts armateurs de corsaires de la place (2). La permission d'armer est accordée à un pilote des galères de Spinola, Joris Volaert, qui n'a « ni gages, ni occupation » (24 novembre 1604). Philippe de Vos, ancien soldat devenu geôlier, démissionne pour se faire armateur et commander des navires (1600-1606). Des étrangers reçoivent aussi des lettres de marque : Martin Simoensen, de Stockholm, auquel on accorde, sous serment de fidélité, l'entière propriété de sa première prise, sauf le droit du dixième (1^{er} février 1597). Toutefois un entre-tenu anglais, qui a présenté la même requête, se voit demander l'exhibition de la commission qu'il prétendait avoir déjà obtenue (11 janvier 1597). Gaspard Rombout, officier de G.-C. Wittebole, obtient des matelots de Michel Jacobsen, et prend le tout à sa charge, navire et équipages (1595). Il accomplit trois croisières, s'empare d'un navire de guerre ennemi, et en reçoit le commandement avec le traitement de capitaine ordinaire du roi (9 août 1597). On voit même l'Amirauté de Dunkerque louer la frégate de Francisco de Schonamilla, gentilhomme de l'Étendard, pour la confier à un maître du navire-amiral le *Saint-Albert*, Jan-Janssen Cuyper, et l'envoyer en course (1603). Quant aux barques de pêche qui font

(1) Il a demandé aussi la grâce de trois de ses hommes condamnés aux galères, dont l'un avait évité la peine capitale après avoir subi la torture.

(2) Il en perd trois, le *S. Barnabé*, le *S. Pierre*, le *Caçador*.

des prises « par cas fortuits », elles y prennent si bien goût que, tout en leur permettant d'endommager l'ennemi, on doit leur interdire d'offenser les neutres, ni les amis (1).

A côté de ces armements d'un caractère un peu exceptionnel, une cinquantaine de capitaines tiennent la mer d'un bout de l'année à l'autre, pour le compte des armateurs particuliers. Là surgissent ces glorieuses familles de marins qui s'appellent les Jacobsen, les Colaert, les Bart, les Rombout, les Janssen, les Saus, et tant d'autres; chez ces hommes, l'héroïsme est une vertu commune. Parmi les armateurs, Jacques et Arnoul Van de Walle réaliseront une fortune prodigieuse; Laurens de Niéllis, P.-J. Caro, se montreront au nombre des plus actifs; Jean Gamel sera ruiné par les procès; Bernaert Van Gameren, gendre du vice-amiral Diericksen, périra à ses côtés en combattant (2).

Ces corsaires constituent une force maritime parfaitement adéquate au rôle qu'elle doit jouer. Ils montent des navires légers de trente à cent tonneaux, rarement davantage, solidement armés, pourvus d'équipages doubles de l'ordinaire (3). De gros vaisseaux manqueraient le but. Ils ne pourraient se glisser entre les lignes du blocus, ni les forcer; ils ne sauraient atteindre la proie, ni échapper au danger. « Le but pour quoy l'on dresse ladite armée est pour guerroyer et endomaiger l'ennemy, luy oster si faire se puet ou du moins lui difficulter la navigation. »

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp.; 3^e Inv., I, 2, 18, f. 115v.; Résol. Cons. Sup.; *Chambre des Comptes*, 24791, 24793.

(2) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24793.

(3) Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 377 a.

Elle est constamment « en action et exploit, en corps ou en partie ». Pour chaque exploit, chaque coup de main, les capitaines sont désignés d'après leur aptitude à le mieux réussir. Les capitaines des particuliers agissent en toute indépendance, sauf en cas de réquisition. Les uns et les autres tombent vite d'accord pour l'action; la scission se produit au partage des prises : l'Amirauté soutient en même temps deux procès contre la Ville, et six contre des particuliers. Quand toute l'armée, ou au moins la plus grande partie, prend la mer, l'amiral ou le vice-amiral la commande. En fait, c'est toujours Antoine de Wacken, ou le lieutenant-amiral à Dunkerque. Quant au comte d'Arenberg, il donne ses ordres, veille aux armements importants, s'occupe activement des négociations en Angleterre, mais ne paraît pas à la tête de l'armée navale. Il a fait ses preuves en Espagne (1).

II

LES DUNKERQUOIS CONTRE LES REBELLES ET CONTRE HENRI IV

Alexandre Farnèse, chargé de combattre en France le roi de Navarre, ne néglige pas la mer : il envoie les navires de Flandre renforcer ceux que Mayenne tire de Saint-Valery : la flotte combinée fond sur l'avant-garde de la flotte anglaise, qui conduit à Dieppe

(1) En 1590, à la tête de l'escadre de Séville, il bat le vice-amiral anglais Granville dans les environs des Açores.— Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv, 3 : Instructions particulières au Conseil Suprême.— Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 138.

les secours d'Elisabeth à Henri IV, et enlève deux roberges chargées d'armures et de munitions : au butin figurent l'ambassadeur anglais, une magnifique selle brodée de perles et semée de fleurs de lys, et d'autres riches présents qu'Elisabeth envoie au roi de France (22 septembre 1589). Au Havre, on trouve encore les Dunkerquois aux côtés des Ligueurs, et quand Farnèse ne peut envoyer de navires, il expédie des marins (1).

En 1590, les treize navires du roi et sept des particuliers projettent une sortie pour faire lever le blocus mis par les rebelles ; trop faibles, ils gagnent séparément la haute mer, où un groupe se reforme : ils se heurtent aux pinasses de Zélande le 5 février, et essuient un échec assez sérieux ; l'un des corsaires est pris après avoir perdu soixante-dix-huit hommes sur cent ; tous les officiers sont au nombre des tués : les survivants sont conduits à Flessingue, et pendus (2). Aucune autre opération d'ensemble n'est tentée depuis lors jusqu'à la prise de Calais. Les corsaires sortent isolément ; une fois en mer, au hasard des rencontres et des circonstances, ils se groupent en escadres volantes. Insaisissables, ils s'unissent pour l'attaque, se dispersent une fois le coup fait, et vont recommencer plus loin. Les flottes ennemies s'épuisent à les poursuivre au large, comme à enserrer leur port :

(1) Ils reprennent rang sous leurs capitaines respectifs à Dunkerque, une fois la campagne terminée. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Résol. Cons. Sup., 17 octobre 1597. — Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 319 c. — Bib. Nat., Cinq Cents Colbert, 33 f. 314, *Lettre de Bernadino de Mendoga à Philippe II*, 28 septembre 1589. — *Discours de la prise de deux grans navires envoyés de la part de la Roynne d'Angleterre au Roy de Navarre et du combat naval fait sur la mer par M. le chevalier d'Aumale*, Paris, 1589, in-8.

(2) Faulconnier, *Descr. Hist. de Dunk*, I, 98.

ils échappent, et se chargent de butin. De fin août à fin novembre 1588, Adrien Diericksen, G.-C. Wittebole, Jan Requesemberghe et Jean Claissen font 3.600 livres de gros de rançons, et Diericksen avec Claissen 5.310 livres, même monnaie, de prises sur les Anglais, les Hollandais et les Zélandais. Du 1^{er} mars 1588 à la fin de l'année, la part de la Ville dans ses navires de guerre lui vaut 11.138 livres 2 s. 4 d. Le 27 janvier 1590, le navire du gouverneur ramène des prisonniers représentant 3.600 livres de rançons. Du 15 au 28 février, les navires du Magistrat et du gouverneur envoient cinq prises anglaises, dont une fait 11.000 florins, et une autre 16.000 livres. Un compte d'octobre 1593 à 1594 porte en recettes, pour les deux tiers comptant au roi, 15.088 liv. 9 s. 6 d., plus 12.233 liv. de poudre à canon. Les pêcheurs des rebelles versent plus de 300.000 florins de rançons en 1596. Il n'existe pas de chiffre d'ensemble pour cette période; on pourrait en citer beaucoup de fragmentaires comme ceux-ci (1).

On conçoit que les rebelles s'acharnent après ces corsaires qui les ruinent. Ils réussissent quelquefois à les contraindre à s'échouer: ils reprennent les biens, mais les gens se sauvent à terre sur leurs chaloupes. Ils n'hésitent pas à les poursuivre dans les ports étrangers. Le 10 janvier 1595, Légier Pietersen (2), vice-amiral de la flotte des États qui surveille les côtes de Flandre, pourchasse deux dunkerquois en vue de Calais, où les corsaires, profitant de la marée, se réfugient; Pietersen y entre à leur suite à pleines

(1) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24788, 24791, 24792, 24793. — Arch. Gom. Dunk., 310, VII, 38, 39, 40. — Faulconnier, *Descr. Hist. de Dunk.*, I, 97-104.

(2) De Cruninghem en Zélande.

voiles, et, comme ils ont pris terre, il débarque sur leurs talons, et les rejoint. La garnison de Calais le contraint à lâcher prise et à se rembarquer.

Les corsaires n'en montrent que plus d'audace. Des marins de Wittebole et de François Adriaensen sont à la pêche : une barque ennemie passe à leur portée, ils s'en emparent et la conduisent à la côte, près de l'abbaye des Dunes ; survient le gouverneur de Nieuport, qui les en dépouille. Jacques Lamedy, revenant de conduire en Bretagne un chevalier de cette province, rentre au port avec une prise, et Mathieu Jacobsen avec deux, à son retour d'Espagne où il a conduit Esteban dy Barra, secrétaire du roi. Un réfugié flossinguois, Neelten, est attaqué par plusieurs navires des rebelles (5 août 1595) ; le sien, de soixante-dix à quatre-vingts tonneaux, est monté de douze canons dont deux de fonte, et équipé de plus de cent hommes, Wallons et Flamands. Il rentrait chargé de butin, maître d'une trentaine de marchands et patrons de navires rançonnés. Serré de près, son bâtiment faisant eau, il lui est impossible de gagner aucun port ; il cherche à s'échouer près de Blankenberghe. Un de ses poursuivants, un zélandais, lui gagne le haut du vent, ce qui permet aux deux autres, des Hollandais, de l'aborder. Ecrasé sous le nombre, il demande quartier et promesse d'être relâché contre rançon. L'ennemi exige qu'il se rende sans condition : il s'y refuse. Les Hollandais lui promettent alors, s'il met bas les armes, d'intercéder en sa faveur auprès des juges de l'Amirauté. Neelten sait ce qu'en vaut l'aune : furieux et désespérant de sa vie, le bras déjà emporté, il met le feu à ses poudres. L'eau les a partiellement mouillées : le navire ne saute pas, les poudres fusent, et

Neelten et ses gens ne sont que brûlés, mais pas à mort. Le navire coule bas : les uns se jettent à l'eau, d'autres sautent à bord des Hollandais, quarante sur l'un, six avec le capitaine sur l'autre. Menés en Hollande, ils sont pendus, sauf Neelten, mort de ses blessures en cours de route (1).

L'année suivante, Daniel Cornelissen, dit de Koster, succombe dans des circonstances semblables. Sur son corsaire de cent soixante tonneaux, vingt-et-un canons et cent vingt-sept hommes, il regagnait Dunkerque avec 43.000 livres de rançons, quand il tombe dans une flotte hollandaise : cerné, il se bat en désespéré, met hors de combat plusieurs de ses agresseurs, et, lorsque tous ses officiers sont tués, se fait sauter. Ceux de ses hommes qui surnagent sont recueillis par l'ennemi, qui les mène pendre à Rotterdam. Quelques jours plus tard, la même flotte surprend un autre corsaire, équipé de quarante-quatre hommes, et rentrant avec 6.000 livres de rançons : le capitaine est tué, le navire pris et l'équipage pendu (2).

Les Dunkerquois se consolent en enlevant une flotte de trente-cinq bâtiments hollandais qui allaient chercher du bois en Norvège : pas un n'échappe, et tous les capitaines sont mis à rançon. Au retour, les Dunkerquois prennent encore quelques Hollandais venant de France : l'un des leurs, malencontreusement écarté de ses camarades, tombe aux mains des rebelles : l'équipage est mené en Hollande, et, comme de coutume, tous les hommes en sont pendus jusqu'au dernier (3).

(1) Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 377 a. — Arch. Roy. Belg. *Chambre des Comptes*, 24788, 24791.

(2) Daniel Cornelissen fut enterré aux frais de la Ville ; sa veuve reçut 41 liv. « par forme d'aumône et alimentation ». — Arch. Com. Dunk., 310, VII, 39.

(3) Faulconnier, *Descr. Hist. de Dunk.*, I, 103.

Alexandre Farnèse vient de mourir; l'archiduc Albert d'Autriche, mis à la tête du gouvernement des Pays-Bas, entreprend le siège de Calais. C'est de Dunkerque qu'il tire la plus grande part de son matériel de siège, gabions et fascines, et quantité de poudre (1). Le vice-amiral de Wacken y prend le commandement des forces de mer; pendant ce temps, l'amiral de l'escadre de Dunkerque, Adrien Diericksen, est envoyé commander l'équipage d'Anvers; son second, François Adriaensen, demeure à la garde du port avec son navire; les autres capitaines (2) et gens de mer vont servir devant Calais. Le 4 avril 1596, huit chaloupes de guerre sortent en avant-garde pour croiser en vue de ce port et dans le détroit, sous Pedro de Retache et Alonzo Garcia; l'escadre suit de près, et Calais se rend le 24 avril. C'est un point d'appui précieux, et un refuge pour les corsaires dunkerquois et pour leurs prises (3). Ils en profitent, et la course en reçoit une nouvelle impulsion. L'escadre est répartie moitié à Calais et moitié à Dunkerque; Adrien Diericksen, rappelé d'Anvers, en est nommé lieutenant-amiral (4); ses capitaines sont constamment en croisière.

(1) 40 barils de poudre à canon de la tour de l'Oudane, 152 barils de la « cave admonitionnaire de la Ville », 64 barils de la tour de Madame de Bar, etc... — Arch. Com. Dunk., 310, VII, 40.

(2) Gaspard Rombout, Antoine et Mahieu Jacobsen, Jean Roelofsen, Pierre Gasparsen, Mahieu Bloucq, Francisco Sobrado, G.-C. Wittebole.

(3) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*. 26137. — Duro, *Armada espanola*, III, 119.

(4) Voici le texte de la commission de Diericksen : « ALBERT, etc... Comme pour le service de S. M. et la meilleure conduite et direction de son armée navale sur les côtes de Flandre nous avons trouvé bon de commettre certaine personne brave et expérimentée pour avoir, en l'absence du sieur de Wacken, etc..., vice-amiral, et sous lui, le commandement sur les navires de guerre et sur les gens de mer, en ce que le service de guerre et la discipline le requièrent, et particulièrement pour servir comme capitaine sur le navire-amiral de l'équipage actuellement en station à Dunkerque, FAISONS SAVOIR que sur le bon rapport qui nous a

Les Etats se voient contraints de renforcer la flotte de blocus, qu'ils confient à Pierre Van Der Does, général de l'artillerie : elle n'assure même pas l'observation des défenses formellement édictées, qui interdisent aux Hollandais de venir à Dunkerque vendre des provisions de bouche, ce qui provoque les récriminations de l'Angleterre (1).

été fait de la personne de notre bien aimé le capitaine Adrien Diericksen et de sa bravoure et spéciale compétence des choses concernant la navigation, nous avons ledit Diericksen sur avis préalable de ceux du Conseil de l'Amirauté résidant auprès de notre personne, commis et commettons par ces présentes comme lieutenant sous ledit vice-amiral dudit équipage à Dunkerque, en même temps comme capitaine du navire-amiral d'icelle, nommé le SAINT-ALBERT, pour en ladite qualité servir bien et fidèlement Sadite Majesté, et pour faire tout ce qu'un brave capitaine de mer doit et est tenu de faire, pour résister, affaiblir et détruire les ennemis de Sa Majesté, rebelles et pirates, eux, leurs adhérents et leurs complices, et par ailleurs assurer la défense des terres et des suets de Par-deçà, suivant l'instruction qui lui sera donnée à cet égard, et de la manière qu'il lui sera commandé et ordonné de la part de Sa Majesté par nous ou par ceux dudit Conseil de l'Amirauté (entre les mains de qui il sera tenu de prêter le serment d'usage), moyennant tels soldes et traitement dont il a bénéficié et joui sur le navire-amiral devant Anvers, de quoi il sera payé par le pagador général présent ou à venir de la dite armée navale, auquel nous ordonnons de ce faire sans aucune difficulté pour la somme de deniers à ce ordonnés, et à cette fin seront les présentes présentées au conseiller Jehan Guerra de La Véga, pour en être tenu note et mémoire où et comme il convient. *Invitons en outre et commandons* à tous capitaines, officiers, gens de guerre et marins de ladite armée navale, ainsi qu'à tous stathouders, gouverneurs, baillis, prévôts, gardes des villes, ponts, havres, passages et estrans, comme à tous autres officiers de justice, officiers et sujets de Sa Majesté; *Prions et requérons* les amis, alliés et bienveillants à Sa Majesté de tenir, réputer et respecter ledit Adrien Diericksen en ladite qualité de lieutenant sous le sieur de Wacken, vice-amiral dudit équipage de Dunkerque, et de capitaine du navire-amiral dudit équipage, et que par suite ils donnent à lui et à ses subordonnés, officiers et marins, toute aide et assistance, les pourvoient de munitions de guerre, vivres et autres choses indispensables, si cela est nécessaire et s'ils les demandent à un prix raisonnable, comme eux-mêmes en pareil cas désireraient qu'il fût fait à leurs capitaines et sujets. Le tout par forme de provision et jusqu'au temps où par nous ou par ceux du Conseil de l'Amirauté il sera autrement ordonné de la part de Sa Majesté. Donné à Bruxelles sous notre nom, le 7^e de juin 1597. » — Traduit du flamand par M. Emile Coornaert. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e inventaire, III, f. 50.

(1) Thys, *Hist. navalis*, 129. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 105.

En même temps Philippe II prépare contre cette dernière puissance un nouvel armement maritime (1) (février 1597), et, l'an d'après, Martin de Bertendona prend la route de Flandre avec trente-huit navires. Arrivé au Pas-de-Calais, il se heurte à la flotte de Van Der Does, qui, malgré le vent contraire, réussit à lui enlever un navire, dont l'équipage est épargné « par une clémence exceptionnelle », et en force plusieurs autres à se jeter à la côte. Bertendona se met en sûreté à Calais : il est incapable de rien entreprendre. Les plus valides de ses navires sont réarmés ou mis en vente, et ses équipages renforcent la marine flamande (2). A Calais, on en équipe quatorze, et le bruit court en Hollande qu'il y en aura bientôt cinquante prêts à sortir (3). L'archiduc stimule ses corsaires : faites sortir Adrien Diericksen et Pieter Gasparsen (4), écrit-il à l'Amirauté; excitez-les à chercher des prises, « à revenger les injures et cruautés des rebelles »; qu'ils les traitent comme eux-mêmes ont traité naguère les pêcheurs flamands, saccageant tout, passant tout au fil de l'épée, coulant tout ce qui ne vaut une rançon; pour encourager les matelots, vantez-leur le grand pluntrage qu'ils récolteront, surtout sur la mer du Nord. Et ce pluntrage n'est pas un simple miroir à alouettes : récemment, des hommes de Diericksen et de Pietersen ont trouvé tellement d'argent sur leurs prises que le Conseil Suprême

(1) Vingt navires du roi, 8271 tonneaux; 12 des particuliers, 4890 ton.; 27 allemands, 7.760 ton.; 25 hourques flamandes, 4990 ton. — Duro, *Armada española*, III, 164.

(2) Le Magistrat fait une démarche pour éviter d'avoir à loger 800 de ces marins. — Arch. Com. Dunk., 310, VII, 41. — Thys, *Hist. navalis*, 129.

(3) Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 419 b.

(4) Qui commande à Calais.

a ordonné au siège de Dunkerque d'en faire la recherche exacte. Les harenguiers de Hollande et de Zélande, sûrs des inconvénients qu'ils souffriraient de la course, viennent à Dunkerque quérir des passeports (1) !

La paix de Vervins (2 mai 1598) restitue Calais à la France. Le 22, de Wacken a ordre d'en aviser ses mariniers, de leur interdire tout acte d'hostilité à l'encontre des Français, et de procéder à la restitution des prises faites sur eux depuis la publication de la paix à Saint-Omer. Désormais, les ports de France sont ouverts aux corsaires, avantage fort platonique en regard de la sûreté de Calais qui leur fait défaut; car, malgré la paix, Henri IV continue à mener la « guerre en renard » (2) contre le roi catholique, qui le lui rend bien.

Le fiscal Gardins part en mission auprès des gouverneurs de Calais, Boulogne et Etaples, pour s'entendre avec eux et les Amirautés locales sur les conditions où les capitaines flamands et espagnols pourront hanter ces havres. La démarche est appuyée par une lettre du Conseil Suprême : pour fortifier les bons rapports établis entre les deux couronnes, l'Amirauté de Dunkerque a ordre de faciliter les relations avec les Français, et on espère que les prises justement récupérées sur les rebelles seront accueillies en France (3).

Des deux côtés, ces bons sentiments sont de style. Les chaloupes de guerre que, précédemment, de Wacken avait ordre de lancer contre les Anglais et les

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance.

(2) Pirenne, *Hist. de Belgique*, IV, 215.

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp., Résol. du Cons. Sup., 7 août 1598.

rebelles allant « à la foule ravictuailier le camp du Béarnois devant Amiens (1) », il doit maintenant les tenir en continuel exercice, les envoyer en mer « et quant et quant chercher leur fortune », leur enjoindre de couler leurs prises, et surtout de saisir les soldats qui passent de France au service des rebelles : ceux qu'on prendra seront jetés incontinent par-dessus bord, « afin d'estre excusé de les faire pendre comme ils le méritent, et éviter jointement les plaintes qui nous en pourroient venir de ceulx qui sans raison ou fondement les voudroient réclamer pour neutres (2) ».

De leur côté, les gouverneurs français ne montrent aucune bienveillance réelle. Des pêcheurs pourchassés par les rebelles s'échouent au Waldam, d'autres à la pointe d'Oye : ils sont faits prisonniers à terre, sans respect de la neutralité du lieu. Il en est de pillés et de pris dans le port de Calais : le sieur de Vic (3), gouverneur, se garde d'intervenir (4). En compensation, il se montre dans ses lettres d'une exquise aménité : « Vous priant aussy de voire que je désire de tout mon cœur vivre avec toute raison et douceur avec tous les subjects de Son Altesse, et que je porte un extresme regret de ce que m'en ostenz l'occasion, et que je chercheray tout moien pour addoucir les affaires, vous priant de vostre costé faire le semblable (5) ». Car il part des plaintes de Calais comme de Dunkerque : à la demande de l'ambassadeur de France et de de Vic,

(1) 4 septembre 1597.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp., *Lettre de l'archiduc à de Wacken*, 12 avril 1599.

(3) Dominique de Vic, seigneur d'Ermenonville, compagnon d'armes de Henri IV, mort à Paris le 15 août 1610.

(4) 30 octobre, 2 et 14 novembre 1599. — *Bibl. Com. Dunk.*, ms. *Rec. sur. Dunk.*, II, f. 31. — *Arch. Com. Dunk.*, 310, VII, 42.

(5) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp., 13 janvier 1601.

l'Amirauté restitue des vins français trouvés sur une prise de Flessingue, mais toutes les réclamations n'ont pas le même succès (1). Comme on sait en Flandre qu'Henri IV donne toutes facilités aux Français de s'embarquer à Dieppe ou à Calais pour renforcer les rebelles, auxquels il délivre à l'occasion des lettres de marque, les chaloupes de guerre redoublent d'activité; l'écho en arrive de Calais, d'où l'on demande à l'Amirauté si elle « advoue » les pirates « qui se disent de Dunkerque », et s'emparent des navires français venant de France et montés par des Français. L'Amirauté réplique avec une certaine aigreur qu'elle n'a pas pour habitude de soutenir les actes de piraterie; que les chaloupes combattent les rebelles en mer, et non sur les rades amies; qu'au surplus on punirait leurs capitaines s'ils agissaient autrement, « car il nous déplairoit trop que nos amys et nos voisins auroient légitime occasion à se plaindre de nos devoirs en fait de justice (2) ». Sans doute! Mais les noyades secrètement ordonnées?

A Calais encore traîne une affaire autrement importante pour l'archiduc: quand les Français y sont rentrés, le *Saint-Raphaël*, de Vincent Rouff, et la *Conception*, de Pedro de Retache, n'ont pas quitté le port; lorsque ces navires se disposent à sortir, le gouverneur de Vic accumule si bien les difficultés que deux ans après ils'y trouvent toujours. L'archiduc se résout à les désarmer; armes et agrès sont enlevés, et ce que l'armée navale ne peut utiliser est vendu. L'an d'après, nouveaux ordres: Vincent Rouff est chargé de

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., I et II.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp., juin 1601, 17 août 1603.
— Henrard, *Hist. du siège d'Ostende*, p. 40.

les remettre en état et de les réarmer. Un beau jour, tandis qu'il est à la messe, le *Saint-Raphaël* prend feu; l'incendie est parti de la cuisine, bâtie de pierre et mortier: il a fallu que le cuisinier fût suborné. De sorte que quand arrive le mois suivant l'ordre de Henri IV de laisser librement sortir les deux navires, l'un est brûlé, et l'autre si fort endommagé qu'il est inutilisable. Rouff, cependant, et Retache ont rempli leur devoir; à plusieurs reprises, Adrien Diericksen avec le *Saint-Albert* a traversé les lignes ennemies pour leur venir en aide: l'archiduc les récompense hautement tous les trois (1).

Même attitude des autorités françaises à Honfleur, où Jean de Enghelaers et les deux navires qu'il a armés sont attaqués par les rebelles: vingt-quatre hommes périssent dans le combat; Enghelaers est pris et pendu (2). Méaventures encore à Boulogne: Vincent Rouff, qui vient de recevoir le commandement du *Saint-Antoine*, y aborde avec une prise de sucre et bois du Brésil, reprise sur un Anglais pirate, non muni de lettre de marque. Le *Saint-Antoine* à peine amarré au quai, l'Amirauté de Boulogne y met arrêt sur quatre canons, pour 724 florins 10 sous dus à Jacques Lamedy, ce Boulonnais qui a servi sur l'escadre de Dunkerque, et qui, lassé de n'être pas payé de sa solde, a quitté le service sans obtenir le règlement de son dû. L'Amirauté met les canons en vente avec les marchandises de la prise. Et elle réclame un droit de deux pour cent quand l'archiduc ordonne la mise aux

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp., 9 et 11 octobre 1600, 7 janvier, 13 et 27 février, 23 mai 1603; 3^e Inv. 18. — La gratuité que reçoit Diericksen à cette occasion s'élève à 1200 flor.

(2) Sa veuve obtient la remise du quint sur les prises qu'il a faites, et une gratuité de 100 liv. (24 février 1602). — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Actes, et *Chambre des Comptes*, 24793.

enchères du *Saint-Antoine* ! Un long procès s'ensuit, perdu à Boulogne, et que le résident en Cour de France, d'Ayala, s'évertue à regagner. Puis sur ce premier s'en greffe un second, de ce fait que deux voleurs ont soustrait du bois du Brésil de la prise (1).

L'amiral d'Arenberg savait si bien à quoi s'en tenir qu'il écrivait au fiscal Gardins : « Si l'échboot du capitaine Michiel Jacobsen et la chaloupe de Philippe de Vos peuvent sortir du port de Bouloignesans aucun arrest ou empeschement des François, je les tiendray pour bien eschappés, pour le peu de bien et affection qu'icelle nation porte à nostre armaison (2). » Et cette hostilité persiste : un pirate hollandais touche à Boulogne, retour des côtes d'Espagne et de Barbarie, avec un chargement de dents d'éléphants et autres marchandises du crû des Indes et des pays sujets de Sa Majesté Catholique ; au lieu de séquestrer les marchandises comme d'usage en pareil cas pour permettre aux réclamateurs d'obtenir justice, les autorités du port le laissent libre (3). Par contre, une saisie-arrêt est pratiquée sur le navire de Jean Claissen et confirmée par la Table de Marbre (4).

Malgré les accords et les bonnes paroles échangées par les deux Couronnes, les corsaires flamands agirent prudemment en se garant des ports français ; la perte de Calais leur porta un préjudice sensible.

(1) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24792, 24793, et *Amirauté*, Corr., 1603-1605.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., février 1603.

(3) *Ibid.*, 6 mars 1607.

(4) *Ibid.*, 10 mars 1608.

III

LA PÊCHERIE DES REBELLES

Les busses de pêche hollandaises et zélandaises n'ont pas encore subi d'assaut sérieux de la part des Dunkerquois ; elles foisonnent sur la mer du Nord (1). Les rebelles persistant à s'emparer des pêcheurs flamands, l'archiduc Albert décide de frapper un grand coup. A partir du 7 juin 1600, tous les capitaines qui prennent la mer ont ordre de détruire la pêche de Hollande et de Zélande. Le 30 juillet, l'amiral d'Arenberg part pour Dunkerque ; il équipe vivement les neuf flibots de guerre qu'il y trouve, y joint deux corsaires d'Arnoul et Jacques Van de Walle, commandés par les frères Michel et Mathieu Jacobsen, le navire du Magistrat, un corsaire sous François Pleyte, et le *Chat-qui-agrippe* (2), de Jean Gamel, capitaine Jacques Colaert. Il confie cette escadre au vice-amiral de Wacken, qui met en mer au début du mois d'août. Lord Cobham et sir Walter Raleigh arrivent trop tard pour gêner sa sortie (3). Ses instructions lui enjoignent « de prendre son cours vers la pescherie des rebelles, les envahir, et mettre à fonds tous les bateaux qu'il pourra atteindre, amenant prisonniers tous les hommes desquels se pourra tirer service ou

(1) En 1605, 5800 busses montées par 57.000 marins ; en 1610, 300 busses montées par 50.000 marins, et rapportant annuellement 60.475.000 flor. — Duro, *Armada espanola*, III, 229. — W. Raleigh, *Remarks on the advantages and disadvantages of Britain and France, with respect to commerce*, London, 1734, f. 95.

(2) En flamand : le *Crabbelcalle*.

(3) *Calendar of State Papers, Carew*, 1589-1600, p. 409.

rançon, et mettant quelque part à terre ceulx qu'il ne pourra ameiner; et au surplus faire tel desgast aux rets et instrumens de la pescherie que pour ceste année elle leur soit rendue inutile (1) ».

De Wacken cingle droit sur la flottille des haren-guiers, gardée par quatre vaisseaux de guerre de Hollande qu'il attaque d'abord; deux s'échappent, fort mal-traités; un troisième flambe, et le quatrième, capitaine Hooghevoet, coule à pic, avec son équipage entier, sauf deux hommes. Le capitaine Evert, du vaisseau incendié, s'est jeté à l'eau pour éviter la mort; il est repêché, ramené à Dunkerque, et ne survit pas à ses blessures.

De Wacken fond alors sur le troupeau des busses. Ses hommes, furieux du traitement cruel que leur infligent les rebelles, outrepassent ses ordres: ils enferment les équipages dans les barques avant de les couler ou d'y mettre le feu. Deux patrons supplient qu'on leur accorde un autre genre de mort: attachés en croix l'un sur l'autre, les pieds et les mains cloués, ils sont envoyés par-dessus bord.

La nouvelle de cette expédition parvient en Hollande: deux cents busses, prêtes à sortir, désarment. Les Etats lancent vingt vaisseaux à la poursuite des Dnkerquois. Cernés, ceux-ci réussissent à échapper à l'ennemi: six regagnent Dunkerque; Jacques Colaert, serré de près par le capitaine Wael, de Flessingue, est rejoint entre Calais et Douvres; un boulet brise le mât du *Chat-qui-agrippe*, qui est pris après un furieux combat; les trente-huit survivants de l'équipage sont pendus malgré les efforts de l'Amirauté de

(1) Bruges, 30 juillet 1600. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*. Résolutions du Conseil Suprême.

Dunkerque pour leur sauver la vie. De Wacken, chassé jusqu'en Biscaye, se met en sûreté à Bilbao. Le danger passé, ses capitaines courent le long des côtes de France et du Portugal. Adrien Diericksen, Vibrant Pietersen, Jacques Thomassen, Egbert et François Willemsen, Jacob-Hendrick Ebbe amènent des prises à Lisbonne et à Saint-Sébastien. Puis, c'est le retour en Flandre ; on profite de celui de Willem Janssen pour lui confier des hardes des Archiducs. Le *S. Philippe*, de François Willemsen, qui meurt à Lisbonne, est reconduit par le greffier de l'Amirauté de Dunkerque, Jean Wauters, qui s'arrête à Boulogne, où il le vend (1). Presque aussitôt son retour, Mathieu Jacobsen meurt également. De Wacken, depuis longtemps sur la brèche, espère que les grands services qu'il a rendus à l'Espagne vont être reconnus : il escompte un grand commandement, celui de quatre-vingts navires et quatorze galères en armement. Mais des intrigues de Cour, la défiance qu'inspire sa qualité de Flamand le font écarter. Amèrement déçu, il meurt de fatigue et de chagrin.

Adrien Diericksen est investi de sa charge de vice-amiral de Flandre : c'est la juste récompense de sa belle conduite. Il se hâte de regagner le Nord pour aider l'archiduc dans l'entreprise du siège d'Ostende.

L'expédition a atteint son but : pour cette année, la pêcheerie des rebelles est anéantie. Les pêcheurs ne sortent plus que suffisamment armés pour pouvoir attendre l'arrivée des vaisseaux de guerre. De plus, le dixième et le tiers des Archiducs sur les prises produisent 16.115 liv. 14 s. 11 d. ; 2.500 livres indemni-

(1) Il reçoit pour ce service une chaîne d'or de 250 livres.

sent Jean Gamel de la perte du *Chat-qui-agrippe* ; 250 livres à Anne de Bernières, veuve d'Antoine de Wacken, paient les frais des obsèques du vice-amiral, enterré à Gand dans le tombeau de sa famille. Des gratifications récompensent les services de Willem et Sébastien Janssen, de Vibrant Pietersen, d'Antoine Rycx et de Mathieu Colaert, qui remplace Mathieu Jacobsen dans son commandement (1).

IV

LE SIÈGE D'OSTENDE. LA PAIX ANGLAISE

Sous l'impulsion du nouveau vice-amiral, qui paie largement de sa personne, la course reprend avec vigueur, malgré les difficultés de sortie plus grandes que jamais : des forces maritimes imposantes sont en effet concentrées par les Etats devant Dunkerque et Ostende, qu'assiège l'Archiduc. Seuls trois capitaines, Vibrant Pietersen, Egbert Willemsen et Jacques Thomassen, sont appelés près de lui avec un corps de gens de marine, pour camper près du fort Saint-Albert, où est son quartier général (2). Sur mer, l'ennemi est inquiété à l'ouest par les corsaires dunkerquois, à l'est par les galères de Frédéric Spinola (3).

(1) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Correspondance, 3^e Inventaire, 18 ; et *Chambre des Comptes*, 24793. — Emm. Van Meteren. *Hist. des Pays-Bas*, 487a, 496a, 520a. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunkerque*, I, 111. — John of Witt, *The true interest and political maxims of the Republic of Holland and Westfriesland*, London, 1702, in-16, p. 179.

(2) Ce fort était établi sur la dune d'Ouest, dominant la plage et le terrain au pied des dunes. — Henrard, *Hist. du siège d'Ostende*, 12, 25.

(3) Frère du marquis Ambroise, le continuateur de l'entreprise commencée par Albert, et qui, après un siège épique, finit par emporter Ostende le 22 septembre 1604.

Elles sont six, que leur chef a réussi à amener de Santander à l'Ecluse, en profitant d'une absence de Van Ver Does, parti aux Canaries (1599); elles aussi tiennent la marine des Etats en haleine; en 1600, Spinola enlève l'arrière-garde d'un convoi de ravitaillement que Maurice de Nassau conduit aux assiégés, et s'empare de la capitane de Rotterdam : car les Etats ont dû construire des galères pour les opposer à celles du Génois. La plus grande, la *Galère Noire*, pénètre un jour dans l'Escaut, prend plusieurs bâtiments d'Anvers, et redescend triomphalement le fleuve en les remorquant, tandis que ses trompettes sonnent le « Wilhelmus lied ». De son côté, Spinola opère des descentes en Hollande même, et ravage les côtes.

Encouragé par ses succès, il arme, en 1602, huit galères à Séville, chacune portant trois canons de fonte, y embarque un tercio d'infanterie, et prend la mer le 3 octobre. Près de Setubal, une flotte anglaise lui en brûle deux. Il entre dans la Manche avec 900 soldats et 1.500 rameurs; parvenu au Pas-de-Calais, il cherche à passer à la faveur d'un brouillard, en se glissant le long de la côte anglaise, mais il est signalé depuis Belle-Ile. L'amiral Hopdam accourt avec une escadre anglo-hollandaise (1), le pourchasse, coule deux galères, et disperse le reste : deux s'échouent près de Nieuport, d'où elles parviennent à atteindre l'Ecluse, une troisième se réfugie à Calais, où les autorités françaises la retiennent, et Spinola, sur sa capitane *San-Luis*, se sauve à Dunkerque (2).

(1) Six vaisseaux hollandais, deux anglais. — Calendar of State Papers, *Carew*, 1601-1604, p. 346.

(2) Sorti de l'Ecluse en mai 1603 avec huit galères et quatre frégates

Pendant ce temps, les capitaines dunkerquois accumulent prises et rançons. La proie est riche: trente-cinq millions de florins représentent la valeur des marchandises importées par mer dans les Provinces Confédérées (1), et les corsaires sont exactement renseignés sur les routes suivies par les flottes marchandes (2). Du 7 juin 1600 au 7 juin 1606, le dixième et le tiers des Archiducs montent, pour leurs seuls navires, à 428. 119 liv. 7 s. 9 d.; les droits sur les prises des particuliers à 160. 669 liv. 12 s. 10 d.; le bénéfice sur le change, pour les prises menées et vendues dans les ports d'Espagne, donne 4. 470 liv. 6 s. 3 d., et 6. 104 liv. 15 s. demeurent en litige pour une prise faite en commun par six navires des archiducs et deux armateurs particuliers. De juin 1606 à juin 1607, trois navires des archiducs produisent pour les droits 5. 870 liv. 17 s. 6 d., et sept navires de Jean Gamel, deux d'Arnoul Van de Walle, un de Laurens de Niéllis, 10. 720 liv. 1 s. 10 d. On pourrait énumérer beau-

portant 800 hommes, il est tué le 26 dans une rencontre avec des navires et des galères des Confédérés; dans l'affaire, le vice-amiral hollandais Jooris le More et le capitaine Roger Pietersen sont blessés: les Hollandais perdent 36 hommes. — Duro, *Armada espanola*, III, 207, 214, 222. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 147. — Van Loon, *Hist. métallique des XVII Provinces des Pays-Bas*, La Haye, 1732, I, 554. — Bizot, *Hist. métallique de la République de Hollande*, Amsterdam, 1687, in-fol., 406. — Henrard, *Hist. du Siège d'Ostende*, 84-86. — *Nederlandsche Geschiedzangen*, Amsterdam, 1852, in-16, II, 358. — Ce dernier ouvrage donne un poème composé sur l'exploit de la *Galère Noire*. On en publia sur les combats de Spinola en 1602 et 1603.

(1) La marine des Etats, guerre, commerce et pêche, est équipée de 250.000 marins; 80 vaisseaux de 20 canons sont constamment occupés à convoier les flottes marchandes. — Duro, *Armada espanola*, III, 229.

(2) Il est venu d'Angleterre à Bruxelles David Westphalmy, né à Hambourg, « personnage fort catholique », qui donne des renseignements très précis sur les rebelles qu'ont les facilités de commercer aux Indes Orientales et Occidentales, « tant qu'en peu d'années l'estaple en (des épices) sera en Hollande et Zélande, et non plus à Lisbonne ou autre ville du Portugal ». — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., 31 août 1597.

coup d'autres chiffres. Ils ne donneraient cependant qu'une idée incomplète de la valeur réelle des prises : cette valeur perd cinquante pour cent à la vente aux enchères, souvent davantage ; quant aux prises vendues en Espagne, l'irrégularité des opérations est tellement flagrante que l'archiduc interdit à ses capitaines d'y aborder, sauf s'ils sont contraints et forcés d'aller dans les parages de Péninsule. Mais les capitaines y trouvent trop leur avantage pour que la « fortune de mer » ne les y force à chaque instant : le contrôle est impossible (1).

D'un bout de l'année à l'autre, surtout au printemps et à l'entrée de l'hiver, les corsaires partent en croisière. A chaque « lune obscure » ils se glissent entre les vaisseaux des rebelles. Presque toujours ils passent. Parfois, de terre, on voit l'ennemi hisser ses lanternes ; au jour, plusieurs navires manquent au blocus : ils sont lancés à la chasse. La ligne de surveillance s'étend ; les Dunkerquois sortent indifféremment de Dunkerque, de Gravelines ou de Nieuport (2). Le vice-amiral Diericksen est plus spécialement visé par l'ennemi ; à plusieurs reprises, il doit s'échouer pour éviter d'être pris ; une fois, quatorze vaisseaux s'acharnent contre lui seul pendant un jour et demi : s'il perd son navire devant le fort Saint-Albert, il

(1) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24793 ; *Amirauté*, *Corresp.*, 15 mars 1600.

(2) Un exemple entre cent : « La nuit passée, vers dix heures, sont sortis la *Perle*, bateau de la Ville, Vibrant Pietersen, Raoul Colaert, le flibot de Monsieur de Guernoval et celui de Gamel. Les bateaux de l'ennemi n'ont tiré qu'un coup d'artillerie. Ils ont mis leurs lanternes, et ce matin on voit que 5 d'entre eux sont partis. Mais nos bateaux ont le meilleur du temps, et vont à souhait. Nous espérons que le boot de Philippe de Vos sera pareillement sorti de Gravelines, et celui d'Egbert Willemsen de Nieuport. » — *Lettre du greffier de l'Amirauté de Dunk.* au Cons. Sup., 26 août 1601, Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, *Corr.*

se sauve avec tout son équipage. Et, malgré tout, il ne cesse de faire des prises et réussit à les entrer à Dunkerque; le 9 mai 1602, d'un coup, avec Willem Janssen, il râfle sept bâtiments anglais richement chargés, puis un navire bondé de drap, qui sert à nipper à neuf les hommes de l'armée navale, peu accoutumés à ce luxe.

En 1605, Pedro de Zubiaur quitte Lisbonne (24 mai) avec huit gros vaisseaux et deux frégates; il transporte à Dunkerque le tercio de Pedro Sarmiento, fort de 2400 vieux soldats. Quatre navires des archiducs volent à sa rencontre, et le joignent dans la Manche à temps pour prendre part au combat : posté dans le Pas-de-Calais avec quatre-vingts vaisseaux, l'amiral hollandais Haultain les attendait. Quatre-vingts contre quatorze... l'issue de la lutte ne peut laisser de doute. Dix-huit vaisseaux hollandais attaquent Pedro de Zubiaur, qui est tué. Les Espagnols perdent deux vaisseaux, six capitaines, quatre cents hommes. Le *Saint-Jean*, de Dunkerque, est pris : les cent hommes qui le montent, morts ou vifs, blessés ou non, sont jetés par-dessus bord. Le reste se réfugie sous le canon de Douvres, qui fait respecter la neutralité des eaux britanniques (1).

A la fin de cette année, Diericksen est victime de son audace : la nuit du 17 au 18 novembre, il tente la sortie de la rade en compagnie de deux autres navires des archiducs. Jean Geerbrantsen, vice-amiral de Hollande, et Moy Lambert, vice-amiral de Zélande, fondent sur lui. Geerbrantsen le sépare de ses compagnons, qu'il poursuit, pendant que Moy-Lambert lui

(1) Duro, *Armada española*, III, 230.

lâche ses bordées, l'accoste, et monte à l'abordage. Geerbrants en ayant réussi sa manœuvre, abandonne sa chasse pour revenir à toutes voiles charger Diericksen, et de son beaupré lui brise le mât d'artimon. Au même moment, le vice-amiral de Flandre est transpercé d'un coup de lance au ventre; son gendre, Bernard Van Gameren, qui armait en course depuis 1600, tombe à ses côtés. Privé de chef, l'équipage se rend sous promesse de quartier; quatre-vingt-neuf hommes survivent de cent vingt-six. Conduits à Enkhuisen et à Amsterdam, soixante sont pendus; les vingt-neuf autres s'évadent comme on les conduit au supplice. Les Confédérés accusèrent trois tués et douze blessés (1).

Exploits individuels ou collectifs, épisodes dramatiques deviennent journaliers au cours de cette guerre sans merci; les greffiers des Amirautés enregistrent d'extraordinaires romans d'aventures. Le 14 août 1600, le sieur de Groote, greffier du Conseil Suprême, voit entrer dans son bureau à Bruxelles un misérable, déguenillé, traînant la jambe, et voici la déposition qu'il recueille.

« Herman Janssen, mousquetaiers sous le capitaine François Willemsen, a déclaré qu'estant, passé environ trois mois, entré en mer avec sondict capitaine qui avoit faict compagnie avec les capitaines Egbert Willemsem et Roel Colaert, sortis respectivement des havres de Duinkerque et Neufport, pour de commune main et force faire la guerre aux rebelles, prendrent un navire pescheur, l'armant et pourvoyant de dix-sept personnes y comprinse celle du déposant,

(1) Henri Malo, *Note sur le vice-amiral Adrien Diericksen*, Dunkerque, 1911, in-8, extr. de Mém. Soc. Dunk.

afin de chercher leur fortune à part, comme ils firent, rencontrans et prenans deux jours après deux smacks des rebelles chargés sçavoir l'un de grain et l'autre de sel, qui pouvoient valoir ensemble, à leur compte, 15 à 16.000 florins; or, se trouvant quelque temps après despourvus de vivres nécessaires, prindrent la route de l'isle nommée Heylichlandt, de la juridiction du comte d'Oldenbourg (*en marge*: il doibt dire duc d'Holstain), mais avant d'y haborder feurent apperceus et poursuivis d'une pinasse des rebelles munye de quatorze pièces d'artillerie et d'environ cent hommes, dont ils mirent pas moins de septante d'entre eulx dans des jachts des pescheurs, poursuivans ledict deposant et ses compaignons jusques sur ladicte isle où ils combattirent à partie inegale environ trois heures avec perte d'un seul homme des nostres, et grand nombre de mal blessés desdicts rebelles, jusques à ce que les paisans et inhabitans de la mesme isle, voians les nostres de voir apparemment succomber à faulte de poudre et moien de se pouvoir plus défendre, les prindrent prisonniers avec intention, comme ledict déposant croit, de les sauver des mains desdicts rebelles, et après les mectre en liberté, comme apparemment ils eussent faict à la grande instance et poursuyte de ceulx de Tuenigen, lieu appartenant au comte d'Oldenbourg (*en marge*: il doibt dire duc de Holstein) s'ils ne fussent esté intimidés par les menaces desdicts rebelles.

« Dict s'estre échappé après ledict conflict avec ung sien compaignon, duquel néantmoins il n'a aultres nouvelles pour avoir prins à la suite divers chemins, aiant luy déposant passé par Tuenigen, Oldenbourg, Luizen, Oysenbrugge et Munster, où il a séjourné

quinze jours, estant tourmenté d'un mauvois pied.

« Dict avoir receu beaucoup de faveur et assistance desdicts de Tuenigen, avec don de quatre daeldres pour faire son voiaige.

« Dict avoir esté en mer environ six sepmaines avant qu'ils entrarent en terre pour se rafraischir.

« Dict que des dix-sept hommes que lesdicts trois capitaines firent sortir de leurs batteaux de guerre pour armer ledict navire pescheur, y avoit dix hommes mariniers et sept soldats, sçavoir trois Espaignols, deux Wallons et deux Allemans.

« Dict ne cognoistre de nom les quatorze prisonniers encoires detenus à Godtorp au païs d'Holsten, pour estre la plupart des mariniers nouveaulx au service, sauf Henrick Pieters servant sous le capitaine Egbert Willemsen, Porch Janssen sous François Willemsen, et Franck Pleyte sous Roel Colaert.

« Ainsy declairé au greffe de l'Admiraulté de leurs Altesses, à Bruxelles les jours et an que dessus, moy présent. *Signé* : de Groote. »

Une autre fois, c'est le greffier de l'Amirauté de Dunkerque qui écrit (1) : dix-sept marins des navires de guerre montent une petite barquette, et vont se poster en embuscade près du fort de Sgravenwert. La fortune ne les favorise pas. Ils craignent d'être découverts, coulent leur barque et projettent de rentrer par la voie de terre. Chacun muni de deux arquebuses, ils prennent pied sur le rivage. Dix-neuf hommes sortent alors du fort, les laissent passer, et les chargent par derrière : six sont tués au premier assaut ; huit se rendent après s'être défendus quelque

(1) 12 mai 1601.

temps, dont un meurt presque aussitôt, et dont cinq sont blessés. Le gouverneur du fort emprisonne les deux qui restent valides, pour répondre de la rançon des blessés. Il envoie à Dunkerque réclamer 6 florins 6 patards par homme, touche la somme, et relâche tout le monde.

Vibrant Pietersen, « un vrai marinier qui aspire aussi fort à la soldatesque », projette d'enlever quatre riches paysans de l'île de Gryn (1) pour les rançonner. Il n'en trouve que deux ; pour que leurs voisins de Harling et de Vlieland ne soient pas avertis, il détruit les schuytes qu'il peut trouver, et ramasse pour plus de 1.200 florins de butin, qu'il abandonne ensuite, crainte de surprise, car il est fort à découvert. Au retour, il capture un smack monté de quatre hommes, essuie une violente tempête, jette pour s'alléger une grande partie des bois du Brésil qu'il avait enlevés, et entre enfin à Gravelines.

En arrivant à Gryn, il avait détaché son maître marinier et dix hommes pour explorer le terrain : le gros temps les sépare ; le maître, un transfuge de Zélande résidant à Ostende, saisit huit prisonniers et en tire 11.200 livres de rançon.

Un autre corsaire dunkerquois s'établit devant Scheveningen, et pille méthodiquement la région environnante. Maurice de Nassau déguise deux de ses bateaux en pêcheurs, qui le surprennent grâce à ce stratagème. L'équipage est pendu à Rotterdam. Vingt-six autres Dunkerquois, pris après une belle défense, subissaient au même moment le même sort à Enkhuysen.

Le matin du 6 décembre 1601, un chirurgien accom-

(1) Près Vlieland.

pagné d'un mousse se présente à l'Amirauté de Dunkerque. Cet homme avait servi dans sa jeunesse sous Jean de Jode, chirurgien-major de l'armée navale. Sorti sur le *Petit-chien*, capitaine Raoul Colaert, il tombe aux mains des rebelles avec les cinquante-deux hommes du bord, dont onze soldats espagnols et quatre bourguignons. Il parvient à se sauver au Texel, reste dix-huit jours caché chez un villageois qui pour lui risquait sa vie, et échappe à huit perquisitions. Lorsque son hôte le dirige sur La Briele, les gibets et deux bourreaux venaient d'arriver : malgré le désir des gens du Texel que l'exécution des prisonniers eût lieu à La Haye, l'Amirauté d'Amsterdam tenait au contraire à lui donner pour théâtre le Texel même. Et comme le chirurgien du *Petit-chien* quittait La Briele, il pouvait encore y voir amener Laurens Cortsen, trente-quatre matelots et douze soudarts bourguignons, tout l'équipage du bateau de Philippe de Vos pris par le vice-amiral Moy-Lambert.

A l'heure où il dépose, il estime que les prisonniers doivent être pendus.

Des gens qui mènent une telle existence n'ont peur de rien : *deux* d'entre eux projettent de s'emparer du premier bateau qu'ils trouveront sous la main dans un port des rebelles ! Ils se font prendre, et le greffier conclut simplement : « Ils auront manqué de prudence et de circumspection (1). »

On profite de l'audace et de l'habileté de ces marins

(1) Sur la rivière d'Anvers, Enrique Rol, qui commande les chaloupes de guerre, signale que, le 6 novembre 1604, quatre d'entre elles ont sacqué le village d'Ischedam, dans l'île de Tergoes, fait sept prisonniers, rapporté près de 4.000 florins d'argent comptant, et une quantité de hardes et de meubles. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté, Corr.* — Emm. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 496 a.

consommés pour leur confier les missions les plus diverses : ils convoient les marchands moyennant un droit reversé au trésorier (1), transportent des troupes et les grands personnages qui vont en Espagne ou en viennent (2), servent de courriers, sont envoyés en quête de nouvelles, postés en sentinelles sur certains points, et spécialement chargés d'arrêter les douze messagers qui circulent entre Londres et Middelbourg. Jacques Thomassen reçoit la délicate mission d'attraper le commis des rebelles à Ameland, sans enfreindre la neutralité promise (23 août 1601); d'autres, depuis l'amiral d'Arenberg jusqu'à d'obscurs agents, et même des capitaines anglais, sont chargés de services secrets, et non autrement spécifiés (3).

Si l'on n'indemnise pas ceux qui manquent l'objet de leur mission (4), les autres sont largement récompensés. Les capitaines des particuliers reçoivent des patentes du roi, ceux du roi de l'avancement; et tous des distinctions honorifiques et des dons en argent. Adrien Diericksen conquiert ses grades un à un par des actions d'éclat; sa croisière de mai 1602 avec Willem Janssen vaut à chacun une chaîne d'or de 600 livres. François Willemsen, qui s'est distingué dans

(1) 8 escalins d'Artois par 2 tonneaux de mer, lest non compris, sans grandes variations de 1590 à 1666. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24789. — Van Bruyssel, *Hist. du Commerce...*, III, 137. — Bibl. Roy. Belg., *Hist. de l'Amirauté des Pays-Bas*, ms. 16038.

(2) Au retour, ils sont autorisés à rapporter des marchandises et à faire des prises. Les pêcheurs même sont mobilisés pour les transports de troupes (18 juin 1605).

(3) 2.000 liv. à l'amiral, le 5 juillet 1602, etc. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettre à l'Amirauté de Dunkerque au sujet du prince d'Avelino* (5 février 1597); 24 février 1604; 3^e Inventaire, II (indemnités à ceux dont les navires sont perdus en service commandé); *Chambre des Comptes*, 24791, 24793, 24788.

(4) Reynier-Thomas Pelgrem, chargé d'épier un navire ennemi, se laisse prendre. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inventaire, XVIII, f. 117 v.

la prise d'un navire de guerre, le *Léopard*, obtient un sifflet d'or de cent philippus daeldres, valant 250 florins de 20 patards pièce (1). Le 4 février 1600, neuf capitaines, un maître et un écrivain de l'escadre reçoivent des gratuités; puis c'est le tour d'un groupe de marins blessés au siège d'Ostende, puis encore d'un matelot qui découvre une trahison projetée par deux de ses camarades. Guillaume Murray, un des nombreux Ecossais installés à Dunkerque et servant sur l'escadre, se voit accorder 500 livres (2). Pour services rendus aux navires de guerre à l'entrée et à la sortie du port, le gouverneur Diego Ortiz et Adrien Jacobsen touchent chacun 3.000 florins (3). Le grand armateur Jacques Van de Walle, en même temps munitionnaire, pour services rendus à l'Infante, se voit adjuger 2.551 florins, une aigrette avec soixante diamants, un collier avec quatre diamants, deux bagues avec sept diamants, le tout trouvé sur une prise de Diericksen et de Janssen (4).

Ces encouragements s'ajoutent utilement à l'espoir du gain pour stimuler le zèle et le courage des gens de mer : il leur en faut singulièrement pour affronter les dangers qui les menacent.

S'ils sont bien traités en Ecosse, encore que l'on confisque ceux que la tempête jette dans les parages des Shetland (5), ils ne rencontrent en France, on l'a vu, qu'hostilité, malgré le traité de Vervins; l'attitude de

(1) 19 décembre 1602.

(2) 16 mai 1603.

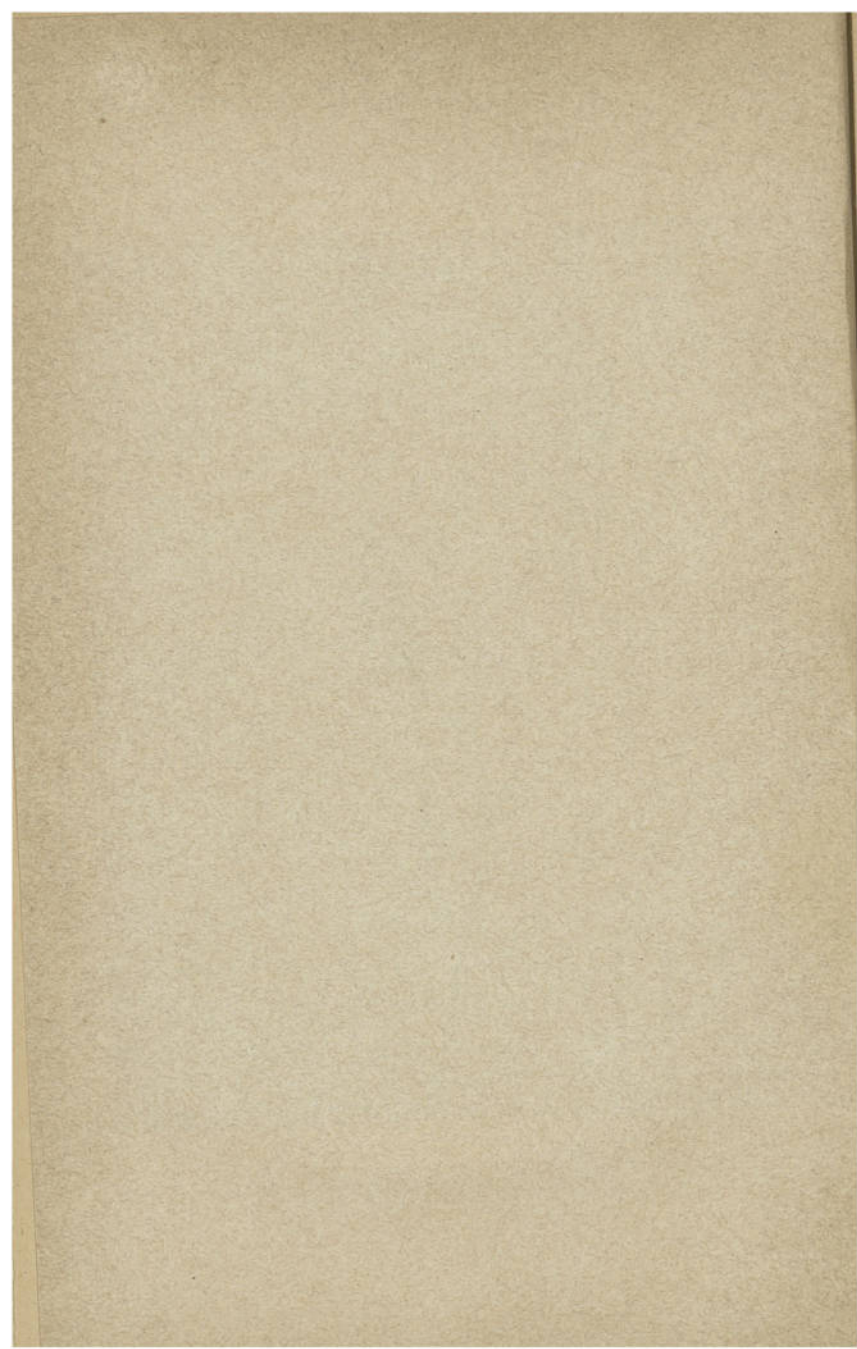
(3) 4 et 6 août 1602.

(4) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24793; *Amirauté*, Actes, et 3^e Inv., 18.

(5) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corresp., 7 avril 1601, et, même mois, remerciements au roi d'Ecosse pour les bons traitements faits au capitaine François Pleyte.

l'Angleterre est identique, en dépit du traité signé par Philippe III après la mort d'Elisabeth (1603). Les corsaires anglais passent au service des rebelles. Pendant quatre ans, les gentilshommes de l'Étendard, Francisco de Schonamilla et Germain de Carraldo, multiplient sans succès les démarches pour obtenir la liberté de la *S. Maria*, de Michel Jacobsen, et de la *S. Clara* d'Egbert Willemsen, réfugiés par gros temps à Portsmouth et à Sandwich : il faut vendre ces deux navires sur place (1608). Les Anglais laissent aux rebelles toute latitude pour visiter leurs ports et saisir les navires flamands qu'ils y découvrent, dont les équipages sont poursuivis jusqu'à terre, dépouillés et emmenés en Hollande; pareille mésaventure arrive à Francisco de Schonamilla. Un corsaire, bloqué pendant un an par un navire des États dans Portsmouth, se déguise en marchand et risque la sortie : il est reconnu, et pris. Les indemnités, quand on en touche, sont de vingt fois inférieures à la valeur des bâtiments perdus. A tout instant on apprend que les petits corsaires chassés par l'ennemi sont détenus dans les ports anglais; les armateurs réclament, leurs affaires traînent interminablement, ils perdent patience et s'en vont, laissant leur bien à l'abandon; il leur faudrait un représentant à Londres (1). La *S. Anna*, capitaine Joris Mathysen, armateurs Jean Gamel et Laurens de Niélis, est prise, équipage et marchandises, dans le port de Harwich; « après longue et coustable poursuyte par devant le juge de l'Amirauté d'Angleterre », une sentence est rendue en faveur des armateurs (début de 1605), mais ils n'en peuvent obtenir l'exécution. L'ar-

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., lettre de J.-B. de Tassis, de Londres, 15 décembre 1604.



chiduc agit par son ambassadeur, sans succès; il profite alors d'une sentence qui condamne un marchand anglais, François Dicham, lequel « a contrevenu à la paix solennellement jurée », pour attribuer à Jean Gamel et à Niélis le montant de cette condamnation (4 décembre 1607). Et les Espagnols constatent amèrement que si le traité est rigoureusement observé lorsqu'il s'agit de vétilles, il ne l'est jamais en leur faveur dans les affaires sérieuses (1).

V

LES REBELLES FONT AUX DUNKERQVOIS
UNE GUERRE A MORT

En somme, pour s'abriter contre la première puissance navale de ce temps, les corsaires dunkerquois n'ont de refuge que dans les ports flamands presque constamment bloqués, et les ports d'Espagne. Les Etats-Généraux couvrent de leurs vaisseaux les mers du globe, dominant les océans grâce à une formidable marine de guerre, sans pouvoir empêcher que les richesses venues de l'autre bout du monde soient à leurs portes la proie de quelques navires protégés par leur petitesse même, et qui les insultent jusque devant leurs ports et jusque sur leur territoire! Le préjudice dont ils souffrent se mesure aux efforts immenses et

(1) Arch. Roy. Belg.. *Amirauté*, Corr.; 3^e Inv., 2, 18; et *Chambre des Comptes*, 24793. — Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f.508a. — *Lettres de Nicolo Molin au Doge*, 3 novembre 1604, 16 février, 17 mars 1605; de *Zori Giustinian au Doge*, 11 janvier 1607, dans *Calendar of State Papers, Venetian*, 1603-1607, pp. 190, 222, 226, 454.

ruineux qu'ils tentent pour s'en affranchir. Tentatives contre Dunkerque, blocus, rigueur du traitement infligé aux prisonniers sont en vain : les Etats ne peuvent se débarrasser de ce poignard planté dans leur flanc.

Après plusieurs échecs, ils ont réussi, en 1588, à introduire dans le port un brûlot qui incendie plusieurs navires. Depuis lors, presque d'année en année, ils cherchent à atteindre la ville dans ses œuvres vives. Ils y entretiennent des intelligences, et essaient une surprise en 1590 : leurs vaisseaux s'avancent au plus près, et débarquent 3.000 hommes sous le colonel Nicolas de Meestkercke. Mais le plan est éventé : cette troupe se heurte à des forces imposantes postées pour la recevoir, et qui la repoussent énergiquement. Les morts, des prisonniers, des armes, du matériel sont abandonnés au vainqueur qui contraint les assaillants, dont les chefs sont dangereusement blessés, à se rembarquer dans le plus complet désarroi (1). Au printemps de 1594, trois autres débarquements échouent coup sur coup, arrêtés par la galère la *S. Isabelle* et les chaloupes de guerre (2). En 1595, les Hollandais et Henri IV combinent une attaque par mer et par terre; on l'apprend : « en toute diligence et chaleur » Dunkerque et Bergues-Saint-Winoc sont mis en état de résister à la première alerte. En même temps, on découvre une grave tentative de trahison, machinée par Willem-Pietersen Hoppesacq, capitaine du flibot le *Boucq-de-Norwegue*, puis de la galère la *S. Isabelle*,

(1) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 98.

(2) 2 et 15 mai, 9 juin. Les équipages reçoivent en récompense une ration de double bière, 5 tonneaux en mai, 6 en juin. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24792.

de connivence avec un marchand hollandais. Arrêté le 30 avril, Hoppesacq est gardé onze jours dans la maison du prévôt général Nicolas Robbelaer, veillé par six personnes le jour et quatre la nuit, puis transféré dans la prison de la ville, condamné, et décapité le 23 juin (1). En 1598, les Confédérés projettent encore une attaque de nuit et l'incendie des navires de guerre à Dunkerque et à Calais : de Wacken se tient sur ses gardes (2).

En Hollande et en Zélande, un violent courant d'opinion veut qu'on en finisse une bonne fois. Les corsaires dunkerquois, dit-on, coûtent à l'Etat plus d'un million de florins par an : qu'importe la dépense d'une expédition? Guillaume-Louis de Nassau s'y montre hostile : « Que Dunkerque se prenne, dit-il, que tout vienne à souhait, si est-ce que la postérité ne laissera pas de blâmer les auteurs d'un dessein si périlleux, duquel il semble que doibt dépendre le salut entier de ceste République (3). » L'événement lui donne raison : l'entreprise de Maurice d'Orange pour débloquer Ostende (juin 1600) avait pour but de réduire ensuite Dunkerque à l'impuissance; la bataille de Nieupoort (2 juillet) a beau constituer pour lui un succès, elle marque l'échec de la campagne (4).

(1) 50 liv. tournois accordées à sa veuve le 14 novembre « en considération de la grande nécessité où elle se trouve avec ses enfants ». — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24791, 24792, et *Acquits*, 4886; *Papiers d'Etat*, 1223 f. 12.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté, Corr.*, *Lettre à de Wacken*, 9 février 1598.

(3) *Tableau de l'histoire et principauté d'Orange*, divisé en quatre parties suivant les quatre races qui y ont régné souverainement depuis 793. La Haye, 1649. in-4, p. 679.

(4) Pirenne, *Hist. de Belgique*. IV, 231. — Sur le désaccord entre les Etats et le comte Maurice, qui veut assiéger l'Ecluse et non Dunkerque, cf. *Lettre de Sir Robert Cecil à Sir Georges Carew*, dans *Calendar of State Papers*, Carew, 1589-1600, p. 436.

En 1601, on essaie un autre procédé : pour obscurer le havre, on coule à l'entrée plusieurs navires chargés de grosses pierres : à marée basse, le Magistrat les fait rompre, et, le flot aidant, le chenal redevient libre (1).

Le blocus semblait promettre de meilleurs résultats : on ne prévoyait pas les difficultés multiples qui devaient en faire le cauchemar des amiraux et des Amirautés. Les premières mesures en ce sens sont prises en 1589, au moment où s'avèrent les effets désastreux de la course. Les Etats ordonnent la construction d'une vingtaine de pinasses, sorte de demigalères manœuvrant à la voile et à la rame : elles convoient les bâtiments marchands allant en France ou en Angleterre, protègent les pêcheurs, et la plus grande partie de l'année stationnent devant Dunkerque, l'Ecluse et Nieuport. Elles appuient l'action des vaisseaux de guerre qui croisent dans les mêmes parages : justement celui de Jacques Anthuenissen, demeuré seul devant Dunkerque, tandis que les autres poursuivaient des corsaires, s'est vu assailli subitement par des embarcations de toutes sortes, combattants et pêcheurs, dont les équipages l'abordent vigoureusement. Sommé de se rendre, Anthuenissen met le feu à ses poudres, et les assaillants qui ont pris pied sur le pont sautent en l'air avec lui (2).

Le blocus, resserré, provoque « la misère et anchiété de la bourgeoisie » ; le Magistrat de Dunkerque distri-

(1) « Loys Olivier et Jehan Constans, ayans emprins de rompre et briser certaines grosses pierres que les rebelles on faict aller au fond et submerger à la nuisance et détrimet de ce havre, à quoy touttefois par la grace de Dieu ils n'ont sceu réussir. » — Arch. Com. Dunk., 310, VII, 44. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, III. — *Tableau de l'hist. et principauté d'Orange*, 693.

(2) Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 319 c.

bue des secours aux « povres mesnages des mariniers ne povans jouyr de la pescherie », et adresse ses plaintes au duc de Parme, en train de prendre les eaux de Spa. La réponse est administrative : « Nous avons déjà donné ordre de ce qu'il y auroit à faire. » Les suites de la réponse sont plus administratives encore : on ne fait rien. Les Dunkerquois s'avisent de s'aider de leurs propres ressources : ils coulent pendant la mauvaise saison trois pleytes chargées de pierres au point d'ancre habituel des ennemis. Il ne semble pas qu'ils aient tiré grand profit de cette mesure (1).

Mais plus on va, et plus l'expérience fait ressortir les difficultés du blocus. Les corsaires, plus légers et meilleurs voiliers, attaquent à leur avantage, ou s'échappent sans peine ; ils volent au-dessus des bancs, alors que, gros et lourds, les vaisseaux des Etats ne peuvent garder que les passes, ou bien ils profitent du brouillard et de la nuit pour glisser inaperçus. Même l'été, la rade est furieusement éventée ; l'hiver, impossible de s'y tenir à l'ancre. Il est indispensable de caréner fréquemment les navires, de faire des vivres et de l'eau : d'où la nécessité de gagner fréquemment un port d'Angleterre ou de Zélande.

Le vice-amiral Jean Geerbrantsen préconise la division de la flotte en trois escadres qui croiseraient continuellement le long de la côte ; une demi-douzaine de vaisseaux seulement resteraient de garde devant le port. Cet avis, appuyé par tous les capitaines de la flotte, corroboré par Adrien Dammam, agent des Etats, qui profite de ce qu'il est prisonnier à Dunker-

(1) Arch. Com. Dunk., 310, VI, 37 ; 342, *Corresp.*, I, 2 (14, 26, 31 août 1589). — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 99.

que pour leur envoyer un mémoire circonstancié, n'est pas suivi (1).

Au contraire, en mars 1598, les Etats portent à quarante le chiffre des vaisseaux du blocus, pour qu'ils soient toujours une trentaine sur rade. L'amiral est relevé de sa faction tous les trois mois (2). On ne tarde pas à constater que cette force imposante est entretenue « à grands frais et peu de fruits ». Deux navires de Calais, chargés des présents de l'Artois et du Hainaut pour le comte de Fuentès, et de riches marchandises, parviennent à se glisser dans la flotte de Zélande qui va commercer en Espagne : ils seraient arrivés à destination sous l'escorte de leurs ennemis, sans une dénonciation qui les signala au prince d'Orange (3). Par bravade, trois corsaires rentrent en plein midi, enseignes déployées, avec deux prises ; en repoussant l'ennemi qui veut lui en reprendre une, G.-C. Wittebole est tué d'un coup de mousquet au front (12 mars 1599). Il n'est pas jusqu'au navire d'Egbert Willemsen, interrompant sa croisière parce qu'il fait eau de toutes parts, qui ne leur échappe ; et s'il ne parvient pas au port, c'est qu'il touche à l'entrée du chenal (4).

Pendant le siège d'Ostende, les Etats ont accumulé dans ces parages de telles forces navales que le blocus apparaît plus effectif ; il s'étend jusqu'aux ports

(1) *Mémoire de Danmam et Correspondance de Geerbrantsen avec l'Amirauté de Hollande*, dans Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 99-100.

(2) D'abord Pierre Van der Does, puis Warmont. — Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 419 b.

(3) Mars 1583. Quatre vaisseaux furent chargés de les surveiller et de s'en emparer, ce qu'ils firent sans difficulté. — Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies*, I, 191 b.

(4) Arch. Roy. Belg., *Amirauté, Corr.* ; 2^e Inv., 12 décembre 1604.

d'Angleterre, et dix vaisseaux de guerre stationnent devant Douvres. A plusieurs reprises, des corsaires s'échouent, qui n'ont pu le forcer. « Nous voïons à l'œil ceste coste de Flandre, écrit le fiscal Gardins, farcie de batteaux, par où le passage entrée et sortie de ces ports n'est sans dangier de tout évident, comme ne seroit aussy la sortie des ports d'Angleterre, que l'ennemy avecq sa flotte vat assiégeant de tous endroicts tellement que certains maistres marronniers anglois, nous veüillant faire ce bon office de transporter dois Douvres vers Calais Martin de Smit, escripvain du capitaine Willem Janssen, qui nous apporte les lettres ensuivantes, pour le sauver de l'estroite visite que font les batteaux rebelles de tous aultres batteaux de quelle qualité ou nation qu'ils soient, a ledict Martin faict ledict passage esté caché l'espace de deux heures en un tonneau, aultrement ne fust eschappé de l'ennemy (1). »

Chaque fois que les corsaires parviennent à sortir en nombre ou réussissent un exploit sensationnel, les criailleries, les plaintes des marchands de Hollande et de Zélande s'élèvent avec plus d'amertume, d'ironie, de violence. Ils accusent de lâcheté leurs capitaines de mer, qui, disent-ils, évitent l'ennemi au lieu de le combattre, parce que, sachant ne devoir compter sur aucun quartier, les Dunkerquois se battent « à la désespérade », et se font sauter plutôt que de se rendre. Ils taxent d'incompétence les conseillers des Amirautés. Conseillers et capitaines sont nommés à la faveur et non choisis pour leurs mérites. Certains prétendent que le prince d'Orange n'a pas hésité à dégar-

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., 24 novembre 1603, 20 avril 1604, 21 juin 1605.

nir le blocus pour donner une escorte à la vieille princesse d'Orange revenant de France; les Dunkerquois ont saisi l'occasion, sont sortis en foule et ont ruiné la pêcherie. Et chaque fois les Etats apaisent les murmures en accrochant à la potence des grappes de prisonniers : les gibets en sont remplis (1).

Les Amirautés appliquent rigoureusement la résolution des Etats; les équipages des corsaires pris, qui n'ont pas été jetés par-dessus bord, sont impitoyablement pendus. Dans le nombre, beaucoup sont des transfuges. En 1589, on s'est efforcé en Hollande de les ramener en promettant leur grâce à ceux qui rentreraient, et en exécutant les plus coupables (2). Mais rien ne prévaut contre l'envie de fuir une persécution ou le désir de tenter la fortune. De son côté, l'archiduc Albert favorise habilement ce mouvement, dont sa marine bénéficie: il prescrit à ses Amirautés d'attirer par l'appât de gages convenables de « bons et rusez pilotes, chirurgiens, charpentiers de mer et autres officiers »; il permet aux rebelles de se réconcilier et réinstaller aux Pays de Par-deçà, et presse encore les Amirautés « pour leur enlever du monde dans les villes et ports, et faire tort à leur commerce et navigation, d'accorder des lettres de réconciliation sous serment de ne plus hanter les pays ennemis ». C'est à un transfuge qu'il confie l'un des postes de conseiller d'Amirauté à Dunkerque, et le greffier du siège écrit au Conseil Suprême : « Je vois de ordinaire quant nous avons à quoy employer ceux qui nous viennent du costé des ennemis, ce sont ceux-là qui

(1) Em. Van Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, f. 319 c, 419 b. — John of Witt, *The true interest...*, 171, 179.

(2) Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies*, I, 149 a.

sont les meilleurs aventuriers et aussy bien fidèles, mais il convient ne les laisser oisifs ny vagabonds, et ce sont ceux que les rebelles craignent le plus (1). »

Outre les transfuges, outre les combattants réguliers qu'ils font mourir contrairement aux lois de la guerre, les rebelles n'épargnent pas les pêcheurs. A la vérité, il n'en reste plus beaucoup, car ils ne peuvent, sans être infailliblement enlevés, s'aventurer plus loin que la portée du canon des forts (2). Ces pêcheurs sont pauvres : le Magistrat avance le prix de leur rançon, et n'en est jamais remboursé. Autorisés à demander des passeports à l'ennemi, ils le renseignent, surtout ceux de Nieuport, sur les mouvements de l'armée navale. L'Amirauté en exige alors le serment de rapporter toutes leurs conversations avec l'ennemi, sous peine de la hart, et, pour plus de sûreté, le Conseil Suprême décide de les embarquer sur les navires de guerre (3). Après les représailles exercées par de Wacken en 1600 sur les pêcheurs de Hollande et de Zélande, ceux de Flandre ne peuvent plus compter sur aucune pitié : le 4 janvier 1607, il en sort six en rade sur une chaloupe; un navire rebelle les canonne, tue un homme et chavire la barque; un deuxième se noie, un troisième est pris; les chaloupes d'autres pêcheurs sauvent fortuitement le reste. La lutte devient tellement implacable que l'on se dispense d'envoyer le

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv. I et III; Corr., 16 janvier 1597, 17 avril 1599, 6 juillet 1600, et 1601.

(2) Lorsque le gouverneur d'Aguilar est élargi après être resté deux ans prisonnier parce qu'il refusait de payer aucune rançon, un présent de poisson est le seul que le Magistrat puisse lui faire, en plus du banquet qui lui est offert « par forme de congratulation de son desprisonnement ». 12 janvier 1600. — Arch. Com. Dunk., 342, I, 16.

(3) 1598-1599. — Arch. Com. Dunk., 310, VII, 38-42. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr. et Résol. du Cons. Supr.

tambour négocier la rançon des prisonniers : les rebelles ont refusé de le recevoir, et l'inutilité de renouveler la tentative est certaine.

L'archiduc a atteint l'extrême limite des concessions sans parvenir à adoucir la cruauté de l'ennemi. Il a donné l'ordre de relâcher les pêcheurs hollandais et zélandais amenés prisonniers (mars 1598). Pendant la durée du siège d'Ostende en particulier, il négocie des échanges ; à la Ville, aux gouverneurs de Dunkerque et de Nieuport, aux armateurs particuliers, il achète leurs prisonniers, qu'il paie partie en argent et partie en canons ; il s'en procure jusqu'auprès de l'Amirauté d'Aragon. Il *induit* les armateurs à modérer les rançons, et blâme M. de Guernoval, qui les exige trop élevées : « Nous faisons la guerre pour chastier les rebelles, et non pour gagner de l'argent », dit-il. Il accepte sur les navires les prisonniers qui consentent à servir sous serment de fidélité ; s'il les en requiert et qu'ils refusent, il les envoie ramer sur les galères de Spinola ; aux galères encore les hérétiques trop pauvres pour payer leur rançon, ou qui refusent de le faire, quand ce n'est pas l'archiduc lui-même qui refuse d'accepter aucune rançon des non-catholiques. Quant aux maîtres, pilotes et charpentiers de mer, ils ne peuvent être relâchés que sur un ordre du Conseil Suprême.

Les rançonnés qui ne s'acquittent pas dans le délai convenu paient un prix plus élevé, sauf le cas d'un malheureux insolvable, qui est libéré à l'intercession d'un capucin, après une longue détention (1).

Le prévôt général s'assure que ceux qui ont promis

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv. II, f. 177 v., 184.

rançon ne sont pas maltraités dans leur prison, ni non plus trop bien soignés : « S'ils trouvent trop bien à boire, manger et coucher », leurs instances auprès de leurs parents se feront moins pressantes pour obtenir l'argent de leur libération. Quant aux autres, lorsqu'il n'y a plus de galères, ils s'entassent au nombre de plus de cent quatre-vingts dans une étroite prison. « Ils meurent ou languissent quasi de vermine, froidure et autre nécessité..., infectés de la maladie que les docteurs et chirurgiens appellent *tabardillo*, laquelle en Espagne tiennent pour pestilentielle. » Les plus atteints sont transportés à l'hôpital (4 janvier 1607).

Auprès des particuliers et des capitaines qui détiennent des captifs, l'archiduc intervient ; il les engage à « user de charité », lorsque quelque haut personnage l'en supplie, ou simplement un ecclésiastique (1). Si le prisonnier non rançonnable est anglais ou français, on l'élargit de suite. Un Ecossais, qui est un allié, mais que l'on trouve sur un navire des rebelles, est jugé de bonne prise ; même sort attend les gens d'Emden.

Certains prisonniers excitent la curiosité : tels deux Mores ramenés par Adrien Diericksen, et qui ont l'honneur d'une présentation à l'archiduc Ernest. D'autres ont droit à des égards : tel Horace Bouchart, secrétaire aux honneurs de Henri IV, qui est conduit à Bruxelles, sous la surveillance d'un sergent à bâton du prévôt général.

Des « erreurs » comme celle de Dierick Yversen, qui dépouille les ambassadeurs du duc Jean-Adolphe

(1) Pris par Jean Claissen et Mathieu Colaert sur l'*Espérance*, un prêtre anglais se voit débarrasser de ses hardes et alléger de 165 florins. L'archiduc s'efforce de les lui faire restituer. — C'est ce prêtre qui intervient en faveur du maître du bateau capturé.

de Holstein, sont sévèrement réprimées : le fiscal procède à la restitution des objets pillés, et traduit le coupable en justice. D'autres erreurs tournent à la comédie. En janvier 1594, des corsaires ramènent un prisonnier sur lequel ils ont trouvé de l'argent, mais aucun papier. Cet homme prétend appartenir à la maison d'Ecosse, en qualité de précepteur. « Cuisiné » par les juges de l'Amirauté, par le conseiller Ferdinand de Salinas qui lui propose une mission auprès du roi d'Ecosse, il élude toute réponse formelle. On ne peut que le laisser libre. Il court se mettre en sûreté à Calais, d'où il envoie un rapport aux Etats-Généraux sur ce qu'il a vu à Dunkerque (1). A la vérité, il se rendait en Ecosse, mais en qualité d'agent des Etats. Jusqu'à la fin, il était parvenu à dissimuler ses papiers (2).

L'attitude des rebelles finit cependant par pousser à bout l'archiduc Albert. Trois prisonniers ont été pendus à Dunkerque le 15 octobre 1594, et trois autres le 2 mai 1595, mais ce sont nettement des pirates. Encore le 2 août 1597, il refuse de se venger sur des prisonniers amenés à Calais par Gaspard Rombout : « Nous montrons que nous sommes bons, écrit-t-il, et tenons la parole donnée par nos capitaines de notre part. » On épargnera la vie à ces gens, on les traitera bien, on les acceptera au service, « s'ils le méritent et que ce soit avantageux (3) ».

(1) Il s'appelle Dammam. Il juge le blocus ineffectif, préconise de fortes primes aux capitaines qui prendront des corsaires, et l'exécution immédiate de ceux qui ne rempliront pas leur devoir.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., I, V, XVIII f. 93; Corr.; Résol. Cons. Sup. ; *Chambre des Comptes*, 24791, 24793. — Arch. Com Dunk., 310, VIII, 46. — Faulconnier, *Desc. hist. de Dunk.*, I, 99. — *Historia Residentiæ Dunkerkanæ Societatis Jesu*, Bib. Roy. Belg., ms. 16695.

(3) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24791, 24792 ; *Amirauté*, Corr.

Mais peu à peu les capitaines et leurs hommes s'exaspèrent. Rouff et Mathieu Colaert arrêtent les pêcheurs ennemis, y compris ceux munis de sauf-conduits (1). Dierick Lutkens, qui commande le *Voleur* du Magistrat de Nieupoort, coupe l'oreille droite à un lot de prisonniers qui se trouvent être des Danois (2). On est contraint d'« admonester » un capitaine qui considère les prisonniers comme sa chose, et en offre deux « en cadeau » au gouverneur du Sas de Gand. Puis, Lutkens trouve des imitateurs : « Les capitaines de l'armée navale traitent fort rudement les prisonniers de mer, menaçant de leur couper les oreilles », alors qu'ils se sont rendus volontairement, ou sont neutres (3). De Wacken et ses officiers n'hésitent pas à outrepasser singulièrement leurs instructions au cours de leur expédition contre les pêcheurs (4).

A son tour, l'archiduc modifie sa ligne de conduite. Il donne aux rebelles un premier avertissement, le 16 septembre 1599 : le capitaine Dierick Joorissen et son équipage viennent d'être pris par l'ennemi ; pour conjurer le sort qui les menace, l'archiduc intime aux prisonniers qu'il détient à Dunkerque l'ordre d'aviser leurs parents et leurs Amirautés qu'ils subiront un traitement identique à celui qui sera infligé à Joorissen et à ses gens. Le 24 décembre, il prend encore une mesure de clémence : des prisonniers de Rotterdam ont été condamnés à mort par l'Amirauté ; il leur

(1) Février 1598.

(2) Juin 1600. Il est emprisonné, et un médecin soigne les essorillés aux frais du roi de Danemark. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr. ; *Chambre des Comptes*, 24793, qui, à l'encontre de la Correspondance, indique le *Voleur* comme appartenant au gouverneur de Nieupoort, Diego Rodrigue de Linares.

(3) Juillet 1600.

(4) Août 1600.

permet de se rançonner (1). Une exécution a lieu le 21 janvier 1600 : celle d'un transfuge dunkerquois.

Enfin, au mois de février 1601, Albert se décide aux représailles : « Tous les prisonniers de mer estant en soldée et actuel service des Etats rebelles » seront pendus, comme aussi quiconque sera pris entrant ou sortant d'Ostende pour y apporter une assistance quelconque (2). Le 25 août, Antoine Rycx, Jean Pietersen et Mathieu de Brée, capitaines des navires du Magistrat et du gouverneur, reçoivent, au moment de mettre en mer, des lettres scellées. Une fois au large, ils brisent les cachets : ils trouvent l'ordre, daté du 10, de couler à fond les bâtiments anglais qu'ils ne pourront mener au port ; quant aux rebelles, ils couleront navires et équipages, à moins d'en pouvoir tirer une rançon extraordinaire (3). Et les capitaines, au cours de leur croisière, jettent soixante-deux prisonniers à la mer. Au début de décembre, on apprend la pendaison d'une centaine de Dunkerquois au Texel et à Rotterdam. A ce coup, l'Amirauté elle-même réclame des mesures radicales : « Il n'y a remède que si Son Altesse permet à nos bateaux de mettre à fond tout ce qu'on trouvera des rebelles, aultrement ils ne se désisteront de leur cruauté ordinaire, et les nostres perdront tout leur courage quand ils nous verront si peu ressentir la mort de leurs compaignons. »

L'archiduc approuve. « Considérans le grand barbarisme et cruauté » dont l'ennemi continue à user, il ordonne de pendre tout prisonnier de mer « pris en action ou conseil de guerre, ou bien en voïage

(1) Ils avaient été pris le 24 novembre 1599, et sont élargis le 4 avril 1600.

(2) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Corr., Actes.

(3) Faulconnier, *Desc. hist. de Dunk.*, I, 111.

particulier » ; d'envoyer aux galères tous les pêcheurs ou matelots aux gages des particuliers ; de ne rançonner que les marchands, maîtres de navires, pilotes et passagers ; de couler tous les bâtiments qu'on ne pourra emmener ; de ruiner « les filets et ustensiles des pescheurs, qu'on pourra mettre sur esquif et laisser voguer où bon leur semblera, gardant les maîtres et pilotes et tous ceulx dont on pourra tirer rançon, ou les forts et robustes pour les galères ». Quant aux Anglais, on rançonnera les navires qu'on ne pourra emmener ; on gardera prisonniers les hommes qui ne pourront payer de rançon, et on enverra les plus vigoureux aux galères (1). Puis, comme « les rebelles s'opiniastrent à l'exécution des gens de marine sans tenir avec eulx aucun quartier », on exige des prisonniers rançonnés un supplément d'une centaine de florins, destinés à venir en aide aux veuves et orphelins des marins de Dunkerque (2).

Un adoucissement à ces rigueurs provoque les récriminations des équipages : ils veulent refuser tout quartier à qui le leur refuse (3) ; ils se plaignent amèrement lorsque des rebelles sont élargis, tandis que « les marys de leurs bourgeoises » restent en prison sous menace constante de la hart (4). Un regain de sévérité s'ensuit : et c'est alors le Magistrat dont il éveille les inquiétudes intéressées, car les pendus ne paient pas de rançon. Messieurs de la Loy supplient les Archiducs de surseoir aux exécutions (5). Les

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., 6 et 20 décembre 1610.

(2) 5 mars 1602. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Actes.

(3) 1604.

(4) 25 juillet 1605.

(5) 22 janvier 1606. — Arch. Com. Dunk. *Reg. des Delibérations du Magistrat*, II, 22, cité par Derode, *Hist. de Dunkerque*, Dunkerque, 1852, in-8, 191.

armateurs ne sont autorisés à rançonner leurs prisonniers comme auparavant que le jour où l'on entrevoit un terme momentané aux hostilités (1). Le premier armistice de six mois n'est cependant signé à La Haye que le 24 avril 1607. La longueur des négociations oblige à le renouveler ; une rupture éclate le 25 août 1608 : il faut l'intervention de Henri IV pour décider une reprise des pourparlers, qui aboutissent, le 9 avril 1609, à la signature d'une trêve de douze ans.

VI

LES GABEGIES DE L'ADMINISTRATION, LA MISÈRE DES HÉROS

Pendant cette période de la guerre, l'organisation administrative de la marine ne cesse de se renforcer. Après la grande ordonnance de 1590, un fiscal est installé à Dunkerque et un à Anvers (2) pour connaître des cas civils et criminels compétant à l'amiral ; ils prennent « un soigneux regard » sur la bonne police, aidés de cinq à sept personnes à leur choix. La réforme du comte de Mansfeld (janvier 1592), précise les attributions des hauts fonctionnaires de la marine, tous pourvus d'officiaux, de commis divers et nombreux. Tandis que le teneur des munitions réside à Dunkerque, où il a son magasin général, tout en gardant la faculté d'entretenir à ses frais un délégué à

(1) 5 mai 1606. — Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, 3^e Inv., 2.

(2) J.-B. de Tassis.

Anvers, le commissaire général de l'armée navale doit résider en Flandre; il a voix délibérative et consultative au siège d'Amirauté; il dresse les inventaires des navires et des magasins, passe les montres, nomme le personnel, surveille les rôles d'équipages; il achète ou loue les bâtiments nécessaires au service, établit les clauses des contrats avec les capitaines, enquête sur les plaintes, visite les navires, personnel et matériel, au départ et au retour, et enfin surveille la construction des navires neufs. Il a la faculté de réquisitionner les marchandises au prix de vente. Comme à tous les officiers des Amirautés, il lui est formellement interdit de prendre un intérêt quelconque, direct ou indirect, dans les armements particuliers, ni de rien acheter ou faire acheter des prises, sauf pour « la provision de son mesnage (1) ».

Les désordres à l'arrivée des prises nécessitent une réorganisation de l'Amirauté de Dunkerque, dont la compétence exacte et les rapports avec les divers hauts fonctionnaires de la Marine et le Conseil Suprême sont nettement délimités (2). Sous la haute autorité du vice-amiral de Flandre, le lieutenant-amiral à Dunkerque y représente l'amiral. Le conseil comprend trois juges assesseurs et un greffier : Renier Gardins, licencié en droit, bailli de Dunkerque, fiscal; Mathieu Berck, né à Rotterdam, et banni de Hollande, dont le concours est précieux parce qu'il connaît à fond la navigation et les pêcheries des rebelles, et a conservé en Hollande et en Zélande « de grandes intelligences par la voie de Cologne »; Pieter Hesselt,

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., III, f. 37 v. (14 mai 1597), et I (6 novembre 1599).

(2) Elle n'est pas établie « au pied » qu'on a projeté (12 août 1597).— Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr.

ancien conseiller du siège d'Anvers ; Jean Wauters, greffier.

Le vice-amiral ou son lieutenant a la superintendance militaire de l'équipage de mer, et la présidence du siège d'Amirauté. Il peut prendre l'initiative des poursuites judiciaires. Le gouverneur du lieu a entrée au siège chaque fois que sa présence y est utile. La compétence sans appel de l'Amirauté en matière civile n'excède pas cinquante florins : au-dessus de cette somme, l'appel est admis au Conseil Suprême, de même que pour les cas graves en matière criminelle. L'Amirauté enquête au sujet des prises, les inventorie à l'arrivée au port en présence du commissaire général et de l'official du pagador, interroge les prisonniers et les passagers ; mais son rôle se borne à l'instruction des prises ; le Conseil Suprême prononce la sentence de validité ou d'invalidité. Les juges d'Amirauté dressent l'inventaire des navires du roi, et des matériaux, vivres et munitions en magasin, chaque fois qu'ils en sont requis. Ils assurent la distribution de ces vivres et munitions, et, pour les menues sommes, le paiement sur l'official du pagador général. En l'absence du commissaire général, le siège délègue un capitaine sans commandement ou tout autre entretenu « idoine et capable » à l'inspection des magasins, à la surveillance des opérations du tenedor, de manière à découvrir les fraudes et à s'assurer de la bonne qualité des vivres et du matériel. L'Amirauté passe les marchés avec le concours du commissaire général, en prenant l'avis du Conseil Suprême lorsqu'il s'agit de choses de « plus grand import ». C'est elle qui « prend les montres », c'est-à-dire passe les revues, chaque fois que le Conseil Suprême l'ordonne, et examine les officiers et

matelots, le Conseil seul pouvant accepter ou casser les capitaines, les maîtres de navires et les pilotes. Elle tient le rôle de tout le personnel naval, et en reçoit le serment de fidélité. Sa juridiction s'étend de l'Ecluse inclusivement à Boulogne exclusivement (au temps où Calais est au pouvoir des Espagnols). Elle doit se procurer tous les renseignements possibles sur les desseins des ennemis. Nul des juges du siège ne peut avoir part dans les bâtiments armés en course par des particuliers, ni rien acheter aux ventes des prises que pour ses « provision et usage » personnels.

Ces mesures administratives (1) demeurent pour la plus grande partie platoniques, et n'arrêtent pas les désordres : des armateurs envoient leurs bateaux en course sans lettre de marque ; les gouverneurs des places lèvent indûment des droits sur les prises, dont ils laissent divertir des marchandises avant la remise aux gens de l'Amirauté. Les capitaines des forts (2) saisissent et jugent celles qui abordent au territoire de leur commandement, et s'en appliquent personnellement le produit, « chose certainement peu convenable et nullement souffrable ». Les armateurs se plaignent d'être lésés à la répartition de celles faites en commun avec les navires des archiducs. Quant aux liquidations, malgré les ordres « itératifs » envoyés à l'Amirauté, on n'en voit jamais la fin. De nouveaux droits les frappent : outre le dixième, les archiducs perçoivent un droit du quint, plus, pour le droit de depositaire-

(1) *Instruction* pour Adrien Diericksen, lieutenant de l'équipage de mer à Dunkerque, et les assesseurs et greffier du siège d'Amirauté de ce port, du 11 août 1597. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., III f. 46.

(2) En particulier ceux de Cadzand, Blankenberghe et Saint-Philippe.

rie ou « deposito », un cinquième ou deux pour cent (1).

Le gouvernement cherche des remèdes à ces abus. Il interdit au dépositaire des prises à Dunkerque de dépenser un denier sans l'autorisation écrite de l'amiral ou du vice-amiral (2). Il réforme les morte-paies aux établissements religieux et à la garnison, sauf celle du sergent-major (3), qui assure, ou est censé assurer, le transfert des prisonniers du navire à la prison (4). Il installe un commissaire dans les places où n'existe pas de siège d'Amirauté. Il étend la compétence du pagador général, receveur et dépositaire des droits d'Amirauté, qui doit résider à Dunkerque et se faire représenter par un commis dans les autres places, pour garder et conserver les marchandises des prises amenées par les navires des archiducs; sitôt la prise au quai, ce fonctionnaire en dresse l'inventaire, fait transporter la cargaison dans les magasins en n'employant que des travailleurs « fidèles et connus » afin d'éviter tout larcin; puis il procède à la vente qu'il peut anticiper s'il s'agit de marchandises périssables, mais en ce cas il est tenu de rédiger un rapport spécial. Enfin il établit les comptes et opère la répartition suivant ce mode : 1^o pour les prises des navires des archiducs, il rabat de la masse les frais de voiture et autres que l'on a coutume de défalquer avant tous droits; il prélève le dixième, puis le deposito réservé aux archiducs, les frais d'affiches et de comptes; du produit net il fait trois parts, dont deux vont aux

(1) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, 3^e Inv. I et II; Corr.

(2) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24791 (2 mars 1594).

(3) Lieutenant-colonel.

(4) 4 novembre 1600.

archiducs, et une aux matelots et soldats preneurs ; pour les prises des chaloupes il ne fait que deux parts ; 2° pour les prises des particuliers, il prélève les frais de voiture et autres, puis le droit du quint, et abandonne le reste aux armateurs ; les prises faites par des chaloupes armées, ou occasionnellement par des pêcheurs ou autres, paient le dixième, puis le quint, après quoi le reste est remis aux preneurs (1).

Mais pas plus que l'Amirauté, le dépositaire général ne se presse d'apurer ses comptes, malgré les ordres également « itératifs » qui lui sont intimés.

Une nouvelle fonction, créée en 1609, est la superintendance des affaires de l'Amirauté : on choisit pour la remplir le premier président de la Chambre des Comptes de Brabant. L'administration s'est compliquée pour atteindre et réprimer les fraudes : il en surgit de nouvelles, grâce à cette complexité même.

Le développement de l'autorité royale a réduit celle de l'amiral à ses fonctions militaires ; elle ne tarde pas à se heurter à celle des Villes, et le conflit aboutira à une diminution des pouvoirs urbains. La conquête française continuera cette évolution.

Les navires du Magistrat n'assurent plus un service public, comme au temps où ils protégeaient la pêche : ils font purement et simplement la course à son profit. Le Magistrat n'est donc ni plus ni moins qu'un simple « armeur et équipeur particulier », et, comme tel, tenu de se conformer aux ordres de l'Amirauté. Son prestige en souffre en cas de conflit avec le siège.

Le gouvernement tient la main à ce que ses gens de

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv. III, f. 67.

mer, à Dunkerque aussi bien qu'à Anvers, jouissent des privilèges qu'il leur accorde, franchises sur les vins et les bières, exemption des maltôtes et du logement des gens de guerre. Le Magistrat de Dunkerque estime que c'est là une « grande et intolérable » liberté, et se plaint qu'ils en abusent ; il supporte déjà la charge de nombreuses familles de matelots, et dispose de ressources à peine suffisantes pour y pourvoir. Il n'est pas écouté. Les fermiers des Quatre-Membres de Flandre émettent des prétentions semblables, sans plus de succès ; les Quatre-Membres se défendent en refusant aux archiducs de prendre la charge des frais d'Amirauté, dont on espérait alléger les finances de l'Etat (1). Le Magistrat, lui, consulte des juristes, se pourvoit devant le Conseil de Flandre. Pendant ce temps, l'Amirauté lui enlève les procès en sorcellerie (2), et dresse un pilori devant la maison où elle siège (3). Cette fois, il proteste avec la dernière énergie, et finit par obtenir gain de cause. Bien que non seulement il dût tolérer le pilori, « mais aussi sçavoir bon gré à ceulx qui par telle démonstration de justice ont tasché d'establir parmy nos gens de marine et supposts de l'armée tout bon ordre et discipline nauticque, au plus grand repos et tranquillité » de ses propres bourgeois, l'archiduc, après avoir

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, mai-août 1597, 14 février 1598 ; 3^e Inventaire, I. — Arch. Com. Dunk., 342, I, 21. — Bibl. Com. Dunk., ms. *Recueil sur Dunkerque*, I, f. 27. — Pirenne, *Hist. de Belgique*, IV, 228. — Règlement du 16 décembre 1561, ordonnance du 17 décembre 1591. Règlement du 18 juin 1597. Lettres des 8 février 1600, 16 août 1601, novembre 1604.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, 22 mai 1603. — Arch. Com. Dunk. 310, VII, 41.

(3) La maison échevinale en 1594 ; celle de Josse Snellinck, l'un des conseillers, en 1603. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24792, 24793.

fait dresser un acte de non-préjudice, ordonne d'abattre le pilori (1).

L'Amirauté prétend alors étendre sa juridiction sur tous les gens de mer, ceux dont elle a reçu le serment et qui sont à la solde des archiducs, comme les mariniens bourgeois de la ville engagés au service des armateurs particuliers. Ces derniers touchent leurs avances, ne se présentent pas à l'heure du départ, empêchent ainsi les capitaines de sortir, au grand dam des armateurs et du service des archiducs, et loin de sévir, de les contraindre à restitution, le Magistrat ferme les yeux, parce qu'il préfère les envoyer à la pêche. L'Amirauté obtient satisfaction. Mais le Magistrat argue des sacrifices qu'il consent à la marine : secours aux matelots et à leurs familles, armements en guerre de deux navires dont l'un, perdu, dut être remplacé; quant à la pêche, l'impossibilité pour ceux qui s'y livrent de gagner le large l'a réduite à rien : et l'archiduc revient sur sa décision première (2).

Le Magistrat l'emporte aussi sur ce point de détail curieux : son autorisation devient nécessaire aux barbiers de la flotte pour pendre un « bassin » devant leur maison; autrement, ils ne peuvent servir les gens de l'armée navale qu'« à boutique close (3) ». Il réclame les droits de dépositaierie que l'archiduc s'est appliqués : mais « la raison veult que les prises des particuliers estans douteuses soient séquestrées ès mains du dépositaire à ce commis par Sa Majesté », et c'est ce qui a lieu. Il soulève encore des difficultés,

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, 1598-23 avril 1599.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, 12 et 16 octobre 1599, et Déclaration du 6 novembre 1599. — Bibl. Com. Dunk., ms. *Recueil sur Dunkerque*, II, f. 29, 32.

(3) 25 août 1598. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inventaire, I.

sans aucun succès, lorsque l'amiral d'Arenberg exécute l'ordre de tirer de la prison de la Ville les prisonniers justiciables de l'Amirauté, pour les remettre au prévôt général (1).



En même temps que le mécanisme administratif, la structure de l'armée navale se complète. Auprès de l'amiral, les gentilshommes de l'Etendard, sorte d'officiers d'état-major, reçoivent les missions les plus diverses, depuis négocier la liberté des bâtiments saisis à l'étranger jusqu'à porter le portrait de la reine d'Angleterre en Flandre. Sur chaque navire, un ou deux jeunes hommes de bonne maison, distincts des pages, sont embarqués pour servir en qualité de gentilshommes. Outre les chirurgiens et barbiers ordinaires, on institue un chirurgien-major général.

Tandis que les Carmélites de Bergues-Saint-Winoc prêchent les gens de mer et prient « pour la conservation et le bon retour des batteaux de guerre de S. M. allant en mer », un chapelain-major est affecté à l'armée navale, un cordelier. Les jésuites apparaissent à Calais en 1597, où, moyennant 300 florins, ils sont requis « de vouloir prescher aulcunefois aux gens de marine, les admonestans à une vie plus réglée ». Ils s'emparent du poste de chapelain de l'équipage d'Anvers la même année (2). Ils fondent un établisse-

(1) 28 août 1603. — De son côté l'Amirauté se défend contre le gouverneur, et exprime aux Archiducs son « ébahissement » lorsqu'ils autorisent Diégo Ortiz à relâcher ou garder à son gré certains prisonniers de mer (5 juin 1601). — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance.

(2) On lui accorde 30 florins par mois. — Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 24791 ; *Amirauté*, 3^e Inventaire, 1 (28 décembre 1597) ; Résolutions du Conseil Suprême (8 juillet 1600).

ment à Bergues-Saint-Winoc en 1599 : de là, ils considèrent la population maritime de Dunkerque, « champ sauvage » qu'ils songent aussitôt à cultiver ; en effet, « il n'y avoit pas grand'chose à attendre des cordeliers pour la correction des mœurs, car ils avoient eux-mêmes besoin de correction ». De Bergues, ils viennent chaque semaine instruire les enfants, visiter les hôpitaux et les prisons où ils sont reçus « comme des anges du ciel », et convertir les hérétiques. Momentanément, ils s'en tiennent là (1).

Si la parole du chapelain ne s'est pas montrée suffisamment persuasive pour empêcher le mal, le fiscal intervient, et met en mouvement le prévôt général et ses halbardiers ; « un officier criminel de plus nous est aultant besoing que le pain », écrit Gardins. Le prévôt général, qui a loué et fait fortifier une maison particulière pour servir de prison, a pour acolyte le maître des hautes-œuvres de l'armée navale, souvent aidé par un confrère d'Ypres ou de quelque autre ville de la région. A bord, les capitaines disposent de fers à pied, de prisons à mains, d'épées de justice, de tout l'arsenal de la loi de la mer toujours en vigueur. « Les matelots, dit l'historien des jésuites à Dunkerque, sont une espèce de gens toujours prests à se battre, grossiers et à moitié sauvages. » Les équipages des navires du roi comme ceux des particuliers forment un extraordinaire ramassis de gens de tous pays : Flamands, Wallons, Allemands, Danois, Suédois, transfuges des rebelles, Français, Espagnols, Italiens, Portugais et Ecossais s'y coudoient. Ces derniers « sont en ivroignerie le plus débauché, et comme bru-

(1) *Historia residentiae Dunkerkanæ Societatis Jesu*, Bibl. Roy. Belg., ms. 16695.

taux ». L'abus des boissons distillées ravage et affole ces tempéraments frustes (1). Les mutineries, les scènes de brutalité et de sauvagerie sont journalières, revanche de la nature contre la rigoureuse discipline du bord, tandis que ces hommes endurent les pires privations et risquent leur vie à chaque instant. Pendant les relâches, ils ne se font pas faute de commettre tous les excès (2). Entre deux croisières, ils menacent de mort les capitaines dont ils ont à se plaindre, détroussent jusque des soudards sur les grand'routes, et vont au pillage dans la campagne environnante.

Un officier criminel rencontre par hasard dans la rue un homme de J.-H. Ebbe, qui s'est absenté depuis trois à quatre semaines, et le conduit en prison. Là, comme de coutume, on le fouille pour lui enlever son couteau : ses poches sont remplies des pièces d'une custode du Saint-Sacrement et d'une boîte à l'onction sainte. Parti voir sa mère à Malines, cet homme est revenu par Gand et Courtrai, où il a pillé une église. Il confesse avoir répandu ou avalé des hosties, et s'être graissé les mains et le cou avec l'huile sainte. Il l'a fait « par povreté, sans aultre malice ou mespris des Sacremens ». Cependant il est mis à la torture. Une lettre de Courtrai aggrave son cas : il a dérobé des vases sacrés. Le sort qui l'attend ne laisse pas de doute (3).

Par solidarité de marins, ou pour s'assurer une popu-

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, 1605 ; 3^e Inventaire II ; *Chambre des Comptes*, 24788, 24792. — Placart contre l'abus des boissons distillées, leur fabrication et leur vente, du 20 mars 1601, dans *Edits et Ordonnances des Pays-Bas*.

(2) L'assesseur Pérez de Malmenda passant à Boulogne, où vient d'arriver Jean Claessen, constate que l'équipage a déjà fait « en boisson et autres au moins six à sept cents florins de dépenses », le 6 mars 1607.

(3) 18-28 mars 1601.

larité nécessaire, les capitaines n'hésitent pas à intervenir en faveur de mutins qui se sont révoltés contre eux, épée et pique en mains. Quant aux marques d'indulgence que donnent les autorités, leur source n'est pas dans des raisons de sentiment, mais bien dans les nécessités du service. Un homme habituellement adonné à la boisson vient de mériter le dernier supplice, mais c'est un « gentil matelot » : l'Amirauté de Dunkerque ne se décide pas à sévir et consulte le Conseil Suprême. Philippe de Vos, l'ancien géôlier devenu capitaine et armateur, a une affaire civile et criminelle sur les bras : en raison de ses services, il en est déchargé sous la seule condition de verser cent florins pour les pestiférés et les malades. A la suite d'un différend avec le bailli, Michel Jacobsen est jeté en prison : le gouverneur reçoit l'ordre d'accommoder l'affaire au plus tôt, car « la détention de la personne de Jacobsen retarde la construction de son bateau » (8 septembre 1601). Des meurtriers voient commuer leur peine en celle des galères, ou sont simplement transférés d'un port à l'autre. Le cas de Willem Janssen est le plus frappant ; il commet un homicide en octobre 1595, est gracié en avril 1598, obtient le 4 mars 1603 le rappel de sa solde depuis 1595 et est relevé « de toute peine ou coulpe qu'on pourroit luy imputer ». Et lorsqu'il faut nommer un successeur à Adrien Diericksen comme lieutenant-amiral à Dunkerque, l'Amirauté le propose au comte d'Arenberg qui répond : « Je ne trouve personne plus ydoine à cest estat, selon que vous aussi le proposez. » Et Janssen est nommé (1).

(1) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Actes, 5 janvier 1607 ; Corr., 8 août 1605, 18 novembre 1600, 24 avril 1603, 11 juin 1602 ; 3^e Inv. II et XVIII f. 66.

Le genre de vie de ces marins implique toutes les rudesses, et leur tempérament aventureux les y porte ; mais la misère est la grande source de leurs désordres, et de celle-ci le gouvernement et l'administration espagnoles sont uniquement et entièrement responsables.

Les ressources ne manquent pas : le fisc extorque au pays de grosses contributions, et pendant longtemps l'Espagne envoie des subsides ; en matière maritime, la course produit des résultats inattendus, bien que le quint et les gens de plume commencent à tuer cette poule aux œufs d'or ; le droit d'attache est affermé 24.000 florins pour trois ans, et c'est de beaucoup le moins productif. Si le gouvernement ne parvient pas à faire assumer par les Quatre-Membres les frais d'Amirauté, il réussit à infliger la charge de l'équipage d'Anvers aux villes d'Anvers, Bruxelles, Malines et Tenremonde (1).

Mais du haut en bas de l'échelle (il y a « tant à griffer » dans une charge d'amiral !) la gestion des deniers publics est viciée par une invraisemblable corruption. Faute d'argent, l'archiduc ne peut continuer le siège d'Ostende : il en est réduit à le donner à l'entreprise à Ambroise Spinola, dont le premier soin est de casser pour malversations six cents officiers et sous-officiers. A titre d'exemple : depuis le début du siège, ils comptaient cinq sous des fascines qui valaient six deniers, et on en avait utilisé des millions (2) ! Commissaires, provedors, contadors, pagadors, officiaux, commis, élèvent des fortunes

(1) 26 janvier 1597. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv. III.

(2) Champagney, *Discours sur les affaires des Pays-Bas*, p. 172, dans Coll. des Mémoires de la Soc. de l'*Hist. de la Belgique*.

royales avec une rapidité prodigieuse. Jacques Van de Walle n'est pas seulement armateur : il est encore munitionnaire.

Les navires de guerre sont pris en charge par les capitaines sous prisée et inventaire du matériel, moyennant un prix débattu entre eux et les commis; même procédé pour la nourriture et l'entretien des officiers, matelots et soldats. Un tel système est aisément une source d'abus. Les officiers du roi trouvent plus d'avantage à s'enrichir en le volant qu'en faisant des prises ; ils reçoivent de quoi s'approvisionner pour deux mois, ne le font que pour un, et mettent la différence dans leur poche : comme conséquence, ils ne peuvent tenir la mer pendant le temps qui serait nécessaire pour le bien du service. Sous prétexte de pluntrage, officiers et hommes enlèvent du sixième au quart de la valeur des prises. On voit un capitaine prendre pour lui treize cents fromages, des caisses entières de toile de Cambrai, deux à trois mille livres de cire, autant de tabac ; un autre s'octroie huit sacs de laine (1). Au même compte, le navire-amiral de Diericksen est porté en recette et en dépense : il a été vendu et presque aussitôt racheté à un prix plus élevé, et l'acheteur et le vendeur ne font qu'un. Le capitaine du *Saint-Albert* laisse pourrir son navire au quai au lieu d'aller en mer, après quoi il offre de le remettre en état à ses frais, si on le lui accorde pour faire à son compte, et au commerce, deux voyages d'Espagne. Certains mémoires semblent libellés par Monsieur Purgon : pour quatorze listes de gens de mer en espagnol, « fort grandes et fascheuses à escripre »,

(1) *Considérations sur le Gouvernement des Pays-Bas*, publ. par Robaulx de Soumoy, Soc. de l'Hist. de la Belgique, t. III, p. 103.

le notaire Antoine Roucq réclame vingt-huit livres (1). A côté des gens du roi, les gens de loi s'abattent sur la proie : tout armateur qui s'engage dans les procès est ruiné d'avance, depuis Jean Gamel et Laurens de Niéllis, à fin du xvi^e siècle, jusqu'à Briansiaux de Milleville, à la fin du xviii^e.

Les expédients se multiplient sans remédier à rien. Après la mort d'Adrien Diericksen, il ne reste aux archiducs que trois navires de guerre : ils sont incapables de subvenir aux frais de l'armement (janvier 1606). Une société se forme entre le gouverneur, le grand bailli, le capitaine P.-J. Caro, Jacques Van de Walle et quelques autres, qui s'en chargent si on veut leur accorder ces navires pour la course, moyennant l'exemption du quint. L'archiduc accepte la combinaison, à condition que les navires soient toujours tenus prêts pour son service en cas de besoin, et que les capitaines coulent les bâtiments ennemis et en jettent les équipages à la mer, si l'ordre leur en est donné.

Pour obtenir la réfection des ouvrages du port sans bourse délier, l'archiduc accorde au Magistrat la remise du quint sur les prises des navires de guerre de la ville, à la condition de n'en employer le montant qu'à cet usage. Bientôt il écrit : « Le canal du port est rempli de fange; les navires un peu chargés et surtout ceux de guerre ne s'en peuvent retirer aux hautes eaux, parce que vous ne l'avez pas fait nettoyer, ni entretenir, ni réparer ». Il n'en faut pas plus pour arrêter un temps les « exploits » des navires de guerre.

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Registre des Ordonnances et placards, 20 décembre 1591; Actes, 14 août 1602; et *Chambre des Comptes*, 24788 (1592).

Les chaloupes sont prêtées à condition d'être rendues en meilleur état qu'au moment de la livraison : que vaut ce moyen de les radouber ? Les fournisseurs de la marine sont autorisés à se payer en achetant les bateaux mis en vente par l'Amirauté pour le compte du roi. On tire argent des passeports accordés aux pêcheurs hollandais et zélandais ; le 26 juin 1597, il en est délivré soixante-quatre d'un coup, et ainsi de plus en plus, tant que les capitaines se déclarent pour ce motif « dégoustés d'aller en mer » (1602). L'archiduc écrit des phrases d'opérette : il accorde à divers armateurs, à titre d'indemnité, mille florins de ses droits sur les prises, « mais sa courtresse d'argent ne lui permet pas de les payer », avoue-t-il ingénument (1600). Et après avoir déclaré qu'il entend que les religieuses de l'hôpital Saint-Julien soient payées des dépens des malades, il ajoute : « Mais elles auront patience jusqu'à meilleure occasion (1). »

Aux équipages, il est dû jusqu'à plusieurs années de gages. Les plus nécessiteux obtiennent de faibles acomptes en billets sur le pagador général ; à titre exceptionnel d'abord, puis couramment, on leur concède que le produit des prises viendra en diminution de leur arriéré de solde : mais c'est encore un leurre, car on n'arrive pas à obtenir le décompte de ces prises, du contador et de ceux qui les ont en mains. « Officiaux, gros gages, pensions, aides de coste à des particuliers » absorbent le produit qui devrait aller aux matelots. Provedors, pagadors et depositaires y ont tous plus ou moins de part. La longueur des liquidations enlève

(1) Arch. Roy. Belg. *Amirauté, Corr.*, 9 avril 1603, 22 septembre 1599 ; 3^e Inv. I (1598).

aux gens de mer l'envie de se rembarquer et de faire de nouvelles prises (1).

Les meilleurs parmi les officiers réclament instamment à l'Amirauté leur passeport absolu ou un congé de cinq ou six mois, pour pouvoir gagner leur vie ailleurs, « ne pouvant plus durer icy ». Les uns arment pour leur propre compte ou commandent pour des particuliers; d'autres sont autorisés à se retirer à la campagne, dans un rayon d'une lieue aux environs de Dunkerque, « pour exercer l'agriculture avec leurs femmes et leurs enfans », en conservant en ville un domicile où on puisse les « adjourner ». L'armateur Jean Gamel, ruiné par les procès, est molesté par les soudards. Un capitaine italien envoie chaque jour régulièrement ses soldats insister auprès de l'Amirauté pour obtenir les parts qui leur sont dues, et menace de se plaindre aux archiducs; ces gens, explique le greffier, « ne souffrent volontiers grans dilays, ains aiment mieulx un patard promptement que dix en attente ou poursuyte ». Et, observe-t-il encore, ils ne sont jamais mieux disposés à aller en mer que si leur poche est vide (2).

Bientôt, les matelots ne touchent pas plus leurs rations que leurs gages; lorsqu'ils sont en mer, c'est un problème que d'empêcher leurs femmes et leurs enfans de mourir de faim. Ceux tombés devant Ostende ont laissé cinq cents veuves et huit cents orphelins: faute de secours, la plupart mendient. Un gentilhomme écossais, Mac Car, intercède pour les veuves de ses

(1) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. III, p. 103, dans Coll. Mém. de la Soc. d'Hist. de la Belgique.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., 1; Corr., 19 février 1598, 29 mars 1597, 30 juillet 1605.

compatriotes morts au service, et réduites à la même nécessité. Les plus anciens officiers de l'armée navale déclarent, « les larmes aux yeux », n'avoir plus de quoi nourrir femmes ni enfants. A bord, les hommes n'ont ni chemises, ni chausses, ni souliers, et aucun vêtement pour l'hiver. Pendant qu'ils naviguent, les gens de loi vendent leur pauvre mobilier et jettent leurs familles sur le pavé pour acquitter les loyers impayés, et de quels bouges ! Six ou sept ménages s'entassent dans des locaux trop étroits, où, pour comble, la peste vient loger avec eux ; quand l'infection se déclare, on n'a même pas le moyen d'évacuer les indemnes. Pour arrêter les progrès du mal, l'Amirauté n'imagine d'autre remède que d'organiser une expédition contre les pêcheries de l'ennemi.

A toute heure, en pleine rue, les conseillers sont abordés, accueillis par des plaintes et des lamentations. Un marin, mortellement atteint, perd sa femme : les voisins déposent son enfant, âgé de neuf mois, sur le bureau du greffier ! « Pareilles nécessitez, tant pour enterrement que aultres, se présentent journallement », écrit-il, et il s'efforce « d'entretenir de belles paroles » les infortunés. Que peut faire l'Amirauté ? Elle-même doit trois ans et demi de loyers à son propriétaire ! Rien de plus juste, cependant, que ces réflexions adressées à l'archiduc : « La perte de cette petite troupe de gens seroit irréparable pour Vostre Altesse Sérénissime, et de très grand triomphe à ses rebelles, qui, considérans mieux ce que vailent les forces de mer, ne désirent rien plus que de veoir achever et aller en ruine celles qui restent à Vostre Altesse, pour le domaigne qu'ils en ont receu en leur navigation et pescheries. S'ils ne craignent plus vos batteaux de guerre,

ils licencieront leurs convois, et renforceront d'autant plus leurs forces de terre. »

Incapable de ramener au devoir, comme l'a fait Ambroise Spinola, ceux qui s'enrichissent scandaleusement de cette misère, l'archiduc ne répond, lui aussi, que par de belles paroles : « Chers et féaulx, Nous avons entendu par la vostre du premier de ce mois ce qu'au long vous y représentez de la nécessité que souffrent les gens de la marine, tant à Anvers qu'à Dunkerque. Vous ne pouvez estre plus désireux que nous de la veoir remédier. Nostre présente courtresse d'argent l'empesche, et faut que, pour quelque peu de jours, les ungs et les aultres ayent patience. Cy aurons pour service agréable que vous trouviez moyen d'à ce les induyr ; si ne l'avez, à leur trouver quelque argent à crédit, ce que seroit bien le plus à propos. A tant, chers et féaulx, Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. De Gand, ce treizième de may 1604. *Signé* : Albert. » Pendant dix ans, l'archiduc écrit cette lettre sans en changer les termes.

Comment, dans ces conditions, s'étonner des désordres? Les marins quittent le service du roi pour celui des particuliers où ils touchent douze sous par jour au lieu de neuf, passent sans congé de Dunkerque à Anvers, troquant une misère pour une autre, et s'enrôlent dans des régiments. Ils prennent l'habitude d'abandonner leurs capitaines : Egbert Willemsen et Michel Jacobsen, en relâche dans un port d'Angleterre, terminent là leur croisière, en mars 1605, parce que leurs hommes se sont sauvés à Anvers. Au mois de septembre suivant, Willem Janssen relâche à Boulogne avec la *Sainte-Isabelle* : il n'a plus de vivres, plus de cordages, plus de voiles. Pour payer les notes

d'hôtellerie de ses gens et acheter des vivres, il engage quatre canons pour mille florins, malgré quoi ses soldats le quittent : ils s'en reviennent par terre, « parce qu'ils sont nudz, leur argent despendu et joué ». Un an plus tard, il se retrouve dans la même situation en Angleterre ; on lui envoie deux capitaines et vingt-huit mariniers de Jean Gamel pour qu'il puisse rentrer à Dunkerque.

Faute de gens, l'Amirauté ne peut équiper que deux navires en 1603, et au capitaine P.-J. Caro, qui demande cinquante matelots pour aller à la rencontre d'un ambassadeur et de sa suite, elle répond : « Nous ne savons comment faire, officiers ni matelots ne portent plus aucun respect aux mandements qu'on leur fait (1). »

On assiste à un étrange phénomène : pour vivre, les corsaires se transforment en pêcheurs en eau douce ! Dans les moères, dans la Garenne des Cygnes, qui appartient aux archiducs sur le territoire de la Châtellenie de Bergues-Saint-Winoc, ils s'emparent du matériel des fermiers de la pêche, s'en servent, puis le détruisent, et commettent toutes sortes de dégâts.

Poussés à bout, ils se révoltent ; sûrement, leur « légitime et naturel seigneur » est trompé, tenu dans l'ignorance de leur sort : il ne les laisserait pas mourir de faim. Essaims de misère, ils s'engagent par bandes sur la route qui mène à Bruxelles. On n'a que le temps de faire appel à la parole persuasive de leurs chefs pour « les induire par voie amiable de retourner à la maison ». On mobilise, pour plus de sûreté, le prévôt général et ses acolytes. L'année 1608 est

(1) Juillet 1605.

un long cri de misère : l'ordre de licencier les équipages, sauf les Italiens et le personnel indispensable à la garde des navires, arrive enfin le 23 juin (1).

A l'intérieur, les champs sont retournés à l'état sauvage, se couvrent de ronces et de taillis. Les loups pullulent dans la Châtellenie de Furnes. Des bandes de pillards sillonnent les routes ; le long des principales voies, le long des rivières, pour donner quelque sûreté, il faut couper les bois sur une largeur de sept cents pieds (2).

Moins d'un siècle de domination espagnole avait suffi pour ruiner à ce point l'un des pays d'Europe les plus peuplés et les plus riches, à la fois de ses richesses naturelles et de l'activité de ses habitants.

(1) Arch. Roy. Belg. *Amirauté*, Corr. ; 3^e Inv. I, II, XVIII ; Actes ; Résol. Cons. Sup. ; *Chambre des Comptes*, 24788, 24791, 24793.

(2) Pirenne, *Hist. de Belgique*, IV, 408.

CHAPITRE VII

LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS

(1609-1643)

I

L'AMIRAUTÉ DE SÉVILLE

La guerre et l'anéantissement du commerce ont réduit les Provinces Obéissantes « à la besace ».

A la suite des troubles, un tiers des manufactures de Flandre est passé en Angleterre. L'art des bayes, sayes, canjants (draps changeants), moccades, trypes, gros grains, et tout ce qui se fait de laine, se transporte à Norwich, Sandwich, Colchester, Maidstone, Lamton. Le reste va à Leyde, et les toiles émigrent à Harlem. Le peu de trafic qui subsiste en Flandre et Brabant n'a d'autre écoulement que par la voie de terre. Pour comble, le roi d'Espagne lui-même a retiré à ses sujets de Par-Deçà la liberté de la mer.

Les Hollandais en ont habilement profité : un courant important de navigation masquée s'établit (1) avec Séville, sous pavillon de Hambourg, Brême,

(1) Dès 1599.

Lubeck, et d'autres neutres (1). Des marchands flamands, en quête de ressources, s'en procurent en le favorisant. Le gouvernement, qui en 1625 accorde au dénonciateur le navire et les marchandises dénoncées, concède, cinq ans plus tard, des passeports aux Hollandais, leur évitant « le risque des voyages, les frais de voiture, d'assurances, tonlieux, passaiges, et autres despens (2) » !

Pour les concurrencer, les Flamands n'ont que la voie de terre, ou doivent embarquer en Angleterre leurs marchandises à destination d'Espagne (3). Menacés d'une ruine totale, ils cherchent le remède à cette situation déplorable (4). L'Infante appuie leurs remontrances auprès de Philippe IV à son avènement. Ils préconisent avant tout de nombreuses réformes en matière maritime : amiraux et officiers compétents, et « non-intéressés » ; abolition de toute suspicion à l'égard des Flamands, auxquels on n'hésitera pas à délivrer des lettres de marque ; obligation pour les provinces et les principales villes d'armer des vaisseaux, à condition de leur en laisser le gouvernement avec le profit des prises, sauf un sixième au roi ; application à leur objet des fonds destinés à la marine, généralement distraits en faveur de l'armée de terre ;

(1) Sur le commerce maritime de ces villes et leurs rapports avec les corsaires, cf. G. Bernhard Hagedorn, *Oostfrieslands Handel und Schifffahrt vom Ausgang des 16 Jahrhunderts bis zum Westfälischen Frieden* (1580-1648), Berlin, 1912, in-8.

(2) *Information historique sur le commerce des Pays-Autrichiens*, Bib. Roy. Belg., ms. 14999, f. 7 v. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Opinion du Chancelier sur la création d'une nouvelle Amirauté*, mai 1625. — Pirenne, *Hist. de Belg.*, IV, 242, 259.

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettre de Peninçq à de Gottignies*, 17 décembre 1632.

(4) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, dans Coll. Mem. de la Soc. d'Hist. de la Belgique. — *Le Veridicus Belga*, dans le *Mercure français*, t. XII, p. 6, année 1626-1627.

application à l'armada de ceux provenant des prises; surveillance des achats de vivres par les capitaines, à l'embarquement; châtement sévère infligé aux capitaines s'il est prouvé qu'ils n'ont pas fait leur devoir à la recherche des prises; réglementation du plunrage; suppression des offices inutiles; ordre aux ambassadeurs du roi de veiller spécialement à ce que les prises ne soient pas indûment réclamées: les ministres de France et d'Angleterre reçoivent des présents des Hollandais, et leur délivrent des lettres leur permettant de se porter réclamateurs par le moyen des ambassadeurs de ces pays dans les Pays-Bas espagnols; concentration des escadres de Flandre et d'Espagne: elles feindront d'aller aux Indes, remonteront vers le Nord en passant à l'Ouest de l'Irlande, et reviendront fondre sur les pêcheries hollandaises; destruction des pêcheries du Groënland, qui ne sont pas gardées; prise de possession d'un port de Frise; envoi en Andalousie, pour couper aux Hollandais la route de la Méditerranée, de deux escadres de Dunkerquois, « à cause qu'ils connoissent tous les secrets et faussetez desdits Hollandois, là où les Espagnols seroient trompez, leurs présentans des passeports faux, comme s'ils estoient Allemans, François ou Anglois »; entretien de bons espions en Hollande, en France et en Angleterre; suppression des passeports: s'il en est délivré vingt, il s'en contrefait cent, d'une imitation si parfaite que l'auteur des véritables ne les peut discerner, de sorte que, dans le doute, les corsaires laissent libres ceux qui les présentent, pour éviter le risque de payer des dommages-intérêts.

D'autres faiseurs de projets calculent que les Hollandais ont en mer, suivant les saisons, douze à dix-

huit cents barques de pêche, dont on pourrait tirer, par le moyen des passeports, 336.000 florins au moins par année. Cette recette permettrait d'augmenter le nombre des pinasses sans porter tort aux Amirautés, et de visiter par suite beaucoup plus de navires marchands (1).

Au début de la reprise des hostilités, la situation sur mer est la suivante: les Hollandais entretiennent quatre-vingts navires de guerre, de 100 à 120 lasts, 20 à 25 canons, et cent hommes d'équipage, pour convoier les marchands et les pêcheurs. De juin à décembre, sur la mer du Nord, vingt de ces navires gardent la pêcherie, qui a six lieues de long; dès qu'un pêcheur a sa charge, l'un des convoyeurs se détache pour l'accompagner au port. Dix à douze escortent les flottes allant en Orient: sept sont affectés à la première, qui comprend quatre-vingts bâtiments, et trois aux trois autres flottes, plus faibles, et qui partent chaque quinzaine. Neuf navires de guerre sont chargés de protéger les flottes marchandes voguant vers la France, l'Espagne, les Iles et le Levant; ils les accompagnent jusqu'au delà du Canal, par crainte des Dunkerquois. Deux stationnent devant Ostende, et trois devant Nieuport, mais ne peuvent tenir l'ancre en hiver. Deux surveillaient Gravelines avant que cette ville ne devint française. Devant Dunkerque, « comme étant le port le plus haut des Provinces-Obéyssantes, et d'où ils reçoivent plus de dommages, ils ont pour l'ordinaire, tant en hyver qu'en été, dix-huit batteaux de guerre, aucunesfois plus ou moins, qui sont à la rade, à une très bonne place, pour ancrer sans crainte de tempeste,

(1) Les busses de pêche hollandaises sont de 36 à 60 lasts, les dog boots de 20 à 36. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*. Mémoire de 1625.

si ce n'est extraordinaire ». Quelques croiseurs font la navette entre Douvres et Calais, pour faciliter aux marchands qui rentrent en Hollande le passage du Détroit. Huit servent de courriers, avec mission de convoier tout ce qu'ils rencontrent, et de causer tout le dommage possible à la marine d'Espagne et de Flandre.

Ces quatre-vingts navires de guerre changent leurs signaux toutes les six semaines; en moins de vingt-quatre heures, il peut s'en concentrer une cinquantaine en un point donné. La dépense qu'ils entraînent se monte à 2. 880. 000 florins au bas mot, « lesquels fraix ils font de crainte du peu de batteaux du roi et des particuliers qui sont à Dunkerque, par où se voit le dommage qu'on leur feroit si on tenoit, audit lieu de Dunkerque, une armée navale complète et en ordre; au moyen de laquelle on leur empescheroit totalement leur navigation, et ensuite tout leur traficq et commerce, ou, s'ils le vouloient continuer, on les obligeroit à tenir pour le moins le double de batteaux pour l'asseurer, et encore ne le pourroit estre totalement, ce qui leur causeroit plus de despens que de proffit..... Non seulement ils craignent ceux de Dunkerque, mais encore ils les haïssent mortellement, à cause qu'ils connoissent tous leurs artifices, leurs secrets, leurs courses, leur navigation, leur traficq, leur commerce, leurs faux transports et leurs faux passeports, et toutes leurs façons de faire, en sorte que si ceux de Dunkerque avoient la force suffisante, avec l'authorité telle qu'il est nécessaire, ils leur feroient un dommage inestimable, et ruyneroient leur Estat. »

Ces idées mises en circulation provoquent l'élaboration d'un projet d'ensemble pour abattre le commerce

hollandais. Il comportait l'équipement en Flandre, sous l'obéissance de l'Espagne, d'une armée provinciale de trente vaisseaux de guerre, fournis par les provinces et les villes (1), et vingt galions fournis par le roi. Cette force navale arrêterait les navires passant de Hollande en France et en Angleterre. Pour annihiler le commerce hollandais en Méditerranée, quinze galères et quinze vaisseaux de haut-bord se posteraient à Gibraltar et à Ceuta, et quinze galères en Sardaigne et en Corse. Seize bâtiments hollandais vont chaque année au Groënland pêcher la baleine, et rapportent 800.000 livres de profit; ils ne peuvent pratiquer cette pêche qu'avec l'aide des bannis de Biscaye: pour la paralyser, il suffira d'une mesure de clémence rappelant les bannis. Huit navires de faible équipage rapportent tous les ans de Moscovie des fourrures et de la cire, dont le bénéfice monte à 600.000 livres: huit vaisseaux de guerre bien armés les enlèveront au retour. En Guinée, la Compagnie orientale hollandaise envoie vingt navires qui lui donnent un million de bénéfices; vingt vaisseaux de guerre recevront la mission de les attaquer sur tous les points où ils prennent charge. Aux Indes orientales, la même Compagnie expédie plus de soixante bâtiments, qui en peu d'années lui ont rapporté plus de six millions; ces bâtiments touchent forcément à Sainte-Hélène pour se ravitailler et se rafraîchir: dix vaisseaux de guerre les y attendront. Dans

(1) Flandre, 4; Brabant et Malines, 2; Hainaut, 2; Artois, 2; Pays de l'Islande, 2; Namur, 1; Cambrai et Tournai, 1; Gueldre, 1; Luxembourg, 2; Limbourg, 1; Falcebourg et Dalem, 1; Lingén, Groole, Oldenzeel et pays voisins, 1; le clergé d'Artois, 2; de Hainaut, 2; de Flandre, 1; de Brabant, 1; de Cambrai et de Tournai, 1; de Luxembourg et de Namur, 1; et ainsi les autres ecclésiastiques de chaque province. Au total, 30.

les ports de Flandre, on armera en outre des chaloupes et de petits bâtiments manœuvrant à la voile et à la rame : stimulés par des récompenses pécuniaires, ils opéreront des descentes dans les îles de Zélande et en Hollande, y porteront le fer et le feu, perceront et rompront les digues de manière à inonder les deux tiers du pays. Pour entraver le commerce du Rhin et de la Meuse, on creusera un canal de Rhinberg à Venloo, puis de la Meuse à l'Escaut. Enfin les armées de Wallenstein et de Tilly garderont les lignes du Weser et de l'Elbe.

Des mesures spéciales visent l'anéantissement du commerce clandestin avec l'Espagne, et la résurrection des manufactures des Provinces Obéissantes, où l'on enverra des laines fines en abondance, en y rétablissant l'ancien entrepôt des marchandises d'Espagne et des Indes pour les nations du Nord. D'où l'idée de l'Amirauté de Séville, sorte de consulat ou compagnie créé par lettres-patentes du 14 octobre 1624 (1), sous le titre d' « Amirauté du commerce entre les pays obéyssans de Flandres et provinces septentrionales, avec la province d'Andalousie et le royaume de Grenade ». Sept directeurs doivent la gouverner sous l'autorité du roi. Ils auront la justice civile et la justice criminelle. Ils entretiendront vingt-quatre vaisseaux de guerre équipés de six à sept mille hommes, « fabriqués et entretenus aux despens

(1) De Madrid. — *L'Information historique sur le Commerce des Pays-Bas Autrichiens*, Bibl. Roy. Belg., ms. 14999, f. 10 v., et 11, indique le 14 octobre, et le *Mercure Français*, t. XII, p. 6 (année 1626-1627) le 4 octobre. Ces lettres patentes furent publiées dans les Pays-Bas, le 20 août 1625. — Cf. encore à ce sujet : Abren y Bertodano, *Coleccion de Tratados*, cité par Duro, *Armada española*, IV, 434, Appendice. — *Mémoire touchant l'Amirauté de Séville*, Bibl. Nat., ms. Cinq-Cents Colbert, 203, f^{os} 132-141.

de la nation flamande » et des membres de la Compagnie. L'amiral et les principaux officiers seront naturels flamands ou allemands, mais les équipages pourront comprendre des nationaux de tous les pays du Nord, même rebelles, à la condition d'être bons catholiques et de vivre hors des états rebelles, ou près des Provinces Obéissantes. En présence des galions du roi, les navires de la Compagnie se placeront sous leurs ordres.

On leur laisse le droit de s'emparer des bâtiments fabriqués dans les îles appartenant aux rebelles, de les vendre où et à qui ils voudront, sauf à des rebelles et autres personnes suspectes, le roi percevant le droit du dixième. Ces vingt-quatre navires serviront de convois; le roi s'engage à ne les distraire de ce service que d'accord avec l'Amirauté, et de son consentement. L'Amirauté exercera le droit de visite des marchandises sortant des ports d'Andalousie et de Grenade pour le Septentrion; elle pourra confisquer à son profit, même en mains tierces, les navires et marchandises prohibées appartenant aux rebelles ou à leurs alliés, pris ou dénoncés; de même toute marchandise transportée sans autorisation d'Espagne au Nord, ou inversement apportée des Indes ou de Chine par le Nord. En ce cas, le fisc percevra dix pour cent. Au paiement des officiers, on affectait un droit de un pour cent sur toutes les marchandises transitées par la Compagnie, et un droit de factorerie de deux pour cent sur les confiscations.

Malheureusement, les lettres-patentes qui instituaient cette Amirauté de Séville demeurèrent lettre morte : on avait négligé d'établir des fonds réels pour équiper les vingt-quatre vaisseaux de guerre, « et ce

point principal ayant manqué, le reste s'en alla en fumée ».

Quant au grandiose projet d'ensemble, il ne sera réalisé qu'en partie. Huit ans plus tard (1), les instructions du cardinal-infant don Fernand énumèrent les causes de la diminution du commerce ; ce sont toujours les mêmes : disette des vivres ; surcharge des impositions et licentes ; mauvais traitements infligés aux marchands ; augmentation des droits ; désordres et vexations des troupes ; exactions des gouverneurs, des capitaines et officiers commandant aux frontières, des Magistrats et des Châtellenies ; surcharges et inégalités dans la perception des aides sur les objets de consommation. Le roi recommande à l'Infant de diriger le commerce par la France ou l'Angleterre, d'empêcher les assurances pour la France de monter à plus de dix pour cent, et celles des ports à plus de vingt-cinq ou trente pour cent : chiffres déjà ruineux ! Il aura soin que le produit des prises demeure à l'armée navale. On n'a rien réformé !

Le gouvernement accomplit cependant un effort : il augmente les fortifications et les forces navales de Dunkerque. Le bénéfice en fut immédiat, les répercussions économiques et politiques graves et profondes. « De fait ils ont, comme l'on dit, ramené leur chance, et donné souvent la chasse à ceux qui auparavant ne vouloient que les voir sur mer pour les perdre, et les laisser sortir de leur port pour les attaquer (2). »

(1) 10 octobre 1632. — Arch. Roy. Belg., *Papiers d'Etat*, 1224 f. 152.

(2) P. Fournier, *Hydrographie*, Paris, 1777, p. 74.

II

RUPTURE DE LA TRÈVE

A la nouvelle de la signature de la trêve, le bon chroniqueur Jean-François Le Petit, greffier de Béthune, célébra cet heureux événement en vers. Il composa un poème formé d'une série de sonnets, dont l'un a trait aux choses de la marine et mérite d'être cité (1) :

Celui qui sur la mer voudra chercher gainage
Ne craindra désormais la pyrate voleur,
Ny l'escumeur de mer, ny ceux qui sous couleur
De guerre, vont sur l'eau empescher le passage.

Rien ne l'empeschera d'entreprendre un voyage
Soit qu'il fut long ou court, accompagné de l'heur
Qu'il sçauroit désirer : restant la seule peur
De tempeste et tourmente, ou de quelque naufrage.

Si bien qu'après avoir l'Océan parcouru
Nous irons visiter le très riche Péru,
Le golphe Mexican, la Cube, et l'Amérique.

Le Brésil Indien, où le plus pur or croist,
Et passans au travers du Magalan d'estroit,
Par la mer Pacifique irons à l'Antarctique.

S'ils n'allèrent pas à l'Antarctique, les Dunkerquois

(1) *Les Fruicts de la Paix, sous le nom de trèves, entre les Sérénissimes Philippe, troisième du nom, roy des Espagnes, les archevucs Albert et Isabelle d'Autriche, ducs de Brabant, etc. . . , et les Illustres Etats-Généraux de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, conclue en Anvers le neufvième du mois d'Avril 1609, à Utrecht, 1609, reproduit par Ch. Ruclens, Recueil de Chansons, poèmes et pièces en vers françois relatifs aux Pays-Bas, publ. par la Soc. des Bibliophiles Belges, Bruxelles, 1870-1879, 4 vol. in-8, t. 1, p. 114.*

allèrent tout au moins à l'*Arctique*, et les voyages qu'ils y accomplirent ne laissèrent pas que d'être mouvementés.

En l'année 1596, deux capitaines hollandais, J. Hendrick Hemskerke et J. Cornelis Van Rijp, avec W. Barentz pour pilote, avaient découvert le Spitzberg. En 1608, la « Company of the Moscovia merchants » envoya Hudson dans ces parages, et depuis lors, d'année en année, les Anglais vinrent y chasser la baleine et autres cétacés (1).

Mais en 1612 surgissent des entreprises rivales : un Hollandais, Willem Van Muyden, arrive avec deux navires ; presque en même temps, on voit apparaître dans les mers boréales un bâtiment de Biscaye, d'autres d'Amsterdam, de Saardam, d'Enkhuysen, de Bordeaux, de La Rochelle, « aucuns Espagnols de S. Sébastien », et aussi des Dunkerquois. Au mois de juin 1613, le basque Mignet de Haristiguy, commandant la *Grâce-de-Dieu*, de 600 tonneaux, trouve dans la rade de Bell Sond deux navires de Dunkerque ; ils ne l'autorisent à faire sa pêche qu'à condition de leur remettre la moitié de ses captures, et de pourchasser avec eux les Anglais.

L'avantage passe au camp de ces derniers : une petite escadre de sept vaisseaux de guerre de la Moscovia Company, dont l'amiral, le *Tigre*, porte vingt-et-un canons, paraît dans ces eaux ; Haristiguy se plaint à eux de la violence que lui ont faite les Flamands. Le *Tigre* enlève alors une pinasse de Dunkerque, en répartit l'équipage sur les navires de sa

(1) E.-T. Hamy, *les Français au Spitzberg*, dans *Etudes historiques et géographiques*, Paris, 1906, in-8. — Ch. de la Roncière, *la France Arctique*, dans *Revue Basque*, 1905, p. 51.

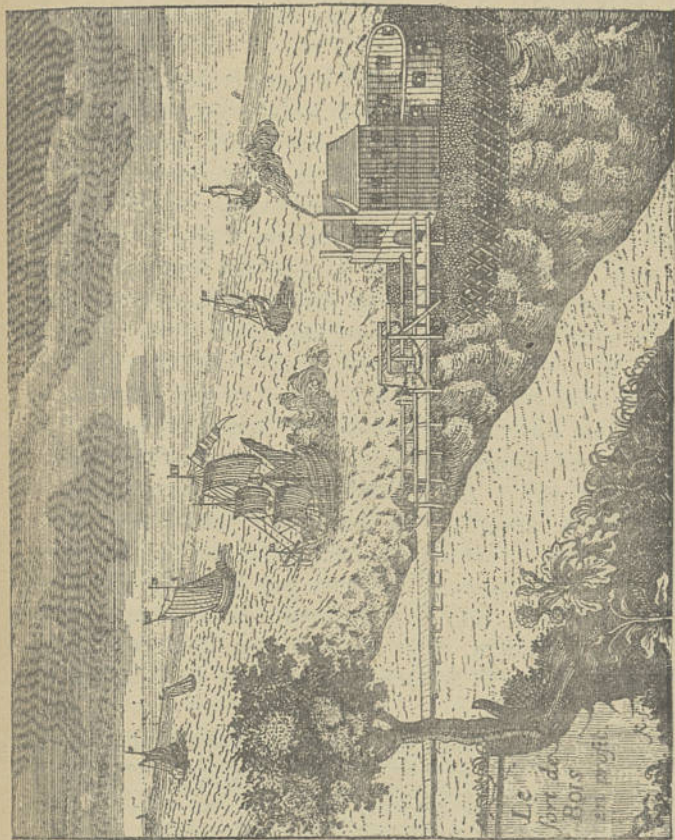
Compagnie, puis chasse l'autre bâtiment dunkerquois de Green-Harbour ; après quoi il poursuit encore un navire basque, et un bordelais.

L'année suivante, tandis que le roi de Danemark faisait connaître au roi de France la défense qu'il édictait de pêcher la baleine aux côtes de Norvège, d'Islande et des îles Féroë (1), les Hollandais naviguent en force au Spitzberg, avec quatre vaisseaux de guerre de quarante canons, et quatre grands bâtiments pour la pêche. Ils sont cette fois les maîtres de la situation. Il ne semble pas qu'ils aient particulièrement inquiété les baleiniers dunkerquois, dont l'amiral était Foppe Gheertsen. Mais en 1617 il n'en va pas de même. Sept baleiniers avaient quitté le port de Dunkerque, pour le compte d'une compagnie moitié flamande, moitié française, à la tête de laquelle figuraient Jean le Clerc, marchand anglais résidant à Dunkerque, et Abraham Lesturgeon, marchand demeurant à Rouen. Les Dunkerquois établissent leur croisière dans les parages de l'île Jean Mayen : leur pêche s'annonce fructueuse, lorsque les Hollandais l'interrompent, et les contraignent à regagner leur port, au grand dam de leur compagnie, qui ne sera indemnisée de cette perte que beaucoup plus tard (2).

Après cet échec, les Dunkerquois ne renouvellent pas la tentative. D'ailleurs, la trêve ne va pas tarder à expirer. A l'avenir, lorsqu'ils voudront s'approvisionner en fanons et en huile de baleine, ils chargeront leurs corsaires de guetter le retour des baleiniers hollandais ou hanséatiques, et d'enlever leurs chargements. Et la flotte espagnole, qui en 1648 détruisit après douze

(1) 9 février 1614. — P. Fournier, *Hydrographie*, Paris, 1677.

(2) Bib. Nat., ms. français 17329, f. 313 v.



LE FORT EN BOIS DE MAUDICK.

heures de combat presque tous les navires de la « Compagnie parisienne pour pêcher à la baleine », comprenait certainement des navires de l'escadre espagnole de Dunkerque (1).

Cette trêve mouvementée n'a pas encore atteint son terme, que déjà la reprise de la lutte s'annonce acharnée, l'animosité plus grande du côté hollandais. Tandis que le roi d'Espagne permet aux navires des Provinces-Unies actuellement dans ses ports d'y demeurer saufs pour la plus grande commodité des marchands, des vaisseaux de guerre des États attaquent à l'improviste cinq navires sortis de San-Lucar pour Dunkerque et Ostende, et en capturent trois. « Depuis que le monde est monde, proteste Ambroise Spinola à Maurice de Nassau, on n'a pas vu que quand d'un côté on s'abstient d'offense et mesme on donne un sauf-conduit aussi général, de l'autre on attaque hostilement (2). » Le gouvernement espagnol doit se décider à prendre des mesures : douze navires de guerre sont mis en chantier à Dunkerque (3); les jetées sont soigneusement visitées par les capitaines de mer (4). Jean Gamel, l'armateur malheureux de la dernière guerre, devenu ingénieur (5), établit les plans et dirige la construction du fort de Mardick, et

(1) *Mémoires touchant le privilège de la baleine pour la Compagnie du Nord, et Mémoire pour la Compagnie du Nord en faveur de la pêche des baleines*, Bib. Nat., ms. Cinq cents Colbert, 203 f. 85, et 333 f. 196. — Henri Malo, *les Baleiniers Dunkerquois au début du XVII^e siècle*, Dunkerque, 1912, in-8, extr. de Mém. Soc. Dunk.

(2) *Lettre d'Ambroise Spinola à Maurice de Nassau*, Bruxelles, 11 mai 1621. — Com. Roy. d'Hist. de Belgique, 3^e série, I, 145.

(3) John of Witt, *The true interest...*, p. 185.

(4) Michel Jacobsen, Dierick Roelofsen, Dierick Lutkens, Mathieu Roels et autres. — Arch. Com. Dunk., 310, compte de 1623-1624. Le Magistrat leur offre 24 cannes de vin.

(5) C'était d'autre part un lettré.

dufort en bois qui s'en détache et s'avance en mer (1) : les corsaires pourront désormais entrer et sortir à toute heure, et ramener leurs prises avec plus de sécurité.

Sitôt la trêve rompue, une flotte hollandaise revient bloquer Dunkerque et Ostende. Herman Kleuter la commande. Il la dispose en croissant, et place des vedettes qui signaleront la sortie des corsaires. Le premier combat se donne devant Ostende : le capitaine Jacob Vinck, posté près de Geule, signale deux corsaires. Aussitôt, Herman Kleuter coupe ses câbles, s'établit entre Ostende et Blankerberghe pour leur barrer la route, et les obliger au combat. Plusieurs frégates sortent d'Ostende pour leur porter secours : elles sont repoussées avec pertes. Après avoir lutté de deux heures du matin à trois heures de l'après-midi, les Dunkerquois ont cent soixante-quatre tués et quatre-vingts blessés, et s'échouent à la côte (2).

Le deux octobre suivant, Jean Jacobsen livre dans des conditions semblables le combat où il trouva une mort glorieuse. A onze heures du soir, il sort d'Ostende sur le *Saint-Vincent*, équipé de cent quatre-vingts hommes. Les navires de Pedro de la Plesa et de Juan Garcia l'accompagnent. Le capitaine hollandais Jean Volcard, posté en vedette, le signale à Herman Kleuter : l'amiral manœuvre aussitôt pour envelopper Jacobsen avec neuf navires. Pedro de La Plesa et Juan Garcia s'enfuient dans la direction de l'Est, et sont pourchassés jusqu'en Angleterre et en France. Jean Jacobsen montre que le sang du Renard de la Mer coule dans ses veines, et n'a pas dégénéré (3) ; conscient du péril,

(1) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 123.

(2) Thys, *Hist. navalis*, p. 195.

(3) Extrait d'un opuscule manuscrit de M. le vicomte de Tr.-R., *Sur quelques grands hommes oubliés dans les Dictionnaires historiques*, 1785.

il fait jurer à ses hommes de résister jusqu'à la mort, et charge le vaisseau-amiral ennemi. De sa proue, il le défonce au point que l'autre commence à couler. L'équipage saute dans des barques; Kleuter, ses officiers et quelques matelots continuent la lutte, levant les mèches hors de l'eau pour pouvoir tirer, et tous se jettent à la mer à l'instant où le naufrage immine. Une quarantaine sont noyés; l'amiral parvient à s'accrocher à une planche, et les siens le recueillent.

Le vice-amiral Moy-Lambert survient à son tour, et dirige contre les Dunkerquois un feu d'enfer qui en couche à bas la moitié. Après treize heures de lutte, le *Saint-Vincent* est réduit à un état lamentable; l'arrière, défoncé par les boulets, fait eau de toutes parts; une quarantaine de combattants survivent. Les Hollandais saisissent l'instant pour monter à l'abordage; Moy-Lambert promet bon quartier à qui se rendra : trente-deux acceptent. Il ne reste guère sur le *Saint-Vincent* qu'une dizaine de braves, serrés autour de leur chef, et décidés à périr avec lui. L'épée à la main, ils n'hésitent pas à charger les soixante assaillants qui ont pris pied sur le pont de leur navire. Ils ne sont plus que quatre, puis que trois aux côtés de leur héroïque capitaine, blessé, et qui crie à ceux des siens réfugiés sur les vaisseaux hollandais : « Amis, si quelqu'un d'entre vous échappe et qu'il retourne un jour à Dunkerque, qu'il dise à nos compatriotes comment nous nous sommes défendus, et que nous avons généreusement répandu notre sang pour la cause de Dieu et du Roi. » Il est quatre heures de l'après-midi. Jean Jacobsen charge un jeune marin d'Anvers, qui ne l'a pas quitté un instant, de mettre le feu aux

poudres : le navire saute, avec tout ce qui se trouve à bord ; l'explosion délabre un vaisseau voisin, et un autre pense couler, en recevant un canon de fonte du *Saint-Vincent*.

Parmi les hommes qui ont volé en l'air, se trouve un mousse, du nom de Gaspard Bart : il retombe à l'eau, une partie du corps et la joue droite brûlées ; ne sachant pas nager, il se débat désespérément, et parvient à se cramponner à une épave. Un marin hollandais l'aperçoit, lui jette une corde : il s'en saisit ; la peau de ses mains brûlées y demeure attachée, et la douleur est si cuisante qu'il lâche prise, mais pour la ressaisir avec les dents. Comme on commençait à le hisser hors de l'eau, il voit arriver un vaisseau prêt à raser celui aux flancs duquel il est suspendu : c'est l'écrasement certain. Il desserre les dents, et retombe à la mer. Le danger passé, avec une incroyable énergie, il mord une seconde fois la corde, et prend enfin pied sur le navire sauveur. A part l'écrivain, le chirurgien et quelques matelots, tout l'équipage avait été tué dans le combat.

Les Hollandais ont en effet subi une lourde perte : quatre cents hommes et deux navires. Tous ceux qui ont pris part à l'action, plus ou moins maltraités, vont se radouber à Enkhuysen. Au retour, Herman Kleuter est gratifié d'un collier d'or par les Etats. Quant aux prisonniers, malgré la promesse de bon quartier, on les pend. Seuls, en raison de leur jeunesse, deux mousses obtiennent grâce de la vie, Cornil Jacobsen et Gaspard Bart (1).

(1) Cornil Jacobsen fut au nombre de ceux qui se rendirent. Gaspard Bart est un des grands-oncles du chef d'escadre de Louis XIV ; il épousa en 1626 Cornélie Dauwere, encore un nom célèbre dans la course.



L'INFANTE ISABELLE VISITE DUNKERQUE.

Or, à ce moment, une cinquantaine de marins hollandais garnissaient la prison de Dunkerque. Avant de prononcer sur leur sort, l'archiduchesse Isabelle veut connaître celui qui est ménagé aux prisonniers du *Saint-Vincent*. Le jour où elle apprend que vingt-deux sont exécutés par la corde, elle ordonne à l'Amirauté d'user de représailles. Dix-huit prisonniers catholiques sont mis hors de cause à la requête des Jésuites; parmi le reste, l'amiral désigne au hasard un catholique, deux anabaptistes et dix-neuf calvinistes, et les condamne à mort. Vaines sont les supplications des femmes des pêcheurs, du gouverneur et de sa femme, du Magistrat et des principaux bourgeois : encadrés de soldats, les vingt-deux condamnés, escortés de onze pères Jésuites, marchent au supplice. Trois persistent dans leur hérésie; les dix-neuf autres proclament du haut de l'échelle leur foi catholique, et expriment le souhait que le sang cesse de couler.

Les Jésuites se font gloire de ces conversions; ils ont fondé un établissement à Dunkerque le 16 octobre 1612. Aujourd'hui, sentant l'heure propice, ils font ressortir leurs succès en haut lieu; ils remarquent que le chapelain-major de la flotte reçoit un traitement de trente florins qui leur viendrait utilement en aumône, que ce religieux ignore le flamand, et ne met jamais les pieds sur un navire. Soutenus par Ambroise Spinola, ils obtiennent sa place, et, en 1623, Isabelle institue pour eux la *Missio Navalis*. Les pères embarqués sur les navires de l'armada font des tentatives louables pour ramener les équipages à une vie plus

Le récit de l'action par ces deux uniques survivants fut consigné au Registre des Délivrations du Magistrat de Dunkerque. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunkerque*, 1, 126. — Thys, *Hist. navalis*, p. 195. — Arch. Com. Dunk., *Etat-civil*, reg. des Naissances, copie, 1608-1655.

chrétienne. Hélas ! Ils ne peuvent changer les mœurs dépravées de ces rudes gens. Ils souffrent des misères de la vie de bord, et le mal de mer les abat. Un des leurs est tué dans une action. Et la *Missio Navalis* meurt après quatre ans d'existence. Le 1^{er} février 1625, les fonctions de chapelain-major sont confiées à un clerc ; après sa mort (21 novembre 1631), le marquis de Aytona en charge à nouveau les Jésuites (16 mai 1632), qui continuent dès lors à les exercer (1).

III

L'AMIRAUTÉ DE BERGUES-SAINT-WINOC

Le Magistrat de Bergues-Saint-Winoc veut bénéficier du vent de réformes et de nouveautés qui souffle lors de la reprise des hostilités. Il ambitionne pour Bergues le siège d'Amirauté installé à Dunkerque : jadis, des vice-amiraux de Flandre y ont installé leurs bureaux. Les gens de Bergues négocient en Cour, et enlèvent l'affaire en promettant d'équiper une escadre de douze navires.

Le 2 septembre 1623, l'infante Isabelle accepte leurs propositions aux conditions suivantes : le Magistrat fera construire et armer douze navires, quatre de cent tonneaux pour le moins aux frais de la Ville, et huit aux frais de plusieurs particuliers avec lesquels il a déjà traité. Il pourra acheter et faire fondre l'artillerie

(1) *Historia residentiae Dunkerkanæ Societatis Jesu*, Bib. Roy. Belg., ms. 16695. — Arch. de l'Etat, à Bruges, *Amirauté et Jésuites*, II et seq. Organisation, instructions, procès, etc.

nécessaire. Les gouverneurs lui fourniront des soldats. Il est autorisé à engager à son service les capitaines sans emploi de l'armada royale. Il bénéficiera d'une exemption d'impositions et de maltôtes pour les vivres consommés à bord de ses navires; l'archiduchesse s'engage à ne délivrer aucun passeport, susceptible de nuire à leurs opérations. Ils seront employés uniquement contre les rebelles et leurs pêcheries, et ne relèveront que de l'Amirauté de Bergues. En attendant leur mise en mer, le Magistrat aura la faculté d'armer des chaloupes ou des bateaux pêcheurs aux mêmes conditions (1). Le 11 septembre, les échevins députés en cour reviennent soumettre l'accord à leurs collègues, qui l'agrément, et, le 17, les capitaines dunkerquois Mathieu Roels et Jacques Colaert reçoivent les lettres de marque les autorisant à commander les deux chaloupes du Magistrat de Bergues, le *Saint-Ignace* et le *Saint-Xavier* (2).

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv. IV, f. 175.

(2) A titre d'exemple, en voici le texte: « Isabel Clara Eugenia, par la grace de Dieu Infante d'Espagne, etc... Comme pour tant empescher le traficq et navigation de l'ennemy, ainsy que par toutes voyes possibles il empesche celle des subiects du Roy Monseigneur et neveu, nous avons par-dessus les grans vaisseaux que nous faisons présentement armer, trouvé convenir de commettre quelques capitaines sur les navires, egboits, chaloupes et frégattes. Scavoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de Mahieu Roels de Duncquercke, avons icelluy à la dénomination de nos bienamés ceulx du Magistrat de la Ville et Chastellenye de Berghes-Saint-Winocq, commis et estably, commettons et établissons par ces lettres pour chief ou capitaine d'un navire nommé le *S. Ignace*, ensemble d'un egboit nommé du mesme nom, armer compétentement de gens lesdicts navire et egboit, et avec iceulx, faire au traficq et navigation de l'ennemy tout le dommage et hostilité qu'il pourra, à charge et condition expresse de se régler et conduyre au fait de sadite commission selon les ordonnances et coutumes de l'Admiralité, et nommément de ne faire aucun tortou dommage aux amis, alliés ou subiects de Sadite Majesté ains au contraire en cas de besoing leur donner toute faveur, adresse et assistance possible, le tout sur le pied et condition pour parlées par contract de nostre part fait avecq l'édicte [les dictes] du Magistrat de ce présent

Equipées chacune de vingt-trois hommes, dont six soldats et un caporal fournis par le gouverneur de Dunkerque, ces chaloupes sortent du port le six octobre. Un coup de vent rompt le mât du *Saint-Xavier* ; les deux capitaines mouillent sous le fort de Mardick pour se réparer, puis vont se poster à l'affût entre la pointe d'Oye et le Waldam. Un bateau de Flessingue passe à leur portée, conduisant en France des passagers, cent soldats français de l'armée de Mansfeld, et un chargement de harengs. Jacques Colaert se lance à sa poursuite, lui décharge un coup de son mortier qui le décide à amener, et le conduit à Dunkerque où les soldats français, par ordre du gouverneur, sont aussitôt relâchés avec leurs bagages. Resté seul, Mathieu Roels pousse une pointe vers Calais : en rade, à portée d'arquebuse du Risban, il enlève un smack d'Amsterdam qui attendait la marée, et le conduit aussi à Dunkerque. L'irrégularité de cette prise soulève de vives protestations de la part des maieur et échevins de Calais : ils réclament énergiquement les marchandises de la cargaison du smack, qui appartiennent à leurs bourgeois (1).

Le Magistrat de Bergues s'empresse d'annoncer triomphalement ce double exploit à l'Infante : elle com-

mois, sur quoy icelluy capitaine Mahieu Roels sera tenu de faire et prester le serment pertinent par provision es mains du Grand Bailly dudict Berghes-Saint-Winocq, lequel serment il sera néantmoins tenu renouveler pardevant ceux de l'Admiralité, lorsque de nostre part l'Admiralité sera établie. Si mandons et commandons à tous officiers et gens de guerre de Sadite Majesté, prions et requérons à ceux de nos amys et alliés, de donner au dict Mahieu Roels, sesdits navire et egoal, et gens, toute l'adresse et assistance possible. Fait à Bruxelles le dix-septiesme de septembre mil six cens vingt et trois. S. *Isabelle*. Par ordonnance de Son Altesse, S. S. *Werreycken*. — Arch. Com. Bergues-Saint-Winoc, EE, 51.

(1) Le dossier de cette affaire se trouve aux Arch. Com. Bergues-Saint-Winoc, E E. 51.

ble ses désirs, et rend à Bruxelles, le 5 janvier 1624, au nom de Philippe IV, l'ordonnance établissant à Bergues le siège d'Amirauté.

L'ordonnance étend la compétence du siège aux affaires maritimes, aux gens de mer, aux soldats tant qu'ils sont sur les navires, aux bourgeois pour faits de mer. La caution des corsaires est fixée à 6.000 livres pour tout bâtiment de 50 lasts et au-dessus, 4.000 livres pour ceux d'un tonnage moindre; exception est faite pour les pêcheurs « qui sans y songer feroient quelque prise ». Le texte dispose que « celui qui sera accusé et convaincu d'avoir coulé à fond quelque prise, d'en avoir noyé les prisonniers, ou de les avoir mis à terre dans les païs esloignez, ils en seront sévèrement punis par ladite Admiralité, et chastiez exemplairement sans aucune considération ». Le pluntrage sera inventorié et partagé, « en usant cependant de discrétion humaine, sans despoiller tout nuds les prisonniers contre la charité chrestienne et l'humanité. » Le pluntrage de l'argent monnayé, des bijoux, de l'argenterie si elle n'est pas en ballots, est ramené au chiffre de dix écus de trois livres pour les soldats et maîtres, le surplus étant versé au produit général de la prise. La recousse est déclarée valable si la prise a passé vingt-quatre heures au pouvoir de l'ennemi; en cas de délai moindre, les capteurs ont droit au cinquième de sa valeur. L'ordonnance définit exactement le navire ennemi et les conditions de bonne prise; pour le reste, elle n'ajoute rien de nouveau aux dispositions précédemment en vigueur (1).

Bientôt, le Magistrat de Bergues met en mer deux des douze navires qu'il s'est engagé à lancer, le *Saint-*

(1) Arch. Com. Dunk., 201.

Winocq, capitaine Jacques Van Vooren, et le *Saint-Dominique*, capitaine Jean Hendricksen (1). Mais il s'en tient là. En janvier 1626, ces navires trouvent sur une prise douze gentilshommes français que le gouverneur échange contre un religieux, le père Uphovius, mais cela ne suffit pas au Magistrat qui réclame encore une indemnité de 24.000 florins (2). A l'autorité il ne possède plus un seul navire.

La pluralité des juridictions provoque des malentendus d'où naissent des désordres entre officiers et matelots, sur les navires du roi aussi bien que sur ceux des particuliers. Sur mer, dans les ports, on vole avec espoir d'impunité, les prises n'ayant pas les mêmes juges que les capteurs. Ces considérations décident l'Infante à supprimer l'Amirauté de Bergues et à la rétablir à Dunkerque, en l'érigeant en siège général, sauf appel au Conseil Suprême (26 novembre 1626)(3). Elle s'efforce d'abrégier les procédures; elle étend la compétence du siège à tous les navires des particuliers; pour les navires du roi, elle la restreint au contraire à la liquidation des prises, pour laquelle les juges sont même privés de vacations (16 octobre 1632). Elle décide encore de prélever sur le produit

(1) Le *S. Winocq* coûta 22.712 florins, 13 placas, dont 15.813 fl. 17 pl. pour le navire, le reste pour l'artillerie: 8 pièces de bronze, 4 de fonte et 30 mousquets. Le *S. Dominique* coûta 21.144 fl. 16 1/2 pl., dont 15.813 fl. 17 pl. pour le navire, le reste pour l'artillerie: 10 pièces de fonte, 4 de bronze, 4 pierriers, 18 mousquets. — Arch. Com. Bergues-Saint-Winoc, EE, 51.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance.

(3) Voir les *Instructions sur la juridiction, la compétence et l'administration de l'Amirauté*, données par Ambroise Spinola, les 6 et 20 novembre 1626. Les juges, sur l'avis des capitaines et des officiers, sont autorisés à lever sur le gros de la prise « quelque somme pour être employée au bénéfice des blessés ». Le siège est tenu d'aviser des prises le Conseil Suprême de dix jours en dix jours, sous la signature du greffier. — Arch. de l'Etat à Bruges, *Amirauté, Jésuites*, I, 2 et 3 (Annexe).

une part affectée au soulagement des blessés (1).

Il était impossible que l'Amirauté ne siègeât pas là où précisément le mouvement maritime se montrait le plus intense. On avait pu se rendre compte que, pendant ces deux années, la flotte de Dunkerque n'était pas demeurée, comme celle de Bergues, sur le papier.



Elle se heurtait, cependant, à une situation des plus difficiles. Les Hollandais appuient aux corsaires des chasses épiques; ils les poursuivent jusque dans les ports anglais où, n'osant les saisir, ils les bloquent (2). L'intervention du roi d'Angleterre est nécessaire pour les décider à s'écarter, mais ils demeurent au guet à petite distance : les Dunkerquois croient le danger passé, se risquent en mer et sont pris; ils évitent désormais de croiser isolément; ils se forment en escadrilles, dès le départ ou au hasard des rencontres; leur habileté manœuvrière, leur légèreté, leur audace, et aussi la supériorité de leur artillerie leur assurent presque toujours la victoire. L'écho en retentit bruyamment en Espagne; les successeurs de Charles-Quint ne connaissent guère d'autres succès, et ceux-là sont exaltés avec allégresse; dans les rues de Séville, de Madrid, de Lisbonne, de Barcelone, on crie la « victoire merveilleuse », la « victoire très véridique »,

(1) Les juges assesseurs nommés sont : Antoine de Vulder, conseiller au Conseil de Flandre; le docteur Duarte Rebello, et Adrien Carins. L'un d'eux fait fonction de fiscal. Il y a en outre un greffier. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., IV, f. 1 et suiv., et f. 228. — Arch. de l'Etat à Bruges, *Amirauté, Jésuites*, annexe, I, 2 et 3, *Instructions d'Ambroise Spinola à Antoine de Vulder*.

(2) Fin 1623, dans Leith et Aberdeen. — Faulconnier, *Descr. hist. Dunk.*, I, 127.

la « fameuse bataille » gagnée par les Dunkerquois, la « frottée admirable » (1) qu'ils infligent aux Hollandais. En vain les Etats offrent-ils des primes de dix mille livres à qui prendra l'un des neuf navires lancés nouvellement par l'Infante, et de cinq mille livres à qui ramènera un corsaire particulier de plus de quatre-vingts tonneaux (2) : les exploits des corsaires se succèdent sans interruption.

Le 24 janvier 1624, Adrien Ravrele (?), Antoine Kerlinck, Cornil Noet, Jean Wittebole sortent en plein jour de Dunkerque, malgré dix-huit vaisseaux ennemis montant la garde en rade. Ravrele, qui commande l'escadrille, se dirige à pleines voiles sur l'amiral hollandais, et, du plus près qu'il peut, lui lâche la décharge de toute son artillerie : elle est si bien pointée que le Hollandais donne une bande inquiétante, au point de devoir abandonner la partie pour ne pas être englouti. Les autres combattent jusqu'à la nuit, malgré une tempête qui s'est levée. L'un des Dunkerquois, poussé par l'ouragan vers la Manche, tombe dans une escadre ennemie, lui échappe après une vigoureuse défense, mais en voulant se réfugier dans un port de France, il donne sur un rocher et se perd. Les trois autres ne se sont pas quittés, et ont gagné la mer du Nord; une brume épaisse les sépare. Ravrele, avec une prise de 200.000 florins, veut gagner Boulogne, et se brise à la côte. Kerlinck seul en ramène une à Dunkerque. Le troisième ne rentre à son tour qu'après avoir essuyé un nouveau combat contre cinq hollandais (3).

(1) « Refriegu admirable. »

(2) *Tableau de l'Hist. et Principauté d'Orange*, p. 795.

(3) *Hist. Residentiæ dunkerkanae Soc. Jesu*, Bib. Roy. Belg. ms.

Le 15 juin suivant, le maître-de-camp don Diego Luis de Olivera prend la mer avec sept vaisseaux; il compte joindre à Saint-Sébastien la flotte de Guispuzcoa, qui doit cingler vers le Brésil pour chasser les Hollandais de San Salvador. Il mouille devant le fort de Mardick en attendant un vent favorable. Les navires du blocus le voient, et seize d'entre eux se placent de manière à lui barrer la route. Le vent se lève. Olivera veut passer inaperçu à la faveur de la nuit. Malheureusement, un de ses galions touche sur un banc, tire un coup de canon pour demander du secours, et signale ainsi sa présence à l'ennemi, qui accourt à l'attaque. Le vaisseau-amiral, particulièrement visé, coule à pic; presque tout l'équipage est sauvé; Olivera et un jésuite, le père Craesbeck, sont recueillis par une chaloupe au moment d'être engloutis. Les cinq galions restants s'enfuient vers la côte d'Angleterre, et se réfugient aux Dunes. Pendant cinq mois, le vice-amiral Moy-Lambert les y assiège. Les Anglais font respecter la neutralité de leurs eaux, mais refusent de vendre des vivres aux assiégés. Jacques Colaert montre à ses compagnons le moyen de s'échapper. Il a pris l'habitude de changer fréquemment de mouillage; l'ennemi ne se méfie plus de ses déplacements. Un beau jour, il lève l'ancre comme il l'a fait maintes fois, saisit le vent propice, hisse soudain toutes ses voiles, traverse l'ennemi qui n'a pas le temps de se lancer à sa poursuite, et le soir même aborde sain et sauf à Dunkerque.

Les autres risquent à leur tour la partie. A une heure et à un signal convenus, ils répètent la manœuvre de

16695. — Diego Flamenco, *Relacion de la vitoria que han tenido 4 Naos de S. M., contra 9 naos de los rebeldes Olandeses*, Madrid, 1624.

Colaert : trois réussissent à passer et gagnent Mardick. Olivera, rejoint par Moy-Lambert, doit soutenir un combat terrible ; blessé à l'œil, il est emporté par un boulet en même temps que le père Bray, qui lui donnait l'absolution. Son navire saute, et endommage gravement l'assaillant. Moy-Lambert périt également dans l'affaire (1).

Peu après, Michel Colaert, avec cinq navires (2), rencontre l'escadre de Van Dorp, lui prend un vaisseau et met les autres en fuite (3).

A cette heure, l'Infante dispose de douze navires de guerre neufs, et les chantiers sont pleins de ceux que l'on construit. Elle s'installe à Dunkerque pour y passer l'été de 1625, et pousser en personne à leur achèvement. Elle surveillera de plus près la construction des forts de Mardick (4). Cette année-là, les corsaires ont la partie belle : les vingt vaisseaux de guerre affectés au blocus sont partis, sous l'amiral de Zélande Guillaume Haultain de Zoete et le vice-amiral Van Dorp, renforcer la flotte du duc de Montmorency à La Rochelle (5).

C'en est d'abord deux qui prennent deux bâtiments hollandais chargés de deux cents canons et de munitions (22-27 juillet) ; puis quatre qui défont sept

(1) *Hist. residentie dunkerkanæ Soc. Jesu*, Bib. Roy. Belg. ms. 16605. — Duro, *Armada española*, IV, 17. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 128. — *Tableau de l'hist. et principauté d'Orange*, 795.

(2) Un de 28 canons, trois de 26, un de 14.

(3) Juan de Cabrera, *Refriegu admirable que tuvieron cinco naos de Dunquerque contra 23 naos de guerra de Olandeses rebeldes, traslado de una carta escrita en Flandes a un religioso de la compania de Jesu, desta ciudad de Sevilla*, Séville, 1624. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 128.

(4) *Mercure Français*, XII, 6 (1626-1627).

(5) Conformément au traité signé avec la France en décembre 1624. Accroché par un des brûlots lancés par Soubise le 16 juillet, Van Dorp sauta avec 300 hommes. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, IV, 468.

adversaires armés en guerre (fin août); puis une escadrille qui résiste victorieusement à toute une division, en vue de Calais (1). La croisière la plus fructueuse est courue par une escadre de six corsaires, partis en juin : ils se portent à la rencontre de la flotte hollandaise du Nord qui rentrait sans escorte, lui prennent cinq navires et l'obligent à rebrousser chemin en Norvège; hardiment, ils mouillent ensuite devant le Texel, prennent tout ce qui veut y entrer ou en sortir, et reviennent, chargés de butin. Huit bâtiments de la flotte du Nord, et plusieurs autres de la flotte d'Orient accompagnés d'un seul convoyeur eurent la chance de se présenter à l'entrée du Texel comme les Dunkerquois venaient d'en partir, et évitèrent le sort de leurs pareils.

Anglais et Hollandais, en coquetterie pour un temps qui ne durera guère, reconstituent la flotte de blocus à quarante-deux vaisseaux : en octobre, une effroyable tempête la balaie ; cinq anglais et sept hollandais, brisés à la côte, couvrent les grèves de leurs débris ; les autres, sauf huit, plus ou moins désemparés, s'abritent au petit bonheur dans les ports d'Angleterre et de Hollande (2). La mer est libre : les Dunkerquois

(1) Simon Faxardo, *Relacion verdadera de las treguas y paces que el Principe de Orange y las islas rebeldas de Olanda y Gelanda tratan con la Senora Infanta...* Tambien se avisa de la victoria que han tenido dos naos de Unquerque contra siel dos de Olanda que yvan cargadas con doscientas piezas de artilleria, mucha polvora y jarcias, que ha sido presa de grande estima y consideracion, 23-27 julio 1625, Séville, 1625. — *Nueva y admirable batalla que han tenido quatro navios de Danquerque contra siel naos de guerra, todas de rebeldes de Olandeses, sucedida a los postreros de Agostos desie corriente ano 1625*, Barcelone, 1625. — Simon Faxardo, *Verdadera relacion de la victoria que han tenido unas naos de Unquerque con una armada de Olanda, cerca y a la vista de Calès, puerto del Rey de Francia, esto ano de 1625*, Madrid, 1625.

(2) *La famosa y deseada victoria que el armada de Unquerque y gente de la Senora Infanta Dona Isauel han tenido en los Estados de Flandes, mediante un grandissimo vento que Nuestro Senor fuè*

saisissent l'instant. Une escadrille cingle droit sur les pêcheurs des Confédérés, gardés par deux vaisseaux de guerre seulement, brûle et coule plus de quatre-vingts busses, et prend et disperse le reste. Le port d'Enkhuisen à lui seul en perd une centaine. Le coup fait, les corsaires regagnent leur port avec cent cinquante patrons et maîtres prisonniers.

Ce désastre décide les directeurs de la Grande Pêche à armer eux-mêmes sept vaisseaux pour protéger leurs pêcheurs, quatre aux frais d'Enkhuisen, et trois aux frais des armateurs de la Meuse. Pour apaiser leurs plaintes, les Etats et le prince Frédéric-Henri de Nassau les paient de promesses : la pêcherie sera mieux gardée l'année prochaine ; on accordera des primes aux capteurs de capres dunkerquois, 30.000 guilders pour une prise de plus de cent lasts ; 20.000 guilders si la prise a de cent à soixante-dix lasts ; 10.000 guilders de cinquante à trente lasts ; 8.000 guilders de trente à vingt lasts ; 4.000 guilders au-dessous de vingt lasts, mais comportant quatre canons. Les moyens manquèrent pour réaliser ces belles promesses, et les Dunkerquois continuèrent la série de leurs prouesses (1).

Et en cette année 1626, où la mer devait être si bien

servido enviar en al mar, conque se perdido muchos bajeles de enemigos, y los demas rendidos por los nuestros, Séville, 1625. — Pedro Graesbeck, Relacion verdadera de la extraordinaria tormenta que ha tenido la armada Olandesa y Inglesa que estavan sobre Dunquerque de como los nuestros le tomaron y destruyeron toda sa pesqueria, y otros varios sucesos. Lisbonne, 1625.

(1) Simon Faxardo, *Relacio de la gran vitoria que ha tenido el Emperador de Alemania contra el rey de Dinamarca... Otra gran vitoria que ha tenido la armada de Flandes en otra segunda pesqueria de los arenques de Inglaterra y Olanda, en que les han quemado y echado a fondo mas de 80 navios con perdida tola la gente de aquella pesqueria...* Séville, 1625. — John of Witt, *The true interest...*, p. 194. — Duro, *Armada espanola*, IV, 77.

gardée, les listes de leurs prises publiées à Séville s'allongent de jour en jour; la nouvelle court qu'ils ont été jusqu'à arrêter et piller, au retour de son ambassade en Hollande, le duc de Buckingham, avec une suite brillante des premiers gentilshommes d'Angleterre (1). L'émulation gagne les Dunkerquois émigrés à Séville; de leur côté, ils arment des corsaires. Leur initiative privée réalise, sur un plus petit pied il est vrai, la compagnie commerciale projetée par le gouvernement et que ce dernier n'a pu fonder que sur le papier. Grâce aux prises que font leurs navires, ils parviennent à équiper une petite escadre de cinq corsaires (2). L'un, de cent tonneaux, construit à Saardam, est une prise de Dantzic qui transportait des grains en Espagne. On l'arme de quatre canons de bronze, de trente de fer, et on l'équipe de soldats espagnols et de marins de tous pays trouvés sur neuf

(1) *Relacion verdadera de las paces entre Espana y Francia... Noticia haber apresado la escuadra de Dunkerque siete navios Holandese cargados de sal*, Séville, 1626, in-fol. — *Veridissima relacion en que se da cuenta en el estado en que estan los catolicos de Inglaterra por parte de los herejes, y con celo que la Peina los favorece. Y la grandiosa presa que las naos de Unquerque hicieron, prendiendo al duque de Buquingan y à otros muchos cabalteros, los mas principales de Londres, que habian salido de Olanda, y les quitaron todo quanto llevaban*, Séville, 1626, in-folio. — *Relacio en que se da cuenta de las grandiosas presas que los navios de Dunquerque (de los Estados que gobierna la Serenissima infanta Dona Isabel de la Paz) trahen cada dia a sus Puertos, y la feliz victoria que el Rey de Polonia ha tenido con los Trataros, etc...* Séville, 1626, in-fol. — *Nota que el emperador de Alemania tuvo con el general del enemigo llamado Albestad, en Dinamarca, y presa que los navios de Dunquerque hicieron a los Olandeses* Séville, 1626, in-fol. — *Calendar of State Papers. Colonial Series, 1625-1629*, sur l'ambassade de Buckingham en Hollande. L'année précédente, il était venu à Paris pour engager Louis XIII à coopérer à une action contre Dunkerque, dont la marine constituait une menace toujours grandissante. Mais il s'aliéna le roi de France par son attitude envers la reine, et échoua dans sa mission. — *Julian S. Corbett, England in the Mediterranean, a study of the rise and influence of British Power within the Straits* (1603-1713). Londres, 1904, 2 vol. in-8, t. I, p. 147.

(2) L'intendance en est confiée à Buisecool, de Dunkerque.

prises provenant de la baie de Tous-Les-Saints. Neuf de ces matelots sont hollandais. Pendant deux mois, ils guettent l'occasion favorable. L'un d'eux, originaire de Stade, organise le complot ; une nuit, il tue les sentinelles ; des soldats accourent : « Tout chaudement il en envoya quatre autres en l'autre monde, se chauffer en purgatoire, sans passeport, et sans bruit. » Il massacre ensuite le capitaine, entraîne dans son parti les autres marins étrangers, et se fait reconnaître pour chef. Il donne quartier à quinze soldats espagnols réfugiés à fond de cale, et les débarque à Enkhuysen. Il conduit à Amsterdam le navire qu'il a récupéré, et le prince Frédéric-Henri le confirme dans le grade de capitaine. Le navire est concédé aux capteurs, et le costume du capitaine espagnol envoyé en trophée à la Haye (1).

La compagnie de Séville entendait avant tout nettoyer les côtes des écumeurs de mer : si la piraterie n'a plus le même succès qu'aux xv^e et xvi^e siècles, elle demeure vivace ; les Barbaresques la pratiquent, ou d'autres sous leur couvert. Un Flamand, Simon Danser, après avoir longtemps couru les mers en pirate, est entré à Alger avec une petite escadre qui lui appartient ; il s'est mis au service du dey : en moins de trois ans, il ramène quarante prises, sans compter les navires qu'il a brûlés ou coulés en mer. Il apprend l'usage des vaisseaux ronds aux Algériens qui le surnomment le capitain Dali (le Diable). Pour s'attacher tout à fait une aussi précieuse recrue, le dey le voudrait renégat : Danser refuse, se sauve ; et, après avoir obtenu des lettres d'abolition, se réfugie à

(1) Avril-juin 1626. — Thys, *Historia navalis*, p. 222. — Commelin, *Vie du Prince Frédéric-Henri*, I, 15.

Marseille, d'où il regagne Dunkerque (1). C'est un des capitaines les plus actifs de cette seconde période de la guerre de Quatre-vingts ans.

Un autre Flamand, renégat celui-là, Mourad Raïs, court les côtes d'Angleterre et de Hollande, débarque deux cents soldats à Baltimore en Irlande, enlève deux cent trente-sept hommes, femmes et enfants, et les vend à Alger comme esclaves. Il a « exercé cet infasme mestier durant soixante ans, avec très grande prospérité, se vantant d'avoir pris des galères de tous les États de la chrestienté, qui en tiennent, sans que jamais on l'ait sceu accrocher. C'estoit un petit homme fort bourgeonné au visage, courageux au possible. À l'âge de quatre-vingts ans, il avoit encore deux galères à luy de vingt-six bancs, les mieux armées de chiorme et de soldats qui soient en toute la Turquie, qui n'ont point de rambades, afin qu'elles courent plus légèrement, quand besoin est de chasser ou de fuir. Vous le voyez à la poupe de son vaisseau, non comme les autres capitaines turcs pompeusement vestu, sous une tente de damas, ny entouré de jeunes garçons couverts de soye et de drap d'or, et enveloppez de précieuses fourrures, mais environné d'une troupe de vieux corsaires tous rasés for(t)s la moustache, et desquels la mine s'accordoit fort avec la profession, luy vestu comme un simple villageois d'une casaque de

(1) Le Père P. Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1637, in-4, p. 273. — Simon Danser, ou Dantziger, est donné tantôt comme Flamand, tantôt comme Flessingois; son nom laisserait supposer qu'il est originaire de Dantzic. Les diverses versions concernant sa fin sont très différentes; il ne semble pas qu'aucune soit exacte, puisque ce personnage se retrouve faisant la course activement à Dunkerque pendant la deuxième partie de la guerre. Meteren le fait mourir en 1611, année où il reçut son pardon. — Calendar of State Papers, *Venetian*, 1607-1610. — J.-S. Corbett, *England in the Mediterranean*, I, 12 et seq.

drap blanc, assis sur de chétifs tapis, et dessous une tente de toile. Mais la chiorme estoit bien gaillarde et en bon point, et sa soldatesque toute brave, robuste et bien délibérée; au reste qui avoit un très grand crédit tant à la Porte que sur toute la milice qui estoit en la coste de Barbarie (1). »

En ce temps, une trentaine de pirates anglais ont leur nid à Alger, où des marchands anglais les approvisionnent en armes et en munitions, concurremment avec le dey qui leur fournit de l'artillerie. Ils viennent croiser jusque dans le détroit. Quant aux Hollandais, ils s'entendent avec les Barbaresques, s'affublent de turbans et se font passer pour Turcs (2).

Les Dunkerquois pourchassent ces Turcs vrais ou faux, et, comme ils ont « meilleure maniance des armes », ils les battent ou les font prisonniers. Trois de leurs corsaires mettent en déroute vingt Turcs et Algériens embusqués au cap Saint-Vincent pour guetter les flottes marchandes (1625). Un peu plus tard, ils ne sont que quatre pour attaquer cinq navires des Barbaresques qui écumaient la Manche, dont trois se sauvent et deux sont pris : l'un commandé par un capitaine Tagarin, fils de Morisque et né à Alger l'autre, une caravelle de neuf canons et quatre petite basses, par un Anglais renégat, « qui passé vingt-deux

(1) P. Dan, *Hist. de Barbarie*, p. 276. — P. Fournier, *Hydrographie*, 1777, p. 626.

(2) Richelieu, *Mémoires*, liv. XVIII, 1627, dans Coll. Michaud et Poujoulat. — *Lettres de Girolamo Soranzo au Doge*, 31 août 1608, 24 avril et 25 juin 1609, dans *Calendar of State Papers, Venetian*, 1607-1610, pp. 163, 192, 266, 289. — Cleirac, *Us et coutumes de la mer*, p. 32, cite ce cas : un capitaine et un équipage écossais transportent des vins de Bordeaux pour le compte d'un négociant, qui installe à bord son représentant, nommé Fiton. Les Ecossais sont d'accord avec des Barbaresques qui les arrêtent, une fois au large, ne leur font aucun mal, et ne touchent pas au chargement de vins, mais s'emparent de Fiton et vont le vendre comme esclave.

ans, estant prins âgé de quinzeans, s'est trouvé obligé par la faim à se laisser circonciure, comme il dict ». Sur ces deux navires, les capteurs font cent seize prisonniers, et récupèrent quarante-sept esclaves chrétiens, Français, Espagnols, Italiens, Anglais, Hollandais, Ecossois, plus trois renégats, preuve suffisante que les Barbaresques croisaient en « ennemis de tout le monde (1) ». Le dernier exploit de Michel Jacobsen, peu avant sa mort, eut lieu contre les Turcs : avec dix navires, ils l'avaient assailli, lui seul ; il parvint à s'en débarrasser (2).

IV

LA GRANDE GUERRE DE COURSE

En novembre 1626, le marquis Ambroise Spinola procède en personne à l'installation à Dunkerque du siège d'Amirauté que l'Infante y a rétabli. Il donne toute son attention aux armements maritimes. Il attend 2.500 hommes et un million que le roi lui envoie sur une flotte de quarante-deux zabres. Partis de Biscaye, le 20 novembre, dans le but apparent d'aller au-devant de la flotte d'argent attendue d'Amérique, ces bâtiments, au lieu de cingler vers les Canaries, prennent la route de la Manche. Le comte de Warwick se précipite à leur rencontre, en coule cinq, et contraint les autres à rebrousser chemin. Une tem-

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté, Correspondance, Lettre de Penineq à de Gollignies*. — Duro, *Armada espanola*, IV, 406.

(2) Mai 1633. — Faulconnier, *Desc. hist. de Dunk.*, I, 134.

pête achève de les disloquer : fort peu arrivent à bon port (1).

L'escadre armée par les soins de Spinola est confiée en 1627 à Francisco de Ribera (2). Son action est paralysée par la politique du roi, qui a promis d'aider la France dans la défense de l'île de Ré assiégée par Buckingham, mais qui veut en avoir plus « l'apparat » que la réalité. Philippe IV a annoncé à Richelieu l'envoi de soixante vaisseaux des divisions de Cadix, La Corogne et Dunkerque; il expédie, le 24 août, ses instructions à l'amiral don Fadrique de Tolède : en octobre, don Fadrique n'a pas encore bougé. Aux objurgations de Richelieu, Ribera, qui n'a pas davantage quitté Dunkerque avec sa division de quatorze vaisseaux et trois pataches, répond n'avoir pas d'ordres. Le 30 novembre seulement, don Fadrique se décide à mouiller avec dix-sept vaisseaux et 6.000 hommes dans le Morbihan, où il est rallié par Ribera qui disposait de quatorze galions, trois pataches et 2.500 hommes dont 1.060 soldats. Et aussitôt, prenant prétexte de ce que les Anglais ont rebroussé chemin chez eux, Fadrique et Ribera en font autant (3).

Au dernier, les difficultés ne manquent pas à son retour en Flandre. Les Etats ont formé le projet d'o-

(1) *Mercurie Français*, t. XII, p. 708 (1626-1627). — Van de Zande, *Hist. des Pays-Bas*, p. 29.

(2) Ou Rivera.

(3) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, IV, 526, 531. — Cependant les corsaires français ne sont pas mal accueillis à Dunkerque : Gillis Davan, de Dieppe, y mène une prise; le *Saint-Michel-de-Moncavrel*, d'Étaples, armé par le seigneur de Moncavrel, ayant conduit sous Mardick une prise anglaise chargée d'étain, les gens du fort la lui reprennent, mais, amenée à Dunkerque, elle est aussitôt restituée au corsaire d'Étaples, et réparation est faite de cette violence. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Actes (1628). — Bib. Nat., nouv. acq. franç. ms. 4967, f. 47, 48, *Lettres* du marquis de Leganez à Richelieu, 8 et 9 novembre 1627.

pérer une descente sur la côte, et d'essayer d'emporter Dunkerque par surprise. Leur projet évanoui, les dispositions adoptées pour les recevoir les engagent à y renoncer. Mais ils le reprennent en visant Grave-lines : en hâte, de Dunkerque, de Nieuport, d'Ostende, des forces accourent qui leur barrent le passage. Ils se contentent d'esquisser une vaine démonstration devant Mardick, et se retirent.

A son escadre de vaisseaux royaux, Ribera joint alors ceux de l'armateur Van de Walle, qui en arma jusqu'à dix-huit en même temps, et de plusieurs autres particuliers. La flotte qu'il commande compte trente navires : les Hollandais ne l'attendent pas. Il peut disloquer ses forces, et court les mers : le butin ravi aux Anglais est tel que l'émotion commence à sourdre aux bords de la Tamise (1).

L'année suivante, Ribera divise sa flotte en deux escadres : l'une capture dix-huit bâtiments hollandais venant d'Angleterre, et l'autre treize, tous richement chargés (2).

L'amiral de Hollande Pieter Heine, « la terreur des mers des Indes », est envoyé bloquer Dunkerque. Il mouille le gros de sa flotte en face de Mardick, poste la nuit une frégate à l'ouest des jetées de Dunkerque, une autre à l'est, et, exactement en face, cinq entre les jetées et le banc de Brack, pour surveiller la sortie du port; deux frégates se tiennent en sentinelle devant Mardick; l'arrière-garde, de huit vaisseaux,

(1) 1628. — Les capitaines de l'escadre royale de Ribera se nomment : Dierick Lutters, Cornil Noet, Mathieu Rombout, Philippe Valencie, Jean Canoen, Jean Dauwere, François et Charles Jacobsen, Charles Iventeel, Nicolas Outerlay, Gilles Bellinck, Jean Dunenbroot, Pieter Smerssen, Jean Vlyte, Mathieu de Putter, Cornil Wilsen, Jacques Visage, Jacques Van Vooren.

(2) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 131.

stationne devant le Waldam. Les navires dunkerquois s'abritent dans la fosse, en arrière du banc du Scheurtjen, et sous le canon des forts de Dunkerque, de Mardick, et de celui qui les relie. Le doyen des pêcheurs (1), avec sa chaloupe, surveille les mouvements de l'ennemi (2).

Une nuit, Mathieu Rombout et deux autres corsaires lèvent l'ancre et courent audacieusement à l'attaque de l'amiral hollandais : atteint à la cuisse, Heine tombe, mortellement touché. Son lieutenant, Martin Tromp, que les Dunkerquois rencontrent pour la première fois sur leur chemin, prend le commandement, cache la mort de l'amiral, et donne du courage à ses hommes. La lune éclaire soudain la scène, et montre la faiblesse des assaillants. Le Hollandais Jacques Vinck vient à la rescousse avec trois vaisseaux, et accable Rombout ; l'aube naît sur ces entrefaites. Après une lutte désespérée d'une demi-heure, les Dunkerquois se rendent avec promesse de quartier. Le corps de Pieter Heine fut ramené à Delft, où il reçut des funérailles magnifiques aux frais publics (3).

L'escadre royale, renforcée de plusieurs corsaires de Van de Walle, et commandée par le comte de Wacken, est moins heureuse, au cours de sa campagne de 1630, que les capres particuliers, qui ramènent une soixantaine de prises : elle tombe au milieu d'une

(1) Cornil Wilsen, puis Pierre Nyssen.

(2) Bib. Nat., *Estampes*, Va 126. — Arch. Com. Dunk., 310, X, 58.

(3) Thys, *Historia navalis*, p. 244. — D'après Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, I, 59, Heine s'était coulé entre l'amiral et le vice-amiral de Dunkerque pour leur tirer toutes ses bordées à la fois, et comme il estoit sur le haut du navire, au troisième boulet que les ennemis envoyèrent dans son vaisseau, il en reçut un à l'espaule qui luy emporta le paleron, et l'estendit mort sur la place. »

flotte hollandaise de beaucoup supérieure, est mise en fuite, et perd sept navires (1). La même année, les Confédérés réussissent à jeter du monde sur la côte aux environs de Mardick : leurs gens commencent le pillage, quand ils sont interrompus par la cavalerie de Dunkerque accourue au galop, et qui les bouscule jusqu'à leurs embarcations, où ils se rejettent. Une flotte de quatre-vingts vaisseaux les soutenait ; elle essaie de canonner les navires abrités dans la Fosse de Mardick, mais le fort en bois dirige sur eux un feu si soutenu qu'ils s'éloignent, sans avoir causé de dommage.

Les Espagnols préparent une revanche ; depuis deux ans, ils font fabriquer à Anvers et sur l'Escaut des chaloupes et des pontons, et couler de petits canons de cuivre de trois livres, mais d'une portée suffisante, et dont trois constituent la charge d'un homme. Leur plan est de s'emparer de Berg-ob-Zoom pour séparer la Hollande de la Zélande. L'amiral marquis de Aytona et le vice-amiral commandant à Dunkerque embauchent tous les matelots de Flandre qu'ils peuvent racoler ; Jean de Nassau et le prince de Barbançon enrôlent 7.000 hommes, et, le 11 septembre 1631, commencent leur opération combinée sur terre et sur mer. Mais les chaloupes ont la plus grande peine à manœuvrer dans les eaux trop basses où elles veulent se tenir à l'abri des boulets d'une flotte néerlandaise de l'amiral Hollart. Elles touchent le fond à tout instant, doivent s'avancer et combattre ; malgré un épais brouillard, l'ennemi les coule presque toutes avec la plus grande facilité. Le lende-

(1) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 132. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 175.

main matin, les Confédérés ramassent 4.000 prisonniers; ce qui leur échappe se noie. Jean de Nassau et le prince de Barbançon se sauvent sur un petit esquif. Le but était complètement manqué (1).

Ces insuccès sont effacés par les exploits des corsaires. Leur nombre augmente toujours : le marquis de Aytona assiste en un mois au lancement de trente-quatre vaisseaux neufs. Le canon ne cesse de tonner sur toute l'étendue des mers étroites. Trois ou quatre escadrilles tiennent constamment le large; leur mobilité déconcerte leurs adversaires. L'armada oblige les Hollandais à se réunir en escadres, ce qui permet aux particuliers de butiner à leur aise; de sorte que « courant chacun à part ils font leur profit, et amènent leurs prises en sauveté, ce qu'ils ne peuvent faire quand les ennemis sont espars par la mer en quantité, cherchans comme un oyseau à la proye pour trouver lesdits ou leurs prises (2) ».

Outre l'armada et les forts de Mardick, le marquis de Fuentès veut donner aux corsaires un nouveau point d'appui à Gravelines. Il y met 4.000 ouvriers, qui creusent le chenal à vingt pieds d'eau à marée basse, et dressent des fortifications sur le front de mer comme du côté de terre. De Calais, 14.000 hommes, infanterie et cavalerie, tentent d'interrompre les travaux; il est entendu que le prince d'Orange doit les soutenir par mer. Mais le marquis de Fuentès fait venir des troupes de renfort, qui mettent les assaillants en déroute, et les premiers navires ne tardent pas à faire leur entrée

(1) Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, I, 141. — Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 176. — Bizot, *Hist. métallique*, p. 168.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettre du greffier de l'Amirauté de Dunkerque Jean Penincq à M. de Gottignies, secrétaire du roi en ses consaux privé et Amirauté suprême*, du 23 décembre 1633.

dans le port restauré (1). Cette nouvelle défense n'est pas inutile, car si l'Espagne vient de signer la paix avec l'Angleterre (1632), la guerre se rallume avec la France qui intervient directement dans la guerre de Trente ans (1635), et elle continue avec plus d'intensité que jamais contre la Hollande. L'audace des Dunkerquois ne connaît pas de bornes : près de La Haye, devant Scheveningen, ils enlèvent « un des meilleurs et des plus riches (vaisseaux) qu'il y eût à Amsterdam (2) ». Ils insultent Dieppe « jusqu'à poursuivre ses petits bâtiments jusqu'à l'embouchure du port (3) ». Les équipages néerlandais tremblent ; dès qu'un corsaire de Dunkerque est signalé, ils abandonnent leurs navires et se sauvent dans leurs chaloupes, d'où la bonne aubaine pour six pêcheurs de Nieuport qui rencontrent un navire ainsi délaissé : la cargaison, tous frais déduits, leur vaut à chacun 6.000 florins (4).

Insuffisamment protégés par leurs Amirautés, les marchands néerlandais s'associent pour armer neuf vaisseaux de guerre ; ils les garnissent de bons marins et de munitions. L'un est confié à Cornil Janssen, surnommé de Haen ou le Coq, parce que sa réputation passait celle des autres capitaines. Il accomplit sept sorties heureuses, et revient chaque fois avec une prise. A la huitième, il rencontre Mathieu Rombout ayant sous ses ordres un navire de dix-sept canons et 130 hommes, et un autre de 14 canons et 100 hommes : Rom-

(1) 2 octobre 1637. Ces travaux furent abandonnés par la suite. — Duro, *Armada española*, IV, 404.

(2) Lettre de Rubens (1634) citée par V. Derode, *la Marine dunkerquoise avant le XVII^e siècle*, dans *Mém. Soc. Dunkerquoise*, 1865-1866, t. XII, p. 193.

(3) David Asseline, *Antiquités de Dieppe*, Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç. 4967, f. 111.

(4) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 131.

bout encadre Janssen et le canonne pendant trois heures. Le plus grand des dunkerquois est coulé. Le second abandonne la partie : mais Cornil Janssen est tué avec presque tous ses officiers, « les corps desquels furent enterrés honnorablement selon leur mérite : devant celuy du capitaine l'on porta la cotte d'armes, l'espée nue et ses armoiries, et fut enterré dedans le vieux temple, où l'on pendit au pilier qui estoit proche de sa sépulture ces vers et cette épigraphe en flamand et en latin :

Cy gist sous ce tombeau un héros généreux,
Qui en sept fois a pris sept prises sur la mer,
À la huitième fois en faisant confiner
Ses ennemys en l'eau, va triompher aux cieux (1) ».

A cette époque, la succession ininterrompue des hauts faits des corsaires forme un ensemble véritablement épique. Le 12 janvier 1633, Jean Diericksen prend une flûte de six canons et huit pierriers à la vue de quatre vaisseaux des Etats ; il a un tué et six blessés, « entre lesquels on compte ledit capitaine qui a la jambe percée d'une petite bale de canon ; un aultre matelot a eules soliers du pied emportés, sans estre aultrement grevé (2) ». Le 4 février, six navires de l'armada et quatre de Van de Walle rentrent avec une vingtaine de blessés, mais ramènent aussi trois bâtiments de la Compagnie des Indes, deux de 26 et un de 14 canons. Michel Dorne et son galion, assaillis par sept vaisseaux des Etats, s'en tire avec six tués et douze blessés (3).

(1) Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, I, 222. — Thys, *Historia navalis*, p. 265. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 132.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, Lettre de Peninck à de Gottignies.

(3) 5 février 1634.

Jean Willaert, commandant un navire de quatorze canons, attaqué par des forces supérieures, ne se rend que quand il ne lui reste plus un grain de poudre (1). Jacques Colaert croise en octobre et novembre 1634 avec six galions du roi : il ramène une prise de 20 canons, une de 23, et une de 27. Pieter-Janssen Moor, qui ne dispose que d'une galère de 4 canons et 17 hommes d'équipage, prend à l'abordage un navire de 12 canons et 80 tonneaux, après un combat d'une heure où il perd un tué et huit blessés, plus de la moitié de son faible effectif (2). En 1635, une capitane hollandaise de soixante canons est ramenée prisonnière à Dunkerque (3).

Les pêcheries hollandaises, dévastées en 1632, le sont à nouveau en 1635. Jacques Colaert quitte Dunkerque le 14 août avec treize galions et sept frégates ; il rencontre, le 17, cent soixante busses escortées par un vaisseau de guerre de 39 canons qu'il attaque et prend, après lui avoir tué quarante-six hommes ; pendant ce combat, ses frégates cueillent soixante-quinze busses. Le 20, il découvre une autre flotte de pêche de même force, convoyée par six navires de guerre. A sa vue, tous prennent la fuite, et il ne peut atteindre que vingt busses. Le 25, il a conservé en main onze de ses navires ; les autres s'occupent à détruire les filets des pêcheurs, quand surgit une flotte ennemie de vingt-deux vaisseaux, sous l'amiral Quast. Grâce à l'excellence de son artillerie, Colaert désempare de son grand mât le vaisseau-amiral de Quast, qui attaquait Michel Dorne, et il endom-

(1) 20 octobre 1634.

(2) 24 décembre 1633.

(3) Duro, *Armada española*, IV, 404.

mage si fortement trois autres de ses assaillants que les Hollandais se retirent. Pendant la nuit, il passe auprès de dix-huit vaisseaux ennemis qui arrivaient au secours de Quast. Il change sa route pour les dépister ; il transborde deux cents prisonniers vieux, malades ou blessés, sur des bâtiments neutres rencontrés en chemin, et rentre à Dunkerque avec 775 prisonniers. Cette expédition infligeait aux Hollandais une perte de deux millions (1).

Tous ne fuient cependant pas devant les corsaires, et l'on trouve aussi dans l'autre camp de beaux exemples de courage à signaler. Cornil Lichthart, revenant de Pernambuc sur un brigantin, évite cinq bateaux de Biscaye qui l'attaquaient sous pavillon ami, puis, à l'entrée de la Manche, se trouve serré de si près par trois dunkerquois de 38, 26 et 12 canons de bronze, qu'il doit se décider au combat. Il résiste pendant huit heures ; il reçoit cent dix boulets dans la coque, dont soixante-quinze (?) sous l'eau ; le gouvernail brisé, les voiles criblées, une voie d'eau dans le flanc, son brigantin n'est plus qu'une carcasse délabrée luttant contre l'eau autant que contre l'ennemi. Lichthart n'a plus qu'une ressource : se faire sauter. Il en profère la menace, sur quoi les Dunkerquois l'abandonnent. Il parvient à aveugler ses voies d'eau, et, secouru par des Anglais, réussit à atteindre Plymouth, où il se radoube. De retour en Hollande, il reçoit un collier d'or pour prix de sa bravoure (2).

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettre de Penincq à de Gottignies. — *Relación del viaje que ha hecho la armada que S. M. tiene en estos estados de Flandes, en este mes de Agosto 1635, llevandola a su cargo el Sr D. Juan Gavarelli superintendente della, enviada al marqués de Leganès*, cité par Duro, *Armada española*, IV, 404.

(2) Octobre-novembre 1630. — Thys, *Historia navalis*, 255.

La fortune de la guerre est variable : les Dunkerquois en subissent les retours. Le vice-amiral de Dunkerque, Antoine Mény, sorti sur son galion en mai 1633 avec trois capres de Van de Walle, se heurte à neuf vaisseaux des Etats, et doit se réfugier aux Dunes : cinq des ennemis montent la garde devant la rade, tandis que les quatre plus forts mouillent à côté des Dunkerquois. Le lendemain, à huit heures du matin, les hommes de Mény déjeunaient tranquillement, confiants dans la neutralité assurée par le gouverneur des Dunes, quand les Hollandais les assaillent subitement. Mény, Gaspard Janssen et Jean de Vriendt sont pris. Le quatrième se réfugie sous le canon des forts anglais, qui tirent sur les agresseurs, sans pouvoir les empêcher d'emmener leurs trois prises. Du coup, Van de Walle perdait 500.000 florins (1).

Depuis la reprise des hostilités avec la France en 1635, les marins français, les Dieppois en particulier, ont fort à souffrir des capres (2) flamands. Dès le début, le bruit court en Espagne que les Dunkerquois ont enlevé dix-huit ou vingt bâtiments français : par aventure, la nouvelle, au lieu d'être exagérée, se trouve fixer un chiffre inférieur à la réalité. En fait, c'est quarante-deux bâtiments, sur une flotte de cinquante-deux, qui ont été enlevés (3). Un des plus beaux vaisseaux des armées navales de France, qui porte en

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettre de Penincq à de Gottignies.

(2) *Capre*, terme flamand signifiant *corsaire*, et passé dans l'usage en France au début du dix-septième siècle.

(3) Arch. Simancas, *Estado*, liasse 2656. — Jal, *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, Paris, 1873, 2 vol. in-8, I, 45. — Duro, *Armada española*, IV, 404. — Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç. 4976, f. 9, *Lettre du marquis de Valparaiso au comte-duc d'Olivarès*, 10 août 1635.

poupe l'image du roi avec ses armes, et où était sculpté le nom de *La Rochelle*, chassé au Nord par une bourrasque, tombe avec son équipage au pouvoir des Dunkerquois (1). Abraham I Duquesne, blessé à mort dans un combat livré près de Dunkerque, est ramené agonisant en cette ville; sa dépouille y reçoit la sépulture (2). Conformément au traité du 8 février 1635 entre Louis XIII et les Etats-Généraux, quinze vaisseaux français vont rallier une escadre hollandaise de même force pour surveiller les côtes de Flandre. Attaqués par les Dunkerquois, ils perdent deux cent vingt prisonniers; les capitaines et les maîtres sont retenus, tandis que les simples matelots, au nombre d'une centaine, sont élargis. Une autre escadre française de quinze vaisseaux protège les côtes de Normandie: les Dunkerquois épient ses mouvements; ils lui enlèvent une petite patache équipée de vingt hommes, détachée pour porter des ordres au gouverneur de Brest (3). En relatant le fait, le greffier Penincq ajoute: « Une chaloupe anglaise vient comme d'ordinaire au secours des plus forts. »

Avant la reprise de la guerre avec la France, de nombreux Normands et Bretons combattaient à bord des capres dunkerquois: ils y sont restés; le roi de France leur interdit formellement de demeurer plus longtemps au service des Espagnols (4). On peut se demander jusqu'à quel point ils firent état de cette défense, car c'est par le moyen d'un capitaine français,

(1) *Mémorial historico*, XIII, 313.

(2) Jal, *Abraham Duquesne*, I, 41, 45, 49, 53.

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettres de Penincq à de Gottignies, 13 et 23 juin 1635.

(4) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettre de Penincq à de Gottignies, 22 décembre 1634. — *Correspondance de Sourdis*, 2 novembre 1636, t. I, 160, dans Doc. inéd.

nommé La Motte, que les Espagnols pensèrent reprendre Flessingue !

La Motte en était sorti sur une frégate équipée de cent hommes ; sans la moindre difficulté, il en capture une de Dunkerque, et en envoie l'avis à Flessingue, ajoutant qu'il ne tarderait pas à en amener plusieurs autres. Il tire cinquante à soixante matelots de la prise, les embarque à son bord, et les remplace par un nombre égal des siens. Mais ses prisonniers se saisissent de sa personne et du reste de son monde, qu'ils emmènent à Dunkerque.

La Motte exécutait un plan concerté avec les Espagnols. A peine a-t-il touché terre, qu'il reprend le large avec un équipage exclusivement dunkerquois, et des soldats espagnols. A Ostende, le capitaine Mathieu Maës l'attend avec cinq ou six navires et 2.000 hommes, et le voilà cinglant vers Flessingue comme s'il y ramenait des prises. Il comptait sur ses intelligences dans la ville pour s'emparer du port à l'improviste, canonner les maisons à bout portant, débarquer ses troupes, et s'emparer des principaux postes. Mais les matelots hollandais échappés après la première affaire ont éventé le complot : la garnison se tient sur ses gardes. La Motte doit renoncer à son projet. Il s'engage alors ostensiblement au service de l'Espagne (1).

Peu auparavant, Jacques Colaert, qui s'était emparé de l'amiral Haute-Been, dit Jambe-de-Bois, était fait prisonnier à son tour. Averti que l'amiral Jean Evertsen conduisait en France une nombreuse flotte de marchands, il soupçonne qued'autres navires du Texel

(1) 30 juillet 1636. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, I, 316. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 77.

et de la Meuse profiteront de la circonstance pour gagner plus sûrement la haute mer ; ainsi font, en effet, ceux qui transportent en Angleterre les ambassadeurs des Etats, et d'autres chargés de chevaux pour France. Colaert appareille avec quatre galions ; le sien, qui fait eau, touche sur un banc à la sortie du port : il doit en distribuer l'équipage sur les trois autres (1). Le 8 février, en vue de Dieppe, ses vigies signalent quatre navires, puis un cinquième qu'il croit français, mais qui se trouve être un hollandais monté par Pieter Adriaensen : il détache deux de ses galions pour attaquer ce dernier navire.

L'amiral Jean Evertsen entend le canon, accourt avec quatre vaisseaux, s'élance sur celui de Colaert, lui brise ses galeries, et emporte son arrière. Colaert mouille ses ancres pour mieux se défendre de ses demi-piques et des coutelas. Evertsen veut imiter cette manœuvre, mais la force du vent rompt ses câbles, et l'éloigne. Joos Van Trappe, dit Banckaert, le remplace, attaque le dunkerquois par son avant, et lui lâche de telles bordées de son artillerie que le galion commence à couler. « Ce fut dans cette occasion que Colaert fit cognoistre que ce n'estoit pas d'aujourd'hui qu'il se trouvoit à de semblables banquetts : car il fit des miracles de sa personne, et se deffendit en homme de cœur et de courage, jusques à s'escrier que l'on mist le feu aux poudres. » Elles étaient noyées dans deux pieds d'eau. De sorte que le galion amiral coule en même temps qu'un des deux autres ; le troisième force de voiles, et s'échappé à la côte d'Angleterre.

(1) La *Sainte-Marie*, 16 canons de fer, 16 canons de fonte, 175 hommes ; le... 28 canons, dont 14 de bronze, 134 hommes ; le *Dragon d'or*, 14 canons de fer, 12 canons de métal, 130 hommes. En tout près de 800 hommes, y compris ceux du galion échoué.

Colaert, recueilli parmi les hommes qui surnagent, est conduit à La Haye avec cent cinquante des siens. Evertsen avoua cent morts et blessés. L'amiral dunkerquois fut remis en liberté à l'échange général des prisonniers, au mois de juin suivant (1).

Incontinent, il repart en course. Le 14 novembre, on signale son entrée à Saint-Sébastien avec neuf prises. Nommé chevalier de Saint-Jacques, il est présenté au roi, qui lui dit *en français* :

— C'est vous le capitaine Colaert ?

— Oui, sire.

— Je me réjouis de vous connaître.

Le 16 mars 1637, Philippe IV lui octroie un des plus hauts grades auxquels il pût prétendre, et le nomme amiral de Flandre (2). Quatre mois et demi plus

(1) Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, I, 312. — Duro, *Armada española*, IV, 404. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettre de Penincq à de Gottignies, 29 février 1636 : « Colaert a esté battu. Il est en vie, et Mathieu Rombout. On dit que Colaert est dans un hospital en Angleterre pour curer un coup de mousquet à la jambe. » C'était un faux bruit.

(2) Voici le texte de sa commission : « Philippes, par la grâce de Dieu, etc. Pour la raison que toy, capitaine Jacques Colaert, ayes généreusement combatu en mes armées navalles il y a trente-six ans, récupéré des ennemis quantité des prises entre lesquelles subjuguées vingt-six navires de guerre, pour emporter lesquels tu t'es valeureusement comporté dans les combats, et en iceux seize fois différemment blessé, lesquelles actions par moi considérées généreuses, et dont j'ai esté bien informé, et me confiant que doresnavant persévèreras avecq la mesme fidélité et industrie comme as fait jusqu'à ce jour, pour tels mérites, ton honneur, et pour récompence de toutes tes belles actions généreuses et que tu es entièrement intelligent et expérimenté dans les choses maritimes ainsy qu'il paroît à tous, je t'ay constitué amiral de mon armée navalle en Flandres, je veux que partout où que seras présent en mes armées navalles et royales, que tous capitaines, amiraux, préfets et autres officiers t'estiment et rendent les devoirs, préférences, honneurs et prérogatives qui te peuvent appartenir, plus j'ordonne à tous capitaines généraux et autres t'obéissent et fassent obéir en toutes choses où il s'agira de l'estre, et afin que tu continues mon service dans mon armée navalle de Dunkerque, j'ordonne et commande au Cardinal-Infant, mon frère, gouverneur et capitaine général de mes provinces belgiques, au marquis de

tard, le 30 juillet, Jacques Colaert mourait en Espagne, comme il se préparait au retour vers le Nord. Il avait cinquante-trois ans. Il comptait trente-six années de service, avait pris cent neuf navires marchands, vingt-sept vaisseaux de guerre et quinze cents pièces de canon. Il avait reçu dix-sept blessures dangereuses (1).

Le jour même où Colaert livrait combat devant Dieppe, Michel Dorne sortait de Dunkerque avec une autre escadre de six galions (2) et deux frégates. Les 14, 15 et 18 janvier précédents, les frégates armées à Calais par le comte de Charrost pour résister aux Dunkerquois leur avaient enlevé six navires richement chargés (3) : Michel Dorne commence sa course en enlevant un bâtiment marchand sous le canon même de Calais, puis va croiser dans la Manche. A hauteur du cap Lizard, il rencontre une flotte marchande de vingt-huit navires hollandais et seize anglais escortés de six convoyeurs. Il donne l'ordre de l'attaque, qui

Fuertes, capitaine général de ladite armée, t'honorent et considèrent comme il appartient à un amiral ainsy que méritent tes actions remarquables et glorieuses, et fassent que par mer et par terre te rendent l'honneur, titre, privilèges, prérogatives et exceptions qui appartiennent au titre d'amiral. Ainsy est ma volonté que j'approuve et approuverai, et ordonne que de ce titre ayent connoissance don Jean de Castille, secrétaire de mes registres des mérites, et Eugène Marbam, receveur de mes domaines, et de la reine, et de mon conseil. Fait à Madrid ce seiziesme mars 1637. S. Moy Roy. Ont pris connoissance don Andrea la Reis, dom Joannes de Castila. Au bas est mis : titre d'admiral en faveur de Jacques Colaert. » — Copie. *Recueil de Documents sur Dunkerque*, II, f. 124, ms. Bib. Com. Dunk. Ce texte est vraisemblablement la traduction à coup sûr peu élégante de l'original en espagnol.

(1) Inscription sur le portrait de Jacques Colaert au Musée de Dunkerque.

(2) Capitaines Antonio de Anciondo, Marc Van Oben, Cornil Meyne, Antonio Diaz, Salvador Rodriguez, soit un biscayen, deux castillans, et deux flamands.

(3) D'Hamécourt, *Campagnes sur Mer*, 2 vol. ms., Bibl. Ministère de la Marine, G^o 27, I, 18.

se dessine furieuse. On se canonne vergue à vergue. Dorne, par un feu terrible, contraint la capitane hollandaise à s'écarter; elle est ensuite abordée par Antonio Diaz, mais les gens que Diaz y jette ne s'y peuvent maintenir: ils se retirent en emportant le pavillon de poupe. Dorne revient à la charge, combat main à main une demi-heure, et à son tour doit lâcher prise en abandonnant du monde. Heureusement, Marc Van Oben a pu jeter ses grappins de l'autre bord. Cornil Meyne a dû secourir Anciondo, immobilisé par un boulet reçu à fleur d'eau. En fin de compte, trois des convoyeurs hollandais coulent à pic, et deux se rendent; le sixième s'enfuit avec les marchands qui ne se sont pas fait faute de jouer de leur canon. La fumée est si dense qu'on ne distingue plus l'ennemi. A la tombée de la nuit, les Dunkerquois se séparent pour la poursuite. Lorsqu'ils regagnent le port, ils y entrent leurs captures: trois navires de guerre et quatorze de commerce, chargés de munitions et de vivres (1).

Cinq frégates de l'armada terminent, le 31 juillet, une croisière qui se résume ainsi: elles ont pris trois terreneuviers français armés de 8, 6 et 3 canons (2); coulé deux navires de cercles et sept pêcheurs; combattu cinq vaisseaux de guerre hollandais, dont l'un, de 28 canons, est coulé avec tout son équipage, et cinq hommes des frégates qui y avaient pris pied; un deuxième, de 20 canons, est également coulé, et

(1) Lettré d'Antonio de Anciondo au secrétaire don Martin de Ibarra, Bruxelles, 2 mars 1637, dans Duro, *Armada española*, IV, 404. — *Carta de Alonso de Uribarri, veedor de la escuadra de Dunquerque, al P. Paulo de Amesa, hacienda relacion de la victoria que ganaron los naos de Dunquerque del mando del almirante Miguel de Orna*, Séville, 1637.

(2) L'un est vendu en Angleterre 1400 livres; les deux autres saisis par représailles.

son équipage sauvé, à l'exception de trois hommes; les frégates y laissent encore trente-huit hommes et autant de blessés; un troisième a volé en l'air deux heures après le combat. Les Calaisiens avaient voulu aviser les Hollandais de la rentrée prochaine de cette escadre: la barque qui porte le message est arrêtée par des pêcheurs de Dunkerque, et l'escadre regagne le port sain et sauve. Une deuxième, de treize frégates, opérait au même moment dans le Nord.

Au début de l'année, une autre croisière avait produit douze prises marchandes garnies de 14, 10, 12 et 8 canons, avec les deux vaisseaux, de 28 et 22 canons, qui les convoaient, « qui est certes une belle victoire, dont le bon Dieu soit loué ». Les corsaires accaparent si complètement l'attention de l'ennemi que, sauf une frégate portant trois cents hommes prise par le Hollandais Swart, une flotte de vingt-huit vaisseaux apportant 4.130 soldats espagnols et italiens, et trente-deux tonnes d'or, arrive sans encombre à Dunkerque; elle amenait aussi le marquis de Fuentès (1^{er} septembre); une armée d'Espagne de trente-huit vaisseaux réussit également bien la traversée, le 1^{er} décembre (1).

Nombreuses sont les actions d'importance moindre, mais dont l'éclat est aussi brillant: Pierre Kerlinck, Jean de Brauwer, Antoine Davery, s'emparent d'un bateau français de dix canons et trente-deux hommes, portant 44.300 florins en argent, trois barres et un service d'argent; ils ont six morts et treize blessés, dont cinq ont bras et jambes emportés. Jean-

(1) Arch. Roy Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettres de Peninçq à de Gottignies, 28 février, 31 juillet, 1^{er} septembre, 14 décembre 1637. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, I, 355.

Pietersen de Weyne, après six heures de combat, enlève un navire de quinze canons, dont tous les gens sont pris, tués ou blessés; de son côté, il ne lui reste que quatre hommes valides sur dix-huit. « Il est incroyable combien nos capitaines de guerre se sont rendus vaillans », écrit le greffier Penincq. Quel haut fait vaut à Joachim Hofman une chaîne d'or, le 22 septembre 1634 ? Les pièces d'archives sont muettes à ce sujet. Et quel drame implique cette simple mention : « Jean Baselaer et Cornil Simoensen envoient douze morts et seize blessés (1). »

Peu de corsaires se laissent prendre : ils n'appor- tent qu'une maigre compensation et une mince satisfaction d'amour-propre à l'ennemi, en regard des maux qu'ils lui infligent. « Un camp entier ne pour- roit plus donner d'altération à l'ennemy que ceste armade... (Sa) renommée court jusques aux Indes et par toute la mer où il y a traficq et navigation. »

A côté de la gloire, il y a le profit.

Si le roi interdit à ses capitaines de mer d'inquiéter les neutres, il décide cependant que tout navire chargé de grains, vivres ou munitions de guerre sera de bonne prise pour son service (2). Aussi peut-on être certain que la moindre embarcation passant à portée d'un capre sera étroitement visitée. La plus extraordinaire variété de marchandises est déchargée sur les quais de Dunkerque, où affluent les denrées

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettres de Penincq à de Gottignies, 7 avril 1638, 4 avril 1635. — *Relacion verdadera de las felices victorias que han tenido los galeones de Dunquerque y otras fregatas en diferentes salidas que han hecho a la mar por orden del señor marquès de Fuentès, general de las armadas del Norte, contra Franceses y Olandeses*. Séville, 1638.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, dossier Bergues (17 janvier et 31 décembre 1625).

de tous les marchés du monde. Les grands armateurs ne pratiquent pas seulement la navigation en guerre, mais aussi en guerre et marchandises. Van de Walle est en relations d'affaires avec le Brésil (1).

En octobre 1631, les corsaires envoient vingt-neuf navires de blé d'un seul coup. Sur une prise chargée de marchandises précieuses et d'eau-de-vie, on trouve 150.000 florins en sacs d'argent (1628). La valeur de trois navires marchands capturés en 1632 monte à plus de 800.000 ducats. Douze bâtiments sont battus et pris, que les Hollandais conduisaient en France : ils y portaient deux cents chevaux, des armes et des munitions qui n'arrivèrent pas à leur destination. Un pirate français, monté de dix-huit canons, tombe sous la griffe des Dunkerquois ; il avait lui-même pris ou coulé dix-sept navires ; après le pluntrage, l'écrivain peut encore porter à l'inventaire : tabac, sucre, indigo, cuivre, chocolat, pierreries, 17.000 florins, 6.000 piastres, 122 livres pesant d'argent en lingots, un coffre plein de vaisselle d'argent. Les capres prennent jusqu'au *Pucelage de Zélande*, qui se targuait de leur échapper.

De grands brasseurs d'affaires surgissent parmi les armateurs : Jean Gamel, les Omaer, les Van de Walle évoquent le souvenir d'Ango.

A la mort d'Adrien Van de Walle, le père (début de février 1633), le greffier Penincq écrit : « Il avoit le courage d'aventurer beaucoup, dont s'en trouvent peu de ceste condition d'hommes, et tout le monde en vivoit. » Un mois après, son fils Jacques perd coup sur coup trois de ses corsaires : « Dieu le veuille

(1) « Trois navires de Van de Walle, armés en guerre et marchandises, vont partir au Brésil. » 12 janvier 1633.

consoler et récompenser en aultre endroit, car, de vray, il le mérite, pour la générosité du courage qu'il a d'embrasser choses de si grande importance. » Le profit qu'il réalisa lui permit d'*offrir* au roi d'Espagne douze navires de guerre armés et équipés. En récompense, il reçut le collier de Saint-Jacques. A son retour d'Espagne, ses compatriotes lui ménagèrent une réception enthousiaste, excessive au gré du greffier Penincq, homme de sens, qui note à la date du 28 juin 1637 : « A cest instant entre en sa maison le sieur Jacques Van de Walle, venant d'Espagne, avec une admiration de tout le monde, qui est accouru pour le veoir comme si c'eust esté quelque personne de qualité dix fois plus relevée. »

Le grand nombre des prisonniers procure au geôlier, qui est à moitié aubergiste, de sérieux bénéfices ; il loue la geôle mille écus par an, plus deux cents livres pour les pauvres. L'entassement de ses pensionnaires, des conditions hygiéniques lamentables, y introduisent la peste. « La prison est si incommode et si infectée que les médecins et chirurgiens font difficulté de s'y trouver. » En quatre jours, cinquante prisonniers sont frappés par le mal (1).

Quelques chiffres permettent de préciser les valeurs d'ensemble du butin. Le greffier de l'Amirauté établit ainsi le bilan de l'année 1632 :

(1) Van Bruyssel, *Hist. du commerce*... III, 177. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 130, 133, 139. — *Relacion de la vitoria que han tenido las naos de Dunquerque con doce navios de Olande y la gran presa de mas de doscientos caballos, municiones y apparatus de guerra que les cogieron, que todo lo pasaban les Olandeses a Francia*, Séville, 1637, in-4°. — Simon Faxardo, *Relacion verdadera y nueva de la vitoria que han tenido las naos de la senora Infanta de Flandes que estan en Unquerque con tres naos de Olande cargadas de ricas mercaderias, que han importado mas de 800 mil ducados*, Séville, 1633. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettres de Penincq à de Gottignies*, passim, et 30 mai 1636 ; Actes, 14 novembre 1628.

Armada.		Particuliers.	
Prises hollandaises.....	20	Prises hollandaises (5 restituées, 8 vendues en Angleterre par les capitaines et quartiers-maitres).....	184
Prises restituées.....	2	Prises anglaises et françaises (8 anglaises et 11 françaises restituées).....	47
Prises réclamées.....	4	Prises neutres (8 grecques et les autres litigieuses).....	21
Prises brûlées ou coulées.....	6	Prises reprises.....	26
Prises reprises.....	3	Rançons.....	18
Rançons.....	1	Prises brûlées ou coulées.....	22
Pièces d'artillerie prises.	108	Pièces d'artillerie prises.	352
Pièces d'artillerie coulées.....	30	Pièces d'artillerie coulées.....	39
Produit du droit du dixième. 160.759 flor.		Pièces d'artillerie reprises.....	10
11 s. 1 d.		Evaluation du butin... 1.160.361 flor. 19s. 4d.	
		Soit, le dixième déduit... 939.874 flor. 11 s. 6 d.	

Une intéressante statistique embrasse les années 1626 à 1634 (1) :

Prises de l'Armada

Années	Prises	Coulées	Reprises	Pièces		Valeur
				d'artillerie	Coulées	
1626	45	68	15	183	35	422.171 fl. 7.6
1627						
1628	52	98	15	188	131	791.686 fl. 4.6
1629	55	13	10	158	30	502.337 fl. 8.9
1630	27	15	6	61	30	240.911 fl. 11.6
1631	38	11	8	101	31	508.586 fl. 11.3
1632	26	6	1	108	30	193.475 fl. 15.6
1633	19	2	0	135	22	354.442 fl. 13.0
1634	7	4	0	66	8	61.756 fl. 17.6

(1) Arch. Roy., Belg., *Amirauté*, 1^{er} Inv., 3^o trousseau.

Prises des Particuliers

1626	}	49	17	71	27	14	456.079 fl.	5.6
1627								
1628		88	7	50	51	16	985.201 fl.	13.3
1629		152	24	66	57	14	1.342.544 fl.	11.3
1630		196	20	53	167	20	1.670.073 fl.	11.3
1631		161	22	55	249	18	1.083.071 fl.	19.0
1632		252	21	44	352	40	1.425.081 fl.	5.1
1633		145	5	29	126	16	756.079 fl.	9.9
1634		187	3	48	40	28	600.000 fl.	0.0

Navires de guerre pris par l'ennemi

	Du Roi	Echoués	Des Particuliers	Echoués
1626	}	0	2	0
1627				
1628		2	5	0
1629		4	6	6
1630		0	10	10
1631		0	5	3
1632		2	13	7
1633		1	24	4
1634		1	9	1

Pour apprécier dûment la réalité de ces chiffres, il ne faut pas perdre de vue qu'ils expriment un produit net; que les marchandises de prises sont vendues en moyenne à moitié de leur valeur (1); que les frais absorbent facilement un tiers du produit brut; que l'amiral a prélevé son dixième; et qu'avant tout autre prélèvement, le pluntrage a déjà distrait du sixième au quart de la valeur globale. Sur ces bases, on peut fixer à peu de chose près le tort réel causé à l'ennemi pour l'année la plus fructueuse de cette série, au chiffre de 5.800.000 florins. Mais ce n'est pas tout : il faut y ajouter encore les frais d'entretien de quatre-vingts vaisseaux de convoi et d'une trentaine de vais-

(1) « On a vendu 40 florins un tonneau de vin qui en valait 200. » — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettre de Penincq à de Gottignies*, 29 septembre 1643.

seaux affectés au blocus. Il faut tenir compte aussi de l'élévation du taux des assurances, rendues ruineuses pour le commerce.

Ainsi pourra-t-on se faire une idée de l'énorme dommage dont les Etats Confédérés souffraient du fait des corsaires de Dunkerque. Rien de plus vrai que ces paroles : « Les Hollandais ont beau être maîtres sur mer partout où le soleil se lève, un ennemi est attaché à leur flanc. Vainqueurs au loin, ils sont vaincus chez eux par leurs pareils. Les richesses marchandes, nerf de la République, leur sont constamment ravies (1). »

V

L'ANGOISSE DE LA HOLLANDE

Comment les Etats-Généraux toléraient-ils une pareille situation ? Quels remèdes envisageaient-ils ? Pourquoi les mesures qu'ils adoptaient ne se montraient-elles pas plus efficaces ?

Avec la perspicacité qu'aiguise l'esprit de parti quand il s'agit de relever les fautes de l'adversaire, Jean de Witt a discerné les motifs d'erreur ou d'impuissance de la politique suivie par le prince d'Orange et l'assemblée des Etats, à l'égard des corsaires de Dunkerque (2). Il exagère à peine, et n'a que peu chargé le tableau.

Dès les premières années qui suivent la rupture de la trêve, sans avoir en rien augmenté les forces navales

(1) Thys, *Historia navalis*, p. 244. — Sur la situation économique des Hollandais, cf. Stewart L. Mims, *Colbert's West India Policy*, New-Haven-London, 1912, in-8, pp. 2-5.

(2) John of Witt, *The true interest...*, pp. 194 et seq. Il s'appuie sur les ouvrages de Van de Sande et de Wasenaer.

existantes, les Collèges de la Généralité, et particulièrement les Amirautés, ont un arriéré de 2. 508. 015 guilders, dont il faut payer l'intérêt, et 3.293.295 guilders de dettes. Déjà, en 1626, on ne peut payer les gages des gens de mer : ils émigrent et vont chercher fortune à Dunkerque (1). Comme conséquence, l'amiral Philippe Van Dorp manque de marins au moment d'équiper sa flotte, n'y parvient qu'après un long retard, et n'établit le blocus habituel devant Dunkerque qu'au mois de juillet : les corsaires sont envolés depuis longtemps. Et quand même, ses gros vaisseaux ne peuvent empêcher la sortie des petites frégates et des chaloupes. Le jeune prince Guillaume d'Orange, qui le remplace, n'y réussit pas mieux.

Dans un autre ordre d'idées, les Etats ont commencé par commettre une lourde faute : ils ont remis en vigueur la loi ordonnant de noyer les prisonniers (2), et exécutent par la corde ceux qui sont amenés vivants. Les archiducs ont usé de représailles après la pendaison des survivants du *Saint-Vincent*, mais changent de méthode : « Notre intention est que l'on dissimule au regard de tels matelots et batteaux (pris), sans exercer à leur regard aucune hostilité, tant et jusques à ce que par nous autrement soit ordonné (3). »

(1) Voici la confirmation de l'assertion de de Witt : « Semblablement se porte icy par mémoire ce que aucuns maistres de navires estrangers ayant obtenu lettres de réconciliation de S. A. S., à condition d'eslire et prendre domicile en ceste ville, contribuent annuellement es charges communes de ladite ville, si comme entretenement de soldats et aultres chacun selon la taxation de la Loy. » Arch. Com. Dunk., 310, X, 54, f. 17v. (1627-1628).

(2) « La guerre se fait avec sévérité, je puis dire avec cruauté et sans miséricorde, entre les Flamands de Dunkerque, et les Hollandais, où le vaincu se peut assureur d'estre jetté hault le bord, et perdre vicet biens. » Novembre 1626. — *Mercuré François*, t. XII, p. 708 (1626 à 1627).

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*. Correspondance, dossier Bergues (1624).

Les corsaires adoptent une tactique qui leur réussit à merveille : quand les Hollandais jettent par-dessus bord ceux de leurs capitaines dont ils s'emparent, les Dunkerquois leur rendent la pareille exactement au double (1); ou au contraire ils épargnent les équipages des vaisseaux de guerre, et « lavent les pieds » à ceux des marchands et des pêcheurs. La conséquence s'impose : les équipages des vaisseaux de guerre, quand ils savent n'avoir rien à craindre pour leur existence, se rendent sans difficulté; et lorsqu'ils ont lieu de s'attendre à des représailles, ils recherchent avec ardeur les corsaires dans les parages où ils sont certains de ne pas les rencontrer : si par malchance ils en découvrent, ils s'empressent de leur tourner les talons (2). Quant aux marchands et aux pêcheurs, ils n'osent quitter le port.

A la longue, le mécontentement public force la main aux Etats. Sept conseillers (3) de l'Amirauté de Rotterdam, ni plus ni moins coupables que leurs collègues, sont déclarés infâmes par un tribunal d'exception, et condamnés à de fortes amendes. Puis, un vaste projet de défense maritime est étudié; il demeure lettre morte, faute d'ordre dans les finances.

L'année où le jeune prince Guillaume, amiral de Hollande, est tué devant Grol, et où Philippe Van Dorp est envoyé devant La Rochelle, le capitaine Bagyn, ancien tailleur à qui sa valeur avait mérité le commandement d'un des meilleurs vaisseaux de la marine néerlandaise, tombe au milieu de quatorze

(1) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 131.

(2) De Witt ajoute : « craignant bien moins la justice de leur pays que les Dunkerquois. »

(3) Berk, Van der Mast, Segwars, Verbeul, Nicolai, Vroesen, Duihuysen.

Dunkerquois : il se rend, sans avoir tiré un seul coup de canon. C'est le moment où les Anglais enlèvent aux Confédérés soixante à quatre-vingts tonnes d'or, où les flottes de Danemark et de Suède ferment l'Elbe, l'Oder, le Weser, empêchant tout trafic avec Brème, Hambourg, Lübeck, Stettin et Dantzig. L'irritation, qui gronde dans le peuple, est portée à son comble par le retour de Van Dorp qui, encore une fois, revient sans avoir rien fait : à La Vere, à Flessingue, la population se révolte, le couvre de huées et lui jette des pierres.

Le gouvernement, pour calmer l'opinion, casse plusieurs capitaines; Bagyn, sans appui en Cour, est exécuté (1627). La charge d'amiral de Hollande est, après la mort du prince Guillaume, remplacée par trois charges de vice-amiraux, sous l'autorité du vice-amiral de Zélande, qui est précisément Van Dorp. Ce dernier, au lieu de poursuivre les Dunkerquois qui rendent la mer du Nord impraticable, s'en va croiser inutilement pendant dix semaines le long des côtes d'Angleterre (1628). Au retour, il est destitué par les Etats de Hollande. Mais les Etats-Généraux cassent cette décision, et, n'osant donner à Van Dorp un commandement dans l'armée navale, lui en accordent un dans l'armée de terre.

Abandonnés par le gouvernement, les marchands d'Amsterdam offrent d'armer et d'équiper à leurs frais une solide escadre de dix à douze vaisseaux, à condition d'en conserver l'administration et la direction. Leur offre est repoussée. Le gouvernement s'est rapproché de la couronne d'Espagne, avec laquelle il négocie en cachette de la France. Le premier effet de cette attitude nouvelle est un adoucissement au

sort des prisonniers. Le premier échange général est signé (1).

Pour améliorer la situation maritime, le prince et les Etats élaborent un projet de Compagnie d'assurances qui aurait couvert tous les risques de mer moyennant une prime de un à treize pour cent, suivant le navire et sa destination. Ils remanient les pouvoirs des amiraux, et en donnent de plus étendus qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait possédés à Pieter Heine, qu'ils nomment lieutenant-amiral de Hollande. Deux mois après, Pieter Heine est tué devant Dunkerque; on n'a pas eu le temps d'apprécier le bénéfice de ces innovations.

En fait, la situation empire.

Le 18 janvier 1630, le Etats de Hollande adressent leurs remontrances aux Etats-Généraux. Ils constatent la décadence de la marine et le triste sort des gens de mer, dont beaucoup passent à l'ennemi. Ils refusent de participer dorénavant à l'entretien des forces de terre de la République, puisque les autres provinces se désintéressent aussi complètement du sort des provinces maritimes. Le gouvernement calme cette irritation avec de bonnes paroles; il autorise les Magistrats des villes maritimes à nommer des directeurs pour lever un droit d'un demi pour cent à l'aller

(1) *Ordre* du marquis de Villafranca de mettre en liberté tous les Hollandais ramant sur les galères, en vertu de la convention signée en Flandre, à Rosendael (18 avril et 16 juin 1629). Les conditions de l'échange sont les suivantes : tous les prisonniers de mer y sont compris ; quittance et décharge sont données dès rançons; l'échange se fera promptement et d'homme à homme, dès que chacun aura payé ses dépens de bouche; chacun recevra un passeport; on ne pourra réclamer que six patards par jour et par homme; ceux qui auront consommé des suppléments les paieront un prix raisonnable, « sans qu'on puisse n'en imaginer davantage, sous quelque prétexte que ce soit ». — *Coleccion Vargas Ponce*, liasse 26, d'après Duro, *Armada española*, IV, 436. — Arch. Roy. Belg., *Conseil d'Etat*, 418.

et d'un pour cent au retour, sur les navires naviguant à l'Est de la Suède : le produit de ce droit sera affecté à l'équipement de vaisseaux de convoi ; malheureusement, il est nul. Les députés de la Généralité décident alors l'armement de trente-cinq vaisseaux et de dix jachts nouveaux pour bloquer les ports de Flandre et nettoyer la mer du Nord des capres dunkerquois. Ils les placent sous l'autorité directe du prince d'Orange ; les amirautés de Zélande, de Hollande et de Frise enverront à tour de rôle un commissaire à Hellevoetsluis pour en assurer le radoub et le ravitaillement, mais elles n'ont pas un ordre à donner aux officiers qui les commandent.

Ces mesures à peine arrêtées, les Dunkerquois enlèvent un navire marchand sous le canon de Flessingue, deux vaisseaux de guerre sur la mer du Nord, et les dogres de pêche avec leurs deux vaisseaux d'escorte. A ce coup, les assurances pour Bordeaux et La Rochelle montent à huit et dix pour cent. Les Etats changent de méthode : ils encouragent les armements particuliers en promettant des primes aux preneurs de navires de guerre ennemis. Plusieurs corsaires sont aussitôt lancés, dont deux à Flessingue, le *Samson*, de 24 canons, 100 marins et 30 soldats, et le *Flessingue*, de 22 canons et semblablement équipé ; ils ne perdent pas de temps : en 1632, treize capres de Dunkerque sont capturés, et vingt-quatre en 1633. L'ardeur des Dunkerquois se calme, et les assurances pour La Rochelle et Bordeaux retombent à trois pour cent.

Mais les Etats ne paient pas les primes promises. Les capres sont un maigre butin, et l'on n'en peut espérer d'autre, car les Anglais assurent la protection

du commerce qui se fait par Dunkerque, et dont ils tirent un large profit. Les armateurs néerlandais, en perte, cessent d'armer. La situation sur mer redevient ce qu'elle était auparavant : en 1635, les Dunkerquois opèrent impunément une nouvelle râfle sur la mer du Nord. Furieux, le peuple se soulève à Enkhuysen et jette deux capitaines à la mer ; on pille à Tergoes, à Rotterdam, à la Haye. Pour donner satisfaction à l'émeute, le gouvernement casse quatorze capitaines. On accroit les pouvoirs du prince d'Orange aux dépens de ceux des Amirautés, qui n'ont plus que le jugement des prises, avec le recouvrement des droits de douanes et de convoi. Cette réforme administrative ne remédie à rien ; en 1637, les flottes de pêche ont tellement souffert de l'ennemi que le port de Maeslansluis et la région environnante ne peuvent envoyer une seule busse sur les bancs. Van Dorp, remis à la tête d'une flotte de vingt vaisseaux, établit encore une fois son blocus trop tard, et ne peut le prolonger le temps nécessaire, parce qu'il s'est insuffisamment approvisionné. Sa conduite soulève un tel *tolle* qu'il doit démissionner au retour. Les prises ont malgré lui afflué à Dunkerque ; le port, bondé, est trop petit pour les contenir ; après avoir enlevé les agrès, on vend les coques à bas prix, comme bois à brûler (1). Les flottes de Venise à Amsterdam et celle des Indes ont payé un énorme tribut. En manière d'actions de grâces, les Dunkerquois construisent un couvent pour les capucins, avec une église, et le Magistrat contribue aux frais pour 5.000 florins.

Le début de 1636 est désastreux pour la marine des Etats. Un navire de Saint-Thomas de seize canons,

(1) Duro, *Armada española*, IV, 404.

neuf pêcheurs de Zérickzée, un bâtiment marchand de Bordeaux pris, un vaisseau de guerre de 28 canons coulé, un de 26 canons, un de 18, un de 16 qui se laissent enlever, tel est le principal du butin des premiers mois. Au début de mars, trente navires de l'armada et des particuliers prennent la mer, et rôdent quelque temps; ils découvrent au large de Calais une flotte néerlandaise en route pour France, et portant au roi un présent; quatre aventuriers l'accompagnent, dont deux se sauvent et deux sont pris, l'un malgré ses 26 canons et ses 90 hommes; huit navires marchands sont la proie de l'armada. Elle rentre au port, le temps de mettre ses prises en sûreté et de laisser passer une tempête; sitôt le vent calmé, elle repart. Le 25 mars, elle rencontre quarante vaisseaux revenant de France avec sept convois, dont l'un vient la reconnaître, attiré grâce à une simulation de pavillon: il livre combat, et donne aux autres le temps de s'enfuir. Seuls, quelques marchands sont enlevés, après quoi les particuliers se séparent de l'escadre royale, appelée en Espagne contre les Français. En avril, la série des captures, dont quelques-unes fort riches, continue, sans autre perte pour Dunkerque qu'un petit corsaire de quatre canons, et deux pataches de quatre et sept canons.

Cette fois, Messeigneurs les Haut-Puissants Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas décident d'envoyer contre les capres le meilleur de leurs amiraux. Les Dunkerquois vont trouver en Martin Harpers Tromp un adversaire redoutable (1).

(1) Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 4 et seq. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 142. — John of Witt, *The trae interest...*, pp. 194 et seq. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettres de Penincq à de Gottignies*.

VI

MARTIN TROMP CONTRE LES DUNKERQUOIS

Sitôt désigné, Tromp fait ses préparatifs; fin avril, sa flotte est mouillée devant Dunkerque. On s'aperçoit bien vite qu'avec lui la situation va changer : « Leur général, écrit Penincq en parlant de lui, veut faire preuve de zèle et prétend garder ceste coste. » Le pis est que la prétention est suivie d'effet : les corsaires éprouvent les plus grandes difficultés à passer. Trois s'y risquent au mois de juillet, ils se heurtent à Go vaert Voorens, posté en garde avancée; il en coule un, et poursuit les deux autres jusqu'à s'échouer lui-même devant les forts et sous la volée de leurs canons. Le flux lui permet de se tirer heureusement de ce mauvais pas, et il reçoit une chaîne d'or en récompense de cette action.

Un certain nombre de capres étaient en mer lorsque Tromp ferma le port : il s'en trouvait un courant à l'ouest de l'Irlande, qui enlève une flottille de bois de Norvège; six autres attaquent un vaisseau et une frégate, convois d'une flotte marchande : ils coulent le vaisseau, et prennent la frégate avec ses dix-sept canons, plus deux des marchands; comme ils ne peuvent entrer à Dunkerque, ils mettent ces prises en sûreté à Ostende. Tromp conclut à la nécessité de fermer également ce dernier port : le vice-amiral Wemmer Van Berchem est chargé de ce soin, avec une division de cinq vaisseaux (19 juillet). Détaché du

blocus, Guillaume de Coulster, un capitaine de Rotterdam commandant un vaisseau des États, force une frégate de Dunkerque de dix-huit canons à s'échouer devant Gravelines, avec une prise qu'elle ramenait : malgré le feu d'une batterie de terre de huit pièces, il lui envoie deux cent soixante-dix boulets qui la coulent à fond. Un autre capitaine des États, nommé Manguelaer, prend deux navires marchands, dont l'un s'échoue et l'autre est conduit à Flessingue.

Le vice-amiral Wemmer n'a pu empêcher sept frégates de s'échapper d'Ostende au mois d'août : elles s'établissent d'abord devant Vlieland pour guetter les flottes de la Méditerranée ; cinq vaisseaux de force les obligent à abandonner la poursuite de la flotte de la Baltique (septembre) : elles se rabattent sur un navire de la Compagnie du Groënland, et le percent de leurs boulets ; il n'a que le temps de se réfugier dans la Meuse pour ne pas sombrer au large. Les frégates, ne pouvant se rafraîchir en Flandre, vont à Douvres, bien que « l'on a fort arrière-pensée de l'Anglois, car il semble qu'il se rend insupportable, et tous les prises qui arrivent pour y rafraîchir dans ses havres, les retient, brouille en procès et arrests mal fondez, de sorte que jamais peu ou rien en revient ». En quittant Douvres, elles prennent un navire de la Meuse qui allait en France, délabrent un vaisseau de convoi, et en auraient enlevé un autre de huit canons, si son propre équipage ne l'avait coulé pour qu'il ne tombât pas entre leurs mains. Après ce dernier exploit, elles rentrent à Ostende.

Tromp a resserré le blocus au possible. Il ne quitte pas la place. Il tire fréquemment le canon, de si près que ses projectiles tombent au beau milieu de la

ville (1). Pour poursuivre les corsaires jusqu'au rivage par les temps calmes, il se fait envoyer quatre pataches de la Meuse, portant dix canons et cent hommes. Auparavant, le ravitaillement de la place s'opérait aisément, et des marchands hollandais y coopéraient : Tromp y met bon ordre. La disette commence à éprouver les habitants, et le butin n'arrive plus. Les Etats en profitent pour publier un pardon général des transfuges, ce qui décide du retour en Hollande de beaucoup de gens de mer. Le 31 octobre, Tromp monte toujours sa garde héroïque : ses hommes sont épuisés ; les uns font une navette continuelle pour s'approvisionner d'eau en Angleterre ou de vivres en Hollande ; les autres mènent une rude vie, enserrés dans leurs navires et pitoyablement nourris. « Ils sont si faibles et débiles que deux ne valent pas un homme sain. » Voici l'hiver et les gros temps qui rendent la rade intenable : l'amiral lève le blocus dans les premiers jours de novembre, laissant derrière lui quelques croiseurs. A son retour, il accuse d'impéritie Wemmer van Berchem, qui s'est laissé jouer par l'ennemi.

La mer est ouverte : trente corsaires prennent hardiment leur vol. Une formidable tempête les assaille : un de 26 canons et 166 hommes est jeté à la côte de l'île de Schelling, près Vlieland ; deux autres sont coulés ; deux reçoivent de telles avaries qu'ils se réfugient à Ostende. En dépit de l'ouragan, leur amiral revient triomphalement le 17 avec cinq prises. Une

(1) « A la mère abbesse de Notre-Dame de Conception pour réparer le dommage fait en son cloître par les coups de canons qu'ont tirés les Hollandois, de mer sur ledict cloître. 54 livres parisis. » Pour le même motif, 100 l. tournois à la mère du couvent de Saint-Julien. — Arch. Com. Dunk., 310, X, 61.

accalmie dans le ciel : aussitôt, sept corsaires ressortent, les 19, 20 et 21 novembre; ils détruisent quantité de busses de pêche, et tiennent la mer jusqu'à la fin de l'année.

Malgré la sévérité du blocus, les Dunkerquois comptent à leur actif cent dix-huit prises, du 1^{er} mai au 31 décembre 1638 (1).

Quant à l'armada, elle a opéré en Espagne, en partie tout au moins. Les forces que le roi oppose à l'archevêque de Bordeaux, l'amiral Henri d'Escoubleau de Sourdis, comprennent : 24 galions de 30 à 40 canons; 13 navires de l'escadre de Dunkerque; 7 navires de Hollande et 20 de Hambourg et de Lubeck pris par les Espagnols et armés de 18 à 20 canons; en outre, l'amiral Oquendo monte un vaisseau de 66 canons; son vice-amiral Lope de Hocés un de 56 canons; l'amiral de Portugal un de 68 canons, et le vice-amiral de Naples, Pedro de Caderona, un de 66 canons (2).

Par ses manœuvres, Sourdis, aidé du chevalier de Montigny, réussit à enfermer dans le port de Guétaria douze des meilleurs galions espagnols, deux galions et trois frégates de Dunkerque; cette escadre atten-

(1) *Relacion de las presas que los Vaxeles y Fragatas de la Real Armada de Dunquerque y navios de particulares hicieron en las costas de Francia, Inglaterra y otras partes, desde 1^o de Mayo hasta ultimo de Diciembre del ano pasado 1638, siendo su general y de aquella mas el Excellentissimo Senor Don Juan Claros de Guzman, marquès de Fuentes, segun que por testimonio del Grafel del Almirantazgo de aquellos Estados le envio al Rey nuestro senor, son correo que salio de Dunquerque a los 13 de Enero de este ano de 1639. Las presas de Vaxeles, urcas, etc... son en numero de 118, de todas medidas.* Madrid et Valence, 1639, in-f^o. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 4 et seq. — Jean de Witt, *The true interest...*, pp. 200 et seq. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettres de Peninç à de Gottignies*.

(2) Lettre de Martin Tromp à Richelieu, dans Jal, *Abraham Dumesne*, I, 91.

avait douze vaisseaux et six frégates de Dunkerque, et une escadre de Lisbonne avec 3.000 hommes que l'on comptait jeter dans Fontarabie. Le 18 août, le chevalier de Montigny jette l'ancre devant Guétaria, où il maintient les Espagnols bloqués jusqu'à l'arrivée de Sourdis; les communications qu'ils ont établies avec Saint-Sébastien, port distant de huit lieues, sont coupées par un brigantin et quelques chaloupes du capitaine Giron. Le 22, Sourdis lance ses brûlots : un premier galion prend feu, et communique l'incendie au vaisseau-amiral amarré à un galion de Dunkerque qui s'allume à son tour; bientôt flambent tous les galions enfermés dans le port; les flammes gagnent les maisons voisines. Après trois heures de combat, l'escadre espagnole est entièrement perdue, avec 7.000 hommes et 500 canons; les Français s'en tirent avec une perte de 300 hommes. Sourdis écrit au roi : « J'envoie à Vostre Majesté le seul pavillon qui est resté dans l'escadre des dix-sept vaisseaux de Biscaye et de Dunkerque que partie de nos vaisseaux ont combattus, le feu ou l'eau ayant consumé les autres; celui-ci, de Dunkerque, ayant été jeté à la côte, percé de coups de canon, a donné moyen au commandeur de Chastellux de le gagner pour le mettre aux pieds de Vostre Majesté (1). »

Philippe IV n'abandonne pas son projet. Il ordonne pour l'année suivante une importante concentration de ses forces maritimes à La Corogne; les galions de

(1) 25 août 1638. — Aff. Etr., *Espagne*, t. XIX. — *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, dans Doc. inéd., II, pp. 40 et suiv. — Jal, *Abraham Duquesne*, 1, 93. — Ducéré, *Histoire maritime de Bayonne, les Corsaires sous l'Ancien régime*, Bayonne, 1895, gr. in-8, pp. 80 et suiv. — Lacour-Gayet, *la Marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, Paris, 1911, in-8, I, 98.

Lope de Hoces, les escadres de Galice et de Lisbonne, une escadre neuve de Biscaye, l'escadre de Cadix sous Oquendo, l'escadre de Dunkerque, s'y réuniront avec des troupes, pour passer en Flandre.

A Dunkerque, le cardinal-infant presse les armements que dirige le marquis de Fuentès, amiral de Flandre. C'est un Dunkerquois, Michel Dorne, qui doit conduire à La Corogne les galions royaux, avec 2.000 soldats wallons. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, informés du projet, ordonnent à Tromp d'empêcher la sortie de Michel Dorne.

Tromp se met en route au début de janvier, avec quatorze vaisseaux. Il fait voile vers Falmouth, y reste jusqu'au 21 janvier, croise sur les côtes d'Angleterre et se présente devant Dunkerque le 7 février avec douze vaisseaux. Il canonne la ville pour signaler son arrivée ; les bâtiments mouillés dans la fosse de Mardick cherchent un abri dans le port. Seules, quelques frégates s'échappent, grâce à leur légèreté : elles filent en côtoyant la terre de très près, sans crainte d'échouement.

Impatient d'exécuter ses ordres, le marquis de Fuentès, en dépit de l'obstacle, enjoint à Dorne de prendre la mer. Afin de calmer les appréhensions des équipages, il répand le bruit que quatre des vaisseaux hollandais seulement sont de force : le reste n'est que petites frégates.

Le 18 février, aux premières lueurs de l'aube et par un vent de sud-est, Michel Dorne donne l'ordre d'appareiller à douze galions, trois pinasses, et cinq navires marchands chargés de transporter les soldats wallons. Le marquis de Fuentès se fait conduire en carrosse le long du rivage, pour assister à l'ac-

tion; une foule de curieux est accourue derrière lui.

Tromp ne dispose plus que de onze vaisseaux; son pavillon flotte sur l'*Emilia* (1). Le capitaine Hollart, posté en avant-garde au Scheurtjen, aperçoit le mouvement des Dunkerquois, le signale par un coup de canon, coupe ses câbles, et rallie le gros de la flotte. Tromp lui a répondu, prend le large, et manœuvre de manière à séparer de terre les Dunkerquois, auxquels le vent vient à manquer. Les Hollandais enveloppent les capitaines Mény et Petit (2), démâtent leurs galions et les forcent à se rendre. Dorne et quatre des siens courent à l'*Emilia*, et l'assailent de si près que d'un bord à l'autre on s'arrache des mains les demi-piques. Après cinq heures de lutte, le vent s'engouffre dans les voiles de l'*Emilia*; Dorne en profite pour regagner le port, en protégeant la rentrée des cinq transports, qui se sont tenus hors de la portée du canon, trouvant qu'il faisait là « trop chaud pour eux ». Son vice-amiral, Mathieu Rombout, touche sur un banc; deux frégates hollandaises s'en approchent: l'équipage de Rombout se sauve dans les chaloupes, à part douze hommes qui restent à bord avec ordre d'incendier le navire. Sept galions, deux frégates, donnent à la côte ou sur les bancs: la marée les renfloue et leur permet de se retirer dans le port.

La lutte a duré de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi. Sur l'*Emilia*, on compte vingt-deux tués et quarante blessés, dont le secrétaire de

(1) Ses capitaines sont: le vice-amiral Josse Van Trappe, dit Banc-kaert; Guillaume Coster; Ringels, de La Vere; Hollart, d'Amsterdam; J.-A. l'Ecluse; Govaert Florus; Mathias Gilles; Dorrevelt; Levin le Lion; Jean Tournebuche.

(2) Ainsi nommé par antiphrase: c'était un colosse. Leurs deux galions portaient 34 canons, 16 de métal et 18 de fer.

la flotte, Adrien Berkeloo, « qui des débris de la poupe eut le visage tout disgracié et les mains toutes perdues ». Sur les deux galions de Mény et de Petit, les Hollandais trouvent deux cents tués et font trois cents prisonniers. La perte totale des Dunkerquois, morts, blessés et prisonniers, atteint seize à dix-sept cents hommes.

Pendant que Michel Dorne et Mathieu Rombout sont jetés en prison par ordre du marquis de Fuentès, Tromp entre à Hellevoetsluis le 21 février avec ses deux prises, puis dépose son rapport aux États-Généraux, à La Haye. Il reçoit des États une chaîne d'or, et du prince d'Orange une médaille d'or; ceux de ses capitaines qui se sont le plus signalés sont l'objet de la même distinction. Le 11 avril suivant, le courrier de France lui apporte une chaîne d'or et le titre de chevalier de Saint-Michel de la part de Louis XIII, et une troisième chaîne d'or de la part de Richelieu (1).

Pendant l'entr'acte qui suit l'affaire du 18 février, les capres courent les mers en quête de butin. Leur action la plus remarquable se déroule le 25 du même mois : quatre frégates attaquent le capitaine Nieuhof, d'Utrecht, qui, avec un vaisseau de 28 canons et 85 hommes, escortait un bâtiment marchand. Nieuhof conseille au marchand de s'éloigner pendant qu'il s'opposera à la marche des frégates. Elles l'assailent deux à deux pendant cinq heures, après quoi deux se lancent à la poursuite du marchand, tandis que les deux autres, que commandent Etienne de Rudder et Gaspart Bart, empêchent Nieuhof de courir sur leurs

(1) Chaque chaîne estimée mille livres.

traces. Lorsque les combattants se séparent, Etienne de Rudder est tué, Gaspard Bart blessé; ils ont encore six tués et douze blessés. Nieuhof se retire au Texel avec quatre-vingts boulets dans la coque, deux tués et vingt blessés, dont deux mortellement (1).

D'autres capres sont allés devant le Vlie attaquer une flotte de pêche : ils prennent le vaisseau de convoi, de 24 canons, trente busses, et trois cents hommes. Au retour, ils enlèvent un navire de Saint-Christophe chargé de cent mille livres de tabac et de gingembre.

Dorne et Rombout ont prouvé leur non-culpabilité. Elargis, ils préparent activement un nouvel armement. Ils éprouvent, cette fois, les plus grandes difficultés à recruter leurs équipages : les matelots qui ont reçu des blessures se cachent; beaucoup s'enfuient. La plupart préfèrent aux galions du roi les corsaires des particuliers. Le marquis de Fuentès sévit contre les déserteurs : ceux que l'on reprend sont immédiatement reconduits à leur navire, et mis aux fers; pour les intimider, une potence se dresse sur la place de Dunkerque. Le 12 mars, Dorne est prêt à l'appareillage : il part avec douze vaisseaux et six transports. Il atteint heureusement La Corogne, avec onze prises récoltées en chemin.

Tromp n'avait pu ressortir à temps. Dès son retour, les Etats avaient donné l'ordre de réparer ses vaisseaux, et avancé deux mois de gages aux matelots sur leurs parts dans les deux galions de prise, quand, le dernier jour de février, une tempête détermine de

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettres de Penincq à de Gottignies*. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 29. — Duro, *Armada española*, IV, 198.

nouvelles avaries à son escadre, et brise le grand mât de l'*Emilia*, déjà endommagé par la canonnade. L'amiral n'a que sept vaisseaux disponibles lorsqu'il quitte Gorée, le 11 mars; il comptait être rejoint par cinq vaisseaux de Zélande, quand il apprend le départ de Michel Dorne : sa faiblesse ne lui permet pas d'avancer. Il tient peu de temps la mer, et rentre.

Sourdis pensait recommencer à La Corogne l'opération qui lui avait si bien réussi l'année précédente à Guétaria. Le 1^{er} juin, il quitte le mouillage de Belle-Isle. Parvenu devant La Corogne, il compte environ trente-cinq navires espagnols mouillés dans le port. Mais la leçon de Guétaria a porté ses fruits : les Espagnols sont sur leurs gardes. Michel Dorne s'amuse à ce jeu de traverser les lignes ennemies auquel les capitaines dunkerquois sont passés maîtres. Avec quatre de ses frégates, il escarmouche journellement contre les vaisseaux de Sourdis. Dans l'impossibilité de frapper un coup décisif, et devant la difficulté de maintenir un blocus sur une côte aussi dangereuse, la flotte française se retire. Elle revient au mois d'août, ravage deux petits ports de Biscaye, Laredo et Santona, et repart sans avoir rien tenté contre La Corogne (1).

Le 31 août, la mer est donc libre et les derniers préparatifs terminés. L'amiral don Antonio de Oquendo met à la voile avec cinquante-et-un vaisseaux de guerre et dix-neuf transports, chargés de 13.000 hommes de troupes (2); Michel Dorne et son escadre, à l'avant-garde, font office de découverte.

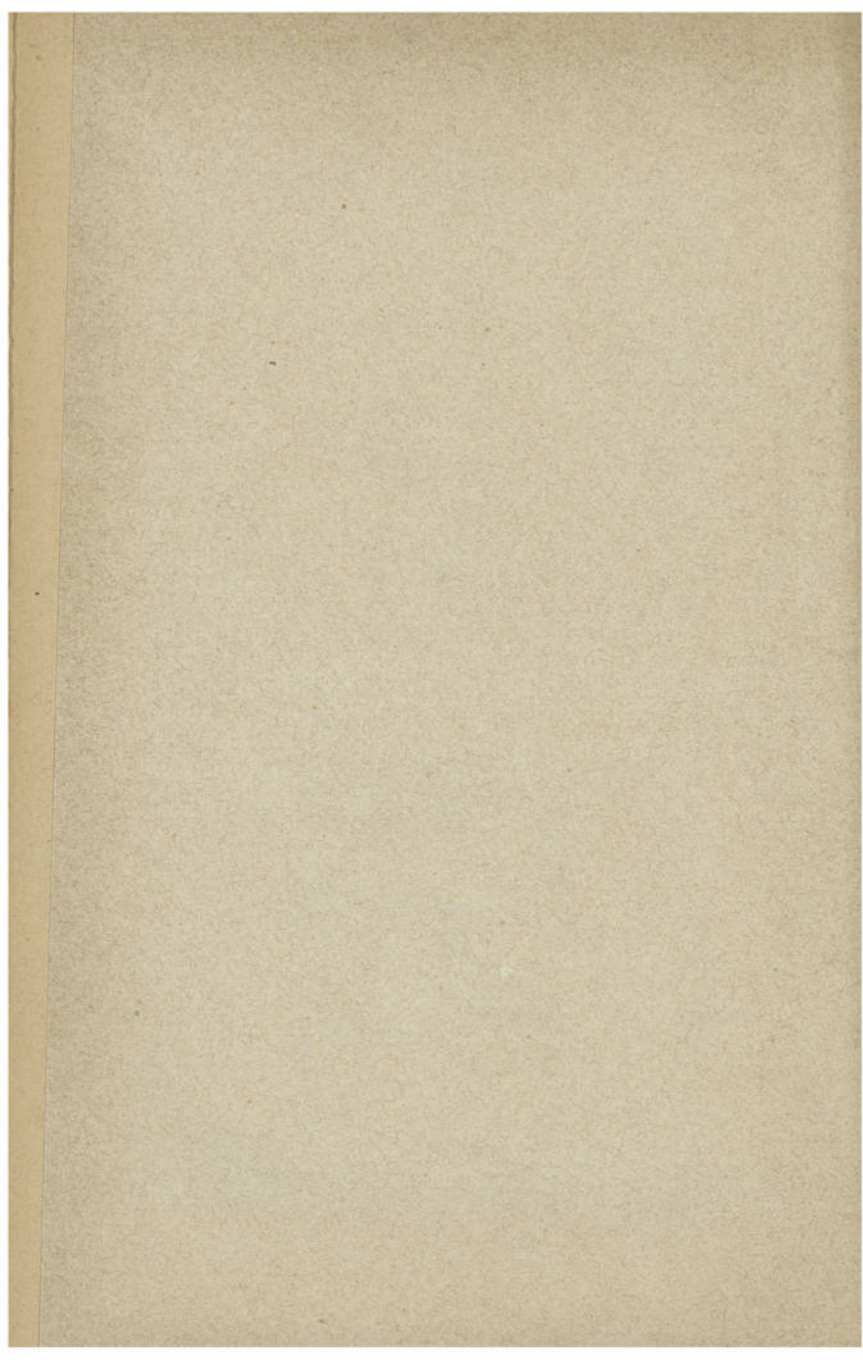
(1) Duro, *Armada española*, IV, 200, 404. — Lacour-Gayet, *la Marine militaire de la France sous Louis XIII et Louis XIV*, I, 102.

(2) Le vaisseau-amiral est de 800 tonneaux et 66 gros canons. Les vice-amiraux sont : André de Castro pour l'escadre de Castille; Pedro

ZEE SCHLACHT VOOR DUYNKERKEN
DOOR MARTEN H. TROMP Anno 1656



COMBAT DE TROMP DEVANT DUNKERQUE EN 1638.



Tromp est en mer depuis le 27 avril. Le vice-amiral de Zélande, Jean Evertsen, l'a rallié avec six vaisseaux; plusieurs armateurs particuliers en font autant. Pendant deux mois, se rafraîchissant de temps à autre à Portland, il croise entre ce port et La Hague, guettant l'arrivée de la flotte espagnole. Ne voyant rien venir, il détache trois pataches à La Corogne en quête de renseignements. En attendant, il visite méticuleusement tous les bâtiments qui passent : il sait que les Anglais doivent transporter à Dunkerque l'argent de la flotte espagnole. Le 28 juin, trois bâtiments refusent d'amener au coup de semonce; quelques boulets les y obligent : ce sont des Anglais à bord desquels on trouve 1070 soldats espagnols, et deux prêtres; d'autres ont échappé à la vigilance des Hollandais (1). Tromp retient les officiers et les prêtres, renvoie les équipages anglais chez eux, et débarque neuf cents prisonniers à Barfleur (2). De là, il met le cap sur Calais pour y prendre les lettres que l'agent des Etats doit lui remettre (3). Comme il en repartait, il aperçoit onze frégates de Dunkerque qui font mine de vouloir l'attaquer (4). Il se prépare au combat : les

Quaderon pour celle de Naples; Francisco Feyus Sottomayor pour celle de Galice; Lope de Hoces, dont le vaisseau est de 1.200 tonneaux et 68 canons, pour celle de Portugal; Michel Dorne pour celle de Dunkerque. La flotte est armée de 1700 canons environ. — Thys, *Historia navalis*, 278. — Duro, *Armada española*, IV, 205 et 242, *Relacion del almirante Quintella*. — G. de Boer, *De armada van 1639*, Groningue, 1911. — *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estades*, Londres, 1743, I, 39-44. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 48 et seq., a analysé les archives d'Amirautés hollandaises et suit scrupuleusement le *Journal* de Tromp.

(1) Les Espagnols payaient aux Anglais 35 shelling's par tête pour le transport. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 146.

(2) 2 juillet.

(3) 5 juillet.

(4) 9 juillet 1639. « Onze frégates de l'armada sont en mer, attendues

Dunkerquois en profitent pour virer de bord dans la direction de Northforeland. Dupé, Tromp manœuvre pour leur couper le passage de *Goyinge* (Godwin-Sands). Il commence à les canonner : soudain, un calme l'immobilise. Les frégates bordent leurs avirons et lui échappent.

Il continue sa route vers la Meuse, débarque des prisonniers (1) qui sont dirigés sur Rotterdam, et, du 25 juillet au 14 août, reprend sa faction entre Portland et La Hague. Renseigné du côté de l'Espagne, il va mouiller devant Dunkerque le 15 août et y demeure jusqu'au 6 septembre. Laisant alors le vice-amiral Witte Wittensen sur le banc de Brack, il cingle vers Béziers avec douze vaisseaux. Witte Wittensen le suit peu après avec cinq vaisseaux, tandis qu'avec douze Banckaert (2) reste devant Dunkerque jusqu'à nouvel ordre.

Le 15 septembre, à hauteur de Béziers, Tromp voit enfin se dresser à l'horizon les hautes voilures des galions espagnols. Il expédie aussitôt la plus petite de ses frégates : elle prévient Banckaert et avertira en cours de route tous les navires hollandais qu'elle rencontrera. Le vaisseau-amiral tire le canon à intervalles réguliers : Witte Wittensen entend ce signal, et rejoint son chef. Le lendemain, 16 septembre, Tromp dispose donc de dix-sept vaisseaux pour supporter le choc des Espagnols. Au premier engagement, le *Saint-Christophe*, hollandais, prend feu et saute : tout l'équipage périt, sauf un homme. Oquendo

par 25 à 40 navires des Etats ; ils sont 60, y compris les François, qui croisent entre Portland et La Hague.» — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettre* de Penincq à de Gottignies.

(1) 10 juillet.

(2) Josse van Trappe, dit Banckaert ou Bankers.

attaque Tromp, mais se replie, fortement maltraité. Nouvel engagement le 17 : les Espagnols prennent ensuite la direction de Folkestone, où se trouve la flotte anglaise de l'amiral Pennington. Le 18, Bancaert renforce Tromp, qui est maintenant à la tête de trente vaisseaux, 446 canons et 3.260 hommes. Les lourds galions, harcelés dans le brouillard, le jour et la nuit, par les bâtiments plus légers des Hollandais, se réfugient en rade des Dunes. Réapprovisionné de Calais par le comte de Charost en 40.000 livres de poudre et 4.000 boulets, Tromp, qui a détaché deux navires pour débarquer en Hollande les prisonniers, les malades et les blessés, enferme les Espagnols et les bloque jusque sous le canon de Douvres ; il a fallu ce mouvement pour les mettre d'accord : ils se disputaient sur une question de pavillon (1)!

A cette nouvelle, le prince d'Orange et les Etats arment tous les bâtiments disponibles. Jour à jour, Tromp va recevoir des renforts : par deux, par trois, par dix, vaisseaux, frégates, brûlots le rejoignent, amenés par Witte Wittensen, Jean Evertsen, Hautebeen, Henri Denis.

Un seul passage, au nord de *Goyinge* (Godwin-Sands), n'est pas gardé par les Hollandais ; les Anglais ont affirmé que l'eau n'est pas assez profonde pour permettre à un navire de passer : la nuit du 20 au 21 octobre, profitant d'un vent du sud, c'est par là que se défile toute l'escadre dunkerquoise, qui reprend la liberté de ses mouvements, et peut débarquer des blessés et des troupes. Bancaert est chargé de garder désormais le passage.

(1) Le 29 septembre, le greffier Penincq signale la présence aux Dunes de 60 voiles de l'armada et de 6.000 fantassins.

Le cardinal-infant se tient en permanence à Dunkerque. Il envoie son maître de camp, don Simon Mascareñas, s'entendre avec Oquendo pour l'envoi à terre des troupes, de l'argent et des munitions attendus en Flandre. L'escadre saisit l'occasion d'en transporter quelque peu (1). Le 27 septembre au matin, cinquante-six chaloupes et barques de pêcheurs se détachent de la côte; croyant qu'elles portent des vivres à l'armada, les Hollandais ne les inquiètent pas. Elles s'en retournent à la nuit, sous l'escorte des navires de Michel Dorne; sept ou huit, qui portent trois cents soldats, sont enlevées par des croiseurs ennemis : les autres introduisent à Dunkerque trois millions d'argent, cinq mille soldats, et débarrassent Oquendo de ses malades et de ses blessés. Il réclamait sept cents marins de renfort : ne les trouvant pas à Dunkerque, le cardinal-infant expédie tous ceux qu'il peut lever, et complète le chiffre avec des soldats Wallons. Informé de ces transports d'hommes, Tromp donne au commandeur Kats douze vaisseaux, affectés uniquement à la surveillance des Dunkerquois. Ce qui reste des soldats espagnols emprunte pour passer le concours de barques anglaises; deux cent vingt se font cependant prendre le 9 octobre, sur des barques de Margate, que le capitaine Manguelaer a trompées en arborant deux pavillons anglais.

Cette situation, coupée de négociations, se prolonge jusqu'au 21 octobre. Oquendo décide de briser enfin l'étreinte qui l'immobilise. En face de lui, il compte à cette heure cent vaisseaux hollandais, sans les brûlots. Tromp a pris ses dispositions : avec dix-huit

(1) 400 hommes le 22 septembre.

vaisseaux, il attaquera Oquendo ; avec treize, Jean Evertsen s'opposera à Lope de Hoces ; avec douze, Kats fera face à Michel Dorne (1) ; huit sous Henri Denis et dix sous Hautebeen enserreront l'armada par le Sud et par le Nord ; enfin vingt-neuf sont confiés à Witte Wittensen pour surveiller les mouvements de l'amiral Pennington, dont les dispositions sont douteuses, et l'empêcher d'intervenir, le cas échéant.

La marine espagnole subit ce jour encore un désastre sanglant. Les brûlots hollandais incendient le grand galion de Portugal, la *Sainte-Thérèse* ; il saute avec ses huit cents hommes et le vice-amiral Lope de Hoces, auquel un boulet avait déjà emporté un bras. Le vaisseau du vice-amiral de Castille sombre ; celui du vice-amiral de Naples se brise sur le banc de *Goyinge*, et l'équipage se noie. Le vice-amiral de Galice met bas les armes. Vingt-trois galions s'échouent à la côte d'Angleterre, où la plupart flambent, cependant que les canons de terre tirent sur les Hollandais qui s'en approchent de trop près. Seuls, Michel Dorne et ses Dunkerquois se retirent sans être entamés, après avoir arraché Oquendo à l'emprise de dix vaisseaux ennemis qui s'obstinaient à ne pas le lâcher. A travers l'obscurité du brouillard et de la nuit qui arrête la lutte, ils atteignent Dunkerque. Le vaisseau-amiral aurait eu dix-sept cents boulets dans la coque.

Le lendemain, l'amiral Pennington renfloue six des galions échoués à la côte d'Angleterre, les garnit de monde et en prend possession, prétextant que les Espagnols les ont abandonnés. La flotte des États se

(1) Qui monte le *San-Salvador*, et Mathieu Rombout, la *Nuestra-Senora-de-Montagudo*. Autres navires de Dunkerque : le *San-José*, le *San-Juan-Evangelista*, le *San-Vicente*, le *San-Martin*, le *San-Gédéon*, le *San-Carlos*.

disloque, chasse les fuyards, et ramasse les galions désemparés, errant au gré des vagues. Le 26, Tromp prend son mouillage vis-à-vis de Calais; le capitaine Vygh lui annonce qu'il a distingué huit navires espagnols dans la fosse de Mardick, et cinq dans le port de Dunkerque, avec deux galions, dont celui d'Oquendo. De vrai, à ce moment, six bâtiments espagnols et les galions d'Oquendo et de Masibradi s'y sont réfugiés; neuf autres s'y ajouteront le 4 novembre. L'amiral vainqueur touche à Gorée le 28 octobre, et débarque à Rotterdam le 29. De là, il se rend à la Haye, où il jouit de son magnifique triomphe, que le roi de France consacre par l'octroi de lettres de noblesse.

Comme toujours pendant que les escadres sont aux prises, les capres courent la mer en toute liberté. Ils sont une quarantaine sans cesse en exploit, qui font de bonne et lucrative besogne, et n'éprouvent que quelques mécomptes de peu d'importance (1). Le 1^{er} juin, trois frégates coulent devant Wielingen un vaisseau des Etats, capitaine Soetendal, avec son équipage et vingt passagers retournant en France. Ce vaisseau convoyait trois heus remplis de chevaux, qui prennent le chemin de Dunkerque. Le même mois, une escadre de douze frégates longe les côtes de Zélande en les canonnant, enlève un navire de la Compagnie des Indes richement chargé, une frégate de douze canons, sept boots et deux heus : « Il n'y eust que le capitaine Manguelar qui eschapa de leurs grifes. »

(1) Deux frégates battues fin avril par cinq navires et un aventurier de Bayonne. — Un capre, entré dans un port de Norvège, est retenu prisonnier par le capitaine d'un navire danois. — Un capre de six canons est coulé en octobre.

Au début de juillet, une autre escadre de sept frégates part en croisière, et rentre le 27 avec dix navires de quatorze et vingt-six canons chargés de plusieurs tonnes d'or, quelques heus pleins de marchandises précieuses qui voulaient gagner Rouen, un navire marchand allant à Saint-Malo, et deux convoyeurs des Etats, dont l'un se laissa capturer par une seule frégate.

Le 13 octobre, Jean Herrewyn et Georges Roll ramènent un navire de Saint-Christophe de quatre canons, chargé de 90.000 livres de tabac; le 16, Antoine Davery rentre avec 12.000 pattacons de rancions de pêcheurs, et un bateau de Gothenbourg. Cinq capitaines, Pierre Davery, Jean van Arderick, Pierre Kerlinck, Jacob Winter et Bernard Gérard, sortent de compagnie le 9 octobre, prennent trois navires, s'adjoignent, le 13, Jean Weinaer et Weghbeth qu'ils rencontrent, font huit nouvelles prises, et enlèvent un navire de guerre de Zélande de 70 tonneaux et 16 canons (1), et un navire des Indes Occidentales de 180 tonneaux et 23 canons chargé de 521 coffres de sucre.

Au mois de décembre, quarante frégates prennent leur essor : peu après, on voit arriver à Dunkerque vingt-sept prises, dont onze faites le même jour. A cinq, les frégates obligent deux vaisseaux de guerre à virer de bord devant elles, et à se réfugier dans l'Ems. Les revenus des Amirautés de Hollande et de Zélande tombent de 1.600.000 guilders en 1628 à 1.200.000 au 24 octobre 1639. Les banqueroutes se succèdent à Amsterdam. Les Etats élèvent la taxe sur les tonnages.

(1) Capitaine Abraham, qui menait des vivres aux Indes.

On reparle de compagnies d'assurances, de réformes administratives : aucun projet n'aboutit (1).

Le commencement de l'année 1640 marque un temps de répit pour le commerce hollandais : un violent orage empêche la sortie des capres, et les préparatifs du retour d'Oquendo en Espagne en distraient les équipages. Michel Dorne, après avoir sauvé aux Dunes l'amiral espagnol, est chargé de le ramener à La Corogne. Or, les gens de mer s'enfuient ou se cachent, « par peur d'être pressés », au point que, pour compléter les effectifs, le cardinal-infant doit tirer des prisons de Malines un contingent de vagabonds (2).

Michel Dorne se met en route le 15 février, avec une escadre de six galions et deux frégates. Oquendo suit son sillage avec treize galions, qui emportent un corps de soldats wallons et allemands. A l'entrée de la Manche, Dorne ouvre les instructions du cardinal-infant : elles lui prescrivent de ramener des troupes de La Corogne en Flandre. Auparavant, Oquendo lui donne l'ordre de pousser une pointe vers Belle-Ile et Saint-Martin-de-Ré, et de causer aux Français le plus de dommages possible. Le gouvernement espagnol assignait fréquemment ce but d'expédition aux corsaires basques (3). Avec neuf bâtiments, Michel

(1) Nous ne citons que quelques-unes des principales prises. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettres de Penincq à de Gottignies en 1639*. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 48 et suiv. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 146. — John of Witt, *The true interest...*, pp. 200 et suiv.

(2) Arch. Roy. Belg., *Registres mémoriaux du Grand Conseil de Malines*. XIV, f. 112, 28 janvier 1640. — *Amirauté*, Correspondance, *Lettres de Penincq à de Gottignies*, 7 et 20 février 1640.

(3) Ducéré, *Hist. maritime de Bayonne*, pp. 67 et suiv. — Le cardinal de Retz, en fuite, à Belle-Ile, propose aux gens du pays d'appeler une frégate corsaire de Biscaye mouillée à la pointe de l'île; il désirait s'y

Dorne se sépare de l'amiral espagnol le 18 février : le 22, dans les parages d'Ouessant, il découvre treize navires de Saint-Malo ; c'était le gros de la flotte malouine (1) retour de Marseille, où elle avait échangé ses morues contre les huiles, savons et autres denrées de Provence (2). La veille, arrivant dans ces parages, elle avait mis bas les voiles à la nuit, pour ne pas donner à la côte.

Le jour commence à poindre. Les Dunkerquois s'avancent pour reconnaître les forces auxquelles ils vont avoir affaire. Ils ouvrent le feu sur le *Croissant*, plus rapproché d'eux : les autres malouins s'empressent au secours de leur camarade. Mais ils ne sont pas de taille à lutter : le *Saint-Pierre*, les deux *Saint-Jean* ne tardent pas à sombrer ; le feu prend aux poudres de la *Catherine-de-Grâce*, qui coule à pic ; le *Saint-Vincent* et la *Garde-de-Dieu* canonnent si furieusement le galion commandé par le capitaine Jacques Gillot, qu'ils l'envoient au fond avec ses vingt-quatre

embarquer. Les gens du pays refusent, appréhendant « de se criminaliser par ce commerce avec les Espagnols ». — *Mémoires du Cardinal de Retz*, Collection des plus belles pages, Paris, 1909, in-18, p. 236.

(1) De vingt navires. Ils commerçaient aussi avec l'Espagne, Venise et Gènes.

(2) Forces des Malouins : le *Saint-Pierre*, 200 tonneaux, 20 canons de fer de 4 à 6 livres de balle, 50 hommes, capitaine Etienne Gautier, dit Desprez, amiral de cette flotte ; le *Saint-Vincent*, même force, capitaine Olivier Chenu, dit La Vignette, vice-amiral ; le *Croissant*, 16 canons de fer, 42 hommes, capitaine Jean Collet, contre-amiral ; la *Garde-de-Dieu*, 160 tonneaux, 14 canons, 36 hommes ; la *Sainte-Hélène*, 150 tonneaux, 12 canons, 34 hommes ; la *Catherine-de-Grâce*, même port et armement, 32 hommes ; la *Marie-de-Grâce* ou le *Trouvé*, 12 canons, 35 hommes ; la *Sainte-Anne*, 200 tonneaux, 10 canons, 32 hommes ; le *Saint-Jean-l'Évangéliste* et le *Saint-Jean de Cancale*, 120 tonneaux, 8 canons, 24 hommes ; le *Saint-François-de-Cherbourg*, 100 tonneaux, 8 canons, 22 hommes ; le *Saint-Philippe*, même force ; le *Saint-François-de-Paule*, 100 tonneaux, 7 canons, 23 hommes. Le galion de Michel Dorne porte 40 canons de bronze de 18 à 36 livres de balle, celui de son vice-amiral, 36 canons pareils ; celui d'arrière-garde, 32 canons ; les autres, 18 à 24 canons de 12 à 24 livres de balle.

canons de bronze, mais la *Garde-de-Dieu* est si fortement touchée qu'elle s'abîme en même temps sous les flots. Michel Dorne fait amariner la *Sainte-Hélène* par un capitaine espagnol : les Malouins lui montrent dans la coque un trou, qu'ils viennent de déboucher, et par où l'eau s'engouffre ; l'Espagnol craint de couler, appelle au secours par un coup de canon, et s'embarque avec ses gens dans les chaloupes que les galions lui envoient. Sitôt qu'il est dehors, les Malouins bouchent la voie d'eau qu'ils ont ouverte, et sauvent la *Sainte-Hélène* qui regagnera Saint-Malo. La nuit arrête les combattants. Pendant que gronde encore le canon du *Saint-Vincent*, qui se mettra en sûreté à Falmouth, les deux *Saint-François*, le *Croissant*, la *Marie-de-Grâce*, la *Sainte-Anne* et le *Saint-Philippe* prennent du champ, et finissent par atteindre leur port.

Les Dunkerquois ont perdu un galion, les Malouins cinq navires. L'avantage moral demeure aux Malouins : ils ont combattu sur des terreneuviers, qui n'étaient guère plus que des pêcheurs, aux pièces d'artillerie à peine plus puissantes que de fortes canardières. Les Dunkerquois, au contraire, montaient des galions de guerre dont les équipages allaient à trois cents hommes en moyenne, et dont les canons portaient de dix-huit à trente-six livres de balle. De part et d'autre, tués, blessés, noyés, sont nombreux. Michel Dorne continue sa route vers La Corogne : il y arrive seul ; une tempête l'a séparé de ses compagnons, qui le rejoindront un à un. Il a retrouvé Oquendo, qui filait sur Santander (1). Le 27 avril suivant, il est de retour à Dun-

(1) *Rapport* de Michel Dorne à Diego de Portillo, 29 février 1640, Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç., 4976, f. 141. — *La généreuse résistance des Malouins à la flotte de Dunkerque*. Extraordinaire du 23 mars 1640, du Bureau d'Adresses à Paris.

kerque avec 800 hommes de troupes italiennes et espagnoles; douze jours plus tôt, deux cents soldats espagnols avaient été débarqués par quatre corsaires particuliers, venus d'Espagne en cinq semaines, « qui est un bon essay (1) ».

Sur les mers du Nord, quarante corsaires ont rôdé dans tous les sens (2). Une escadrille de douze chaloupes n'hésite pas à donner l'assaut à de gros navires. Une autre de onze frégates rentre le 5 mars avec quatre prises, dont l'une est un vaisseau des Etats de 24 canons de bronze. Les Etats ayant interdit à leurs marchands le commerce de Danemark, de Norvège et de la Baltique, la proie est moins abondante. Dix frégates veulent se rattraper en attaquant la flotte des Indes. « Mais comme la mer est large, le temps variable, les rencontres sont fort incertaines. » Elles font mine de se diriger vers l'Espagne, changent leur route dans la direction des Shetland, où elles savent devoir trouver les quatre vaisseaux de guerre chargés d'aller au-devant de la flotte des Indes orientales : elles en coulent trois et emmènent le quatrième. Les Hollandais n'ont que le temps d'en équiper d'autres, mais, au lieu de quatre, cette fois ils en envoient onze. Les capres à ce moment ne sont pas soutenus par l'armada, et ne peuvent attaquer (juin 1640). En juillet, trois frégates paraissent devant Åland, coulent un vaisseau de guerre, et reviennent avec les quatre navires qu'il convoyait. En dix jours, vingt-deux prises entrent à Dunkerque (3).

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettre de Penincq à de Gottignies*.

(2) John of Witt, *The true interest...*, p. 202.

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettres de Penincq à de Gottignies*. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 75 b.

Sur ces entrefaites, la révolution de Portugal éclate; les insurgés brûlent ou prennent les galions mouillés dans le Tage : l'un d'eux était de Dunkerque, et commandé par Jean Claissen. Furieux de la résistance que seul ce capitaine leur a opposée, les Portugais le pendent (1). La nouvelle de ces événements arrive à Dunkerque : le gouverneur se hâte d'expédier en Espagne l'escadre de Dorne. Witte Wittensen se porte à sa rencontre, coupe le vent au vice-amiral Mathieu Rombout et au capitaine Jean Baselaer, commandant un galion de 38 canons et une frégate de 26. Il les accable sous toutes ses forces, et réussit à s'en emparer (juillet 1640). Michel Dorne a continué son chemin. « Sy ainsy est, remarque Peunincq, l'admiral Michel de Horne a tort, mais il y faut ouyr partie, car en ceste matière ne manquent jamais les raisons bastantes d'excuses et des considérations d'importance prétextés sur le service de Sa Majesté. »

De son côté, Tromp a pris la mer le 2 juillet avec dix vaisseaux de guerre de Flessingue. Après une course au Nord, il s'installe en rade de Dunkerque, d'où il expédie à Rotterdam un transport et ses quatre cents hommes, un terreneuvier, et un corsaire de seize canons. A la fin de septembre, neuf galions pénètrent malgré lui dans le port, où ils débarquent six cents soldats espagnols. Quatre capres qui rentraient avec douze prises marchandes et un convoi de vingt-quatre canons sont moins heureux : il leur en reprend sept et leur en coule une (2). Il ne cesse de croiser dans les

(1) Duro. *Armada espanola*, IV, 269.

(2) Trois capres prennent un écumeur turc de 8 canons, et font 16 prisonniers Turcs et Morisques. Les mêmes s'emparent d'un vaisseau armé de 24 canons.

parages du détroit, à l'affût de l'escadre des galions qui va revenir d'Espagne. A l'entrée de l'hiver, il la rencontre et lui livre un combat sanglant. Il se retire avec une prise de vingt-six canons et quatre-vingt-dix hommes : il ne peut empêcher tous les autres galions de rentrer à Dunkerque avec deux prises qu'il n'a pu leur faire lâcher.

La parole du greffier Penincq est vraie : les corsaires « font bravement la guerre ». En reconnaissance des services que rendent au roi ceux qui sont armés par des particuliers, et pour les exciter encore à l'attaque des vaisseaux de guerre ennemis, l'infant don Fernand leur accorde la remise du droit du dixième sur tous ceux qu'ils prendront, avec, pour les capitaines, une chaîne d'or de valeur variable suivant l'appréciation du chef de l'armada, mais qui ne pourra être inférieure à quatre cents écus (1).

Les bâtiments de commerce ne sont pas négligés pour cela. Cent cinquante-neuf marchands de la place d'Amsterdam, ruinés par les corsaires et déçus par leur gouvernement, adressent de concert une protestation aux Etats. Ils entendent refuser les subsides qu'ils fournissent pour l'entretien de cinquante compagnies de soldats des forces de terre, si la mer n'est pas mieux gardée. Tromp déclare qu'il est impossible d'obtenir un meilleur résultat, à moins de trente vaisseaux constamment à l'ancrage devant Dunkerque, et d'une escadre mobile barrant le détroit. Le gouvernement objecte ne pouvoir subvenir aux frais qu'une pareille organisation entraînerait. L'amiral doit se conten-

(1) 7 décembre 1640. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., IV, f. 167.

ter au 1^{er} janvier 1641 de quatre vaisseaux : il se trouve assez fort cependant pour battre cinq frégates dunkerquoises, dont une, de vingt-huit canons, demeure en son pouvoir.

A partir de ce moment jusqu'au mois de novembre, il est toujours à la voile au large de Dunkerque, ou se tient à l'ancre devant le port. Il est inouï que, malgré une garde aussi assidue montée par un aussi fin renard, les capres trouvent le moyen d'aller et venir ! Dans la seule journée du 9 août, il en sort trois de Dunkerque, quatre de Mardick, deux d'Ostende et deux de Nieupoort : « Ceux qui gardent la coste seront bien estonnez... » Il y avait de quoi ! Et tous ont réussi à glisser indemnes entre les mains de l'ennemi.

Si les Dunkerquois perdent la *Perle*, la meilleure voilière de leurs frégates (1), dix frégates réunies en escadre détruisent une flottille de sept navires de Bayonne ; sept autres, après un rude combat, s'emparent du *Delft*, de vingt-quatre canons, qui a six tués et quinze à seize blessés : outre une riche cargaison, le *Delft* contient plusieurs tonnes d'or. « Il semble, au dire des gens de mer, note le greffier à l'arrivée de ce navire, qu'il n'y a pas eu plus riche prise durant ceste guerre, l'estimans de voix commune à plus de cinq cent mille francqs ; mais pour moy je croirai facilement à la moitié, et encore sera-t-elle la plus riche de ceste guerre. Ceci sera pour faire relever le courage des gens de mer, et armeurs, qui aultrement commençoit fort à faiblir, à quoy il semble que le bon Dieu sçait pourveoir en son temps. »

L'armada éprouve au mois de juin une perte sensi-

(1) Armée de 8 canons de bronze, 4 de fer, et équipée de 90 hommes.

ble. Les nouvelles de Portugal prenant une tournure de plus en plus fâcheuse, le gouverneur de Dunkerque veut à tout prix envoyer des renforts maritimes en Espagne, où se trouve déjà le gros de l'escadre flamande. Il presse le vice-amiral de Flandre, Mathieu Rombout, de s'y rendre. Or, les Hollandais bloquent étroitement le port. Rombout juge la sortie impossible et veut attendre une occasion propice. Le gouverneur insiste en termes si blessants que le vice-amiral se décide : à peine hors des bancs, il est, comme il l'a prévu, accablé par des forces par trop supérieures. Ses navires se débandent. Il ne peut que se défendre comme un lion, et se faire tuer (1).

Tromp se multiplie; il déploie toutes les ressources de son génie pour abattre un ennemi insaisissable et sans cesse renaissant. Au printemps de l'année 1642, il vient avec seize vaisseaux rejoindre devant Dunkerque Witte Wittensen, qui en a onze; dix autres sont affectés à la surveillance d'Ostende. Tromp imagine une nouvelle tactique : il s'avance avec le flux, canonne le port et la ville, et se retire avec le reflux. La difficulté de sa tâche est telle que le jour où il voit quinze frégates se préparer à sortir, il réclame instamment des renforts en Hollande, malgré la supériorité de ses forces. Cette fois, pour préparer le passage, les Dunkerquois lancent quatre brûlots contre les vaisseaux de blocus. L'amiral en coule un à coups de canon; le capitaine Manguelaer en prend un autre : il y trouve l'inventeur de cette machine, sur laquelle il le fait pendre par ordre de Tromp, après quoi le brûlot est incendié, et échoué sur le Scheurtjen. Toute la flotte

(1) 4 juin 1641. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 149. — De Jonge, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeewegen*, I, 532.

s'avance ensuite d'un même mouvement, et bombarde Dunkerque (21 juillet). Trois semaines plus tard, Guillaume de Coulster rejoint trois frégates qui s'esquivaient par les bancs; il lui en échappe deux, mais la troisième lui reste entre les mains; le Hollandais y découvre huit tués et quarante blessés; elle était armée de vingt canons, équipée de cent matelots, et transportait deux cent cinquante soldats.

Il paraît invraisemblable que, dans de telles conditions cette année soit une des plus productives de la guerre; et cependant c'est un fait. En mai, Willem de Swarte, Bernard Gerritsen, Baudouin Smeraert, Jean Martens et Ditlof Janssen ont l'agréable surprise de trouver sur un navire anglais de Sainte-Lucie, armé de vingt-quatre canons, outre une riche cargaison, 400.000 florins en argent monnayé, et neuf barres d'or de huit à dix livres cachées à fond de cale. En novembre, Bernard Gerritsen, Eustache de Cocq, Baudouin Smeraert, Maillard Bavincove, François Ghiselinck rencontrent près du Vlie les dix-huit bâtiments de la flotte de Moscovie, escortés de deux navires de convoi forts de vingt-huit canons. L'un des convoyeurs s'enfuit à leur vue, après avoir lâché la bordée de ses canons, chargés de têtes de clous et de balles de mousquet qui font ruisseler le sang à bord des corsaires. Ils prennent l'autre avec huit des bâtiments marchands, « qui est une bonne journée pour eux ».

En décembre, une escadre de capres enlève six navires de la flotte de Bordeaux armés de huit à quatorze canons. Du 1^{er} au 8, dix-huit prises hollandaises entrent au port. Van de Walle prépare de grands armements à Ostende (1). Malgré l'abondance des mar-

(1) « Les ingénieurs qui veulent faire preuve qu'il se trouve de l'eau

chandises, « les pryse de Moscovie sont vendues fort chères, comme aussy les pryse de vins... Le vin d'Espagne est tenu au pris de dix-sept sols ou environ, mais a beaucoup à patir quand il passe les chemins, estant de mains de marchans et facteurs qui sont tous curieulx à le gouster ». La situation sous ce rapport n'a jamais été aussi brillante : « Sy cecy dure et continue de la sorte durant cest hyver, l'ennemy patira beaucoup en son commerce, et sçaura bien ce qu'il luy coustera, car en seize ans que j'ay icy esté, je n'ay jamais veu arriver tant de grandes pryse, et de valeur comme ceulx-cy, en sy peu de jours, ce qui donnera courage aux gens de mër à faire le mieux à l'envie l'un de l'autre aux despens des ennemis, et leur fera ouvrir les yeux et penser à quelque juste repos (1). »

Le greffier Penincq était loin de compte en s'imaginant que Tromp était homme à se reposer : bien au contraire, il ne cesse de tenir la mer. En mars 1643, il est revenu devant Dunkerque : en dépit qu'il en ait, onze corsaires, dont quatre transportant 880 soldats espagnols, se glissent la nuit impunément entre ses vaisseaux, du 17 au 28 mars. Il appelle des renforts ; cette fois, le blocus est tellement étroit que les effets s'en font déplorablement sentir. Au cours de l'été, Dunkerque « est comme morte, sans navigation et sans commerce à cause que l'Hollandois le tient si étroitement qu'il empesche mesme les navires anglois chargés de charbons de venir vendre leur marchandise libre, et nullement de contrebande, et à ce que l'on

fraiche en pleine mer vont aussy s'apprestant, et n'attendent que le vent, combien que tout le monde en ayt peu de croyance. » 13 avril 1643.

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettres de Penincq à de Gottignies*, 1642-1643.

entend n'y laissera plus rien entrer ny d'amys ou neutraulx, ny d'aultre de quelle nation ou condition que les biens soient, qui cause icy à plusieurs une méditation de retraicte, pour n'y avoir à gaignage, et estre la chierté grande, signamment au louaige de la maison, que j'espère les mois d'hiver répareront ce defect, lorsque l'armada retournera d'Espagne selon qu'on dict, et que les particuliers auront liberté de sortir sans arrests, comme l'année passée ».

Mais véritablement il faudrait que Tromp fût partout à la fois. Il doit abandonner le blocus en octobre pour déloger d'entre le Vlie et la Meuse quatorze capres qui comptent recommencer contre la flotte de Moscovie le coup de l'année précédente. A peine a-t-il quitté la place qu'une escadre de corsaires met à la voile, fond sur la flotte de La Rochelle et lui enlève onze bâtimens, sans compter le vaisseau de vingt-six canons qui l'escorte.

Tromp a réussi à faire manquer le plan d'attaque contre la flotte de Moscovie : il revient en hâte croiser entre les têtes de la Manche, d'où il écrit aux Hollandais de La Rochelle : « Ayant aujourd'hui fait rencontre de quatorze puissants dunkerquois en mer, montés de 24, de 20, de 16 et de 14 pièces de canon, et n'ayant pas esté à nostre pouvoir de les attraper, non seulement parce qu'ils avoient le dessus du vent, mais encore parce qu'ils estoient en voiles beaucoup mieux que mes navires; voylà pourquoy ne croyant pas qu'aucune flotte, ny avant coureur, puisse eschapper de leurs mains, en cas qu'elle se voulust mettre en mer séparément, et qu'elle vint à estre descouverte n'estant pas escortée et assistée par un bon convoy; d'avantage ayant receu lundi dernier des nouvelles de

l'ennemy, qui nous donnent avis qu'il a deux escadrons en mer, l'un de douze et l'autre de quatorze frégates, qui sont deux, trois et quatre ensemble; tout cecy donc estant venu à nostre cognoissance et n'ayant pas des forces suffisamment pour leur résister, je n'ay pas voulu manquer de vous envoyer Gerrit Mainder den Vyl vous porter ceste présente, avec le capitaine Bronkhorst, et pour renforcer de trois navires et de deux pataches la flotte générale de Bordeaux, de Nantes et de La Rochelle, qui s'assemblera comme j'espère à l'isle de Saint-Martin; car si les navires viennent à se séparer ou à se détacher les uns d'avec les autres, il est tout certain que si l'ennemy les découvre, qu'ils seront tous infailliblement battus. Pour les protéger, j'ay enjoint à tous les capitaines du convoy de ne point se séparer et faire voile à part; mais qu'ils eussent à se tenir inséparablement unis et joints à la flotte, bien qu'ils fussent obligés d'attendre longtemps les autres. C'est pourquoy je vous prie affectueusement qu'aussitost la présente receue, vous ayez à l'envoyer par la poste à Bordeaux et à Nantes à vos confédérés marchans de la nation, affin qu'ils puissent mettre ordre que toute la flotte s'assemble à Saint-Martin, le plus tost que faire se pourra, pour partir tous ensemble conjointement avec tous les conducteurs et cela pour l'assurance et la conservation de vos marchandises et de vos navires. Vous escrirés par la mesme voie en quel estat est la flotte de La Rochelle, et en quoy elle consiste, afin que ceux de Nantes et de Bordeaux fassent leur conte et prennent leur assurance sur elle. Après cela je finiray la présente qui vous servira d'avis. Escrite au bord d'*Emilia*, Uisant, le 6 novembre 1643.»

A ce moment, les Etats ont réussi à lever deux cent mille guilders pour payer les primes jadis promises aux capteurs de corsaires. Les Magistrats d'Amsterdam, de Rotterdam, de plusieurs villes de la Hollande septentrionale, et des particuliers de Zélande, lancent aussitôt des croiseurs rapides, plus agiles que les vaisseaux de la flotte. Mais ces croiseurs ne prennent guère que des bâtiments espagnols, et fort peu de Dunkerquois.

Il faudra des événements d'une toute autre importance pour changer le cours des choses (1).

VII

CAUSES DU SUCCÈS ET DE LA DÉCADENCE DE LA COURSE

Pour que la guerre de course se montrât aussi redoutable, il a suffi que le gouvernement espagnol prît quelques mesures indispensables, celles précisément qui avaient été préconisées au début des hostilités par plusieurs esprits clairvoyants. Il a solidement armé et équipé quelques navires ; il a payé dans une certaine mesure la solde des gens de mer. D'ailleurs, tout s'enchaîne : le produit des prises a bien vite ajouté un casuel abondant aux ressources ordinaires du pagador général.

Le chiffre des navires royaux en service, galions et frégates de l'armada, est couramment d'une trentaine; celui des corsaires particuliers flotte entre vingt et

(1) John of Witt, *The true interest...*, 203 et seq. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettres de Penincq à de Gottignies*. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*.

trente (1). On remplace immédiatement ceux qui tombent au pouvoir de l'ennemi (2). En tous temps, on peut en voir en chantier. Les constructeurs de Dunkerque acquièrent une habileté qui leur vaut une réputation européenne. Richelieu fait construire « à la dunkerquoise » les vaisseaux des chantiers de la presqu'île de Rhuis; il confie à des charpentiers flamands et hollandais le soin d'établir un chantier de constructions navales à Indret, et de contrôler les travaux au Havre et à Brest. C'est à Dunkerque qu'il envoie un commis-

(1) NAVIRES EN ACTIVITÉ EN 1634.

Navires royaux.	Canons.	Equipages.	Armateurs particuliers.	Canons.
1	48	300	3	8-12
1	34	200	8	4-6
1	30	150		
14	24-26	130-140		
2	18-22	130		
1	14			
1	6			

Il y en a en outre à Nieupoort et à Ostende. Blankenberghe a deux frégates corsaires, et Bruges en a quatre. En 1635, on lance 18 frégates de 2 à 300 tonneaux, armées de 20 à 30 canons.

NAVIRES EN ACTIVITÉ EN 1642.

Navires royaux.	Canons.	Armateurs particuliers.	Canons.	Sur chantier.	Canons
4	42-44	4	24-28	2	26-28
3	34-36	9	18-22	3	16-20
9	26-30	9	14-15	2	10-14
7	18-24	5	10-12		
		1	6		

FLOTTE DES ÉTATS SUR LES CÔTES DE FLANDRE EN 1634.

Vaisseaux.	Canons	Equipages.
1	54	200
2	42-44	120-160
2	38-40	130-140
8	30-34	110-130
4	24-28	100-110
1	18	72

En tout 590 canons et 2192 hommes.

Van Bruyssel, *Hist. du commerce*... III, 184. — Duro, *Armada española*, IV, 404. — De Jonge, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeevegen*, I, 595. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inventaire, IV, f. 68.

(2) En décembre 1642, le capitaine hollandais Dorrevelt prend une frégate de 12 canons et 75 hommes, toute neuve; c'était le 3^e jour de sa 1^{re} sortie. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 116 b.

saire quérir le charpentier qui donnera son avis sur le corps du *Saint-Elme* (1). Les frégates servent de modèle à toutes les armadas espagnoles. Deux frégates corsaires de Dunkerque, le *Cygne* et le *Nicodemus*, prises par la flotte d'argent sous Northumberland en 1636, sont considérées par les Anglais comme les plus rapides des navires en mer, et incorporées à la flotte royale. On disait du *Nicodemus* qu'il pouvait s'échapper des autres navires « comme un greyhound d'un roquet ». Quant au *Cygne*, le vice-amiral John Pennington le donna comme modèle aux chantiers anglais : mais cette frégate fit naufrage à Guernesey avant qu'on ait pu l'utiliser (2).

Cette vogue s'explique : les constructeurs ont réalisé un progrès notable; ils donnent infiniment plus de légèreté aux mouvements de la frégate, et une marche de beaucoup supérieure, en élevant le tillac et en supprimant les châteaux. Ils ont agrandi les sabords : en cas de besoin, on peut y border des avirons de galères, ce qui permet d'aller, à volonté, à la voile ou à la rame; beaucoup de capitaines auraient été pris, qui échappèrent grâce à ce dispositif (3). On utilise aussi

(1) 1627, 1633, 1634. — Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, IV, 592, 593.

(2) J. Corbett, *England in the Mediterranean*, p. 184.

(3) Lettre de Colbert de Terron, 24 décembre 1660, à propos de l'*Eminente*, frégate de Dunkerque, dans Jal, *Abraham Duquesne*, I, 224. — Duro, *Armada española*, IV, 404. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettre* de Penincq à de Gottignies, 2 juin 1634. — « Ils vont à la voile et à la rame avec leurs frégates quand la nécessité les presse, et dans un grand calme ils se servent de l'aviron, avec lequel ils fendent les mers, tandis que vos navires (ceux des Etats-Généraux) ne peuvent bouger de place. » — Ce dispositif est encore en usage à la fin du XVIII^e siècle; après la mort de Royer, il permet à ses frégates de se sauver. — *De la nécessité de prendre Duinkercke aux Provinces-Unies des Pays-Bas*, petit in-4, s. l. n. d. — Henri Malo, *les Courses du capitaine Royer*, Dunkerque, 1909, in-8, p. 44.

pour la course les pataches et les galères (1). A côté de la supériorité des constructeurs, celle de l'artillerie et des artilleurs est dûment reconnue.

Pendant cette période se pose la question du tonnage des corsaires. Convient-il d'en armer de petite taille? Le Conseil Suprême d'Amirauté ne le pense pas. Il est d'avis que l'on revienne sur l'autorisation accordée au sieur de Licques, gouverneur de Bourbourg, d'armer un capre de trente lasts: on la lui avait accordée parce que les gouverneurs arment à peu de frais et forcent leurs soldats à embarquer. Le sieur de Fontaine, le baron d'Esquelbecque, ont armé des corsaires de quarante-cinq à cinquante lasts: le Conseil Suprême maintient cette autorisation. De plus petits bâtiments se perdent facilement, disait-on. Mais cette opinion n'est pas générale. Au refus de lettres de marque à un armateur d'Ostende pour des capres de trente lasts, le greffier Penincq oppose: « Tant y a qu'il faut nécessairement de petits navires de guerre dans un havre sy voisin de Zélande, pour sortir en mer à chaque marée; aussy est-il véritable qu'en un an et demy l'ennemy n'a sceu avoir un seul navire de guerre de ceulx qui sortent d'icy, estans tous petits. Au contraire tous les grans navires de Dunkerque, et notamment ceulx de Van de Walle, ont esté attrapez. » Cet avis n'est pas écouté, et le Conseil Suprême pose les principes suivans: le corsaire doit porter 50, 60, 70 lasts au moins, être bien construit, bien armé et bien équipé. Celui de 50 lasts aura dix canons de six, cinq, quatre et au moins trois livres de balle, avec de la poudre à

(1) Le superintendant Gaverelles en fait fabriquer quatre nouvelles à la forme des particuliers. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettre de Penincq à de Gottignies*, 23 février 1635.

l'avenant, dix-huit à vingt mousquets, deux douzaines de piques longues et autant de courtes, quarante matelots et vingt soldats, sans compter les mousses. Celui de 60 lasts aura douze canons, 50 matelots et 25 soldats; celui de 70 lasts, 14 canons, 60 matelots et 30 soldats. Il conviendrait, ajoute le Conseil Suprême, que les armateurs prissent les mariniers à gages, non pour un voyage, mais à solde fixe pour un an entier sur le pied de l'armada (1).

L'Amirauté est dans son rôle en encourageant la course; elle n'y manque pas, et veille à l'exacte observation des mesures favorables. Elle s'oppose à plusieurs tentatives (2) du Magistrat de Bruges pour faire estapler en cette ville les laines provenant des prises (3), et réussit à faire poser le principe, et à l'appliquer, que les marchandises de prises sont exemptes de tous droits de ce genre, et ne sont soumises qu'à ceux de magasinage et de balance (4). Sitôt après sa réinstallation à Dunkerque, une de ses premières

(1) Ce dernier vœu n'était pas réalisable. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Actes et Avis du Conseil Suprême, 20 janvier, 23 octobre 1628; Corr., *Lettre de Penincq à de Gottignies*, 1^{er} mars 1634.

(2) Arch. Com. Bruges, *Secrete Resolutie*, 1642-1653, f. 100, n° 3, dans Gilliodts Van Severen, *Cart. du Grand Tonlieu*, V, 397.

(3) Les pénalités sont sévères en cas d'infraction à l'estaple: le lieutenant du petit château de l'Ecluse, Gisbert Daems, dit Sciper Ghys, reçoit 2 pipes de vin de Poitou sur une cargaison de 50 barriques; il les vend à l'Ecluse, sans les faire estapler à Dam ni à Bruges: un jugement de l'amiral Philippe de Bourgogne le condamne à payer un droit fixé par arbitres, à faire amende honorable devant la Loi de Bruges, à s'abstenir de paraître dans cette ville pendant 7 ans, sous peine de perdre la première phalange de la main droite, et d'accomplir un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, au temps que fixera la Loi de Bruges (8 décembre 1513). — Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'ancienne estaple de Bruges*, II, 447.

(4) *Lettre du Conseil des Finances au Magistrat de Bruges*, du 10 septembre 1620; *Déclaration du Conseil des finances*, du 10 septembre 1629. — Gilliodts Van Severen, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, III, 411, et IV, 543.

observations porte sur la réglementation des morte-paies. « L'on a de tous temps accoustumé de distribuer quelque partie du butin aux pauvres cloistres et aultres lieux pieux. » Dans quelle proportion doit-on continuer ces distributions? Faut-il continuer en même temps les gratuités au gouverneur et aux principaux officiers de la place, « pour le respect des assistances et devoirs qu'ils rendent au bénéfice des prises (1)? » La question n'est pas résolue. Beaucoup plus tard, les morte-paies seront supprimées, lorsque les bénéficiaires en auront abusé, au point que des capitaines de corsaires intenteront des procès aux officiers de la place; les motifs pour lesquels ces derniers recevaient cet argent avaient alors cessé d'exister.

Quant aux établissements religieux, leur part sur les prises dépend de la bonne volonté des capteurs, bien que le règlement s'en fasse par l'Amirauté, qui applique un usage assez flottant. Le roi donne l'exemple des libéralités: il abandonne ses droits sur les prises des particuliers pendant un laps de temps déterminé, pour subvenir aux frais de construction d'une église (2); le père gardien des capucins de Tenremonde n'hésite pas à aller au-devant des libéralités royales: des galions ayant amené à Nieupoort plusieurs prises abondamment chargées de bois, il prend dans le tas cinq cents planches, valant 387 florins, pour la bâtisse de son église, après quoi il en sollicite l'aumône (3).

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inventaire, IV, f. 38.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Dossier Bergues, 1^{er} juin 1626.

(3) Un jésuite de la *Missio Navalis*, prisonnier en Angleterre (1625), réclame l'indemnité de ses dépens de prison. Le curé de l'église d'Ostende se plaint de sa pauvreté et demande 270 florins sur le quint prélevé sur des prises d'huile de baleine. Une chaloupe sortie sans permission prend un bateau chargé de 500 rasières de sel: le tiers du chargement, qui est

Les capitaines et les matelots suivent l'exemple du roi, et, soit directement, soit par compte passé devant l'Amirauté, prélèvent le montant de quelques aumônes sur leur part de butin. Le vice-amiral de Wacken, avant de partir en expédition, offre deux tableaux à l'église Saint-Eloi (1). Les fondations pieuses se succèdent. La demoiselle Mény, sœur du vice-amiral Antoine Mény et veuve de l'amiral Jacques Colaert, donne à l'église la moitié d'une maison (2), « à condition de faire dire perpétuellement un anniversaire avec la grande cloche, livrer la cire et distribuer une demitable aux pauvres (3) ».

L'Amirauté de Dunkerque s'attache à attirer l'attention du Conseil Suprême sur les points qui lui semblent le mériter particulièrement; elle propose des réformes ou indique des initiatives à prendre : ses avis finissent le plus souvent par être adoptés.

Elle demande que chaque capitaine reçoive une instruction particulière de ce qu'il aura à faire, ainsi que son équipage, pour l'amarinage des prises. Elle veut le dépôt au greffe des rôles d'équipages, au départ et à l'arrivée des navires. Les prisonniers qui acquittent leurs dépens de prison, mais pas leur rançon, et dont

confisqué, est donné à l'église de Gravelines, port où la prise a été conduite (3 février 1627). — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Actes, et 3^e Inventaire, IV, f. 47.

(1) En 1600, Saint-Eloi est l'unique paroisse de Dunkerque.

(2) Sise à l'orient de la rue Saint-Jean, et au midi touchant à la rue Seigneuriale.

(3) En 1588, don par Jacobsen « et autres » de 111 livres 9s. (83² liv. tourn.) sur le produit d'une prise faite le 25 octobre; don par Eloi Colaert de 25 fl. sur la rançon de Nicolas Janssen faite le 14 novembre 1588; de 4 liv. le 18 février 1589 par compte passé devant l'Amirauté; 30 fl. versés le 17 mars 1589 par Jacques de La Becque, par ordre de l'Amirauté; 6 escalins pour la sonnerie à l'anniversaire de l'amiral Jacobsen (1649), etc... — Comptes de l'église Saint-Eloi, dans V. Derode, *Notice sur l'église Saint-Eloi*, p. 47.

les ressources sont insuffisantes pour se rapatrier, devront servir pour le compte des armateurs jusqu'à satisfaction de leur dû, sans que les capitaines puissent les refuser. L'Amirauté se basant sur les bons traitements qu'accordent les Flamands aux Hollandais et aux Anglais qui répondent par la rigueur, préconise des échanges de prisonniers. Elle réclame pour les capitaines wallons et flamands un dixième sur la part de leurs soldats dans chaque prise : ce serait juste, puisque le gouverneur espagnol et le capitaine de la garnison touchent une part, et le capitaine d'artillerie et le sergent-major de la garnison une demi-part, sur les prises des corsaires où ils ont embarqué des soldats.

Ces questions sont secondaires auprès de celle du pluntrage. Plusieurs ordonnances anciennes, et plus récemment celle du 5 janvier 1624, l'ont délimité. Le roi y revient encore le 4 mars 1627. « Le désordre est tellement accru qu'il faut régler ce qui est considéré comme pillage. » L'ordonnance de 1624 défendait de prendre, ouvrir ou piller les « coffres, malles, pypes, ballots ou autres, ou de récèler quelque chose des prises » ; celle de 1627 ajoute « les harnois, armes, pièces d'artillerie de fonte, crochets, habits servant au corps, argent monnayé, bijoux que les prisonniers portent sur eux, vaisselle et autres pièces d'étain servant au capitaine, ustenciles de cuisine, coffres des matelots servant à leur corps, vivres et provisions qui ne seront entamés ni serrés ». Tout butin d'une valeur inférieure à trente florins ne sera pas réputé pillage ; le surplus sera joint à la masse. Les gens de mer ne se contentant pas des petites voiles et des menus cordages qui leur étaient abandonnés, le roi leur interdit désormais d'en prendre d'aucune sorte. Par contre, ils bénéficient

du tiers des voiles, câbles, cordages, artillerie et munitions de guerre qu'ils sauveront des navires impossibles à ramener au port, et que les capitaines couleront en mer. Capitaine et officiers doivent être instruits de tout le pillage : on le vendra en bloc, et le produit sera réparti entre tous proportionnellement aux parts de prises. En cas de contravention, les pénalités sont très sévères, et les parts confisquées (1). Mais si l'on peut agir avec une efficacité relative contre les contrevenants en Flandre, les prises conduites en Espagne sont, en fait, livrées à la discrétion des capitaines et de leurs officiers : on ne liquide même pas judiciairement celles inférieures à 10.000 patacons (2).

L'Amirauté met le doigt sur la plaie ; elle dénonce la cause vraie des excès et des pillages : les gens de mer ne sont pas payés de leurs gages comme ils le devraient, et ne parviennent pas à toucher leurs parts de prises : « Il n'y a rien qui décourage et débauche tant ces gens que de se voir priver de la part qui leur appartient au butin, acquise au prix de leur sang et vie, comme aussi le divertissement de ces deniers constitue une injustice évidente. » Ne voyant pas la possibilité d'un autre remède, l'Amirauté demande la répression de ces désordres par le prévôt. Déjà celle de Bergues s'était plaint que cet officier ne fit pas exécuter ses décisions ; elle en réclamait un autre « plus capable qui ait plus de courage et résolution pour se faire respecter des matelots, gens la plupart mal conditionnez ».

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inv., IV, f. 48.

(2) L'Amirauté demande au marquis de Aytona l'envoi de tous les actes des procédures des prises liquidées à Saint-Sébastien et à San-Lucar, parce que là elles sont « fort mal mesnagées, demeurant presque à la discrétion des capitaines et de leurs officiers. » Lettre du 14 août 1630. — Arch. de l'Etat, à Bruges, *Amirauté-Jésuites*, I, 5.

Celui-là tarde à installer ses lieutenants à Nieuport et à Ostende; il ne dispose pas d'un assez grand nombre de sergents, et souvent les délinquants demeurent impunis (1).

Mais que peut l'Amirauté, lorsque l'exemple est donné aux hommes par les meilleurs d'entre leurs chefs? Elle en est réduite à faire écrire par son greffier au Conseil Suprême, pour le prier « de faire ressentir au capitaine Colaert qu'il n'y faut aller de la façon comme il fait au regard du pillage (2) ». Et c'est tout.

La guerre tend à perdre son caractère impitoyable du début (3). Les équipages, complétés à l'occasion avec des malfaiteurs, recrutés parmi un personnel cosmopolite, sollicités par les deux partis, passent sans difficulté de l'un à l'autre. Les mécontents désertent; tel ce Giron employé par Richelieu, et ce Bournon gratifié d'une chaîne d'or et d'une médaille par l'Amirauté d'Amsterdam, pour s'être battu contre deux dunkerquois (4). Beaucoup d'hommes désertant et beaucoup étant faits prisonniers, les armements sont rendus impossibles (5). En août 1634, deux cents matelots de

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, dossier Bergues, et 3^e Inv., f. 38, 53, 177 et seq.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettre* de Penincq à de Gotti-gnies, 22 décembre 1624. Il s'agit ici du futur amiral Jacques Colaert.

(3) En septembre 1642, 3 frégates de Dunkerque perdent 50 hommes dans un combat contre un navire de Schiedam, qu'elles abandonnent; mais comme ce navire coule, son équipage n'hésite pas à rappeler les Dunkerquois à son secours. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 116.

(4) Van Bruyssel, *Hist. du commerce...*, III, 171.

(5) Le 16 mai 1656, 3 frégates conduisent des passagers en Angleterre: une 4^e n'a pu partir, faute de gens. — Plus de 60 femmes assiègent l'Amirauté, réclamant l'échange général. — « Il semble que la cessation d'armer sur mer se fait de soy-mesme. Combien que tous les femmes et parens de ces pauvres prisonniers nous facent assez la guerre avecq les misères et plainctes journalières qu'ilz nous font, avecq

l'armada, mécontents de la répartition des prises menées à Bayonne, viennent en groupe réclamer leur dû à l'Amirauté, et abandonnent leur navire. Leurs réclamations sont transmises aux Quatre-Membres de Flandre, à Gand; ils ne sont finalement payés que de bonnes paroles. L'ennemi, averti, profite de la circonstance pour tenter d'incendier ces navires : la nuit, quatre chaloupes s'en approchent avec des mortiers « artificieusement élaborerez, clouez au bout d'un petit mast qu'ils pensoient attacher aux galions ». La vigilance d'une dizaine de matelots restés à leur poste prévient le désastre (1).

La discipline fléchit étrangement. « La grandeliberté des capitaines cause beaucoup d'inconvénients. » Le 23 décembre 1634, l'armada n'a pas reçu un sou depuis neuf mois. Le mouvement de désertion s'accroît. Si les déserteurs restaient à Dunkerque, ils y mourraient de faim, surtout les femmes et les enfants des étrangers. La plupart, — et ceci est à retenir, — sont venus des côtes de Normandie, de Bretagne, d'Angleterre, de Norvège, de Danemark, d'Oostland. « Il est notoire que les plus habiles matelots qui ont servi en Hollande sont de par deçà » : il est donc urgent de payer au plus vite les équipages sur les prises; il faut encore abolir les passeports, accorder des lettres de réconciliation à ceux qui se sont retirés en pays neutre. « Que les capitaines soient faits et eslevez des plus capables officiers, modestes et de bonne vie, qui n'aient rien promis ou donné pour y parvenir, et qui

tant de lamentation qu'on ne se peult excuser de participer à leur juste ennuy, combien fort et constant qu'on pourroit estre. » — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr. *Lettre* de Penincq à de Gottignies, 3 juin 1633.

(1) *Ibid.*, 23 août 1634.

ne sont subjects à la desbauche, dont on se peult amplement informer, sans déférer à ceulx qui avecq intercession sont les plus importuns et par ce moien emportent aulcunes fois ce qu'aultrement ils ne méritent, puis venans en mer, n'ont aucune conduite ny méthode de commander, ny diriger, beaucoup moins d'exhorter les gens à leur devoir. Au contraire, surprins par l'ennemy se rendent sans coup férir. Lorsqu'ils prennent un navire (1), on charge les inventaires. Ils signent, estant pressés, les recibos en blanc. On y met plus que ce qu'ils ont reçu. Ils sont souvent obligés de prendre des marchandises à crédit, parce qu'on ne leur donne pas toute la somme dont on est convenu; ils ne peuvent payer leurs dettes, et font par la suite moins de provisions qu'ils doivent, afin d'arriver à les éteindre. Ils doivent rentrer au port faute de vivres. » Les fournisseurs, pas plus que les capitaines, ne reçoivent leur argent : le pagador proteste que sa caisse est vide; le depositaire des prises prétend être dans le même cas. On en est réduit à effectuer certains paiemens par voies secrètes. Si la caisse du pagador est vide, ce n'est pas toujours parce que le roi a négligé de la remplir, et, pour y parvenir, on ne peut qu'escompter les prises.

Cela, c'est un des revers de la médaille. Il en est d'autres, où l'on saisit sur le vif les causes de la décadence de la course à certaines époques, et celles de la ruine des armateurs : du jour où le danger de mort n'existe plus pour les équipages qui se rendent, ils s'y décident le plus aisément du monde, assurés que leurs armateurs les rachèteront et solderont la

(1) En charge.

note de leurs dépens de prison. On songe à faire courir le bruit (23 décembre 1634) qu'à l'échange général chaque prisonnier paiera ses dépens, et non les armateurs « dont une partie est ruynée et aultre partye du tout desgoustée ». Après avoir perdu leur navire par la faute et la couardise de l'équipage, il leur faut encore, au moment de l'échange, déboursier des sommes excessives pour eux. Les matelots sont tenus de servir pour les rembourser : mais comme le plus souvent l'armateur n'équipe plus de navire, il perd double.

Une autre cause de ruine est provoquée par les embargos répétés qu'édicte le marquis de Lede lorsqu'il prend le commandement de Dunkerque (1) : les vivres des corsaires empêchés de sortir se gâtent ; les matelots qui ont reçu des avances s'enfuient avec leur argent. Il y a de quoi être « desgousté de la guerre » ! Une autre difficulté surgit : « Il y at icy une grande altération et presqu'une destruction de l'armasson particulier à cause que Son Excellence le marquis de Lede a produit un chapitre de son instruction secrette, par lequel est déclaré que tous les navires particuliers seroient soubz sa jurisdiction, et que personne desdicts particuliers pourra cueiller gens de mer, aller aux bancqs et sortir en mer, sans sa licence, chose nouvelle et répugnante aux franchises et immunitéz accordez ausdicts particuliers par les capitulations du premier armasson, par le placart, et les instructions du siège (2), de sorte que l'on verra doresnavant fort peu d'effect de cest armasson à cause que les particuliers sont résolus de vendre tous leurs frégates plus

(1) Janvier-février 1643. Il est logé chez Van de Walle.

(2) D'Amirauté.

tost que de laisser ainsy perdre et enfreindre ce que Sa Majesté leur a cy devant accordé, et dont ils ont jusques ores jouy (1). »

Ces mesures maladroites viennent en aide aux efforts de l'ennemi, au moment où Tromp va le plus efficacement bloquer la côte flamande, et agir sur mer en liaison avec les armées françaises du continent. Mais au lieu de vendre leurs frégates, les armateurs font mieux; ils les envoient croiser le long des côtes ibériques (2) : là, elles peuvent opérer à l'abri des coups de l'amiral hollandais, de ceux du marquis de Lede, et à la barbe du dépositaire général des prises.

VIII

LES DUNKERQUOIS DANS LES MERS IBÉRIQUES ET LA MÉDITERRANÉE

Cette route d'Espagne, il y a longtemps que les marins flamands la connaissent ; depuis toujours, les relations sont constantes entre l'Espagne et la Flandre (3). Le lien se resserre encore lorsque les deux pays sont soumis à une même domination.

Les corsaires sont utilisés dès le début par le gouvernement pour le transport des grands personnages et le convoi des navires marchands. Peu à peu les capitaines, y trouvant un avantage personnel, croisent

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettre de Penincq à de Goltigmes*, 3 août 1643.

(2) Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 145.

(3) Cf. Gilliodts Van Severen, *Cart. de l'ancien Consulat d'Espagne à Bruges*, Bruges, 1902, 2 vol. in-4.

volontiers dans les mers ibériques, et conduisent leurs prises dans les ports espagnols. Pendant la seconde période de la guerre de Quatre-vingts ans, les capres des particuliers sont employés au transport des troupes concurremment avec les bâtiments royaux. L'allée et venue est continuelle.

Le jour où sa marine lui défaut, après les désastres inouïs que successivement Anglais et Hollandais lui ont infligés, le roi d'Espagne fait appel à la flotte de Dunkerque pour renforcer celles de l'Océan et de la Méditerranée.

Toujours, on attribue aux marins dunkerquois les missions les plus périlleuses, les postes les plus difficiles, les coups de main hardis, le service de découverte. Toujours, ils prouvent une audace surprenante, une habileté nautique consommée (1).

C'est à partir de 1626 que l'armada de Dunkerque est appelée dans les mers ibériques d'abord, puis dans la Méditerranée. Au début, on n'en détache que six ou sept galions ; il en faudra trois fois plus, alors qu'éclateront successivement la rupture avec la France, puis la révolution de Portugal, et enfin la révolution de Naples. L'escadre royale, plus ou moins accompagnée d'armateurs particuliers, se met en route au printemps, fait campagne dans le midi pendant la belle saison, et regagne Dunkerque à l'entrée de l'hiver. Les plus fameux marins dunkerquois la commandent à tour de rôle. C'est d'abord Michel Jacobsen, le Renard de la Mer, devenu amiral

(1) Un menu fait, entre beaucoup d'autres : « Willem de Swarte rentre de Saint-Sébastien, où il a conduit des soldats; il y a vu 6 navires du roy et 4 des particuliers. Il y est entré de plein jour à travers l'ennemy, qui l'a canonné sans succès. » — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*. Corr., *Lettre de Penincq à de Gottignies*, 4 mai 1643.

et chevalier de Saint-Jacques. D'abord simple capitaine pour le compte de particuliers, comme son frère Mathieu Jacobsen, qui mourut, en septembre 1600, à la suite de l'expédition du vice-amiral de Bourgogne-Wacken contre la pêche des rebelles, il a reçu le commandement des navires du Magistrat avant d'être, en janvier 1601, engagé au service des archiducs.

Lorsque, à l'automne de 1631, Michel Jacobsen regagne le Nord avec son escadre, ramenant en Flandre 4.000 hommes de troupes, il reçoit l'ordre de revenir par le Nord-Ecosse : ainsi, il échappera aux rencontres dangereuses qu'il pourrait faire dans la Manche et le détroit, et il tombera à l'improviste sur les flottes de pêcheurs de Hollande, pris à revers sur les bancs de pêche de la Mer du Nord. Michel Jacobsen réussit l'opération, prend et brûle quantité de busses, et débarque ses troupes à Dunkerque. Il recommence la même manœuvre en 1632. A la fin de l'année, il reprend la route d'Espagne ; saisi d'un accès de fièvre chaude à San-Lucar, il meurt le 17 décembre : il comptait cinquante années de services. Le roi d'Espagne voulut que les frais de ses funérailles fussent supportés par le trésor royal, et ordonna le transport de sa dépouille à Séville ; il le fit ensevelir dans l'église où déjà dormaient leur dernier sommeil Christophe Colomb et Fernand Cortès (1).

(1) Michel Jacobsen eut de sa femme, Laurens Weus, sept garçons et cinq filles, dont l'une, Agnès, épousa Michel Bart, grand-père de Jean Bart. Quatre des fils furent capitaines de vaisseaux : Jean, Antoine, Charles et François. Un descendant, Cornil-Guislain Jacobsen, ancien aide-major de la capitainerie garde-côte de l'île de Noirmoutiers, se fixa en ce pays, et, le 1^{er} avril 1767, rassembla 1.100 hommes de 17 paroisses, pour élever 5.000 toises de digues et dérober à l'océan l'île de la Crosnières. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettre*

Michel Dorne succède en qualité d'amiral au Renard de la Mer. L'ouverture de la période française de la Guerre de Trente Ans lui vaut un ennemi de plus à combattre. On a vu ses navires lutter contre Sourdis à Guétaria (1638), puis narguer l'amiral-archevêque à La Corogne tandis qu'Oquendo fait ses préparatifs de départ pour la lamentable campagne de 1639, qui s'achève aux Dunes dans le nouveau désastre qu'inflige l'amiral Tromp à la marine espagnole.

De même que Michel Jacobsen profitait de son retour d'Espagne pour détruire les pêcheries hollandaises, de même il est enjoint à Michel Dorne de profiter de son voyage d'aller pour pousser une pointe dans les parages de l'île de Ré, et causer aux Français tout le dommage possible : c'est ainsi qu'en février 1640 il tombe sur la flotte des Terreneuviers malouins. Revenu à Dunkerque en avril, il reprend en hâte la route du Midi, à la nouvelle que la révolution vient d'éclater en Portugal (1). Cette fois, il ne s'arrête pas en route. Mais, au printemps de 1641, il recommence son crochet vers l'île de Ré ; lorsque ensuite il arrive à La Corogne, il traîne sept prises derrière lui ; mais il est dangereusement blessé et contraint d'abandonner son commandement. Josse Pieters le remplace (2).

Le nouvel amiral flamand reçoit aussitôt l'ordre de rallier à Cadix la flotte du duc de Ciudad-Réal. Ses cinq

de l'Archiduc à l'Amirauté, 23 janvier 1601, *Lettres de Penineq* à de Gottignies, janvier 1633. — *Extrait* d'un opuscule de M. le vicomte de Tr.-Rg. sur *Quelques grands hommes oubliés dans les dictionnaires historiques*, 1785. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 134.

(1) Il n'est pas mentionné dans le récit du combat de Brézé contre l'armée navale d'Espagne, le 22 juillet 1640. — Ministère de la Guerre, *Arch. hist.*, 160 f. 16 bis.

(2) Duro, *Armada Espanola*, IV, 404.

navires sortent de ce port le 22 juillet, quatre jours après l'armée navale, qu'ils rallient le 23 pour, de concert, introduire des secours à Tarragone en dépit de Sourdis, qui ne se trouve pas en forces pour les en empêcher (1). Envoyé ensuite en reconnaissance sur les côtes du Portugal, Josse Pieters se poste en embuscade au cap Saint-Vincent avec cinq navires. Le 2 septembre, l'aube qui point lui montre quarante-sept vaisseaux français et portugais autour de lui. Il forme ses cinq navires en un bloc, qui, tout le jour, bat lentement en retraite, faisant face à l'ennemi et combattant. Le nuit venue, il dégage le navire qu'il monte, et le *San-Juan-Baptista*. Les trois autres, la *Natividad*, la *Stella-de-la-Mar*, le *Santiago*, ne l'ont pas suivi : ils résistent en se retirant, le lendemain, de la pointe du jour jusqu'à trois heures de l'après-midi. L'ennemi s'approche, leur lâche quelques volées, puis s'éloigne, sans en venir à l'abordage, et refusant le combat. Les Dunkerquois finissent par se replier sur l'escadre de l'amiral Salvador Rodriguez, et rentrent en sûreté dans la baie de Cadix ; ils n'ont que dix-huit blessés. Prévenue par ses alliés, l'escadre hollandaise arrive après coup sur le lieu du combat.

Josse Pieters a pu dénombrer les forces ennemies : trois escadres, de France, de Portugal, de Hollande, comptant 75 vaisseaux et 8 à 9 brûlots, les plus gros armés de 30 à 40 canons en majeure partie de bronze, bien munis d'infanterie, et les plus faibles armés de

(1) *Relacion de la navegacion y sucesos de la Armada de Mar Oceano del mando del duque de Nagera, y del secorro que intro enjo à la plaza de Tarragona el marques de Villafranca.* — Arch. Nat., Marine B⁴ 284 f. 398 et f. 409, d'ap. Bib. Roy. de Madrid, H rot. Felipe IV, liasse 8 ; *Papiers historiques et politiques*, t. III.

20 à 24 canons (1). Il se consolait d'un déboire : l'année précédente, dans les mêmes eaux, une escadre hollandaise lui avait coulé un navire, et tué et blessé force gens (2).

Pour la campagne de 1642, le roi d'Espagne comptait appeler de Flandre à Cadix vingt hourques portant quatre régiments allemands, cinq galions et une frégate de l'armada de Dunkerque, joindre le tout aux quatorze vaisseaux et aux vingt-deux galères de l'escadre de Naples, et l'opposer à la flotte française dans la Méditerranée.

L'armada quitte Dunkerque comme de coutume au printemps, et croise quelque temps avant de se séparer en deux escadres : celle du vice-amiral Antoine Mény demeure dans les parages du Nord ; celle de Josse Pieters fait voile vers l'Espagne. Assailli par une tempête, Pieters mouille en rade de Vivaros : il y est découvert par l'escadre de Cangé, détachée de l'armée navale du marquis de Brézé, et qui le charge vigoureusement ; il riposte à l'attaque avec la dernière énergie. Le vaisseau-amiral français, qui porte soixante-six canons, cherche à l'aborder : l'excellente artillerie des Flamands le force à reculer, et trois autres des siens sont également mis hors de combat. A la fin du jour, Josse Pieters, atteint de trois blessures, tombe évanoui sur son tillac. Ses gens tiennent bon jusqu'à la nuit. Il reprend ses sens, échappe à l'ennemi,

(1) *Lettre* du duc de Ciudad-Réal au roi (15 septembre 1641) : *Rapport* de l'amiral Salvador Rodriguez, Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç. 4076, f. 203 et 204. — *Relacion*, imprimée à Cadix par Fernando Rey, in-f 1641. — *Copia de una carta que escribio un caballero de Cadix a otro amigo suyo, en que le da cuenta de feliz suceso que tuvieron cinco navios de Dunquerque contra 46 de Portugal y Francia*, Cadix, 1641.

(2) Duro, *Armada española*, IV, 269.

et abrite son escadre dans le petit port de Dénia, dont l'entrée, trop étroite, ne permet pas aux Français de l'y poursuivre (avril 1642). Le roi le mande à Madrid, et hâte sa guérison en le créant chevalier de Saint-Jacques.

Deux mois et demi plus tard, pendant que les Français le croient mort de ses blessures à Dénia, il se retrouve en compagnie de la flotte espagnole devant Barcelone, où le marquis de Brézé se tient avec toutes ses forces. Son escadre est forte de seize bâtiments (1). Avec sa fougue habituelle, Brézé donne l'ordre de sortir, malgré le vent contraire, et de courir à l'ennemi (30 juin). Les « meilleurs navires de voile » de la flotte espagnole sont les Dunkerquois ; ils prononcent la première attaque à portée de mousquet avec grande ardeur, soutenus par leur amiral, tandis que le reste de leur armée se maintient au-dessus du vent. Brézé et le chevalier de Cangé soutiennent le choc sans plier, et l'action devient générale. Les Dunkerquois escortent trois brûlots dirigés contre l'amiral français, qui heureusement pour lui les découvre à temps pour s'en garer. Le désordre commençait à se mettre dans les rangs espagnols, quand le soir tombe. L'action recommence le lendemain 1^{er} juillet. Voyant accourir l'escadre de Dunkerque la première à l'attaque, Brézé signale à de Cangé de se joindre à lui, mais l'ordre ne peut être exécuté : tandis que deux des navires de Dunkerque se détachent au secours d'un gros galion d'Espagne attaqué par les galères françaises qui lui ont gagné le vent, les autres,

(1) Capitane de Dunkerque, 48 canons ; quatre vaisseaux de Dunkerque de 30 canons ; quatre frégates de Dunkerque de 18 à 16 canons ; sept grands navires flamands.

qu'enrage le souvenir de l'affaire de Vivaros, chargent l'escadre de Cangé. Un vaisseau espagnol de 66 canons, la *Madeleine*, attaqué par lui, vient de se rendre, quand le vice-amiral de Dunkerque, accroché par un brûlot, parvient à repousser cet engin « si adrettement » qu'il le dirige sur le galion de Cangé, lequel prend feu et incendie à son tour la *Madeleine*. Tous deux coulent. L'héroïque chevalier de Cangé, un bras rompu par une mousquetade, refuse de quitter son bord et sombre avec son navire.

Mais Brézé a battu la flotte espagnole qui, malgré les succès de l'escadre de Dunkerque, doit se réfugier à Majorque (1).

En 1643, aux six navires que commande Pieters, le roi en ajoute quatorze, venus de Dunkerque.

Le 9 août, deux de ces dunkerquois, escortant trois bâtiments marchands chargés de vivres pour Rosas, sont signalés à l'escadre de Brézé, mouillée devant Barcelone : une division de six voiliers et neuf galères, commandée par de Baillibaud, chef d'escadre des galères, reçoit l'ordre de s'en emparer. A cause du calme, les galères mènent l'attaque : malgré une belle défense, les deux vaisseaux de Dunkerque sont pris (2) avec le reste du convoi. L'équipage de l'un des bâtiments marchands a pu se sauver dans sa chaloupe, emportant l'argent du Trésor. Les Français ont quarante-deux tués. Vers ce même temps, trois autres dunkerquois supportent tout l'effort d'une flotte de cinquante navires turcs, montés de Turcs et de rené-

(1) *Relation de ce qui s'est passé au voiage de Monseigneur le marquis de Brézé, général des armées navales du Roy*, Arch. Nat., Marine, B¹ 1 f. 445. — Extraordinaire de la *Gazette de France*, 8 août 1642.

(2) D'après Duro, l'un deux se serait échappé. M. Lacour-Gayet admet la prise de tout le convoi.

gats français et portugais, qui attaquaient une flotte de vingt-cinq bâtiments espagnols : l'un des dunkerquois est pris et les deux autres coulés, après une résistance acharnée (1).

A la fin d'août, l'amiral Mencos attendait au cap de Gata, avec cinq galions, six hourques flamandes et quatorze navires de Dunkerque, d'être rejoint par la division du duc de Fernandina, forte de quatre vaisseaux, six galères et quelques flûtes qui se trouvaient encore à Carthagène. Le 19, le duc de Brézé, laissant ses galères à Barcelone, se met en route avec vingt vaisseaux, deux frégates et douze brûlots. Négligeant la division de Fernandina, trop bien défendue par les travaux de terre, il fond sur la flotte de Mencos, le 4 septembre. L'amiral de Naples prend feu, deux galions de trente canons se rendent, trois autres se perdent à la faveur de la nuit, le reste de la flotte espagnole rentre désesparé à Carthagène. Un des plus gros vaisseaux de Dunkerque était perdu : trois autres dunkerquois sont tellement maltraités qu'ils coulent en arrivant au port. Les Espagnols perdent cent soixante canons et un millier des leurs faits prisonniers. Les Français ont cinq ou six vaisseaux coulés (2).

Dans tous les combats de cette guerre, les Dunkerquois figurent ainsi au premier plan. Ils enlèvent deux flottes de soixante-et-un navires valant quatre millions de ducats (1644); ils sont à Orbitello et à Venise

(1) Duro, *Armada española*, IV, 309. — P. Fournier, *Hydrographie*, p. 295.

(2) Duro, *ibid.* — Lacour-Gayet, *la Marine militaire sous Louis XIII et Louis XIV*, I, 131 et suiv. — D'Hamécourt, *Campagnes sur mer*, Bibl. Minist. Mar., ms, G^o 27, I, 29. — Duro place au 2 septembre cette bataille de Carthagène.

avec l'amiral don Francisco Díaz Pimienta (1646) ; cette même année, Cornil Meyne, avec quatre frégates, force le port de Télamon, y prend ou détruit soixante-dix tartanes et polacres portant les vivres et les munitions de l'armée française. Don Juan d'Autriche fixe leur place dans l'ordre de bataille de l'armée navale avec laquelle il passe de l'Océan dans la Méditerranée pour l'expédition de Naples : l'amiral de Flandre, Mathieu Maes (1), est alors promu vice-amiral d'Espagne (17 avril-26 juillet 1647), et lorsque, devant Naples, don Juan se trouve séparé de sa flotte, le 22 décembre, c'est en compagnie de Maes et de quatre dunkerquois qu'il parvient à se sauver (2). C'est une escadre dunkerquoise qui détruit les baleiniers français de la Compagnie du Nord en 1648. Le 9 août 1652, la flotte de Vendôme vient de débusquer de La Rochelle celle des Frondeurs : elle découvre la flotte espagnole réfugiée par gros temps sous Ré et Oléron, et répartie en quatre escadres, d'Espagne, de Biscaye, de Naples, de Dunkerque (3). L'incendie du galion

(1) Avant la révolte de Naples, il s'est porté devant Bordeaux, dont les habitants ont pris parti contre Philippe IV. Il combat ensuite Beaufort devant Cadix ; il est fait prisonnier par Beaufort, qui conduisait au roi de Portugal sa fiancée, M^{lle} de Nemours. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 78.

(2) La veille, l'escadre de du Mé avait pris trois dunkerquois de 42, 38 et 25 canons en rade de Castellemare, et en avait fait des feux de joie. La version française portant que trois dunkerquois, dont l'amiral, furent coulés le 22, deux à la rade de Bahia et un dans le môle de Naples, n'est pas confirmée par les documents espagnols que nous avons consultés. Le 26, l'armée navale de Richelieu prit encore dans le golfe de Naples un navire flamand de 25 canons, portant un chargement de blé. — *Journal de ce qui s'est fait et passé par l'armée navale du Roy commandée par Monseigneur le Duc de Richelieu au voiage de Naples*, Arch. Nat., Marine, B¹ 1 f. 50 et suiv.

(3) En 1650, la capitane de l'escadre de Dunkerque s'appelle la *Virgenes* ; les autres sont le *Buen-Suceso*, l'*Atocha*, le *San-Salvador*, la *Natividad*. En 1652, ce sont : la *Conception*, amiral Antoine Mény ; le *San-Salvador*, vice-amiral Cornil Meyne ; le *San-Ignacio*, capitaine

de Dunkerque, la *Natividad*, par le brûlot *Sainte-Anne*, du capitaine Cléron, détermine la retraite des Espagnols, après deux heures de combat.

Depuis 1646, l'escadre de Dunkerque n'a plus regagné son port d'attache, tombé aux mains des Français. Lorsque les Espagnols reprennent la ville en 1652, l'escadre dunkerquoise perd son caractère particulier, est incorporée à la flotte espagnole, et cesse de combattre sous le pavillon chargé de la croix de Bourgogne (1). Cependant, ce sont encore quatre frégates dunkerquoises qui se signalent bravement le 29 septembre 1655 : don Luis Fernandez de Cordoue (2) les a mises à l'avant-garde de ses douze vaisseaux lorsqu'il est sorti de Barcelone ; après avoir parcouru vingt milles, il se heurte à dix-sept vaisseaux et quatre frégates de France, sous Vendôme. Les Dunkerquois supportent le premier choc ; leur capitane est en partie désarmée. Un nouvel engagement se produit le 1^{er} octobre : six vaisseaux de Vendôme accablent la capitane dunkerquoise sans se décider à l'aborder ; elle évite les brûlots lancés contre elle, et, comme le vent vient à tomber, le calme permet aux galères de ramener les ga-

Jean Baselaer ; l'*Atocha*, capitaine Mathieu Maes ; la *Natividad*, capitaine don Antonio Gonzalès ; le *Buen-Suceso*, capitaine Roque Nicasio ; le *Prince-d'Orange*, capitaine Manoel Miguelan. — Duro, *Armada espanola*, IV, 393, note. — Jal, *Ahraham Duquesne*, I, 200.

(1) Le roi laisse cependant à la charge de la Flandre le provedor, le veedor et contador, le pagador, l'auditeur, le munitionnaire, deux officiaux, le chapelain-major, le chirurgien-major, etc., le capitaine général qui touche 15.000 florins par an, et son secrétaire. « Comme il y avoit presque toujours de la courtresse pour y satisfaire, il y eut continuellement des débats entre les officiers pour être payés par préférence du provenu du dixième des prises, et lorsqu'il n'y avoit pas de fonds, le gouverneur général des Pays-Bas y pourvoyoit des deniers des remises d'Espagne ou autres revenus de ce pays ». — *Mémoire d'Ernest de Castillon*. Bib. Roy. Belg., ms. 12306.

(2) Commandeur d'Alcantara, ancien général des Indes.

lions en arrière, tandis que les Français regagnent Toulon (1).

C'est la dernière mention que l'on trouve de l'escadre dunkerquoise combattant pour les Espagnols. Elle seule soutint l'honneur espagnol au milieu des débâcles maritimes qui forment le plus clair de leur histoire navale, pendant ce siècle où l'immense empire de Charles-Quint s'effondra aux mains maladroites de Philippe II, et débiles de ses successeurs. Les historiens de la péninsule lui ont rendu justice, comme les rois d'Espagne rendirent justice à ses capitaines, les élevant aux plus hauts grades, et les comblant de biens et d'honneurs. Ces campagnes de l'Océan et de la Méditerranée, si elles s'éloignent de la guerre de course, inscrivent cependant une page des plus glorieuses à l'histoire de notre grand port du Nord.

(1) *Lettres* de Pimentel et du duc d'Arcos au roi, 31 juillet, 28 août, 1646, Bib. Nat. ms. nouv. acq. franç. 4976, f. 270 v. 275 v., 279.— Duro, *Armada española*, IV, 360, 364, 382, 404, 446, et V, 13.— Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 78.— *Relation de l'expédition du duc de Richelieu sur l'expédition de l'armée navale à Naples*, dans Comtede Modène, *Histoire des révolutions de la ville et du royaume de Naples*, Paris, 1826, 2 vol. in-8, I, 145, et II, 285.— D'Hamécourt, *Campagnes sur mer*, Bib. Minist. mar., ms. G⁸ 27, I, 67.

CHAPITRE VIII

FIN DE LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS

(1643-1648)

DUNKERQUE ACQUISE A LA FRANCE

(1646-1662)

I

TROMP TIENT LA MER. CONDÉ PREND DUNKERQUE

L'importance maritime de Dunkerque, sa valeur militaire, en faisaient désormais un poste de premier ordre : et sous sa valeur militaire on devinait sa valeur économique possible. Elle était capitale pour la France dans ses luttes actuelles, et dans celles dont l'éventualité pouvait déjà se prévoir, contre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre, et contre les Provinces-Unies. Il se trouvait encore que le hasard des successions avait fait de Henri IV et de ses descendants les seigneurs fonciers de la ville ; cette suzeraineté incomplète en appelait une autre. Aussi, dès que Richelieu entame la lutte contre la maison d'Autriche, il jette les yeux de ce côté. Il y prépare le terrain aux armées françaises, pour le jour où elles s'avanceront d'une marche irrésistible au cœur des Pays-Bas espagnols.

Si les Dunkerquois se battent vigoureusement contre les Bretons et les Normands en temps de guerre, ils comptent beaucoup de Bretons et de Normands dans leurs rangs, que le roi de France ne parvient pas à faire rentrer dans leurs pénates. Avec les voisins de Calais et de Boulogne, on ne relève guère de lutte sérieuse : quelques petites prises, et c'est tout. Des matelots français sont faits prisonniers par des Dunkerquois à bord des navires de guerre armés par les marchands d'Amsterdam qui ont décidé de se défendre eux-mêmes, puisque leur gouvernement les abandonne : bien que le fait de naviguer à bord de ces bâtiments constitue de la part des Français une rupture de la neutralité, on les relâche. Une première fois, l'Amirauté de Dunkerque proteste, parce que cette mesure est contraire aux prescriptions des placards ; une seconde fois, elle en prend l'initiative, « afin de ne donner occasion d'offense aux voisins (1) ».

Richelieu n'appelle pas seulement de Dunkerque des constructeurs de navires : il attire aussi des marins. Il recherche les plus habiles et s'enquiert des mécontents. Il a soin de leur confier les missions qui conviennent le mieux à leurs qualités et à leur tempérament. A Pieter Ruskin, il donne une escadrille de quatre bâtiments de Brest pour tenir en respect les pirates du Ponant (1624) ; l'un des capitaines sous ses ordres est Cornil Claissen, et un autre se nomme Giron, dit aussi Couarlay (2). A ce dernier, il remet

(1) 20 décembre 1627, 14 août 1630. — Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç. 4967, f. 55. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inventaire, IV, f. 38.

(2) La *Sainte-Catherine*, 24 canons, 120 hommes ; le *Saint-Pierre*, 16 canons, 100 hommes, capitaine Hierosme de Caverlay (Giron de Couarlay) ; l'*Espérance*, 10 canons, 80 hommes, capitaine Cornil Claissen ; une patache de 6 canons et 50 hommes.

un peu plus tard le commandement de douze navires de guerre destinés à purger les côtes de Provence des pirates turcs qui les infestent. « Ce personnage est redoutable sur mer à cause de son courage et expérience, quoyque grand pirate; il s'est marié en Normandie avec une femme de grande qualité et fort riche de laquelle il a enfans, ce qui fait que le mesme cardinal de Richelieu se peut assurer de luy;... il est sorty malcontent de Donquerque où il a esté détenu prisonnier par le gouverneur, du vivant de S. A. et Sér^{me} Infante... (1). Homme de fortune et déterminé dans la piraterie, et navigation », Giron, qui a longtemps servi le roi d'Espagne, connaît admirablement les côtes de la Péninsule et les parages de Flandre.

Dans son passé le plus récent, avant de s'engager au service de la France, Giron comptait à son actif une extraordinaire campagne : parti de Flessingue en 1618 sur la *Zélandia*, de 1400 tonneaux, 46 canons et 297 hommes, en compagnie de Cornil Rimland, commandant le *Middelburg*, de 1100 tonneaux, 38 canons, et 300 hommes, il enlève dans les mers d'Europe un bâtiment de 200 tonneaux et une barque d'avis, puis fait route vers Bantam. Là, les deux capitaines abandonnent leurs grands navires pour monter une patache de 300 tonneaux, 26 canons et 150 hommes, avec laquelle ils sèment l'alarme dans les mers du Japon; ils capturent une quantité de jonques, à Macao une carraque de 1400 tonneaux chargée aux deux tiers de soie, et prennent même des places de guerre. Rimland meurt; Giron ramène en Europe le produit de leur campagne : deux millions

(1) Morte en 1623.

deux cent mille livres en épiceries et diamants; au retour, après une absence qui a duré cinq ans moins trois mois, il lui reste vingt-trois hommes des trois cents qu'il embarqua sur la *Zélandia*; le reste est mort de maladie ou a péri dans les combats. Un homme de mer de cette trempe est une précieuse recrue (1).

A Dunkerque, le cardinal envoie des espions : « Que l'un d'eux fera tous les huit jours un voyage dans Duynkerque, et s'y inquiéter de la force de la garnison, assavoir combien de compagnies qu'il y a, et combien fortes; combien de navires de guerre il y a dans la ville, et sous le Scheerky (Scheurtjen), et où le navire dict *Drummelaer*, qu'on dict avoir huit canons; si dans le fort petit Saint (Petite-Synthe) quy est dans les dunnes près du Scheerky, et a du canon, ou point; faire rapport de ceci à chaque fois à nous, du Flocque, et le soir à Monsieur l'agent mitair (*sic*), quy donnera pour chasque voyage, une pistole, ou huit florins (2). »

Richelieu ne néglige aucun moyen; il inspire les libelles qui doivent agir sur l'opinion publique, non seulement en France, mais encore en Hollande. C'est évidemment un folliculaire à ses gages qui écrit : « Tant que Carthage sera debout, jamais Rome ne sera assurée, disoit Scipion, ce brave Romain. Tant que Duinkerke subsistera, l'estat de vos provinces ne sera jamais affermi, ni la condition de vos peuples bien établie. C'est l'Alger et la Tunisie du Septentrion,

(1) Ch. de La Roncière, *Hist. Mar. franç.*, IV, 463. — *Mémorial à M. le Président Roze, conseiller d'Etat*, Arch. Roy. Belg., *Papiers de Roose*, d'ap. Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç., 4967, f. 106. — P. Fournier, *Hydrographie*, p. 176. — Arch. Nat. Marine, B¹ f. 205.

(2) *Mémoire pour Mathieu et Pierre de Caudry*, 19 novembre 1625. — Bib. Com. Dunk., ms. 00.

qui ne s'occupe qu'à escumer vos mers. C'est ce trou, qui engloutit dans son ventre tout le bien qu'il peut attraper. C'est la cuve des Danaïdes à fond percé, qui reçoit sans cesse la liqueur dont elle ne peut estre remplie. C'est la gueule de vos ennemis, qui dévore bien souvent en un moment la meilleure substance que vous rapportés de si lointains pays, avec tant de peine et de frais si immenses, pour le soutien et la nourriture de vos habitans. C'est une escharde attachée à vostre chair, qui vous travaille incessamment le cœur sans vous laisser repos ne nuict ne jour. Ceste espine et importune ne cessera d'incommoder le Lion Belgique, jusque à tant qu'elle ayt esté du tout arrachée de sa patte... Ils ne montent guères en mer à desseing de combatre, mais seulement pour prendre. Leur mestier est d'escumer, de pirater, de branscater. Leur bannière est *Larcin*, et leur devise *Brigandage*... De ce meschant trou de telle et si estroite situation, au milieu de deux si grandes puissances, ils sortent et s'eslargissent partout, prennent partout, prennent sur tout, picorent tout. Il n'y a rien à prendre sur eux, que quelquefois des coups... On peut dire d'eux qu'ils moissonnent là où ils n'ont point semé, et recueillent en lieux où ils n'ont point espars (1). »

Cette politique du cardinal aboutit à l'entente de la France avec les Provinces-Unies. L'intérêt des marchands français est d'accord avec elle : ils trouvent de gros bénéfices à secourir les Hollandais de grains, grâce à de faux connaissements pour Bruges et Ostende (2). Dans tous les instruments diploma-

(1) *De la nécessité de prendre Duinkerke*, libelle adressé aux Provinces-Unies des Pays-Bas, pet. in-4, s. l. n. d., pp. 3-7.

(2) On le sait à Dunkerque. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Inv., 3^e trousseau, 6.

tiques qui fixent les négociations, il est spécifié désormais que Dunkerque sera la rançon des secours en hommes et en argent que le roi de France accorde aux Confédérés.

Par un article du traité du 1^{er} mars 1644, les Etats s'engagent à investir par mer toute place maritime assiégée du côté de terre par les Français. En conséquence, un mois plus tard, Tromp s'installe avec trente vaisseaux sur la côte flamande. Au début de mai, il voit galions et frégates se rassembler peu à peu sous les forts de Mardick; il cherche à les troubler, et leur tire quatre cents coups de canon, dont quelques-uns portent jusque sur les maisons de la ville, sans trop causer de dommage. Bientôt dix-sept navires de l'armada et des particuliers guettent l'occasion propice pour sortir, et ils n'en trouvent pas de meilleure que « la tempête et l'orage ». Bien que Tromp ait appelé Banckaert à la rescousse, les Dunkerquois s'échappent un à un; ce n'est pas sans laisser quelques plumes aux mains de l'ennemi : un flibot de guerre le 19 mai, une frégate de six canons le 20, une de seize canons le 21, une flûte de 200 tonneaux le 22, une frégate de dix-huit canons le 23.

L'armée française vient d'entreprendre le siège de Gravelines. Les corsaires apportent à tout instant à la garnison assiégée de nouveaux renforts; Mathieu de Schodt est chargé de monter la garde avec sa frégate pour prévenir les incursions des Français. Tous les gens de mer qui ne sont pas partis en Espagne sont occupés à Gravelines. Il en vient d'Anvers avec leurs chaloupes. Seul, le commandeur hollandais Dorrevelt réussit à leur infliger un échec : monté sur un navire de dix canons et soixante-dix hommes, il s'em-

pare, après une lutte particulièrement âpre, d'une frégate de dix canons et quatre-vingt-dix hommes qui se disposait à secourir la place. Il emmène trente prisonniers à Amsterdam : le reste de l'équipage s'est sauvé à terre, et tombe sous les coups des Français qui assomment jusqu'au dernier homme (1).

En fin de compte, Gravelines succombe.

Au mois de janvier, les capres avaient ramené quelques prises : par contre, l'été est désastreux. En prévision du prochain départ de la flotte de blocus, « les particuliers armez font de nouveau devoir à se redresser, mais tout est de petite considération ».

Les Hollandais abandonnent la rade le 24 octobre et cinglent vers la Manche. Ils ont causé « un indigne dommage à la navigation de ceux de Par-deçà, équipés tant en guerre qu'en marchandises ». Les voyants partis, Antoine Davery prend la mer avec une escadre de sept frégates (2). Il rencontre une flotte de vingt smacks et trois boots, escortés par trois navires de guerre, et attaque l'amiral du convoi (3) : après deux heures de combat, il l'oblige à se rendre. Le capitaine ennemi, Jan Janssen, de Harlem, était sorti de la prison de Dunkerque au dernier échange. Morts et blessés sont nombreux des deux côtés. Le vice-amiral du convoi demande quartier à la frégate qui l'attaque, mais, voyant qu'elle n'est pas suivie, se remet en défense, et se sauve en décochant une volée de coups de canon à son assaillant, qui est atteint sous l'eau.

(1) 72 liv. à Mathieu de Schot, 174 liv. 8 s. d'indemnité aux bourgeois qui ont logé les matelots anversois. — Arch. Com. Dunk., 310, XII, f. 66. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 145.

(2) Avec lui les capitaines Cornil de Cuyper, Mathieu Colaert, Manuel Butiens, Georges van Aerdenbourg, Jean Coopman, et Michel Bart, qui n'est pas nommé par Penincq.

(3) Armé de 32 canons, équipé de 100 hommes.

Les autres corsaires cueillent les smacks : l'un (1) est chargé de vins d'Espagne, un autre de « balles d'ollonne à faire voiles », et le reste de « vins de Paris ». Le vent contraire force les fré-gates à entrer à Ostende, où leurs prises les suivent. L'affaire fut chaude : six jours après, « le capitaine Anthoine Davry, admiral, est ce jourd'huy (28 novembre) enterré fort honorablement de la blessure qu'il avoit receu au combat, et la plus grande partie des blessés se meurent pareillement ; les plus vaillans s'enrichient des dépouilles et pillages que les aultres participent à leur exclusion. Voilà que c'est de ceste guerre (2). » Michel Bart, grand-père de Jean Bart, subit le même sort (3).

Le 17 février 1645, onze vaisseaux des Etats sont déjà revenus monter la garde devant Dunkerque, empêchant la sortie de l'amiral Josse Pieters avec une escadre de cinq galions mouillés dans la fosse de Mardick. Les lettres du greffier Penincq ne chantent plus victoire comme les années précédentes. « Je pensois vous donner de bonnes nouvelles de trois grandes prises de bois que les capitaines Willem de Zwarté, Inghel Crop et Eustace Halincq avoient fait, mais icelles sont changées en tristesse, car les prises sont récupérées, sçavoir les deux, et le capitaine Halinck aussi prins par les navires des Etats, qui est un mauvais coup pour ces armeurs, lesquels je vois de jour à aultre aller peu à peu en décadence. C'est le seiziesme

(1) De 100 tonneaux et 12 canons.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, *Lettre de Penincq à de Gottignies*. — La part des survivants est d'autant plus forte qu'ils se font moins nombreux.

(3) Déposition de Pierre Davery, échevin, dans Richer, *Vie de Jean Bart*, Paris, 1784, in-12, pièces justificatives, p. 179.

navire de guerre que perdons en quatorze mois en ça. Les navires du roy sont tous cinq partis vers Espagne avecq un vent fort favorable, ayans les trois derniers esté suivis de cinq navires ennemis, mais l'on espère qu'ils seront eschappés le péril, à cause de la continuation du bon vent, deux jours et nuicts après, avecq quoy ils auront passé le Canal, qui est le dangereux passage (1). » Or, non seulement Josse Pieters a réussi à passer en combattant, mais encore il envoie le 27 mars une frégate portant deux cent cinquante-neuf sacs d'argent contenant chacun 6.000 florins.

En avril, un dunkerquois de dix-huit canons se laisse encore prendre, puis un autre de vingt-quatre canons, après un combat où cent hommes sont tués ou blessés sur cent soixante-cinq, alors que les Hollandais n'ont que dix-neuf tués et vingt blessés. En juin, une frégate est enlevée avec ses deux prises, puis deux autres portant chacune quatorze canons et quatre-vingts hommes.

Sur terre, l'étau des armées françaises se resserre de plus en plus. Mardick est la clef du port de Dunkerque : elles l'investissent. Tromp surveille le large avec trente vaisseaux ; de chaque côté du fort en bois, une frégate de Boulogne et une de Calais gardent le rivage. Mardick se rend, mais un heureux coup de main du gouverneur de Dunkerque, qui a mobilisé tous les gens de mer disponibles, la remet sous le pouvoir de l'Espagne (2).

Les Français avancent toujours, cependant ; le 14 août, Penincq annonce qu'ils sont entrés à Bour-

(1) 6 mars 1645.

(2) Bib. Nat., *Estampes*, Va 128. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunkerque*, I, 153 et suiv.

bourg. Le 21, il signale l'arrivée de deux prises : la première par Cornil Kempinck « qui, traversant la mer au-dessus du vent des navires hollandois, avec une borasque, est venu à leur veue avec sa prinse se rendre en ce havre nonobstant qu'ils lui tirèrent plus de cent coups de canon, dont luy ny sa prinse n'ont esté atteincts » ; la deuxième par Clément Reide ; « mais tout cela ne se peult aucunement comparer aux pertes que faisons des forteresses et villes avecq leur terroir. » Les bourgeois de Bourbourg ont été bien traités par les vainqueurs dont les soldats se sont vu interdire l'entrée des maisons : en serait-il de même à Dunkerque, le cas échéant ? « Ils ont l'impression que ceste ville est pleine de richesses, qui excite les victorieux à l'avidité des despouilles, dont le bon Dieu nous veuille préserver, car ce seroit à ceulx qui sont au service qu'ils s'en prendroient les premiers. » Il semble que le brave greffier regrette de ne pouvoir imiter les bourgeois qui émigrent. « Ceste ville, écrit-il le 29 mai, est maintenant tant dépeuplée qu'elle ressemble plus tost à un bourg de village qu'à un port de mer. Tout le monde est aux escoutes pour entendre les desseins de nos ennemis. »

Voici maintenant que les Anglais se mettent de la partie. Déjà, en 1624, ils constataient que les Dunkerquois « rafflaient leurs navires aussi familièrement que si la guerre était déclarée ». Aussi prennent-ils leurs précautions et surveillent-ils les corsaires de très près. Ils n'aventurent plus leur argent autrement qu'en lettres de change, parce que les Dunkerquois « sont très actifs » (are very busy). L'East India Company arme une frégate pour s'en protéger. Buckingham, en donnant l'ordre au capitaine Wilbraham, qui

commande un navire royal, la *Mary-Rose*, d'arrêter tous les navires de la Compagnie des Indes Orientales hollandaise qu'il rencontrera, ajoute : « Que cela ne vous empêche pas de surveiller les navires de guerre de Dunkerque. » En décembre 1638, un navire de guerre de Dunkerque prend près de Dungeness un bâtiment de la Compagnie des aventuriers de l'île de la Providence, valant 30.000 livres : cette fois, le Parlement accorde à la Compagnie anglaise 50.000 livres sur un navire espagnol, la *Santa-Clara*, arrêté par repréailles (décembre 1662) (1). Depuis 1639, le résident anglais assaille le gouverneur de Dunkerque de réclamations, au sujet de prisonniers de sa nation que l'Amirauté refusait de relâcher, et de plusieurs prises, dont l'une avait été jugée en Angleterre. Il suscite des difficultés en 1640; en mai 1641, des vaisseaux de guerre anglais arrêtent les lettres qui devaient partir par le paquebot. En 1642, ils n'opposent aucun empêchement aux Hollandais qui enlèvent des frégates de Dunkerque sous le canon des Dunes. Par le moyen des arrêts et des procès, ils s'efforcent de ruiner les armateurs : Van de Walle est un des plus atteints. En mars 1644, c'est pis : treize frégates de Dunkerque attaquent quatre vaisseaux des États, dont deux sont sur le point de se rendre, quand surgissent trois vaisseaux du Parlement qui les secourent et les tirent d'affaire. Le 26 avril 1645, deux dunkerquois de dix-huit à vingt-quatre canons aperçoivent sept navires de guerre à l'entrée de la Meuse; un navire anglais les hèle et leur crie que ce sont des navires de l'Estroit. Sans méfiance, les dunkerquois

(1) Calendar of State Papers, *Colonial series*, 1622-1624, pp. 262 et 353; 1625-1629, pp. 54, 98, 410, 485; 1574-1660, pp. 264, 375.

s'en approchent : ce sont des vaisseaux des Etats qui les attaquent. Le plus faible des deux est capturé, l'autre parvient à regagner la haute mer (1). Au mois d'août, un vaisseau du Parlement arrête les deux petites frégates de Diego Laine et de Jean de Briefve, armées seulement de quatre à cinq canons ; on spolie les gens « de leurs hardes et habits » et de leur poudre à canon, « ce sous prétexte inventé que les-dicts capitaines avoient patentes du roy d'Angleterre, comme ils font à tous ceulx de Flandre, quand ils ne [en] peuvent estre maistres, de manière qu'allant de la sorte ce sera bientost fait de ce petit armasson qui reste ». Même mésaventure, en avril 1646, à un capre sous prétexte qu'il porte deux patentes, une de Flandre et une du roi d'Angleterre. Et l'on est en paix avec les Anglais ! « Ils nous font tant de dommage comme s'ils nous seroient ennemis, et icy l'on n'ose rien faire pour les réprimer ou faire cesser semblable voye de fait, sinon les supplier et solliciter pour la liberté de tels navires, qui coustent plus qu'ils ne valent. » Toute prise qui a le malheur d'aborder en Angleterre « se doit compter un peu moins que perdue, car aux armez rien n'en viendra ».

Elles se font rares, les prises ! Clément Reide en ramène une le 11 septembre, et cela donne « un petit couraige aux armez, mais avecq tout cela personne ne songe qu'à se deffaire dudit armasson, pour l'éminente entreprinse sur ceste ville ». On vient d'apprendre la reddition d'Armentières. Et une maladie contagieuse s'abat sur la ville : « Les gens se meurent

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Inv. 30^e trousseau ; Corr., *Lettres de Penincq* à de Gottignies. — Commelin, *Vie de Frédéric-Henri*, II, 162 et seq.

icy fort, et je me sens attaqué d'une fiebvre lente qui me dissipe la chair et ronge les os, quittant entièrement l'appétit et digestion de l'estomacq, qui ne renvoie au cerveau que des vapeurs cruds et froids, dont est empesché le sommeil. »

Pour les corsaires, l'année finit malheureusement. Jean de Briefve veut rentrer par temps calme avec une prise : à l'entrée du port, il est enlevé par dix chaloupes détachées des vaisseaux de blocus (31 octobre). Au cours d'un combat, une frégate saute avec ses douze canons ; deux autres sont emmenées au Texel : elles portaient cinquante et soixante-quinze hommes, et l'une, battant neuve, n'avait pas été vingt-quatre heures en mer. Tromp ne lève le blocus qu'à la dernière limite. Diego Laine a la chance d'entrer une riche prise à Nieuport (28 décembre), « mais le commerce des marchandises est interrompu à cause que les villes sont comme séparées par l'entrecours de l'ennemy ». La route serait libre sur Bruges et sur Ypres, si les troupes du roi d'Espagne, « qui dévalisent tout ce qu'elles rencontrent à propos », ne les rendaient aussi dangereuses que celles coupées par les Français. Une prise qui s'échoue à l'entrée du havre est pillée par les soldats du fort de Mardick !

En janvier 1646, la perte de Dunkerque paraît si prochaine que les corsaires n'entrent plus leurs prises qu'à Nieuport et à Ostende. « En France, l'on ne crie rien plus que sur Dunkerque, et rien de toutes les conquestes n'estime pas la Reyne, puisqu'ils n'ont Dunkerque, comme si ceste ville leur seroit plus chère et plus importante que tout le reste, dont le bon Dieu nous veuille préserver ! » Le 30, cependant, arrivent trois petites prises, l'une d'huile de baleine, de pois-

son et de laine, la deuxième de hareng salé, la troisième d'oignon, « que les pauvres gens et soldats estiment plus qu'une prise d'argent en ceste nécessité ».

Les canaux sont gelés, le pays inculte. « Tout ce qui vat à pied ou à charriot et à cheval se destrouse en chemin par les soldats. » La disette éprouve le peuple. Fait extraordinaire : les marchandises de prises se vendent aussi « cher que dans les bouttiques ». Les gens de bien se retirent de plus en plus ; il ne reste que « la lye du gros peuple qui tirent avecq les soldats au plus fort pour ruyner et abattre les maisons et raser tout comme ils ont faict les maisons de dehors. »

On croirait la course morte ? Point ! Le 30 janvier, quatre grandes frégates vont de compagnie chercher fortune ; à la vérité, « les armeurs s'engagent jusqu'à la chemise pour les mettre en mer ». Il en rentre une escadre de sept le 10 février, traînant quatre grandes flûtes de Hollande ; pour passer, elles ont dû combattre : le capitaine Philippe de Jaegher, « qui estoit des plus vaillans », est tué dans l'affaire. Arrivent encore deux navires portant des soldats espagnols, vaincus de Rocroy qui s'étaient échappés de France en Biscaye.

Où sont les moissons de prises des années précédentes ? « Cest armasson commence estre bien petit, et ne meîne que des prises françoises pauvres et misérables, dont on n'en peult venir en payes et réparitions. » Le roi d'Espagne veut s'assurer un allié au Nord : pour attirer dans son parti le roi de Danemark, il lui promet une centaine de frégates dunkerquoises afin de garder le Sund et de l'aider dans sa lutte contre les Suédois. La promesse n'inspire pas con-

fiance au Danois, probablement renseigné, et la négociation échoue.

Les Français reviennent à la charge contre Mardick. Le vice-amiral Kats bloque la rade avec ses gros vaisseaux, et, pour enrayer le passage des secours que les bâtiments légers apportent en se glissant le long de la côte, des frégates de Calais, Boulogne, Gravelines et Dieppe sont ancrées à l'est et à l'ouest du fort (1). Deux corsaires hollandais montés par des Français, la *Royale*, patache de Calais, et trois pêcheurs armés y pénètrent en plein jour, à marée basse, prennent une frégate du roi de quatorze canons commandée par Jean Pauliens, un capre de deux canons et un de quatre, et dix bellandres occupées à décharger des munitions apportées de Dunkerque : ils les incendient, tuent ou font prisonniers les équipages. Quelques matelots se sauvent à bord d'une dernière bellandre réfugiée en un endroit profond « où la cavalerie françoise ne pouvoit avenir » : elle se défend si vivement de sa mousqueterie que les assaillants n'osent l'aborder, et la laissent regagner Dunkerque saine et sauve. Mais nul secours ne peut désormais pénétrer dans la place : elle capitule une dizaine de jours plus tard (28 août 1646) (2).

La prise de Mardick annonce celle de Dunkerque. Le prince de Condé en entreprend le siège sans délai. Quelques membres des Etats-Généraux prétendaient avoir satisfait aux clauses du traité avec le roi de France en coopérant au siège de Mardick : la majorité

(1) Bib. Nat., *Estampes*, Va 128. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunkerque*, I, 165.

(2) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Corr., *Lettres de Penincq à de Gottignies*.

se prononce en sens contraire, et Tromp arrive avec dix vaisseaux. Comme à Mardick, Condé appelle de France des bâtiments légers qui empêcheront tout passage de secours d'aucune sorte, là où s'arrête l'action des puissantes unités hollandaises. Il charge de ce soin douze frégates de Dieppe, deux de Boulogne (1), et une de Calais; d'Andouville les commande. Contrairement à son attente, le prince n'en tire qu'un médiocre avantage; les matelots, sortis de Calais, craignent d'être jetés à la côte par le gros temps; ils se tiennent si délibérément à l'abri dans le canal de Mardick que, pour les déloger, les canons du fort, manœuvrés par des artilleurs amis, leur envoient quelques boulets: un de leurs bâtiments est atteint au point de couler. Ils avaient raison cependant de ne pas vouloir se risquer dehors: ils ne l'ont pas plutôt fait que plusieurs de leurs frégates sont jetées à la côte et brisées.

Les généraux espagnols se voient impuissants à jeter un secours par la voie de terre dans la ville assiégée. De Nieuport, où est installé leur quartier général, ils décident de tenter la voie de mer. Sur trente barques de pêche et chaloupes manœuvrant à la voile et à la rame, ils embarquent une troupe de soldats et de matelots d'élite. Profitant d'une tourmente, cette petite escadre se coule le long du rivage. Tromp la voit; plusieurs de ses vaisseaux s'avancent contre elle: elle fait incontinent demi-tour. D'Andouville se lance à ses trousses avec ses frégates, et la pourchasse jusqu'à Nieuport.

(1) Les frégates de Boulogne sont la *Notre-Dame-du-Rosaire*, de 4 canons, 2 pierriers et 35 hommes, et la *Louise d'Aumont*, de 120 tonneaux, 14 canons, 2 pierriers et 70 hommes. — Arch. Dép. du Pas-de-Calais, B *Amirauté de Boulogne*, Reg. aux causes, 1640-1645, f. 1-3, et ms. *Scotté*, Bibl. Com. de Boulogne, p. 121. — Ces deux frégates avaient pris part au siège de Gravelines, en 1644.

Le 11 octobre 1646, le marquis de Lede, capitaine général de l'armée navale, superintendant des villes de Furnes, Dunkerque, Ostende, Nieuport, Bergues-Saint-Winoc et Mardick, évacue Dunkerque. Des places de sa superintendance, il ne lui reste qu'Ostende et Nieuport. Dans la ville, Condé trouve deux mille matelots « habitués aux combats de mer » ; dans le port, des particuliers armaient, pour les envoyer en course, deux galions, trois flûtes et trois frégates (1).

Le lendemain de la reddition, le greffier de l'Amirauté adresse au conseiller de Gottignies une dernière missive, avec les articles de la capitulation : « Vous aurez, écrit-il, avant la recepte de ceste, entendu l'infortunée rendition de la ville de Dunkerque, à faulte d'estre secourue, ou de pouvoir, après que les généraux y ont meurement délibéré, et n'avoir voulu risquer et hazarder, craindant l'incertitude de la victoire, semblant qu'ils ont jugé meilleur de laisser couper ce membre, que de perdre le corps, en quoy il fault prendre patience, et se réfugier en la volonté de ce bon Dieu, qui ainsy le veult et dispose. Et laissant à part les malheurs que ce coup traînera quant à soy, et dont le temps en fera la preuve, j'envoie ci-joint copie des capitulations faictes, tant par S. E. le marquis de Lede que par le Magistrat de ceste ville, le premier comprenant le Conseil de l'Admirauté, et liberté de sortir avec la garnison, ou deux mois après, et celluy du Magistrat (faict trois jours après) contient article 7 qu'ils auront deux ans pour délibérer et résoudre sur leur demeure ou retraicte, qui est plus

(1) Arch. Com. Dunk., 342, I, 48. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 168, 170, 173, 178, 184.

favorable, mais comme je vois qu'il n'y at aucune matière en quoy entretenir un Conseil et que tous les affaires viennent à cesser, je doute et crois que S. M. se résouldra à congédier ce tribunal, attendu qu'il n'y at aucun navire de l'armade, ny armeur particulier, ny aussy lieu ou station propre, où exercer ceste jurisdiction, oultre les périls des ennemis qui croissent, et les limites et forces des nostres qui diminuent et sont si bas qu'il semble estre prosternez sans se pouvoir relever, car l'une ville n'aura moien de correspondre à l'autre, pour les pilleries et ravages tant des nostres que des ennemis françois et hollandois, qui feront des courses assiduelles sur les chemins, de sorte que les commis de Nieufport et d'Ostende pourront estre autorisés à faire ce que le siège feroit y estant. » Penincq demande ensuite s'il doit transférer ses archives à Nieuport, Ostende ou Bruges, ou s'il doit rendre à chacun les papiers qui le concernent(1). Il termine en soulignant les inconvénients de laisser juger les affaires en cours par les envoyés du roi de France, dont il proclame l'incompétence.

Les articles de la capitulation relatifs aux corsaires établissent que toutes prises de mer faites durant la guerre sur les ennemis de la couronne d'Espagne demeurent irrévocablement acquises aux preneurs et à leurs armateurs. Les difficultés pendantes devant l'Amirauté peuvent être jugées par les officiers de la Ville, en vertu de lettres réquisitoriales, à charge

(1) Le feu ayant pris à la chambre d'Amirauté en août-septembre 1642, la maison échevinale avait été entièrement consumée. Des lettres d'octroi avaient été accordées pour lever à rente sur hypothèque 25.000 florins pour la réédification. A l'entrée des Français, les gens de l'Amirauté s'enfuirent à Bruges. — Arch. de l'Etat, à Bruges, *Jésuites*, Amirauté, Annexe, I, 6 et 163.

d'appel par-devant les juges commis par le roi. Les navires, barques et bâtiments marchands employés au commerce sont laissés à leurs propriétaires. Le 13 octobre, on ajoute en post-scriptum : « Toutes personnes habitans en la ville qui ont des frégates armées en guerre seront traictées ainsy qu'ils ont esté durant et avant le siège, et pendant que ladite ville estoit sous la domination du roy d'Espagne, sans pourtant les pouvoir vendre ny aliéner sans congé du Roy ou du Gouverneur. — Du depuis les articles accordez en la capitulation, Son Altesse a trouvé bon d'octroyer cette grâce (1). » C'est une première indication de la politique infiniment souple, et très habile, que la cour de France appliquera à sa nouvelle conquête.

La prise de Dunkerque, « Dunkerque aigle de la mer » (2), eut un retentissement énorme. Corneille écrivait dans la dédicace de *Rodogune* au prince de Condé : « Je ne conçois rien qui réponde à la dignité de ce grand ouvrage, qui nous vient d'assurer l'Océan par la prise de cette fameuse retraite de corsaires. Tous nos havres en étaient comme assiégés; il n'en pouvait échapper un vaisseau qu'à la merci de leurs brigandages. »

II

PERTE ET REPRISE DE DUNKERQUE

« Ayant plu à Dieu de bénir nos armes qui nous

(1) Bib. Com. Dunk., ms. *Recueil sur Dunkerque*, II, 158. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, dossier Bergues. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 186-188.

(2) Scarron, *Ode héroï-comique à Mgr le maréchal d'Aumont*.

ont rendu maître des villes de Dunkerque, Gravelines et autres places que les ennemis de notre Etat avaient usurpées sur les Rois nos prédécesseurs, lesquelles ont donné lieu à tant de pirateries que les corsaires ont faites sur nos sujets, dont s'est ensuivie la ruine de plusieurs familles, et considérant qu'esdites villes et places nouvellement reconquises en Flandre il n'y a aucuns officiers pour rendre la justice aux peuples qui les habitent, ceux qui la rendaient auparavant leur réduction en notre obéissance s'étant retirés à Bruxelles et autres villes de Flandre de l'obéissance de nos ennemis, désirant en cela comme en toutes autres choses faire connaître aux habitants dudit lieu les soins particuliers que nous voulons prendre de leur gouvernement, afin que, la justice leur étant rendue, ils puissent vivre avec plus de repos et de tranquillité, nous avons estimé devoir établir un siège d'Amirauté dans ladite ville de Dunkerque. »

Ainsi s'expriment les considérants de l'ordonnance royale du 2 mai 1647, portant établissement d'un siège d'Amirauté à Dunkerque. Quatre conseillers le composent : un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant particulier, un procureur et un avocat. Sont adjoints : un greffier garde-scel, un huissier visiteur et délesteur, un huissier audientier, deux sergents royaux, et trois interprètes (1). Cet organisme est plus complet que celui dont il prend la place. Et le conflit inévitable (il s'est déjà produit autrefois) ne tarde pas à surgir entre le procureur

(1) Le premier pour l'espagnol, le français, le basque, le breton ; le deuxième pour l'anglais, l'écossois, l'irlandais ; le troisième pour l'allemand, le flamand et le hollandais. — Arch. Com. Dunk., 201. — Arch. Nat., Marine, B² 13, f. 87 v. — Bib. Nat., ms. nouv. acq. franç., 9382, f. 321.

général et le Magistrat. Bourgmestre et échevins s'adressent au roi; ils définissent la compétence de l'Amirauté telle qu'elle aurait été fixée sous la domination d'Espagne : « Prendre connoissance des faits dépendans de l'armement des navires armés en guerre, sy comme déterminer la validité ou invalidité des prises faites en vertu des commissions guerrières, de vuyder les procès d'entre les armateurs, capitaines, matelots, vendeurs de vivres, munitions et d'autres dépendances des susdits armemens en guerre, d'exposer publiquement en vente les biens des prises, de décider les différends qui se meuvent de semblables ventes, et cognoistre des délits et forfaits commis sur mer par l'esquipage desdits navires de guerre (1). »

Louis XIV souscrit à cette demande du Magistrat, comme aux autres. Il ne manque pas une occasion de proclamer hautement sa volonté que rien ne soit changé à ce qui existait sous le régime précédent. Quant aux différends pendant entre l'Amirauté et le Magistrat, il en renvoie la connaissance au Parlement de Paris.

Pour le moment, l'Amirauté n'est pas accablée d'affaires : incertains du sort que leur ménage le roi de France, les gens de mer ont déserté le port en masse. Les principaux armateurs s'installent à Ostende, « où il semble que la ville de Dunkerque ait émigré (2) ». Le seul corsaire qui entre au port en l'an 1647 est un

(1) *Articles présentés au Roi le 16 décembre 1650.* — Arch. Com. Dunk., 201. — Reproduit dans Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 5. — *Réponse du Magistrat de Bruges au Magistrat de Lille*, 8 septembre 1686, dans Gilliodts van-Severen, *Cartulaire de l'estaple de Bruges*, III, 569.

(2) *Lettre de Jean de Bock à Philippe IV*, dans Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, IV, 458.

Anglais, capitaine Dasset : il amène une prise chargée de bois destiné à la construction des vaisseaux du Parlement. Sur la réclamation du Parlement, le comte de Rantzau, gouverneur de Dunkerque, reçoit l'ordre d'élargir la prise, d'obliger Dasset à s'en aller, avec défense d'entrer ses prises dans aucun port de France, sous les peines les plus rigoureuses. Dasset n'était pas seul à profiter des circonstances et à se munir de commissions du roi d'Angleterre ou du prince de Galles ; n'osant conduire leurs prises dans les ports d'Angleterre, d'autres, à son exemple, cherchaient à les introduire dans ceux de France ou d'Espagne (1).

Une particularité de cette période est la création d'une escadre française de Dunkerque : on la compose des bâtiments achetés à la Suède ou donnés par la reine de Suède, auxquels on ajoute ceux trouvés dans le port lors de la prise de la ville. Chanut, résident de France à Stockholm, a négocié l'affaire ; Abraham Duquesne reçoit la mission de conduire en France les navires ainsi achetés ; le 5 août 1647, il amène à Dieppe le *Jupiter*, le *Lion-de-Smalande*, la *Reine*, le *Chasseur*. En compensation du titre de capitaine-major qu'il portait au cours de sa mission, il reçoit celui de chef d'escadre de Dunkerque avec 2.000 livres d'appointements, et arbore sa flamme au contre-artimon du *Jupiter*. A Dieppe, il reçoit l'ordre de rallier la flotte à Toulon : il s'y trouve en octobre (2). Dans les rangs de l'armée navale de France,

(1) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 196.

(2) Escadre de Dunkerque sous les ordres de Montade, vice-amiral de Catalogne, commandant le *Mazarin*, navire donné par la reine de Suède ; le *Jupiter*, sous Abraham Duquesne, chef d'escadre ; le *Dunkerquois*, capitaine Mathurin Gabaret ; le *Chasseur*, capitaine de Banos ; la *Reine*, capitaine Jacob Duquesne.

il fait les campagnes de la Méditerranée, si bien qu'au cours de cette guerre deux escadres de Dunkerque, l'une française, l'autre espagnole, figurent dans les deux partis en présence. En août 1650, l'escadre française de Dunkerque, forte de six navires, est appelée par Mazarin avec des navires de Brouage pour fermer la Gironde; Abraham Duquesne l'aurait armée à ses frais (1).

Du fait de l'émigration des gens de mer dunkerquois à Ostende, ce port était en train de devenir à son tour un nid de corsaires comme celui que la France avait réduit en son pouvoir : le roi veut que l'on tente de s'en emparer par surprise. Condé reçoit l'ordre de confier au maréchal de Rantzau 2.000 hommes pour cette entreprise. Rantzau les embarque sur cinquante chaloupes et barques (15 juin 1648); comme ils prenaient pied sur la plage, un coup de vent s'élève, qui disperse les embarcations. Rantzau n'est entouré que de 1.200 hommes quand les Ostendais, prévenus de son arrivée par un corsaire, le capitaine Clinckaert, accourent le repousser. Ses soldats sont tués ou faits prisonniers, lui-même s'échappe à grand'peine sur un canot. Clinckaert reçoit du Magistrat d'Ostende un joyau d'argent en remerciement du service qu'il a rendu (2).

Et maintenant, devant Dunkerque, par un étrange renversement des rôles, ce sont les anciens corsaires

(1) Le 24 décembre 1660, le commandeur Paul prend la mer avec une escadre de trois vaisseaux et deux frégates, dont l'une est de Dunkerque et s'appelle l'*Eminente*; c'est celle dont Mazarin disait : « ma frégate ». — Jal, *Abraham Duquesne*, I, 165, 167, 207, 224, 227. — Lacour-Gayet, *Hist. de la Marine militaire sous Louis XIV*, I, 201. — Arch. Nat., Marine, B¹ 1 f. 6.

(2) Pasquini, *Histoire de la ville et du port d'Ostende*, Bruxelles, 1843, in-8, p. 160.

dunkerquois qui montent la garde pour fermer le port. L'armateur Jean de Bock en arme une escadre de quatorze, qui pendant sept semaines le bloquent étroitement (1). L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols, lui confie le soin d'en armer vingt-cinq avec lesquels il coopère à la reprise de Mardick le 14 avril 1652, et de Gravelines le 19 mai (2). Au mois de juillet, dix-sept corsaires (3) croisent devant Dunkerque ; le comte d'Estrades, gouverneur de la ville, demande à Le Tellier huit bons vaisseaux du roi, qui, dit-il, les disperseraient sans peine (4). Aussitôt, une lettre pressante du roi (5) conjure Vendôme de quitter Brest avec sa flotte pour arriver à Dunkerque avant que l'archiduc n'en entame le siège. Vendôme est déjà en mer avec trente-cinq bâtiments, vingt vaisseaux, quinze frégates et huit brûlots. Le 9 août, il met en fuite la flotte espagnole en vue de Ré ; ce n'est que le 29 au matin qu'il part de La Rochelle pour Dunkerque (6) : ses forces sont à Dieppe le 11 septembre.

Or de violents coups de mer ont mis neuf vaisseaux hors d'état de suivre l'amiral, et les équipages comptent un grand nombre de malades. Du Mesnillet reçoit l'ordre de prendre l'avance avec neuf vaisseaux de guerre, le *Berger*, le *Don-de-Dieu*, le *Croissant*, le

(1) 1651. « Les ennemis font préparer onze frégates à Ostende. » — *Lettre* du comte d'Estrades à Le Tellier, 30 janvier 1652, Guerre, *Arch. hist.*, 137 f. 8.

(2) *Lettre* de Jean de Bock à Philippe IV, dans Kervyn de Lettenhove, *Hist. de la Flandre*, IV, 458.

(3) Deux de 3 canons de fer et 120 hommes, quatre de 12 à 16 canons, et onze petites frégates de 4 à 6 canons.

(4) 26 juillet 1652.

(5) 8 août 1652.

(6) C'est le combat où l'escadre espagnole de Dunkerque perd la *Natividad*. — Guerre, *Arch. hist.*, 137 f. 384.

Saint-Louis, la *Duchesse*, le *Fort*, le *Chasseur*, la *Royale*, six brûlots et dix-sept bâtiments de transport qui doivent charger à Calais quinze cents hommes de troupes, des vivres et des munitions préparés par le duc d'Aumont. Un vent du nord-ouest trop frais l'empêche de partir avant le 13, et ce même jour au matin Vendôme reçoit le texte de la capitulation de Dunkerque : elle sera effective le 16 à midi, si la ville n'a pas été secourue. Le 14, Du Mesnillet est à Calais. « Demain jusques à midi, écrit Vendôme à Le Tellier, Dunkerque sera secouru ou nos gens battus. »

Ni l'une ni l'autre de ces alternatives ne se produit, mais bien le coup de théâtre le plus imprévu.

Les rapports entre la France et l'Angleterre se sont singulièrement tendus à la suite de l'échec de négociations entamées par Cromwell, et dont Dunkerque était l'objet. Le Protecteur a envoyé ses instructions à l'amiral Blake.

Déjà le 18 mai précédent, un rapport de sept matelots du capitaine Bontemps, de Dieppe, aurait pu donner l'éveil. Le corsaire de huit canons qu'ils montaient avait été pris par treize navires anglais. Conduits à Douvres, dépouillés de tout, puis relâchés, ils savaient que quarante vaisseaux anglais croisaient de Douvres à Guernesey, guettant les forces que le roi de France enverrait au secours de Dunkerque, Gravelines et Calais. Les Anglais ne cachaient pas qu'ils avaient ordre de prendre tous les bâtiments français qu'ils rencontreraient, sauf les pêcheurs, et de les piller, sous prétexte de représailles des pillages exercés contre leurs nationaux par les chevaliers de Malte sur la Méditerranée.

Et voici ce qui arrive : à peine Du Mesnillet a-t-il

quitté Calais, que toute la flotte anglaise enveloppe son escadre, qui, ramassée comme en un coup de filet, est prise sans combat (il avait d'ailleurs ordre de ne pas se battre contre les Anglais), et emmenée captive en Angleterre, à Douvres, au nombre de sept navires et trois brûlots. Deux brûlots sont parvenus à se réfugier à Flessingue. Les corsaires d'Ostende ramassent quatre bâtiments français (1).

Aux termes de la capitulation accordée par l'archiduc Léopold au comte d'Estrades (11 septembre 1652), « les sentences et jugements donnés par les juges et magistrats de l'Admirauté de Dunkerque établis et pourvus par le Roy très chestien, vérifiés au Parlement de Paris, demeureront entiers selon leurs formes et teneurs, sans y pouvoir contrevenir pour quelque prétexte que ce soit (2) ».

L'armada, réorganisée à Dunkerque, est commandée par Inghel Crop, un vieux routier de la guerre de course : un boulet lui emporta un bras dans un combat contre un vaisseau des Etats en novembre 1643, ce qui ne l'empêcha pas d'accomplir une brillante carrière (3).

(1) Navires de guerre pris : le *Triton*, cap. Du Mesnillet ; la *Duchesse*, cap. de La Roche Saint-André ; le *Fort*, cap. Le Verger-Nuselière ; le *Don-de-Dieu*, cap. le chevalier de La Carte ; le *Saint-Louis*, cap. Des Gorris ; le *Croissant*, cap. Villedost ; le *Chasseur*, cap. Lagiselais. — *Lettres* de Neuchêze, de Vendôme, de Du Mesnillet à Le Tellier ; *Mémoire* pour M. Servien ; *Rapport* de sept matelots du capitaine Bontemps, Guerre, Arch. hist., 137 f. 216 et 376 à 419. — Henri Malo, *Comment Dunkerque ne fut pas secourue en 1652*, Dunkerque, 1912, in-8, extr. des Mém. Soc. Dunkerquoise. — Jal, *Abraham Duquesne*, I, 197, 200, 204. — Duro, *Armada española*, V, 7.

(2) « Les papiers d'Admirauté qui se trouvent de part et d'autre seront rendus de bonne foi, dans un mois. » — Bib. Com. Dunk., ms. *Recueil sur Dunkerque*, III, f. 21.

(3) Arch. Roy. Belg., *Chambre des Comptes*, 26140. — Il se marie à Dunkerque en 1652. L'amiral Mathieu Maes s'y marie à son tour en

L'armada et les capres ne s'occupant guère du service de convoi, plusieurs marchands de Dunkerque se réunissent pour équiper quelques frégates qui assureront uniquement la sécurité de leur trafic. L'archiduc facilite l'opération en les autorisant à lever un droit de convoi de un et demi pour cent sur leurs marchandises. Ils équipent leurs frégates et choisissent les capitaines en toute indépendance. Cette organisation se maintient jusqu'à la reprise de Dunkerque, en 1658 (1).

Les corsaires ont repris leurs habitudes. Ils n'ont plus à combattre les Hollandais; mais ils se rattrapent en courant sus aux Anglais et aux Français, sans attendre que l'alliance entre ces deux peuples soit proclamée (2). Ils conduisent à Figos, en Galice, et à Cadix, les prises de vins de Bordeaux et de denrées coloniales qu'ils récoltent en écumant les mers d'Espagne; ils ramènent à Dunkerque les terreneuviers bretons, les pêcheurs et les marchands des ports de Normandie, de Boulogne et de Calais, sans compter les navires de guerre (3). Les prises françaises

1654. Mathieu Maes se retira en Espagne lorsque Dunkerque fut à nouveau, et définitivement, perdue pour ce pays. Il mourut à Cadix en 1668, âgé de cinquante-sept ans. D'abord charpentier de navires, il avait étudié l'hydrographie, fut reçu pilote, se distingua dans la marine royale (expédition de Flessingue), reçut le grade de lieutenant de vaisseau, et parvint à celui d'amiral de Flandre et vice-amiral d'Espagne. On lui fit de magnifiques funérailles, et son corps, embaumé, fut déposé au couvent des recollets de Cadix. La régente accorda à son fils, qui portait les mêmes noms que lui, sa compagnie de deux cents hommes, et plus tard l'éleva au grade de vice-amiral d'Espagne. Ce fils fut tué en duel par le fils naturel du vice-roi de Naples, et enterré dans cette ville. Arch. de l'Etat à Bruges, *Jésuites*, Amirauté, VIII, 159, 9°, Copie Reg. bapt. Dunk. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 77-79.

(1) *Mémoire des Etats de Flandre*, du 25 juin 1718, dans Gilliodts-Van-Severen, *Cartulaire de l'estaple de Bruges*, IV, 486.

(2) Mars 1655.

(3) Un de Boulogne et un de Brest.

étant le plus souvent de peu de valeur, ils visent plus volontiers la marine anglaise. Une entente s'établit entre eux et ceux des gens de mer et armateurs émigrés à Ostende, qui s'y sont fixés. Les corsaires des deux ports flamands combinent leurs expéditions, et se donnent la main pour l'exécution. Deux flottes anglaises leur sont signalées dans les premiers jours de mai 1656 : sept dunkerquois (1) prennent le large en même temps que cinq ostendais (2) : on les voit revenir quelques jours plus tard avec vingt prises et soixante-quatre canons. Ils repartent sans perdre de temps : du 25 mai au 11 juin, ils envoient à Dunkerque pour 150.000 florins de prises. « Cela a tellement encouragé nos gens qu'ils ne désirent qu'à estre sur mer (6). » Une flotte de pinasses tombe dans leurs eaux : ils en prennent onze (3), portant trente-quatre canons, puis dix, dont six portent vingt canons. Quatre s'unissent pour attaquer un vaisseau de guerre de vingt canons, le *Lévrier* : ils le prennent, mais le vaisseau leur échappe, parce qu'il saute avec tout son équipage ; seul, le trompette évite la mort. Ce sont encore quatre frégates de Dunkerque et d'Ostende (5) qui, le 13 juin, rencontrent à la côte d'Angleterre quatre vaisseaux de guerre anglais. Les deux plus petites s'enfuient grâce au brouillard ; tout l'effort des Anglais porte sur les deux autres, qui, après une

(1) Reynier Egebert, Charles Verbrugge, Jacques-Janssen Gauwenaer, Nicolas Clynckaert, Pierre Sablé et deux autres. Ils sont armés de 18, 12, 8, 6 et 2 canons.

(2) Erasmus de Brouwere, Josse Contant, Alonso Borgas, Cornil Tetaert, Guysleyn Reynaert.

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, Correspondance, lettre du greffier Colbrant à de Gottignies.

(4) De 8, 7, 5, 3 et 2 canons, sur huit d'entre elles.

(5) Elles portent 27, 22, 8 et 6 canons.

canonnade qui dure de neuf heures du matin à six heures du soir, doivent amener leur pavillon. Celle que montait Erasmus de Brouwere, percée de coups, coule à pic en entrant au port où les Anglais la conduisent. A la fin du même mois, sept capres de Dunkerque et six d'Ostende naviguent en une escadre; ils attaquent deux flottes anglaises, prennent quarante bâtiments à l'une, et trente à l'autre. Comme jadis les busses de Zélande et de Hollande terrorisées, trois cents charbonniers n'osent sortir du port de Newcastle (1).

L'un de ces corsaires est muni d'une commission authentique du duc d'York : le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre, tous deux en lutte contre Cromwell, ont cette fois signé une entente officielle. Aujourd'hui, les corsaires commissionnés par le roi d'Angleterre sont autorisés à « courre sus aux rebelles et autres ennemis de Sa Majesté Catholique », en se conformant aux placards. Dans tous les ports de la domination d'Espagne, on les recevra « comme ceux de Par deçà », et on les favorisera « autant qu'il se pourra ». Ils ont la faculté de s'y servir des magasins publics, et des prisons pour y garder leurs prisonniers (2).

Pour enrayer le mal, douze frégates anglaises, accompagnées de chaloupes qui poursuivront les petits capres sur les bas-fonds, bloquent le port. Elles interrompent quelque peu la course; mais dès que les bourrasques d'automne les éloignent, quinze corsaires

(1) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 1^{er} Inventaire, 30^e trousseau. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 14-16.

(2) *Règlement et pied à observer par les armez, capitaines et gens de mer sujets du seigneur roi de la Grande-Bretagne qui se rendront à son service avec leurs batteaux et esquipages de mer, ensuite de la permission sur ce émanée de Sa Majesté*, 14 août 1656. — Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 3^e Inventaire, IV, f. 199 v.

prennent leur vol vers le large. Contre Dunkerque et Ostende, Cromwell se décide à détacher la flotte de lord Montague : les Dunkerquois s'en vont alors dans les parages d'Espagne en quête de prises anglaises. Deux des plus hardis s'en retournent par le Nord-Ecosse, faisant des prises le long de leur route ; au large de Newcastle, ils découvrent une flotte de charbonniers convoyée par une frégate de vingt-huit canons : ils raflent le tout, et les voici à Dunkerque avec plus de 400.000 florins de butin (1) ! Malgré ces succès, on constate que déjà les prises anglaises sont beaucoup plus fortement montées de canons que précédemment les prises hollandaises.



Le recul des armées françaises en Flandre ne pouvait être que momentané. En effet, elles reprennent la marche en avant pendant l'été de 1657 ; au mois d'octobre, Turenne emporte Mardick sans même attendre la coopération de la flotte anglaise, retardée par les vents contraires. Le fort et la ville une fois occupés, six vaisseaux de guerre anglais s'embossent en rade, et l'hiver est si rigoureux qu'ils sont pris dans les glaces. Au printemps, lorsque Turenne entreprend le siège de Dunkerque, vingt-cinq vaisseaux anglais le secondent ; les estacades qu'il a dressées pour barrer l'estran sont gardées par des barques et des chaloupes armées.

La bataille des Dunes ouvre aux Français les portes de la ville ; le 24 juin 1658, le marquis de Ledesma capitule pour la seconde fois. Les articles du traité qui

(1) Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 17.

s'appliquent à l'Amirauté, aux corsaires et à leurs prises répètent ceux du traité de 1646. On n'ajoute qu'une clause, confirmant aux bourgeois la propriété des armes et des munitions qu'ils pourraient posséder (1).

Les Espagnols ayant évacué la ville, les Français n'y entrent que pour la remettre au pouvoir des Anglais, conformément à leurs accords. « Ainsi, dit avec conviction l'historien Faulconnier, cette Ville si fameuse et si sujette aux révolutions et aux changements se vit en moins d'un jour sous la Domination de trois les plus puissantes Couronnes de l'Europe, successivement l'une après l'autre : ce qui fut une chose d'autant plus rare, qu'elle se trouve sans exemple. »

Le 20 septembre 1660, une nouvelle singularité devait frapper l'imagination des bourgeois de Dunkerque : c'était une proclamation du roi d'Angleterre qui leur notifiait la cessation des hostilités entre sa Couronne et celle d'Espagne (2)! Quant aux gens de mer, leur vieille haine contre les Anglais s'est réveillée : ils désertent Dunkerque. La majorité passe en Hollande, ou en Espagne, et de là continue à courir contre les Anglais d'abord, puis, une fois la paix signée, contre les Portugais (3).

Le danger, pour les Anglais maîtres de Dunkerque, ne peut guère venir que du continent : c'est de ce côté qu'ils dressent des fortifications. Louis XIV ne pouvait, de toute évidence, perdre de vue une place

(1) Bib. Com. Dunk., ms. *Recueil sur Dunkerque*, III, 36, 39. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, II, 29. — Bib. Nat., *Estampes*, Va, 126.

(2) Arch. Com. Dunk. 2, VIII.

(3) Arch. Roy. Belg., *Amirauté*, 1^{er} Inventaire, 30^e trousseau.

aussi importante pour sa politique. Des incidents, menus et gros, lui donnaient vivement lieu de la regretter. En 1651, les Anglais, qui « n'aiment pas fort tendrement la nation françoise », comme le remarque Faulconnier, soustraient en pleine paix les filets des pêcheurs de Dieppe et de Boulogne. Les Boulonnais usent de représailles, saisissent un bâtiment anglais, et ne le relâchent qu'une fois dédommagés de leurs pertes. Le roi les blâme d'avoir agi sans son ordre, « mais puisque la chose est arrivée, il n'est pas mal que les Anglois aient connu par là que nous ne demeurerons pas d'accord de leurs prétendus droits en fait de pêche », écrit-il au comte d'Estrades (1). L'année suivante, le fait est plus grave et plus direct : la mauvaise récolte nécessite l'achat de grandes provisions de blé en Hollande ; la flotte qui les transporte, contrainte de relâcher à Dunkerque, est retenue par les autorités anglaises sous les prétextes les plus fallacieux ; rien ne peut leur faire lâcher prise : la disette sévit d'autant plus douloureusement en France.

Le roi d'Angleterre se débat dans d'inextricables embarras financiers : Louis XIV juge le moment venu ; il charge le comte d'Estrades de négocier l'achat de Dunkerque. Cet habile diplomate conclut l'affaire avec autant de célérité que d'adresse et de secret (2). Lorsqu'il a obtenu enfin l'évacuation de la garnison anglaise, il écrit à Colbert ces simples lignes, où son contentement étouffe : « Nous sommes mettres de Dunkerque, toutes choses se sont bien passées et avec ordre, la joye est grande parmi ces peuples d'estre au

(1) *Lettre* du roi à d'Estrades, 13 août 1661. — *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, Londres, 1743, 9 vol. in-12, I, 185.

(2) 27 octobre 1662.

Roy (1). » Le bailli de Dunkerque, Faulconnier, qui s'est montré « très bon serviteur du Roy », reçoit pour prix de son loyalisme envers Louis XIV une chaîne et une médaille d'or, et sa femme un diamant (2).

La joie n'est pas moins grande en Hollande, « à cause de la seureté qu'on en conçoit pour la navigation et le commerce des provinces (3) ». Le 27 avril, un nouveau traité avait été signé à Paris : désormais, les sujets de chacune des puissances contractantes ne pourront prendre de lettres de marque ou de représailles des ennemis de l'autre, sous peine d'être traités comme pirates; toutes celles accordées antérieurement sont annulées; les ports sont ouverts aux vaisseaux de guerre du roi ou des Etats, et à ceux des particuliers, pour s'y réfugier ou y mener leurs prises; les corsaires déposeront une caution de 15.000 livres tournois en garantie des dommages qu'ils commettraient au préjudice des sujets de l'un ou l'autre Etat; enfin chacun s'engage à empêcher les navires de guerre étrangers de saisir dans ses ports des navires de l'autre (4). Après cet accord, non seulement les Hollandais se persuadaient n'avoir plus rien à craindre de Dunkerque aux mains des Français, mais encore ils se voyaient au point de manier à leur tour cette arme qui les avait meurtris.

A Londres, il en va tout autrement. Sitôt le traité

(1) *Lettre de d'Estrades à Colbert*, 28 novembre 1662. — Bib. Nat., *Mélanges Colbert*, 112 bis f. 998.

(2) *Lettre de Nacquart à Colbert*, 22 février 1663. — Bib. Nat., *Mélanges Colbert*, 114 f. 731 v.

(3) *Lettre de Janot au roi*, La Haye, 28 décembre 1662, dans *Jal, Abraham Duquesne*, I, 287.

(4) *Traité de Paris*, 27 avril 1662, art. 16, 17, 22, 37, 38, 39, 42, 45, 48, dans *Lettres et mémoires de d'Estrades*, II, 10.

de cession divulgué, les marchands de la Cité assaillent Whitehall de leurs plaintes; ils s'écrient « que Dunkerque alloit devenir la retraite de tous les corsaires... et que par là tout leur commerce alloit estre ruiné ». Ils savaient par une récente expérience combien il pouvait leur en coûter. Pour calmer leurs craintes, d'Estrades demande à Louis XIV de publier « quelque ordonnance contre les corsaires », qui permettra au roi d'Angleterre de « détromper les marchands de leur *erreur* ». Louis XIV promet tout ce qu'on veut pour apaiser l'émotion, et d'Estrades s'emploie à détruire la « vaine appréhension » du peuple de Londres (1).

L'ordonnance contre les corsaires ne parut jamais. On se contenta de publier une estampe représentant le port de Dunkerque; la légende certifiait que les « pirateries » exercées par les Dunkerquois avaient définitivement cessé (2). C'était la réédition illustrée de ce que publiaient les libelles en 1646 : « Les preneurs sont pris; les Pyrates ont perdu leur azyle, et le trafic trouve sa liberté. Dunkerque depuis tant d'années fameuse par ses brigandages »...

Mais la correspondance de Louis XIV avec son ambassadeur prend une saveur particulièrement diplomatique, si l'on se reporte à un billet que Colbert adressait au même moment à M. de Chastillon, intendait des fortifications de Dunkerque. On avait trouvé

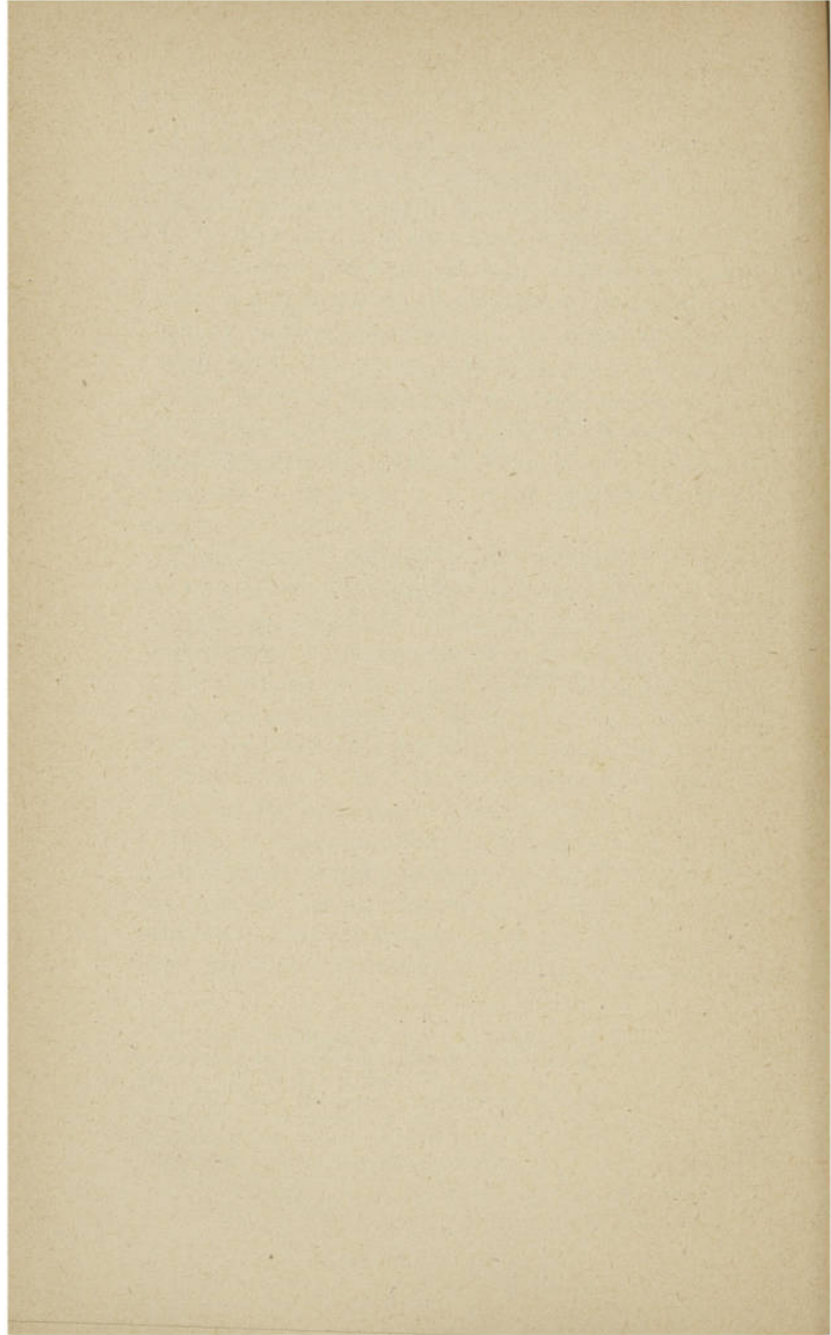
(1) *Lettres de d'Estrades au roi*, 27 octobre et 6 novembre 1662, et du roi à d'Estrades, 30 octobre 1662 et 26 janvier 1663. — *Lettres et mémoires de d'Estrades*, I, 396, 403, 409.

(2) Bib. Nat. *Estampes*, Nord, Dunkerque, Va, 127. — *La Prise de la ville de Dunkerque et du fort de Léon sur les Espagnols, par l'armée du Roy, commandée par le duc d'Anguyen*, à Paris, du Bureau d'Adresses, le 17 octobre 1646, avec priv., p. 1.

le port « en pauvre estat et en grande ruine » ; le canal n'offrait que onze pieds d'eau à marée haute ; la mer y montait « à peine de quatre pieds par marée, et quelquefois avoit-on de la peine à s'en apercevoir du tout dans la ville (1) ». Or, le billet de Colbert à M. de Chastillon annonçait à ce dernier que l'on mandait à un ingénieur d'Amsterdam « de se rendre diligemment à Dunkerque », pour que tous deux examinassent de concert « tout ce qui se pourra faire tant à la fosse de Mardicq qu'au havre de Dunkerque, lequel il faut rendre, s'il se peut, un des meilleurs ports de l'Océan (2) ».

(1) *Lettre du Magistrat à Colbert*, 5 février 1663, dans Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, section affaires municipales et communales, 29. — *L'Espion turc dans les cours des princes chrétiens*, Londres, 1742, in-16, t. VII, p. 261.

(2) *Lettre de Colbert à M. de Chastillon*, 26 novembre 1662. — P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, 1861-1862, 10 vol. in-8, section Fortification, 3.



CAPITAINES DE MER DE DUNKERQUE

Nous avons dressé ici une liste aussi complète que possible des capitaines de mer de Dunkerque, depuis les origines jusqu'à 1662. Cette liste ne comprend pas seulement les capitaines nés à Dunkerque, mais encore ceux naviguant de Dunkerque, ce qui est le point important. D'ailleurs la plupart de ces derniers s'y sont fixés et y ont fait souche. A ce titre figurent ici les amiraux des Pays-Bas. Pour la période médiévale, il a bien fallu mentionner quelques gens de mer au sujet desquels une seule certitude est permise : c'est qu'ils sont Flamands. En règle générale, on peut tenir pour nés ou habitués à Dunkerque ceux qui ne comportent pas d'indication d'origine. Le défaut de mention : *du roi*, ou *du Magistrat*, indique que le capitaine naviguait pour les armateurs particuliers.

La simple lecture de ces noms présenterait un intérêt. Nous avons cru devoir y joindre les dates extrêmes où l'on rencontre les personnages qui les portèrent, les noms des navires qu'ils ont commandés (imprimés en italiques) avec le tonnage et la force, et quelques brefs renseignements qu'il a paru utile d'ajouter parfois. Il a été impossible, on le comprendra, d'indiquer les relations de parenté entre plusieurs individus portant le même nom, comme de reproduire les variantes orthographiques nombreuses où la fantaisie des scribes s'est donné libre carrière. Enfin des chiffres renvoient aux pages de ce volume où il est fait mention du personnage, le cas échéant. A noter que le *de* qui précède les noms flamands correspond à notre article défini : ainsi *de Swarte* se traduit littéralement par *le Noir*. Notre particule *de* a pour correspondant en flamand la particule *van*.

- | | |
|---|---|
| ACHMET AT RAÏS, corsaire turc renégat, né à Dunkerque, p. 16. | ADRIAENSEN (Joris), 1600-1606
<i>Le Saint-Hubert</i> . |
| ACKER (Guillaume), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38. | ADRIAENSEN (Marc), 1592, p. 202. |
| ADRIAENSEN (François), 1590-1598. <i>Le Chien-Noir</i> , flibot du roi, 90 lasts, 60 hommes; le <i>Saint-Charles</i> , vice-amiral, pp. 201, 203, 215, 217. | ADRIAENSEN (Timothée), 1594. |
| | ALBERTSEN (Ochs), 1600-1606. |
| | ALLEMÈS (François), 1642. |
| | ALM (Jean), 1600-1606. |
| | ANCIONDO (Antonio de), 1637-1639, du roi; fils de Vicente |

- Anciondo; tué d'une balle dans la tête sur la *Sainte-Thérèse*, 1639, pp. 327, 328.
- ANCIONDO (Vicente), 1637.
- ANTHUENISSEN (Arnoul), 1554, la *Petit-Aventure* de Flessingue, p. 94.
- ANTHUENISSEN (Claes), 1552, la *Lievrière*, du Magistrat, p. 138.
- ANTHUENISSEN (Cornil), 1570, le *Vert-Bois*, du roi, p. 168.
- ANTHUENISSEN (Jean), 1633, un navire de 4 canons.
- ARENBERG (comte d'), amiral des Pays-Bas, pp. 123, 124, 204, 209, 212, 225, 238, 264, 267.
- ARENSEN (Jean), 1636.
- ARNOUL (Willem), 1632.
- ASSE, fils d'Adam, 1356, commandant la nef amirale de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- BÆCKER (Jean de), 1643.
- BARCA, 1603.
- BART (Antoine), 1569, du Magistrat, p. 172.
- BART (Gaspard), 1622-1639, mousse sur le *Saint-Vincent* en 1622, grièvement blessé en 1639, pp. 292, 293, 350, 351.
- BART (Jean), 1520, de Nieuport, p. 75.
- BART (Jean), 1600-1624, le *Saint-Ambroise*.
- BART (Michel), novembre 1644, mort de ses blessures à Dunkerque, pp. 387, 403, 404.
- BASELAER (Jean), 1632-1652, le *San-Ignacio*, pp. 330, 364, 395.
- BAU (Jacques), 1576, le *Petit-Chien*, p. 179.
- BAUER (Jean), 1642.
- BAUER (Jeremias), 1633.
- BAVINCQVE (Maillard), 1642, p. 368.
- BAY (Jacob), 1591, du roi, p. 202.
- BELLINCK, du roi, 1628, p. 314.
- BEERENS (Ghys), 1588-1596, le *Chasseur*, du roi, 60 hommes; la *Sainte-Catherine*, pp. 194, 203.
- BEERENS (Pierre), 1643-1644.
- BERGUES (Cornil de), seigneur de Gembloux, amiral de la mer, 1490, p. 62.
- BERTANINI (Pedro), 1607, commandant une frégate.
- BEVELAND (Pierre), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- BIERVLIET (Jean de), 1306, p. 32.
- BILQUES (Jacques), 1642.
- BLANCO (Jean), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- BLOIS (Guillaume de) dit TRESLONG, 1579, amiral des Etats-Généraux à Dunkerque, pp. 181, 182.
- BLOUQ (Mathieu), 1590-1608, le *Saint-Jérôme*, heu du roi, 25 hommes, pp. 201, 203, 217.
- BLOUQ (Michel), 1605, capitaine des chaloupes des archiducs.
- BOEY (Jacob-Janssen), 1604-1635, des archiducs; lieutenant-amiral en 1627, pp. 202, 209.
- BOECKSEN (Jean), 1628.
- BOMMELAER, pendu par les rebelles, 1599.
- BOMMELAER, frère du précédent, tué sur un navire du Magistrat, septembre 1601.
- BOMMELAER (Jean), 1628.

- BORGAS (Alonso), 1652, d'Ostende, p. 424.
- BORSEELE (Henri de), comte de Grandpré, seigneur de la Vere, Flessingue, Westcappelle et autres lieux, capitaine-général et amiral de la mer. 1470, pp. 56, 62, 63.
- BOSSCHUYSEN (François de), vice-amiral de Flandre; la *Sainte-Anne*, 1570, pp. 100, 164, 168, 169, 170, 176.
- BOTINÉS (Sébastien), 1600-1606.
- BOUEM (?) (Jacob), d'Ostende. 1408.
- BOURGOGNE (Antoine de), le Grand Bâtard, fils naturel du duc Philippe le Bon, seigneur de Beveren, amiral des Pays-Bas, mort à Bruges, le 4 août 1498, pp. 54, 57, 58, 62, 65.
- BOURGOGNE (Philippe de), amiral des Pays-Bas, succède au précédent, épouse Anne de Borseele, dame de La Vere et de Flessingue, pp. 72, 73, 376.
- BOURGOGNE (Adolphe de), seigneur de Beveren, La Vere et Flessingue, amiral des Pays-Bas, succède au précédent, mort en 1540, pp. 62, 76, 77, 79, 82.
- BOURGOGNE (Maximilien de), seigneur de Beveren, margrave de la Vere, stathouder de Hollande, Zélande, Frise et Utrecht, amiral des Pays-Bas, chevalier de la Toison d'Or, succède au précédent, mort sans postérité, pp. 62, 85, 86, 87, 111, 116, 155, 157, 160.
- BOURGOGNE Adolphe de), seigneur de Wacken, vice-amiral de Flandre, fils d'Antoine II, seigneur de La Cappelle et de Wacken et fils naturel du Grand Bâtard Antoine, commandant le *Dragon* (1553), le *Faucon* (1554), le *Lion d'Or* (156.). Mort le 22 mai 1568, pp. 62, 92, 98, 99, 100, 117.
- BOURGOGNE (Antoine III, de), seigneur de Wacken, vice-amiral de Flandre, succède au précédent. Tué au service de Philippe II, d'un coup de canon tiré des navires sur la digue de Rammekens, où il était venu de Middelbourg en reconnaissance, en 1573, pp. 62, 163, 169.
- BOURGOGNE (Antoine IV de), seigneur de Wacken, vice-amiral de Flandre, succède au précédent, mort en 1600, pp. 62; 123, 124, 185, 200, 203, 204, 208, 212, 216, 220, 225, 226, 227, 228, 242, 249, 253, 378, 387.
- BOURGOGNE (Charles de), comte de Wacken, capitaine de vaisseau, puis lieutenant-général à Dunkerque. Mort le 28 septembre 1631, pp. 63, 315.
- BOURGOGNE (Jean de), dit de Beveren, sieur de Linghem, 1570, le *Salvator*, du roi, p. 168.
- BOUSSU (Maximilien de Hennin, comte de), amiral des Pays-Bas, 1568, pp. 163, 168, 169, 170, 173, 176.
- BOUVEREN (Jean), 1641-1643, tué à l'ennemi en octobre 1643, p. 329.

- BRAUWER (Laurens de), 1632-1641.
- BRÉE (Mathieu de), 1601, du Magistrat et du gouverneur, p. 254.
- BREYDELE (Jean), commandant une escadre de 5 navires, dont 2 de Dunkerque, 1543, p. 88.
- BRIEFVE (Jean de), 1644-1656, commandant une frégate de 4 à 5 canons en 1645, pp. 408, 409.
- BROUWERE (Erasmus de), 1652, d'Ostende, pp. 424, 425.
- BUDAERT (Colaert), 1642-1646.
- BUERSEN (Hugues), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- BUISECOOL, commandant une escadre de particuliers en 1626, p. 308.
- BUTIENS (Manuel), 1641-1646, p. 403.
- CANOEN (Jean), 1628, du roi, p. 314.
- CAREU (Henri), 1572, anglais, p. 167.
- CARO (Pedro-Jeronimo), 1606, pp. 205, 206, 210, 211, 270, 275.
- CASEMAN (Jean-Janssen), 1633-1644.
- CASTIER (François), 1656.
- CATS (Jean, bâtard de), début XVI^e siècle.
- CATS (Willebord), 1600-1606.
- CHIAPE, italien, 1600-1606, commandant une chaloupe des archiducs, pp. 206, 208.
- CLAES, 1536, com' un navire de la flotte de Gérard Van Meckeren.
- CLAISSEN (Claes), 1646.
- CLAISSEN (Cornil), 1624, l'*Espérance*, 10 canons, 80 hommes, p. 398.
- CLAISSEN (Jean), toujours au service du roi comme capitaine de 1587-1609; le *Bouq-de-Norwegue*, 56 lasts, 45 hommes; l'*Aigle*, 60 hommes; le *Saint-Albert*; la *Santa-Anna*, des archiducs, pp. 194, 195, 204, 205, 214, 224, 251, 266.
- CLAISSEN (Jean), pendu par les insurgés portugais, en juin 1640, p. 364.
- CLAISSEN (Jean), 1643-1644.
- CLAISSEN (Martin), 1555, vice-amiral de la flotte des hourques, p. 95.
- CLAISSEN (Mathieu), 1553, la *Liebrière*, du Magistrat, pp. 135, 138.
- CLAISSEN (Mathieu), 1628-1637.
- CLAISSEN (Pieter), 1590-1591, le *Saint-Nicolas* ou la *Rouede-Fortune*, du roi, 40 lasts, 40 hommes, pp. 201, 202.
- CLÈVES (Philippe de) et de La Marck, seigneur de Wynendale, amiral de la mer et capitaine général de Flandre, 1488.
- CLEY (Willem), 1600-1606.
- CLINCKAERT (Nicolas), 1656, p. 424.
- CLINCKAERT (Pierre), 1656, d'Ostende, p. 419.
- CLISSEN (Henri), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- CLYTHOVE (Vincent), 1608, du roi.
- COCQ (Aris), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- COCQ (Eustache de), 1639-1644,

- une frégate de 20 canons, p. 368.
- COCQ (Pieter-Willemsen), 1592, p. 202.
- COLAERT (Eloi), 1587-1588, le *Chien*, du Magistrat, 1589, la *Mouette*, du Magistrat et du gouverneur; 1590, la *Fortune*, du roi, pp. 185, 194, 199, 378.
- COLAERT (François), 1587, officier sur la *Mouette*, du Magistrat, p. 150.
- COLAERT (Jacques), tué ou pendu en 1600, sur le *Chat-qui-agrippe*, pp. 225, 226.
- COLAERT (Jacques), 1584-30 juillet 1637, amiral de l'armée navale de Flandre, pp. 298, 299, 305, 320, 324-327, 378, 381.
- COLAERT (Jacques), 1644.
- COLAERT (Jean), 1646.
- COLAERT (Mathieu), 1597-1646, du Magistrat; la *Perle*, pp. 206, 228, 251, 253, 403.
- COLAERT (Michel), 1624, p. 305.
- COLAERT (Raoul), 1602-1606, du roi, le *Petit-Chien*, pp. 205, 231, 233, 235, 237.
- COLEU (Laurens), 1641-1642.
- CONINCK (Cornil de), 1558, du roi.
- CONTANT (Josse), 1652, d'Ostende, p. 424.
- CONTARDINO (Baptista), 1592, des archiducs, pp. 206, 210.
- COOLS (Georges), 1632-1645.
- COOPMANN (Jean), 1642-1656.
- CORDUA, 1600-1606, italien, commandant une chaloupe des archiducs, p. 206.
- CORNELISSEN (Cornil), 1641.
- CORNELISSEN (Daniel) dit DE KOSTER, 1594-1595, le *Saint-Eloi*, du Magistrat, 160 tonneaux, 21 canons, 127 hommes, tué à l'ennemi, enterré aux frais de la Ville, pp. 185, 207, 216.
- CORNELISSEN (Dierick), dit le BEAU DIERICK, 1570, la *Notre-Dame*, du roi, p. 168.
- CORNELISSEN (Jacques), 1588-1591, capitaine entretenu, pp. 194, 202.
- CORNELISSEN (Pieter), 1591, du roi, p. 202.
- CORTROC (Chrétien), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- CORTZEN (Laurens), 1601, p. 237.
- COTTON (Guillaume), 1572, anglais, p. 167.
- CRABBE (Jean), 1312, 32.
- CREURAERTS (Willem), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- CRISTIAENSEN (Otto), 1637.
- CROESERE (Jean de), 1547-1550, vice-amiral; le *Dragon*, 120 hommes, pp. 88, 91.
- CROLE (Adrien), 1553, p. 93.
- CROP (Inghel), 1642-1652; un bras emporté en 1643; amiral en 1652, pp. 404, 422.
- CUTSENS (Laurens), 1600-1606.
- CUYPER (Cornil de), début du xv^e siècle.
- CUYPER (Cornil de), 1644, p. 403.
- CUYPER (Hans de), 1604, des archiducs, p. 205.
- CUYPER (Jean-Janssen), 1602-1603, des archiducs, p. 210.
- CUYPER (Robert de), 1547, du roi, p. 88.
- DAENE (Mathieu), 1633-1634, exécuté par la corde.

- DANIELSEN (Jean), 1640-1642.
- DANSER (Simon), 1606-1635, pp. 309, 310.
- DAUWERE (Charles), le *Chien*, du Magistrat; mort de ses blessures à Anvers, décembre 1587, pp. 129, 137, 185, 186.
- DAUWERE (Jean), fils du précédent; du roi, mort en 1629, p. 314.
- DAVERY (Antoine), 1639-1644; mort de ses blessures à Dunkerque, le 28 novembre 1644, pp. 329, 359, 403, 404.
- DAVERY (Pierre), 1635-1637, frère du précédent, p. 359.
- DELLART (Pierre), 1634.
- DEYK (Jean), 1570, l'*Aigle-Volant*, yacht royal, p. 168.
- DEHAISNES (Nicolas), 1549-1560, vice-amiral de Flandre; l'*Aigle*, du roi, 100 hommes; le *Jonas*, pp. 83, 89, 101, 134, 152, 157, 160, 175, 181.
- DIAZ (Antonio), 1637, castillan; du roi, pp. 327, 328.
- DICX (Jean-Claissen), 1588, du roi, *Boucq-de-Norwegue*, 56 tonneaux, 45 hommes, p. 201.
- DIERICKSEN (Adrien), 1588-1605; le *Saint-Cosme*, du roi, 68 hommes; le *Chien-Noir*; le *Saint-Antoine*; le *Saint-Albert*, 80 hommes; le *Saint-Charles*; vice-amiral en 1600 après Antoine IV de Bourgogne-Wacken; une chaîne d'or en 1602, 1200 florins de gratification en 1603; tué à l'ennemi, le 17-18 novembre 1605, pp. 194, 195, 201, 204, 205, 211, 214, 217, 218, 219, 223, 227, 231, 232, 233, 238, 239, 251, 259, 267, 269, 270.
- DIERICKSEN (Andries), 1590-1608; la *Bonne-Aventure*, heu du roi, 25 hommes; le *Saint-Albert*; 1200 florins de gratification en 1607, pp. 201, 203, 204, 205.
- DIERICKSEN (Etienne), 1542, la *Marie*, p. 88.
- DIERICKSEN (Jacques), 1639.
- DIERICKSEN (Jean), fils d'Adrien, 1628-1633, blessé à la jambe le 12 janvier 1633, p. 319.
- DITTER (Etienne), 1570, l'*Aigle-Noir*, du roi, p. 168.
- DOBBER (Jean), 1535, de l'empereur, p. 80.
- DONCKER (Claes), perd une jambe en 1646.
- DORNE (Michel), amiral de Dunkerque, 1623-1641; mort de ses blessures à La Corogne, printemps 1641, pp. 319, 320, 327, 328, 348, 353, 356, 357, 360, 364, 388.
- DOUVRYN (Henri de), seigneur de Flers, amiral de l'*Ecluse*, 1537, p. 84.
- DRYNGWAERTS (Jean), seigneur de Darmael, 1591.
- DUNNENBROOT (Jean), 1628, du roi, p. 314.
- DUQUESNE (Abraham), 1647, chef d'escadre de Dunkerque, pp. 418, 419.
- EBBE (Jacob-Hendrick), 1601; tué à l'ennemi en 1605; l'Amirauté paie les frais de ses funérailles, pp. 227, 266.
- EGEBERT (Renier), 1656, p. 424.
- EGMONT (Floris d'), amiral de la Mer, 1506-1520; la *Juliana*, 450 tonneaux, p. 72.
- ELSLANDER (Laurens d'), 1628.

- ENAECXSSSEN (Simon), 1640.
 ENDEMAN (Hans), 1588, la *Colombe-Blanche*, du roi, p. 94.
 ENGHELAERS (Jean de), pendu par les rebelles, le 24 février 1602, p. 223.
 EPRENEVILLE (Richard d'), 1635.
 EVERDEY VAN INGHELAN, 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
 EYLER (Hendrick), capitaine entretenu; mort en 1593.

 FAES (Jean), 1640-1644.
 FODRIN, 1600-1606, Italien, commandant une chaloupe des archiducs, p. 206.
 FOPPE, 156, du roi, p. 103.
 FRANCE (Reynier), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
 FRAN CZ (Joos), 1554; l'*Epervier*, de Bruges, p. 94.

 GALLO, 1606-1607.
 GARCIA (Alonso), 1588-1598; le *Saint-Nicolas*, du roi; le *Saint-Laurent*, 35 lasts, 35 hommes; les chaloupes de guerre du roi; le *Chien-Noir*, navire-amiral, pp. 194, 201, 203, 217.
 GARCIA (Juan), 1622, des archiducs, p. 191.
 GARDE (Cornil de), 1635.
 GASPARSEN (Pieter), 1640, pp. 203, 217, 219.
 GAUWENAER (Jacques-Janssen), 1656, p. 424.
 GAVRE (Hugues de), 1309, p. 32.
 GEERBRANTS (Pierre), 1536, du roi.
 GEERTS (Jacob), 1536, du roi.
 GEORGES (François de), 1634, biscayen.
 GÉRARD (Bernard), 1639, p. 359.

 GERRITSEN (Bernard), 1640-1661, p. 368.
 GHEERBERTSZONE (Guillaume), 1439, d'Advers, p. 53.
 GHEERTSEN (Egbert), 1588; le *Caçador*, du roi, p. 194.
 GHEERTSEN (Foppe), 1613, amiral des baleiniers dunkerquois, p. 288.
 GHEERTSEN (Willem), 1554, le *Bondelynt*, pp. 94, 156.
 GHELITSEN (Egbert), 1588-1590, capitaine entretenu; mort en 1590, p. 194.
 GHISELINCK (François), 1642-1644, p. 368.
 GHISELINCK (Pierre), 1646.
 GHISELINCK (Roeland), 1643.
 GHISTELLES (Roland de), 1553, du roi, p. 92.
 GILLOT (Jacques), 1640, du roi, p. 361.
 GILLOT (Jean), 1547-1556; l'*Arondelle*, du roi, 45 hommes; l'*Aigle*, du Magistrat, 150 tonneaux, 110 hommes; le *Cerf-Volant*, du Magistrat; le *Sampson*, du roi, pp. 88, 89, 91, 94, 101, 138, 151, 152, 154.
 GIRON, dit Hiérosme de COUARLAY, 1624, pp. 347, 381, 398, 399.
 GODDILLE (Thomas), 1640.
 GOLDSMIT (Laurens), 1587-1588, le *Tobias*, du roi. Enterré à Saint-Eloi, 1588, pp. 192, 194.
 GONZALEZ (Antonio), 1652, la *Natividad*, du roi, p. 395.
 GOOSSEN (François), 1642-1644.
 GOUTSON (Thomas), 1530, p. 116.
 GRAEVE (Jacques de), 1402-1403, p. 45.
 GRUBBER (Jean), 1536, du roi.
 GUZMAN (don Juan Claros de),

- amiral de Flandre, pp. 317, 346, 350, 351.
- HABORDIN (Jean), 1643.
- HACBLAET (Cornil de), 1554, le *Scrym* de Flessingue, p. 94.
- HACHIN (1) (Philippe de), 1553, le *Cerf-Volant*, p. 94.
- HALINCO (Eustache), 1642-1645, p. 404.
- HAMME (seigneur de), 1544, du roi, p. 87.
- HAMSTEDE (Adolphe de), 1544-1570; l'*Epervier*, du roi, 55 hommes; l'*Aigle*, 90 hommes; le *Saint-Andries*, pp. 86, 88, 89, 91, 168.
- HAMSTEDE (Arnoul de), début du XVII^e siècle.
- HARDE (Cornil de), 1632-1635, commandant une frégate de 18 canons.
- HARINCK (Gerrit), 1641.
- HARREWYN (François), 1632.
- HARREWYN (Jean), 1632-1642, p. 359.
- HASSAN (Jean), 1633, la *Sainte-Thérèse*, flûte de Nieuport.
- HAVAERT (Jean), 1628.
- HAYE (Cornil), 1632, du roi.
- HECLENBURCH (Jean), 1588, l'*Enfant-Prodigue*, du roi, p. 194.
- HEMELSEN (Victor), 1641; vole en l'air au cours d'un combat, 1643.
- HENDRICKSEN (Cornil), 1554-1591, la *Bonne-Aventure-de-Flessingue*, pp. 94, 202.
- HENDRICKSEN (Dierick), 1645.
- HENDRICKSEN (Jean), dit le BEAU JEAN, commencement du XVII^e siècle.
- HENDRICKSEN (Jean), 1624-1646; le *Saint-Dominique*, du Magistrat de Bergues, 10 canons de fer, 4 de bronze, 4 pierriers, 8 mousquets, p. 301.
- HENS (Herman), 1555, amiral de la flotte des hourques, p. 95.
- HERMANSEN de Calis, 1579, la *Dune*, p. 182.
- HERMANSEN (Meynaert), 1588-1609, la *Mouette*, du roi, p. 194.
- HERREWYN, cf. *Harrewyn*.
- HEYLER (Hendrick), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- HOFFMAN (Joachim), 1634-1637; une chaîne d'or le 22 septembre 1634, p. 330.
- HOFT (Guillaume), 1536, du roi.
- HOLLANTS (Vérone), 1570, le *Saint-Antoine*, du roi, p. 168.
- HOPPESACQ (Willem-Pietersen), 1588-1595, le *Saint-Jean*, du roi; le *Boucq-de-Norwegue*; la galère *Sainte-Isabelle*; exécuté en 1595, pp. 194, 203, 242, 243.
- HORNE (Jean de), seigneur de d'Hondschoote et garde des Oostdunes de Flandre, amiral de la mer, 1436, pp. 51, 52, 62.
- HORNE (Philippe de Montmorency, comte de), amiral de la mer, 1560, p. 118.
- HONCKERS (Jean), 1646.
- IPLYTTE (Jean), 1633.
- IVENTEEL (Charles), 1628, du roi, p. 314.
- JACOBSEN, 1554, la *Bonne-Aventure de Bruges*, p. 94.

(1) Nom évidemment mal lu par L. de Baecker. Cf. p. 94.

- JACOBSEN (Adrien), 1592, p. 202.
- JACOBSEN (Antoine), fils de Michel, 1596, du roi, pp. 203, 217, 387.
- JACOBSEN (Charles), fils de Michel, 1628, du roi, pp. 314, 387.
- JACOBSEN (Cornil), 1535-1538, *l'Esprit-Volant*, p. 80.
- JACOBSEN (Cornil), 1622-1635, mousse sur le *Saint-Vincent*, p. 293.
- JACOBSEN (Cornil), Hollandais, navigue dix ans au service des Etats-Généraux, et se fixe à Dunkerque en 1634.
- JACOBSEN (Cosme), 1588, du roi, p. 194.
- JACOBSEN (Focx), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- JACOBSEN (François), fils de Michel, 1628, du roi, pp. 314, 387.
- JACOBSEN (Henri), 1628.
- JACOBSEN (Jean), 1553, le *Cygne* d'Ostende, pp. 94, 194.
- JACOBSEN (Jean), fils de Michel ; le *Saint-Vincent*, du roi, 180 hommes ; se fait sauter, le 2-3 octobre 1622, pp. 291, 292, 387.
- JACOBSEN (Joos), 1554, de Thourout ; *l'Étalon* de Middebourg, p. 94.
- JACOBSEN (Mathieu), frère de Michel, 1591-1600, du roi ; mort en 1600, pp. 189, 203, 215, 217, 225, 227, 228, 387.
- JACOBSEN (Mathieu), 1600-1606, la *Perle* du Magistrat.
- JACOBSEN (Michel), 1565, le *Cygne* du roi, p. 101.
- JACOBSEN (Michel), dit le RENAARD DE LA MER, 1582, 17 décembre 1632, vice-amiral de Flandre, pp. 137, 185, 186, 189, 198, 205, 207, 209, 210, 224, 225, 240, 267, 274, 290, 312, 378, 386, 387, 388.
- JACQUES, fils de Roger, 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- JACQUES (Adrien), 1632.
- JAEGHERS (Jean), 1641.
- JAEGHERS (Philippe de), 1643-février 1646, tué en combattant, p. 104.
- JANSSEN (Adrien), 1555, le *Dogue*, d'Ostende, p. 94.
- JANSSEN (Aert), 1600-1607.
- JANSSEN (André), 1576, le *Cochon-Maigre*, p. 179.
- JANSSEN (Claes), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- JANSSEN (Cornil), 1642.
- JANSSEN (Dierick), 1642.
- JANSSEN (Ditlof), 1642-1643, p. 368.
- JANSSEN (Evrard), 1634.
- JANSSEN (Foppe), 1591-1592, capitaine entretenu, p. 202.
- JANSSEN (Gaspard), 1632-1635, p. 322.
- JANSSEN (Gérard), 1600-1606, le *Saint-Hubert*.
- JANSSEN (Gillis), 1606-1607.
- JANSSEN (Henri), 1644.
- JANSSEN (Jacob), 1590, capitaine entretenu.
- JANSSEN (Jean), 1588-1594, du Magistrat.
- JANSSEN (Jean), 1628-1648.
- JANSSEN (Laurens), 1641.
- JANSSEN (Pieter), 1590, capitaine entretenu, p. 202.
- JANSSEN (Pierre), 1628.
- JANSSEN (Sébastien), 1591-1601, le *Saint-Philippe*, heu du

- roi; reçoit une gratuité en 1601, pp. 202, 228.
- JANSSEN (Sigisbert), xvi^e siècle.
- JANSSEN (Vibrant), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- JANSSEN (Willem), 1599-1609, la *Sainte-Isabelle*; une gratuité en 1601; une chaîne d'or en 1602; lieutenant-amiral à Dunkerque après Adrien Diericksen, en 1605, pp. 205, 227, 228, 231, 238, 239, 247, 267, 274.
- JANSSEN (Wouter), 1404, p. 47.
- JANSSEN (Ysebrant), 1588, capitaine entretenu, p. 194.
- JANSSEN de Rosendaël, 1555, l'*Hirondelle*, p. 94.
- JANSSENS, 1554, une busse de Flessingue, p. 94.
- JANSOONE (Ernoul), 1386, p. 35.
- JASPARSEN (Pieter), 1590-1643, le *Tobias* du roi; gratuité en 1597 pour un combat en Bretagne. Tué en combattant p. 194.
- JEAN, fils de Jacques, 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- JONGHE (Aert), 1576, le *Cerf-Volant*, p. 179.
- JORISSEN (Dierick), 1599-1606, p. 253.
- KEISER (Pierre de), 1642-1645.
- KEMPINCK (Cornil), 1645-1646, p. 406.
- KERLINCK (Antoine), 1624-1627, vice-amiral d'une escadre, p. 303.
- KERLINCK (Pierre), 1632-1643, pp. 329, 354.
- KOUCKEN (Simon), 1626-1634.
- LA CAPELLE (André de), 1544-1547, vice-amiral, pp. 87, 88.
- LAINÉ (Diego), 1645, commandant une frégate de 4 à 5 canons, pp. 408, 409.
- LALAING (Emmanuel-Philibert de), marquis de RENTY, 1557-1590, amiral des Pays-Bas, pp. 119, 123, 185, 195.
- LALAING (Simon de), 1429-1455, amiral de Flandre, pp. 62, 66.
- LAMEDY (Jacques), boulonnais, 1588-1596, le *Saint-François*, du roi, pp. 194, 202, 215, 223.
- LA MOTTE, 1636, p. 324.
- LANGENAGEL (Wauter), 1598.
- LAURENS (Jean), 1644.
- LA PLESA (Pedro de), 1622, des Archiducs, p. 291.
- LA VILLA (Francisco de), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- LAINA (Diego de), 1643-1645, commandant une frégate de 4 à 5 canons.
- LEFFERSEN (Kemmer), 1606, le *Blyden*.
- LESPINE, 1600-1606, commandant une chaloupe des archiducs, p. 206.
- LEU (Antoine de), 1553, vice-amiral de la mer; le *Cerf-Volant*, 54 hommes, p. 92.
- LIÉNARD (Guislain), 1634.
- LIEVEN (Pieter) de Jonghe, 1572, p. 173.
- LILLO (Jean), 1639.
- LION (Jean), 1434, gantois, p. 52.
- LOOFS (Jean), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- LOCÆE (François de), 1554, une

- chaloupe de Flessingues, p. 94.
- LOPEZ (Jean), 1588-159., le *Saint-Pierre*, du roi, pp. 194, 202.
- LOY (Jean de), 1579, la *Non-Pareille*, p. 182.
- LUBERT, 1536, du roi.
- LUTKENS (Dierick), 1600-1606, le *Voleur* de Nieuport, pp. 253, 290.
- LUTERS (Dierick), 1628, du roi, p. 314.
- MAES (Jacques), 1597, le *Saint-Antoine*.
- MAES (Jean), 1643-1644.
- MAES (Mathieu), 1612-1669, amiral de Flandre et vice-amiral d'Espagne, pp. 324, 394, 422, 423.
- MAES (Mathieu), fils du précédent, 1652; du roi, p. 395.
- MAHIEU (Corin), 1645.
- MANSFELD (Pierre-Ernest de), baron de Seldringhen, 1591, amiral de la mer.
- MANSFELD (Charles, comte de), 1590, amiral des Pays-Bas, pp. 123, 256.
- MARX (Marc), 1606-1607.
- MARTENS (Jean), 1641-1642, p. 368.
- MASQUELIER (Nicolas), 1626-1635.
- MATHYSSEN (Jooris), 1590-1607, du roi; la *Santa-Anna*, 14 lasts, p. 240.
- MATHYSSEN (Pierre), 1590, du roi.
- MEESTER (Antoine de), 1590, capitaine entretenu, p. 202.
- MENEZE (Francisco), 1642, du roi.
- MÉNY (Antoine), 1625-1652, amiral; la *Santa-Anna*; la *Conception*, pp. 322, 349, 350, 378, 390, 394.
- MÉNY (Clément), du roi, tué à l'ennemi et coulé à fond, 1625.
- MEYNE (Cornil), 1637-1652, vice-amiral, le *San-Salvador*, pp. 327, 328, 394.
- MEYNE (Josse), 1549-1552, du magistrat de Dunkerque et du magistrat de Nieuport, pp. 138, 154.
- MEYNE (Laurens), 1633. Inhabile au service du roi, ses gages confisqués et banni vingt ans; contre-maître sur le navire de Jean Poere; élingué par une vague.
- MEYNE (Michel), 1542, de Nieuport, p. 140.
- MICHELSEN (Arnoul), 1572, p. 173.
- MICHELSEN (Martin), 1554, le *Griffon* de Flessingue, p. 94.
- MIGUELAN (Manoel), 1652-1657, du roi, le *Prince-d'Orange*, p. 395.
- MINT (Train), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- MOOR (Pieter-Janssen), 1632-1636, commandant une demi-chaloupe de 4 canons, p. 320.
- MORETO (Jacomo), 1600-1606.
- MONRAD Raïs, 1631, flamand renégat.
- MURRAY (Guillaume), 1603, des archiducs, Ecossais, p. 239, 310.
- MYSN (Pierre), xvi^e siècle, la *Trinité*, p. 156.
- NAEKINS (Cornil), 1558.
- NAELTGENEN (Franck), 1572, p. 172.

- NEDERBEEN (Ardoul de), 1549-1550, le *Vligende-Gryp*, 65 hommes; une hulque de 60 hommes, p. 89, 91.
- NEELTEN, tué à l'ennemi en 1595, pp. 215, 216.
- NELST (Antoine), 1634.
- NICASIO (Roque), 1652, le *Buen-Succeso*, p. 395.
- NIERINCK (Pierre), 1643, la *Santa-Clara*.
- NOET (Cornil), 1624-1628, du roi, pp. 303, 314.
- NOORTMAN, 1635.
- NYSSSEN (Pierre), 1533, p. 79.
- NYSSSEN (Pierre), 1629, p. 315.
- OCHOA (Firmin de), 1632-1634.
- OLIVERA (don Diego Luis de), 1624, commandant l'escadre de Dunkerque, pp. 304, 305.
- OLIVERS (Joos), 1547-1579, du roi; le *Dragon*, 126 hommes; le *Saint-Georges*, pp. 88, 89, 168.
- OUTERLAY (Nicolas), 1628, du roi, p. 314.
- PAELINCK (Cornil), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- PANNECOUCK (Mathieu), 1628.
- PAUL, BATARD DE LA VÈRE, 1472, amiral de Flandre, p. 57.
- PAULIENS (Jean), 1646, une frégate du roi de 14 canons, p. 411.
- PAUWELS (Herman), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- PAUWELS (Jacques), 1628-1632.
- PAUWELS (Pierre), 1587-1588, la *Mouette* du Magistrat et du Gouverneur, pp. 185, 194, 195.
- PAUWELS (Pierre), 1635.
- PELGREM (Renier-Thomas), vers 1600, p. 238.
- PÉREZ (Antonio), 1632.
- PETIT, 1638, du roi, p. 349, 350.
- PIES (Gérard), 1640.
- PIETERS (Jean), 1632.
- PIETERS (Josse), 1632-1644, amiral, succède à Michel Dorne, pp. 388, 389, 390, 392, 404, 405.
- PIETERSBYL (Cornil), 1554, la *Cabane de Middelbourg*, p. 94.
- PIETERSEN (Cornil), 1536-1537, la *Chouette*, pp. 83, 156.
- PIETERSEN (Coryn), 1589-1606, des archiducs, p. 205.
- PIETERSEN (Dick), 1600-1606.
- PIETERSEN (Hendrick), 1600-1606.
- PIETERSEN (Jean), 1371, commandant une flotte flamande, p. 34.
- PIETERSEN (Jean), 1600-1602.
- PIETERSEN (Mathieu), 1600-1606, le *Chien*, du Magistrat. Pendu par les rebelles, p. 207.
- PIETERSEN (Pieter), 1554, la *Raie*, p. 94.
- PIETERSEN (Vibrant), 1598-1607, du roi. Gratuité en 1601, pp. 205, 227, 228, 231, 236, 254.
- PLEYTE (Claes), 1600-1607, le *Bleu-Pingon*.
- PLEYTE (François), 1600-1606, des archiducs; l'*Aigle*, des particuliers, pp. 205, 225, 239.
- PLEYTE (Jean), 1632.
- POERE (Jean), 1633-1636, com-

- mandant un navire de 14 canons.
- POOTS (Jacques), 1633.
- PREY (Cornil), 1632-1636, commandant un navire de 16 canons et 100 hommes.
- PREY (Jacob), 1632-1633.
- PRONCK (Nicolas), 1536, du roi.
- PUTTER (Mathieu de), 1628, du roi, p. 314.
- QUAREYT (Pierre), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- QUERINSEN (Quirin) 1579, le yacht-amiral, p. 182.
- RAES (Lievin-Janssen), 1634.
- RAVAGE (Pierre), 1635.
- RAVRELE (Adrien), 1624, commandant une escadre du roi, p. 303.
- REDDINCK (Michel), 1640-1642.
- REIDE (Clément), 1645, pp. 406, 408.
- REMY (Charles), 1628, le *Saint-Georges*.
- REPAERTSEN (Repaert), 1600-1606.
- REQUESENBERGHE (Jean), 1588, p. 214.
- RETACHE (Pedro de), 1588-1602, la *Santa-Anna*, du roi ; les chaloupes de guerre du roi, pp. 194, 202, 203, 204, 205, 217, 222, 223.
- REUSE (Jean), 1572, p. 173.
- REVANT, 1599, des archiducs.
- REYNAERT (Guislein), 1652, d'Ostende, p. 424.
- REYNIER (Jacob), 1404.
- RIBERA (Francisco de), 1627-1628, commandant l'escadre de Dunkerque, pp. 313, 314.
- ROA (Raphaël de), 1600-1606.
- ROBBER (Jean), 1538, la *Sainte-Barbe*.
- RODRIGUEZ (Salvator), Castellan, 1637, du roi, p. 327.
- ROELOFSEN (Dierick), 1621, p. 290.
- ROELOFSEN (Jean), 1588-1609, la *Croix-Saint*, du roi ; la *Victoire*, 60 lasts, 50 hommes, p. 194.
- ROELOFSEN (Jean), 1640, pp. 201, 203, 205, 217.
- ROELS (Georges), 1637-1639.
- ROELS (Mathieu), 1621-1623, le *Saint-Ignace*, du Magistrat de Bergues, pp. 290, 298, 299.
- ROLL, 1600-1606, commandant une chaloupe de guerre, p. 206.
- ROLL (Enrique), 1600-1606, commandant des chaloupes de guerre d'Anvers, p. 237.
- ROLL (Franque), 1572, p. 173.
- ROLL (Georges), 1639, p. 359.
- ROLL (Jean-Simon), 1570, le *Chevalier-de-Mer*, du roi. Il est ancien bourgmestre de Hoorn, p. 168.
- ROLL (Jean), 1640.
- ROMBOUT (Gaspard), 1595-1606 ; le *Saint-Pol*, du roi, pp. 203, 204, 205, 210, 217, 252.
- ROMBOUT (Jean), 1588, commandant le bateau de guerre du gouverneur de Gravelines, pp. 194-195.
- ROMBOUT (Mathieu), 1628-1641, amiral ; tué à l'ennemi, pp. 314, 315, 318, 349, 350, 351, 357, 364, 367.
- ROMBOUT (Michel), 1636-1644.
- ROMBOUT (P.), 1636, le *Dragon d'Or*, du roi, 14 canons de

- fer, 12 de métal, et 130 hommes.
- ROO (Henri), 1536, du roi.
- ROSEMONT (Antoine), 1636-1646.
- ROSERBIERT (Bernard), 1642.
- ROUFF (Vincent), 1588-1607, le *Saint-Philippe*, du roi, 45 last, 40 hommes; le *Saint-Raphaël*; *Saint-Antoine*; gratuité de 1000 florins en 1607, pp. 194, 201, 203, 204, 205, 222, 223, 253.
- RUDDER (Etienne de), 1638; tué à l'ennemi en février, 1639, pp. 350, 351.
- RUDDER (Etienne de), 1644.
- RUDDER (Lievin), 1637.
- RUELLE (Martin de), 1646.
- RUELLE (Pierre de), 1655.
- RUSKIN (Pieter), 1624, p. 398.
- RYCX (Antoine), 1596-1606; le *Saint-Michel* ou le *Lévrier-Blanc*, du Magistrat; le *Grand-Chien*; gratuité en 1601, pp. 185, 205, 207, 228, 254.
- RYCX (Jacques), 1588-1602, p. 198.
- RYCX (Jean), 1641-1642.
- RYCX (Paul), 1536, du roi.
- RYNDT (François), 1588, p. 198.
- RYSWYCH (Cornil de), 1549-1570, le *Vligende-Gryp*, du roi, 65 hommes. Lieutenant du capitaine de Dunkerque, et capitaine d'un navire de guerre du Magistrat, pp. 89, 172.
- SABLÉ (Pierre), 1656, p. 424.
- SACHARIAS (Jacob), 1646.
- SAEFTINGHEN (Philippe de), 1404, du duc de Bourgogne, p. 47.
- SAMSON (Jean), 1552, l'*Aigle*, p. 154.
- SANCHEZ (André), 1635.
- SAUS (Jean), 1604-1644, commandant un navire de 8 canons.
- SAUS (Joos), 1635.
- SAUS (Philippe), 1600-1606.
- SCHODT (François de), 1642.
- SCHODT (Mathieu de), 1641-1644, du Magistrat, p. 402.
- SCHOOSOVE (Jean-Janssen), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- SEISSEN (Gaspard), 1633-1634.
- SERAERTS (Henri de T^r), 1570, le *Grand-Reynauls*, du roi, p. 168.
- SIGER de Gand, 1404, du duc de Bourgogne, p. 47.
- SIMCENSEN (Cornil), 1628-1636, p. 330.
- SIMCENSEN (Jean), 1535-1538, le *Saint-Jacques*, de Bruges, p. 80.
- SIMCENSEN (Jean), 1639-1643.
- SIMCENSEN (Martin), 1597, p. 210.
- SIMCENSEN (Mathieu), 1628-1634.
- SLOUCQ (Frédéric), 1588-1590, le *Cerf-Volant*, du roi, p. 194.
- SLUYMER (Dierick), 1547, du roi, p. 88.
- SMERAERT (Beaudouin), 1641-1644, commandant un navire de 12 canons, p. 368.
- SMERSEN (Pieter), 1628, du roi, p. 314.
- SMIT (Maillard de), 1644-1645.
- SMITH (Nathaniel), écossais, 1626-1627, le *Saint-Michel*.
- SOBRADO (Francisco de), 1588-1596, le *Saint-Alexandre*, du roi, 60 lasts, 50 hommes, pp. 194, 201, 203, 217.
- SOETENDAËLE (Michel), 1590-1603, le *Saint-Pierre*, du

- roi, 35 lasts, 35 hommes, pp. 201, 203, 204.
- SPINOLA (Frédéric), 1599-1603, commandant les galères génoises, pp. 204, 206, 210, 228, 229, 230, 250.
- STEELANDT (François de), 1565, le *Saint-Georges*, du roi, p. 101.
- STEELANDT (Louis de), 1565-1570, l'*Emerillon - Volant*, du roi; le *Chat*, pp. 101, 168.
- STRAGIERS (Gérard), 1523, commandant 4 navires de guerre de l'empereur, p. 77.
- SUIPS (Antoine), 1643-1644, commandant un navire de 12 canons.
- SWARTE (Willem de), 1641-1657, pp. 368, 386, 404.
- SYBRANTSSEN (Foppe), 1570, le *Lion-Rouge*, du roi, p. 168.
- SYBRANTSSEN (H.), 1626.
- SYBRANTSSEN (Popins), 1547-1550, le *Lion-Mugissant*, caravelle du roi, 90 tonneaux, 65 hommes; le *Rossignol*, 60 hommes, pp. 88, 89, 91, 103.
- TERLINCK (Mathieu), 1644.
- TETAERT (Cornil), 1652, d'Ostende, p. 424.
- THEUTSEN, 1554, la *Forêt*, p. 94.
- THIELMANS (Cornil), 1591, capitaine entretenu, p. 202.
- THOISY (Geoffroy de), 1442, commandant une escadre du duc de Bourgogne.
- THOMASSEN (Jacob), 1598-1609, des archiducs; le *Saint-Martin*, des particuliers, pp. 205, 227, 228, 238.
- TIESSEN (Cornil), 1644.
- TIESSEN (François), 1600-1606.
- TIESSEN (Jooris), 1600-1606.
- TORRIS (Jean), 1646.
- TRIBBE (Arents), 1636.
- VAES (Robert), 156, la *Barque latine*, du roi, p. 101.
- VALENCIE (Philippe), 1628, du roi, p. 314.
- VAN AERDENBORCH (Jean), 1641, 1644.
- VAN AERDENBORCH (Georges), 1646, p. 403.
- VAN ALCMAR (Cornil-Hendricksen), 1554, de Flessingue, p. 94.
- VAN AERDERICK (Jean), 1634-1641, p. 359.
- VAN AERTRIKE (Louis), 1402-1403, p. 45.
- VAN BAVINCQVE (Maillard), 1644.
- VAN BLANCKAERT (Jean), 1402-1404, amiral de Flandre, pp. 45, 47.
- VAN BORN (Cornil), 1640.
- VAN CATS (Willem), 1521, vice-amiral, le *Jésus*, 510 hommes, de l'empereur, p. 76.
- VAN CLYTHOVE (Vincent), 1572, p. 173.
- VAN DEN BERG (Christophe), 1635.
- VAN DEN HENNE (Gérard), 1554, le *Pauvre...*, de Flessingue, p. 94.
- VAN DEN CAMERE (Pieter), 1591, du roi, p. 202.
- VAN DER BINCHORST (Louis), 1547, du roi, p. 88.
- VAN DER CRUYSSSE (Gérard), 1634.
- VAN DER GRAES (Jacob-Cornil), 1589.

- VAN DER VICHTE (Jean), 1542-156., du Magistrat de Newport; le *David*, du roi, p. 140.
- VAN DE VOOREN (Jacques), 1624-1639, le *Saint-Winocq*, du Magistrat de Bergues; puis du roi, pp. 301, 314.
- VAN DE VOOREN (Pieter), 1606-1607, la *Perle*.
- VAN DE ZANDE (Cornil), 1635.
- VAN DOOLAGHE (Jean), dit BAKERE, 1536, la *Marie*, p. 83.
- VAN DORP (Joos), 1547, du roi, p. 88.
- VAN DOUVRYN (Pieter), 1626, le *Saint-Hubert*.
- VAN DYCK, 1624, la *Santa-Clara*.
- VAN LOO (Paul), 1570, le *Saint-Christophe*, du roi, p. 168.
- VAN MECKEREN (Cornil), xvi^e siècle.
- VAN MECKEREN (Gérard), amiral de Flandre, pp. 78, 80, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 98, 100, 102, 134, 137, 152, 156, 160, 181.
- VAN MENMISTRE (Jean), 1570, du Magistrat; ancien échevin.
- VAN OBEN (Marc), 1637, du roi, pp. 327, 328.
- VAN PENAGE (Guillaume), 1356, commandant une nef de la flotte de Louis de Male, p. 38.
- VAN RYE (Antoine), 1552, du Magistrat; ancien échevin, pp. 137, 141, 151, 155.
- VAN SCHOONHEVEN (Jean-Janssen), 1591, du roi, p. 202.
- VAN SCHULENBURCH (Jacob), 1570, l'*Epervier*, jacht royal, p. 168.
- VAN TYELSTEYN (Eustache), 1579, un jacht, p. 182.
- VAN VLEYMINCK (Jean), 1640.
- VAN WESTCAPPELLE (Diérick), 1565, la *Pucelle d'Anvers*, du roi, p. 101.
- VAN WER (Jean), 1600-1606.
- VAN WOSTINE (Jean), 1552, du Magistrat; ancien échevin, p. 155.
- VAN WYCK (Egbert), 1550-1570, la *Rave*; le *Faucon-blanc*, du roi, p. 168.
- VEGA (Gata), 1600-1606.
- VERBRUGGHE (Charles), 1656, p. 424.
- VERBRUGGHE (Cornil), 1600-1606.
- VERGIER (Jean), 1600-1606.
- VERHENNE (Gérard), 1554-1555, le *Griffon*, de Bruges.
- VESTERMAN (Jean), 1570, la *Court-de-Bourgogne*, du roi, p. 168.
- VICHTE (Jean de), 1565, du roi, le *David*, p. 101.
- VILAIN (Jean), 1404, du duc de Bourgogne, p. 47.
- VINCK (Baudouin de), 1643.
- VINCK (Josse de), 1641-1646.
- VINCK (Lauwere), 1572, p. 173.
- VISAGE (Jacques), 1628, du roi, p. 314.
- VISCHER (Georges), 1600-1606.
- VISCHER (Jacob), 1536, du roi.
- VISCHER (Jean de), 1533, prévôt de l'armée navale.
- VLYTE (Jean), 1628, du roi, p. 314.
- VOGEL (Jacques), xvi^e siècle.
- VOLDERS (Pieter), 1589-1590, le *Cerf-Volant*, du roi, p. 194.
- VOORHOUTE (Hector), 1404, du duc de Bourgogne, p. 47.

- VOORHOUTE (Victor), 1404, du duc de Bourgogne, p. 47.
 VOS (André de), 1628-1632.
 VOS (François de), 1641.
 VOS (Jean de), 1626-1633.
 VOS (Philippe de), 1600-1606, pp. 210, 224, 281, 267.
 VRANCKX (Christophe), 1547-1550, le *Jonas*, du roi, 250 tonneaux, 165 hommes; le *Gheest*, 80 hommes, pp. 88, 89.
 VRIENDT (Jean de), 1632, p. 322.
 VUSVALLMINCK (Erth), 1553, le *Wiltwanch*.
 WACKEN (comte de), cf. Charles de Bourgogne.
 WANTE (Willem de), 1642.
 WARHEM (bâtard de), p. 154.
 WEGHBETH, 1639, p. 359.
 WEINAERT (Jean), 1639, p. 359.
 WEYNNEM (Jean-Pietersen de), 1639-1640, p. 330.
 WIEN (Cornil), 1564-1576, le *Lévrier*, du Magistrat, pp. 172, 179.
 WILLAERT (Jean), 1633-1644, du roi, p. 320.
 WILLAERT (Pierre), 1633.
 WILLEMSSEN (Egbert), 1599-1608, le *Saint-Antoine*, du roi; la *Santa-Clara*, pp. 205, 227, 228, 231, 233, 235, 240, 246, 274.
 WILLEMSSEN (François), 1599-1601, le *Saint-Philippe*, p. 227.
 WILLEMSSEN (François), 1600-1607, le *Saint-Jean*, des archiducs; un sifflet d'or en 1602, pp. 205, 233, 235, 238.
 WILLEMSSEN (Jean), 1589-1628, du Magistrat et du roi.
 WILSEN (Cornil), 1588-1590 capitaine entretenu, p. 194.
 WILSEN (Cornil), 1628, du roi, pp. 314, 315.
 WILSEN (Jean), 1607, commandant une chaloupe des archiducs.
 WILSEN (Otto), 1600-1606, commandant une chaloupe des archiducs, 206.
 WILSHUYSEN (Jean), 1588-1595, le *Cerf-Volant*, du roi; la *Conception*, 100 lasts, 70 hommes, pp. 94, 201, 203.
 WINDT (Pieter-Pietersen de), 1641, tué à l'ennemi.
 WINGAERT (Pierre), 1641.
 WINTER (Arnold), 1627, le *Saint-Hubert*.
 WINTER (Jacob), 1636-1642, p. 359.
 WITMORE (Thomas), 1625, gentilhomme anglais.
 WITTEBOLE (Gilles-Cornélis), 1588-1599, la *Victoire*, du roi; le *Chat*, 60 hommes; tué d'un coup de mousquet au front, pp. 194, 195, 201, 203, 204, 205, 210, 214, 215, 217, 246.
 WITTEBOLE (Cornil), 1600-1635, la *Perle*; le *Chien*.
 WITTEBOLE (Jean), 1624-1632, du roi, p. 303.
 WOLFAERT, 1536, du roi.
 WOLLAERT (Jooris), 1600-1606, p. 210.
 WORS (Pietersen), 1570, le *Lévrier*, jacht royal.
 WOUTERS (Gheert), 1536, du roi.
 YPKENS (Imino), 1644, du roi.
 YVERSEN (Dierick), 1597, p. 251.
 ZEEN (Simon de), 1641.

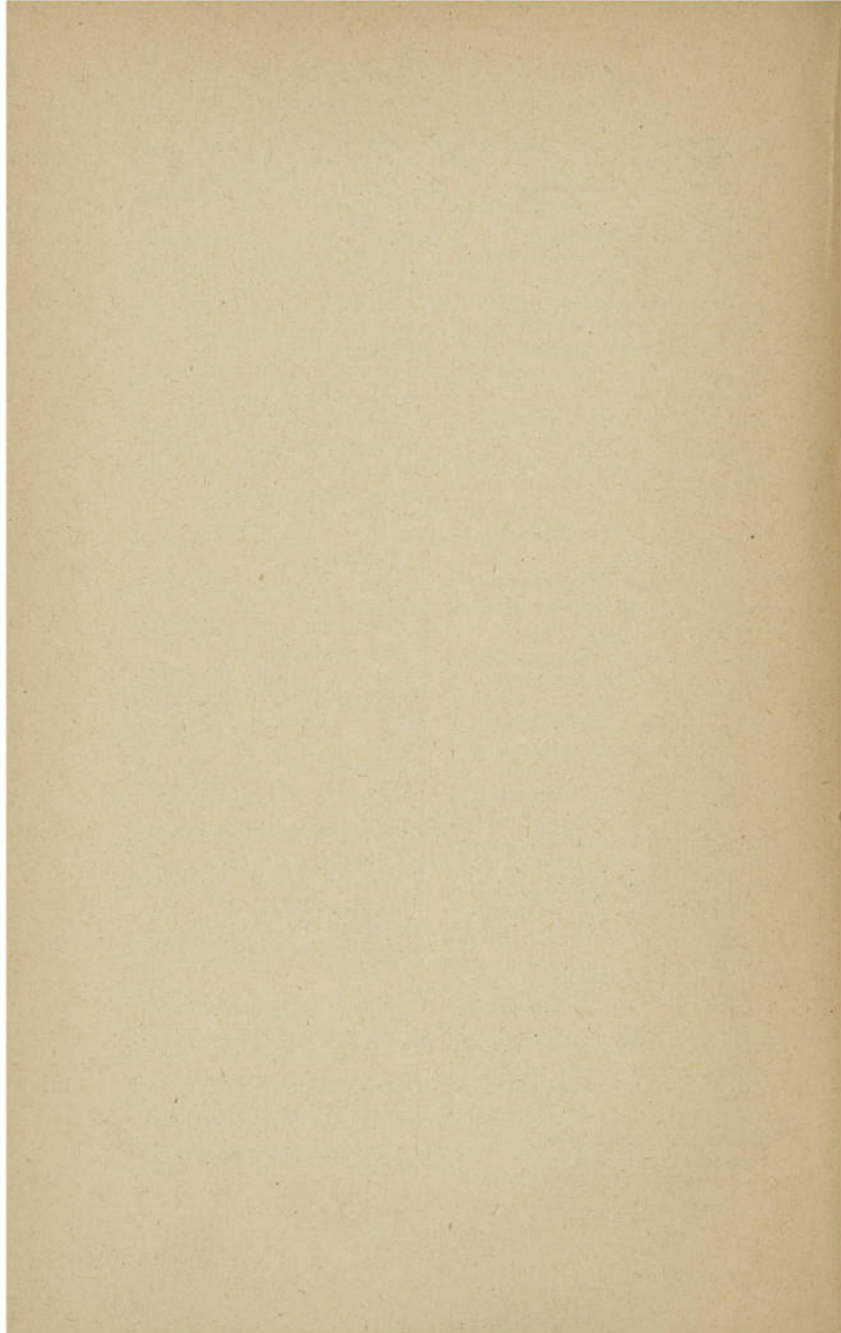


TABLE DES GRAVURES

- CARRAQUE. — Bib. nat., Est. Ea 34 rés.. Dessin flamand (1480-1490). Identifié par M. Ch. de La Roncière..... 49
- LA TOUR. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 34. « Vue de l'église paroissiale de Dunkerque brûlée en 1588, avec la Tour d'à présent. » Poste d'observation du guetteur, d'où il faisait ses signaux et lançait ses appels de trompette.
..... 127
- LES BANCS, LE BLOCUS. — Bib. Nat., Est. Va 126 f. 2. « Carte marine de la coste de Flandre, depuis l'isle de Walcheren en Zélande jusqu'à Calais et Boulogne de France; à Amsterdam, chez Henry Heinsius, 1631. » — « Pourtraict de la fameuse ville et havre de Duynckercke et places voisines, sables, etc., fait par le capitaine Pierre Codde d'Enckhuysen ».. 240
- LE FORT EN BOIS DE MARDICK. — Faulconnier, *Descr. hist. de Dunk.*, I, 124..... 289
- VISITE DE L'INFANTE ISABELLE A DUNKERQUE EN 1625. — Orig. au docteur L. Lemaire, et Bib. Nat., Est. Va 125, dernier folio.
..... 296
- COMBAT DE TROMP DEVANT DUNKERQUE EN 1638. — Bib. Nat., Est, Va 127, fol. 2, et Commelin, *Vie de Frédéric-Henry*, 2^e partie, 30-31..... 352

M. Henri Durin a consacré à l'iconographie dunkerquoise deux beaux albums : *Collection en photogravure inaltérable des vues, plans, estampes, etc..., concernant Dunkerque, 1877-1899*. On y trouve aussi des médailles.

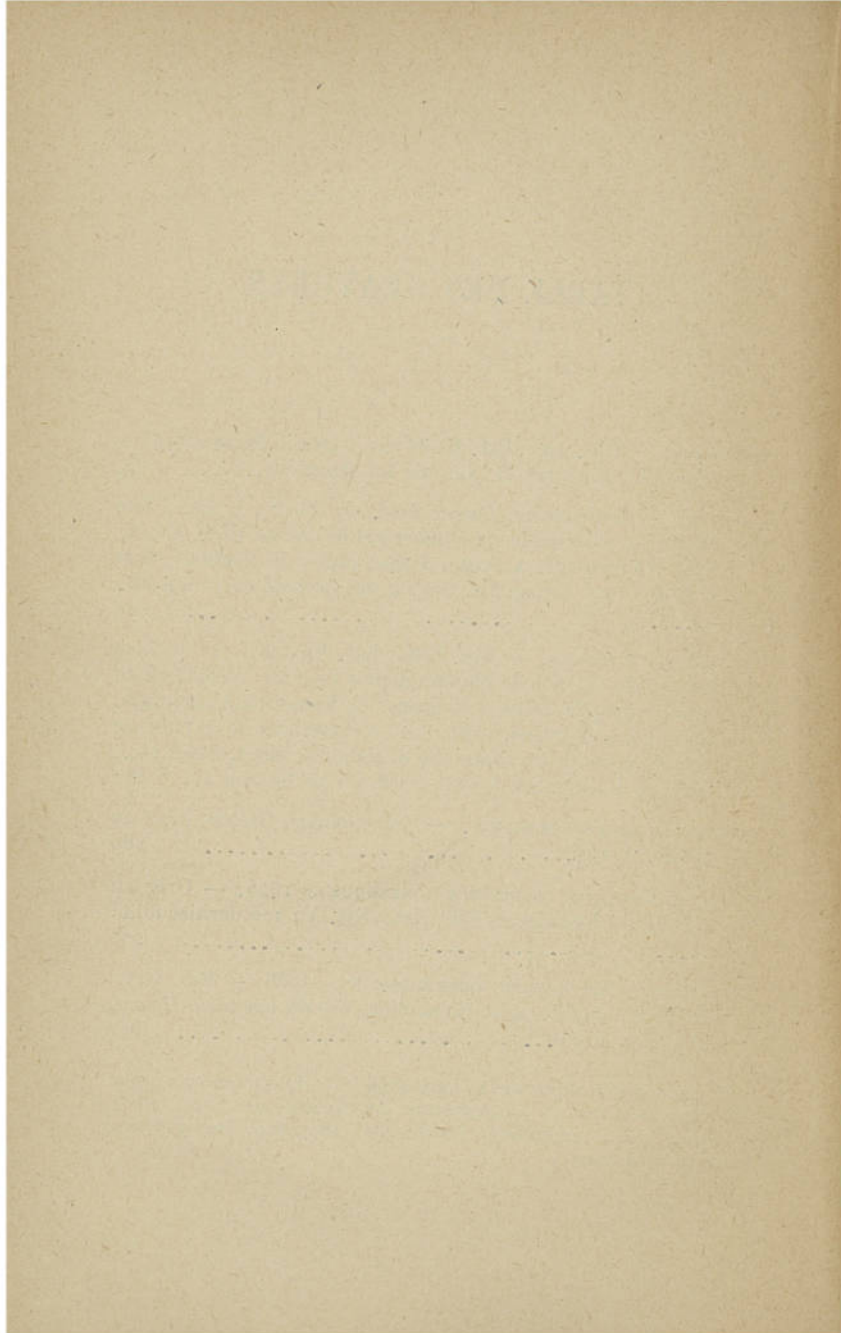


TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

INTRODUCTION	6
--------------------	---

CHAPITRE PREMIER

LA DOMINATION DES COMTES DE FLANDRE

I. — LES PREMIÈRES ARMES DE LA MARINE FLAMANDE :

Une côte dangereuse, fertile en repaires de pirates. — Les nefs flamandes à la conquête de l'Angleterre et aux Croisades. — La chasse aux écumeurs de mer (1186). — Le Zwin, base navale des rois de France contre l'Angleterre. — L'armée navale de Philippe-Auguste anéantie à Dam (1213). — Naufrage de la flotte d'Hugues de Boves (1215). — Massacres et pillages sur mer : les princes négocient, mais leurs traités demeurent platoniques. — Deux grands partis sur mer : Flamands et Français contre Anglais et Bayonnais. — Montmorency et Harcourt brûlent Douvres, avec une flotte flamande partie de Bruges (1295). — Dunkerque, petit port de pêche fait sa soumission à Philippe le Bel (1297). — Risques de mer et assurance maritime (1310). — Le génois Renier Grimaldi, premier amiral des Pays-Bas. — Marins Flamands et Bayonnais contre les Normands (1316). — L'amiral Pierre Miège s'empare de Dunkerque pour Philippe VI de Valois (1328). — Violences réciproques des Flamands et des Anglais. Les Dunkerquois dressent le bilan de leurs pertes. — Les débuts de la Guerre de Cent ans. L'intervention des Flamands à la bataille de l'Ecluse (1340). — Les flottes marchandes hispano-flamandes enlevées par les Anglais (1345-1350). — Combat de Jean Pietersen dans la baie de Bourgneuf. — Gand,

Bruges et Ypres obtiennent la paix avec l'Angleterre. — Charles VI poursuit les « robeurs de mer » (1381)..... 19

II. — LA LOI DE LA MER :

Grande activité maritime sur les côtes de Flandre au Moyen-Age. — Les constructions navales et l'emploi des armes à feu. — Flotte de guerre du comte Louis de Male (1356). — Hiérarchie primitive. — Les mœurs maritimes, les lois et les coutumes. Les Jugements de Dam et la Coutume de Wisby. La rigueur extrême des pénalités..... 36

CHAPITRE II

LA DOMINATION DES DUCS DE BOURGOGNE

I. — LES DÉBUTS DE LA GUERRE DE COURSE :

Incursion des Anglais en Flandre et prise de Dunkerque (1383). — Les flottes françaises au Zwin (1385-1387). — Le duc de Bourgogne fortifie Dunkerque et en améliore le havre. — Conflagration générale sur mer. Pirates et corsaires. — Coup de main de Thomas de Lancastre et exploit de Wouter Janssen (1404). — Le roi d'Angleterre négocie. — Les Magistrats des villes traitent en pirates les capitaines du duc de Bourgogne (1408). — L'entrée du Zwin est le rendez-vous de tous les écumeurs du Ponant. — La flotte flamande au siège de Calais (1436). — Massacre de l'amiral Jean de Horne. — Le pirate Jean Lion. — Le duc Philippe installe une station navale flamande à Villefranche. — Le grand bâtard Antoine de Bourgogne, amiral des Pays-Bas, en Méditerranée (1465). — Les marchands bénéficient d'un répit. — La lutte de l'amiral Henri de Borselee contre Warwick et Thomas de Faucambergue (1470). — Croisières des corsaires français : ils enlèvent l'amiral des Pays-Bas. — Les pacifiques marchands bretons. — Guerre intestine : Dunkerque et Nieuport contre Ostende et Bruges (1486-1490). — Le bourgmestre de Dunkerque est un des signataires de l'Intercursus magnus (1495)..... 42

II. — LA MARINE FLAMANDE S'ORGANISE :

Comment le duc de Bourgogne arme et équipe ses flottes. — L'amiral des Pays-Bas. — Le règlement des escadres. — Un curieux conflit de juridictions en matière maritime (1484). — La première ordonnance sur l'Amirauté (8 janvier 1487). — Les considérants. — Les pouvoirs de l'amiral. — La réglementation des prises. — Installation à Dunkerque d'une station de pilotes (14 juin 1487).... 61

CHAPITRE III

LA DOMINATION D'ESPAGNE

I. — LA GUERRE CONTRE LES DANOIS, LES GUELDRUIS, LES HAN-
SÉATES. — LES EXPÉDITIONS D'ALGER ET DE TUNIS :

Charles-Quint encourage la pêche, qui se développe à Dunkerque. — Les troubles de Gueldre (1506). — Les Danois sont sur mer « à la guerre » (1519). — On négocie pour la sûreté des pêcheurs. — Un exploit du capitaine Gérard Stragiers soulève un point de droit international (1523). — La question des Détroits et la fermeture du Sund. — Gérard van Meckeren contre les Danois et les Hanséates (1533). — Expéditions contre les Barbaresques (1535-1538). — L'affrètement des navires. Le recrutement, la solde et la composition des équipages..... 71

II. — LES FLAMANDS CONTRE LES NORMANDS ET LES BRETONS :

Marie de Hongrie délivre des lettres de marque (21 juillet 1536). — La garde permanente des côtes de Flandre. — Les premiers navires de guerre du Magistrat de Dunkerque. — La trêve de Bomy n'est pas respectée (1537). — Rupture de la trêve (1542). — Etienne Diericksen et Jan Breydel. L'affaire de la Roque-Blanche (1543). — Les amiraux Maximilien de Bourgogne et Gérard van Meckeren à La Rochelle et en Guyenne (1543). — L'entente anglo-flamande n'est pas cordiale. — André de La Capelle, Jean de Croesere tiennent la mer (1547-1548). — Le prétexte de la guerre contre les Ecossais. — Gérard van Meckeren et Jean de Croesere contre l'amiral d'Annebault et le baron de La Garde. — On liquide les prises à Bergues-Saint-Winoc. — Le mémorable combat du 11 août 1555, des Dieppois contre les Dunkerquois. — Les escadres anglo-flamandes manquent la campagne de 1557 par la faute de l'amiral espagnol don Luis de Carvajal. — Pendant que le maréchal de Termes prend, puis perd Dunkerque (1558), la flotte anglo-flamande manœuvre contre Brest (1559). — Paix de Cateau-Cambrésis (2-3 avril 1559). — Les pêcheurs de Dunkerque, Nieupoort et Ostende sont piratés par les Anglais (1560-1566)..... 82

III. — LES ORDONNANCES GÉNÉRALES SUR LA MARINE :

L'armement et l'équipement des flottes. — L'escadre de Flandre à Dunkerque. — L'ordonnance du 26 décembre 1540. — Les placards sur la marine. — Tonnage et armement imposés. — La fraude dans les assurances. — Le partage par tiers. — Abondance de

navires et de marins. — Le règlement des escadres. — La vie à bord d'un navire de guerre. — L'Amirauté de Gand (25 août 1560). — L'Amirauté de Dunkerque (1^{er} septembre 1583). — L'ordonnance générale du 2 août 1590. — Elle règlemente minutieusement l'amarinage et la liquidation des prises. — Elle est renouvelée en février 1594. — Le souverain s'attribue la plupart des pouvoirs de l'amiral. — Il crée le Conseil d'Amirauté Suprême (4 novembre 1596). — Le haut personnel de l'Amirauté. — L'armée navale est répartie en trois équipages : de Dunkerque, d'Anvers et du Rhin.... 102

CHAPITRE IV

UN NID DE CORSAIRES

I. — LA GENÈSE D'UN PORT DE CORSAIRES :

L'impossibilité de pêcher décide les Dunkerquois à transformer leur port (1520-1550). — Les jetées. — Le château. — Les vierboets. — La Tour. — La prison. — L'hôpital. — L'arsenal. — Le trafic des armes et des munitions. — Le Magistrat construit, équipe, arme, vend, affrète des navires de guerre. — Le Poortmestre. — Son budget..... 125

II. — LE CONVOI DE LA PÊCHERIE :

Comment on l'organise. — Les députés des trois villes maritimes, Dunkerque, Nieupoort et Ostende, négocient entre eux, puis avec Bruges et le Franc, avec les Hollandais et les Zélandais, avec la Cour, avec l'amiral. — Le lastgeld. — L'aiguillon du danger. — La course aux nouvelles. — Alertes continuelles..... 139

III. — LES CAPITAINES DE MER :

Les vins d'honneur sont fréquents, mais le blé manque. — Le capitaine Jehan Gillot s'empare d'une flotte de grains (1557). — L'année de la désolation (1558). — Le métier de la mer. — Le bâtard de Warhem ; Antoine Van Rye, bourgmestre et capitaine. — Antoine de Briarde, bourgmestre et vice-amiral de Flandre, est un vice-amiral de terre ferme. — Quelques armateurs particuliers. — Gérard van Meckeren inaugure la série des grands corsaires dunkerquois. — Il commande l'escadre de Dunkerque pendant vingt-cinq ans. — Le « vol des gerfauts ». — Gérard van Meckeren succède à Antoine de Briarde. — Il arme en course pour son compte personnel. — A sa mort, il résigne son office de vice-amiral de Flandre aux mains de Nicolas Dhaisnes, son fidèle compaguon d'armes (1562).. 150

CHAPITRE V

LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS (1566-1588)

I. — LES GUEUX DE MER :

Les Gueux prennent la mer (1566). — Dédain des amiraux pour leurs « boots ». — Le prince d'Orange leur délivre des lettres de marque (1569). — Ils cherchent un port et opèrent des descentes sur la côte flamande (1570-1573). — Le vice-amiral de Flandre, Bosschuyssen, les poursuit. — Insuccès des escadres royales. — Les pêcheurs dunkerquois, livrés à eux-mêmes, se défendent vigoureusement. — Ils s'associent pour combattre (1572). — Ils ramènent des pirates prisonniers. — Embarras du Magistrat. — Cruautés des belligérants. — L'escadre de Dunkerque à Brauwershaven (1576). 161

II. — DUNKERQUE AUX MAINS DES REBELLES :

La Convention de Gand (1576). — Un bureau d'assurances maritimes à Calais. — Etat anarchique des Pays de Par-Deçà. — Les courses des Flessinguois. — Création d'un conseil d'Amirauté à Dunkerque (décembre 1579-janvier 1580). — Le vice-amiral Guillaume de Blois, dit Treslong. — Le duc d'Anjou à Dunkerque (1583). — Alexandre Farnèse, duc de Parme, rend Dunkerque au roi d'Espagne.. 179

III. — FARNÈSE ET L'INVINCIBLE ARMADA :

Farnèse crée à Dunkerque un siège d'Amirauté (1^{er} septembre 1583). — Il remet le port en état, construit des navires de guerre, et encourage les corsaires. — Expéditions des escadres dunkerquoises (1586-1587). — Défaite de l'escadre de Flessingue et mort de Charles Dauwere (novembre 1587). — Blocus et incendie du port de Dunkerque. — Les Dunkerquois traités en pirates par ordre des Etats-Généraux (28 août 1587). — Les préparatifs de Farnèse. — Il assure ses bases navales, négocie avec Elisabeth, et concentre à Dunkerque et Nieuport ses forces de terre et de mer (1588). — La marche de Medina-Sidonia. — Le désastre devant Calais. — L'effort suprême de Farnèse. — L'épilogue de l'aventure..... 183

CHAPITRE VI

LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS (1588-1609)

I. — L'ESCADRE ROYALE ET LES ARMATEURS PARTICULIERS :

Farnèse fortifie Dunkerque et donne l'ordre d'armer en course. — L'équipage de Dunkerque. Sa force et sa composition. — Chaloupes

de guerre et galères. — Les navires de guerre du Magistrat, des gouverneurs, des particuliers. — Moyens et but des corsaires..... 200

II. — LES DUNKERQUOIS CONTRE LES REBELLES, LES ANGLAIS ET HENRI IV.

Les corsaires enlèvent l'ambassadeur d'Elisabeth à Henri IV (22 septembre 1589). — Leurs exploits individuels contre les rebelles, qui leur refusent tout quartier. — Avec leur aide, l'archiduc Albert s'empare de Calais (24 avril 1596). — Désastre de la flotte espagnole de Bertendona (1597). — La paix de Vervins ouvre les ports français aux corsaires dunkerquois (2 mai 1598), mais Henri IV leur fait la guerre « en renard »..... 212

III. — LA PÊCHERIE DES REBELLES :

Le vice-amiral de Wacken l'anéantit (août 1600). — Il meurt peu après en Espagne. — Adrien Diericksen lui succède..... 225

IV. — LE SIÈGE D'OSTENDE. — LA PAIX ANGLAISE :

Les galères de Frédéric Spinola. — Les corsaires forcent le blocus. — Désastre de Pedro de Zubiaur (1605). — Mort d'Adrien Diericksen (17-18 décembre 1605). — Aventures de prisonniers. — Récompenses aux plus valeureux : chaînes d'or, sifflets d'or, etc. — La paix avec l'Angleterre (1603) n'empêche pas les Anglais de continuer une guerre sourde..... 228

V. — LES REBELLES FONT AUX DUNKERQUOIS UNE GUERRE A MORT :

Les rebelles cherchent à incendier et à surprendre Dunkerque d'année en année. — Le capitaine Hoppesacq est exécuté pour crime de trahison (23 juin 1595). — La bataille de Nieupoort (2 juillet 1600). — Tentatives d'obstruction du hâvre (1601). — Le blocus, cauchemar des Amirautés et des amiraux de Hollande et de Zélande. — Les Dunkerquois se battent « à la désespérade », sûrs d'être pendus ou noyés s'ils sont pris. — L'Archiduc est contraint d'ordonner des représailles. — Une trêve de douze ans est signée le 9 avril 1609..... 241

VI. — LES GABEGIES DE L'ADMINISTRATION. — LA MISÈRE DES HÉROS :

Création de nouveaux fonctionnaires. — Réorganisation de l'Amirauté de Dunkerque. — Désordres et abus. — L'Amirauté en lutte contre le Magistrat. — L'état-major de l'armée navale. — Les enquêtes du prévôt général. — Les fraudes et les expédients. — Les marins et leurs officiers sont réduits à la misère. Pour vivre,

les uns pêchent en eau douce, les autres cultivent les champs, tandis que les trésoriers et les commissaires s'enrichissent. — Etat misérable de la Flandre maritime en 1608..... 256

CHAPITRE VII

LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS (1609-1643)

I. — L'AMIRAUTÉ DE SÉVILLE :

Les Hollandais ont accaparé le commerce des Provinces Obéissantes. — Les forces maritimes des Hollandais. — Les projets de réorganisation et de relèvement économique. — L'Amirauté de Séville n'est réalisée que sur le papier (1624)..... 277

II. — RUPTURE DE LA TRÊVE :

Les Dunkerquois dans les mers boréales (1612-1617). — Ils en sont évincés par les Hollandais. — Les vaisseaux de guerre des Etats attaquent les Dunkerquois à l'improviste (1621). — Herman Kleuter bloque Dunkerque et Ostende (1622). — La mort héroïque de Jean Jacobsen (2 octobre 1622). — La *Missio Navalis* des Jésuites..... 286

III. — L'AMIRAUTÉ DE BERGUES-SAINT-WINOC :

Création de l'Amirauté de Bergues-Saint-Winoc (5 janvier 1624). — Elle est transférée à Dunkerque et érigée en siège général (26 novembre 1626). — Le bruit des actions d'éclat des corsaires retentit dans les villes espagnoles. — L'escadre de Ravrele (janvier 1624). — L'escadre de don Diégo Luis de Olivera (juin 1624). — Olivera et Moy-Lambert sont tués. — Les escadres de corsaires sillonnent les mers. — Les corsaires Dunkerquois à Séville. — Les Dunkerquois contre les Barbaresques, vrais ou faux. Simon Danser. Mourad Raïs..... 295

IV. — LA GRANDE GUERRE DE COURSE :

L'escadre de Francisco de Ribera (1627). — Elle apparaît au Morbihan et revient en hâte au secours de Dunkerque. — L'amiral de Hollande Pieter Heine, « la terreur des mers des Indes », est tué devant Dunkerque (1629). — L'expédition du comte de Wacken avorte (1630). — La prise de Berg-ob-Zoom est manquée (1631). — L'Espagne signe la paix avec l'Angleterre (1632), mais la guerre se rallume avec la France (1635). — Le capitaine hollandais Cornil Janssen, dit de Haen, ou *le Coq*, est tué dans une rencontre avec Mathieu Rombout. — Succession ininterrompue de hauts faits. —

Les pêcheries hollandaises dévastées. — Les Dunkerquois pensent surprendre Flessingue (1636). — Jacques Colaert, amiral de Flandre. — Michel Dorne se distingue. — Le profit des prises. — La richesse de Van de Walle. — La ruine du commerce hollandais.... 312

V. — L'ANGOISSE DE LA HOLLANDE :

Les mesures maladroites du gouvernement des Etats. — Exécution des prisonniers. — Blocus. — Primes aux capteurs de corsaires, promises et pas payées. — Capitaines cassés de leur grade ou exécutés. — Projets d'assurances. — Soulèvements populaires. — L'amiral Van Dorp réduit à démissionner. — La série des captures n'est pas arrêtée..... 335

VI. — MARTIN TROMP CONTRE LES DUNKERQUOIS :

Martin Tromp serre le blocus (1638). — Il ne peut empêcher l'armada dunkerquoise de renforcer la flotte espagnole. — L'affaire de Guétaria (août 1638). — L'armada de 1639. — Tromp arrête une première fois Michel Dorne et Mathieu Rombout, qui cherchent à rejoindre Oquendo (18 février 1639). — Sourdis ne peut gêner le départ d'Oquendo de La Corogne. — Les admirables manœuvres de Tromp. — L'escadre de Dunkerque se donne de l'air. — Oquendo est écrasé aux Dunes. Seule, l'escadre de Dunkerque n'est par entamée. — En reconduisant Oquendo en Espagne, Michel Dorne combat au passage la flotte des Terreneuviens bretons (22 février 1640). — Malgré le blocus de Tromp, les corsaires « font bravement la guerre ». — Mathieu Rombout est tué (4 juin 1641). — Tromp s'épuise à remplir sa tâche (1643)..... 343

VII. — CAUSES DU SUCCÈS ET DE LA DÉCADENCE DE LA COURSE :

Une armada solide soutient les corsaires. — L'habileté et la vogue européennes des constructeurs dunkerquois. — La supériorité de l'artillerie. — La question du tonnage. — L'Amirauté défend les corsaires. — Les mortes-paies. — Toujours la question du plun-trage. — Désordres administratifs. — Les gens de mer ne sont pas payés et ne touchent pas leurs parts de prises. — La discipline fléchit. — Les maladres du marquis de Lede..... 372

VIII. — LES DUNKERQUOIS DANS LES MERS IBÉRIQUES ET LA MÉDITERRANÉE :

L'escadre de Dunkerque renforce l'armée navale espagnole. — Michel Jacobsen, le Renard de la Mer (1626-1632). — Michel Dorne contre Sourdis et les Bretons. Il succombe à ses blessures (1641). — Josse Pieters se distingue à Cadix (1641), à Vivaros (1642). — Vingt navires de guerre de Dunkerque dans la Méditerranée contre Brézé

à Barcelone et à Carthagène (1643), à Orbitello et à Venise (1646). — Cornil Meyne à Télamon (1646). — Mathieu Maes devant Bordeaux; il est pris par Beaufort devant Cadix; il sauve don Juan devant Naples (1647). — L'escadre de Dunkerque, incorporée à la flotte espagnole, perd son caractère particulier (1652)..... 385

CHAPITRE VIII

FIN DE LA GUERRE DE QUATRE-VINGTS ANS (1643-1648). — DUNKERQUE ACQUISE A LA FRANCE (1646-1662)

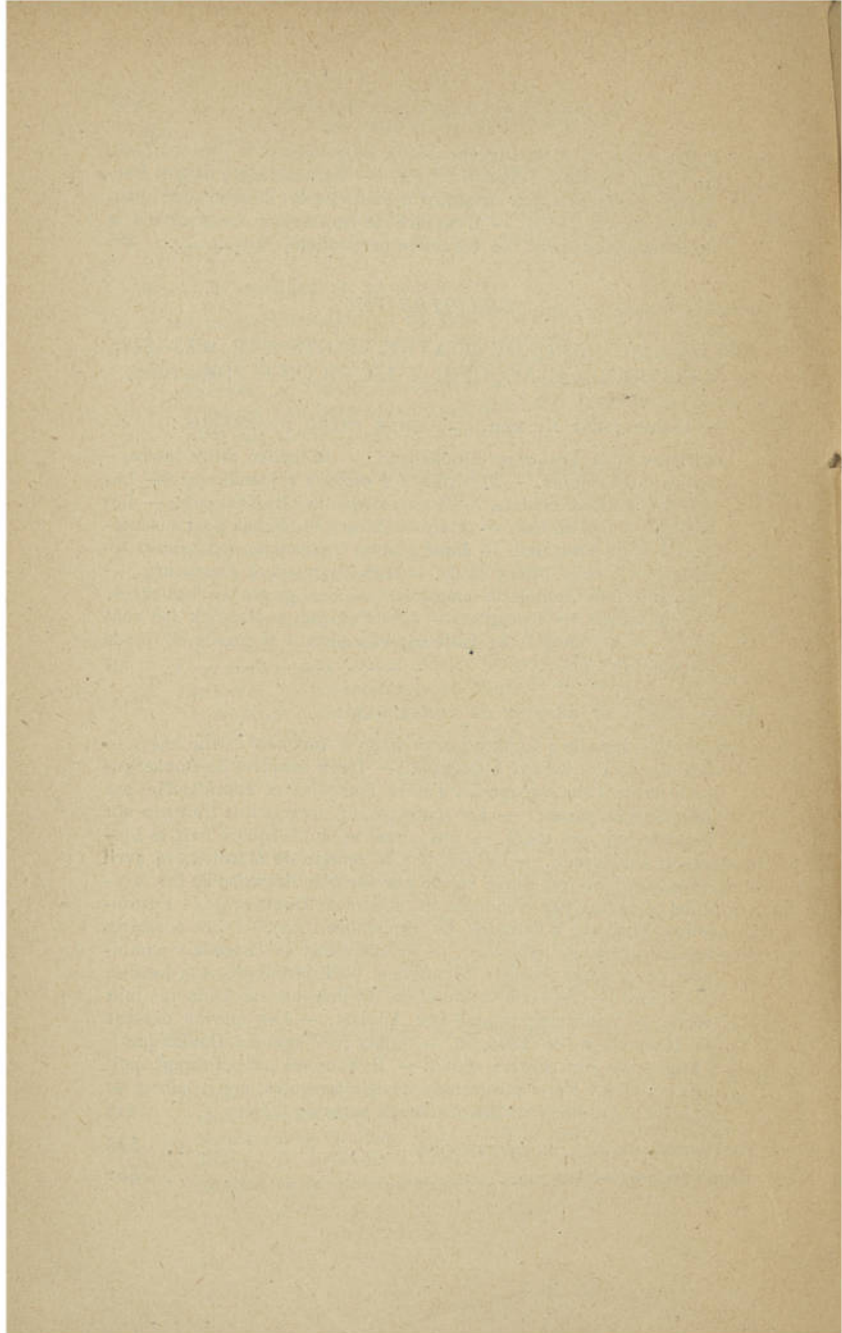
I. — TROMP TIENT LA MER. — CONDÉ PREND DUNKERQUE :

Les visées de la France sur Dunkerque. — Richelieu attire les capitaines dunkerquois. — Il envoie des espions à Dunkerque. — Les traités franco-hollandais. — Tromp bloque la côte flamande. — Les Français à Gravelines. — Antoine Davery et Michel Bart succombent à leurs blessures. — Josse Pieters traverse en combattant les lignes du blocus (mars 1645). — Les Français à Bourbourg. — L'hostilité des Anglais se manifeste. — Les prises se font rares. — Dunkerque se dépeuple. — Les Français à Mardick (28 août 1646). — Le marquis de Lede capitule devant le prince de Condé (11 octobre 1646)..... 397

II. — PERTE ET REPRISE DE DUNKERQUE :

Louis XIV installe à Dunkerque un siège d'Amirauté (2 mai 1647). — Les marins ont émigré à Ostende. — Deux escadres de Dunkerque coexistent, l'une espagnole, l'autre française et commandée par Abraham Duquesne. — La tentative du maréchal de Rantzau sur Ostende (15 juin 1648). — Les corsaires dunkerquois font le blocus de Dunkerque. — Ils aident à la reprise de Mardick (14 avril 1552). — L'amiral Blake enlève par surprise l'escadre de Du Mesnillet, détachée par Vendôme au secours de Dunkerque. — Capitulation du comte d'Estrades (11 septembre 1652). — Les corsaires reprennent leurs habitudes. — Dunkerquois et Ostendais combinent des « coups » contre les Anglais. — Turenne gagne la bataille des Dunes. — Seconde capitulation du marquis de Lede (24 juin 1658). — Dunkerque remise aux Anglais. — Les marins passent en Hollande et en Espagne. — Louis XIV rachète Dunkerque à l'Angleterre (27 octobre 1662). — Il annonce officiellement qu'il met un terme aux « pirateries » des Dunkerquois, mais Colbert se prépare à en faire « un des meilleurs ports de l'Océan »... 415

CAPITAINES DE MER DE DUNKERQUE.....	433
TABLE DES GRAVURES.....	451



ACHEVÉ D'IMPRIMER

le quatre janvier mil neuf cent treize

PAR

G. ROY

A POITIERS

pour le

MERCURE

DE

FRANCE

**EXTRAIT DU CATALOGUE
DES ÉDITIONS DU MERCURE DE FRANCE**

Histoire — Critique — Littérature

Agathon L'Esprit de la Nouvelle Sorbonne.....	3.50	Le Sang du Pauvre.....	3.50	La Maison de Madame Gourdan.....	3.50
Hortense Allart de Méritens Lettres inédites à Sainte-Beuve.....	3.50	Léon Bocquet Albert Samain.....	3.50	Paul Dellor Remy de Gourmont et son Œuvre.....	0.75
Pierre D'Alheim Moussorski.....	3.50	Georges Buisseret L'évolution idéologique d'Emile Verhaeren.....	0.75	Eugène Demolder L'Espagne en auto.....	3.50
Sur les pointes (mœurs russes).....	3.50	Mélanie Calvat Vie de Mélanie.....	3.50	Henry Detouche De Montmartre à Montserrat (illustré).....	3.50
Aurel Jean Dolent.....	1 »	Gaston Capon Les Vestris.....	3.50	Dostoïevski Correspondance et Voyage à l'étranger.....	7.50
Henri Bachelin Jules Renard et son Œuvre	0.75	Louis Carlo et Ch. Régismanset L'Exotisme.....	3.50	Pierre Dufay Victor Hugo à vingt ans... Edouard Dujardin La Source du Fleuve chrétien.....	3.50
J. Barbey d'Aurevilly L'Esprit de J. Barbey d'Aurevilly.....	3.50	Thomas Carlyle Lettres de Thomas Carlyle à sa mère.....	3.50	Louis Dumur Les Enfants et la Religion	0.50
Lettres à Léon Bloy.....	3.50	Welsh et de Thomas Carlyle, 2 vol.....	7 »	Georges Duviquet Héliogabale.....	3.50
Lettres à une Amie.....	3.50	Olivier Cromwell, sa Correspondance, ses Discours, I.	3.50	Georges Eekhoud Les Libertins d'Anvers....	3.50
J.-M. Barrie Margaret Ogilvy.....	3.50	Olivier Cromwell, sa Correspondance, ses Discours, II.	3.50	M. Esch L'Œuvre de Maurice Maeterlinck.....	0.75
Charles Baudelaire Lettres, 1844-1866.....	3.50	Eugène Carrière Ecrits et Lettres choisies..	3.50	Edmond Fazy et Abdul Halim Memdouh Anthologie de l'Amour turc	3.50
Œuvres posthumes (in-8)...	7.50	Félix Castigat et Victor Ridendo Petit Musée de la Conversation.....	3.50	Gauthier Ferrières François Coppée et son œuvre.....	0.75
Œuvres posthumes (in-18)...	3.50	Fernand Caussy Laclos.....	3.50	André Fontainas Histoire de la Peinture française au XIX ^e siècle.....	3.50
Léon Bazalgette Yalt Whitman. L'Homme et son œuvre.....	7.50	F.-A. Cazals et Gustave Le Rouge Les Derniers jours de Paul Verlaine.....	3.50	Paul Frémeaux Dans la chambre de Napoléon mourant.....	3.50
André Beaunier La Poesie nouvelle.....	3.50	Charles Cestre Bernard Shaw et son œuvre	3.50	Ernest Gaubert et Jules Véran Anthologie de l'Amour Provençal.....	3.50
Dimitri de Benckendorff La Favorite d'un Tzar.....	3.50	Chamfort Les plus belles pages de Chamfort.....	3.50	André Gide Oscar Wilde.....	1 »
Paternelle Berrichon Jean-Arthur Rimbaud.....	3.50	Paul Claudel Connaissance de l'Est.....	3.50	Prétextes, Réflexions sur quelques points de littérature et de Morale...	3.50
La Vie de Jean-Arthur Rimbaud.....	3.50	Charles Collé Journal historique inédit.....	7.50	Nouveaux Prétextes.....	3.50
Albert de Bersaucourt Les Pamphlets contre Victor Hugo.....	3.50	Vicomte de Colleville Un Cahier inédit du journal d'Eugénie de Guérin.....	2 »	A. Gilbert de Voisins Sentiments.....	3.50
Ad. Van Bever et Paul Léautaud Poètes d'aujourd'hui, <i>Morceaux choisis</i> , 2 vol.....	7 »	J.-A. Coulangheon Lettres à deux femmes....	3.50	Comte de Gobineau Pages choisies.....	3.50
Ad. Van Bever et Ed. Sansot-Orland Œuvres galantes des Conteurs italiens.....	3.50	Marcel Coulon Témoignages.....	3.50	Edmund Gosse Père et Fils.....	3.50
Œuvres galantes des Conteurs italiens, II ^e série....	3.50	Cyrano de Bergerac Les plus belles pages de Cyrano de Bergerac.....	3.50	Jean de Gourmont Henri de Régnier et son œuvre.....	0.75
Léon Bloy La Chevalière de la Mort... Celle qui pleure.....	2 » 6.50	Eugène Defrance Catherine de Médicis.....	3.50	Muses d'Aujourd'hui.....	3.50
Les Dernières Colonnades de l'Église.....	3.50	Charlotte Corday et la Mort de Marat.....	3.50	Remy de Gourmont Le Chemin de Velours, <i>Nouvelles Dissociations d'idées</i>	3.50
Exègèse des Lieux Communs Le Fils de Louis XVI.....	3.50 3.50			La Culture des Idées.....	3.50
L'Invendable.....	3.50				
Le Mendiant ingrat.....	5 »				
Mon Journal (pour faire suite au <i>Mendiant Ingrat</i>)...	3.50				
Pages choisies.....	3.50				
Quatre Ans de Captivité à Cochons-sur-Marne.....	3.50				

Dante, Béatrice et la Poésie amoureuse.....	0.75	Marius-Ary Leblond Leconte de Lisle.....	3.50	Eugène Morel Bibliothèques, 2 vol. in-8e.	15 »
Dialogues des Amateurs (Epilogues, IV ^e série).....	3.50	G. Le Cardonnel et Ch. Veilley La Littérature contemporaine (1905).....	3.50	Charles Morice Eugène Carrière.....	3.50
Epilogues. <i>Réflexions sur la vie</i> (1895-1898).....	3.50	Edmond Lepelletier Histoire de la Commune de 1871. I.....	7.50	Jacques Morland Enquête sur l'Influence al- lemande.....	3.50
Epilogues. <i>Réflexions sur la vie</i> (1899-1904).....	3.50	Histoire de la Commune de 1871. II.....	7.50	Gabriel Mourey Le Village dans la Pinède.....	3.50
Epilogues. <i>Réflexions sur la vie</i> (1902-1904).....	3.50	Paul Verlaine, sa Vie, son Œuvre.....	3.50	Alfred de Musset Correspondance.....	3.50
Esthétique de la langue fran- çaise.....	3.50	Emile Zola, sa Vie, son Œu- vre.....	3.50	Les plus belles pages d'Al- fred de Musset.....	3.50
Livre des Masques, <i>Por- traits symbolistes</i>	3.50	Loyson-Bridet Mœurs des Diurnales. <i>Trai- té de Journalisme</i>	3.50	Lettres d'Amour à Aimée d'Alton.....	3.50
Le II ^e Livre des Masques..	3.50	Emile Magne L'Esthétique des Villes....	3.50	Œuvres complémentaires.	3.50
Nouveaux Dialogues des Amateurs (Epilogues, V ^e série).....	3.50	Madame de Chatillon.....	3.50	Napoléon Napoléon raconté par lui- même, 2 vol. in-18.....	7 »
Le Problème du Style.....	3.50	Madame de la Suze.....	3.50	Gérard de Nerval Correspondance.....	3.50
Promenades littéraires (I)..	3.50	Madame de Villedieu.....	3.50	Les plus belles pages de Gé- rard de Nerval.....	3.50
Promenades littéraires (II)..	3.50	Le Plaisant Abbé de Bois- robert.....	3.50	Alfredo Niceforo Le Génie de l'Argot.....	3.50
Promenades littéraires (III)	3.50	Scarron et son milieu.....	3.50	Léon Paschal Esthétique nouvelle fondée sur la psychologie du génie	7.50
Promenades littéraires (IV)	3.50	Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet... Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Ram- bouillet.....	3.50	Péladan Les Idées et les Formes... Hubert Pernot Anthologie populaire de la Grèce moderne.....	3.50
Ch.-M. Des Granges La Presse littéraire sous la Restauration.....	7.50	Henri Malo Les Corsaires.....	3.50	Edmond Pilon Francis Jammes et le Senti- ment de la Nature.....	0.75
Maurice de Guérin Les plus belles pages de Maurice de Guérin.....	3 »	René Martineau Tristan Corbière.....	3 »	Muses et Bourgeois de jadis.....	3.50
Frédéric Harrison John Ruskin.....	3.50	Ferdinand de Martino Anthologie de l'amour arabe	3.50	Portraits tendres et pathé- tiques.....	3.50
Henri Heine Les plus belles pages de Henri Heine.....	3.50	Henri Massis La Pensée de Maurice Barrés	0.75	Camille Piton Paris sous Louis XV.....	3.50
A.-Ferdinand Herold Le Livre de la Naissance, de la Vie et de la Mort de la Bienheureuse Vierge Ma- rie.....	6 »	Masson Forestier Autour d'un Racine ignoré.	7.50	Paris sous Louis XV (II)... Paris sous Louis XV (III).. Paris sous Louis XV (IV)..	3.50 3.50 3.50
Alexandre Herzen Pages choisies.....	3.50	Camille Mauclair Jules Laforgue.....	2.50	Pierre-Paul Plan Jean-Jacques Rousseau ra- conté par les gazettes de son temps.....	3.50
Robert d'Humières L'Île et l'Empire de Grande- Bretagne.....	3.50	Édouard Maynial Casanova et son temps... La Vie et l'Œuvre de Guy de Maupassant.....	3.50 3.50	Georges Polti Les trente-six situations dramatiques.....	3.50
Francis Jammes Ma Fille Bernadette.....	3.50	Henri Mazel Ce qu'il faut lire dans sa vie.	3.50	Henri de Régnier Discours de Réception à l'A- cadémie française.....	1 »
H. Jelinek La Littérature tchèque con- temporaine.....	3.50	Jean Méila Les Idées de Stendhal.... Stendhal et ses commenta- teurs.....	3.50 3.50	Figures et Caractères..... Sujets et Paysages.....	3.50 3.50
Virgile Jozz Fragonard, <i>Mœurs du XVIII^e siècle</i>	3.50	La Vie amoureuse de Sten- dhal.....	3.50	Rétif de la Bretonne Les plus belles pages de Ré- tif de la Bretonne.....	3.50
Watteau, <i>Mœurs du XVIII^e siècle</i>	3.50	George Meredith Essai sur la Comédie.....	2 »	Cardinal de Retz Les plus belles pages du Cardinal de Retz.....	3.50
Rudyard Kipling Lettres du Japon.....	3.50	Adrien Mithouard Le Tourment de l'Unité....	3.50		
Paul Lafond L'Aube Romantique.....	3.50	Albert Mockel Emile Verhaeren.....	2 »		
Laclos Lettres inédites.....	3.50	Propos de Littérature.....	3 »		
Jules Laforgue Mélanges posthumes. Por- trait de l'auteur par Théo van Rysselberghe.....	3.50	Un Héros: Stéphane Mallar- mé.....	1 »		
Wanda Landowska Musique ancienne.....	3.50	Jean Moréas Esquisses et Souvenirs.... Réflexions sur quelques Poè- tes.....	3.50 3.50		
Pierre Lasserre Le Romantisme français (in-8) Le Romantisme français (in-18).....	7.50 3.50	Variations sur la Vie et les Livres.....	3.50		

Arthur Rimbaud Lettres de Jean-Arthur Rim- baud.....	3.50	forme, 2 vol. in-8.....	15 »	Adolphe Thalasso Anthologie de l'Amour asia- tique.....	3.50
André Rouveyre Exécution secrète d'un peintre par ses confrères.	1 »	Le Cénacle de la Muse Fran- çaise.....	3.50	Le Théâtre Libre.....	3.50
William Ritter Études d'Art étranger.....	3.50	Delphine Gay.....	3.50	Théophile Les plus belles pages de Théophile.....	3 »
Rivarol Les plus belles pages de Ri- varol.....	3.50	Hortense Allart de Méritens La Jeunesse dorée sous Louis-Philippe.....	3.50	Tolstoï Vie et Œuvre, Mémoires, 3 vol.....	10.50
E. de Rougemont Villiers de Plais-Adam.....	3.50	Lamartine (1816-1830).....	3.50	Tristan L'Hermite Les plus belles pages de Tristan L'Hermite.....	3 »
John Ruskin La Bible d'Amiens.....	3.50	Madame d'Arbouville.....	3.50	Jules Troubat Sainte-Beuve et Chamfleury La Salle à manger de Sainte- Beuve.....	3.50
Sésame et les Lys.....	3.50	Alphonse Siché et Jules Bertaut L'Évolution du Théâtre con- temporain.....	3.50	Octave Uzanne Le Célibat et l'Amour.....	3.50
Jules Sageret Les Grands Convertis.....	3.50	Octave Séré Musiciens français d'aujourd- d'hui.....	3.50	Parisiennes de ce temps...	3.50
Saint-Amant Les plus belles pages de Saint-Amant.....	3 »	Nahum Slousch La Poésie lyrique hébraïque contemporaine.....	3.50	A. Van Gennep La Question d'Homère.....	0.75
Saint-Evremond Les plus belles pages de Saint-Evremond.....	3.50	Joseph de Smet Lafcadio Hearn.....	3.50	Jean Variot L'Œuvre d'Elémer Bourges.	1 »
Saint-Simon Les plus belles pages de Saint-Simon.....	3.50	Robert de Souza La Poésie populaire et le Lyrisme sentimental.....	3.50	E. Vigie-Lecocq La Poésie contemporaine 1884-1896.....	3.50
Sainte-Beuve Lettres inédites à M. et M ^{me} Juste Olivier.....	3.50	Stendhal Les plus belles pages de Stendhal.....	3.50	Léonard de Vinci Textes choisis.....	3.50
P. Saintyves Les Reliques et les Images légendaires.....	3.50	Casimir Strylenski Soirées du Stendhal-Club..	3.50	Jean Viollis Charles Guérin.....	2 »
Marcel Schwob Spicilège.....	3.50	Casimir Strylenski et Paul Arbelet Soirées du Stendhal-Club (2 ^e série).....	3.50	Tancrède de Visan L'Attitude du Lyrisme con- temporain.....	3.50
Léon Siché Alfred de Musset. I. L'Hom- me et l'Œuvre, les Cama- rades; II. Les Femmes. 2 vol.....	7 »	Tallemant des Réaux Les plus belles pages de Tallemant des Réaux....	3.50	Oscar Wilde De Profundis, précédé de Lettres écrites de la prison et suivi de la Ballade de la Géolde de Reading.....	3.50
Les Amitiés de Lamartine..	3.50	Archag Tchobanian Les Trouvères arméniens..	3.50	Stefan Zweig Emile Verhaeren, sa Vie, son Œuvre.....	3.50
Le Cénacle de Joseph De-		Tei-San Notes sur l'Art japonais: La Peinture et la Gravure... Notes sur l'Art japonais: La Sculpture et la Ciselure..	3.50		

Théâtre

Aurel Pour en finir avec l'Amant.	3.50	Albert Erlande Le Titan.....	3.50	A.-Ferdinand Herold Andromaque.....	1 »
Henry Bataille Ton sang, précédé de la Lépreuse.....	3.50	André Gide Saül. Le Roi Candaule....	3.50	L'Anneau de Çakuntalâ...	3 »
Paul Claudel L'Arbre.....	3.50	Maxime Gorki Dans les Bas-Fonds.....	3.50	Les Hérétiques.....	1 »
Théâtre I.....	3.50	Remy de Gourmont Llith, suivi de Théodat....	3.50	Le Jeune Dieu.....	1 »
Théâtre II.....	3.50	Fernand Gregh Prélude féerique.....	1 »	Maisonseule.....	2 »
Théâtre III.....	3.50	Gerhart Hauptmann La Cloche engloutie.....	3.50	Sāvitrî.....	1 »
Théâtre IV.....	3.50			Les Sept contre Thèbes..	1 »
Marcel Collière Les Syracusaines.....	1 »			Une jeune femme bien gardée	1 »
Édouard Dujardin Antonia.....	3.50			Robert d'Humières Les Ailes closes.....	3.50
				Virgile Josz et Louis Dumur Rembrandt.....	3.50
				Jean Lorrain et A.-Ferdinand Herold Prométhée.....	1 »

Charles Van Lerberghe		Louis Payen		Ernest Raynaud	
Les Flairours.....	1 »	Les Esclaves.....	1 »	L'Assomption de Paul Ver-	
Pan.....	3.50	Siséra.....	1 »	laine.....	1 »
Emerich Madach		Péladan		Henri de Régulier	
La Tragédie de l'Homme...	3.50	(Œdipe et le Sphinx.....	1 »	Les Scrupules de Sganarello	3.50
F.-T. Marinett		Sémiiramis.....		Jules Romains	
Le Roi Bombance.....	3.50		1 »	L'Armée dans la Ville.....	3.50
Jean Moréas		René Peter		Saint-Pol-Roux	
Iphigénie, tragédie en 5 ac-		La Tragédie de la Mort.....	1 »	La Dame à la faux.....	3.50
tes.....	3.50	Georges Polti		Albert Samain	
Allred Mortier		Les Cuirs de Bouef.....		Polyphème, 2 actes.....	
La Logique du Doute.....	1 »			1 »	
Marius vaincu.....	2 »	Rachilde		Paul Souchon	
Lucien Nepoty		Théâtre.....		Le Dieu nouveau, tragédie	
Le Premier Glaive.....	1 »			en 3 actes.....	
		Paul Ranson		Phyllis, tragédie en 5 actes	
		L'Abbé Prout, Guignol pour		Le Tasse.....	
		les vieux enfants. Pré-			
		face de Georges Ancey.		Emile Verhaeren	
		Illustrations de Paul Ran-		Deux Drames.....	
		son.....		Philippe II.....	
				3.50	
				3.50	

Poésie

Fernand Benott		Charles Guérin		Sébastien Charles Leconte	
La Foire aux Paysages.....	3.50	Le Cœur solitaire.....	3.50	L'Esprit qui passe.....	3.50
Léon Bocquet		L'Homme intérieur.....		Le Masque de Fer.....	
Les Cygnes noirs.....	3.50	3.50		Le Sang de Méduse.....	
Paul Castiaux		Le Semeur de Cendres.....		3.50	
La Joie Vagabonde.....	3.50			La Tentation de l'Homme..	
Jean Cocteau		A.-Ferdinand Herold		3.50	
La Danse de Sophocle.....	3.50	Au hasard des chemins....		2 »	
Le Prince Frivole.....	3.50	Images tendres et merveil-		3.50	
Antonine Coulet		leuses.....		3.50	
L'Envolée.....	3.50	La Route fleurie.....		3.50	
Guy-Charles Cros		Robert d'Humières			
Les Fêtes quotidiennes....	3.50	Du Désir aux Destinées....		3.50	
Marie Dauguet		Henrik Ibsen			
Par l'Amour.....	3.50	Poésies.....		3.50	
Jean Dominique		Francis Jammes			
L'Aile mouillée.....	2 »	De l'Angelus de l'Aube à		3.50	
L'Andémone des mers.....	2 »	P'Angelus du Soir.....		3.50	
La Gaule blanche.....	2 »	Clairières dans le Ciel....		3.50	
Edouard Ducoté		Le Deuil des Primevères....		3.50	
La Prairie en fleurs.....	3.50	Les Géorgiques chrétiennes,		5 »	
Max Elskamp		I et II.....		5 »	
La Louange de la Vie.....	3.50	Les Géorgiques chrétiennes,		5 »	
André Fontainas.		III et IV.....		5 »	
Crépuscules.....	3.50	Les Géorgiques chrétiennes,		5 »	
La Nef désamarrée.....	3.50	V, VI et VII.....		5 »	
Paul Fort		Les Géorgiques chrétiennes.		3.50	
L'Amour marin.....	3.50	Le Triomphe de la Vie.....		3.50	
Ballades Françaises.....	3.50	Gustave Kahn			
Coxcomb, ou l'homme tout		Le Livre d'Images.....		3.50	
nu tombé du Paradis....	3.50	Premiers Poèmes.....		3.50	
Les Hymnes de feu, précéd-		John Keats			
és de Lucienne.....	3.50	Poèmes et Poésies.....		3.50	
Idylles antiques.....	3.50	Klingsor			
Montagne.....	3.50	Schéhérazade.....		3.50	
Paris Sentimental ou le		Le Valet de cœur.....		3.50	
Roman de nos vingt ans.	3.50	Marc Lafargue			
Le Roman de Louis XI.....	3.50	L'Age d'Or.....		3.50	
Paul Gérardy		Jules Laforgue			
Roseaux.....	3.50	Poésies complètes.....		3.50	
Henri Ghéon		Léo Larguer			
La Solitude de l'Été.....	3.50	Jacques.....		3.50	
Ivan Gilkin		Louis Le Cardounel			
La Nuit.....	3.50	Carmina Sacra.....		3.50	
		Poèmes.....		3.50	

Pierre Quillard La Lyre héroïque et dolente.....	3.50	Sainte-Beuve Le Livre d'Amour.....	3.50	R.-H. de Vandebourg La Chaîne des Heures.....	3.50
Ernest Raynaud Apothéose de Jean Moréas La Couronne des Jours.....	4 » 3.50	Albert Samain Le Chariot d'Or.....	3.50	Emile Verhaeren Les Forces tumultueuses... Les Heures claires..... La Multiple Splendeur.... Poèmes..... Poèmes, nouvelle série... Poèmes, III ^e série..... Les Rythmes souverains... Les Villes Tentaculaires, pré- cédées des Campagnes Hallucinées..... Les Visages de la Vie....	3.50 3.50 3.50 3.50 3.50 3.50 3.50
Hugues Rebell Chants de la Pluie et du Soleil.....	3.50	Cécile Sauvage Tandis que la terre tourne.	3.50	Francis Vielé-Griffin Clarté de Vie..... La Légende allée de Wieland le Forgeron..... Phocas le Jardinier..... Plus loin..... Poèmes et Poésies.....	3.50 3.50 3.50 3.50 3.50 3.50
Henri de Régnier La Cité des Eaux..... Les Jeux rustiques et divins. Les Médailles d'Argile.... Le Miroir des Heures..... Poèmes, 1887-1892..... Premiers Poèmes..... La Sandale ailée.....	3.50 3.50 3.50 3.50 3.50 3.50 3.50	Fernand Séverin Poèmes.....	3.50	Gabriel Volland Le Parc enchanté.....	3.50
Lionel des Rieux Le Chœur des Muses.....	3.50	Emmanuel Signoret Poésies complètes.....	3.50	Walt Whitman Feuilles d'Herbe, 2 vol.....	7 »
Arthur Rimbaud Œuvres de Jean-Arthur Rimbaud.....	3.50	Paul Souchon La Beauté de Paris.....	3.50		
P.-N. Roinard La Mort du Rêve.....	3.50	Henry Spies Chansons captives.....	3.50		
Lucien Rolmer Le Second volume des chants perdus.....	3.50	André Spire Versets..... Vers les Routes absurdes..	3.50 3.50		
Jules Romains Un Être en marche.....	3.50	Laurent Tailhade Poèmes aristophanesques.. Poèmes élégiaques.....	3.50 3.50		
Ronsard Le Livret de Polastries....	3.50	Archag Tchobanian Poèmes.....	3.50		
		Toumy-Lerys La Pâque des Roses.....	3.50		

Collection de Romans

Claire Albane L'Amour tout simple.....	3.50	J.-A. Coulangheon Le Béguin de Gô..... L'Inversion sentimentale... Les Jeux de la Préfecture..	3.50 3.50 3.50	Édouard Ducoté Aventures.....	3.50
Anonyme Lettres d'amour d'une An- glaise.....	3.50	Stephen Crane La Conquête du Courage..	3.50	Édouard Dujardin L'Initiation au Pêché et à l'Amour..... Les Lauriers sont coupés..	3.50 3.50
Aurel Les Jeux de la Flamme....	3.50	Gaston Danville L'Amour Magicien..... Contes d'Au-delà..... Le Parfum de volupté..... Les Reflets du Miroir.....	3.50 6 » 3.50 3.50	Louis Dumur Le Centenaire de Jean-Jac- ques..... Un Coco de génie..... L'École du Dimanche.... Pauline ou la liberté de l'amour..... Les trois demoiselles du pé- re Maire.....	3.50 3.50 3.50 3.50 3.50
Marcel Batilliat La Beauté..... Chair mystique..... La Joie..... La Vendée-aux-Genêts.... Versailles-aux-Fantômes..	3.50 3.50 3.50 3.50 3.50	Jacques Daurelle La Troisième Héloïse....	3.50	Georges Eekhoud L'Autre Vue..... Le Cycle patibulaire..... Escal-Vigor..... La Fanéuse d'amour..... Mes Communions.....	3.50 3.50 3.50 3.50 3.50
Maurice Beaubourg Dieu ou pas Dieu..... La rue Amoureuse.....	3.50 3.50	Albert Delacour L'Evangile de Jacques Clé- ment..... Le Pape rouge..... Le Roy.....	3.50 3.50 3.50	Albert Erlande Jolie Personne..... Le Paradis des Vierges sa- ges.....	3.50 3.50
Aloysius Bertrand Gaspard de la Nuit.....	3.50	Louis Delattre La Loi de Pêché.....	3.50	Laurent Evrard Le Danger..... Une Leçon de Vie.....	3.50 3.50
Alla Berzef Tamara.....	3.50	Grazia Deledda Les Tentations.....	3.50	Gabriel Faure La Dernière Journée de Sappho.....	3.50
J.-W. Bienstock et Dr A. Sklarvan Au Pied de l'Echafaud....	3.50	Charles Demagne Le Livre de Désir.....	2 »	André Fontainas L'Indécis..... L'Ornement de la Solitude.	3.50 2 »
Léon Bloy La Femme pauvre.....	3.50	Eugène Demolder L'Arche de M. Cheunus... Le Jardinier de la Pompa- dour..... Les Patins de la Reine de Hollande..... La Route d'Émeraude.....	2 » 3.50 3.50 3.50 3.50	André Gide L'Immoraliste..... Les Nourritures Terrestres.	3.50 3.50
R.-Gaston Charles La Danseuse nue et la Dame à la Licorne.....	3.50	Charles Derennes L'Amour fessé..... Le Peuple du Pôle.....	3.50 3.50		
Judith Cladel Confessions d'un 1 ^{er} Amant.	3.50	Dostoïevski Carnet d'un Inconnu..... Le Double.....	3.50 3.50		
Mrs W. L. Clifford Lettres d'amour d'une Fem- me du monde.....	3.50				
Joseph Conrad Le Nègre du « Na..... »	3.50				

La Porte étroite.....	3.50	Les Bâtisseurs de Ponts...	3.50	Novalis		
Le Prométhée mal enchaîné	2 »	Le Chat Maltais.....	3.50	Henri d'Ofterdingen.....	3.50	
Le Voyage d'Orien, suivi de Paludes.....	3.50	L'Histoire des Gadaby.....	3.50	Julien Ochsé		
A. Gilbert de Voisins			L'Homme qui voulut être roi	3.50	D'Ile en Ile.....	3.50
La Petite Angoisse.....	3.50	Kim.....	3.50	Walter Pater		
Ginko et Biloba			Le Livre de la Jungle.....	3.50	Portraits Imaginaires.....	3.50
Le Voluptueux Voyage ou les Pèlerines de Venise.....	3.50	Le Second Livre de la Jungle.....	3.50	Péladan		
Maxime Gorki			La plus belle Histoire du monde.....	3.50	La Licorne.....	3.50
L'Angoisse.....	3.50	Le Retour d'Imray.....	3.50	Modestie et Vanité.....	3.50	
L'Annonciateur de la Tempête.....	3.50	Stalky et Cie.....	3.50	Le Nimbe noir.....	3.50	
Les Déchus.....	3.50	Sur le Mur de la Ville.....	3.50	Pérégrine et Pérégrin.....	3.50	
Les Vagabonds.....	3.50	Hubert Krains		Louis Pergaud		
Varenka Olessova.....	3.50	Amours rustiques.....	3.50	De Goupil à Margot.....	3.50	
Jean de Gourmont			Le Pain noir.....	3.50	La Revanche du Corbeau.....	3.50
La Toison d'Or.....	3.50	Marie Krynska		Pierre de Querlon		
Remy de Gourmont			La Force du Désir.....	3.50	La Boule de Vermeil.....	3.50
Les Chevaux de Diomède.....	3.50	Laclos		Céline, fille des champs.....	3.50	
Un Coeur virginal.....	3.50	Les Liaisons dangereuses (édition collationnée sur le manuscrit).....	3.50	Les Jours d'Hélène.....	3.50	
Couleurs.....	3.50	A. Lacoïn de Villemorin et D^r Khalil-Khan		La Liaison fâcheuse.....	3.50	
Histoires magiques.....	3.50	Le Jardin des Délices.....	3.50	La Maison de la Petite Livia.....	3.50	
Une Nuit au Luxembourg.....	3.50	Jules Laforgue		Pierre de Querlon et Charles Verrier		
D'un Pays lointain.....	3.50	Moralités légendaires, suivies des Deux Pigeons.....	3.50	Les Amours de Leucippe et de Clitophon.....	3.50	
Le Pèlerin du Silence.....	3.50	Enrique Larreta		Pierre Quillard		
Sixtine.....	3.50	La Gloire de don Ramire ..	3.50	Les Mimes d'Hérodas.....	2 »	
Le Songe d'une femme.....	3.50	Pierre Lasserre		Thomas de Quincey		
Thomas Hardy			Henri de Sauvelade.....	2 »	De l'Assassinat considéré comme un des Beaux-Arts.....	3.50
Barbara.....	3.50	Paul Léautaud		Rachilde		
Frank Harris			Le Petit Ami.....	3.50	Contes et Nouvelles.....	3.50
Montés le Matador.....	3.50	Georges Le Cardonnell		Le Dessous.....	3.50	
Lafcadio Hearn			Les Soutiens de l'Ordre.....	3.50	L'Heure sexuelle.....	3.50
Chita.....	3.50	Camille Lemonnier		Les Hors nature.....	3.50	
Feuilles éparses.....	3.50	La Petite Femme de la Mer.....	3.50	L'imitation de la Mort.....	3.50	
Kotto.....	3.50	Jean Lorrain		La Jongleuse.....	3.50	
Kwaidan.....	3.50	Contes pour lire à la chandelle.....	2 »	Le Meneur de Louves.....	3.50	
La Lumière vient de l'Orient.....	3.50	Henri Malo		La Sanglante Ironie.....	3.50	
A. Ferdinand Herold			Ces Messieurs du Cabinet.....	3.50	Son Printemps.....	3.50
L'Abbaye de Sainte-Aphrodise.....	2 »	Henri de Régnier		La Tour d'Amour.....	3.50	
Les Contes du Vampire.....	3.50	Les Dauphins du jour.....	3.50	Hugues Rebell		
Maurice Hewlett			Les Surprises du Bachelier Petruccio.....	3.50	Le Diable est à table.....	3.50
Amours charmantes et cruelles.....	3.50	Raymond Marival		Henri de Régnier		
Charles-Henry Hirsch			Chair d'Ambre.....	3.50	Les Amants Singuliers.....	3.50
La Possession.....	3.50	Le Çof, Mœurs kabyles.....	3.50	L'Amphisbène.....	3.50	
La Vierge aux tulipes.....	3.50	Max-Anély		Le Bon Plaisir.....	3.50	
Edmond Jaloux			Les Immémoriaux.....	3.50	La Canne de Jaspé.....	3.50
L'Agonie de l'Amour.....	3.50	Charles Merki		Couleur du Temps.....	3.50	
L'Ecole des Mariages.....	3.50	Margot d'Été.....	3.50	La Double Maitresse.....	3.50	
Le Jeune Homme au Masque.....	3.50	Albert Mockel		La Flambée.....	3.50	
Les Sangsues.....	3.50	Contes pour les Enfants d'hier.....	3.50	Le Mariage de Minu.....	3.50	
Francis Jammes			Jean Moréas		Le Passé vivant.....	3.50
Almaïde d'Étremont.....	2 »	Contes de la Vieille France.....	3.50	La Peur de l'Amour.....	3.50	
Pensée des Jardins.....	2 »	Eugène Morel		Les Rencontres de M. de Bréot.....	3.50	
Pomme d'Anis.....	2 »	Alain Morsang et Jean Beslière		Les Vacances d'un Jeune Homme sage.....	3.50	
Le Roman du Lièvre.....	3.50	Les Boers.....	2 »	Jules Renard		
Alfred Jarry			Marie et Jacques Nerval		Le Vigneron dans sa Vigne.....	3.50
Les Jours et les Nuits.....	3.50	Céline Landrot.....	3.50	Maurice Renard		
Lucien Jean			Alain Morsang et Jean Beslière		Le Docteur Leroy.....	3.50
Parmi les Hommes.....	3.50	La Mouette.....	3.50	Le Voyage Inconnu.....	3.50	
Albert Juhellé			Marie et Jacques Nerval		W. Porché	
La Crise virile.....	3.50	Marie et Jacques Nerval		W. Porché.....	3.50	
Gustave Kahn			Marie et Jacques Nerval		Fillette slovene.....	3.50
Le Conte de l'Or et du Silence.....	3.50	Marie et Jacques Nerval		Leurs Lys.....	3.50	
Rudyard Kipling			Marie et Jacques Nerval		La Passante.....	3.50
Actions et Réactions.....	3.50	Marie et Jacques Nerval		sons.....	3 »	

Jean Rodas		Ivan Strannik		Villiers de l'Isle-Adam	
Adolescents.....	3.50	L'Appel de l'Eau.....	3.50	Derniers Contes.....	3.50
Lucien Rolmer		Auguste Strindberg		Jean Vollis	
Madame Fornoul et ses Héritiers.....	2 »	Axel Borg.....	3.50	Petit Cœur.....	2 »
Gabrielle Rosenthal		Jean de Tinan		H.-G. Wells	
L'Œuil.....	2 »	Almienne ou le Détournement de mineure.....	3.50	L'Amour et M. Lewisham... 3.50	
J.-H. Rosny		L'Exemple de Ninon de Lenclos amoureuse.....	3.50	Anne Véronique.....	3.50
Les Xipéhuz.....	2 »	Penses-tu réussir?.....	3.50	Au Temps de la Comète.... 3.50	
Eugène Rouart		P.-J. Toulet		La Burlesque Equipée du Cycliste.....	3.50
La Villa sans Maître.....	3.50	Mon amie Nane.....	3.50	Douze Histoires et un Rêve. 3.50	
Saint-Pol-Roux		Les Tendres Ménages.....	3.50	Effrois et Fantasmagories... 3.50	
De la Colombe au Corbeau par le Paon.....	3.50	Mark Twain		La Guerre dans les airs... 3.50	
Les Féeries intérieures.....	3.50	Le Capitaine Tempête.....	3.50	La Guerre des Mondes..... 3.50	
La Rose et les Epines du Chemin.....	3.50	Contes choisis.....	3.50	L'Histoire de M. Polly..... 3.50	
Albert Samain		Exploits de Tom Sawyer détective et autres nouvelles.....	3.50	Une Histoire des Temps à venir.....	3.50
Contes.....	3.50	Le Legs de 30000 dollars... 3.50		L'Île du Docteur Moreau... 3.50	
Robert Scheller		Un Pari de Milliardaires... 3.50		La Machine à explorer le Temps.....	3.50
Les Frissonnantes.....	3.50	Les Peterkins.....	3.50	La Merveilleuse Visite.... 3.50	
Les Loinjers de Berthe Livoire 3.50		Plus fort que Sherlock Holmes.....	3.50	Miss Waters.....	3.50
Le Pêché mutuel.....	3.50	Le Prétendant américain... 3.50		Les Pirates de la Mer.... 3.50	
Marcel Schwob		Arnold Van Gennep		Place aux Géants.....	3.50
La Lampe de Psyché.....	3.50	Les Demi-Savants.....	3.50	Les Premiers Hommes dans la Lune.....	3.50
Emile Scard		Eugène Vernon		Quand les dormeurs s'éveillera 3.50	
Les Marchands.....	3.50	Gisèle Chevreuse.....	3.50	Willy et Colette Willy	
R.-L. Stevenson				Claudine en ménage.....	3.50
La Flèche noire.....	3.50			Colette Willy	
				La Retraite sentimentale... 3.50	
				Sept Dialogues de Bêtas... 3.50	

Philosophie — Science — Sociologie

Edmond Barthélemy		J.-A. Dulaure		L'Impulsion sexuelle.....	5 »
Thomas Carlyle.....	3.50	Des Divinités génératrices (Le Culte du Phallus).....	3.50	L'Inversion sexuelle.....	5 »
Georges Senda		Emerson		Le Monde des Rêves.....	3.50
Alfred Giard et.....	2 »	Les Forces éternelles.....	3.50	Helvétius	
H. Bohn		Jules de Gauttier		Les plus belles pages d'Helvétius.....	3.50
L'Amour.....	0.75	Le Bovarysme.....	3.50	P.-G. La Chesnais	
Brewster		Comment naissent les dogmes.....	3.50	La Révolution russe et ses résultats.....	0.75
Thomas Carlyle.....	3.50	La Dépendance de la Morale et l'Indépendance des Mœurs.....	3.50	Pierre Lasserre	
Frédéric Charpin		La Fiction universelle.....	3.50	Les Idées de Nietzsche sur la Musique.....	3.50
Question religieuse.....	3.50	De Kant à Nietzsche.....	3.50	La Morale de Nietzsche.... 3.50	
Christian Coménilissen		Nietzsche et la Réforme philosophique.....	3.50	D' Gustave Le Bon	
Essai, ses forces, ses Concessions à l'.....	0.75	Les Raisons de l'Idéalisme. 3.50		La Naissance et l'Evanouissement de la Matière... 0.75	
Mrs W.		Remy de Gourmont		Jacques Loeb	
Autres d'Amour de.....	0.75	Physique de l'Amour. Essai sur l'Instinct sexuel... 3.50		La Fécondation chimique.. 5 »	
Joseph		Promenades Philosophiques 3.50		Perceval Lowell	
.....	0.75	2 ^e série.....	3.50	Mars et ses Canaux.....	5 »
.....		Promenades philosophiques, 3 ^e série.....	3.50	Louis Maeterlinck	
.....		Havelock Ellis		Péchés.....	3.50
.....		La Pudeur, La Périodicité sexuelle, L'Auto-érotisme 5 »			

Georges Matisse	Par delà le bien et le mal..	3.50	Jules Sageret		
L'Intelligence et le Cerveau.	La Volonté de Puissance,		Henri Poincaré.....	0.75	
D. Merejkowsky	2 volumes.....	7	Paradis laïques.....	3.50	
Le Tsar et la Révolution...	Le Voyageur et son Ombre		Séanancour		
Raymond Meunier	(Humain, trop Humain,		De l'Amour.....	3	
Le Végétarisme.....	2 ^e partie).....	3.50	Carl Siger		
Stanislas Meunier	Georges Palante		Essai sur la Colonisation...	3.50	
Les Harmonies de l'Évolu-	La Philosophie du Bova-		Léon Tolstoï		
tion terrestre.....	rysmes.....	0.75	Dernières Paroles.....	3.50	
Multatuli					
Pages choisies.....	Supplique à S. S. le Pape		L.-L. Trouessart		
Frédéric Nietzsche	Pie X pour la réforme des		Cuvier et Geoffroy Saint-		
Ainsi parlait Zarathoustra..	canons en matière de di-	1	Hilaire.....	0.75	
Aurore.....	vorce.....		A. Van Gennep		
Considérations inactuelles..	Edmond Picard		La Question d'Homère.....	0.75	
Le Crépuscule des Idoles,	Gustave Le Bon et son (Eu-		Religions, Mœurs et Lé-		
le Cas Wagner, Nietzsche	vre.....	0.75	gendes, 3 ^e série.....	3.50	
contre Wagner, Panté-	Etienne Rabaud		Religions, Mœurs et Lé-		
christ.....	Le Génie et les théories de		gendes, 3 ^e série.....	3.50	
Ecce Homo.....	M. Lombroso.....	0.75	Religions, Mœurs et Lé-		
Le Gai savoir.....	Marcel Réja		gendes, 4 ^e série.....	3.50	
La Généalogie de la Morale,	L'Art chez les fous.....	3.50	H.-G. Wells		
Humain, trop Humain (1 ^{re}	Claire Richter		Anticipations.....	2.50	
partie).....	Nietzsche et les Théories		La Découverte de l'Avenir.	1	
L'Origine de la Tragédie...	biologiques contemporai-		Une Utopie moderne.....	3.50	
Pages choisies.....	nes.....	3.50			

MERCURE DE FRANCE

26, RUE DE CONDÉ. — PARIS

Vingt-troisième année

Paraît le 1^{er} et le 16 de chaque mois

Le *Mercury de France* occupe dans la presse du monde entier une place unique : il est établi sur un plan très différent de ce qu'on a coutume d'appeler une revue, et cependant plus que tout autre périodique il signifie ce mot. Alors que les autres publications ne sont, à dire, que des recueils peu variés et d'une utilité contestable, ce qu'elles impriment paraît le lendemain en volumes, il garde une précieuse valeur documentaire, car les deux tiers au moins de ce qu'on y voit ne seront jamais réimprimées. Et comme il est attesté que ce qui se passe, à l'étranger aussi bien qu'en France, dans les domaines, et qu'aucun événement de quelque importance ne s'il présente un caractère encyclopédique du plus haut intérêt. outre une large place aux œuvres d'imagination. D'ailleurs, par son abondance et de sa diversité, il suffit de parcourir quelques sommaires et la liste des chroniques de sa « Revue de la Quinzaine » la couverture du présent volume).

La liberté d'esprit du *Mercury de France*, qui ne demande que des auteurs que du savoir et du talent, est trop connue pour que nous les opinions les plus contradictoires s'y rencontrent.

Il n'est peut-être pas négligeable de signaler qu'il est le plus cher des périodiques français qui coûte le moins cher.

Nous envoyons gratuitement à toute personne qui nous envoie un exemplaire de *Mercury de France*.

W. G. Kipling et Réactions..... 3.50